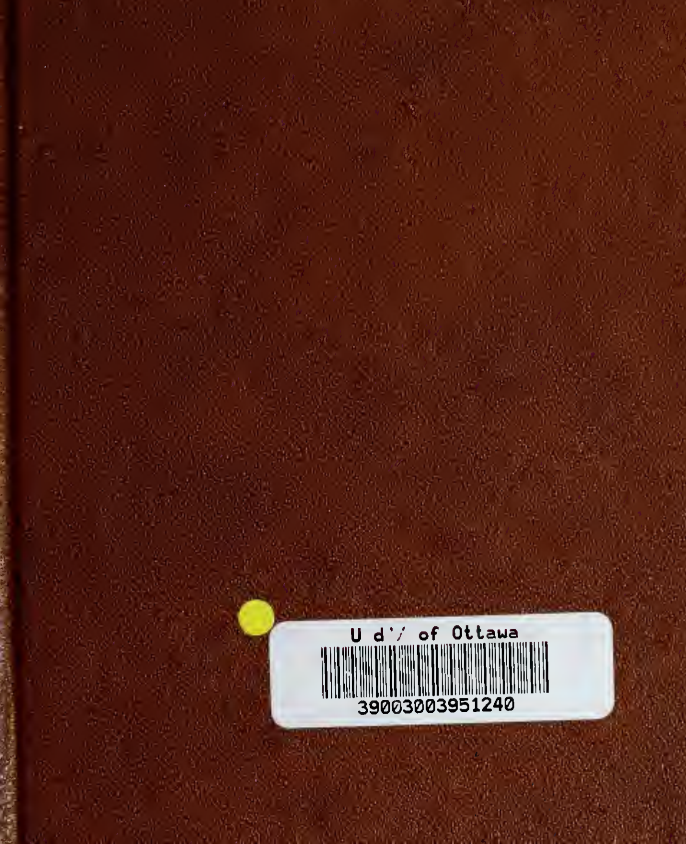
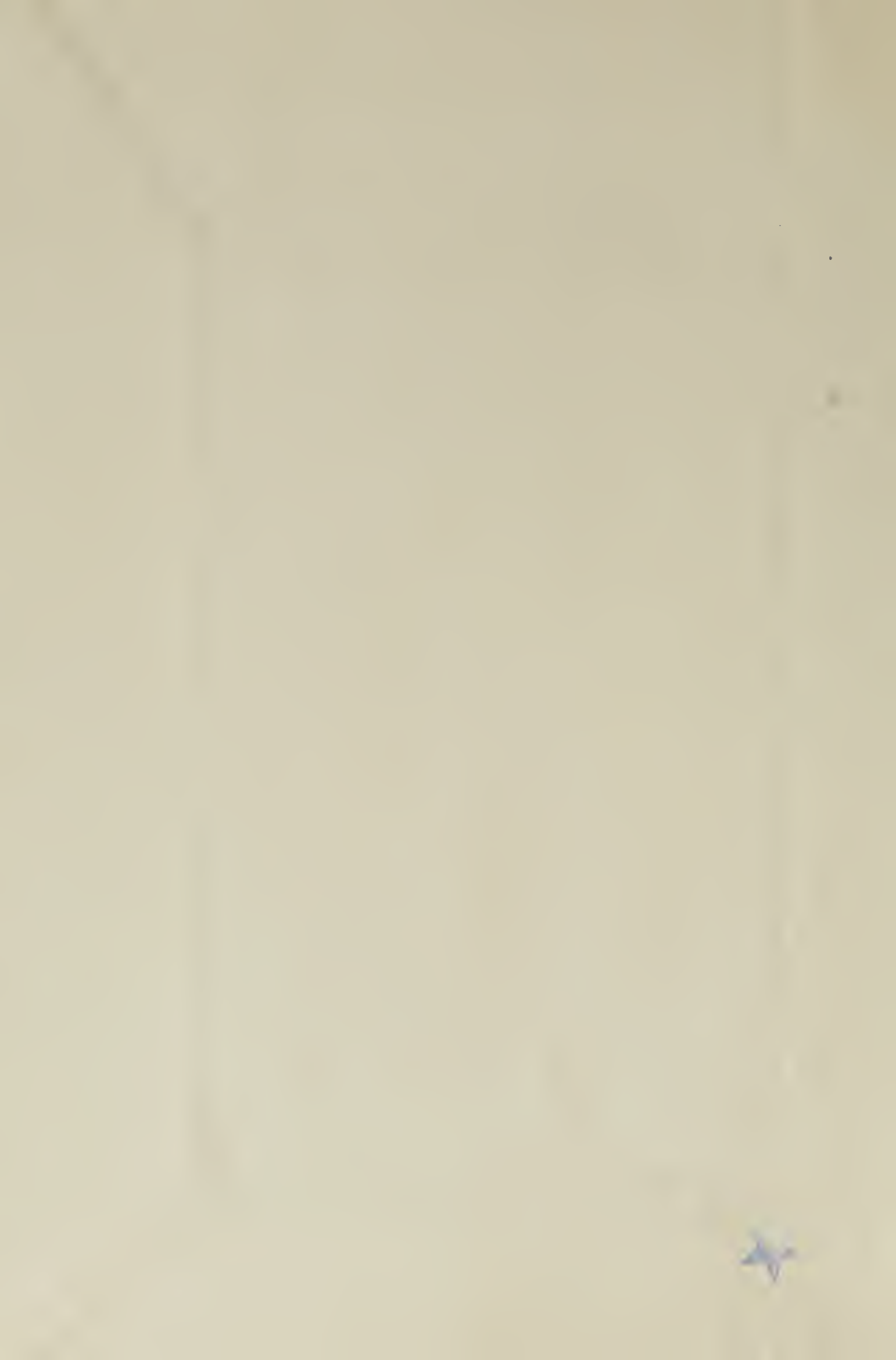








A MADAME

ABRAHAM LINCOLN

Paris. — Typ. Walder, rue Bonaparte, 44.

ABRAHAM

# LINCOLN

SA NAISSANCE, SA VIE, SA MORT

AVEC UN

## RÉCIT DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

PAR


**ACHILLE ARNAUD**

Rédacteur à l'*Opinion nationale*





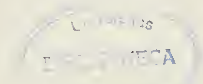
PARIS

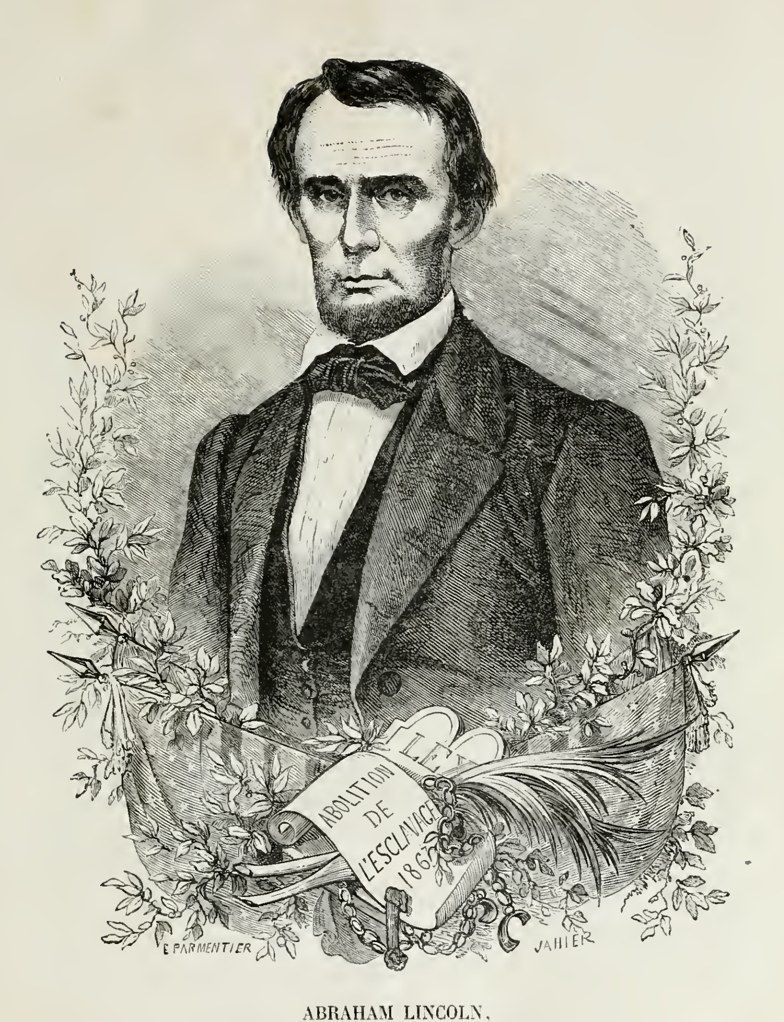
CHARLIEU FRÈRES ET HUILLERY, LIBRAIRES-EDITEURS

10, RUE GÎT-LE-CŒUR

1865






ABRAHAM LINCOLN,

Né le 12 février 1809, mort le 15 avril 1865.



La vie d'un honnête homme, d'un citoyen qui, comme Abraham Lincoln, marche depuis ses premiers ans jusqu'au jour de sa mort dans la voie que lui tracent la loi et la morale; qui, dans quelque circonstance qu'il se trouve, humble ou puissant, simple bûcheron ou chef d'Etat, n'oublie jamais ce que l'on doit à Dieu, à ses semblables et à soi-même; la biographie de cet apôtre du devoir doit être un enseignement salutaire pour tous, pour les premiers comme pour les plus petits parmi le peuple. Tous peuvent méditer utilement les péripéties d'abord douloureuses, glorieuses plus tard, d'une existence où l'adversité retrempe le courage dans le travail, où la victoire ne trouve dans le succès qu'un argument en faveur de la réconciliation.

Oui, la vie de Lincoln doit être un exemple pour ceux aux yeux desquels la première qualité de l'esprit est le sérieux; la première condition de la vie, la simplicité. Cette vie, commencée par le dévouement, mûrie dans les devoirs rigoureux du citoyen, s'est terminée par le sacrifice. La postérité n'en demande pas toujours autant pour faire un héros; les faiseurs de légendes sont moins exigeants alors qu'il s'agit de décerner l'immortalité à un pourfendeur de Turcs ou de Sarrasins.

L'histoire a fait large place à ces conquérants antiques qui, sur la Voie Sacrée, traînaient derrière leur char les nations vaincues et enchaînées; elle a couronné Octave, ce triumvir romain qui, après avoir étayé son trône avec les cadavres des guerres civiles, sacrifia les libertés du peuple romain sur la première marche du palais d'Auguste. Quelle page réservera-t-elle au président Lincoln qui n'a vu dans ses ennemis abattus que des citoyens de l'Union américaine et qui, dans

les moments les plus difficiles d'une guerre terrible, n'a jamais pensé à sacrifier une seule prérogative démocratique au dieu jaloux des batailles? Sous quel jour lumineux nous montrera-t-elle la grande figure de Lincoln, mourant dans son triomphe, le jour où la justice rayait définitivement, avec la pointe de son épée victorieuse, le Code Noir de la Constitution américaine?

Si les guerriers triomphants, si les conquérants de pays et de peuples excitent l'enthousiasme de quelques-uns, je suis convaincu que le libérateur des esclaves du Sud trouvera dans le cœur de tous les hommes de bien et de sentiments généreux l'admiration qui revient de droit aux bienfaiteurs de l'humanité.

Pour étudier et écrire l'histoire de César, il faut être César lui-même ou avoir le génie de Plutarque; pour comprendre et raconter la vie d'Abraham Lincoln, il faut simplement sentir le bien et l'aimer. En retraçant ici l'existence du dernier Président des Etats-Unis, je n'ai qu'une ambition, celle de faire estimer et admirer par les autres, comme je l'estime et l'admire moi-même, le grand homme que tous, même ses ennemis, appelaient « l'honnête. »

Jamais je n'ai été plus fier d'être homme que lorsque cette mort m'a montré combien, pendant les troubles de son administration, les vertus publiques et privées d'Abraham Lincoln s'étaient gravées d'une manière lente et silencieuse dans le cœur des hommes.

BIGELOW.

NAISSANCE DE LINCOLN. — LES QUAKERS. — LES PIONNIERS.

Abraham Lincoln naquit le 12 février 1809, dans une condition des plus humbles. Ses ancêtres, établis dans le comté de Hardin (Kentucky), appartenaient à la secte des *quakers*, secte qui prend le nom, parmi les initiés, de *Société chrétienne des amis*. Georges Fox en avait été le fondateur en Angleterre vers l'an 1657. Les persécutions exercées par le fameux protecteur Cromwell poussèrent à l'émigration la majeure partie des adeptes, qui débarquèrent, l'an 1650, en Amérique. Trente ans plus tard, Guillaume Penn, converti à la doctrine de Fox, échangea une créance de 400,000 francs que lui devait le gouvernement anglais contre la propriété et la souveraineté du vaste territoire contigu à New-Jersey à l'ouest de la Delaware. Ce territoire, entre les mains des quakers, devint l'Etat de Pensylvanie. Là, libre de toute entrave gouvernementale, Penn appliqua le premier principe politique de la secte. Il voulut que les indigènes donnassent leur sanction au nouveau gouvernement, et il admit les Indiens pour un quart dans la représentation nationale. Le nouveau colonisateur, comme il le dit lui-même, « cherchait à donner force au pouvoir par rapport au peuple, et à garantir le peuple de tout abus de pouvoir, afin qu'il fût libre par l'obéissance légale ; car la liberté sans l'obéissance est confusion, et l'obéissance sans liberté est l'esclavage. »

Quand on étudie un homme de l'importance politique de Lincoln, il est nécessaire de connaître quels principes il a sucés avec le lait, quelles sont les

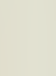
doctrines qui, s'inculquant dans le cerveau de l'enfant, ont dirigé le caractère de l'homme mûr. En analysant la foi politique et religieuse des aïeux du jeune Abraham, il sera plus facile de saisir la vigoureuse et droite nature de l'ex-Président des Etats-Unis.

Dans la vie ordinaire comme dans la carrière de l'homme d'État, nous verrons reparaître, transformées peut-être, mais identiques quant au germe, les idées inspirées par Fox et ses disciples.

Ainsi par la constitution de Penn, résumée par lui-même en une phrase que nous venons de transcrire, il ressort clairement que les quakers devaient être les ennemis naturels du despotisme. L'histoire nous apprend en effet qu'ils furent les premiers à se soulever contre l'Angleterre, lorsque éclata la guerre de l'Indépendance. Leur croyance religieuse leur défendait bien de prendre les armes et de verser le sang humain, mais, dans cette circonstance, l'amour de la liberté domina le sentiment humanitaire. Plus loin, nous verrons Lincoln faire le sacrifice à la nécessité de son horreur pour le sang, marcher un moment contre les Indiens, mais se hâter de rentrer dans la vie privée une fois l'expédition finie. Le métier de soldat lui a toujours été antipathique. Évidemment cette répulsion lui venait de son éducation première.



La grande idée qui a dominé Lincoln toute sa vie est celle de l'abolition de l'esclavage. Les principes abolitionistes ont pris naissance chez les quakers. Un publiciste anglais nous apprend que « la traite des noirs fut toujours odieuse à la Société chrétienne des amis et que ce fut de l'Amérique du Nord, imbue des doctrines des quakers, que partit le signal de la grande croisade contre l'esclavage. » Ils en demandèrent l'abolition dès 1783.



Le caractère distinctif des quakers est la bonhomie, l'intelligence industrielle. Le nom donné à Lincoln par le peuple américain, qui l'appelait familièrement *Old Abe* (le père Abraham), témoigne assez de la douceur de caractère que tous reconnaissaient au Président. L'intelligence industrielle de sa race, il la possédait également, puisque, parti de rien, il était arrivé successivement à être bûcheron, épicier, maître d'école, avocat.



Ce sont encore les quakers qui poussent l'idéal de l'honnêteté jusqu'à proscrire le serment comme une chose illégitime et qui ont inscrit dans leurs dogmes qu'une simple déclaration négative ou affirmative suffit.

Le fond du caractère de Lincoln a été l'honnêteté, et cette vertu était un article de foi pour la secte dans laquelle vécurent ses ancêtres, tous pionniers.

Le Yankee se fait naturellement pionnier. Cette appellation, dont l'Amérique possède aujourd'hui l'usage presque exclusif, est d'origine toute française. On désignait sous ce nom, du temps de François I[er], les soldats chargés d'exécuter les travaux matériels qu'exigeaient l'attaque et la défense des places. En 1803, Bonaparte, premier consul, fit des militaires noirs et de couleur, provenant de nos colonies, un bataillon de pionniers qu'on nomma les *pionniers noirs*. Les soldats et les sapeurs du génie sont aujourd'hui les pionniers chargés, lorsque

l'armée est en marche, de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer un passage dans les lieux sans routes ni communications. L'analogie a fait donner ce nom aux hardis travailleurs qui, dans l'Amérique du Nord, s'avancent dans les immenses forêts vierges pour les défricher et y apporter la culture et la civilisation.

Le pionnier américain est forcé de ne compter que sur lui-même. Armé de sa hache, il est assez fort pour mépriser les obstacles et dompter la nature. Arrive-t-il dans un lieu désert, il se fait ouvrier et ingénieur. En cinq ou six heures il s'est construit un abri pour lui et sa famille. Quelques branches d'arbre lui ont fourni les murailles et le toit de sa cabane. Le lendemain il incendie la forêt et crée un champ dans lequel il sème du maïs et des pommes de terre. Il éclaircit les environs le plus qu'il le peut, car, dans cette vie toute de hasards dangereux, il faut voir venir de loin l'ennemi. Outre les bêtes fauves, il y a surtout à redouter l'Indien, l'ennemi implacable du blanc, de cet envahisseur acharné qui chaque jour le repousse plus loin. Le pionnier se regarde comme légitime possesseur du sol qu'il défriche; l'indigène, lui, se croit le propriétaire naturel de ce sol envahi. De là une guerre atroce entre colons et Indiens, qui dure depuis la découverte de l'Amérique.

Dans cette vie où tout est danger, le Yankee, abandonné à lui-même, n'ayant pour protecteur que son riffle, apprend le courage et la prudence à chaque pas. Souvent même, malgré ce courage et cette prudence, il succombe sous les coups de ses ennemis, qui guettent chez lui un instant de défaillance, un moment d'oubli. C'est dans une minute de confiance fatale que le grand-père d'Abraham Lincoln, l'un des premiers pionniers du Kentucky, fut surpris et tué par les Indiens, pendant qu'il était à la chasse. Son petit-fils, qui pendant quelques années mènera comme lui la vie de pionnier, échappant à la haine des Indiens, devait tomber frappé par une balle américaine.

La famille Lincoln, privée de son chef, se décida à quitter le Kentucky et à chercher dans l'Indiana les ressources nécessaires. Elle se fixa dans le comté de Spencer, qui était alors une solitude presque inhabitée. Le père d'Abraham vit, comme avant, la misère s'attacher à ses pas, et une mort prématurée, arrivée en 1819, vint l'enlever à sa femme et à ses trois enfants, qu'il laissait sans ressources.

Abraham Lincoln avait dix ans.

### ÉDUCATION DE LINCOLN. — SES PREMIÈRES ANNÉES.

Le jeune Lincoln se trouvait, dès ses premiers ans, l'unique soutien de sa mère malade, d'un frère et d'une sœur plus jeunes que lui. Pour venir en aide à cette famille abandonnée, Abraham n'avait que des bras aux muscles à peine formés. Mais Lincoln, élevé par des pionniers, dans la sobriété et la fermeté d'âme des quakers, avait une volonté de fer. On lui avait enseigné, à lui tout enfant,

ce qu'il devait pratiquer comme homme. Ses aïeux et son père lui avaient appris l'homogénéité des idées, la consistance du caractère.

Les pères américains s'étudient à faire des hommes. Ils prennent à cœur leur devoir et n'abandonnent pas aux hasards d'une éducation mercenaire le soin d'élever leurs enfants. Le Yankee se réserve toute la responsabilité que lui impose le devoir. Comme le Français, par exemple, il n'accepte pas la paternité facile.



Mort du père d'Abraham Lincoln.

Chez nous tout cela est bien différent.

Il ne faut pas qu'une vertu embarrasse notre existence. Nous sommes légers, on nous le dit tous les jours, et nous en tirons vanité comme s'il y avait de quoi. Oubliant volontiers que l'*obligation est l'expression necessaire du droit,* notre instabilité rationnelle nous a dotés d'une conscience bon-enfant, qui nous bourrèle doucement de remords émoussés et nous laisse vivre notre vie sans nous en douter, absolument comme M. Jourdain faisait de la prose.

Dans le rôle de père, comme dans tous ceux que nous imposent les lois civiles et morales, nous admettons le plaisir, nous n'acceptons pas la gêne.

Aussi, que faisons-nous de nos enfants? — Des impuissants, des inutiles.

Abraham Lincoln ne devait être ni l'un ni l'autre. Élevé à l'école du travail, il accepta vaillamment le devoir de travailler. Ses ancêtres et son père lui avaient appris la dignité humaine en lui inculquant, comme premier principe, que l'homme ne doit compter que sur lui-même; il ne chercha que dans sa volonté et son énergie le moyen de gagner son pain et celui de la famille. Il se fit successivement garçon de charrue dans une ferme, manœuvre dans une scierie, apprenti charpentier.

La vie était dure, mais il se battait contre la vie. Il mena cette difficile exis-



Lincoln, flotteur de bois, descendant la rivière Wasbash.

tence jusqu'à l'âge de vingt et un ans, dans l'Indiana. En 1830, il se sentit pris de ce besoin de mouvement qui est, chez le Yankee, un besoin nécessaire, impérieux. L'idée lui vint de sauter à quelques centaines de lieues, dans l'ouest, pour y faire fortune; il émigra dans l'Illinois, sur les bords du Mississipi.

### IL ÉMIGRE DANS L'ILLINOIS.

L'Illinois est un pays plat, semé de bois, de marais, de prairies. Son sol très-fertile, son climat très-doux, sa position entre les rivières le Mississipi, l'Illinois, le Kaskaskia, l'Ohio, le Wasbach, le Muddy-River et le Rock, en font un des plus beaux pays de l'Amérique. Les fleurs sauvages que l'on rencontre partout, au

bord des grandes routes, dans les champs, et principalement au milieu des prairies, forment, par leur variété et le luxe de leurs couleurs, le plus bel échantillon de la flore des deux mondes. Les grands arbres et les longues lentisques qui croissent le long des grandes rivières dénotent une puissance de végétation devant laquelle la pensée humaine ne peut s'empêcher de s'incliner.

Si, maintenant, on remonte le passé historique de l'Illinois, on rencontre les peuplades indiennes occupant le pays, élevant çà et là quelques huttes de peaux de bêtes et vivant dans leur indolence primitive. La civilisation arrive avec des Français venus du Canada en 1593. Ces Français se groupent et bâtissent au sud le fort de Chartres. Ce fort n'était pas alors une redoutable citadelle. Son enceinte quadrangulaire occupait à peine deux arpents. Aujourd'hui, il est moins qu'une ruine, car les fermiers du voisinage ont pris toutes les pierres du fort de Chartres pour en faire les murailles pacifiques d'une bergerie ou d'une étable à bœufs. Il faut couper les arbustes et les vignes sauvages qui la recouvrent pour reconnaître l'empreinte guerrière que la France a laissée à cette place.

Ce fut encore un Français, le père Gravier, qui fonda la première ville dans l'Illinois. A quelques lieues du fort, une station de missionnaires créa la cité de Kaskaskia qui fut longtemps la capitale du pays, et qui n'est plus à l'heure qu'il est qu'un pauvre village de 4 à 500 habitants. Un autre père missionnaire français, Pinet, fonda la seconde ville, qui prit d'abord le nom de Cahokia, transformé plus tard en celui de Cahos, mieux approprié à l'état du pays plein de mares d'eau, d'accidents de terrain, de constructions sans symétrie élevées à la diable, et dont les propriétaires semblaient s'être donné le mot pour faire un assemblage étrange.

Ce fut l'astucieux et entreprenant Mazarin qui désigna l'Illinois aux colons français. Le malin cardinal avait un plan, celui d'enserrer les Anglais, avec lesquels nous étions en guerre, dans un réseau de colonies françaises qui, se resserrant de plus en plus, auraient fini par les refouler sur les plages de l'Atlantique.

Malheureusement, Mazarin mourut sans avoir pu fortifier ce système de colonisation agressive, et, deux ans après sa mort, en 1663, le honteux traité de Fontainebleau se signait et la France cédait à l'Angleterre le Canada et la Louisiane occidentale comprenant alors l'Illinois, le Missouri, etc. L'Amérique reprit à l'Angleterre ce territoire, comme le reste des Etats-Unis, lors de la guerre de l'Indépendance en 1783.

Un rapport du capitaine anglais Pittman, à la date de 1710, fait connaître qu'à cette époque l'Illinois était le plus important grenier d'abondance des deux hémisphères. D'après ce statisticien, qui nous semble sacrifier un peu trop à l'enthousiasme, un fermier de l'Illinois fournissait à lui tout seul une quantité de farine suffisante pour nourrir pendant une année les troupes d'Angleterre. Il est vrai qu'à cette époque, pas plus chez nos voisins que chez nous, les né-

cessités de la guerre ne créaient pas, comme de nos jours, un besoin aussi développé de régiments et d'escadrons, et que, dans cette circonstance, le capitaine Pittman n'a voulu parler que des troupes anglaises qui occupaient le pays. Un fait non moins curieux que rapporte le même auteur est celui-ci : « L'abondance était telle dans ces régions fertiles, et la main-d'œuvre si rare qu'un ouvrier était nourri et entretenu pendant le cours d'une année, pourvu qu'il donnât deux mois de travail à la ferme, l'un à l'époque des semailles, l'autre à celle des moissons. »

Ces temps-là étaient bien changés au moment où Lincoln arrivait dans l'Illinois. Abraham reprit d'abord son métier de garçon de charrue dans une ferme où on demandait un long travail pour un faible salaire. L'énergie américaine avait peuplé largement le pays ; les bras des travailleurs ne manquaient pas et la concurrence était assez forte pour empêcher les ouvriers de la campagne de devenir subitement millionnaires.

Au milieu du paisible et monotone travail auquel la destinée le condamnait, Lincoln rêvait à l'indépendance un peu sauvage de ses premières années. A l'arrière de cette charrue qui se traînait péniblement dans le sillon, il se rappelait la libre existence de pionnier qu'avaient menée son grand-père et son père. Cette rude vie de défricheur où on est exposé tous les jours à tomber sous la flèche invisible de l'Indien, où l'on se bat corps à corps avec la nature, n'avait que des attraits pour lui. Le joug de la domesticité lui pesait aussi lourdement que celui sous lequel se courbait l'encolure puissante de ses bœufs. La dure loi du besoin avait beau s'imposer à lui fatale et impérieuse, il ne pouvait étouffer ses aspirations d'indépendance; il voulait bien subir la misère, mais il demandait la liberté dans la misère. Enfin, par un beau jour de généreux soleil, par une de ces matinées où les oiseaux voyageurs ressentent l'irrésistible désir de locomotion et la soif de l'espace, dans la saison où la caille, par exemple, se brise quelquefois le crâne contre le plafond de sa cage, parce que des barreaux rendent impuissants les efforts acharnés de ses ailes, par une aurore de printemps enfin, Abraham Lincoln sentit se réveiller en lui l'instinct national, le besoin des grandes solitudes de l'ouest. Il partit pour la frontière qui sépare l'Illinois des territoires indiens. Là il vécut de sa chasse et de sa culture comme avaient vécu ses pères.

Il mena pendant deux ans ce qu'on appelle *la rude vie de frontière*. Dans ce genre d'existence où pourvoir à ses besoins matériels est le premier soin, Lincoln cultivait du maïs, se livrait à la chasse dans les bois et les prairies. Mais la chasse devient de plus en plus difficile. La chair ou la dépouille des animaux sauvages est ardue à conquérir. Les fauves, traquées d'un côté par les Indiens, par les colons de l'autre, s'enfoncent de plus en plus dans les forêts. Il faut souvent de longues courses pour les atteindre; le plus souvent il faut échanger un coup de carabine avec l'indigène qui les poursuit comme le traqueur. C'est dans ce moment et sur le terrain de chasse que la haine innée entre Américain et Peau-Rouge éclate. Un duel de ruse et de courage se livre dans ces vastes soli-

tudes où l'homme pâle est souvent la victime. Rien ne peut réconcilier ces deux ennemis qui sur la frontière se disputent le même butin.

Lincoln devait avoir non-seulement du courage, mais de bons yeux. Cette vie de pionnier devait forcément lui apprendre la circonspection, car tous les jours sa vie était menacée et il fallait la défendre contre la ruse des sauvages qui lui avaient appris, en tuant son grand-père, que, pour un traqueur, la plus légère imprudence est le suicide. Tout en développant ses forces physiques, Abraham fortifiait son caractère déjà si bien trempé. A cette école de laborieuse mais d'attrayante liberté, il apprenait la prudence.

### IL SE FAIT BATELIER SUR L'OHIO.

Il est bien rare que l'on s'enrichisse dans la rude vie de frontière. Pas plus que ses ancêtres, pas plus que son père, Abraham n'avait amassé quantité de dollars dans l'existence à demi sauvage de pionnier. Pour les siens et pour lui-même, le coureur de bois voulait acquérir. Il ne recherchait pas la fortune en avare, il ne plaçait pas le bonheur absolu dans une pépite d'or. Non. Dans l'aisance qu'il enviait, Lincoln n'aspirait qu'à l'indépendance. Il savait que dans un pays libre comme l'Amérique, il n'y avait que la pauvreté qui pût vous forcer à abdiquer jusqu'à un certain point cette liberté, en vous plaçant sous l'autorité d'un autre. Il savait aussi qu'il n'y a pas aux États-Unis de sot métier, et que les bras et la volonté étaient un capital facile à placer; il pouvait comme tant d'autres en tirer parti.

Il se décida donc à rentrer dans la vie civilisée et repassa la frontière de l'Illinois. Il accepta un compromis entre son besoin d'indépendance et la nécessité: il se fit batelier sur l'Ohio et le Wasbach. Tout en descendant ces grandes rivières, soit sur un radeau, soit sur des bateaux chargés de farine, Lincoln, en véritable Anglo-Saxon, ne perdait pas son temps. Son esprit positif, comme celui de tous ses compatriotes, ne se laissait pas aller à la rêverie, à la contemplation de cette luxuriante nature. L'idée de l'art et du beau n'est pas ce qui enflamme d'ordinaire les intelligences américaines. Le Yankee qui a pris pour devise : *Times is money*, n'est pas contemplatif comme un Oriental. Il a tout un monde à défricher, à civiliser; il n'a pas le loisir de s'abîmer dans des rêveries improductives. Il faut du pratique en tout à cette nation qui a une sainte horreur de la concentration. Lincoln était de son pays et de son époque : non pas pour tuer le temps, mais pour l'utiliser, il lisait sur son radeau.

La littérature américaine reflète nécessairement le caractère national. « C'est, « dit M. Philarète Chasles, une littérature aussi éloignée que possible du repos « classique. C'est une littérature d'informations, de renseignements; éminem- « ment périodique, éminemment journalière, changeante, cherchant l'avenir, « voulant s'enquérir du présent et ne comprenant pas la quiétude de l'artiste « qui demande à de longues veilles la reproduction exacte, savante, absolue de « sa pensée. La variété, le renseignement, la nouveauté, l'éclat et même le

« tapage remplissent tout l'espace ; tout est mobile et pressé ; tout fuit, tout se « transforme. L'écrivain classique ressemble au sculpteur qui veut graver sur la « pierre, et pour l'avenir ; la nouvelle littérature américaine est un télégraphe




Lincoln bûcheron (*rail spitter*).

« électrique dont le seul emploi est de transmettre rapidement la nouvelle « l'image et l'idée. »

Ce genre de littérature, qui est surtout celle du journalisme, aide puissamment l'activité nationale. Par leur multiplicité et leur bon marché, les journaux,

qui tirent à plus de cinq cents millions d'exemplaires par an, pénètrent dans toutes les classes de la société, initient chacun à la vie politique, entretiennent chez tous cette ardeur civique qui fait que le Yankee ne se laisse point aller aux hébétements de l'indifférence. Dans les natures élevées comme celle de Lincoln, a périodicité, qui effleure toutes les questions, éveille le besoin de connaître et 'excite.

Abraham le batelier, sollicité dans son ardeur d'apprendre par les excitations salutaires des publications à bon marché, s'attacha à connaître la science vers laquelle le portait plus particulièrement la tendance de son esprit. Il médita les lois, étudia la politique et les principes du gouvernement de son pays. Tout en amenant ses trains de bois ou ses chargements de farine dans le Mississipi, le futur homme d'Etat mûrissait son esprit dans l'étude de la Constitution et du Code américain.

Son intelligence qui, sous une responsabilité précoce à la mort de son père, avait pris de la fermeté, s'était assouplie à la prudence dans ses épreuves de pionnier, s'habituait aujourd'hui à la méditation. Abraham Lincoln se faisait homme.

### LINCOLN ARPENTEUR, BUCHERON, ÉPICIER, MAÎTRE D'ÉCOLE, AVOCAT.

Quelques livres de géométrie élémentaire attirèrent plus particulièrement l'attention d'Abraham. Ces études absorbèrent un moment les aptitudes de son esprit positif. Son génie pratique lui fit bientôt comprendre tout le parti qu'il pouvait tirer de l'art qui consiste à mesurer les lignes droites ou les angles. Le jour où il comprit que son éducation était faite en géométrie, il songea à appliquer pratiquement cette science et il s'écria courageusement : *Go head!* en avant ! Une fois que le Yankee a prononcé ce mot qui préside à toutes les phases de sa destinée, il ne recule plus. Il marche bravement là où sa résolution le conduit. Lincoln se fit arpenteur. Il était alors dans le comté de Sangamon. Cette profession commençait à apporter quelque petit bien-être à sa condition, lorsque éclata, en 1837, la crise financière qui enleva aux propriétés toute leur valeur. Les ventes ou les échanges de terrains furent suspendus et le nouveau métier d'Abraham devint une sinécure ruineuse. Peu à peu ses ressources s'épuisèrent, et un jour il en fut réduit à vendre ses instruments, ses jalons, ses fiches, sa chaîne d'arpentage, son graphomètre.

Voilà donc encore une fois le pauvre Lincoln réduit à la misère. Mais il était fort, il était robuste. La vie à demi sauvage qu'il avait menée, soit sur la frontière en face des Jowa, des Kan, des Nébraska, soit comme batelier sur l'Ohio et le Wasbach, avait fortifié ses muscles et lui avait fait une solide constitution.

En effet, pour que l'éducation soit fructueuse et complète, il faut qu'elle prenne l'enfant au berceau. Pour créer un homme aussi complet que possible.

dont les facultés physiques soient en harmonie avec les facultés morales, il faut le cultiver *ab ovo*, le prendre dans l'œuf, comme dirait Sterne.

Si, au lieu d'être élevé dans le travail quotidien, par un père pionnier; si, au lieu d'avoir accepté dès l'âge de dix ans la responsabilité de nourrir sa mère, sa jeune sœur et son jeune frère, Lincoln eût été fils de bourgeois et eût reçu l'éducation de nos colléges français, sous une discipline faite pour annihiler sa nature physique, il aurait, comme tant d'entre nous, payé de l'énervement de son corps, de la virilité de son énergie morale, et du tiers de son existence, le mince bagage intellectuel dont l'Université dote ses élus.

Le premier devoir de l'homme est de se bien porter. Lincoln était riche d'une santé robuste. Aussi n'hésita-t-il pas un seul instant à reprendre son ancien métier. Ses bras, habitués à manier la hache du bûcheron, firent de nouveau évoluer l'instrument dont chaque coup ébranle ces vieux géants des forêts du nouveau monde. Redevenu *rail spitter*, il se mit à débiter des traverses pour les chemins de fer. Comme il était déjà un peu connu dans l'Illinois par son intelligence et les quelques applications qu'il avait pu faire de ses connaissances, le sobriquet de *rail spitter* fut accolé à son nom de Lincoln et lui est resté jusqu'à la fin.

Il trouva encore l'occasion de s'engager comme portefaix et manœuvre sur les bateaux à vapeur du Mississipi qui font le service de la Nouvelle-Orléans. Comme quelques années auparavant, les pérégrinations fluviales ramenèrent l'ardeur de la lecture. Ses épargnes lui servaient à acheter des revues et des livres à bon marché, dans lesquels il s'absorbait lorsque la manœuvre lui laissait quelque repos.

Les économies momentanées qu'il avait réalisées dans la profession d'arpenteur lui avaient donné du goût pour les positions indépendantes. Il avait compris qu'à lui, tout comme aux autres, il pourrait lui arriver, avec quelques efforts, de sortir de la subordination à laquelle, pour la quatrième fois, l'assujettissait la misère. Il résolut de tenter encore la fortune, abandonna la batellerie et vint s'installer épicier dans la petite ville de Decatur.

Toujours ambitieux de s'élever, Abraham chercha à utiliser les connaissances dont la lecture avait meublé sa mémoire, et une fois son magasin d'épicerie fermé à la nuit tombante, il appelait à lui les petits enfants et les adultes et leur enseignait un peu de ce qu'il avait appris tout seul. Pour parler plus simplement, il se fit maître d'école. Il inculqua à ses élèves les principes de cette religion sobre et sans faste que lui avaient enseignés ses pères. Avec cet esprit lucide, cette diction claire qu'il apporta dans la suite à l'exposition des questions les plus ardues, il développa devant les enfants et devant les jeunes gens qu'on lui confiait les idées saines et droites qui ont fait la gloire de sa trop courte carrière. En instruisant les enfants, il cherchait à faire des hommes.

Dès que ses élèves savaient lire, il leur faisait étudier les articles de la Constitution américaine et leur expliquait les droits et les devoirs du citoyen.

Combien les hommes qui ont appris à lire sous Lincoln doivent être fiers aujourd'hui d'avoir reçu les leçons d'un pareil maître! Quel exemple de persévérante énergie il a légué à ses disciples de l'Illinois!

De maître d'école à procureur il n'y a que l'épaisseur du code. La distance était à moitié franchie par Lincoln qui avait déjà étudié les lois de son pays. Le hasard lui fournit le moyen de passer de la chaire du pédagogue au bureau de l'avocat. Une place de clerc se trouvait vacante chez un de ses voisins, propriétaire d'un office. Il remplaça le clerc et se fit homme de loi. Par son travail et sa persévérance, il acquit une connaissance approfondie du droit. Il s'établit pour son compte et bientôt son instruction solide, sa grande réputation de droiture, ses manières affables lui valurent une clientèle importante. Il quitta la petite ville de Decatur pour Springfield, et là, sa renommée le suivant, il devint l'avocat le plus distingué du barreau. Il avait alors 26 ans (1837) et exerçait sa profession de concert avec son associé John T. Sewart.

Par sa seule volonté, par sa ténacité dans une noble ambition, le simple *rail spitter* est devenu l'homme distingué à qui tous les plaideurs de l'Illinois veulent confier leurs causes. Il a dignement captivé la considération, cette considération si enviable qui va le lancer dans la vie politique.

C'est ici que la grande histoire d'Abraham Lincoln commence; c'est maintenant que nous allons le voir aux prises avec les difficultés d'un tout autre ordre. Mais Lincoln sera toujours le même homme, il ne variera ni d'allures ni de sentiments : le travail et la misère, le quakerisme et l'étude en avaient fait un homme complet. Il était prêt pour ses hautes destinées.

## VIE POLITIQUE DE LINCOLN. — LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS. — RÉPUBLICAINS ET DÉMOCRATES.

Pour apprécier les événements, pour juger les hommes, il est essentiel de connaître le milieu politique dans lequel ils se meuvent, dans lequel ils vivent. Le document national qui résume le caractère d'un peuple, son passé, ses aspirations vers l'avenir, c'est la constitution de ce peuple. On a dit, et avec raison : « Une nation n'a que le gouvernement qu'elle mérite. » Voyons donc, avant d'étudier l'homme politique dans Abraham Lincoln, quelles sont les bases sur lesquelles le grand fondateur de la république américaine avait posé l'édifice social et politique des États-Unis. Étudions sa Constitution.

En Amérique, la commune existait avant l'Etat, et la république étant l'image de la famille, qui n'est qu'une commune en petit, devait être fatalement la forme d'un gouvernement librement discuté et facilement accepté. La commune, aux États-Unis, est un individu distinct dans l'Etat. Elle est complétement maîtresse de prendre toutes les mesures qui lui paraissent convenables sans que le gouvernement central ait à intervenir. Il est d'axiome politique que chaque individu est le meilleur juge, en ce qui ne touche que lui-même, de ce qui lui

convient ou ne lui convient pas. Aussi la souveraineté réside-t-elle dans le peuple qui nomme ses *select-men*, magistrats auxquels est confié le soin de la commune, et qui ne représentent que le pouvoir exécutif chargé d'appliquer les mesures votées par tous les électeurs réunis.

Le peuple nomme également les officiers publics chargés de prélever les taxes, ceux dont les attributions sont de faire exécuter les règlements de police; il nomme même le greffier et le caissier de la commune. Une indemnité est allouée à chacun, et nul ne peut, sous peine d'amende, refuser l'emploi dont l'a honoré la confiance de ses concitoyens.

L'État a cependant une certaine action, mais bien limitée, sur la commune. Si la législature vote des travaux et la perception d'un impôt, la commune est forcée d'obéir. Mais la manière dont cet impôt est perçu ne regarde pas l'État. On lui envoie l'argent que la loi a décrété, il n'a pas à exiger davantage.

Tout est combiné, dans l'organisation de la commune, pour laisser à chacun son indépendance aussi complète que possible. Aussi aux Etats-Unis l'homme est citoyen. « Cette préoccupation de l'indépendance personnelle, dit M. Belloc, a fait que l'autorité des magistrats a été restreinte autant que possible. Pour cela on a employé deux moyens : d'abord on n'a concédé les fonctions municipales que pour un temps extrêmement limité, une année, par exemple; ensuite on a disséminé l'autorité dans un grand nombre de mains. Chacun s'accoutume à regarder la prospérité de la commune comme son propre ouvrage; il y prend intérêt et l'aime en raison de l'importance qu'il y a acquise et de la somme de bien-être qu'il en retire. »

Au-dessus de la commune est l'*État*. Chaque État a une existence propre. C'est une république indépendante dans la grande république. L'État a ses lois, ses administrateurs, qui ne relèvent d'aucune autorité supérieure. Dans chaque État, le pouvoir législatif est exercé par deux assemblées élues. L'une est le Sénat, l'autre la Chambre des représentants. Les représentants sont nommés pour un an, les sénateurs restent deux ou trois années en fonctions. La Chambre est renouvelée intégralement, le Sénat par tiers, de telle sorte que cette dernière assemblée renferme toujours des hommes habitués aux affaires.

Au sommet de l'édifice constitutionnel se trouve placé le Congrès, composé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. Tout le pouvoir législatif réside dans leurs votes. Le pouvoir exécutif est confié au Président des Etats-Unis qui, de même que le Vice-Président, est nommé pour quatre ans.

C'est à la Constitution fédérale rédigée par Washington que les Américains doivent le développement exceptionnel qui, en soixante ans, a fait de leur nation une nation de premier ordre. La liberté est comme le soleil, tous les peuples aujourd'hui veulent se réchauffer à ses rayons. La Révolution française, en la faisant luire sur l'Europe, a été pour les États-Unis le plus puissant agent de colonisation. En Amérique, les colons trouvent plus de liberté, plus d'avantages matériels, plus de priviléges sociaux et politiques que ne leur en offre

la terre natale : ils y émigrent en masse; la guerre même n'a pas arrêté ce mouvement.

Dans ce pays, où l'individualité est laissée à toute son initiative, personne ne rougit de sa position, quelque infime qu'elle soit. Tel marchand qui s'en va par les rues, traînant son haquet et criant des pommes du Canada, sera millionnaire demain, pour redevenir pauvre quelques mois après et refaire définitivement fortune si, au milieu de toutes ses péripéties, l'intelligence et la probité n'ont jamais été entamées. Les Orientaux regardent les choses les plus étonnantes sans être jamais surpris, mais ce n'est là que de l'indifférence apathique; c'est réellement pour l'Américain que le poëte Horace a écrit son proverbe : *Nil mirari*, ne s'étonner de rien. Le Yankee, qui ne doute de rien, ne saurait, par simple logique, avoir les dédains niais que les races aristocratiques professent pour ce qu'elles appellent *un homme de rien*, elles qui ne sont plus grand'chose. La réussite d'un homme de volonté et d'intelligence n'a rien qui étonne dans ce pays de liberté.

Les parvenus, dans cette démocratie, sont d'essence nationale.

Le succès d'Abraham Lincoln comme avocat n'a donc rien de surprenant aux États-Unis. Il était honnête, conciliant, ferme dans le droit comme dans ses devoirs, et aussi légiste qu'aucun avocat de Springfield. Il avait alors trente ans. En politique il était rangé dans la fraction des whigs avancés. Pour les whigs, l'unité de la république marche avant tout. *Un pour tous, tous pour un*, voilà leur devise. Nous verrons combien Lincoln a été fidèle à ce principe sauveur qui, grâce à son énergie tenace, a été maintenu par un temps de guerre civile où l'indivisibilité des États-Unis a été si terriblement menacée.

Les whigs, plus rationnellement appelés républicains, forment le parti opposé à celui des démocrates, annexionistes forcenés qui poussent le libéralisme jusqu'à vouloir démocratiser tout le continent américain. Par une étrange inconséquence, ces torys ou démocrates, si fanatiques de liberté, sont les soutiens des esclavagistes.

## LINCOLN EST ENVOYÉ REPRÉSENTANT AU CONGRÈS DE WASHINGTON. — IL EST ÉLU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Lincoln, qui avait siégé pendant trois années consécutives à la législature de son État, fut envoyé au Congrès, en 1847, par le parti républicain de l'Illinois. Il entra pour la première fois à la Chambre des représentants, à Washington, le premier lundi de décembre. Il fut un de ceux qui, dans cette enceinte, blâmèrent la guerre que les Etats-Unis venaient d'entreprendre contre le Mexique. Il la désapprouva énergiquement comme injuste et inconstitutionnelle. Ce respect de la Constitution, qui éclate ici publiquement, nous le verrons dominer sa vie politique.

L'abolition de l'esclavage trouva en lui un rude champion et il ne laissa pas

échapper une occasion sans affirmer dans ce sens sa conviction de famille confirmée par les réflexions de l'âge mûr.

« Deux ans plus tard, » dit A. Malespine, l'homme de France qui connaît le mieux les États-Unis et qui a toujours si courageusement défendu la cause du Nord, « Lincoln soutint, en 1858, contre le sénateur esclavagiste Douglas (Stephen), une mémorable lutte oratoire. Il le suivit de ville en ville, prenant la parole après lui devant le même public, traitant à fond la question de l'esclavage, et rétorquant tous ses arguments avec tant d'énergie, de netteté d'esprit et d'éloquence entraînante, qu'il attira sur lui tous les regards et se plaça au premier rang des hommes politiques de son pays. Il faut surtout rechercher dans les discours de Lincoln, du tact, de la méthode, une logique serrée, une bonne humeur spirituelle. Un journal de Chicago disait de lui en 1858, *qu'il avait une lucidité toute française*. Lorsqu'il abordait une question, il l'épuisait; ses adversaires auraient pu, sans regret, rendre les armes avant d'engager la lutte. Il est vrai que jamais il ne s'est fait l'avocat d'une mauvaise cause. »

Au commencement du printemps de 1860, il n'y a plus en Amérique de partis, ni whigs, ni torys, ni républicains, ni démocrates. Après la généreuse tentative et l'exécution de John Brown, le premier martyr de la cause abolitioniste, deux intérêts étaient en présence. La grande République menaçait de se scinder en deux confédérations, celle du Nord, celle du Sud; celle de l'abolition, celle du maintien de l'esclavage. On était à la veille de l'élection présidentielle.

Le 23 avril 1861, trois cent trois délégués assistent à la convention qui, sur la désignation du parti démocratique, se tient à Charleston (Caroline du Sud). Plusieurs candidats sont sur les rangs, mais la division se met dans le camp sudiste, et le sénateur Douglas ne peut obtenir la majorité après dix séances très-agitées.

La convention du parti conservateur-unioniste s'ouvre, de son côté, le 10 mai, à Baltimore. Au premier scrutin, le sénateur Bell est nommé *candidat* à la présidence et M. Edward Everett à la vice-présidence.

Le 16, les républicains tiennent leur convention à Chicago (Illinois). Treize candidats se présentent. Les plus sérieux sont Seward, Lincoln et Frémont. Quatre cent soixante-six délégués prennent part aux séances, qui durent trois jours. Seward et Lincoln se disputent la majorité, qui finit par rester à ce dernier avec 354 voix. La nomination de Lincoln comme candidat à la présidence est déclarée unanime. Par le choix qu'ils font, les républicains veulent accuser leur modération et ménager les susceptibilités de leurs adversaires.

Une seconde convention esclavagiste et démocratique se réunit, le 18 juin, à Baltimore, sans plus de succès qu'à Charleston. Une double élection porte à la candidature de la présidence Douglas et Breckinridge.

On touche au 6 novembre. Quatre candidats se disputent la présidence : Abraham Lincoln, John Bell, Stephen Douglas, John Breckinridge. Les électeurs

spéciaux, élus par chaque Etat, dont le nombre total doit être égal à celui des membres du Congrès, Chambre des représentants et Sénat réunis, les électeurs émettent leurs votes. Ils sont au nombre de 303 : 183 pour 18 Etats libres; 120 pour 15 Etats à esclaves. L'élection ayant lieu à la majorité absolue, cette majorité est de 152. Le soir même, à minuit, le télégraphe annonce à toute l'Union que 180 suffrages appellent Abraham Lincoln à la présidence des Etats-Unis.

Un cri de colère, parti du Sud, répond à cette nouvelle. La Caroline la première donne le signal de la sécession. Ses deux sénateurs au Congrès envoient leur démission. La Géorgie, l'Alabama, la Floride, le Mississipi proposent résolûment la scission. La convention de la Caroline du Sud s'ouvre le 17 décembre, et le 20 elle adopte l'acte par lequel « l'Union entre la Caroline du Sud et les « autres Etats, connus sous le nom d'Etats-Unis d'Amérique, est dissoute. » Le 24, les six représentants de l'Etat au Congrès se retirent, et les préparatifs militaires sont poussés avec la plus active énergie.

### LES PREMIERS ACTES D'HOSTILITÉ.

Il est des noms qui portent malheur. La Caroline du Sud avait été baptisée ainsi du nom de Charles IX, roi de France, l'auteur responsable de cette tuerie huguenote qu'on appelle la Saint-Barthélemy. Ce fut le navigateur Jean Ribault, qui, fondant, en 1562, le premier établissement français dans le pays, lui donna ce nom de sinistre origine.

C'est de la Caroline, nous l'avons vu, qu'est parti le premier coup porté à l'indivisibilité de l'Union; c'est de la Caroline encore que sera tiré le premier boulet fratricide lancé contre les Nordistes.

Cet Etat, un des plus riches en plantations de coton et de riz, possède sur l'Atlantique le magnifique port de Charleston. La ville de ce nom, bâtie sur une pointe de terre qui s'avance dans la baie, est enserrée par deux rivières : l'*Asley river* et le *Cooper river*. L'édifice qui attire le plus l'attention et le plus significatif est la Sugar House, prison des nègres, où se tient le marché aux esclaves. Dans cette espèce de caverne ou dans ces catacombes à l'air infect, humide et malsain, des hommes sont enchaînés et pourrissent pendant des mois, des années. Mais ces hommes sont des nègres et la pitié des Caroliniens n'est pas faite pour la race africaine. La moindre infraction, un retard de quelques minutes dans les rues après le couvre-feu, les amènent à la Sugar House, où ils sont condamnés à recevoir de vingt-cinq à cent coups de fouet.

Quatre forts sont chargés de défendre la rade : le fort Moultrie, le fort Sumpter, le château Pinkney et le fort Johnson.

Le fort Moultrie, du nom du colonel qui mit en complète déroute l'escadre anglaise de l'amiral Peter Parker, en 1776, est entouré de fossés. Les murailles, construites en pierres et en briques, sont remplies de terre à l'intérieur et ont seize pieds d'épaisseur.

Le fort Sumpter, qui commande l'entrée même du port Charleston, a vu bâtir ses murailles de soixante pieds de hauteur sur un îlot artificiel. Il est armé de 42 canons à la Paixhans, de 24 mortiers et de 76 canons de gros calibre. Il peut,



Supplice du collier infligé aux esclaves marrons.

selon les circonstances, bombarder à la fois la ville, les autres forts et les navires qui chercheraient à forcer la passe.

Au mois de décembre 1861, le major Anderson occupait le fort Moultrie. Se voyant dans une position difficile, grâce au peu de forces dont il disposait en face de l'insurrection carolinienne, il se décida à l'abandonner et, le 27, il partit

et fut avec ses troupes s'enfermer dans le fort Sumpter. Ce départ fut accompli nuitamment, sans aucun bruit, et le lendemain seulement les habitants s'aperçurent que celui qu'ils croyaient tenir entre leurs mains avait au contraire sur eux un immense avantage. Ils agirent alors par représailles et s'emparèrent non-seulement du fort Moultrie, mais encore du château Pinkney, de l'arsenal, de la douane et de l'hôtel des postes.

Ces édifices, à part l'arsenal, appartenaient au gouvernement fédéral; aussi ce coup de main fit-il une profonde impression dans le Nord, et la presse libérale se hâta-t-elle de demander le ravitaillement du fort Sumpter.

A cet effet, on envoya le steamer *the Star of the West* avec des troupes et des munitions. Arrivé à l'entrée du port, le navire essuya le feu des batteries caroliniennes. Il reçut trois boulets dans sa coque. Le capitaine commanda de virer de bord et revint à New-York.

C'était bien là une flagrante déclaration de guerre, et cependant le gouvernement des Etats-Unis, toujours animé de l'esprit de conciliation, se contenta de demander satisfaction de cet outrage dans une lettre qu'il adressa au commissaire carolinien. Cette lettre contenait simplement un blâme énergique contre ce qui venait de se passer. La législature de la Caroline du Sud déclara qu'elle approuvait complétement l'attaque dirigée contre le *Star of the West* et que la première tentative faite pour ravitailler le fort Sumpter serait considérée par elle comme une rupture, un acte d'hostilité. Aucun renfort ne fut envoyé au major Anderson jusqu'à la nomination du nouveau Président.

AVÉNEMENT D'ABRAHAM LINCOLN A LA PRÉSIDENCE. — SON INSTALLATION.

La ville de Washington, capitale des Etats-Unis, est située dans le district de Colombie, et appartient à l'Etat de Maryland. Elle s'étend au pied des collines sur lesquelles s'élèvent les charmantes villas de Georgetown, où demeurent la plupart des membres du corps diplomatique. Une belle avenue d'arbres relie le faubourg aristocratique à la première cité républicaine.

Le Capitole est le plus imposant édifice de la capitale américaine. George Washington en posa la première pierre, le 18 septembre 1793. Il venait d'être complétement terminé, lorsque, le 25 août 1814, l'amiral anglais Cochrane s'empara de la ville, la livra au pillage et à l'incendie.

Le Capitole est aujourd'hui reconstruit sur la colline *Capitol Hill*, sur l'emplacement primitif. Un magnifique jardin, riche d'arbres séculaires et des plantes les plus variées, se développe en avant de sa façade. Deux ailes ont été ajoutées, en 1851, à l'édifice. L'une, celle de gauche, est occupée par la salle du Sénat, et l'autre, par celle des représentants. Les séances du Congrès sont publiques. Les tribunes, qui peuvent contenir douze cents personnes, sont ouvertes à tout le monde. Ni à l'entrée, ni à l'intérieur, aucun garde, aucun huissier ne vous

demande votre billet. Dans ce pays tout se fait au grand jour et sans le secours de la réglementation.

C'est au Capitole que s'accomplit la cérémonie de l'installation présidentielle. Le 4 mars 1861 était le jour où Abraham Lincoln, nouveau Président des Etats-Unis, devait y prêter serment à la Constitution.

Le drapeau fédéral, orné de ses trente-quatre étoiles (une pour chaque Etat), flottait sur les édifices publics et à tous les balcons. Une foule sympathique et immense se pressait aux abords du Capitole.

Buchanan, le Président dont les pouvoirs expiraient ce jour-là, quittait la résidence présidentielle, appelée la *Maison Blanche*, et allait prendre Lincoln à l'hôtel Willard. Là, les deux magistrats sont montés en voiture et, précédés d'une procession patriotique, se sont rendus au Sénat.

Les vétérans de la guerre de 1812 ouvraient la marche. Ils entouraient le porte-étendard, qui tenait un vieux drapeau, *par la victoire usé*, celui que Washington lui-même avait agité dans les combats, pendant la guerre de l'Indépendance.

La voiture présidentielle suivait les vétérans. Derrière elle venaient les ex-présidents des Etats-Unis, les juges de la Cour suprême, le Corps diplomatique, les membres de l'Association républicaine, les membres du Congrès, les secrétaires d'Etat, les gouverneurs et les ex-gouverneurs des Etats et des territoires, les officiers de l'armée et de la marine en uniformes, les délégués des Etats.

L'Association républicaine, qui triomphait dans l'élection du *rail spitter*, avait décoré un char allégorique qui rappelait les fêtes de notre première révolution. Sur ce char, attelé de quatre chevaux blancs, tout brillant de dorures, de tentures, de drapeaux et de trophées, deux jeunes filles de quinze ans se tenaient par la main. L'une, vêtue d'une tunique bleue recouverte de fourrures, symbolisait le Nord ; l'autre portait une tunique blanche et semblait s'alanguir sur les touffes de fleurs qui foisonnaient autour d'elle ; cette brune jeune fille représentait le Sud. Trente-quatre autres jeunes filles de dix ans, les trente-quatre Etats de l'Union, portaient chacune la bannière de l'Etat dont elle était l'emblème.

Arrivés au Capitole, les deux Présidents furent reçus par une députation du Sénat, et se dirigèrent, suivis de leur cortége, vers l'estrade élevée sur le portique oriental du Capitole. C'est alors que Lincoln s'avança, présenté au peuple par M. Baker, sénateur, qui, s'adressant aux cinquante mille personnes formant le public, dit simplement ces paroles : « *Allow me to introduce to you Abraham Lincoln, the President elected of the United States of America.* Permettez-moi de vous présenter Abraham Lincoln, le Président élu des Etats-Unis d'Amérique. » Ces mots furent couverts d'une immense acclamation, de hourras frénétiques.

Le silence rétabli, Lincoln prend la parole, et, s'adressant au peuple américain, prononce ce discours dans lequel se résument tous ses sentiments et toutes ses convictions :

« Concitoyens des Etats-Unis,

Conformément à une coutume aussi ancienne que le gouvernement lui-même, je me présente devant

vous pour vous entretenir brièvement et prêter en votre présence le serment que la Constitution des États-Unis prescrit au Président avant son entrée en fonctions.

Je ne considère pas comme nécessaire en ce moment de discuter les matières administratives qu n'excitent spécialement ni anxiété, ni agitation. Les populations des États du Sud semblent appréhender que l'inauguration d'une administration républicaine ne mette en danger leurs propriétés, leur tranquillité et leur sûreté personnelle : il n'y a jamais eu aucune cause raisonnable à de telles appréhensions. La plus complète évidence du contraire a même toujours existé, comme chacun a été libre de s'en assurer. On la trouve dans presque tous les discours publics de celui qui vous parle en ce moment.

J'ai constamment déclaré ne vouloir intervenir ni directement ni indirectement contre l'esclavage, dans les États où cette institution existe. Je n'en ai ni le désir ni le droit. Ceux qui ont contribué par leurs votes à m'élever à la présidence ont eux-mêmes placé dans le programme soumis à mon acceptation une résolution ainsi conçue : « Le maintien intact du droit des Etats, et spécialement des droits de chaque Etat de régler et de contrôler exclusivement les institutions domestiques suivant sa manière de voir, est essentiel à cet équilibre de pouvoir d'où dépendent la perfection et la durée de notre édifice politique — et nous dénonçons l'invasion, au mépris des lois, par une force armée du sol de tout Etat ou territoire, sous quelque prétexte que ce soit, comme le plus grand des crimes. » Quant à moi, je prête serment sans restrictions mentales, sans dessein d'interpréter dans un esprit de parti la Constitution et les lois.

Un démembrement de l'Union fédérale, jusqu'ici à l'état de menace seulement, est aujourd'hui devenu une tentative formidable. Je maintiens que, dans l'extension de la loi universelle et de la Constitution, l'union de nos Etats est perpétuelle. La perpétuité est implicitement, sinon expressément, dans la loi fondamentale de tous les gouvernements nationaux. On peut affirmer avec certitude qu'aucun gouvernement proprement dit n'a eu dans sa loi organique une clause relative à sa propre extinction.

L'Union est bien plus ancienne que la Constitution. Elle a été formée de fait par les articles d'association de 1776. Elle a mûri et s'est développée dans la déclaration d'indépendance de 1776. Elle a mûri encore, et la foi de tous les treize Etats d'alors fut engagée pour sa perpétuation, par les articles de confédération de 1778. Finalement, en 1787, un des buts déclarés pour promulguer et établir la Constitution fut de former une Union plus parfaite. Mais si la destruction de l'Union, par un seul ou par une partie seulement des Etats, est légalement possible, l'Union est amoindrie, la Constitution ayant perdu l'élément vital de la perpétuité.

Il suit de là qu'aucun État ne peut légalement sortir de l'Union de son propre mouvement ; que les résolutions et les ordonnances à cet effet sont légalement nulles, et que les actes de violence, dans n'importe quel État ou quels Etats, contre l'autorité des États-Unis, sont insurrectionnels, ou révolutionnaires selon les circonstances.

*Je considère donc qu'au point de vue de la Constitution et des lois, l'Union n'est pas rompue, et autant qu'il sera en mon pouvoir, je veillerai, comme la Constitution me l'enjoint expressément, à ce que les lois de l'Union soient fidèlement exécutées dans tous les États.*

Sans recourir à la violence et à l'effusion du sang, je considérerai, comme mon devoir, de tenir, d'occuper, de posséder les propriétés et les points de territoires qui appartiennent au gouvernement ; de percevoir les droits et les impôts ; en dehors de ce qui peut être nécessaire pour arriver à ce but, il n'y aura aucune invasion, aucun emploi de la force contre le peuple de n'importe quel État.

Là où l'hostilité contre les États-Unis sera si grande et si universelle qu'elle empêchera des citoyens résidants et capables de remplir des emplois fédéraux, on ne tentera pas d'imposer par la force aux populations des étrangers dont elles ne voudraient pas.

Bien que le gouvernement puisse, dans la stricte légalité, être en droit de tenir à ce que ces postes aient leurs titulaires, essayer d'agir ainsi serait tellement irritant et presque si impraticable que je crois meilleur, pour le moment, de laisser vacants les emplois en question.

Le service postal, à moins qu'il ne soit repoussé, continuera à se faire dans toutes les parties de l'Union.

Si, par la force numérique, une majorité privait une minorité quelconque d'aucun des droits constitu-

tionnels franchement établis, cela pourrait, à un point de vue moral, justifier la révolution, et cela la justifierait pleinement s'il s'agissait d'un droit vital. Mais tel n'est pas le cas.

Tous les droits vitaux des minorités et des individus leur sont si pleinement assurés par des affirmations et des négations, par des garanties et des prohibitions, dans la Constitution, qu'il ne s'élève jamais de controverse à ce sujet. Mais aucune loi organique ne peut être faite avec une provision spécialement applicable à chaque question qui surgit dans l'administration pratique. Aucune prévoyance n'empêchera cela, aucun document de longueur convenable ne contiendra des clauses spéciales à toutes les questions possibles.

Les fugitifs du travail servile seront-ils rendus par les autorités nationales, ou par les autorités d'État? La Constitution ne le dit pas expressément. De ces sortes de questions sont nées toutes nos controverses constitutionnelles, et elles nous divisent en majorités et en minorités. . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Réfléchissons avec calme. On ne saurait rien perdre à prendre son temps. Serait-il possible de rendre les rapports entre le Nord et le Sud plus avantageux après une séparation définitive? Des étrangers peuvent-ils faire des traités plus aisément que des amis ne peuvent faire des lois?

Si l'on a un but quelconque en vous pressant en toute hâte de faire une démarche que vous ne feriez pas de propos délibéré, ce but sera déjoué en prenant du temps.

Aucun but utile ne saurait être compromis par la temporisation. Ceux d'entre vous qui sont mécontents ont encore entre les mains la vieille Constitution intacte, et les lois que vous mêmes avez faites en vertu de cette Constitution. De son côté, l'administration nouvelle n'a aucun désir immédiat, ni aucun pouvoir, alors même qu'elle en aurait le désir, de changer l'une ou les autres.

*C'est dans vos mains à vous, mes concitoyens mécontents, et non dans les miennes, que se trouve la terrible question de la guerre civile. Vous n'aurez pas de conflit si vous n'êtes pas les agresseurs.*

Vous n'avez point de serment enregistré au ciel de détruire le gouvernement, tandis que moi, j'aurai le serment le plus solennel de *le maintenir*, *le protéger* et *le défendre*.

Nous ne sommes pas des ennemis, mais des amis. Nous ne devons pas être ennemis. Bien que la passion ait tendu à l'extrême nos liens d'affection, elle ne doit pas les briser.

Les cordes mystiques du souvenir qui vont de chacun de nos champs de bataille, du tombeau de chacun de nos compatriotes à chaque cœur qui bat et à chaque foyer de ce vaste pays, vibreront encore en chœur pour l'Union. »

Ce discours est vivement applaudi. Immédiatement après, Lincoln prête serment entre les mains de M. Royer B. Taney, juge président de la cour suprême des Etats-Unis, devant le peuple en masse, sur une estrade élevée à cet effet en avant de la façade orientale du Capitole.

Les mains dans les mains de ce vieillard de quatre-vingt-quatre ans, Lincoln, d'une voix haute et nette, prononce le serment présidentiel :

« MOI, ABRAHAM LINCOLN, JE JURE SOLENNELLEMENT DE MAINTENIR, PROTÉGER ET DÉFENDRE LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS. »

Nous connaissons la fermeté de caractère, l'honnêteté de Lincoln, nous savons, d'avance comment il tiendra sa solennelle promesse.

### PRISE DU FORT SUMPTER PAR LE GÉNÉRAL BEAUREGARD.

Pendant un mois encore après l'installation de Lincoln à la présidence, le Nord resta dans son état de tranquillité, et, malgré cela, le bruit d'une prochaine attaque contre le fort Sumpter se propageait. Le danger paraissait imminent.

Toutefois l'attaque n'eut lieu que le 12 avril, à quatre heures et demie du matin.

Le 11, le général Beauregard intima l'ordre au major Anderson d'abandonner la citadelle. Sur le refus de celui-ci, on commença le feu. La résistance se prolongea pendant trente-huit heures. — Les 70 hommes composant la garnison du fort firent des prodiges de valeur, mais les magasins à poudre ayant sauté, le feu se communiqua à des constructions en bois, servant de casernes, et les hommes durent abandonner leurs pièces d'artillerie pour combattre l'incendie qui allait toujours grandissant.

Enfin, après une héroïque résistance, le major Anderson, convaincu de l'inutilité d'une plus longue défense, fit hisser le drapeau blanc et se rendit. Il obtint les honneurs de la guerre et sortit avec armes et bagages. Comme il voulait remettre son épée, le général Beauregard lui répondit *« qu'il ne saurait désarmer un aussi brave officier. »*

Chose étrange et digne de remarque, malgré la violence de l'attaque et la vigueur de la défense, pas une goutte de sang n'avait coulé. Les suites démentiront le prélude de cette guerre de géants infatigables, qui devait ébranler la fortune de l'ancien monde et désoler le nouveau.

La facile conquête du fort Sumpter enthousiasma les États Confédérés, mais elle causa, dans les Etats du Nord, une profonde impression de colère. Les Fédéraux répondirent en proclamant le blocus des côtes du Sud et en appelant sous les armes la milice, soit : 75,000 hommes. Une session du Congrès fut convoquée pour le 4 juillet.

L'argent et les hommes abondent dans le Nord; on sent qu'il faut, malgré la raison humanitaire, pousser la guerre avec énergie et promptitude. Le Sud fait en même temps un appel de 150,000 hommes, et annonce qu'il délivrera des lettres de marque. Quatre nouveaux Etats, l'Arkansas, la Caroline du Nord, le Tenessee et la Virginie se joignent au parti séparatiste. Le Kentucky garde la neutralité.

Le Sud arme un corps de 6,000 hommes qui se met en marche sur Washington. Cette démonstration était peu sérieuse, quoique la capitale se trouve dans une position qui peut être facilement compromise.

Les États du Nord envoient des défenseurs sur le point menacé. C'est du Massachussets que part le premier régiment de milice; mais arrivé à Baltimore (*Maryland*), il est assailli à coup de pierres par une vile populace. Il avait pensé entrer dans un pays ami et il se voyait au contraire forcé de faire le coup de pistolet. La mort de 12 hommes, tel fut le résultat de cette journée.

Cette triste nouvelle se répandit bientôt dans le Nord et une juste indignation remplaça les sentiments de conciliation dont il avait été animé jusque-là.

A cette époque, plusieurs États à esclaves avaient déclaré ou déclarèrent leur séparation :

l'Arkansas, la Louisiane,
l'Alabama, le Mississipi,

la Caroline du Sud,
la Floride,
la Georgie,
le Texas,
la Caroline du Nord,
le Tenessee,

puis enfin la Virginie. Le Nord s'émeut et rugit, car cette dernière rupture était d'une gravité telle, que si déjà onze sur quinze États à esclaves s'étaient déclarés contre l'Union, il fallait s'attendre à ce que les quatre autres, hésitant depuis trois mois, ne tarderaient pas, eux aussi, à faire cause commune avec la révolte.

Le Maryland refuse encore de se joindre au Sud. Cependant une certaine partie de la population prend une attitude plus que menaçante et deux régiments sont reçus à Baltimore comme l'avait été déjà le régiment du Massachussets. Ils sont accueillis par une grêle de pierres, de coups de fusil et de pistolet.

### BATAILLE DE BULL'S RUN. — INCIDENT SLIDELL ET MASON.

Lorsque le fort Sumpter fut au pouvoir des confédérés, toute l'attention se porta sur le fort Pickens, le seul point de la Floride occupé par les troupes fédérales. Il fallait à tout prix conserver ce fort; aussi on donna l'ordre aux six navires de guerre : *le Gowhatan, la Sabine, le Wyandot, le Brooklin, le Crusader et le Water-Wich*, de défendre le fort, si les séparatistes venaient à l'attaquer. Un steamer illinois réussit à renforcer la garnison du fort, qui était insuffisante, et à ravitailler la place; puis le steamer *Mohawk* débarqua cinquante pièces de canon pour les batteries avancées défendant les approches de la citadelle, du côté de la terre ferme. Par suite de la position du fort, les assiégeants ne pouvaient livrer qu'un assaut, lequel présentait peu de chances de succès, ou se décider à faire un siége en règle, ce qui eût été une énorme dépense d'hommes et d'argent; aussi le général Bragg, commandant les forces du Sud, hésitait.

Bientôt, Saint-Louis fut le théâtre d'une lutte des plus sanglantes. Le général confédéré Frost, commandant environ huit cents séparatistes, se retirait au camp Jacksons; mais à peine était-il arrivé, que le colonel fédéral Lyons cerna général et soldats, et les prit sans avoir tiré un seul coup de fusil.

Ils furent conduits à Saint-Louis par les volontaires, mais ceux-ci eurent à essuyer de la part de la population une grêle de coups de pierre et de coups de revolver. L'énergique capitaine Blankōwski, commandant la colonne, ordonna immédiatement de faire feu, et vingt-six émeutiers furent frappés mortellement.

Vers cette époque, les Virginiens tentèrent une sortie contre le fort *Monroe*; ils furent repoussés par les troupes fédérales; puis deux combats eurent lieu, l'un à l'est, l'autre à l'ouest : tous deux également malheureux pour les fédéraux.

Enfin, le 21 juillet 1861, on livra la grande bataille qui tira son nom d'un petit cours d'eau appelé *Bull's Run*, bataille qui se termina par un désastre pour l'armée du Nord, commandée par le général Mac-Dowel. Les généraux Jonhston et Beauregard étaient à la tête des confédérés.

Le général Beauregard avait successivement abandonné *Fair-Fax, Court-House* et *Centreville*, mais ce n'était là qu'une ruse de guerre pour attirer le général



Types de volontaires.

Mac-Dowel dans un piége. En effet, depuis trois mois cette position, prise par l'armée confédérée, près de la rivière Bull's Run, avait été fortifiée par les Sudistes, et 66,000 hommes y étaient réunis.

Le général commandant les troupes du Nord avait divisé son armée, forte seulement de 35,000 hommes, en trois corps. Il attaqua les confédérés de front et sur les deux flancs.

Les troupes du Sud formaient un triangle dont le sommet se trouvait au Bull's

Run et la base à Manassas. Les ailes de l'armée se déployaient en ligne continue, allant de l'une à l'autre de ces deux positions.

Malgré l'infériorité du nombre, le succès de la bataille, pendant les premières heures, semblait devoir appartenir au Nord. A deux heures, les confédérés battus sur tous les points envoyèrent au général Mac-Dowel un parlementaire, à qui il fut répondu que l'on ne pouvait accepter qu'une reddition sans condition.

En ce moment arrivait par le chemin de fer de Richmond le président du Sud,




M. Seward, secrétaire d'État aux affaires étrangères des Etats-Unis.

Jefferson Davis, qui prit le commandement du centre. Presque au même instant, le général confédéré Johnson venait du côté opposé, amenant avec lui 25,000 hommes de troupes fraîches. La bataille commença avec plus d'acharnement que jamais. L'armée du Nord fit encore des prodiges de valeur. Fatiguée par les marches forcées des jours précédents, par les efforts inouïs qu'elle venait de faire pour conserver l'avantage sur un ennemi bien supérieur en nombre, démoralisée par les renforts arrivant aux confédérés, elle se vit dans la nécessité de battre en retraite.

Malheureusement, une sorte de panique se répandit dans l'armée; elle fut causée par les fourgons de bagages qui se mirent à fuir précipitamment et

en désordre. Ils causèrent un tel bruit que les troupes à portée d'entendre rompirent leurs rangs et coururent pêle mêle dans toutes les directions, entraînant avec elles l'armée entière.

A la suite de cette bataille, le commandement fut retiré au général Mac-Dowell et donné au général Mac-Clelland, qui s'occupa activement de la réorganisation de l'armée pour laquelle Abraham Lincoln fit un appel de 500,000 hommes.

Dans d'autres endroits, les fédéraux éprouvaient de nouvelles défaites. Dans le Missouri, les soldats, après la mort du général Lyon, prennent la fuite dans toutes les directions; à Ball's Bluf les unionistes sont culbutés, dans le Potomac, par l'armée placée sous le commandement de Jackson; enfin, dans le Maryland, la présence seule de nombreuses troupes nordistes réussit à comprimer les populations; mais l'attention est toujours et surtout portée sur la Virginie, où les deux armées sont en présence, et où, pense-t-on, un engagement plus sérieux encore que ne l'a été la bataille de Bull's Run ne peut tarder à avoir lieu.

A l'embouchure du Mississipi, une flotte confédérée, composée du steamer le *Manassès*, armé d'un éperon, de nombreux brûlots et de six canonnières à vapeur, profite des ténèbres pour attaquer l'escadre de blocus des États-Unis, comptant trois steamers, *Richmond*, *Huntsville*, *Water-Wich*, deux sloops de guerre, *Vincennes* et *Preble*, et le transport *Nightingale*.

L'éperon de fer du *Manassès* pénètre dans la coque du *Richmond*, pas assez profondément cependant pour lui causer de sérieuses avaries, aussi cherche-t-il, ainsi que le reste de l'escadre, à gagner la mer, mais il échoue sur la barre, en même temps que le *Greble* et le *Nightingale*. Ce dernier reçoit un coup d'éperon qui le fait couler; un boulet se loge dans la coque du *Richmond*, le *Vincennes* est obligé de jeter à la mer son armement, ses chaînes et ses ancres.

Nous ne pouvons passer ici sous silence l'incident Mason et Slidell; aussi allons-nous donner quelques détails sur le départ de ces personnages, détails que nous prenons dans le *Charleston-Mercury* :

« Les deux envoyés choisirent, pour quitter Charleston, le petit steamer *Theodora*. Tous les préparatifs faits, les passagers s'embarquèrent, le 12 octobre avant minuit. Ces passagers étaient : M. E. Mason et M. Mac-Farlane, son secrétaire; M. Slidell, sa femme, son fils, ses deux filles; M. Eustis, son secrétaire; M^me^ Eustis et diverses autres personnes.

« La nuit était tout à fait noire, et, vers minuit, une pluie fine commença à tomber, ce qui ajoutait aux chances qu'avait la *Theodora* de ne pas être aperçue. A une heure du matin, la *Theodora* leva ses câbles et se dirigea silencieusement vers la sortie du port. En passant devant le fort Sumpter, toutes les lumières furent éteintes à bord, et le navire passa au milieu de l'escadre de blocus pour gagner la mer.

« Le 16, la *Theodora* arrivait à Cardenas, l'un des ports de l'île de Cuba, et mettait à terre ses passagers qui se rendaient en chemin de fer à la Havane. Une fois chaque mois, un petit bateau à vapeur, le *Trent*, transporte de la Havane

à Saint-Thomas les voyageurs à destination de l'Angleterre. Les passagers de la *Theodora* s'embarquèrent le 7 novembre à bord du *Trent*, et le lendemain, vers huit heures du matin, ils se trouvaient vis-à-vis le phare du Paradon-Grande, au plus étroit de l'ancien canal de Bahama, lorsqu'ils firent la rencontre d'un grand navire de guerre tout noir, qu'ils apprirent plus tard être le San-Jacinto.

« Le *San-Jacinto* tira, dans la direction du *Trent*, deux coups de canon, et, presque aussitôt, une chaloupe portant deux officiers et dix hommes, vint se ranger auprès du navire anglais. L'un des deux officiers, le lieutenant Fairfax, demanda alors au capitaine Moir du *Trent* de lui remettre MM. Slidell, Mason, Eustis et Mac-Farlane. Sur le refus du capitaine, M. Fairfax fit de la main, vers le San-Jacinto, un signe convenu, et trois grandes chaloupes, montées par trente hommes de marine et soixante matelots, vinrent aborder le *Trent*. Les hommes montèrent à bord, le fusil au port d'armes, et le lieutenant Fairfax leur donna l'ordre de s'emparer des quatre passagers qui venaient de se réfugier dans leurs cabines. MM. Mason, Slidell, Eustis et Mac-Farlane furent amenés sur le pont. Enfin, les quatre passagers durent descendre dans une des chaloupes du San-Jacinto, après avoir fait leurs adieux à leurs familles et à leurs compagnons de voyage. »

Le *San-Jacinto* se dirigea vers les Etats-Unis ; il arriva le 16 novembre au fort Monroe. De là, les dépêches annonçant l'arrestation de MM. Mason et Slidell furent envoyées à Washington, puis le San-Jacinto repartit et transporta les prisonniers à New-York, pour les reprendre encore et les amener au fort Warren.

Après de nombreuses réclamations émanant de l'Angleterre, il fut répondu par les États-Unis que le gouvernement n'avait « que des dispositions amicales, que le capitaine Wilkes avait agi sans ordres, et qu'ainsi cet acte se trouvait dégagé de l'embarras qui aurait pu en résulter. »

M. John Russel adressa alors la dépêche suivante, qui précéda la mise en liberté des passagers du *Trent*.

« Le gouvernement anglais est disposé à croire que cet acte n'a pas été autorisé, et qu'il ne peut être que le résultat d'un malentendu..... Le gouvernement de la reine espère que le gouvernement des Etats-Unis accordera de lui-même la seule réparation qui puisse être satisfaisante : la liberté de MM. Mason et Slidell et une excuse convenable. »

A la suite de cette dépêche, M. Seward répondit, le 26 décembre, qu'ordre avait été donné pour le relâchement des prisonniers. Voici le texte de cette dépêche :

« Le gouvernement anglais ne s'est pas trompé lorsqu'il a pensé que le capitaine Wilkes n'avait agi que selon les inspirations de sa conscience, sans ordres ni instructions. Aucun ordre n'avait été donné ni à M. Wilkes ni à aucun officier d'arrêter MM. Slidell, Eustis, Mason et Mac-Farlane, ou toute autre personne, soit à bord du *Trent*, soit à bord de tout autre navire anglais. Le cabinet

de Washington n'a jamais formé le projet, et n'a même jamais eu la pensée de soulever une semblable discussion qui pourrait éveiller la susceptibilité de la nation anglaise. »

M. Seward annonça en outre à lord Lyon, ministre anglais à Washington, qu'il désirait conférer avec lui au sujet des mesures à prendre pour que les prisonniers fussent rendus et placés sous la protection de la Grande-Bretagne.

Ainsi se termina cet incident, qui aurait pu amener un changement des plus sérieux dans la guerre américaine.

A peu près à l'époque où l'on arrêtait MM. Mason et Slidell, les fédéraux remportèrent deux victoires, l'une sur les côtes de la Caroline du Sud, l'autre sur les côtes de la Caroline du Nord.

Dans la Caroline du Sud, le fort du cap Hatteras fut bombardé; la garnison, se composant de 800 hommes et de 50 officiers, se rendit au général Buttler.

Quant à l'avantage remporté sur les côtes de la Caroline du Nord, voici le rapport qu'adressait le commodore Dupont au secrétaire de la marine :

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai attaqué hier les batteries ennemies établies sur Bay-Point et Hilton-Head, ainsi que les forts Walker et Beauregard. J'ai réussi à les réduire au silence après un engagement de quatre heures, et la petite escadre des steamers rebelles du commandant Tatuall a dû fuir à toute vapeur. L'ennemi a pris la fuite dans une grande confusion. Les quartiers et ses campements ont été abandonnés sans même qu'il essayât de sauver aucune propriété publique ou privée. Le terrain sur lequel il avait opéré sa fuite était couvert d'armes; les officiers ont fui si précipitamment qu'ils n'ont pas voulu s'embarrasser de leur sabre. »

Quelques jours après, les fédéraux s'emparèrent encore de la ville de Beaufort.

Tous ces événements se passaient, il ne faut pas l'oublier, à la fin de l'année 1861 ; nous allons entrer maintenant dans la relation de la campagne de 1862.

Le Sud comptait 40,000 hommes dans les villes principales : 40,000 sur les bords du Mississipi, 60,000 dans le Missouri, 90,000 dans une partie de la Virginie, 117,000 dans le Tenessee et le Kentucky et 150,000, sur les bords du Potomac.

Le Nord répondait à cette formidable armée par une armée non moins formidable : 500,000 combattants étaient sous les armes prêts à se sacrifier pour le plus grand triomphe du principe défendu par eux. Les fédéraux comptaient en outre plusieurs flottes dont la plus considérable était, la dernière, sortie du port de Hampton. Elle se composait de vingt-six navires à voiles, trois frégates à vapeur, quinze canonnières, six grands steambots de rivière, deux puissants remorqueurs, douze ferry-boats armés de six canons; les transports à vapeur le Vanderbilt de 3,370 tonneaux, l'Atlantic de 2,845, l'Océan-Queen de 2,802, le Baltic de 2,723, l'Illinois de 2,123, le De Soto, le Philadelphia, le Coatzacoalcos, l'Ericson, plus une vingtaine d'autres dont nous ignorons les noms.

On l'a vu : pendant l'année qui vient de s'écouler, les fédéraux ont compté de nombreux revers; celle qui commence semble au contraire se présenter pour eux dans de favorables conditions.

De tous côtés l'on fait des préparatifs immenses et l'on semble vouloir pousser la guerre plus vigoureusement encore que cela n'avait été fait jusqu'à ce moment.

A l'ouest de la Virginie, on trouve le corps du général Rosencranz, au sud le général Burnside, au nord les généraux Banks et Mac Clellan, avec de grands corps d'armée; l'est est protégé par le fort Monroe; de plus, une grande expédition sous les ordres du commodore Foot et du général Grant se dispose à agir dans le Tennessee. Le général Buell tient le nord du Kentucky.

Le général Mac Clellan veut former un cercle qui, se rétrécissant peu à peu, doit finir par étouffer tout germe de révolte dans les Etats confédérés. Ce plan réussit presque et l'on compte de prompts et nombreux succès.

Une bataille est livrée le 19 janvier 1862, à Mill-Spring, le général confédéré est tué; le désordre se met dans les rangs des esclavagistes. Le général Thomas commandant les forces fédérales compte une victoire.

L'expédition, commandée par le commodore Foot et par le général Grant pour opérer dans le Tennessee, commence par s'emparer du fort Henry et du fort Donelson.

Le général Burnside commandant le corps de débarquement de l'expédition du Sud, soit 30,000 mille hommes, s'empare de Newbom, d'Edenton, d'Elisabeth-City et de l'île Roanoke. Il n'attend plus que l'ordre de marcher soit sur Norfolk, soit sur Charleston.

Mais deux événements autrement importants allaient fixer l'attention publique : le combat naval de *Newport-News* et la bataille de Pittsburg-Landing.

## COMBAT DE NEWPORT-NEWS. — MONITOR ET MERRIMAC. — BATAILLE DE PITTSBURG-LANDING. — SUITE DE LA GUERRE.

Quatorze bâtiments prirent part au combat de *Newport-News*, six du côté du Sud :

le *Yorktown*,
le *Jamestown*,
le *Beaufort*,
le *Raleigh*,
le *Teaser*,
puis enfin le *Merrimac*.

Le premier jour, le Nord comptait également six bâtiments :

| | |
|---|---|
| le *Congress*, | le *Roanoke*, |
| le *Cumberland*, | le *Wittehal*, |
| le *Minnesota*, | et le *Reindeer*. |

Ce fut le 9 mars, vers midi, que le *Merrimac*, cette sombre machine à l'aspect sinistre, effrayant, descendit la rivière Elisabeth. Immédiatement les bâtiments fédéraux se préparèrent au combat, la garnison du fort Montroe prit les armes.

Après quelques démonstrations, le *Merrimac* se précipita sur le *Cumberland* et enfonça son long éperon de fer dans les flancs de la belle frégate. Le *Cumberland* fit feu de toutes ses pièces et cette décharge sembla pendant un instant devoir arrêter le monstre-machine, mais, les boulets rebondissaient sur sa carapace. A son tour, il s'éloigna pour faire feu; puis il s'élança de nouveau sur son ennemi, lui fit une nouvelle ouverture où l'eau s'engouffra et le fit couler. Le *Cumberland* s'enfonça noblement et, le pavillon cloué au plus haut de ses mâts, se montrait encore lorsque déjà le navire avait disparu englouti par la mer.

Le *Congress* était aux prises avec le *Yorktown* et le *Jamestown*. Depuis longtemps déjà il soutenait une lutte inégale, lorsqu'il vit arriver vers lui le *Merrimac*. Comprenant qu'il ne pouvait continuer plus longtemps à se défendre, le *Congress* amena son pavillon et hissa le drapeau blanc. Le *Jamestown* se rapprocha de lui et prit à son bord les officiers comme prisonniers. Les confédérés firent sauter le *Congress*.

Confiant dans son invulnérabilité, le *Merrimac* passa la nuit au milieu de ses ennemis, comptant reprendre le lendemain son œuvre de destruction. En effet, à sept heures du matin, il recommença l'attaque contre le *Minnesota*, échoué sur la rive, mais il vit venir à lui, prêt à défendre la frégate fédérale, un bâtiment informe, noir. Ce bâtiment était long de 172 pieds et large, au centre, de 41; rien sur le pont, qu'un abri pour le pilote et une tour placée au milieu du navire. C'était le *Monitor*, construit par l'ingénieur Erickson.

Le *Merrimac* s'élança sur le *Monitor*, et ce choc sembla devoir faire couler ce dernier; il s'enfonça en effet, mais pour reparaître bientôt plus effrayant que jamais. Personne à bord, et cependant à chaque instant un sabord s'ouvrait et un boulet venait frapper le navire confédéré qui, par deux fois, chercha inutilement à enfoncer son éperon dans les flancs du *Monitor*.

Après cinq heures d'un combat inutile, le *Merrimac*, qui s'était vainement épuisé en tentatives d'abordage, fut obligé de se retirer; deux boulets avaient pénétré par ses sabords. Il battit en retraite, quoique pouvant à peine tenir la mer, et se dirigea vers la rivière Elisabeth pour rentrer au port. 17 hommes furent tués et le bâtiment presque désemparé.

Quant au *Monitor*, il n'éprouva pas la moindre avarie. Un des officiers du bord écrivait après le combat :

« Les boulets du *Merrimac* ont à peine éraillé notre peinture. »

Ce fut le premier combat naval entre navires cuirassés, et quoique les pertes

des fédéraux aient été grandes en navires et en hommes, on peut dire que le désavantage a été pour le Sud.

La bataille de Pittsburg-Landing, livrée près de Corinth, fut très-meurtrière. Comme pour le combat naval de New-York-News, les confédérés eurent le dessus pendant la première journée, mais l'arrivée d'un corps d'armée commandé par Buels change et décide le sort de la bataille.

Les forces des confédérés étaient ainsi divisées : 30,000 hommes sous les ordres de l'évêque Polk, 20,000 sous les ordres de Nathan-Evans, 20,000 sous les ordres de Johnston et 30,000 sous les ordres de Braxton Bragg : l'armée était commandée en chef par le général Beauregard.

L'armée du Nord était le premier jour inférieure en nombre, mais l'adjonction du corps de Buels vint le lendemain rétablir l'équilibre et donner de l'énergie aux soldats de Grant.

A trois heures du matin, l'armée du Sud rencontra la division commandée par le général Crentil, qui, croyant à une simple démonstration, engagea la bataille et fut fait prisonnier. Sa division battit en retraite et rencontra bientôt celle placée sous les ordres du général Sherman.

L'engagement devint alors tout à fait sérieux ; on fit de part et d'autre les efforts les plus grands, et peut-être les fédéraux auraient-ils été écrasés par le nombre sans les deux canonnières *Tyler* et *Lexington*, qui firent feu de toutes leurs pièces et obligèrent les séparatistes à reculer.

La bataille continua cependant. Les généraux du Sud, après de nouvelles tentatives pour remporter la victoire, se retirèrent sur la route de Corinth dans une excellente position. Ce fut à cette heure qu'arriva le général Buels. On plaça les deux divisions qu'il commandait à la tête de l'armée fédérale, et comme la nuit venait, on dut attendre au lendemain pour reprendre les hostilités un moment interrompues.

A six heures du matin, la bataille recommence avec plus d'acharnement encore que la veille. Fédéraux et confédérés font des prodiges de valeur ; on se prend corps à corps, l'artillerie tonne pendant huit heures consécutives, enfin les esclavagistes finissent par faiblir puis battent en retraite, mais en reformant leurs rangs et en profitant de toutes les positions pour harceler l'armée du Nord.

Grant, à la tête de son régiment, s'élance alors sur les restes de l'armée du Sud, culbute tout ce qui se trouve sur son passage, et les Sudistes effrayés fuient dans toutes les directions.

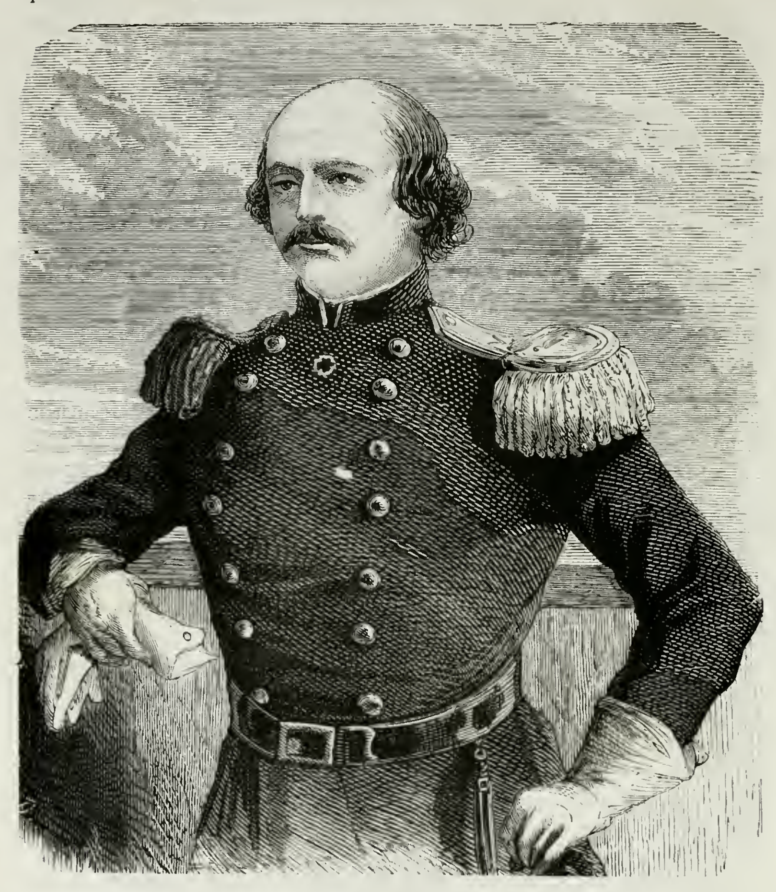
Cette bataille coûta aux confédérés 12,000 tués, blessés ou prisonniers. Le général Johnston fut retrouvé parmi les morts.

L'attention était partagée pendant ce temps par deux expéditions navales.

La première, avec un corps de débarquement commandé par le général Burnside, s'empare de plusieurs points importants dans la Caroline du Nord. Les îles Roanoke tombent au pouvoir des Nordistes.

La seconde, dirigée par l'amiral Farragut pour la partie maritime, et par le

général Butler pour le corps de débarquement, se porte vers la Nouvelle-Orléans, la cité qui depuis le commencement de la guerre a toujours été le centre d'approvisionnement du Sud.



Le général Buttler, commandant la Nouvelle-Orléans et la Louisiane.

La Nouvelle-Orléans est défendue du côté de la mer par le fort Pike, à l'entrée du lac Pontchartrain; le fort Livingston, à l'entrée de la baie de Barataria; les forts Saint-Philippe et Jackson sur le Mississipi.

La flotte de l'amiral Farragut se composait de huit steamers : — *Brooklyn*, *Hartford*, *Mississipi*, *Richmond*, *Pensacola*, *Varena*, *Iroquois* et *Oneïda*; de seize

canonnières : *Katahdin*, *Westfield*, *Cayuga*, *Pinda*, *Itaska*, *Clifton*, *Kanawha*, *Meami*, *Sciota*, *Winona*, *Owasco*, *Kineo*, *Wissahickon*. *Harriett-Lane*, *Kittatinny*, et vingt-deux bombardes.

En tout 286 canons et 22 mortiers.




Carte du théâtre de la guerre. Les parties noires indiquent les Etats ou les parties d'Etats où l'esclavage n'est pas aboli par la proclamation du président Lincoln.

Le 14 avril, le bombardement du fort Jackson commença et fut continué sans interruption pendant plusieurs jours avec un acharnement constaté par la

lettre suivante, écrite par le général en chef commandant le département de la Louisiane au général Dunkan, commandant le fort Jackson :

« Dites à vos hommes que leur conduite héroïque pendant l'un des plus terribles bombardements dont l'histoire fasse mention leur vaut une admiration et une sympathie générales. Leurs parents et leurs amis ont une confiance aveugle dans leur habileté et dans leur courage. »

A quoi le général Dunkan répondit :

« Le bombardement continue. Plusieurs fois nos canons en barbette ont été démontés. Nous réparons de notre mieux nos dommages. Vingt-cinq mille bombes ont été lancées par les fédéraux depuis dix jours; mille environ sont tombées dans le fort. »

Le 23 seulement, une canonnière força le passage, et le 24, toute la flotte dépassa le fort Jackson qui, dès lors, se trouva pris entre deux feux. Il n'aurait pu évidemment continuer à se défendre, si le commodore Farragut n'avait poussé son expédition pour ne s'arrêter que devant la Nouvelle-Orléans. Il demanda la reddition de cette ville en ces termes :

« *Les droits des individus et la propriété seront assurés; je demande donc la reddition sans réserve de la ville, et je demande que les emblèmes de la souveraineté des Etats-Unis soient arborés aujourd'hui à midi, à l'Hôtel de Ville, sur la Monnaie et sur la Douane.* »

M. Monroe, maire de la Nouvelle-Orléans, fit la réponse suivante :

« Je ne saurais trouver, parmi mes administrés, un renégat assez insensé et assez misérable qui osât souiller de sa main l'emblème sacré des Etats confédérés, et il n'y a pas un homme parmi nous dont la main et le cœur ne se paralyseraient à la pensée d'arborer un drapeau auquel nous n'avons pas solennellement prêté serment. »

Nous ne pouvons que laisser cette lettre à l'appréciation du lecteur; cependant nous devons dire que ce même M. Monroe avait, un an auparavant, prêté serment au drapeau fédéral.

Le commodore Farragut fit alors occuper la ville par un bataillon de soldats de marine. Bientôt après, le 1er mai, les forts Saint-Philippe et Jackson se rendirent au commodore Porter.

Le général Buttler, qui avait été nommé commandant du département du Golfe, opérait en même temps que le commodore Farragut, et, après avoir pris et détruit les forts qui défendaient le lac Pontchartrain, il y pénétrait pour débarquer avec son corps d'armée à Lakeport. Il ne restait plus aux confédérés, sur les bords du Mississipi, que la ville de Wiesburg.

Dans la Virginie, l'armée connue sous le nom d'armée du *Potomac*, dont le principal corps était commandé par le général Mac Clellan, avait commencé ses opérations. Après avoir quitté Martinsburg, Charlestow, Bolivar, le général Banks avait battu le général Jackson près de Vinchester.

Cette victoire, remportée sur les confédérés, lui donnait la vallée de Shenandoah.

La ligne du Bull's Run et du Manassas avait été abandonnée par les séparatistes; aussi Mac Clellan s'avança-t-il près de Fairfax, Centreville et Court-House sans rencontrer l'armée confédérée, qui s'était retirée sur les bords du Rapahannoc, pour revenir ensuite vers Richmond.

Le général Mac Clellan changea son plan de campagne et fut avec son armée au fort Monroe pour agir dans la péninsule virginienne. 120,000 hommes se tenaient sous ses ordres.

On donna le commandement de l'armée du Rapahannoc au général Mac-Dowell, plus le commandement de la portion de pays située entre les montagnes Bleues, le Potomac et le chemin de fer de Frédéricksburg, ainsi que le commandement du district de Colombie.

Le général Banks garda le commandement de la Shenandoah.

La ville de Yorktown que défendait l'armée confédérée, et qu'attaquait le général Mac-Clellan, était parfaitement fortifiée et pouvait être défendue avec succès. L'attaque au contraire en était difficile, car il fallait tout un matériel de siége, que les fédéraux n'hésitèrent pas à faire venir pour s'emparer d'une position aussi importante.

A peine commençait-on les préparatifs d'attaque, que les séparatistes, pris d'une sorte de panique, évacuèrent la place où l'armée fédérale entra le 2 mai.

Le surlendemain un combat acharné eut lieu entre les deux armées, à trois milles de Williamsburg, ville que les esclavagistes n'essayèrent pas même de défendre, quoiqu'ils eussent des moyens très-puissants et très-considérables.

Le général Mac-Clellan, victorieux sur toute la ligne, transporte son armée par la voie du Potomac, arrive à la presqu'île formée par les rivières York et James, puis il établit ses forces sur les bords du Chickahominy.

A ces divers succès, vint bientôt s'en ajouter un nouveau, suivi promptement d'une défaite sur un autre point.

Le 8 mai, le *Naugatuck*, le *Seminol,* le *Sucquehannah,* le *Vanderbilt,* le *Monitor,* le *San-Jacinto* et le *Dacotah*, qui tenaient le blocus devant Norfolk, ville très-importante, occupée par les confédérés, bombardèrent les batteries ennemies toute la journée et une partie de la nuit.

Le 9 et le 10 mai, le général Wool, à la tête de son corps d'armée, débarqua et fit ses préparatifs pour prendre Norfolk par terre. Le maire de la ville envoya immédiatement un parlementaire, lequel déclara que l'on ne voulait faire aucune résistance.

Voici pour la victoire.

Le revers fut éprouvé par le général Banks, dans la vallée de Shenandoah.

Il avait été obligé d'envoyer 18,000 hommes de renfort au général Mac-Dowell qui craignait un engagement sur le Rapahannoc. Bien au contraire, ce fut lui qu'on attaqua, avec des forces trois fois supérieures, et malgré sa belle conduite

et l'énergie déployée par les hommes placés sous ses ordres, il fut repoussé jusqu'au delà du Potomac.

Ce ne fut qu'avec le secours des généraux Frémont et Mac-Dowell, qu'il put réparer ce désastre. Mais cette complication nouvelle devait une fois de plus changer tous les plans du général Mac-Clellan. En effet, il comptait sur la jonction que devait opérer avec lui le général Mac-Dowell, jonction empêchée par suite des événements qui avaient eu lieu dans la vallée de Shenandoah.

Richmond recevait à chaque instant des renforts nouveaux. Mac-Clellan se vit dans la nécessité, pour être sous la protection des canonnières fédérales, de se diriger vers la rivière James. Il commençait à effectuer son mouvement de retraite, lorsque la division Mac-Call fut attaquée par le général sudiste Jackson. Le combat dura toute la journée ; on ne put reprendre les opérations interrompues que pendant la nuit, mais le lendemain, Mac-Call fut attaqué de nouveau, et cette journée put prendre sa place parmi les plus malheureuses pour les fédéraux.

Voici, du reste, ce qu'écrivait à cette époque un officier de l'armée de Mac-Clellan. « Cette scène n'est pas de celles qu'on peut oublier. Des masses de chevaux sans cavaliers fuyaient dans toutes les directions. Les boulets sifflaient dans l'air. Les fourgons, les ambulances et les canons encombraient la route ; des blessés, boîtant et gémissant, d'autres sanglants et couchés au milieu de la mêlée ; des officiers dont la voix n'était plus écoutée, criant et menaçant, au milieu de ces masses effrayées ; le sublime fracas de la canonnade ; les nuages de fumée, et le soleil disparaissant à l'horizon, rouge comme une large tache de sang. Voilà ce que je ne puis peindre, mais je le vois encore et le verrai toujours. Je ne puis être sévère pour nos soldats. Ils avaient combattu et marché le jour et la nuit d'auparavant ; la chaleur était accablante, ils étaient épuisés. »

Cette bataille reçut le nom de Gaineshill, ville près de laquelle elle s'était livrée.

Le 28, la journée se passa en escarmouches. Les fédéraux eurent donc la possibilité de continuer leur retraite. Ils traversèrent le Chickahominy, et commencèrent à s'ébranler vers la rivière James.

Le lendemain 29, les divisions Richardson et Sedgwick furent attaquées par les confédérés qu'elles repoussèrent en leur faisant subir des pertes très-considérables, dans les marais de *Whit-Oak*. Trois engagements partiels eurent lieu dans cette même journée ; les fédéraux restèrent maîtres du champ de bataille.

Le soir, Mac-Clellan se mit en marche pour gagner le pont de Turkey-Island, sur la rivière James, mais il y avait une longue distance à parcourir par des chemins étroits, mauvais, et ce ne fut qu'à dix heures que le gros de l'armée put arriver sur les bords de la rivière.

Les confédérés attaquèrent le lendemain, 30 juin, l'arrière-garde fédérale qui se trouvait encore dans les marais de Whit-Oak. Le combat dura toute la journée. Tantôt les Sudistes avaient le dessus, tantôt les Nordistes reprenaient l'avan-

tage, de manière que le sort de la journée fut à peu près partagé. Pendant ce temps, Mac-Clellan qui pensait être encore attaqué le 1er juillet s'était fortifié dans sa position. Il avait disposé son armée de façon qu'elle pût, si le besoin s'en faisait sentir, être appuyée par les canonnières.

Le général nordiste ne s'était pas trompé dans ses prévisions, car le lendemain, à midi, les séparatistes commencèrent l'attaque, et quoiqu'ils fussent plus nombreux et en meilleure position que les fédéraux, ils éprouvèrent un échec. Cette bataille, dite de Turkey's Grove, fut une des plus meurtrières. Les Sudistes avaient une armée de cent quatre-vingt mille hommes. Les fédéraux comptaient à peine cent mille combattants. Il est vrai que leur artillerie était bien supérieure à celle des ennemis.

Ces diverses batailles, livrées consécutivement, prirent le nom de Seven-Days (*Les Sept Journées*).

Les pertes subies par les deux armées s'élevèrent à 80,000 hommes.

50,000 pour le Sud et 30,000 pour le Nord.

Le général Lee, commandant en chef les forces séparatistes, détacha un de ses meilleurs lieutenants pour attaquer et disperser l'armée fédérale, commandée par Pope.

A la même époque, Braxton-Bragg repoussait les fédéraux en remportant plusieurs avantages sur les bords de l'Ohio. De plus il menaçait la capitale du Kentucky et Cincinnati.

Lee traverse de son côté le Potomac et le Maryland pour s'emparer de la capitale fédérale, mais il est arrêté dans sa marche victorieuse par Mac-Clellan, qui vient au secours de Washington, sur un ordre du président Lincoln.

Les fédéraux éprouvent un cruel revers à Harper's Ferry qui capitule et se rend avec sa garnison de 10,000 hommes. Murfordsville se rend également.

Ce n'est partout que désastres nouveaux pour les Etats de l'Union, lorsque le 15 septembre, l'avant-garde des confédérés subit un échec dans le Maryland. Hooker, surnommé *le Batailleur*, culbute les ennemis, les met en déroute, et les oblige à reculer. Il les poursuit pendant trois jours, et livre enfin une bataille générale sur les bords de l'Antieman.

C'était à la date du 18. L'aile gauche des ennemis était commandée par Jackson; Hooker engage le combat avec ce général qui faiblit bientôt. Hooker fait des prodiges de valeur, il va même jusqu'à la témérité; mais il tombe grièvement blessé et dès lors Jackson reprend l'avantage. Burnside se distingue, lui aussi par sa bravoure; il repousse les confédérés malgré leurs vives attaques, oblige Lee à repasser le Potomac et à rentrer dans la Virginie.

Les fédéraux comptent deux nouveaux succès, l'un à Cornilh et l'autre à Gerryville. Braxton-Bragg depuis longtemps était heureux dans cette partie du Kentucky qui se trouve au nord du Mississipi, mais Rosencranz le bat et le force d'abandonner ses positions.

Ce fut à cette époque que l'on projeta une expédition contre Richmond, la

capitale des États confédérés. Le général Mac-Clellan remit le commandement en chef de l'armée du Potomac à Burnside.

Celui-ci accepta la responsabilité et s'occupa activement du passage de ses troupes sur le Rappahannock qui, à l'endroit où il voulait le traverser, compte 170 mètres de profondeur. Cette première difficulté vaincue, il fallait encore prendre Fredericksburg pour arriver jusqu'à Richmond.

C'était là vraiment une tâche à la hauteur des plus grandes audaces.

BATAILLE DE FREDERICKSBURG.

On commença par transporter le matériel de ponts, on braqua 178 canons sur Fredericksburg, et l'on se mit en devoir de rétablir le pont du chemin de fer.

Les séparatistes répondirent à ces préparatifs par une décharge qui obligea les ouvriers à s'éloigner. Le général Burnside ordonna alors de bombarder la ville, et l'on essaya de reprendre les travaux ; mais le feu des confédérés était si terrible que de nouveau il fallut les abandonner. Plusieurs fois les fédéraux firent de nouveaux essais infructueux, et l'on comprit qu'il fallait détourner l'attention des Sudistes par une manœuvre hardie.

Cent cinquante volontaires s'embarquèrent dans de petits bateaux, et au milieu d'une grêle de balles ils atteignirent la rive opposée. Cette opération permit aux Nordistes de terminer deux ponts et de pénétrer dans la ville.

Les confédérés avaient envoyé des forces au bas de la rivière, ne s'attendant pas à ce que l'armée du Nord passerait toute entière devant Fredericksburg ; de son côté, Burnside voulait séparer ces mêmes troupes ennemies de celles placées sur les hauteurs ; mais, malgré l'énergie de son attaque, il ne put arriver à ce but.

L'artillerie des séparatistes décima les fédéraux qui se trouvaient pris entre deux feux. Burnside comprit que résister plus longtemps serait la ruine complète de son armée, aussi se hâta-t-il de repasser les ponts.

Les confédérés le laissèrent tranquillement opérer sa retraite.

Il perdit 12,000 hommes à cette funeste bataille.

Burnside avait eu contre lui non-seulement des forces supérieures, mais encore la position avantageuse de son ennemi, et cependant il se retirait comme le lion blessé, mais non vaincu, effrayant encore dans sa faiblesse.

Sherman, le 27 décembre, avait éprouvé le même sort devant le fort Wicksburg : Ses pertes furent très-importantes, car il se battit longtemps et avec un grand courage, mais un obstacle imprévu l'arrêtant dans sa marche le força de s'éloigner.

Dans le Tennessee, cinquante mille hommes, sous les ordres du général unioniste Rosencranz se trouvent en présence de cinquante mille hommes commandés par le général séparatiste Braxton-Bragg qui devait, disait-il, « purger l'Amérique des armées fédérales. »

On livre la sanglante bataille de Mufrestoro qui, comme tant d'autres, est, le premier jour, fatale pour le Nord ; 35 canons tombent au pouvoir des ennemis. l'aile droite est enfoncée, culbutée ; c'est en vain que les fédéraux cherchent à se défendre ; l'élan des séparatistes est irrésistible, il faut plier quand même. Courage, énergie ne servent de rien. Une sorte de fièvre s'est emparée de l'armée de Braxton-Bragg : aucun obstacle, aucun danger ne peut l'arrêter. Les fourgons, les ambulances, les magasins volants, tout le matériel d'armée tombe au pouvoir des Sudistes.

Enfin, la nuit vient, il faut suspendre le combat ; mais les deux armées restent en présence. Les unionistes savent qu'ils ont un désastre à réparer ; les confédérés veulent profiter d'une victoire, chèrement acquise, en finissant d'écraser l'armée ennemie.

Pendant deux jours entiers la bataille continue sans amener pourtant de résultat décisif. Le troisième jour, Rosencranz, qui avait concentré ses forces, assuré ses lignes, prévu le fort et le faible de sa position, engage lui-même le combat. Sa valeur électrise l'armée placée sous ses ordres, son habileté comme général assure la victoire : il va toujours en avant. Son adversaire faiblit et fait des efforts inutiles pour conserver les positions qu'il occupe. Rosencranz le poursuit, le bat sur chaque point, et l'oblige à se retirer à quarante milles en arrière.

Ces journées successives coûtèrent aux deux armées 20,000 combattants ; elles commencèrent le 7 janvier.

Le général Burnside comprit, après l'affaire de Fredericksburg, qu'il ne pouvait conserver le commandement en chef de l'armée du Potomac. Il remit ses pouvoirs à Hooker, qui employa trois mois entiers à la réorganisation des malheureuses troupes commandées tour à tour par M. Dowel, M. Clellan et Burnside.

Hooker, lorsque ce laps de temps fut écoulé, voulut reprendre l'offensive. Il pensa tout d'abord à déloger les Sudistes des hauteurs fortifiées de Fredericksburg ; mais craignant d'avoir le sort de Burnside, il employa une ruse de guerre qui réussit complétement.

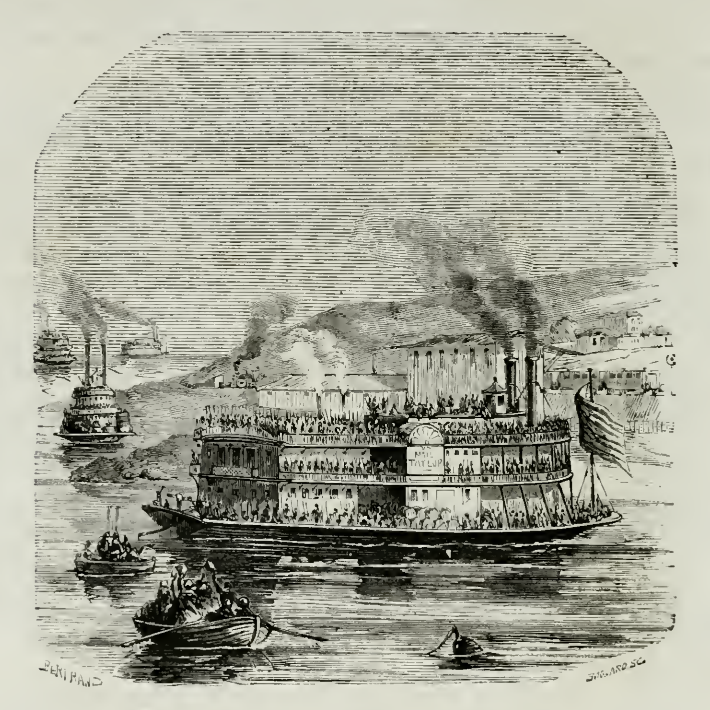
Il passa le Rappahanock, et sembla vouloir se diriger sur Richmond. Lee, se croyant obligé d'abandonner sa position pour arrêter Hooker, descendit des hauteurs et amena son armée sur la route. Le général unionniste ne perdit pas une minute, il donna l'ordre à Sedgwich, un de ses lieutenants, d'occuper les postes évacués, et attaqua avec sa cavalerie l'arrière-garde des ennemis. Lee continua son mouvement, laissa Sedgwich s'installer sur les hauteurs et vint camper sur la route.

Le 3 mai, une grande bataille s'engagea près de Chancellorsville. Jackson, général confédéré, chargea avec fureur. Les cris que poussaient ses soldats effrayèrent les fédéraux, qui, ahuris, ne trouvèrent d'autre parti à prendre que de fuir dans le plus grand désordre.

Au milieu de ce désastre, Hooker perdit la tête. Il ne chercha même pas à

rallier ses troupes, qu'il laissa canonner par les batteries ennemies cachées dans le bois. Enfin, après plusieurs heures d'un combat où les confédérés eurent tout l'avantage, le général unioniste se rapprocha de la division commandée par Beng, qui seul se battait vaillamment et faisait tous ses efforts pour contenir les séparatistes.

La nuit suspendit la bataille.



Bateaux à vapeur construits pour le transport des troupes fédérales.

Les fédéraux éprouvèrent des pertes très-grandes, mais ce n'était rien encore auprès de celles qu'ils devaient subir le lendemain. Ils campèrent sur la route de *Plane-Road*.

Le 4, à 8 heures du matin, Jackson recommença à ouvrir le feu, puis il se précipita sur l'armée ennemie, et porta, par la vigueur de son attaque, la terreur dans les rangs unionistes.

Lee, pendant ce temps, faisait de nombreux efforts pour débusquer Sedgwich. Il y parvint après plusieurs heures d'un combat dans lequel il perdit, par suite

de l'énergique résistance des fédéraux, un grand nombre de ses soldats. Ce succès, quoique chèrement acheté, permit à Lee de disposer des batteries et de recommencer, comme la veille, à canonner les Nordistes, qui perdirent dans cette bataille 25,000 hommes.



Le général Lee.

Les confédérés avaient vaincu, mais la perte de dix batailles leur aurait été moins funeste peut-être que celle qu'ils firent en la personne de Jackson.

Ce général semblait être l'incarnation de la victoire pour le Sud. Partout où il se trouvait, les armées séparatistes étaient certaines du succès. Lui mort, la fortune devait abandonner les sécessionistes.

Lee, sur un ordre du président Jefferson Davis, porta la guerre dans l'intérieur même des pays appartenant au Nord.

Son plan était de prendre Washington.

Pour cela il traverse la vallée de Shenandoah, passe le Potomac et se dirige sur la capitale.

Hooker comprit, comme l'avait fait Burnside, qu'après sa défaite il lui fallait remettre le commandement en d'autres mains.

Un jeune général, complétement inconnu, est investi, par ordre de Lincoln, de tout pouvoir sur l'armée qu'avait si mal conduite le *Batailleur*.

Le 2 juillet, une bataille est livrée qui doit décider du sort de la capitale des Etats-Unis.

Les fédéraux s'emparent du village de Gettysburg. Bientôt ils sont repoussés et poursuivis par les confédérés qui prennent un moment l'avantage pour le reperdre ensuite. Longstreet, un des meilleurs généraux de l'armée du Sud, s'élance sur les Nordistes, les culbute, en fait un carnage effroyable; mais il est obligé de s'arrêter; le feu des batteries du général Meade est si terrible qu'il décime plus de la moitié des divisions du général séparatiste.

Lee, en voulant s'emparer du cimetière où se trouve l'artillerie ennemie, perd ses meilleurs soldats, et bientôt se voit obligé de battre en retraite.

Il passe le Potomac sans être inquiété par les fédéraux, et c'est le grand reproche que l'on fit au général Meade.

On l'accusa de n'avoir pas su profiter de sa victoire.

A cela il est facile de répondre.

Le général Meade pensait comme ses prédécesseurs.

Pour lui, la guerre entreprise par les confédérés était préjudiciable aux intérêts de tous. Si le Nord, puissant et riche, était dans un état de souffrance par suite de ces batailles multipliées, le Sud devait souffrir bien davantage encore.

N'était-ce pas la ruine des deux pays que ces armées qui, à peine sur pied, se trouvaient décimées?

N'était-il pas horrible d'égorger des hommes auxquels on donnait le nom d'amis, de frères, quatre ou cinq années auparavant?

Poursuivre une victoire, lorsque de sang-froid on voyait les pertes subies de part et d'autre, n'était-ce pas le comble de la cruauté?

Faiblesse! dira-t-on. Eh bien soit, faiblesse, nous préférons ce mot à celui que l'on aurait pu appliquer si les généraux unionistes avaient agi différemment.

Pour nous, la raison humanitaire est là qui doit présider à toutes nos actions; pour nous, nous pensons que, même après la victoire, il faut considérer

chaque créature comme faisant partie de ce grand tout auquel Dieu a défendu de toucher.

Le Nord attaqué par le fer et le feu ne devait et ne pouvait répondre que par le feu et le fer. Il se trouvait dans la nécessité de manquer à la loi générale de Dieu, loi qui ne peut cependant exister lorsqu'il y a cas de légitime défense ; mais il devait le faire loyalement, noblement, c'est-à-dire en s'efforçant de vaincre les ennemis qui venaient l'attaquer, mais en ne profitant pas de sa victoire pour écraser ensuite ces mêmes ennemis.

Du reste, ont-ils jamais manqué d'énergie, de courage, ces généraux que l'on accuse? Ont-ils jamais refusé une bataille? Ne se sont-ils pas toujours conduits honorablement sur le champ du combat?

Courage, énergie, savoir, ils possédaient tout cela; mais leur plus beau titre à l'admiration des hommes, c'est leur magnanimité.

Ils n'étaient d'ailleurs que la représentation vivante de la pensée de Lincoln.

« Nous combattons contre nos frères, il faut les vaincre. Attaqués, nous sommes obligés de nous défendre; cependant notre affection pour ceux qui croient avoir à se plaindre de nous ne doit pas diminuer. »

Grant avait été chargé par le Président du Nord de s'emparer de Wicksburg.

Malgré les difficultés que présentait cette opération, il voulut s'ouvrir un passage par la rivière Rouge.

Efforts inutiles!

Il veut faire traverser l'amiral Porter avec les canonnières, sous le feu des batteries ennemies.

Ce plan ne réussit pas.

Farragut arrive à son secours. Grant transporte alors son armée devant Port-Gibbon, qu'il enlève. Il s'empare également de Jackson, livre et gagne une bataille à Champson-Hills, puis revient devant Wicksburg qui résiste.

Pimberton, cependant, se rend trois mois après avec trente mille hommes.

Devant Charleston, le général Gilmore pousse plus vivement que jamais l'état de siége.

Il oblige les conférérés à évacuer le fort Wagner.

On organise des batteries contre le fort Sumpter, qui bientôt est complétement démantelé.

Une sorte de combat singulier est engagé entre les navires cuirassés et les forts défendant Charleston. Malgré les prodiges d'habileté des fédéraux, la capitale du Sud continue à tenir bon, et les attaques réitérées des soldats de débarquement demeurent infructueuses.

Dans le Tennessee, Rosencranz, après la bataille de Murfresboro, marche vers le Sud. Il rencontre les armées de Bragg, de Longstreet et de Hood sur la petite rivière de Chickahominy.

Rozencranz, battu, est obligé de se réfugier sous les murs de Chattanaoga.

Le général Thomas, qui commandait la ville, fit heureusement une défense si

belle, qu'il sauva Rosencranz et qu'il obligea les confédérés à se retirer à quelques milles et à entreprendre un siége régulier. Ce siége durait depuis plusieurs jours lorsque Sherman et Hooker arrivèrent et battirent complétement les séparatistes sur les hauteurs de *Missionary Rdige* et de *Lookout Mountaur*.

Avant cette bataille, Longstreet avait quitté l'armée de Brag et s'était dirigé vers Knoxville pour chasser Burnside. Il ne put y parvenir.

La campagne de 1863 était terminée.

On ne doit compter sur une reprise vigoureuse qu'au printemps prochain. *Cedant arma togæ*. Au moment où les armées sont réduites au repos, le gouvernement de Washington, par la voix du président Lincoln, fait un nouvel appel à la concorde. Il proclame l'amnistie pleine et entière pour tous ceux qui voudront rentrer dans l'Union. Cette proclamation est mal reçue dans le Sud, qui se croit humilié en pensant qu'on lui accorde un pardon alors qu'il ne se bat que pour soutenir la cause de justice, qu'il croit être la sienne.

Des deux côtés on se prépare à la lutte et on attend la belle saison. Les fédéraux poursuivent toujours le siége de Charleston, qui est bombardé par Gilmore le 24 et le 25 décembre, repris le 12 janvier, sans grand résultat.

La cavalerie fédérale remporte une victoire complète, le 27 décembre, sur la cavalerie confédérée à dix milles de Sevierville, et Maccook chasse les Sudistes de leurs positions, leur prend deux canons et fait 100 prisonniers. Les rebelles s'emparent de Scottseville dans le Kentucky, et de Memphis sur le Mississipi, mais ce ne sont là que des avantages partiels qui n'amènent aucun résultat sérieux.

Dans le mois de février 1864, Lincoln ordonne une nouvelle levée de 200,000 hommes. Le Nord s'agite déjà pour les prochaines élections présidentielles et la convention du Maryland porte comme candidat à la présidence le citoyen Abraham Lincoln. Le général Mac Clellan est choisi par les démocrates.

Au moment où va s'ouvrir la campagne de 1864, le gouvernement fédéral avait définitivement reconquis le Tennessee, le Mississipi, l'Arkansas, la Louisiane, une partie de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, de la Floride.

Le Sud s'arme pour le combat, et son président, Jefferson Davis, annonce par une proclamation énergique la prochaine ouverture de la campagne. Jamais le président de la confédération sudiste n'avait montré tant de confiance : « Soldats, dit-il en s'adressant à l'armée, un succès assuré couronnera notre sainte lutte pour la liberté, l'indépendance et tout ce qui rend la vie chère à des hommes honorables. »

Mais ces hommes honorables du Sud, que pensaient-ils de la liberté des nègres dont ils avaient fait un bétail humain, pour lesquels ils avaient en Virginie des haras fournissant d'esclaves toute l'Amérique du Sud ? Jefferson Davis et ses concitoyens comprenaient à leur manière la liberté et l'indépendance des autres quand ils faisaient fouetter jusqu'au sang l'esclave paresseux ou rebelle, lorsqu'ils lui passaient au cou le collier de force à trois branches qui garantissait le

maître contre le marronnage, et était destiné à empêcher le nègre de courir les bois.

Etrange amour de la liberté et de l'indépendance que celui qui consiste à ravir aux autres celle-ci et celle-là.

L'humanité aurait à rougir si une pareille cause, parce qu'elle se pare des mots de liberté et d'indépendance, en venait un jour à triompher.

Si les Sudistes sont assurés du succès, les fédéraux vont essayer de l'amener dans leur camp.

Meade prélude à la campagne du printemps et passe le Rapidan le 27 février. Il se dirige sur Richmond où va arriver également le général Kilpatrick, dont la mission est de couper le chemin de fer et les communications télégraphiques, qui relient la capitale confédérée au sud. Meade tourne l'armée de Lee et pousse sa cavalerie jusque sous les murs de Richmond. Les habitants sont épouvantés de tant d'audace et ne se rassurent qu'en voyant arriver de puissants renforts qui les débarrassent des attaques du général nordiste.

Le gouvernement de Washington a résolu d'en finir avec la rébellion, de frapper de grands coups et pour cela de choisir une main vigoureuse dans laquelle seraient concentrées toutes les forces fédérales. Lincoln appelle au commandement suprême de l'armée le major général Grant, qu'il nomme lieutenant général et dont la nomination est confirmée par le Sénat. Le haut grade de lieutenant général avait été créé exceptionnellement pour le général Scott.

Le nouveau généralissime, Ulysse Grant, a aujourd'hui quarante-trois ans. Il est né le 27 avril 1822, à Point-Pleasant, dans l'Ohio. En 1839, il entrait à l'école militaire de West-Point, d'où il sortait second lieutenant du 4e régiment d'infanterie. Dans la campagne du Mexique, il gagna sur le champ de bataille ses épaulettes de lieutenant et de capitaine. Mais une fois la guerre finie, il se trouva que l'existence de garnison ne lui plut guère, et, comme beaucoup d'autres aux Etats-Unis, il rentra dans la vie civile pour se faire fermier dans l'Illinois et directeur d'une corroierie. Lorsque la guerre éclata, il offrit son épée à la République et fut nommé colonel du 21e régiment des volontaires de l'Illinois. Après la prise du fort Donelson, le Président lui confia le grade de major général. En le choisissant aujourd'hui comme lieutenant général, Lincoln n'a fait que donner raison à la grande popularité dont Grant jouit dans tous les Etats du Nord. Le Président ordonne une nouvelle levée de 200,000 hommes. Il fallait agir promptement et puissamment. Grant prend en main l'armée du Potomac et fait confier le commandement des armées du Tennessee, de l'Ohio et de l'Arkansas au *terrible marcheur*, le général Sherman. Il se rend à son quartier général vers le milieu de mars, s'occupe de la réorganisation de ses troupes et donne ses instructions aux généraux placés sous ses ordres.

De leur côté, les confédérés ne restent pas inactifs. Lee fait construire d'imposantes fortifications aux abords de Richmond et sur le chemin de fer. Ces

fortifications traversent le fleuve Rapidan à 80 milles de la capitale. Lee occupe ses anciennes lignes du Mississipi sur les rivières Bihlok et Yazoo.

Richmond est menacé. Grant marche en suivant le cours du Rapidan; Smith, par la péninsule, Burnside par la Caroline du Nord.

Le général confédéré Forrest prend d'assaut le fort Pillow, sur le Mississipi, et fait tuer la garnison, qui se composait de 600 hommes, dont 300 et plus étaient des noirs. Il fait égorger même les malades dans leurs lits et brûler les ambulances.

Le soir du 4 mai, la grande armée fédérale avait passé le Rapidan sur des ponts de bateaux. Le jeudi 5, les deux armées sont en présence. A six heures du matin les éclaireurs apprennent aux fédéraux que les troupes de Lee s'avancent en masse. Grant et Meade font couronner les hauteurs qui dominent les deux routes suivies par l'ennemi. Les rebelles étaient fortifiés et retranchés sur une colline boisée. Il était une heure de l'après-midi et l'action était engagée au centre. Un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie fit rage pendant plus d'une heure. Les confédérés se retirèrent pour opérer un mouvement de conversion qui allait leur permettre de se placer entre Hancock qui arrivait pour faire sa jonction avec Grant. La division fédérale, sous le commandement de Getty, partit au pas de course pour déjouer cette tentative. L'armée unioniste put se former en bataille et la lutte dura jusqu'à la nuit.

Le lendemain le combat recommence avec un acharnement dont on n'a pas encore vu d'exemple. Le brigadier général Wadsworth est tué d'une balle qui l'atteint au front. Le général Web est blessé. Les rebelles sont repoussés sur tous les points et laissent le général Jones tué sur le champ de bataille. Seymour et Shaler sont prisonniers. Le combat du samedi s'est borné à un simple engagement de cavalerie qui eut lieu à Todd's Tavern. Les deux armées se retrouvaient en présence, les séparatistes courant sur les hauteurs de Spottsylvania, les unionistes campés à deux milles et demi de cette place. Le dimanche matin, la lutte recommence avec une ardeur qui se soutient jusqu'à midi, quoique les deux armées soient également épuisées. Un duel d'artillerie signala cette journée, qui se termina par une forte reconnaissance de cavalerie exécutée à 7 heures du soir. Le lundi matin, le major général Sedwick est tué dans les rangs des fédéraux. Le 9, les deux armées se reposent pour reprendre la lutte le lendemain. Elle s'engage sur toute la ligne. Burnside lance toutes ses troupes, enfonce les lignes des rebelles, leur prend trois brigades entières et quatre pièces d'artillerie. A la fin de la journée, Burnside occupait les retranchements derrière lesquels s'étaient abritées au commencement les troupes de Longstreet. Le combat le plus terrible et le plus décisif de la *bataille de Wilderness*, comme on l'a appelée, fut celui du jeudi 12 mai.

A quatre heures et demie du matin, Hancock a attaqué l'ennemi en face de lui, a fait jouer son artillerie, puis exécuté une charge irrésistible au cœur de

la position. Johnson, un des meilleurs généraux sudistes, est un moment fait prisonnier, avec la plus grande partie de la brigade Stonewall.

A six heures et demie du soir, Grant annonçait lui-même les résultats à Washington, par cette dépêche : « Le huitième jour de la bataille se termine laissant « entre nos mains trois à quatre mille prisonniers, dont deux officiers d'artillerie « et plus de trente canons.

« L'ennemi est obstiné, et semble avoir trouvé son dernier retranchement.

« Nous n'avons pas perdu de corps, pas même une compagnie, tandis que « nous avons détruit et pris une division, une brigade et un régiment ennemis.

« U. Grant. »

Après ces grandes journées de la bataille de Wilderness, Grant et Lee font assaut de tactique militaire pour se surprendre l'un l'autre ; mais tout se borne à des reconnaissances, et aucune action sérieuse n'est engagée.

Les nouvelles du sud-ouest sont favorables aux fédéraux. Le général Johnston bat en retraite devant Sherman

Le 23 mai, Grant annonce que Lee a abandonné la ligne du North-Auna et opère sa retraite sur Richmond.

Le bombardement de Charleston est repris le 22. Un monitor fédéral vient mouiller en rade, et tout annonce dans les mouvements de la flotte unioniste, que des opérations importantes se préparent. Grant se rapproche de plus en plus de Richmond et refoule les confédérés vers les fortifications de la ville.

Buttler, qui se trouve à Bermuda-Hundred, parvient, le 1er juin, à culbuter les confédérés, qui essayaient de tourner sa gauche.

A ce moment, les efforts militaires, faits par les fédéraux pour écraser la rébellion, se traduisent en une dépense de 2 millions de dollars, soit près de 11 millions de francs par jour.

Le 19 juin, un dimanche, les Américains livraient un combat naval en rade de Cherbourg. A onze heures, 30 minutes, l'*Alabama,* navire confédéré, armé de 10 à 12 canons de fort calibre, et commandé par le capitaine Semmes, était sorti de rade. A midi et 10 minutes, le *Kearseage*, corvette des Etats-Unis, qui portait 13 canons et 165 hommes d'équipage, et que commandait le capitaine Winslow, s'est dirigé immédiatement sur le navire sudiste et a commencé à le canonner. Le duel maritime a duré une heure. A la suite de ce duel, l'*Alabama* avait reçu plusieurs boulets qui le coulaient à cinq milles de la côte.

Grant livre un nouveau combat le 3 juin, et parvient à tourner le flanc de l'ennemi et à s'établir dans une partie de ses lignes avancées. Cet engagement n'a eu d'autre résultat que d'affaiblir les séparatistes.

Le 7 juin, la Convention nationale unioniste, réunie à Baltimore, adopte par acclamation la candidature de M. Lincoln pour la présidence, et celle de M. Andrew Johnson pour la vice-présidence des États-Unis. Baltimore est la

capitale de cet Etat de Maryland, qui votera en octobre sur l'adoption ou le rejet de la nouvelle constitution qui abolit l'esclavage.

C'est dans le Maryland que le gouverneur de l'Etat a pu publier la nouvelle loi fondamentale, et la mettre en vigueur à partir du 1er novembre 1864, cette loi dont l'article unique se résume en cette phrase :

« *A partir de ce jour, 1er novembre, il n'y a plus d'esclaves dans le Maryland.* »

Le sénat adopte, dans sa séance du 23 juin, un bill de la chambre, ayant pour but d'abroger les lois de 1793 et de 1850, sur l'extradition des esclaves, loi qui était un sujet de honte pour l'Union, quoique, depuis l'avénement de Lincoln, elle n'eût que peu de valeur et pas d'application.

Nous ne pouvons passer sous silence les conférences qui eurent lieu à cette époque en vue du rétablissement de la paix en Amérique.

Des hommes influents appartenant au Sud, MM. Clay, Thompson, Holcomb et Sanders, se réunirent, à Clifton-House, à plusieurs membres du parti démocrate, ayant à leur tête M. Horace Greeley.

Les représentants des deux partis n'avaient, disent les uns, que des titres semi-officiels, ils n'agissaient, disent les autres, qu'à titre officieux.

La réponse de Lincoln aux propositions des confédérés posa comme bases essentielles : le rétablissement de l'Union et l'abandon complet de l'esclavage. Le Sud ne devait jamais céder sur ce dernier point. Les conférences pacifiques n'aboutirent pas.

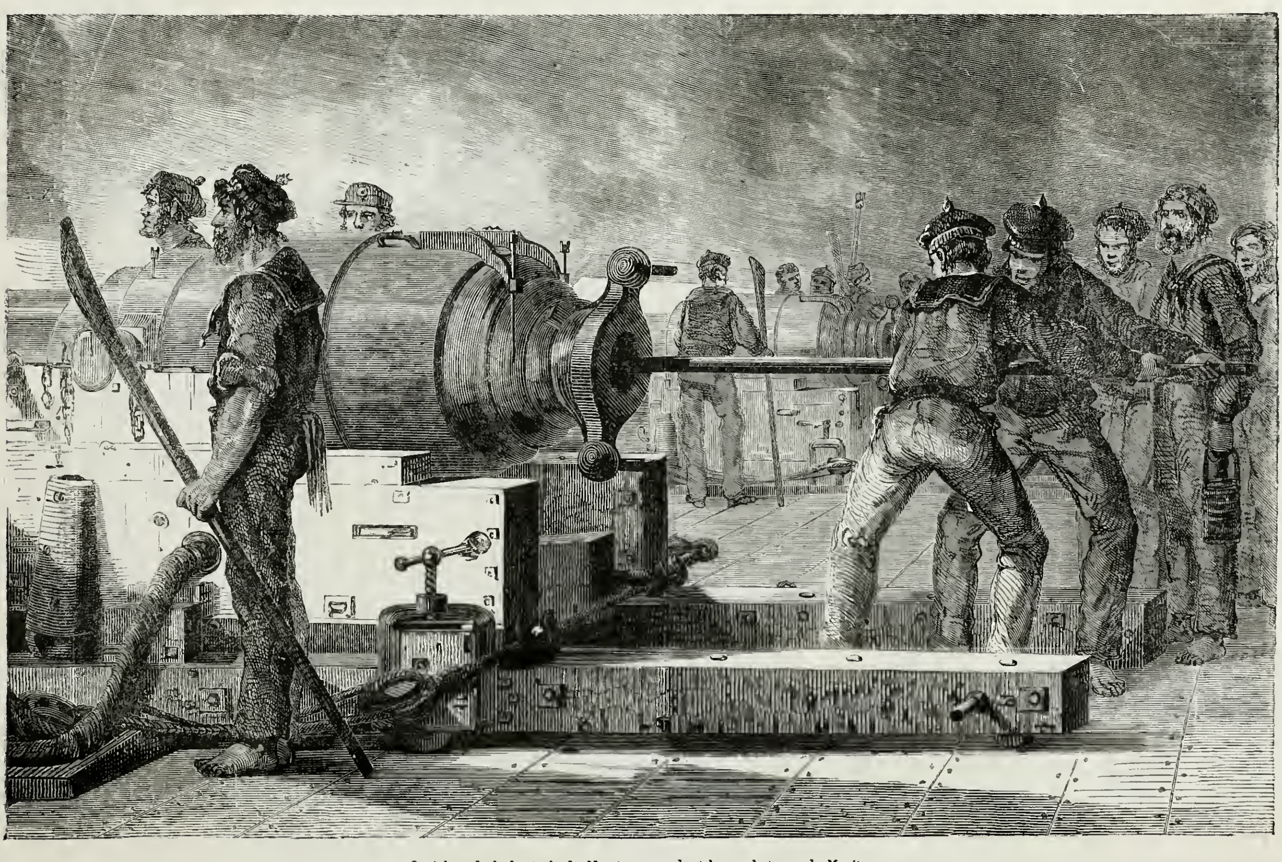
Les armées fédérales reprennent vigoureusement l'offensive. Sherman, qui est toujours en Géorgie, parvient à enfermer Johnston dans les fortifications d'Atlanta. Johnston, accusé d'incapacité, est remplacé par le général Hood, qui se trouve à la tête de 60,000 hommes, et inaugure son commandement par une défaite que lui fait subir Sherman. Ce succès, obtenu le 21 juillet, amène les fédéraux sous les murs d'Atlanta, centre des opérations dans les Etats cotonniers.

Grant n'attendait qu'une chose pour commencer le siége de Petersburg, c'est que Sherman se fût solidement établi à Atlanta. De ce point, son lieutenant, en cas d'une victoire, pouvait couper la retraite aux confédérés vaincus.

Lincoln lance un nouvel appel de cinquante mille hommes, « afin de recruter et de maintenir la force des armées en campagne, pour les garnisons et les opérations militaires qui peuvent être requises dans le but de supprimer la rébellion, et de rétablir l'autorité du gouvernement des Etats-Unis dans les Etats insurgés. »

Le 30 juillet au matin, Grant attaque les fortifications de Petersburg, avec 94 gros canons et 15 mortiers. A quatre heures du matin, une mine fait sauter un fort, qui ensevelit sous ses décombres tout un régiment de la Caroline du Sud. L'attaque a commencé une heure après, et Burnside s'est emparé des ruines du fort et des retranchements de chaque côté. Le combat a été des plus acharnés, et les confédérés ont laissé 5,000 hommes sur le champ de bataille.

Pour aider puissamment le plan combiné par Grant, le gouvernement de Was-



Intérieur de la batterie du *Merrimac*, pendant le combat avec le *Monitor*.

hington vient d'organiser un département militaire, comprenant le nord de la Virginie, le Maryland, le sud de la Pensylvanie et le district de la Colombie. Le général Hooker est nommé commandant en chef de ce département et chargé d'attaquer Richmond du côté du nord.

Le vieil amiral Farragut entre, avec la flotte fédérale, dans la baie de Mobile, dont il poursuit le siége. Sherman est toujours devant Atlanta. Il a réussi, le 13 août, à s'emparer de la ligne des fossés à tirailleurs, et s'y est maintenu. Il finit par s'en emparer.

Atlanta était le cœur de la confédération du Sud; il reste encore à prendre la tête, Richmond.

A Petersburg, les confédérés attaquent Warren, qu'ils ne parviennent pas à déloger après trois jours de combats, mais auquel ils font perdre 3,000 hommes. Grant leur fait chèrement payer ce succès passager. Dans plusieurs engagements, livrés sur la route de Weldon, il leur met 10,000 hommes hors de combat.

Le président Lincoln ordonne un jour de prières et d'actions de grâce pour remercier Dieu des succès obtenus à Atlanta et devant Mobile.

Le Nord, à l'heure qu'il est, a reconquis plus des deux tiers des Etats rebelles; il a repris le cours du Mississipi et maintenu un grand blocus effectif. Il vient d'occuper Atlanta, au cœur de la Géorgie, l'Etat le plus puissant du Sud; il a réussi à isoler complétement Richmond; sa flotte tient la ville de Mobile sous ses canons, et s'est rendue maîtresse de la baie. Encore un effort, et le Sud sera vaincu.

Le 19 septembre, Sheridan livre bataille au général Early, dans la vallée de Shenandoah, sur les bords de l'Opoquan, près de Winchester. Le général confédéré Early commandait 27,000 hommes; les forces de Sheridan s'élevaient à 30,000 hommes. L'action a duré depuis le matin jusqu'à cinq heures du soir. Les séparatistes sont complétement défaits, perdent 5 canons, 15 drapeaux, et laissent 2,500 prisonniers entre les mains des fédéraux.

Des renforts arrivent de tous côtés à Grant, qui se dispose à en finir avec la rébellion en Géorgie. La ville de Petersburg est soumise à un bombardement continu. Le 30 septembre, les fédéraux emportent les deux premières lignes de défense de la place. Birney, qui a traversé la rivière James, s'avance sur Richmond, dont il approche jusqu'à une distance de deux milles.

Le 27 octobre, Grant fait une reconnaissance générale. L'impatience du Nord voudrait le voir agir plus activement, mais son plan est résolu, il ne cédera pas aux gens pressés. Réduire Richmond par la disette est un procédé beaucoup plus rationnel que de risquer une attaque contre des troupes supérieurement retranchées. D'ailleurs ses lieutenants font de la besogne pour lui.

Sur mer les confédérés éprouvent un échec. Leur dernier navire est capturé dans le port de Bahia, ce qui amène un échange de notes diplomatiques entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement brésilien, qui toujours avait été favorable à la cause du Sud.

La *Florida* était dans le port pour se réparer ; dans ce même port se trouvait la corvette fédérale le *Wachussett*. Dans la nuit du 6 au 7 octobre on s'aperçut, à bord du navire séparatiste, que le bâtiment ennemi filait ses amarres. On appela les hommes, qui se mirent à leur poste, et au même instant la *Florida* fut entourée de chaloupes. Bientôt le *Wachussett* arriva et se jeta sur la poupe du navire confédéré, qui eut un mât brisé par une décharge à mitraille, puis les gens du bâtiment fédéral se précipitèrent sur le pont et s'emparèrent, après un rude combat à l'arme blanche, de la corvette séparatiste.

Un canot appartenant à la division navale brésilienne fut envoyé pour prévenir le *Wachussett* que, s'il ne cessait pas son attaque, on allait le couler.

Le navire fédéral passa une amarre à la *Florida* et disparut avec sa prise.

Les débats diplomatiques durèrent longtemps. Le Brésil demandait une réparation au gouvernement des Etats-Unis. De son côté, ce gouvernement se plaignait amèrement de la conduite tenue par la flotte neutre. Il avait eu cela parfaitement raison, car lorsque le *Wachussett* se retira du port de Bahia, il eut à essuyer huit décharges, qui portèrent toutes et qui lui firent subir de grosses avaries. Enfin, après des discussions très-longues, satisfaction fut donnée de part et d'autre.

A cette époque, ce qui préoccupait surtout les esprits était la réélection d'un nouveau président des Etats-Unis.

Plusieurs candidats se présentaient, mais le concurrent sérieux de Lincoln était Mac Clellan.

Une majorité de 400,000 voix en faveur d'Abraham Lincoln, tel fut le résultat de l'élection.

Le Kentucky, le New-Jersey et le Delaware votèrent pour le général Clellan, mais n'ayant en tout que 2,000,000 d'habitants, ils ne pouvaient faire triompher leur candidat qui, du reste, n'avait aucun antécédent politique et représentait, dans le Nord, l'aristocratie ou l'esclavagisme.

Lincoln, au contraire, représentait le parti vraiment et justement républicain. Homme du peuple lui-même, ayant souffert et travaillé comme le plus humble des sujets des Etats de l'Union, ne s'étant élevé à cette haute position de chef de plusieurs millions d'hommes que par le courage et la persévérance, il comprenait et partageait les besoins de ceux qui se confiaient à lui.

Sa réélection était significative, et pouvait se résumer en ces quelques mots : Triomphe de la liberté sur l'esclavage.

Un important avantage est remporté à Plymouth par les fédéraux. Après quelques jours de combats et d'escarmouches, ils s'emparent de cette place qui, cependant, était défendue par le bélier *Albermale*. Notons une tentative audacieuse et heureuse du lieutenant Cushing, qui n'hésita pas à remonter le Roanoke au milieu de la nuit, accompagné seulement de douze hommes, à s'avancer auprès de l'*Albermale*, au milieu d'une grêle de balles, et à plonger une torpille sous le béher.

Cette énergique manœuvre procura aux fédéraux l'entrée de Plymouth.

Le gouvernement des Etats-Unis reçut, le 22 novembre, une dépêche lui annonçant que le général Sherman avait divisé son armée en deux parties. L'une marchait sur Macon, l'autre sur Augusta. Elles devaient se rejoindre à Milledgeville et de là se porter sur Charleston.

Les confédérés voulaient depuis longtemps s'emparer de New-York, maïs ils ne pouvaient songer à attaquer ouvertement cette ville ; aussi eurent-ils recours à l'incendie. Dans la nuit du 25 au 26 novembre, plusieurs grands établissements, situés sur différents points de la ville, prirent subitement feu. Les secours arrivèrent si promptement et furent si intelligemment distribués, que la tentative des sudistes resta infructueuse.

Les confédérés éprouvèrent à la fin de l'année un échec devant Nashville qu'ils assiégeaient, et qui était défendue par le brave et intrépide général Thomas.

Voici la dépêche qui fut expédiée par le général unioniste à son gouvernement :

Nashville, 15 décembre, 9 heures du soir.

« J'ai attaqué l'ennemi ce matin, et je l'ai repoussé jusqu'à la route de Franklin, à une distance d'environ huit milles.

« Nous avons capturé le quartier général et les wagons de Chalmer, vingt wagons, de quinze cents à deux mille prisonniers, et seize pièces de canon.

« Nos troupes se sont bravement comportées et ont enlevé à la baïonnette les retranchements des rebelles.

« J'attaquerai de nouveau l'ennemi demain, s'il est disposé à s'arrêter et à livrer bataille ; et s'il bat en retraite pendant la nuit, je le poursuivrai, tout en envoyant un corps de cavalerie sur ses derrières, afin de détruire, s'il est possible, ses convois d'approvisionnement.

« GEORGES H. THOMAS, *major général.* »

Le lendemain, nouvelle bataille également heureuse pour les fédéraux, ainsi que le constate une seconde dépêche du général Thomas :

Nashville, 16 décembre, 6 heures du soir.

« Une bataille terrible a été renouvelée aujourd'hui. Hood se retire, mis en déroute. Nos forces le poursuivent vigoureusement. Nous avons capturé quarante caissons et nous continuons à faire de nombreux prisonniers.

« GEORGES H. THOMAS. »

PRISE DE SAVANNAH. — BOMBARDEMENT DE WILMINGTON. — BATAILLE DE NASHVILLE. — ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DANS LES ÉTATS-UNIS.

Sherman, qui s'était emparé du fort Mc. Allister, sur la rivière Ogeechee ; au confluent des deux rivières Albany et Savannah, assiége vigoureusement la ville de ce nom et s'empare de cette place dans la matinée du 21 décembre. Il détruit

du coton pour 40 millions de dollars, capture 1,000 nègres et fait 4,000 prisonniers; la prise de la ville lui livre en plus 40 canons.

Le lendemain, Sherman victorieux écrit cette dépêche au président Lincoln :

Savannah, 22 décembre.

« Permettez-moi de vous offrir, comme présent de Noël, la ville de Savannah, avec cent cinquante pièces de grosse artillerie, une grande quantité de munitions et environ vingt-cinq mille balles de coton.

« W.-T. SHERMAN, *major général.* »

Les rebelles avaient fait sauter les béliers cuirassés qui se trouvaient dans le port et brûlé l'arsenal. Savannah était la métropole commerciale de la Géorgie, et l'une des plus importantes villes du Sud sur l'Atlantique.

Il ne reste plus aux confédérés, comme port d'approvisionnement, que la ville de Wilmington, dans la Caroline du Nord. L'amiral Porter et le général Buttler vont se charger de la prendre. Ils commencent le bombardement, le maintiennent irrésistible pendant cinquante-quatre heures, le 24 janvier et jours suivants. Les confédérés la croyaient imprenable, mais leur général Hode sera obligé de la rendre aux fédéraux.

Pendant que Sherman ajoute à sa gloire le mérite de la prise de Savannah, Thomas, son lieutenant, livre à Hood la bataille de Nashville, qui dure deux jours. Le premier jour, les unionistes ont attaqué les rebelles et ont enfoncé leur aile gauche, en leur prenant deux convois, seize canons et un millier de prisonniers. Le second jour, le succès, plus décisif, a amené la capture de 4,000 prisonniers et de 24 canons. La déroute de Hood est complète. Sherman, victorieux à Atlanta, à Savannah, marche sur Branchville pour arriver de là à Charleston. Les places fortes des confédérés doivent tomber les unes après les autres.

Le 30 janvier 1865, la chambre des représentants, à Washington, sur la proposition du Président de la république des Etats-Unis, décrète, par 119 voix contre 56, la plus grande mesure législative du siècle. En un article unique, elle proclame l'abolition de l'esclavage. « Ni l'esclavage, ni la servitude involontaire, « excepté pour la punition d'un crime dont une personne aura été légalement « convaincue, n'existeront dans les Etats-Unis ni dans aucun lieu soumis à leur « gouvernement.

« Le Congrès aura pouvoir de faire faire des lois nécessaires à l'application de « cet article. »

Lorsque le *speaker*, président de la Chambre, proclama le résultat du vote, l'enthousiasme des représentants et du public se manifesta par des applaudissements si frénétiques, que toute tentative pour rétablir l'ordre fut inutile. La séance fut levée. L'assemblée n'avait pas perdu sa journée, elle venait d'affranchir un monde.

La fortune de tous côtés se prononçait en faveur de la cause nordiste. Charleston tenait encore et Richmond était défendu par Lee, le meilleur général confédéré. Mais Sherman allait assiéger la première ville et Grant bloquait la capitale sudiste.

C'est ce moment que Lincoln, abolitioniste par principe, mais prudent politique par raison, avait choisi pour proclamer l'abolition de l'esclavage. Il avait temporisé jusqu'à présent, avait marché à son but peu à peu et par décrets de plus en plus émancipateurs, mais il n'avait pas encore trouvé l'occasion qui devait faire éclater le plus grand acte de sa politique et de son passage aux affaires.

Lincoln, ne pouvant oublier ni son serment, ni la Constitution fédérale, devait nécessairement tenir compte des résistances que rencontreraient au sein des Etats restés fidèles ses plans anti-esclavagistes.

A cause de cette marche lentement progressive dans l'application de ses idées, Lincoln ne saurait être accusé de timidité ni d'indifférence. Il s'est montré prudent comme doit l'être un chef d'Etat, qui n'agit pas avec la liberté d'allures que peut se permettre un philosophe dans son cabinet. Il a commencé par abolir l'esclavage dans la capitale de la Colombie; il a proclamé la liberté des esclaves fugitifs, posé le principe de l'émancipation avec indemnité pour tous les Etats fidèles, décrété la peine de mort pour tout capitaine négrier. Il a relevé la race nègre en établissant des relations diplomatiques avec les républiques noires de Liberia et d'Haïti. Il a enfin décrété l'armement des nègres libres. Quelque abolitioniste que l'on soit, on ne peut pas demander à un chef d'Etat plus de fermeté, plus d'activité dans la résolution. Les scrupules, nés dans la conscience de Lincoln en face de son serment et de la Constitution qui reconnaît implicitement l'esclavage, ne font que plus d'honneur à l'honnêteté de son caractère.

Les nécessités de la guerre posaient la question d'émancipation, et chaque jour les événements et surtout la résistance obstinée du Sud lui faisaient faire un pas de plus vers sa solution.

Il était réservé à l'énergie d'un caractère peu ordinaire d'assigner l'heure de cette solution.

Lincoln avait trouvé dans sa conscience d'honnête homme le courage de marquer un terme à la scandaleuse institution de l'esclavage, plaie hideuse qui gangrenait le flanc de la jeune Union américaine et qu'il fallait encore cautériser avec le fer rouge des boulets et la mitraille.

Les confédérés, surmenés par la victoire qui s'attachait aux pas des armées du Nord, songèrent plus que jamais à reprendre les négociations. Une entrevue eut lieu dans la rade de Hampton. Lincoln y assista et posa les propositions suivantes :

1° Rétablissement de l'autorité nationale sur tous les Etats;

2° Maintien de la position prise par le Président des Etats-Unis sur la question de l'esclavage dans son dernier message annuel au Congrès.

3° Pas de cessation d'hostilités jusqu'à ce que les forces opposées au gouvernement se soient débandées.

Les commissaires du Sud, MM. Stephens, Hunter et Campbell demandaient la cessation des hostilités. Lincoln ne pouvait y consentir au moment où le succès était prêt à couronner l'œuvre de la restauration de l'Union. La conférence du fort Monroë, dans la rade de Hampton, n'aboutit pas mieux que les précédentes tentatives de pacification. Elle fut close dans les premiers jours de février.

La guerre recommence. L'armée du Potomac est avancée au sud-ouest de Petersburg, sur une petite rivière nommée Natcher's run. Après un combat assez vif, elle gagne quatre ou cinq milles de terrain qui la rapprochent de Richmond.

Sherman, dans la Caroline du Sud, occupe Brancheville, place importante située sur le chemin de fer de Charleston à Augusta. Il veut contraindre les Sudistes à abandonner la métropole carolinienne.

Le 17 février, le général *grand marcheur* prend possession de Columbia, après un bombardement qui force Beauregard à évacuer la ville. La prise de Columbia nécessite, pour les confédérés, l'abandon de Charleston. Sherman y fait son entrée, le 21 février, au milieu des plus grandes manifestations de joie de la part de la population nègre.

Le général Gilmore annonce la prise de Charleston par cette dépêche :

« Au major général Halleck,

« Général, la ville de Charleston et toutes ses défenses sont tombées en notre « pouvoir, le 18 février au matin, avec environ 200 pièces de bonne artillerie et « un approvisionnement considérable de munitions.

« L'ennemi a commencé à évacuer les fortifications de la place le 17, au soir, « et le major Macbeth a rendu la ville au général Schimmelfenning le 18, au « matin, à 9 heures. Elle a été aussitôt occupée par nos forces. Notre mouvement « offensif de Bull's Bay, sur l'Ediste, a déterminé les confédérés à la retraite.

« Les entrepôts de coton, les arsenaux, les ponts de chemin de fer et deux « navires cuirassés ont été incendiés par l'ennemi. Quelques bâtiments en con- « struction dans les chantiers maritimes ont également été détruits.

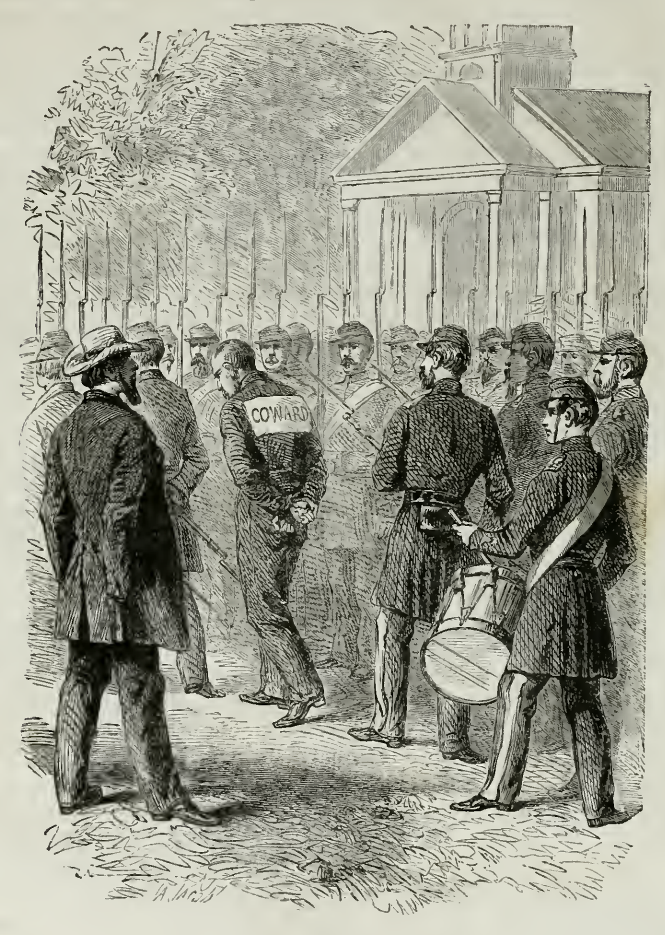
« Presque tous les habitants qui sont restés dans la ville appartiennent à la « classe la plus pauvre.

« A. Gilmore. »

Voilà donc la ville célèbre qui a eu le triste honneur de donner au Sud l'exemple de la rébellion, la ville qui a tiré le premier coup de canon de la guerre civile, la place qui a soutenu le plus long siége de la guerre, voilà donc Charleston qui se livre sans conditions au vainqueur.

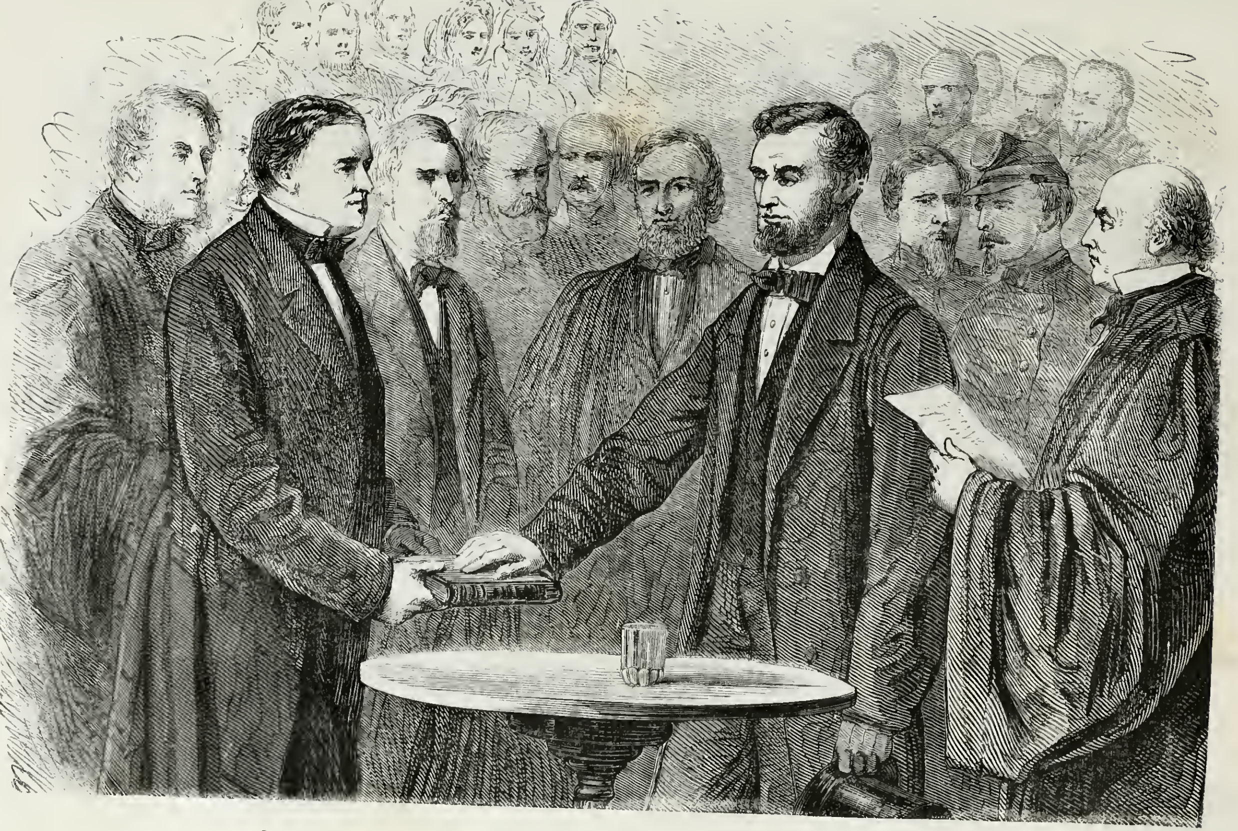
Sherman se remet en marche. Il est chargé par Grant d'empêcher la jonction de Lee avec les troupes esclavagistes du Sud-Ouest et de mettre le général confédéré entre son armée et celle de Grant, pour l'attaquer de deux côtés à la fois.

Les forces du Sud sont en mouvement. Hood et Hardee cherchent à rejoindre Johnston, qui se trouve à la tête de 90,000 hommes formant tout l'effectif de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de la Floride.




Punition infligée aux lâches dans l'armée fédérale.

Johnston manœuvre pour arrêter Sherman qui s'avance vers le littoral. Il attaque les fédéraux à Salisburg-Plain. Sherman le bat et le force à repasser la rivière Taskin.



Le président Lincoln renouvelant son serment à la Constitution, le 4 mars 1865, au Capitole de Washington.

Sur un autre point, dans la vallée de Shenadoah, Sheridan surprend le général rebelle Early dans Charlotteville, et le fait prisonnier avec 1,800 hommes. Charlotteville, située sur le chemin de fer de la Virginie centrale, qui relie Richmond à Lynchburg, était un des plus grands arsenaux de l'armée sudiste.

L'amiral Dahlgren, en s'emparant de Georgetown, dernier refuge des coureurs de blocus, finit d'enlever à la confédération esclavagiste le seul point d'approvisionnement qui lui restait sur l'Atlantique.

Les Sudistes remportent quelques avantages insignifiants. Lee occupe le chemin de fer de Chattanoaga à Knoxville et enlève les garnisons fédérales d'Athènes et de Sweetwater.

Le but de Grant, qui se prépare à agir, est d'isoler Richmond des Etats du Sud, de couper toutes les communications qui peuvent l'approvisionner de troupes, de munitions, de vivres.

Par son ordre, Sheridan détruit tous les ponts sur la rivière entre Lynchburg et Richmond, ainsi que tous les ponts du chemin de fer de Hanton à Charlotteville.

Sherman, de son côté, pousse une nouvelle pointe dans la Caroline du Nord, occupe Fayetteville et Goldsboro sur la rivière Neuse. Les confédérés sont forcés d'évacuer toutes les villes qui formaient vers le Sud les postes avancés de la capitale esclavagiste.

Lee, qui avait concentré dans la Caroline du Nord toutes les troupes dont il pouvait disposer en dehors de la Virginie, bat aujourd'hui en retraite devant Sherman et se concentre sous les murs de Richmond isolé.

## RÉINSTALLATION DE LINCOLN A LA PRÉSIDENCE DES ÉTATS-UNIS. NOMINATION DE M. BIGELOW A L'AMBASSADE DE PARIS. BATAILLE DE PETERSBURG. PRISE DE RICHMOND.

Le 4 mars 1865, Abraham Lincoln a prêté une seconde fois, en qualité de Président des Etats-Unis, le serment exigé par la loi fondamentale. La cérémonie a été la même que celle que nous avons décrite le jour de sa première installation. Le trait saillant du discours prononcé par Lincoln fait ressortir cette déclaration, que, au nom d'une loi supérieure à la constitution devant l'autorité de laquelle il s'inclinait en 1861, au nom de l'humanité, il proclame aujourd'hui ce qu'il a déclaré au commencement de l'année, l'abolition de l'esclavage sur le sol de la République américaine.

Lincoln, le fils des pionniers quakers, l'homme aux sentiments religieux et profondément honnêtes, terminait ainsi son discours : « Sans malveillance « envers personne, avec charité pour tous et avec fermeté dans le droit autant « que Dieu nous permet de voir juste, finissons l'œuvre dans laquelle nous sommes « engagés pour panser ensuite les blessures de la nation, prendre soin de celui qui « aura affronté les batailles, de sa veuve et de ses orphelins, et faisons tout ce « qui est en notre pouvoir pour atteindre une paix juste et durable parmi nous- « avec toutes les nations. »

Un des premiers actes de la nouvelle présidence de Lincoln fut d'élever au poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Paris, M. John Bigelow qui, depuis la mort de M. Dayton, arrivée en décembre 1864, remplissait ces fonctions tout n'étant que consul. M. John Bigelow est né à Malden dans l'Etat de New-York, le 23 novembre 1817. D'abord avocat, puis journaliste, il fonda le journal le *Plebeian*, et collabora à la *Democratic Review*. L'*Evening-Post* de New-York, dont il était un des principaux actionnaires, est devenu entre ses mains l'organe du parti républicain. En 1860, il contribua de toute sa publicité à l'élection de M. Lincoln. Depuis 1861, époque à laquelle M. Bigelow est arrivé en France en qualité de consul, le diplomate écrivain a publié en français *Les Etats-Unis en* 1863.

Le cinquième acte de ce drame guerrier qui, depuis quatre ans désole l'Amérique, va se jouer sous les murs de Richmond, le dernier boulevard de l'esclavagisme.

Une indicible panique règne dans la capitale du Sud. Les sénateurs et les représentants du Congrès rebelle abandonnent déjà leurs postes. Les journaux se lamentent et pleurent sur les ruines de la Confédération.

Le Congrès de Richmond lui-même est découragé. Il accorde à M. Jefferson Davis une quasi-dictature. Il fait un appel au patriotisme des citoyens qui peuvent aider le trésor épuisé de la confédération, et termine enfin une session qui ne laissera derrière elle que le souvenir de sa stérilité.

Le moment est venu. Grant, qui a employé tout son temps à se fortifier et à affaiblir son ennemi, va terminer la grande lutte en faisant tomber Richmond.

La bataille commence le samedi 25 mars.

Le président Lincoln se trouvait depuis dix jours à City-Point, sur la rivière James, dans le voisinage du théâtre des opérations. On avait d'abord parlé de négociations. Le *New-York Herald* affirmait que Lee avait demandé une entrevue à Grant, que la paix était décidée, et que le Président ne retournerait pas à Washington sans l'avoir signée. On ajoutait que M. Jefferson Davis avait offert à Lincoln de renoncer à toutes ses prétentions pourvu que l'on garantît à lui et aux autres chefs sudistes les droits de citoyens. Lincoln aurait répondu qu'il ne pouvait accéder à une telle demande, attendu qu'une loi du Congrès avait déclaré les chefs rebelles déchus de tous leurs droits, et que, d'autre part, s'il avait le plus grand désir de faire la paix, il voulait avant tout qu'elle fût solide et à l'abri de toute contestation.

Au lieu de convoquer une conférence de paix, Lincoln réunit donc un conseil de guerre, auquel ont assisté, sous sa présidence, les généraux Grant, Sherman, Meade, Ord et Shéridan.

A la suite de cette réunion, Sherman est retourné, fort à regret sans doute, auprès de ses troupes, dans la Caroline du Nord, et Grant a ébranlé toutes ses forces, c'est-à-dire l'armée du Potomac, commandée par le général Meade;

l'armée du James commandée par le général Ord et l'armée de la Shenandoah placée sous les ordres de Sheridan. Ce mouvement, commencé le 20 mars, menaçait à la fois Petersburg et Richmond; mais l'objet immédiat du général en chef était d'atteindre et de détruire le chemin de fer de Southside, qui servait à l'approvisionnement des deux villes assiégées.

Les troupes de Grant se sont mises en marche le 29 au matin; elles avaient été massées depuis la veille sur les routes de Vaughn et d'Halifax, au sud-ouest d'Hatcher's Run et se composaient du 2ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ et 10ᵉ corps d'armée. A trois heures du matin, elles quittaient leurs bivouacs et se portaient en avant. Leur flanc gauche était protégé par cinq divisions de cavalerie qui, sous les ordres de Sheridan, s'étaient dirigées pendant la nuit vers Dinwiddie Court House, à sept milles du Hatcher's Run et entre ce cours d'eau et le chemin de fer de Lynchburg. L'infanterie de Grant ne rencontra pas d'opposition, avant son arrivée sur la route de Boyltown, qui coupe celles de Vaughn et d'Halifax et où elle captura les avant-postes confédérés.

La division Griffin, du 5ᵉ corps, s'avança ensuite dans la direction de Petersburg, et dans l'après-midi elle rencontra un corps sudiste qui, formé en ligne de bataille, voulut exécuter une charge. Mais la supériorité numérique des fédéraux était telle, que les rebelles furent immédiatement forcés de se retirer en abandonnant un certain nombre de prisonniers entre les mains de leurs adversaires.

Les mouvements de Grant l'avaient rendu maître, sans coup férir, d'une position importante entre le Hatcher's Run et le chemin de fer de Southside, position vers laquelle se rendait, d'un autre côté, le général Sheridan qui, dans la matinée du 29 mars, était déjà arrivé à Dinwiddie Court House.

Le président Lincoln, établi à City-Point, transmettait à Washington, par le télégraphe, les bulletins des opérations. Dans la première journée, le 29 mars, les troupes fédérales avaient déjà occupé la moitié de l'espace qui les séparait, la veille, du chemin de Southside. Le 30, le mouvement fut contrarié par la pluie; cependant la lutte continuait vigoureusement. Le 31, le général Lee qui commandait en personne les confédérés, prit l'offensive de bonne heure, fut d'abord repoussé, regagna ensuite le terrain perdu, mais finit par abandonner le champ de bataille aux fédéraux qui se trouvaient alors à un mille du Southside. C'est au général Sheridan que revient le principal honneur de cette journée.

Le premier avril, le général Sheridan délogea les Sudistes de leurs retranchements des Five Forks et atteignit la route du Southside. Le 2, à l'aube du jour, les fédéraux attaquèrent l'ennemi sur toute la ligne avec une irrésistible vigueur, le rejetèrent dans Petersburg et commencèrent à détruire le chemin de fer. Douze mille prisonniers et cinquante canons restèrent entre leurs mains. Cette journée, la cinquième et dernière de la grande bataille, qui durait depuis le 29 mars, a décidé du sort de la confédération esclavagiste.

Le général Lee, se voyant menacé du sort que Pemberton avait subi à Wicksburg, il y a deux ans, évacua Petersburg et Richmond pendant la nuit du 2 au 3, et s'échappa avec le reste de son armée par la route de Danville, la seule qui lui fût encore ouverte et qui le conduisait à Lynchburg, dans la direction du sud-ouest. Le général Grant, sans prendre aucun repos à Petersburg, partit à la poursuite de Lee, dans l'espoir de le faire prisonnier avec toute son armée, et le 4 avril il envoyait une dépêche dans laquelle il annonçait avoir fait déjà plus de 1,500 prisonniers et trouvé la route jonchée d'armes, de munitions, d'ambulances, de fourgons et de caissons en partie brûlés. Une telle retraite a tous les caractères d'une déroute.

Le général Weitzel a eu le premier l'honneur d'entrer à Richmond, le 3 avril à huit heures du matin, à la tête de ses troupes, et c'étaient DES TROUPES DE COULEUR ! Il n'y a rien eu de prémédité dans ce fait assurément très-remarquable. Ce sont les chances d'une guerre juste et libératrice qui ont livré la capitale de l'esclavagisme aux hommes de la race servile, non pour qu'ils la pillent. l'outragent ou la dévastent, mais pour qu'ils la protégent, pour qu'ils éteignent l'incendie allumé par leurs anciens maîtres, pour qu'ils y ramènent, avec la liberté, l'ordre et l'autorité légitime.

Le général Weitzel a expédié la dépêche suivante datée de Richmond, 3 avril, 10 heures :

« Le peuple de Richmond nous reçoit avec de grandes démonstrations de joie et d'enthousiasme. »

« Tout indiquait que le gouvernement et les troupes esclavagistes avaient fui dans la plus grande hâte, sans prendre même le temps de détruire un important matériel qui est tombé entre les mains des fédéraux.

Tout ce qui se rattache aux derniers moments du pouvoir rebelle dans la capitale virginienne a un vif attrait de curiosité. Nous résumons donc ici quelques incidents de ce grand épisode de l'histoire contemporaine.

Jefferson Davis n'est pas resté à Richmond jusqu'au lundi matin, comme on l'avait dit d'abord. Après un conseil de guerre tenu avec le général Lee et les membres du cabinet, il avait reconnu l'impossibilité de défendre sa capitale; le lendemain, il conduisit sa famille à Charlotte, dans la Caroline du Nord, et revint à Richmond. Cependant le dénoûment est venu plus vite qu'il ne s'y attendait.

Le dimanche 2 avril, il assistait aux cérémonies religieuses de l'église Saint-Paul, dont il est membre, quand on lui apporta une dépêche de Lee. Le général en chef lui annonçait la nécessité d'évacuer Petersburg et Richmond dans le plus bref délai. M. Davis partit par un convoi du soir pour Danville, en exprimant, dit-on, la résolution de continuer la lutte. Le bruit a couru qu'il avait préalablement vendu son mobilier; mais il a été démenti. Dans cette mémorable après-midi, la cité virginienne a offert l'aspect d'un sauve-qui-peut général, au moins dans la classe aristocratique. On assure toutefois que madame Lee, la

femme du généralissime rebelle, est demeurée dans la ville. Quelques familles riches ont suivi ce sage exemple.

Quant à la classe laborieuse, elle était sacrifiée, selon l'usage. Les troupes sudistes sous les ordres du général Ewell, mettaient le feu à la ville, et tout le quartier des affaires, depuis Main street jusqu'à la rivière, était réduit en cendres. Les ponts du James ont aussi été détruits. C'est à minuit que le général fédéral Weitzel fut informé de ce qui se passait dans la ville. Il ne pouvait tenter d'approcher pendant la nuit, parce qu'il savait que le terrain situé en avant des fortifications était garni de nombreuses torpilles. Il fallut donc attendre le jour. Aussitôt que la clarté le permit, il envoya un détachement de cavalerie dans la direction des lignes rebelles.

Les hommes dont se composait cette petite troupe durent avancer avec beaucoup de prudence pour éviter les torpilles qui, heureusement, étaient indiquées par des petits morceaux d'étoffe rouge. Les précautions que les rebelles avaient prises pour eux-mêmes furent fort utiles aux fédéraux. Ceux-ci virent bientôt approcher une voiture dont le cocher agitait un pavillon blanc. Cette voiture contenait M. Mayo, maire de Richmond, qui venait, en compagnie de quelques citoyens notables, offrir de rendre la ville aux autorités fédérales. L'offre était exprimée par un écrit de la manière suivante :

« On propose de rendre formellement aux autorités fédérales la ville de « Richmond, ci-devant capitale des États confédérés d'Amérique, et les fortifica- « tions par lesquelles elle a été défendue jusqu'à ce jour. »

« Le document fut transmis au général Weitzel, qui mit aussitôt ses troupes en mouvement et entra dans la ville. Le drapeau de l'Union, immédiatement relevé sur le Capitole, fut salué par la population comme le symbole de sa délivrance. L'ouvrage le plus pressé était d'éteindre le feu. C'est ce qu'on fit avec un peu de peine. La misère était grande dans la ville, et le général Weitzel s'est mis en mesure de faire des distributions de vivres.

« Le feu était à peine éteint qu'on a découvert un complot dont l'objet était de rallumer l'incendie et de faire sauter un magasin contenant vingt mille livres de poudre. Les individus auxquels on attribuait cet infernal projet ont été arrêtés.

« Le Président s'est rendu à Richmond mardi. Il a été reçu par le peuple avec de grandes démonstrations d'enthousiasme. Établi dans le salon de M. Jefferson Davis, il a reçu tous les citoyens qui ont voulu lui rendre visite. » (*Opinion nationale.*)

Le général G.-F. Shepley a été nommé gouverneur militaire de Richmond. Il a signalé sa prise d'autorité par l'ordre suivant :

Richmond, 3 avril 1865.

1. Les armées de la rébellion, ayant renoncé à l'entreprise d'asservir le peuple de la Virginie, se sont efforcées de détruire par le feu la capitale qu'ils ne pouvaient plus longtemps retenir en leur pouvoir.

Le lieutenant-colonel Manning, marchand prévôt de l'armée du James, et maintenant marschal prévôt de Richmond, enverra immédiatement un détachement de la garde prévôtale pour arrêter, s'il est possible, le progrès des flammes.

Les pompiers de Richmond et tous les citoyens intéressés à la conservation de cette belle cité, doivent immédiatement se mettre aux ordres de cet officier et travailler de tout leur pouvoir à arrêter le progrès de l'incendie.

Le premier devoir des armées de l'Union sera de sauver la ville, que les armées de la rébellion avaient condamnée à périr.

II. Personne ne quittera la ville de Richmond sans un permis obtenu dans le bureau du marschal prévôt.

III. Tout citoyen, soldat ou individu quelconque qui pillera, détruira ou détournera ce qui tient aux propriétés publiques ou particulières, sera arrêté et puni sommairement.

IV. Les soldats sous mes ordres s'abstiendront de toutes paroles ou gestes offensants à l'égard des citoyens.

V. On ne permettra l'usage d'aucune expression offensante ou insultante pour le drapeau, la cause ou les armées de l'Union.

VI. Pour un exposé de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs privilèges, les citoyens de Richmond sont respectueusement renvoyés aux proclamations émanées du Président des États-Unis au sujet de la présente rébellion.

VII. Toute personne qui a en son pouvoir ou sous son contrôle un objet quelconque appartenant à la soi-disant confédération ou à un fonctionnaire de cette confédération, ou les registres ou les archives d'un tel fonctionnaire, devra immediatement rendre compte desdits objets au colonel Manning, marschal prévôt.

Les citoyens de Richmond reçoivent ici l'assurance qu'avec le retour au drapeau de l'Union, ils peuvent attendre le rétablissement de la paix, de la prospérité et du bonheur qui étaient autrefois leur partage sous l'Union dont ce drapeau est le glorieux symbole.

G. F. SHEPLEY,

Brigadier-général et gouverneur militaire de Richmond.

En arrivant dans la capitale du Sud, les troupes du général Weitzel, composées de noirs formant une partie du 25ᵉ corps, ont trouvé vingt-huit locomotives et cent cinquante wagons de toute espèce. Les rebelles avaient détruit, pendant la nuit de l'évacuation, la plupart de leurs magasins et de leurs ateliers militaires, et le feu s'était communiqué à plusieurs parties de la ville. Fort heureusement les fédéraux ont réussi à s'en rendre maîtres, et l'ex-capitale du Sud a échappé au sort d'Atlanta et de Columbia.

Avant de quitter la ville, les rebelles avaient envoyé en grande hâte tous les prisonniers fédéraux de la prison Libby à Varuna Landing, sur le James, où les échanges avaient lieu précédemment. Mais aucun officier fédéral n'était là pour recevoir les prisonniers, et ils furent mis en liberté au nombre de sept cents, par ordre des autorités rebelles.

Ces prisonniers sont arrivés à City-Point, et ils rapportent que pendant l'évacuation de Richmond, les rues étaient pleines de citoyens de toutes les classes et de tous les âges, qui paraissaient fort joyeux du départ des rebelles.

Les diverses dépêches reçues, s'accordent à dire que la réception faite aux troupes fédérales, à leur entrée à Richmond, a été des plus enthousiastes. Un

grand nombre d'unionistes qui avaient continué à habiter la ville depuis 1861 se sont portés à la rencontre des soldats pour leur souhaiter la bienvenue.

De toutes parts des drapeaux américains flottaient aux fenêtres pour la première fois depuis le bombardement du fort Sumpter, et des vivat en l'honneur de l'Union sortaient de toutes les poitrines.

Ces faits suffisent pour prouver que l'Union n'a jamais cessé d'avoir des partisans dans le Sud, en dépit des assertions contraires de la presse esclavagiste.

Grant, écrit M. Cortambert, un véridique correspondant de New-York, n'avait pas donné un moment de répit au général sudiste, après l'avoir contraint d'abandonner Petersburg et Richmond. Le grand objet de Lee était de gagner la Caroline du Nord pour faire sa jonction avec Johnston; mais il se trouvait au nord de l'Appomatox, et Grant, s'avançant sur la rive méridionale de ce cours d'eau, empêchait Lee de le traverser et le forçait de s'éloigner toujours plus de la Caroline.

Après trois jours de retraite désespérée, l'armée sudiste, constamment harassée par la cavalerie de Sheridan, fut atteinte près de Burkesville par plusieurs divisions de l'armée fédérale, livra sa dernière bataille et subit sa dernière défaite qui fut écrasante. Quatorze pièces d'artillerie, plusieurs centaines de fourgons et treize mille hommes, au nombre desquels se trouvaient sept généraux, restèrent aux mains des vainqueurs. Le lendemain, Grant fit proposer à Lee de se rendre, pour arrêter l'effusion du sang. Lee répondit qu'il désirait la paix, et demanda quelles étaient les conditions de Grant.

Après l'échange de plusieurs lettres, il fut convenu que Lee et tous ses hommes se reconnaîtraient prisonniers de guerre; que les armes, bagages et munitions de l'armée confédérée seraient remis aux troupes des Etats-Unis, à l'exception de l'épée qu'on permettrait à chaque officier de conserver; enfin, que tous les prisonniers seraient mis en liberté après avoir donné leur parole de ne plus porter les armes contre le gouvernement des Etats-Unis, et qu'ils pourraient retourner dans leurs foyers, où ils ne seraient jamais inquiétés par les autorités fédérales, tant qu'ils tiendraient leur parole et respecteraient les lois.

C'est le dimanche, 9 avril, que fut signée cette capitulation si honorable pour les vaincus, si magnanime de la part des vainqueurs. La nouvelle arrivait à Washington dans la première partie de la nuit, et de là, courant comme la foudre, allait réveiller toutes les villes du Nord, où on l'accueillait avec des cris d'enthousiasme, de joyeux carillons et des salves d'artillerie. Ce grand événement a presque fait oublier la prise de Richmond. En effet, Richmond n'est qu'une ville et la rébellion pouvait en trouver une autre pour y établir le siége de son gouvernement. Mais Lee et son armée, c'était la force vitale de la sécession. Cette force anéantie, la confédération n'est plus rien. Il faut que la guerre cesse. Johnson, dans la Caroline du Nord, a encore des forces respectables; en les réunissant à celles de Lee, il aurait pu résister longtemps. Abandonné à lui-

même, il ne lui reste plus qu'à obtenir de Sherman ce que Grant a bien voulu accorder à Lee.



Le général Grant.

Richmond a beaucoup souffert de l'incendie allumé par les rebelles avant de quitter cette ville. L'ordre donné aux incendiaires par les autorités confédérées était de mettre le feu aux quatre principaux entrepôts de tabac. De là les flammes se sont communiquées à tout le quartier des affaires et auraient peut-être dévoré la ville entière, sans l'intervention des troupes fédérales.

Une quantité considérable de tabac, appartenant au gouvernement français, a péri dans cette circonstance.

L'ordre le plus parfait règne dans la cité virginienne depuis qu'elle est occupée par les forces de l'Union. Ce n'est pas un ordre comme celui qui régnait à Varsovie quand l'armée de Nicolas y avait pénétré : c'est une harmonie véritable entre les soldats et les citoyens, qui se respectent mutuellement et se reconnaissent comme les enfants d'une même patrie.

Lincoln a déjà fait deux visites à cette ville. Selon un témoin oculaire, la seconde entrée du Président à Richmond a provoqué l'enthousiasme le plus extraordinaire parmi les habitants blancs et noirs. Presque toute la population se pressait pour voir l'homme sur le compte duquel elle avait entendu tenir tant de propos outrageants. Les nègres manifestaient leur joie de la manière la plus bruyante et saluaient Lincoln comme un second Messie. Quelques-uns tombaient à genoux dans les rues et, levant les mains au ciel, remerciaient Dieu de leur avoir montré l'homme qui les délivrait, eux et leurs enfants, d'une servitude plus dure que celle de l'Egypte.

Quelques jours après la prise de Richmond, un accident très-grave mettait en péril la vie de M. Seward. Le secrétaire d'Etat s'était jeté hors de sa voiture, dont les chevaux avaient pris le mors aux dents. Il a eu un bras cassé et la mâchoire fracturée. L'âge avancé de M. Seward a fait craindre que le rétablissement ne fût difficile.

Les troupes fédérales ont attaqué Mobile.

Voici les extraits importants de la correspondance échangée entre le général Grant et le général Lee :

CONDITIONS.

Appomatox-Court House, 9 avril 1865.

*Au général R.-E. Lee, commandant les armées des États confédérés.*

Conformément à la substance de ma lettre à vous adressée, le 8 courant, je me propose de recevoir la capitulation de l'armée de la Virginie du Nord aux conditions suivantes :

Conjointement avec les listes de tous les officiers et hommes (listes en duplicata, dont un exemplaire sera donné à un officier que je désignerai, et l'autre gardé par les officiers que vous pourrez désigner) les officiers donneront leur parole individuelle de ne pas prendre les armes contre les Etats-Unis après avoir été convenablement échangés.

Chaque compagnie ou commandant de régiment signera un engagement semblable pour les hommes sous leurs ordres. Les armes, l'artillerie et les objets appartenant à l'Etat devront être réunis et délivrés aux officiers que je chargerai de les recevoir. Ceci ne s'étendra pas aux sabres des officiers, ni à leurs chevaux ou bagage personnel. Après quoi, chaque officier et homme sera libre de rentrer dans ses foyers, où il ne sera pas inquiété par l'autorité des Etats-Unis tant qu'il tiendra sa parole et qu'il exécutera les lois en vigueur là où il pourra résider.

Très-respectueusement,

U.-S. GRANT, lieutenant général commandant.

CAPITULATION.

*Au lieutenant général U.-S. Grant, commandant les armées des États-Unis.*

Quartier général, armée de la Virginie du Nord.
9 avril.

Général,

J'ai reçu votre lettre d'aujourd'hui renfermant les conditions de la capitulation de l'armée de la Virginie du Nord proposées par vous. Comme elles sont essentiellement les mêmes que celles spécifiées dans votre lettre du 8 courant, elles sont acceptées.

Je vais désigner les officiers qui seront chargés d'exécuter les stipulations.

Très-respectueusement, etc.

R.-C. Lee.

Sa capitulation une fois signée, le général Lee a adressé à ses soldats les adieux suivants :

« Quartier-général de l'armée de la Virginie septentrionale,
10 avril 1865.

« *Soldats !* — Après quatre ans de pénible service, marqués par une bravoure et une valeur sans égales, l'armée de la Virginie septentrionale a été forcée de céder au nombre et aux ressources accablantes. Je n'ai pas besoin de rappeler aux survivants de tant de terribles batailles, qui sont restés fermes jusqu'au bout, que j'ai consenti à cette reddition, non par méfiance d'eux, mais par la conviction que la valeur et le dévouement n'auraient pu accomplir quoi que ce soit qui pût compenser les pertes occasionnées par la continuation de la guerre. Je me suis décidé à éviter un sacrifice inutile de l'existence de ceux que leur courage passé a rendus chers à tous leurs compatriotes.

« D'après les conditions de la reddition, les officiers et les soldats peuvent rentrer dans leurs foyers et y rester jusqu'à ce qu'ils soient échangés. Vous emporterez avec vous la satisfaction du devoir fidèlement rempli et je prie sincèrement qu'un Dieu miséricordieux vous accorde sa bénédiction et étende sur vous sa protection.

« Avec une admiration sans bornes pour votre constance et votre dévouement

à votre patrie, et avec un souvenir reconnaissant de votre bonne et généreuse considération envers moi.

« Je vous fais mes adieux affectionnés.

« Général R. E. LEE. »

La teneur du serment requis de chaque officier ou soldats ayant appartenu à l'armée de Lee, est ainsi conçue :

« Je soussigné, prisonnier de guerre, appartenant à l'armée de la Virginie septentrionale, dont le général Robert E. Lee, commandant de ladite armée, a effectué la reddition au général Grant, commandant les armées des Etats-Unis, donne ma parole d'honneur solennelle que je ne servirai désormais dans aucune armée des Etats Confédérés, ni dans aucune entreprise militaire quelconque contre les Etats-Unis d'Amérique ; qu'en outre je ne rendrai aide à aucun ennemi desdits Etats, jusqu'à ce que j'aie été convenablement échangé, de telle manière qui aura été mutuellement approuvée par les autorités respectives. »

En échange de ce serment écrit, chaque officier et soldat reçoit du prévôt-marschal un papier ainsi conçu :

« Le titulaire ci-nommé ne sera pas molesté par les autorités des Etats-Unis aussi longtemps qu'il observera les conditions de sa reddition, et qu'il se conformera aux lois en vigueur dans le pays où il aura fixé sa résidence. »

C'est le 3 avril, à huit heures du matin, que les fédéraux ont fait leur entrée à Richmond. L'avis en est parvenu vers onze heures à Washington, à Baltimore, à Philadelphie, à New-York, à Boston ; et dans toutes ces villes, la population entière en était informée avant qu'aucun journal en eût fait le récit. Lorsque les feuilles de l'après-midi ont commencé à circuler à New-York, elles n'ont fait qu'ajouter quelques détails à ce que tout le monde savait déjà. Ces mots : « *Richmond is ours !* Richmond est à nous! » étaient dans toutes les bouches, et l'on apprenait que dans toute l'étendue des Etats-Unis le peuple, dans le délire de la joie, tirait des salves d'artillerie, sonnait les cloches, organisait de joyeux meetings. Le ministre d'Etat, M. Seward ; le ministre de la guerre, M. Stanton ; et le général Butler, qui se trouvaient à New-York, haranguaient la foule dans les rues. L'événement du jour était partout célébré avec un enthousiasme sans précédent dans l'histoire de l'Amérique ; on acclamait le rétablissement de l'Union et l'abolition définitive et radicale de l'esclavage.

Après Lee, Johnson a traité de la paix avec Sherman ; Dick-Taylor et Kirby-Smith ont fait aussi leur soumission. Mobile s'est rendu. L'insurrection sudiste a fait son temps. Coupée, hachée, morcelée, elle ne vit encore que par quelques tronçons épars qui ne seront pas difficiles à anéantir. Le gouvernement de Washington, n'ayant plus devant lui d'adversaires, vient de licencier 400,000 hommes, à qui il est permis de reprendre les pacifiques travaux auxquels les hostilités les avaient violemment arrachés.

Au moment où la guerre semble terminée, où le peuple américain croit en avoir fini avec les sacrifices, il n'est pas sans intérêt, pour se faire une idée de ce

que coûtent les folies guerrières; il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur un tout petit document officiel. Cet exposé mensuel est celui du mois de mars. Il a été publié à Washington par les soins du secrétaire du Trésor.

Il donne la situation financière des Etats-Unis à cette époque.

| | | |
|---|---|---|
| Dette portant intérêt en or. . . . | 1.100.361.242 | doll. |
| Dette portant intérêt en papier. . . | 751.055.128 | » |
| Dette ne portant plus d'intérêt. . . | 349.420 | » |
| Dette ne portant pas d'intérêt. . . | 515.189.287 | » |
| | 2.366.955.077 | doll. |

Le dollar, valant cinq francs en chiffre rond, la dette des Etats-Unis se trouve donc portée au chiffre de onze milliards, huit cent trente-quatre millions, sept cent soixante-quinze mille, trois cent quatre-vingt-cinq francs.

Voilà donc ce qu'ont coûté les quatre années de la guerre d'Amérique.

A côté de cette énorme dette contractée par les Etats du Nord pour subvenir aux frais de la guerre, il faut ajouter tout l'argent dépensé par les Etats du Sud et, pour compléter ce lourd inventaire, il convient également d'enregistrer les sacrifices d'hommes imposés aux armées des deux pays. Cet impôt humain peut être porté, sans trop d'exagération, au chiffre de deux millions.

Voilà donc ce qu'a coûté l'affranchissement d'une race. Des milliards d'argent, des millions d'hommes, des forces et des intelligences anéanties en masse dans toute leur maturité. On dirait que l'humanité ne peut faire un pas vers le progrès sans marcher dans le sang et sur des ruines. L'abolition de l'esclavage a été une des solutions les plus coûteuses de notre temps, parce que l'esclavage était la plus honteuse des institutions. Et comme si ce n'était assez de tous ces sacrifices, il a fallu que celui qui avait décrété l'émancipation de la race noire en Amérique signât de son sang cette loi de réparation humanitaire; et, comme George Brown, fût marqué pour être le martyr de cette grande cause.

## ASSASSINAT DE LINCOLN.

Le jour du vendredi saint, 14 avril, Lincoln avait présidé un conseil de cabinet, auquel assistait le général Grant, le vainqueur de Richmond. A un moment donné, le Président se tourna vers le lieutenant général et lui demanda s'il avait des nouvelles de Sherman. Grant lui répondit qu'il n'en avait pas, mais qu'il attendait d'heure en heure des dépêches qui lui annonceraient la reddition de Johnson.

« — Eh bien! dit Lincoln, vous aurez prochainement des nouvelles, et elles seront importantes. »

« — Pourquoi pensez-vous cela? » dit le général.

« — Parce que j'ai rêvé la nuit dernière; et toujours, depuis le commencement

de la guerre, j'ai invariablement rêvé la même chose toutes les fois qu'il y a eu quelque grand événement.

Il rappela alors Bull's Run, Antietam, Gettysburg, et dit qu'à la veille de chacun de ces épisodes de la guerre il avait fait le même rêve.

« — Tenez, ajouta-t-il en se tournant vers le secrétaire de la marine, c'est dans votre partie, M. Welles. J'ai rêvé que je voyais un vaisseau qui cinglait avec une rapidité extrême, et je suis sûr que cela présage quelque important événement national. »

Le rêve ne le trompait pas, mais l'important événement national qu'il présageait devait être bien sinistre.

Dans la soirée du même jour, Lincoln était dans d'excellentes dispositions d'esprit. Le tour favorable que semblait prendre depuis quelques jours la situation politique, joint à sa bonne humeur naturelle, lui donnait une animation et une allégresse de bon augure pour la soirée. Il résolut d'aller au spectacle, et les ordres étaient donnés en conséquence, lorsqu'un des amis personnels du Président, M. Ashmun, se présenta avec une autre personne pour l'entretenir d'une affaire privée. Il était tard; Lincoln prit une carte, la posa sur son genou et écrivit :

« M. Ashmun sera reçu auprès de moi avec son ami demain matin à neuf heures.

« Signé : A. Lincoln. »

« 14 avril 1865. »

Ce sont les derniers mots écrits de la main de Lincoln et la dernière signature qu'il ait donnée.

A huit heures précises, M. et M^me Lincoln montèrent en voiture. M^me Lincoln donna l'ordre au cocher de passer par la maison de M. le sénateur Harris. M^me Harris monta dans l'équipage avec son gendre, M. Rathburn, d'Albany, et un instant après on arrivait au théâtre Ford, où l'on prenait place dans l'avant-scène de gauche.

La loge du Président est double, c'est-à-dire qu'elle est formée de deux loges dont on enlève la cloison et qui, de cette manière n'en forment qu'une. On y arrive par un couloir sombre, étroit, séparé de la galerie publique par une petite porte. Cette porte avait été condamnée, avant la représentation, au moyen d'un morceau de bois, épais d'un pouce, sur six pouces de large et trois pieds de long. Ce taquet était arcbouté d'un bout dans une entaille creusée dans le mur, et de l'autre dans la moulure du chambranle de la porte, de sorte qu'il était impossible de le déplacer en poussant la porte du dehors. Un trou avait été pratiqué dans la porte avec une vrille, évidé en dehors, de manière à pouvoir regarder ce qui se passait dans la loge. De plus, comme il y avait à l'intérieur des verrous de sûreté qui auraient pu être fermés, les vis en avaient été à demi-retirées, de manière à céder, au besoin, sous une pression du dehors.

Les meubles qui garnissaient la loge avaient été placés dans une disposition

spéciale. Le fauteuil à bascule de Lincoln était sur le devant, dans l'angle le plus éloigné de la scène; celui de Mme Lincoln était sur le même plan, un peu en arrière, tandis que les autres siéges et le canapé avaient été rangés de l'autre côté de la loge, laissant ainsi un large espace au milieu, où un homme pouvait manœuvrer à l'aise.

Lincoln s'est assis dans le fauteuil qui lui était destiné, Mme Lincoln près de lui, Mme Harris à l'angle opposé, sur le devant, et le major Rathburn sur le canapé, à quelques pieds en arrière.

Le spectacle en était arrivé à la seconde scène du troisième acte de la pièce : *Our American Cousin*. Le Président était penché en avant, le menton appuyé dans sa main avec le sans-façon qui lui était habituel. Il avait les yeux tournés vers la scène et riait d'une franche gaieté. Tout à coup, mais silencieusement, un homme se glisse dans la loge, s'approche du fauteuil du Président, et on entend un coup de pistolet. La balle frappe Lincoln à la tête. Le major Rathburn ne s'est aperçu de l'entrée de l'étranger qu'en entendant le coup de feu. Il se retourne et, à travers la fumée produite par l'explosion de la poudre, il distingue vaguement un homme à deux pas du Président. Il s'élance et le saisit, mais l'assassin se débarrasse de son étreinte en lui lançant un coup de poignard qui l'atteint au bras gauche et lui permet de sauter de la loge sur la scène en lui laissant un pan de son habit dans la main. Le major court à la porte de la galerie pour appeler du secours. Il la trouve barricadée et doit arracher le morceau de bois qui la retient avant que l'on puisse entrer. Deux médecins se présentent, et aucune autre personne n'est admise dans la loge.

L'état du Président avait, dès le premier moment, été reconnu sans espoir. Il n'a pas recouvré un seul instant le sentiment. Ses yeux étaient saillants, hors des orbites et injectés de sang.

Le corps a été immédiatement transporté dans la maison de M. Paterson, située en face le théâtre, de l'autre côté de la dixième rue. Au chevet du lit, sur lequel on avait déposé Lincoln, étaient les secrétaires de la guerre, de la marine et de l'intérieur, et l'attorney général. Le sénateur Sumner, les généraux Farnsworth et Todd, le major Hay, étaient aussi dans la chambre. Dans une pièce contiguë étaient Mme Lincoln, son fils Tad, Mme Harris, M. Rufus, F'Andrews et deux dames, amies de Mme Lincoln.

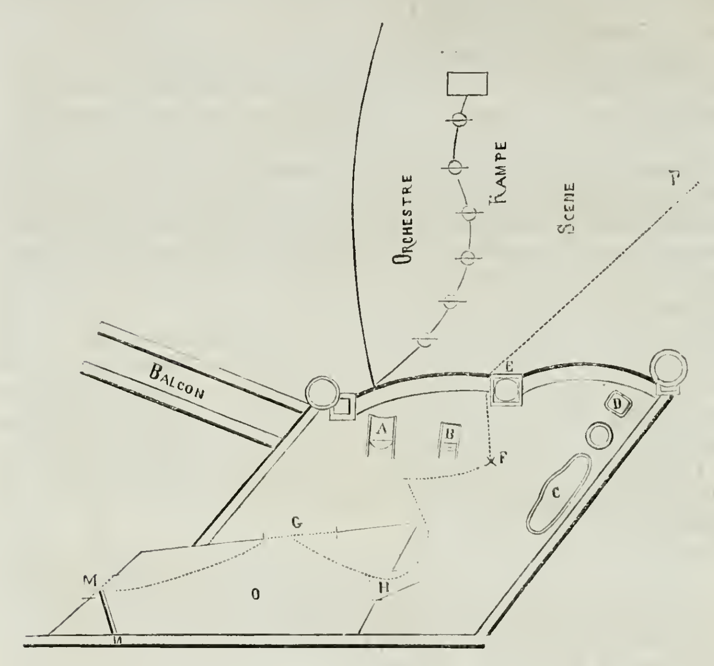
Vers sept heures, la respiration du Président devint plus difficile et plusieurs fois on le crut mort. Puis la respiration reprenait avec de tels efforts qu'on l'entendait des pièces voisines.

Enfin, le moment fatal arriva. Il se faisait un tel silence qu'on entendait le mouvement des montres des médecins qui tenaient le pouls du moribond.

A sept heures, vingt-deux minutes du matin, ses muscles se détendirent, et le dernier souffle s'échappa de ses lèvres. Il a expiré sans lutte, sans convulsions, avec l'apparence d'un calme parfait.

Le corps a été immédiatement transporté à la Maison Blanche, où les médecins ont procédé à l'autopsie.

La balle a été extraite du lobe antérieur du cerveau. L'embaumement a été terminé à trois heures de l'après midi. Sur le lit funèbre où il avait été placé, Lincoln semblait dormir. Son visage portait encore ce sourire bienveillant, que




Plan de la loge. — A fauteuil du Président, B fauteuil de madame Lincoln, M porte par laquelle Booth est venu ; il a suivi la ligne pointée de M à G, puis H, F E et E.

connaissaient tous ceux qui l'avaient approché, et, sauf ses yeux cernés d'une teinte noire, ses traits n'avaient subi aucune altération.

Sur le cercueil destiné à renfermer ses restes, a été posée une plaque d'argent avec cette inscription :

Abraham Lincoln<br>
seizième Président des Etats-Unis<br>
né le 12 février 1809.

L'accomplissement de l'assassinat de Lincoln n'a pas pris plus de trente se-

Esclaves fugitifs se rendant aux travaux de fortifications.

condes, entre le coup de pistolet et le moment où le meurtrier a franchi les trois mètres qui séparent le balcon de la loge, du plancher de la scène.

En tombant sur le théâtre, l'assassin, avec un geste tragique, et brandissant son poignard ensanglanté, s'est écrié en regardant le public : « *Sic semper tyrannis.* » Puis, d'une seconde émission de voix : « *Le Sud est vengé!* »

Ces mots, entendus distinctement de toute la salle, y éclatèrent comme un coup de tonnerre. La soudaineté de l'action, le ton déclamatoire des paroles, firent croire un instant à un épisode théâtral. Mais ce fut la durée d'un éclair.

Le meurtrier s'élança dans les coulisses. Un avocat M. J. B. Stewart se précipita en même temps sur la scène et ne le manqua que de quatre pas; il allait l'atteindre lorsqu'il lui échappa en lui fermant la porte au visage. Le temps de la rouvrir, l'assassin avait disparu.

Mme Harris, qui était dans la loge du Président, a fait le récit suivant :

« Environ une heure avant l'événement, l'assassin vint à la porte de la loge, et y jeta un coup-d'œil pour voir la position des personnes qui y étaient réunies. On supposa que c'était le fait d'une erreur, ou d'une curiosité indiscrète. On n'y attacha, du reste, aucune importance à ce moment. Lorsqu'il entra, plus tard, dans la loge, le major Rathburn se leva et lui demanda ce qu'il voulait. Il s'avança néanmoins sans répondre, et, plaçant le pistolet à bout portant derrière la tête du Président, fit feu, puis se précipita sur la rampe de la loge, d'où il lança en arrière un coup de poignard destiné à atteindre M. Lincoln au visage ou à la poitrine. Le major Rathburn, s'étant jeté en avant pour protéger le Président, reçut le coup dans le bras. Le meurtrier alors sauta sur le théâtre et s'échappa.

Mme Lincoln a fait aussi une déposition attestant que l'attentat a été commis avec une rapidité surprenante. Elle a vu une forme humaine sortir de la loge, et a cru que c'était M. Lincoln qui tombait en dehors. Sous cette impression, elle s'est avancée pour regarder et a à peine aperçu le meurtrier sur la scène quand déjà tout était fini. Ramenant ses regards dans la loge, elle a vu M. Lincoln dont la tête était tombée sur sa poitrine; elle a alors compris ce qui s'était passé.

## L'ASSASSIN.

Malgré la soudaineté et la promptitude avec laquelle avait été accompli l'assassinat du Président Lincoln, nombre de personnes ont déclaré reconnaître dans le meurtrier J. Wilkes Booth. Plusieurs acteurs et musiciens de l'orchestre n'ont émis aucun doute à cet égard.

M. Ferguson a vu entrer l'assassin par le couloir qui mène à la loge présidentielle; Booth s'est avancé à deux pas de la porte, a retiré son chapeau, et, le prenant dans la main gauche, s'est appuyé contre le mur placé derrière lui. Il est resté dans cette attitude une demi-minute environ; puis il a fait un pas en avant, a appuyé la main sur la porte latérale, et l'a pressée du genou. M. Ferguson a entendu le coup de pistolet, a vu la figure de l'assassin au milieu de la fumée, et a de nouveau reconnu Booth au moment où il s'élançait sur la scène.

L'actrice Laura Keene a été un des premiers témoins de l'assassinat. Elle se préparait à entrer en scène du côté opposé à la loge du Président, au moment où Booth apparut sur le théâtre, passa près d'elle et lui frappa la main avec la sienne, celle qui tenait le poignard.

Elle le reconnut et apprit en même temps que le Président était tué. Elle ne comprit pas bien ce qui se passait, car la confusion était à son comble, et tout le monde criait : Arrêtez l'assassin !

Booth, en traversant la scène, a rencontré le machiniste, qu'il a écarté en le frappant de son poignard. Ce fut la dernière personne qu'il trouva sur son passage.

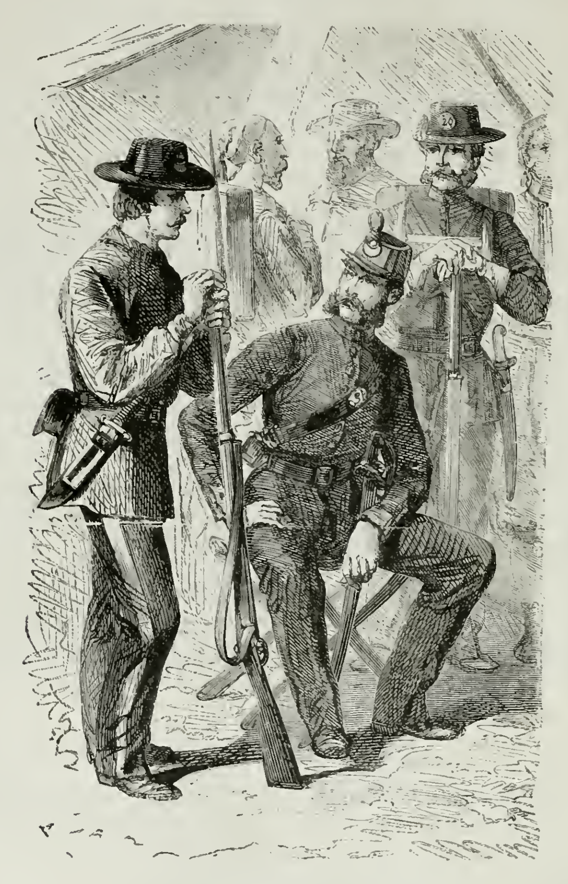
John Wilkes Booth, l'assassin du Président Lincoln, embrassa comme son père la profession de comédien, ainsi que deux de ses frères, Junius Brutus et Edwin.

John Booth est né en 1838, près de Baltimore. A l'âge de seize ans, il paraissait pour la première fois sur la scène, et il faisait ses débuts en 1856 à Philadelphie; il a quelques-uns des traits caractéristiques de la figure de son père et le talent dramatique héréditaire dans sa famille. Après avoir exercé pendant quelque temps en province, il se trouvait, en 1859 et 1860, chef de troupe à Montgomery (Alabama). On le regardait dans cette ville comme à demi fou; en 1860, il se blessait au pied avec une arme à feu et venait dans le Nord pour réparer sa santé.

Quelque temps après son arrivée à New-York, voyant que son frère Edwin remportait de brillants succès, il se décida à faire ses débuts et fit sa première apparition au vieux théâtre de Wallack, dans *Richard III*. Il joua assez faiblement jusqu'à la scène du combat qui termine ce drame; mais là, il saisit les deux épées accrochées au mur avec une force et une vigueur qui étonnèrent l'assistance; jamais cette scène n'avait été mieux représentée. Un soir, il jouait avec une telle animation, qu'attaquant M. Tilton, le *Richmond* de la circonstance, il le jeta violemment dans l'orchestre et manqua de lui casser un bras. Après deux ou trois représentations de Richard, Booth joua *Shylock* et échoua. Le bâtard, dans *Robbers* de Schiller, fut son troisième rôle. Il partit après pour Boston, où il fut un peu mieux reçu.

Depuis quelques mois, John Wilkes avait cessé de jouer à cause d'une affection des bronches, et avait gagné beaucoup d'argent dans des spéculations d'huile en Virginie. Il avait passé dernièrement une bonne partie de son temps à Washington où la ville et les théâtres lui étaient parfaitement familiers; il y a huit à dix jours, il était à New-York, où il faisait de copieuses libations, et on dit que, dans ses moments d'ivresse, il manifestait l'intention de tuer le Président, montrant une petite balle qu'il disait destinée à ce crime. Il parlait de la guerre en public comme sécessionniste déclaré, et on dit que son frère Edwin le faisait, il y a quelque temps, rentrer chez lui à cause de son intempérance de langage; mais personne ne supposait qu'il pût devenir un lâche assassin.

Son père, Junius Brutus Booth, tragédien anglais, né à Londres le 1er mai 1796, mourut dans la traversée de la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, en décembre 1852. Après plusieurs engagements heureux à Depford et dans d'autres villes, même à Bruxelles, il fit son début en 1814 à Covent-Garden, à Londres,



dans *Richard III*. Il avait avec le célèbre tyran, tel que le représentaient les traditions de la scène, une si grande ressemblance personnelle, et il reproduisait son caractère d'une façon si saisissante, qu'il rivalisa heureusement avec Edmond Kean qui venait lui-même de se faire un nom.

Les directeurs de Drury-Lane l'admirent à jouer à ce théâtre quelques rôles avec Kean; mais lorsque, quelques jours après, il revint à Covent-Garden, il y

fut accueilli avec un tumulte tel, qu'il se décida à quitter pour un temps la scène de Londres. En 1831, il débuta aux Etats-Unis, à Petersburg, dans la Virginie, et l'année suivante à New-York, au théâtre du Parc; sur ces deux scènes, il remplit à plusieurs reprises son rôle favori de Richard III. Depuis ce temps, jusqu'à la fin de sa carrière, il parut souvent dans les divers théâtres des Etats-Unis, et en dépit de certaines habitudes irrégulières, il y a acquis une popularité qu'un acteur moins bien doué n'aurait pas su conserver.

Wilkes Booth, le fils, était, dit-on, l'acteur favori de la province de Mobile. C'est probablement à la connaissance qu'il avait des dispositions intérieures du théâtre qu'il a dû de s'échapper si vite après son attentat.

Booth, le meurtrier, était de première force au pistolet; il maniait aussi l'épée dans la perfection; il pouvait lutter avec des boxeurs de profession, et était un écuyer consommé; bref, tous les exercices du corps lui étaient familiers, et il excellait dans plusieurs. Il était encore à Boston le mardi précédant le crime, et ce jour-là même, comme il l'avait fait les jours précédents, il avait été à la galerie de tir tenue par MM. Floyd et Edwards, Chapman place, en face de l'hôtel Parker. Pendant cette visite, il s'est exercé à tirer dans les positions les plus excentriques, sous ses jambes, derrière son dos, etc.: il était bien disposé et il a montré une adresse extraordinaire. Il n'a pas parlé politique, et n'a causé que de choses indifférentes. Il n'a dû arriver à Washington que juste à temps pour faire les préparatifs de l'assassinat, disposer l'intérieur de la loge et arranger les portes.

Voici le signalement que la police de Washington a envoyé à ses agents dans toutes les directions, signalement qu'ont également publié tous les journaux :

*Booth.*—Taille, 5 pieds 8 pouces; poids, 160 livres; corpulence solide; cheveux noir jais, un peu frisés, de longueur moyenne, séparés par derrière; yeux noirs et forts sourcils noirs; porte une grosse bague à cachet au petit doigt; penche la tête et regarde en bas en parlant.

## L'ASSASSINAT DE M. SEWARD.

Presque au même moment où Booth assassinait Lincoln, au théâtre Ford, un autre meurtrier s'introduisait dans la demeure de M. Seward, ministre-secrétaire d'Etat, que sa récente chute de voiture retenait au lit. Sous prétexte de remettre une prescription médicale, cet homme pénétrait dans la chambre après avoir frappé toutes les personnes qui s'opposaient à ce qu'il arrivât au chevet du malade. Frederick Seward, qui remplissait les fonctions de secrétaire d'Etat adjoint, tomba le premier sous ses coups. L'étranger essaya de le tuer en déchargeant sur lui un gros revolver de marine, mais le coup ne partit pas. Il se servit alors de la crosse avec une telle violence et une telle dextérité que le fils de M. Seward tomba sur le plancher, le crâne fracturé en deux endroits. Cet obstacle évité, il entra dans la chambre et frappa avec un couteau M. Seward dans son lit. Il ne réussit qu'à lui faire au visage de larges blessures, le secrétaire

d'Etat ayant eu assez de force pour se jeter dans la ruelle du lit et se garantir avec les couvertures. Un soldat étant entré et ayant saisi l'assassin, celui-ci s'en débarrassa d'un coup de poignard porté dans le flanc. Il sortit alors de la chambre, frappa encore de son couteau le major Seward, autre fils du secrétaire d'Etat et un domestique qui cherchaient à l'arrêter. Il réussit enfin à gagner la porte, sortit et sauta à cheval en criant, comme le meurtrier de Lincoln : « *Sic semper tyrannis.* »

Le pistolet et le couteau, qui avait de dix à douze pouces de long, ont été retrouvés dans la maison.

Après un soigneux examen médical, il a été reconnu que les blessures de M. William-Henri Seward et celles de son fils Frederick n'avaient atteint aucun organe essentiel de la vie, et qu'il était possible de les sauver l'un et l'autre.

## LES ASSASSINS.

D'après les renseignements obtenus, il est très-probable que l'assassin du secrétaire d'Etat et de ses fils est un certain Payne. Le cheval sur lequel il s'est enfui avait été loué à l'écurie Naylor.

Le double assassinat du vendredi saint, qui a si fortement ému Washington, l'Amérique et le monde entier, a mis sur pied toute la police des Etats-Unis.

L'arrestation du nommé Payne, l'assassin présumé de M. Seward, a donné lieu à des recherches minutieuses faites dans la maison de madame Suratt, où il a été arrêté. On y a trouvé une foule de lettres qui établissent la culpabilité de Payne et une lettre portant l'adresse de Wilkes Booth, à l'hôtel National. Madame Suratt est une femme de quarante ans environ, à la figure rude et peu expressive. Sa fille est plus distinguée. Quant au fils Suratt qui est, dit-on, l'un des complices de Booth, il n'a pas encore été capturé. Payne a été confronté avec M. Seward, M^lle^ Fanny Seward, sa fille, et les deux infirmiers qui se trouvaient chez le secrétaire d'Etat au moment du crime. Tous ont déclaré le reconnaître, et l'accusé a été mis aux fers et écroué dans la prison du Vieux-Capitole.

Dans les environs de Washington on a arrêté, le 21, un inconnu qui cherchait à passer inaperçu au milieu des avant-postes, près du fort Thayer. Conduit au corps de garde, il n'a pu donner des preuves suffisantes de sa « respectabilité », et on l'a écroué au Vieux-Capitole. Peu après son arrivée dans cette prison, il s'est coupé la gorge au moyen d'un rasoir, et cette circonstance a provoqué une enquête immédiate dont les résultats ne sont pas encore connus.

A Relay-House, près de Baltimore, on a arrêté le nommé Andrew ou George Atzeroth, que l'on accuse de complicité avec les assassins. C'est un détachement d'éclaireurs du 1er régiment de cavalerie du Delaware qui a découvert cet homme dans les environs de la ville, à Germantown. Il était couché dans la maison d'un de ses parents, lorsqu'il a été capturé. C'est un individu d'un aspect rébarbatif, Allemand de naissance, et qui habite le pays depuis vingt-ans. Il a résidé longtemps à Port-Tobacco, sur le Potomac.

Voici comment s'exprime à son endroit une dépêche de Baltimore, le 21 avril :

« Atzeroth vivait en termes d'amitié avec la famille Suratt, et sa culpabilité n'est pas douteuse. Lorsqu'on a procédé à son interrogatoire, il s'est exprimé en termes très-équivoques. Ses réponses ont été copiées et seront envoyées à Washington demain matin. Atzeroth ne paraît pas s'épouvanter du sort qui l'attend, et il s'entretient très-tranquillement de toutes les circonstances relatives à son arrestation. Il est aujourd'hui incarcéré à Relay-House, et un détachement de cavalerie garde sa prison. Au moment de son arrestation, les soldats ont failli l'assommer, mais l'officier qui commandait le détachement est intervenu et lui a sauvé la vie. »

Ainsi que l'a déjà mandé le télégraphe, l'administration militaire a décidé que toute personne qui prêterait son aide à l'un des assassins pour lui permettre d'échapper à la justice serait traduite devant un conseil de guerre et punie de mort. Elle a en outre défendu aux agents de l'autorité de faire connaître à la presse les mesures qui seront prises pour amener l'arrestation des assassins.

Il paraît que dans sa fuite, après avoir accompli son crime, le misérable Booth avait eu une jambe cassée par suite de la chute de son cheval, et que cet accident l'a empêché de se soustraire plus longtemps à la justice des hommes.

Booth et le nommé Harrold avaient atteint la ferme des Garretts à la faveur d'uniformes confédérés. Booth était blessé. Dans la conversation, il parla de l'assassinat de Lincoln et dit que les récompenses offertes s'élèveraient à un demi-million. Lorsqu'on arrêta les Garretts, ils déclarèrent qu'ils ne soupçonnaient pas que ce fût Booth. On a trouvé sur lui une quantité considérable de bons du Canada. Harrold ne desserre pas les dents. Booth a été tué par une balle qui lui a traversé la tête; il a encore vécu trois heures après avoir été frappé.

La cavalerie qui cernait la grange dans laquelle se trouvaient Booth et Harrold les somma de se rendre ; ce dernier semblait disposé à le faire, mais Booth le traita de lâche. Harrold se rendit dès qu'il vit qu'on avait mis le feu à la grange ; mais Booth tira sur le brigadier et le manqua, et ce dernier à son tour tira sur Booth et le tua. On suppose que Harrold est un complice de l'assassin de M. Seward. C'est le docteur Mudd, de Maryland, qui a remis la jambe à Booth et lui a fourni des béquilles.

Le docteur Mudd est arrêté; le frère de Booth, Junius Booth, est aussi arrêté.

## LE NOUVEAU PRESIDENT ANDREW JOHNSON.

Le jour même de la mort de M. Lincoln, écrit A. Malespine, M. Andrew Johnson, Vice-Président, a été inauguré comme Président des Etats-Unis, en présence de M. Chase, *chief justice*, qui a reçu son serment, de tous les membres du cabinet, excepté M. Seward et de quelques autres personnes. Il a fait une courte allocution, dans laquelle il a promis de remplir les devoirs qui lui étaient imposés, mais ne s'est point prononcé sur la ligne politique qu'il se proposait de suivre.

M. Andrew Johnson, le nouveau Président des Etats-Unis, est né à Ralbeig, dans la Caroline du Nord, le 29 décembre 1808. Il avait quatre ans lorsqu'il perdit son père, et à dix ans, il fut placé comme apprenti chez un tailleur de sa ville natale. A quinze ans, il était devenu excellent ouvrier, mais il ne savait ni écrire, ni même lire.

Il acheta un alphabet, pria un de ses confrères d'atelier de lui faire connaître les lettres, et consacra la plus grande partie de ses nuits à l'étude. Son livre de prédilection était un recueil de discours des hommes d'Etat anglais. En moins d'un an, il apprit tout seul à lire et à écrire.

Il émigra dans l'Ouest en 1826, pour y chercher fortune, emmenant avec lui sa mère, dont il était le seul soutien. Il s'arrêta à Greenville, dans le Tennessee, y travailla pendant un an, tantôt comme ouvrier tailleur, tantôt comme journalier dans les champs. Il se maria en 1827, et sa femme, dont l'instruction était remarquable, devint son professeur. L'année suivante, il fut nommé alderman, et en 1830, ses concitoyens l'investirent des fonctions de maire.

Sa fortune politique date de cette époque. De 1835 à 1842, il occupa presque continuellement un siége dans la législature du Tennessee, tantôt comme représentant, tantôt comme sénateur. En 1843, ses concitoyens lui confièrent le mandat de représentant au Congrès de Washington, et il eut les honneurs de cinq réélections. Il fut élu gouverneur du Tennessee en 1853, et réélu aux mêmes fonctions, en 1855.

Lorsque la rébellion a éclaté, il occupait depuis trois ans un siége de sénateur au Congrès de Washington. En 1862, M. Lincoln le nomma gouverneur militaire du Tennessee, et l'on sait avec quelle intelligence, avec quelle activité et surtout avec quelle énergie il s'est acquitté de cette mission difficile et périlleuse entre toutes.

Tel est le citoyen éminent que le suffrage de ses concitoyens avait appelé à s'asseoir dans les conseils de la République, à côté d'Abraham Lincoln, et à diriger les affaires si un coup imprévu venait à frapper le Président.

Devant cette biographie véridique et si grande dans sa simplicité, tombent les calomnies absurdes qu'on s'est empressé de mettre en avant pour saluer l'avénement du nouveau Président des Etats-Unis.

Andrew Johnson est trop le fils de ses œuvres pour n'être pas le digne successeur d'Abraham Lincoln.

La famille de M. Johnson, Président des Etats-Unis, demeure en ce moment à Nashville (Tennessee); elle se compose de Mme Johnson et de quatre enfants, deux fils et deux filles. L'aîné des fils, Robert, est âgé de vingt-neuf ans; l'autre fils, Andrew, n'a que douze ans. Les deux filles, qui sont mariées, n'ont rejoint que depuis peu leur mère et leurs frères dans le Tennessee. Un autre fils du Président, le jeune Charles Johnson, tombé de cheval en 1863, a été tué par cette chute. Le colonel Stover, gendre du nouveau Président, commandant le 4e régiment d'infanterie du Tennessee, a été tué à la bataille de Nashville, le 18 dé-

cembre 1864. Le juge Patterson, autre gendre du Président, demeure à Nashville.

Comme la femme de M. Johnson est, depuis quelque temps, d'une santé délicate, il est probable que Mme Stover, la fille du Président, fera les honneurs de la Maison-Blanche.

## LES OBSÈQUES DE LINCOLN.

Les restes du Président Lincoln ont été déposés, le 18 avril, dans la salle orientale de la Maison-Blanche. Il avait été annoncé publiquement que les portes ne seraient pas ouvertes avant dix heures du matin; mais dès huit heures, une colonne de peuple d'un quart de mille de longueur, avec cinq ou six personnes sur chaque rang, se formait aux abords de la résidence présidentielle.

On entrait par la porte principale; de là, on passait dans le salon vert, puis dans la salle orientale et on sortait par l'escalier ordinaire.

Les abords de la Maison-Blanche étaient gardés par un bataillon du corps de la réserve. La salle orientale était revêtue de tentures de deuil, arrangées avec art. Aux croisées étaient appendues des draperies de barège noir; les cadres dorés de toutes les glaces étaient cachés sous des crêpes noirs et les glaces elles-mêmes étaient tendues de crêpe blanc. L'estrade sur laquelle reposait le cercueil était jonchée de camélias blancs et d'immortelles.

La garde du corps était confiée à plusieurs officiers de l'armée de terre et de mer, parmi lesquels se trouvaient le général Hitchcock, le général Eaton et le lieutenant Stone, du monitor *le Montauk*.

Le cercueil recouvert d'un drap noir, avec de lourdes franges d'argent, portait de chaque côté quatre médaillons d'argent auxquels étaint fixées les poignées. La partie supérieure était disposée de manière à laisser le buste et la tête à découvert.

Au pied du cercueil était une ancre magnifique, composée tout entière de fleurs; et au milieu, un seul camélia blanc, hommage de la députation californienne.

On n'admettait à la fois, dans la maison, qu'un nombre limité de personnes, et on les priait de passer avec autant de rapidité que le permettaient les convenances. Les expressions et la contenance de chacun, en considérant pour la dernière fois le mort honoré, prouvent une fois de plus, s'il est nécessaire, que la grande majorité des citoyens regarde la mort du Président autant comme une perte personnelle que comme une calamité nationale. Les uns adressaient des paroles d'adieu au corps froid et inanimé; la plupart passaient devant lui les yeux baignés de larmes. Toutes les classes, toutes les professions étaient représentées dans la foule. Les pleurs et les adieux des blancs et des noirs venaient se confondre sur le cercueil de celui pour qui l'humanité était Une. Les marques de douleur les plus touchantes venaient de ceux dont l'habit indiquait la pauvreté. « C'était l'ami du pauvre, » disait-on, et on avait raison.

Les traits de M. Lincoln ont conservé leur expression naturelle de douceur et de placidité, et la décoloration produite par les blessures était loin de le défigurer.

Le 12 avril, à sept heures du matin, les restes de M. Lincoln ont été retirés du Capitole et transportés au dépôt du chemin de fer de Baltimore, escortés par un régiment de cavalerie. Ils ont été reçus à la gare par les membres du cabinet, à l'exception de M. Seward, et par la délégation de l'Illinois; puis ils ont été placés sur un wagon spécial, tendu de draperies noires et blanches.

Le convoi funèbre comprend neuf voitures également drapées d'étoffes noires entremêlées de festons et de franges d'argent. Une locomotive-pilote, ayant toujours une avance de dix minutes sur le train funèbre, est chargée d'éclairer la voie, en même temps que de signaler toute occasion de danger. La vitesse de tous les trains sur les différentes lignes à parcourir a été réduite à vingt milles par heure, par ordre du secrétaire de la guerre.

Les invités, en petit nombre, ont pris place dans les wagons, et à huit heures précises le convoi mortuaire s'est dirigé sur Baltimore, où il est arrivé à dix heures. Le cercueil a été ensuite déposé sur un magnifique corbillard et conduit, au milieu d'une foule immense et recueillie, dans la rotonde de la Bourse. Il a été placé sur un riche catafalque élevé au milieu de cette pièce par les soins de la municipalité de Baltimore. A deux heures quinze minutes, les dépouilles de M. Lincoln ont été conduites en grande pompe à la gare du chemin de fer d'Harrisburg, escortées par toute la milice de la ville, par les différents corps d'état, les sociétés civiles et religieuses, des députations venues de l'intérieur, etc. Les maisons situées sur le parcours du cortége étaient couvertes d'emblèmes de deuil; les cloches sonnaient le glas funèbre et des coups de canon étaient tirés de minute en minute de tous les forts de la ville et des environs. A trois heures précises, le convoi est parti pour Harrisburg, où les mêmes cérémonies se sont répétées à son arrivée. Quittant la capitale de la Pennsylvanie à minuit, il est arrivé à Philadelphie le matin à six heures. De grands préparatifs ont été faits dans la ville de l'*amour fraternel*, pour rendre les derniers devoirs à l'illustre défunt.

Le convoi est arrivé à New-York lundi à dix heures du matin.

Le catafalque élevé à l'Hôtel de Ville avait dix-huit pieds de haut sur onze de profondeur. La partie inférieure était appuyée sur des urnes. Le buste du Président était placé au centre. Un aigle en argent surmontait les trophées funèbres. Les draperies étaient en satin noir. La salle des Gouverneurs était complétement tendue de noir avec des écussons aux couleurs nationales. Le catafalque, placé sur un piédestal, était vu de toutes les parties de la salle. Deux cent mille visiteurs ont défilé, dans les journées de lundi et de mardi devant le cercueil. Mardi a été pour New-York le jour de deuil. Le cortége et un meeting religieux se sont réunis dans Union-Square, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. King. L'honorable M. G. Bancroft a prononcé l'éloge funèbre.

Mardi, la procession s'est formée dans Broadway à midi et a reconduit le convoi funèbre jusqu'à la station d'Albany. La milice, les autorités de la ville et de l'Etat, les sociétés de toutes dénominations, auxquelles s'étaient joints un nombre considérable de citoyens, en faisaient partie.

De New-York, les restes mortels d'Abraham Lincoln ont été amenés dans l'Illinois, à Springfield, la ville qui a vu les premiers succès politiques du grand citoyen et où il doit reposer désormais.

---

La nouvelle de l'assassinat d'Abraham Lincoln, Président des États-Unis, après avoir plongé dans le deuil le nord de l'Amérique, inspira dans l'Europe entière un mouvement de douloureuse indignation. Toutes les nations, tous les gouvernements : empires, royaumes, républiques, ressentirent le coup qui frappait les Etats-Unis, et tous s'empressèrent d'adresser à Washington les témoignages de leur sympathique douleur et l'expression de leur indignation pour le crime de lèse-humanité qui privait la grande République de son plus grand citoyen.

Le 1[er] mai, M. Rouher, ministre d'Etat, annonça dans la séance du Corps législatif que le Gouvernement français avait fait parvenir à Washington l'expression d'un hommage légitime à la mémoire d'un homme d'État illustre, arraché au gouvernement des États-Unis par un exécrable assassinat.

Par ordre de Sa Majesté, continua M. Rouher, j'ai l'honneur de communiquer au Corps législatif la dépêche écrite par M. le ministre des affaires étrangères, à notre représentant à Washington. Elle est ainsi conçue :

Paris, le 28 avril 1865.

« Monsieur,

« La nouvelle de l'attentat dont M. le président Lincoln vient d'être la victime a causé au gouvernement impérial un profond sentiment d'indignation.

« Sa Majesté a chargé immédiatement un de ses aides de camp de se rendre auprès de M. le Ministre des États-Unis pour l'inviter à en transmettre l'expression à M. Johnson, qui se trouve actuellement investi de la présidence.

« J'ai voulu moi-même, par la dépêche que je vous ai adressée en date d'hier, vous faire connaître sans aucun retard l'émotion douloureuse que nous avons ressentie, et je tiens aujourd'hui, et conformément aux intentions de l'Empereur, à rendre un hommage mérité au grand citoyen dont les Etats-Unis déplorent la perte.

« Elevé à la première magistrature de la République par le suffrage de son pays, M. Abraham Lincoln avait porté dans l'exercice du pouvoir remis entre ses mains les plus solides qualités, la fermeté du caractère s'alliant chez lui à l'élévation des principes.

« Aussi jamais son âme vigoureuse n'a fléchi devant les redoutables épreuves réservées à son gouvernement ; au moment où un crime atroce l'a enlevé à la mission qu'il remplissait avec le sentiment religieux du devoir, il avait la conscience que le triomphe de sa politique était définitivement assuré.

« Ses récentes proclamations sont empreintes des pensées de modération dont il était inspiré en abordant résolûment la tâche de réorganiser l'Union et d'affermir la paix. La suprême satisfaction d'accomplir cette œuvre ne lui a point été accordée; mais en recueillant ces derniers témoignages de sa haute sagesse, aussi bien que les exemples de bon sens, de courage et de patriotisme qu'il a donnés, l'histoire n'hésitera pas à le placer au rang des citoyens qui ont le plus honoré leur pays. (Très bien! très-bien!)

« Par l'ordre de l'Empereur, je transmets cette dépêche à M. le ministre d'Etat, qui est chargé

de la communiquer au Sénat et au Corps législatif; la France s'associera unanimement à la pensée de Sa Majesté. (Mouvement unanime d'approbation.)

« Recevez, etc....

« DROUYN DE LHUYS. »

M. le Président Schneider prit alors la parole et s'exprima en ces termes :

« Messieurs, je veux être l'interprète de votre pensée, en exprimant publiquement la douleur et l'indignation que nous avons tous ressenties à la nouvelle de la mort sanglante du président Lincoln.

« Cet exécrable attentat a révolté tout ce qu'il y a de noble dans le cœur de la France Nulle part, l'émotion n'a été plus profonde ni plus universelle que dans notre pays.

« Aussi, nous nous associons avec énergie aux sentiments et aux sympathies qui ont été manifestés par le gouvernement. (Oui ! oui ! très-bien !)

« Appelé à diriger les affaires dans un temps de crise à jamais mémorable, M. Abraham Lincoln s'était maintenu à la hauteur de sa difficile mission. Après avoir montré son inébranlable fermeté dans la lutte, il semblait, par la sagesse de son langage et de ses vues, devoir amener bientôt, entre les enfants de la patrie américaine, une féconde et durable réconciliation. (Très-bien ! très-bien !) Ses derniers actes sont le couronnement de sa vie d'honnête homme et de grand citoyen.

« Espérons que sa volonté et ses sentiments survivront à lui-même et inspireront au peuple américain de pacifiques et généreuses résolutions. (Nouvelles marques d'approbation.)

« La France a gémi de ces luttes sanglantes qui ont affligé l'humanité et la civilisation. Elle désire avec ardeur le rétablissement de la paix dans le sein de cette grande nation, son alliée et son amie. (Très-bien ! très-bien !)

« Que nos prières soient entendues et que la Providence mette un terme à de si douloureuses épreuves ! (Mouvement unanime d'approbation.)

« Le Corps législatif donne acte au gouvernement de la communication qu'il vient de lui faire et demande qu'un extrait du procès-verbal de cette séance soit officiellement adressé au ministre d'Etat. » (Assentiment général.)

Le même jour, 1er mai, M. Vuitry, ministre présidant le conseil d'État, donnait au Sénat la communication de la dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys à notre représentant à Washington.

M. Troplong, président du Sénat, prenait la parole après lui et, s'adressant au premier corps de l'Etat, s'exprimait en ces termes :

« Messieurs, en donnant acte à M. le ministre de sa communication, je demande au Sénat de me permettre d'exprimer en son nom un sentiment qui, par son unanimité et son énergie, s'impose de lui-même à tous les cœurs. Le Sénat a éprouvé une profonde émotion à la nouvelle de l'attentat commis sur le chef illustre d'une nation amie. M. Lincoln, placé depuis 1861 à la tête de l'Etat américain, avait traversé les plus douloureuses épreuves que puisse rencontrer un pouvoir fondé sur la liberté. C'est au moment où la victoire s'offrait à lui, non comme un signal de conquête, mais comme une heure de réconciliation, qu'un crime, encore obscur dans ses causes, a brisé l'existence de ce citoyen élevé si haut par le choix de ses compatriotes M. Lincoln est tombé lorsqu'il croyait toucher au terme des maux de son pays et qu'il nourrissait le patriotique espoir de le voir bientôt reconstitué et florissant. Le Sénat, qui a toujours déploré la guerre civile, déteste à plus forte raison ces haines implacables qui en sont le fruit et ensanglantent la politique par l'assassinat. Il n'y a dans son sein qu'une voix pour s'unir aux pensées exprimées par ordre de l'Empereur, au nom d'une politique généreuse et de l'humanité. (Très-bien ! très-bien !)

« Je propose au Sénat d'ordonner qu'un extrait du procès-verbal de la présente séance sera officiellement adressé à M. le ministre d'État. (Nouvelles et très-vives marques d'approbation.)

## PARLEMENT ANGLAIS.

En présentant à la Chambre des lords une adresse à la Reine exprimant la douleur et l'indignation ressenties en Angleterre à la nouvelle de l'assassinat de M. Lincoln, le comte Russell a prononcé les paroles suivantes :

« S. M. a daigné déjà exprimer, dans une lettre de condoléance à madame Lincoln, ses sentiments de sympathie pour son malheur. Comme ne l'ignorent pas Vos Seigneuries, le Prési-

dent Lincoln avait été élu par une imposante majorité de ses concitoyens, et il remplissait les fonctions dont ils l'avaient investi de manière à justifier pleinement leur confiance.

« Le Président Lincoln a fait preuve d'une telle intégrité, d'une si grande droiture et en même temps d'une bonté si vraie, qu'il était l'homme du monde le plus propre à calmer les animosités qui pourraient survivre aux hostilités. Vos Seigneuries savent également quelles difficultés se sont présentées pour conserver des relations pacifiques entre notre pays et les Etats-Unis pendant la guerre; le succès qui a couronné nos efforts pour atteindre ce but a été amené par la bonne volonté qu'ont montrée les gouvernements des deux côtés de l'Atlantique. J'espère que la même politique de non-intervention qui a jusqu'à présent été notre règle de conduite continuera de nous guider pour l'avenir dans nos relations avec les Etats-Unis.

Lord Derby, qui a pris la parole après le noble comte Russell, a dit :

« J'espère que le successeur du président Lincoln suivra la voie tracée par celui-ci et qu'il évitera tout ce qui serait de nature à prolonger la guerre civile; car si malheureusement certaines susceptibilités étaient froissées de manière à pousser les Etats confédérés au désespoir, il est plus que probable qu'ils préféreraient l'extermination à la soumission. »

Dans la Chambre des communes, sir G. Grey, qui proposait une adresse semblable, s'est exprimé ainsi :

« Personne, j'en suis sûr, ne voudra refuser son admiration aux brillants exploits accomplis, à la bravoure déployée de part et d'autre dans cette lutte, et l'on ne peut que s'affliger de la voir souillée par un tel crime. Au moment même où s'ouvrait une ère nouvelle, où la victoire couronnait les armées des fédéraux, M. Lincoln a été frappé à mort, et ainsi a été mise en péril cette politique dont le noble but était de rendre la tranquillité à son pays.

« Le peuple américain déplore maintenant la perte de M. Lincoln; mais j'espère que le bon sens et l'intégrité de ceux à qui incombe la direction des affaires suivront l'exemple de M. Lincoln. S. M. a daigné adresser de sa propre main une lettre de condoléance à madame Lincoln. (Applaudissements enthousiastes.) Lettre de veuve à une autre veuve, et laquelle, je le sens, sera une consolation pour celle que vient de frapper un si terrible malheur.

Voici l'Adresse que la Chambre des députés de Berlin a fait remettre, sur la proposition de M. Loowe, au président des Etats-Unis :

« Nous soussignés, membres de la Chambre des députés prussienne, vous prions d'accepter l'expression de la douleur que nous a causée la grave perte infligée au gouvernement et au peuple des États-Unis par la mort du Président Lincoln. Acceptez en même temps l'expression de la profonde horreur que nous inspire le crime atroce dont il a été victime. Nous sommes d'autant plus émus de ce malheur, qu'il est arrivé au moment où nous nous réjouissions du triomphe des États-Unis. La tentative faite contre la vie de M. Seward, lequel a puissamment aidé M. Lincoln dans l'accomplissement de sa tâche difficile, trahit l'abominable but du crime, but qui est d'arracher par la mort de ces hommes aux peuples des Etats Unis les fruits de sa longue lutte et de son courageux dévouement.

« Vivant au milieu de nous, monsieur le ministre, vous avez été le témoin du vif intérêt que le peuple allemand a conservé au peuple des Etats-Unis pendant cette longue et difficile lutte. Vous savez aussi qu'il a vu avec joie et orgueil des milliers de ses enfants se mettre résolûment du côté droit et de la loi. Vous avez remarqué avec quelle joie les victoires de l'Union sont saluées chez nous et avec quelle confiance inébranlable nous avons attendu, même pendant les désastres, la victoire définitive de la bonne cause, et le rétablissement de l'Union dans toute sa grandeur.

« Nous vous prions, en outre, monsieur le ministre, de vouloir bien exprimer à votre gouvernement nos sentiments douloureux et nos sympathies pour le peuple et le gouvernement des Etats-Unis, et d'agréer l'expression de notre considération distinguée,

GRABOW, D'UNRUH, DE BOCKUM-DOLFFS. »

Le même jour (28 avril), la Chambre des députés de Turin adoptait l'Adresse suivante :

*A M. le président du Congrès des représentants des États-Unis d'Amérique.*

« Honorable monsieur,

« La nouvelle de l'assassinat du Président Abraham Lincoln a ému et contristé profondément la Chambre des députés au Parlement italien. De toutes les fractions politiques dont se com-

pose cette Chambre se sont élevées des voix unanimes pour flétrir un tel crime, et des expressions de regret et de sympathie à l'égard de la victime illustre et du peuple libre dont il était le digne chef.

« La chambre a résolu, à l'unanimité, de couvrir d'un crêpe, pendant trois jours, en signe de deuil, son drapeau, et elle m'a chargé de vous faire savoir, par un message spécial, sa douleur, qui est aussi celle de l'Italie et de tous les amis de la liberté et de la civilisation.

« La nouvelle de l'attentat contre les jours du ministre Seward a inspiré les mêmes sentiments.

« En remplissant, avec un triste empressement, la mission qui m'a été confiée, je vous prie, honorable monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de ma sympathie et de ma considération.

« Le président de la Chambre des députés,

« CASSINIS. »

Les correspondances de Stockholm nous ont appris que, le 24 avril, les habitants de Helsingbord avaient rédigé l'Adresse suivante, qui devait être remise à M. Lincoln :

« Monsieur le Président,

« Les membres de la commune de Helsingborg, en Suède, tant hommes que dames, ayant reçu, dans une réunion solennelle, la nouvelle de la prise de Richmond et de Petersburg, ont résolu de vous offrir l'expression de leur profonde vénération et de leur reconnaissance pour les services que vous avez rendus à la liberté et à l'humanité en proclamant l'affranchissement des esclaves. Que Dieu vous bénisse, vous et votre nation. »

A l'heure où l'on rédigeait cette Adresse, celui que le peuple suédois glorifiait dans sa victoire était mort martyr du devoir.

« Le gouvernement impérial autrichien a fait exprimer, immédiatement après qu'il eut appris l'assassinat du président Lincoln, ses profonds regrets à l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Vienne, et à Washington par l'intermédiaire de l'ambassade autrichienne, ainsi que l'espérance que cet acte exécrable n'exercera une influence défavorable ni sur le rétablissement de la paix intérieure dans les États-Unis, ni dans les relations amicales de ces derniers avec les puissances étrangères.

Les manifestations particulières n'ont pas marchandé leur sympathie à l'Amérique et se sont empressées de faire connaître la douleur que la mort de M. Lincoln inspirait à tous les cœurs généreux. En France, dès le 30 avril, les députés de la gauche adressaient au président du Corps législatif la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« En présence du malheur qui vient de frapper la République américaine et des démonstrations des parlements étrangers, nous ne pouvons dissimuler notre étonnement de n'avoir pas encore été convoqués en séance publique, et nous vous prions, monsieur le Président, de donner satisfaction au sentiment si légitime que nous vous exprimons.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

« Jules Favre, Jules Simon, Carnot, Pelletan, Guéroult, Garnier-Pagès, Lanjuinais, Glais-Bizoin, Bethmont, J. Magnin, Ernest Picard, Dorian, Hénon. »

De leur côté, les journalistes se réunissaient et rédigeaient d'un commun accord l'Adresse suivante qui devait être transmise à M. le président Johnson :

« Monsieur le Président,

« La Constitution de votre pays a placé pour jamais la démocratie américaine au-dessus des coups dirigés contre les personnes. Où la liberté règne, où la loi seule gouverne, les premiers magistrats peuvent périr sans que les institutions soient ébranlées ou seulement menacées. Le regret et l'indignation peuvent agiter le peuple : la crainte ne saurait l'atteindre.

« Nous savons que ce sont là les heureuses conditions faites au peuple des États-Unis par ses institutions.

« Permettez-nous, cependant, de vous exprimer la douleur que nous fait éprouver la mort du citoyen qui vient d'être frappé. Abraham Lincoln sera regretté comme il était admiré par la démocratie française. Quel plus beau modèle, en effet, que ce grand homme du peuple, ce travailleur parvenu du rang le plus humble à la première magistrature de son pays, et demeuré le fidèle serviteur des lois!

« Dites au peuple de l'Union, monsieur le Président, que nous nous associons à son deuil comme nous partageons ses espérances. L'esclavage est mort, la liberté ne périra jamais; le triomphe de la grande République est assuré. »

(*Suivent les signatures des rédacteurs du* Temps, *de* l'Avenir national, *du* Siècle, *de* l'Opinion nationale.)

Le peuple de Londres n'est pas resté insensible au malheur qui frappait le peuple américain.

Le 29 avril, un meeting avait lieu à Saint-James-Hall.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. W. Ewans. M. W.-E. Forster, membre du Parlement pour Bradfort, a développé la proposition suivante :

« Le meeting désire exprimer les sentiments de douleur et d'horreur avec lesquels il a appris l'assassinat du président Lincoln, et la tentative d'assassinat contre M. Seward, et transmettre à madame Lincoln, au peuple et au gouvernement des États-Unis l'expression de sa profonde sympathie et de sa sincère condoléance. »

La résolution proposée par M. Forster a été adoptée à l'unanimité.

Tous les ministres et tous les consuls des États-Unis en Europe ont résolu de prendre le deuil pour six mois.

Les instructions qu'ils ont envoyées à leurs nationaux se trouvent noblement résumées dans la lettre que M. H. S. Sanford, ministre des États-Unis à Bruxelles, adressait aux consuls américains de Belgique. Elle est remarquable par la foi puissante que les hommes politiques de l'Amérique ont dans la solidité de leurs institutions. Nous la transcrivons :

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS.

Bruxelles, 26 avril 1865.

Monsieur,

« Un crime épouvantable vient de signaler l'insurrection des esclavagistes. Après avoir été marquée par des actes barbares qui ne pouvaient émaner que de l'influence d'une cause barbare, sa fin a été couronnée par un crime atroce. Le président, que l'on avait tenté d'assassiner au début de la guerre, vient de tomber. Un Dieu miséricordieux a affaibli le bras de l'assassin qui, en essayant d'assassiner dans son lit le secrétaire d'État, a ajouté une nouvelle affliction au pays et un autre lâche crime contre la société.

« Après s'être élevé par sa propre valeur d'une sphère des plus humbles jusqu'à une position de puissance et de responsabilité qui n'a pas d'égale dans le monde, Abraham Lincoln a donné au monde un rare exemple de patriotisme désintéressé, d'intégrité et de fermeté en travaillant pour l'union du pays et l'exécution des volontés du peuple. La dénomination « d'*honnête* » que le sentiment populaire avait ajoutée à son nom passera dans l'histoire comme la distinction bien méritée à joindre à celles de patriote et de martyr. Il lègue un bel exemple à ceux qui lui survivent.

« La Providence l'avait épargné jusqu'à ce qu'il pût assister à l'achèvement de l'œuvre à l'accomplissement de laquelle il avait été appelé. La rébellion et l'esclavage, qui en avaient été la cause, sont arrivés à leur terme, et l'Union s'est, non seulement conservée, mais a acquis, comme nation, une nouvelle force et une nouvelle vitalité. Grâce à Dieu, sa sécurité n'est pas attachée à la vie d'un seul homme, et la mort de cet homme ne constitue pas un danger pour elle. Son gouvernement n'est qu'une émanation de la volonté populaire, et la mort de l'élu du peuple, à une autre époque que celle de la limite du terme présidentiel, ne peut causer aucune perturbation dans l'État. Le peuple reste, et sa volonté est continuée par ses successeurs.

« Appelés à porter le deuil d'un homme grand et bon et à déplorer la perte d'un éminent chef d'État, je vous prie de déployer aujourd'hui votre drapeau et, pendant les trois jours qui

suivront la réception de la présente communication, de le laisser à mi-mât, entouré d'un crêpe. Les capitaines de la marine américaine dans votre port déploieront également leur pavillon pendant le même laps de temps et de la même façon.

« Je dois également vous prier de porter le crêpe ordinaire de deuil pendant trente jours.

« Votre respectueux, H. S. SANFORD. »

Peuples et souverains, tous ceux qui regardent la liberté comme un bien nécessaire, tous ont envoyé, à travers l'Océan, des paroles de sympathie fraternelle à la jeune République. Le deuil est partout, l'horreur dans toutes les âmes, l'affliction dans tous les cœurs. En tous pays on pleure la mort d'Abraham Lincoln.

---

Ainsi vécut, ainsi mourut, ainsi fut honoré après sa mort Abraham Lincoln, deux fois élu Président de la république des Etats-Unis.

Si l'on recherche la cause des honneurs inusités rendus à la mémoire de Lincoln, on n'aura rien expliqué, si l'on dit seulement qu'il a été, pendant quatre années, le chef d'un Etat de trente-quatre millions d'hommes; que, pendant ce court espace de temps, il a combattu une insurrection formidable, soutenue dès son origine par de puissantes sympathies; qu'il l'a vaincue et qu'il a montré, par sa modération dans la victoire, qu'il était autant au-dessus de la bonne fortune que de la mauvaise. Si l'on ajoute qu'il a eu le rare bonheur d'attacher son nom au redressement de la plus ancienne des iniquités sociales, qu'après John Brown, le pendu, après Henriette Beecher-Stowe, la femme de cœur, il a brisé les fers d'une des races qui constituent la grande famille humaine, on aura dit quelque chose de plus.

Et cependant, il est un caractère plus auguste que celui de l'homme d'Etat et du réformateur qui brille dans Abraham Lincoln : c'est celui de l'homme de Devoir.

Il vécut par le Devoir et pour le Devoir, prenant pour devise ces paroles du poëte latin : « N'avoir rien à se reprocher, ne rougir au souvenir d'aucune faute. » Ce n'est pas seulement à la Patrie qu'il a rendu tout ce qu'il lui devait, mais encore à lui-même. Et, quand il est tombé, frappé par la balle d'un assassin, dans ce moment fugitif qui sépare la mort de la vie, il a pu dire : « J'ai vécu! » c'est-à-dire j'ai fait ce que j'ai dû.

Oui, et on ne saurait s'y tromper : ce que l'Europe honore en Lincoln, qu'elle en ait conscience ou qu'elle ne se l'avoue pas à elle-même, c'est le DEVOIR. Elle affirme ainsi qu'il n'est pas deux morales, l'une pour les maîtres, l'autre pour les esclaves; l'une pour les hommes publics, l'autre pour les citoyens obscurs; qu'il n'est qu'une seule manière d'être grand, c'est de ne jamais mentir à soi-même, ni aux autres, et d'être juste.

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE WALDER, RUE BONAPARTE, 44.

J. L. Taillefer
12 Juillet 1866

# LOUIS-NAPOLÉON

SA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

PARIS — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1





LOUIS-NAPOLÉON.

J. B. FELLENS

# LOUIS-NAPOLÉON

## SA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

DESSINS PAR J. A. BEAUCÉ ET H. EMY



MARESCQ ET C^IE, EDITEURS

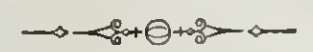
LIBRAIRIE CENTRALE DES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

5, RUE DU PONT-DE-LODI, 5

# LOUIS-NAPOLÉON

SA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

PAR J.-B. FELLENS



## PRÉFACE.

La Providence a des mystères devant lesquels l'homme doit s'incliner, sans avoir la prétention de les sonder ou de les résoudre. Le spectacle de l'héritier direct et légitime du grand Napoléon, ramené en France à travers les débris de deux générations de rois qui ont semblé disparaître pour lui ouvrir une marche triomphale; son rétablissement aux Tuileries, et presque sur le trône du fondateur de l'empire français, malgré les obstacles qui paraissaient surgir pour l'en écarter: voilà des faits véritablement prodigieux, qui méritent l'attention de toutes les classes du peuple.

Une étude sérieuse et profonde des causes qui ont préparé ces grands événements ne peut donc manquer, je le suppose, d'intéresser principalement les masses populaires de notre nation. Or, ces causes se trouvent, en grande partie, dans l'homme même dont la Providence se sert pour manifester ses grands desseins sur notre pays. Voilà pourquoi je me propose de faire connaître,

Paris. Imp. Simon Raçon et Cie, r. d'Erfurth, 1.

dans cette étude, le personnage éminent que le choix libre et pour ainsi dire spontané du peuple a chargé des destinées de la France.

« J'entreprends, me dit-on, une œuvre difficile et délicate. Ecrire l'histoire d'un homme vivant, d'un homme politique, dont la carrière commence à peine, c'est vouloir marcher sur une cendre brûlante, c'est asseoir un édifice sur des sables mouvants, c'est m'exposer à des ennuis, à des persécutions, si je dis la vérité; c'est encourir le blâme public, ou tout au moins me vouer à l'indifférence du lecteur si mon œuvre est une palinodie des actes que nous voyons s'accomplir, le panégyrique anticipé d'un personnage qui est loin d'avoir dit son dernier mot. »

Ces raisonnements me touchent peu, je l'avoue. L'histoire contemporaine, je le sais, ne s'écrit pas de la même manière que celle des temps passés : celle-ci permet des allures indépendantes, le ton tranchant, caustique, satirique même; l'autre exige des formes prudentes, un ton réservé ; elle impose, en un mot, des ménagements de diverses natures. Certes, je tiendrai compte de la différence des deux genres. Seulement, je soutiens que le prince Louis-Napoléon, s'appuyant sur un nombre, jusqu'alors inouï, de sept millions et demi de suffrages, est assez fort pour n'avoir point à redouter l'examen impartial de ses actes. Sans doute, si je me proposais de dénigrer ses intentions, je ferais mieux de briser ma plume. Mais, en exposant les faits loyalement, sans être guidé par un sentiment louangeur ou hostile, je veux éclairer mes concitoyens sur la valeur morale de l'homme qu'ils ont si majestueusement élu; je veux prouver que l'instinct du peuple, dans cette circonstance, n'a pas été aveugle, comme certaines gens feignent de le croire; je veux enfin plutôt recueillir des matériaux pour l'histoire future que porter un jugement sur des actes qu'on ne pourra justement apprécier qu'à distance.

Ce travail comprendra trois parties.

Premièrement, j'exposerai les actions du jeune prince, depuis son bas âge jusqu'à sa rentrée en France. Dans cette première partie, nous le verrons grandir et se préparer, par l'étude, au rôle immense que lui réservait l'avenir. Nous analyserons ses écrits, ses publications. Les faits dont nous parlerons sont assez éloignés pour qu'il soit permis de les juger : nous les apprécierons donc à notre point de vue d'historien, et, si quelques-uns de ses actes peuvent être regardés comme des fautes, nous ne dissimulerons point le blâme qu'ils auront mérité, en recherchant toutefois, avec une loyale franchise, les motifs qui pourront les justifier ou du moins les excuser.

La seconde partie comprendra l'exposé des actes et de la conduite du prince président de la République depuis le 10 décembre 1848 jusqu'au 2 décembre 1851. Ce sera une période de trois années, où nous verrons Louis-Napoléon, devenu déjà dépositaire de la confiance du peuple français par une première consécration de cinq millions et demi de votes favorables à son élection, préparer, au milieu des difficultés que lui suscitaient les partis qui se tiraillaient dans l'Assemblée législative, la mise en œuvre de ses idées pour la régénération et la grandeur de la nation française.

Cette seconde partie se présentera aussi sous un jour assez éloigné pour être susceptible de certaines appréciations, pour lesquelles nous tâcherons de nous garantir de l'influence des passions du jour. Cette partie comprendra, du moins succinctement, les actes de l'Assemblée nationale législative. Celle-là est morte et bien morte: nous pourrons la traduire librement au tribunal de l'histoire, et nous n'y manquerons pas.

Enfin, la troisième partie commencera avec la journée du 2 décembre; elle se continuera indéfiniment. Nous l'arrêterons provisoirement au 29 mars 1852, jour de l'installation du nouveau pouvoir législatif; mais nous avons le projet de publier tous les ans une ou deux livraisons pour mettre constamment ces annales au courant; ces livraisons seront paginées de manière à faire suite aux précédentes, avec lesquelles elles devront se relier.

Cette dernière partie comprendra généralement le tableau exact et complet des faits qui se seront accomplis ou qui s'accompliront dans la période écoulée depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au jour où il sera possible de la terminer. On conçoit qu'ici les appréciations seront difficiles; si la position indépendante de l'écrivain peut les lui permettre, les convenances les lui interdiront peut-être. Sur ce point, il consultera sa conscience, et fera en sorte de concilier les droits de l'histoire avec les exigences de la situation politique.



# LOUIS-NAPOLÉON

## SA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

### SES ÉCRITS, SES DISCOURS, SES ACTES, DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS.



## PREMIÈRE PARTIE.

### ENFANCE ET EXIL.

### CHAPITRE PREMIER.

Naissance éclatante du prince. — Son nom. — Qui le tient sur les fonts baptismaux. — La reine Hortense. — Première éducation. — Napoléon instituteur — Le roi de Rome. — Le roi de Hollande jugé par sa femme — Caractère de la reine. — Observations de Napoléon à ce sujet. L'invasion. — La charpie. — Les Cosaques — Départ de l'impératrice. — Intrépidité de la reine Hortense. — Les alliés dans son hôtel. — Conventions de Fontainebleau à l'égard de la reine et de ses enfants. — L'empereur Alexandre à la Malmaison. — Visite à Marly. — Mort de l'impératrice Joséphine. — Les deux enfants d'Hortense. — Education maternelle. — Le petit marchand de violettes. — La dent arrachée. — Voyage de la reine. — Le procès. — Les défenseurs. — Visite à Louis XVIII. — Fin du procès. — Débarquement de Napoléon. — Les enfants en retraite. — Le 20 mars.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est né à Paris le 20 avril 1808. Il était le troisième fils de Louis-Napoléon, alors roi de Hollande, et d'Hortense Beauharnais, sœur du prince Eugène et fille de l'impératrice Joséphine.

Voici comment le *Moniteur* du temps rendait compte de l'événement de sa naissance sous la date du 21 avril: « Hier mercredi, à une heure du matin, S. M. la reine de Hollande est heureusement accouchée d'un prince. En conformité de l'article XL de l'acte des constitutions du 28 floréal an XII, S. A. S. Monseigneur le prince archi-chancelier de l'Empire a été présent à la naissance. Son Altesse a écrit de suite à S. M. l'Empereur et Roi, à S. M. l'impératrice et reine, et à S. M. le roi de Hollande pour leur apprendre cette nouvelle.

« A cinq heures du soir l'acte de naissance a été reçu par S. A. S. le prince archi-chancelier, assisté de S. E. M. Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), ministre d'Etat et secrétaire de l'état de la famille impériale. Attendu l'absence de S. M. l'Empereur et Roi, le prince nouveau-né n'a reçu aucun prénom; à quoi il sera pourvu par un acte ultérieur d'après les ordres de Sa Majesté. »

Le prince Louis-Napoléon ne fut, en effet, baptisé qu'en 1811, au palais de Fontainebleau, par le cardinal Fesch, et tenu sur les fonts de baptême par l'Empereur lui-même et par la nouvelle impératrice Marie-Louise. Il reçut alors les noms de Napoléon-Louis-Charles, qu'avait portés son frère aîné.

Le fils aîné d'Hortense était né en 1802; il s'appelait, comme nous venons de le dire, Napoléon-Louis-Charles; il était mort prince royal de Hollande en 1807, le 5 mai, date fatale, car ce sera aussi celle de la mort de Napoléon le Grand. A l'approche du couronnement, le 11 octobre 1804, Hortense avait donné le jour à un second fils, qui fut baptisé par le pape Pie VII sous les noms de Napoléon-Louis. L'un et l'autre de ces enfants avaient eu aussi Napoléon pour parrain.

Après la mort de son second frère Napoléon-Louis, le prince Charles-Louis-Napoléon signera ainsi son nom: *Napoléon-Louis Bonaparte*. C'est que l'Empereur avait décidé que l'aîné de sa famille s'appellerait toujours Napoléon; or, le prince actuellement président de la République française étant, d'après les lois du

sénatus-consulte de 1804 (1), l'aîné des fils de la famille impériale, il a dû, en conséquence, changer sa signature. Toutefois, lors des élections de 1848, pour éviter toute confusion avec le nom d'un de ses cousins qui s'appelait Napoléon Bonaparte, il fut décidé qu'on le désignerait par ces deux noms : LOUIS-NAPOLÉON, et la consécration imposante que cette dénomination a reçue du suffrage universel a déterminé le prince à l'adopter désormais pour sa signature.

La naissance de Louis-Napoléon fut marquée par des fêtes et des réjouissances éclatantes. Des salves d'artillerie annoncèrent cet événement dans toute l'étendue de l'Empire, depuis Hambourg jusqu'au Rhin, et depuis le Danube jusqu'aux Pyrénées. L'Empereur, alors, n'avait pas d'enfants, et les fils de son frère Louis lui paraissaient destinés à hériter un jour de sa puissance et de sa gloire. « La France, dit un historien, était en ce moment à l'apogée de ses grandeurs et de ses prospérités. Le génie de Napoléon réorganisait l'Europe, et la suprématie de la Révolution française dominait toutes les puissances. Pour donner à sa force continentale l'idée de la durée et de la fixité, l'Empereur saluait avec bonheur la venue des héritiers mâles de sa fortune politique. A cette époque glorieuse, le divorce avec l'impératrice Joséphine n'était nullement entrevu, pas même de Napoléon. C'était donc des continuateurs futurs de ses projets, de sa pensée, de son nom et de son pouvoir, qu'il voyait dans les fils de ses frères, que le plébiscite de l'an XII (1804) appelait à lui succéder. Le prince Louis-Napoléon était pour lui le second héritier de l'Empire : aussi sa naissance fut-elle accueillie avec les plus vives démonstrations de joie par l'Empereur et par le peuple français. Les plus brillants honneurs et la solennité des réjouissances publiques entourèrent son berceau. »

Une circonstance remarquable, signalée par les mêmes écrivains (Sarrut et Saint-Edme), mérite bien d'être consignée ici.

« Un registre de famille, destiné aux enfants de la dynastie impériale, fut déposé au sénat comme le grand-livre des droits de successibilité. Le nouveau prince *Louis* y fut inscrit le premier avec toute la pompe d'une consécration. Le roi de Rome y prit seul place après lui. De ces deux princes, entrés dans la vie avec tant de splendeurs et tant de sympathies nationales, l'un est mort en exil, on ne sait de quelle mort ; l'autre... » L'autre, après avoir été proscrit, puis incarcéré, puis expulsé de nouveau par le drapeau qui l'avait vu naître, est rentré en France au bruit des acclamations populaires, tant *les destins et les flots sont changeants.*

La reine Hortense vivait alors à Paris, séparée de fait de son mari, qu'elle avait épousé malgré elle, et dont le caractère n'avait jamais pu sympathiser avec le sien. Elle habitait un modeste hôtel qu'elle possédait rue Cerutti, aujourd'hui *Laffitte.* C'était une femme d'une amabilité rare, d'une douceur charmante, instruite, spirituelle, amie des beaux-arts, bonne musicienne ; outre cela, indulgente pour les fautes de ceux qui l'entouraient, obligeante, généreuse, elle avait toutes les qualités qui peuvent faire adorer une femme, et elle les rehaussait moins encore par la dignité de son rang que par les grâces de sa personne. Elève de madame Campan, elle s'était signalée dans la célèbre maison d'Ecouen par ses succès littéraires, et principalement par ses dispositions pour la musique et le dessin.

Louis-Napoléon, élevé sous les yeux d'une telle mère, reçut une première éducation dont les principes sages et sévères tout à la fois eurent une grande influence pour l'avenir du jeune prince. La reine Hortense pressentait sans doute que, dans le temps où elle vivait, la véritable grandeur consistait dans le vrai mérite, et que c'était par l'âme et le cœur qu'un homme pouvait aspirer à devenir quelque chose. Destiné éventuellement à régner, soit en Hollande, soit ailleurs, Louis-Napoléon fut, de bonne heure, élevé sans mollesse comme un enfant du peuple. La sévérité du régime auquel on le soumettait pour fortifier son corps en même temps que pour développer les facultés de son âme inquiétait souvent l'excellente impératrice Joséphine, sa grand'mère, dont il était l'idole de prédilection. Elle ne put cependant obtenir aucune modification aux principes d'éducation virile et forte que la reine Hortense avait heureusement adoptés.

Napoléon, absorbé par les grandes affaires de son règne, pouvait à peine donner à sa famille ses heures de repas ; encore déjeunait-il seul dans son cabinet, sur un petit guéridon où personne n'était admis à manger avec lui, excepté les deux fils du roi de Hollande. Il se les faisait amener fréquemment pour s'assurer, par lui-même, du progrès de l'instruction et du développement des idées des deux jeunes princes sur lesquels reposaient toutes ses espérances d'avenir napoléonien. Il les questionnait avec intérêt, s'amusait de leur langage enfantin, et leur faisait réciter des fables qu'il choisissait lui-même, il leur en expliquait le sens ; puis, pour exercer leur intelligence, il leur demandait de lui en rendre compte en abrégé, et, quand il remarquait chez ces enfants des éclairs de raison, des signes de progrès intellectuel, il en témoignait une vive satisfaction.

En voyant le grand Napoléon, dans tout l'éclat de sa gloire, tenir d'une main le sceptre du monde et prendre de l'autre la férule du professeur pour animer l'instruc-

(1) Il est bon de rappeler textuellement les principales dispositions de ce sénatus-consulte organique. On sait qu'il est du 28 floréal an XII (18 mai 1804).

Les premiers articles instituent le gouvernement impérial, et en établissent l'hérédité dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

4. *Napoléon Bonaparte* peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption.

5. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de *Napoléon Bonaparte*, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Joseph Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes, etc.

6. A défaut de *Joseph Bonaparte* et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Louis Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture, et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

(On voit que *Lucien Bonaparte* et *Jérôme* sont exclus de l'hérédité, car l'article 7, qui suit, dispose qu'à défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte ; à défaut d'héritiers naturels et légitimes de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, de Louis Bonaparte et de ses descendants mâles, un sénatus-consulte organique, proposé au sénat par les titulaires des grandes dignités de l'Empire, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'empereur, et règle dans sa famille l'ordre de l'hérédité, etc. Or, Joseph n'ayant laissé que des filles, le droit d'hérédité s'est trouvé naturellement, après la mort du roi de Rome, dévolu à Louis et à ses pescendants.)

tion de ses neveux, on se rappelle Henri IV, courant à cheval sur un bâton pour amuser ses enfants. La grandeur ne déchoit pas quand elle se fait petite au profit de l'enfance.

Cependant Napoléon, jaloux d'avoir un héritier direct, avait reçu dans son lit la fille de l'empereur d'Autriche, qui lui donna bientôt le rejeton tant désiré. La naissance du roi de Rome ne parut pourtant pas altérer la profonde affection qu'il avait conçue pour ses jeunes neveux : il les regardait toujours comme les continuateurs possibles de sa race et de son nom.

Pendant qu'il se berçait dans ces grandes pensées, les événements marchaient : la désastreuse campagne de Russie, en 1812, avait commencé à étendre un voile de deuil sur le vaste empire qu'il avait créé. La campagne de Saxe, en 1813, et les défections qui la suivirent, ne tardèrent pas à ébranler le puissant colosse. Vers cette époque, la reine Hortense avait fait une dépense assez considérable pour améliorer le séjour de son hôtel. Agitée des plus tristes pressentiments : « Pourvu, disait-elle, que les Cosaques ne me forcent pas à abandonner ma jolie chambre ! »

Ses pressentiments n'étaient que trop fondés. La France, en effet, fut bientôt envahie par les armées de l'Europe.

Au mois de décembre, Louis, qui, depuis son détrônement, effectué en 1810, par suite de l'incorporation de son royaume à l'Empire français, vivait dans la retraite à Gratz, en Allemagne, vint se réfugier à Paris. En apprenant son arrivée : « J'en suis bien aise, dit Hortense; mon mari prouve qu'il est bon Français en rentrant dans sa patrie au moment où toute l'Europe se déchaîne contre elle. C'est un honnête homme, continuait-elle, et, si nos caractères n'ont pu sympathiser, c'est que nous avions des défauts qui ne pouvaient aller ensemble. Moi, j'ai eu trop d'orgueil : on me gâtait; je croyais trop valoir... Le moyen, avec de pareilles dispositions, de vivre avec un homme qui est trop méfiant ! »

Ce peu de mots explique la cause de la désunion qui a constamment régné entre les deux époux. Ajoutons qu'Hortense avait pour ombre à ses nombreuses et brillantes qualités une ténacité de caractère trop souvent invincible. De là son frère, le prince Eugène, l'appelait *la douce entêtée*.

Napoléon disait d'elle, à Sainte-Hélène : « Hortense, si bonne, si généreuse, si dévouée, n'est pas sans avoir eu quelques torts avec son mari... Quelque bizarre, quelque insupportable que fût Louis, il l'aimait; et, en pareil cas, avec d'aussi grands intérêts, toute femme doit toujours être maîtresse de se vaincre, avoir l'adresse d'aimer à son tour. Si elle eût su se contraindre, elle se serait épargné le chagrin de ses derniers procès; elle eût mené une vie plus heureuse ; elle aurait suivi son mari en Hollande et y serait demeurée. Louis n'eût point fui d'Amsterdam ; je ne me serais pas vu contraint de réunir son royaume, ce qui a contribué à me perdre en Europe, et bien des choses se seraient passées autrement. »

A quoi tiennent pourtant les destinées des empires, si la chute de celui de Napoléon a eu pour première cause l'antipathie de la reine Hortense pour son mari ! Au reste, ces détails expliquent parfaitement le mauvais ménage que firent ces deux époux, et il n'est pas besoin d'aller en chercher l'origine dans des bruits de ruelles, que le caractère du premier consul, et son affection paternelle pour sa belle-fille, autant que son amour pour Joséphine, rendent tout à fait invraisemblables. Nous n'insisterons donc point sur ce sujet; il nous suffit d'avoir indiqué les raisons qui ont déterminé l'Empereur à consentir à la séparation d'Hortense et à lui laisser la garde de ses deux enfants.

Cependant, la guerre s'était concentrée autour de la capitale. Hortense passait une partie de ses journées entourée de ses femmes, occupée à faire de la charpie pour les blessés, dont regorgeaient les hôpitaux de Paris (1). Ces soins, et la crainte de tomber dans quelques partis ennemis, ne l'empêchaient point de se rendre, tous les deux jours, à la Malmaison pour y visiter sa mère.

Quand le conseil de régence eut décidé le départ de l'impératrice Marie-Louise, Hortense en conçut le plus violent dépit et ne put se défendre de le témoigner hautement : « Je suis outrée, disait-elle, de la faiblesse dont je viens d'être témoin. On perd à plaisir la France et l'Empereur. Ma sœur, dit-elle à l'Impératrice, vous savez qu'en quittant Paris vous neutralisez la défense, et qu'ainsi vous perdez votre couronne. Vous en faites le sacrifice avec beaucoup de résignation. — Vous avez raison, répondit Marie-Louise ; mais ce n'est pas ma faute, le conseil l'a décidé ainsi. »

La Valette demandait à Hortense ce qu'elle comptait faire. « Je reste à Paris, dit-elle ; je partagerai, avec les Parisiens, toutes les chances bonnes ou mauvaises. »

Les Cosaques approchaient : malgré les injonctions de son mari, qui voulait quitter la capitale, Hortense persista à rester à Paris. « Je voudrais être, disait-elle, la mère du roi de Rome, je saurais, par l'énergie que je montrerais, en inspirer à tous. »

Regnault de Saint-Jean-d'Angely, colonel de la garde nationale, vint lui exprimer le découragement inspiré par le départ de l'Impératrice et de son fils. « Malheureusement, lui répondit-elle, je ne puis les remplacer, et je ne doute pas que l'Empereur n'exécute des manœuvres qui le ramèneront bientôt ici. Il faut que Paris tienne; et, si la garde nationale veut défendre la capitale, dites-lui que je m'engage à y rester avec mes enfants. »

Regnault s'empressa de faire part à la garde nationale de cette détermination de la reine ; mais, dès le soir même, il vint lui rendre sa parole, vu l'impossibilité de défendre Paris, et il l'engagea à partir sans retard. Elle balançait encore, quand elle reçut un message de son mari, qui demandait ses enfants pour les emmener. Il lui faisait dire de ne pas oublier que, si Paris venait à être pris, on pourrait se saisir de ces jeunes princes comme otages.

Elle se mit donc en route avec ses enfants le 29 mars, à neuf heures du soir (2), passa la nuit à Glatigny, puis se rendit à Trianon, d'où elle fut obligée de s'éloigner le jour même, de peur d'être enlevée par les ennemis. Le soir elle arriva à Rambouillet, où elle trouva les rois de la famille impériale réunis à souper.

Le duc de Feltre, ministre de la guerre, était parti

(1) On lit à ce sujet dans le *Journal de l'Empire* du 13 février 1814 : « S. M. la reine Hortense vient de donner une nouvelle preuve de l'extrême bonté de son cœur en préparant elle-même avec les jeunes élèves des écoles impériales Napoléon une provision considérable de charpie pour le pansement des blessés. Cette provision, qui est en partie l'œuvre des propres mains de Sa Majesté, a été remise par M. le préfet de la Seine à l'administration des hôpitaux chargés du traitement des blessés. »

(2) Marie-Louise avait quitté Paris dès le 27, et les alliés y entrèrent le 31 dans la matinée.

de Paris sans même songer à donner des ordres pour la sûreté de la reine. « Calmez-vous, dit-elle au prince de Carignan, qui commandait le régiment destiné à protéger sa retraite; puisque vous n'avez pas d'ordres, je vais vous en donner. Je reste ici avec mes enfants, et je vous en confie la garde. »

A Rambouillet encore, elle reçut un nouveau message du roi Louis, qui, craignant toujours l'enlèvement de ses enfants, lui intimait l'ordre exprès de se rendre à Blois. Alors Hortense eut un de ces accès d'orgueil dont elle s'est accusée plus haut. Regardant l'insistance de son mari comme une persécution, et sa fierté se révoltant contre l'ordre qu'il lui donnait d'une manière si formelle : « Allons! s'écria-t-elle, je voulais me rendre à Blois; eh bien! puisqu'on me le commande ainsi, je n'irai pas. » Et, traversant la forêt de Rambouillet, au risque de tomber entre les mains des Cosaques, elle arriva à Navarre, où sa mère s'était retirée.

Ce fut une grande consolation pour l'excellente Joséphine de se trouver réunie à sa fille et à ses petits-enfants. Mille projets assiégeaient alors l'esprit d'Hortense : elle eut un instant la pensée de se rendre à la Martinique, sur l'habitation qui appartenait à sa mère. Provisoirement, elle licencia sa maison d'honneur.

Le 31 mars, les alliés étaient entrés à Paris. Des Suédois occupèrent l'hôtel de la reine Hortense ; mais ils eurent l'attention de laisser libre l'appartement qu'elle y habitait, comme si la maîtresse du lieu avait la faculté d'y rentrer dès qu'elle le jugerait convenable. En apprenant cette marque d'intérêt, la reine envoya à Paris sa lectrice dévouée, mademoiselle Cochelet, pour prendre des informations. Celle-ci reçut de M. de Nesselrode les assurances les plus positives de protection de la part de l'empereur Alexandre, non-seulement pour la reine Hortense, mais aussi pour son auguste mère et pour son valeureux frère, le prince Eugène.

Cependant, soit défaut de confiance, soit par suite de cet esprit de contradiction qui la portait quelquefois à faire obstinément ce qu'on lui conseillait d'éviter, elle ne profita pas immédiatement des dispositions bienveillantes que l'empereur de Russie lui témoignait ; au lieu de revenir à Paris, où elle avait tout lieu de croire qu'elle serait accueillie avec les plus grands égards, elle partit de Navarre, le 12 avril, pour aller rejoindre Marie-Louise à Rambouillet. Cette démarche, qu'elle persista à faire malgré les observations de ses amis, n'eut aucun autre résultat que de lui attirer une humiliation. Marie-Louise la reçut d'un air embarrassé, et lui donna à entendre qu'elle ferait bien de repartir sur-le-champ. Dès lors, elle n'hésita plus à se rendre à Paris, où l'empereur Alexandre lui témoigna le plus vif intérêt, ainsi qu'à sa mère.

Par la convention de Fontainebleau, tandis qu'on accordait séparément au roi Louis un revenu de 200,000 francs, la reine Hortense et ses deux enfants recevaient à part 400,000 francs. Ainsi se trouvaient implicitement confirmées la séparation des deux époux et la dévolution à Hortense de la garde des enfants. Talleyrand, dans cette occasion, stipula chaudement les intérêts de la princesse. — « Je plaide pour la reine Hortense, disait-il : c'est la seule que j'estime. » Quelle que soit la valeur de cette boutade, on ne peut nier qu'il ait contribué pour beaucoup aux avantages qu'elle eut le bonheur d'obtenir. Ensuite, grâce à l'influence de l'empereur Alexandre, elle reçut de la Restauration une faveur peut-être plus importante : ce fut l'érection en duché de l'apanage de Saint-Leu, qui lui avait été assigné lors de sa séparation d'avec son mari.

Toutefois, ce n'est pas sans peine qu'elle obtint ce résultat. D'abord, elle affectait de ne rien vouloir. — « Je n'entends point, disait-elle généreusement, séparer ma cause de la famille à laquelle j'ai été liée. » En second lieu, elle exigeait que son titre de reine fût consacré dans les lettres patentes. — « J'ai reçu ce titre, ajoutait-elle, sans le désirer; il ne m'a pas rendue heureuse, et je le perds sans regret; mais, lorsqu'il s'agit de s'abaisser devant un parti vainqueur, je ne dois faire aucune concession. » Enfin, après de nombreuses négociations, on eut recours à cette énonciation, qui termina toutes les difficultés : *Ayant égard à la situation de madame Hortense-Eugénie, désignée dans le traité du 11 avril* 1814 (celui de Fontainebleau, où elle était qualifiée de reine).

« Il ne faut pas croire, dit un historien, M. Durozoir, que cette cession fût purement gratuite. Le gouvernement royal reprit 1 million de rente sur le Trésor et une inscription de 500,000 francs, également de rente, que Napoléon avait assurés à Hortense; en outre, une partie des bois de Saint-Leu avait été rendue au prince de Condé. Enfin, sur le trésor particulier de Napoléon, 600,000 francs qui lui revenaient, ainsi qu'à sa mère Joséphine, avaient été déposés, par le ministre du trésor, chez le receveur général de Blois, et cette somme avait été remise au duc d'Angoulême. »

La pauvre reine, ainsi favorisée aux dépens de son meilleur apanage, résidait habituellement auprès de sa mère, soit à la Malmaison, soit à Navarre. L'empereur Alexandre leur faisait de fréquentes visites, que la malignité royaliste ne manquait pas d'interpréter injurieusement. La calomnie a toujours été l'arme de la rivalité jalouse et de l'opposition du grand monde. Le fait est que, dans sa première entrevue avec l'empereur de Russie, Hortense se montra froide et très-réservée, et qu'elle ne répondit rien d'aimable aux offres qu'Alexandre lui fit pour ses enfants. Mais, dans les visites suivantes, il fut si gracieux, si pressant, qu'il réussit à dissiper sa fierté. Il se forma entre eux une sorte de liaison, fondée sans doute sur l'appréciation que l'empereur avait pu faire des belles qualités de la princesse.

Lors d'une promenade aux environs de la Malmaison, ils allèrent visiter la machine de Marly. Le prince Eugène était de la partie. L'empereur Alexandre donnait la main à l'un des fils d'Hortense, et, plus occupé de cet enfant que de prendre des précautions pour lui-même, il ne s'aperçut pas que son habit allait s'engager dans un des engrenages des roues. La reine, qui vit le danger, lui sauva la vie en le poussant vivement et en jetant un cri perçant. Depuis ce jour, l'autocrate sembla ne se trouver bien qu'à la Malmaison; il ne tarissait pas sur l'éloge de la reine. et chacun se croyait obligé d'enchérir sur le jugement du maître. Au reste, ceux qui la connaissaient n'avaient pas besoin, pour la louer, de mentir à leur conscience. Tous les étrangers illustres qui l'avaient vue et avaient causé avec elle, Metternich, Nesselrode, le prince Léopold, depuis roi des Belges, partageaient l'enthousiasme général.

Il paraît cependant qu'elle ne se gênait pas pour admettre, sinon dans son intimité, du moins dans son intérieur, des officiers de l'armée française fort disposés, naturellement, à se livrer à des sorties peu gracieuses contre les alliés. Aussi M. Pozzo di Borgo, s'étant trouvé par hasard dans une de ces réunions, s'écria-t-il : — « Si

c'est ainsi que se compose le salon de la duchesse de Saint-Leu, je n'ai que faire d'y revenir. »

Auprès d'elle, si l'on en croit les Mémoires de Rovigo, l'empereur Alexandre cherchait en quelque sorte à obtenir grâce pour ses victoires. — « Voyant la reine Hortense à cette époque, dit le chroniqueur, je lui manifestai l'opinion que l'empereur de Russie était la principale cause des malheurs de la France, parce qu'étant le chef de la croisade contre nous, il n'avait laissé entreprendre que ce qui lui convenait. La reine le défendait; elle m'apprit qu'elle lui en avait fait l'observation, et qu'il n'avait pas eu la moindre part à la *détronisation* de Napoléon. — « J'étais satisfait, lui disait-il, « j'étais venu aussi à Paris. L'Empereur n'était plus à « craindre pour moi, parce qu'on ne fait pas deux fois « dans la vie deux entreprises comme celle de Moscou; « l'effet de ses ressentiments n'aurait jamais pu arriver « jusqu'à moi; aussi je n'avais aucune raison pour dé- « sirer sa perte. Il n'en était pas de même de mes al- « liés, qui, étant ses voisins, avaient sans cesse devant « les yeux le tableau de tout ce qui leur était arrivé, et « qu'ils redoutaient encore. L'empereur d'Autriche, par- « ticulièrement, craignait de revoir Napoléon à Vienne; « il en était de même des autres. J'ai dû condescendre « à leurs désirs; mais, pour moi personnellement, je « me lave les mains de ce qui a été fait. »

Ainsi parlait l'empereur de Russie.— « La reine Hortense, continue Rovigo, paraissait persuadée de la vérité de ce discours, qu'elle avait la bonté de me répéter. Quant à moi, je n'y vis qu'un artifice qui avait été employé pour détourner le reproche d'une action déloyale, et surtout indigne d'un grand souverain. »

Vers cette époque, des contrariétés et des chagrins de diverses natures assaillirent la malheureuse reine. Les restes de son fils aîné, mort en Hollande, comme nous l'avons dit, avaient été ramenés en France et déposés dans les caveaux de Saint-Denis; le gouvernement de Louis XVIII donna l'ordre de les enlever. Hortense les fit déposer dans l'église de Saint-Leu, où ils sont encore.

Alors une douleur plus cuisante frappa son cœur. L'impératrice Joséphine, sa mère, dont la santé avait été constamment bonne, et qui s'était soutenue malgré la révolution que l'envahissement de la France lui avait fait éprouver, ne survécut cependant pas longtemps à ces terribles catastrophes. Dans les premiers jours de mai, en revenant de Saint-Leu, où la reine Hortense avait donné un grand dîner aux souverains, elle éprouva un malaise universel. Son médecin lui ordonna l'émétique; elle parut un instant soulagée, et reprit ses habitudes; mais il était facile de s'apercevoir qu'elle souffrait. Le 10 mai, l'empereur Alexandre vint dîner à la Malmaison; elle resta dans le salon, malgré les vives souffrances qu'elle éprouvait. On fit une partie de barres après le dîner sur la belle pelouse qui était devant le palais; elle essaya d'y prendre part, mais ses forces la trahirent: elle fut contrainte de s'asseoir. L'altération de sa figure, bien qu'elle s'efforçât de sourire, alarma tout le monde. Le lendemain, elle voulut en vain faire sa promenade accoutumée. Depuis ce jour-là, elle ne fit plus que languir. Cependant, le 24, malgré la défense de son médecin, elle se leva pour recevoir le roi de Prusse et l'empereur Alexandre, qui dînèrent à la Malmaison. Elle se mit à table; mais la violence du mal l'obligea de se retirer et de charger sa fille Hortense de la remplacer. Dès ce moment, sa maladie, qui était une esquinancie cancéreuse, prit un caractère de plus en plus grave. Dans la nuit du 27 au 28, elle reçut les derniers secours de la religion, et mourut le 29, à onze heures du matin, après avoir donné sa bénédiction à ses deux petits-enfants. La reine Hortense et Eugène reçurent le dernier soupir de leur mère.

Jamais personne ne fut plus universellement regrettée que l'impératrice Joséphine. Elle avait passé sa vie à faire du bien; aussi disait-elle avec raison à son lit de mort : — « La première femme de Napoléon n'a jamais fait verser une larme. »

Cette mort prématurée affecta profondément la mère de Louis-Napoléon. Dans le partage de la succession avec Eugène, elle se réserva 20,000 francs de pensions à payer, et employa en gratifications une somme de 100,000 francs qu'elle fut obligée d'emprunter. Ne dirait-on pas qu'elle avait hérité du cœur de son excellente mère? Le gouvernement royal ne sut pas même ménager sa sensibilité. M. de Blacas, ministre de la maison du roi, sans attendre que les cendres de la défunte impératrice fussent refroidies, fit revendiquer les tableaux de la Malmaison comme propriété de l'Etat.

Le départ du prince Eugène porta encore un coup bien cruel à sa pauvre sœur. Elle allait se trouver isolée, et, sa nouvelle position de fortune ne lui permettant pas de soutenir un train de maison aussi considérable qu'aux jours de la prospérité, elle se vit obligée de le réformer, et ne conserva que trois femmes, plus l'abbé Bertrand, gouverneur de ses deux fils. C'était un homme fort estimable, qui surveillait l'éducation des jeunes princes et leur faisait donner des leçons par les meilleurs maîtres.

Ces deux enfants étaient certainement d'une intelligence au-dessus de leur âge. — « Cela venait, dit mademoiselle Cochelet, du soin que leur mère se donnait elle-même pour former leur caractère et développer leurs facultés. Ils étaient trop jeunes pourtant pour bien comprendre tout ce qu'ils voyaient de nouveau autour d'eux et tout ce qui s'y passait. Comme ils avaient l'habitude de voir toujours des rois de leur famille, lorsqu'on annonça, pour la première fois devant eux, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, ils demandèrent à leur gouvernante s'ils étaient aussi leurs oncles, et s'ils devaient les appeler ainsi. — « Non, leur dit-on; vous leur direz simplement : Sire. — Mais, répétait le plus jeune, est ce que les rois ne sont pas nos oncles? » On leur apprit que tous les rois qu'ils voyaient à présent, bien loin d'être leurs oncles, étaient venus à leur tour en vainqueurs.

« Mais alors, reprenait le prince Napoléon, ils sont donc les ennemis de mon oncle l'Empereur? Pourquoi nous embrassent-ils alors? — Parce que cet empereur de Russie que vous voyez est un ennemi généreux, qui, dans votre malheur, veut vous être utile ainsi qu'à votre maman. Sans lui, vous n'auriez plus rien au monde, et le sort de votre oncle l'Empereur serait encore plus malheureux. — Ainsi, il faut donc que nous l'aimions, celui-là? — Oui, certainement, car vous lui devez de la reconnaissance. »

Le petit prince Louis, qui d'ordinaire parlait très-peu, avait écouté en silence fort attentivement toute cette conversation. La première fois que revint l'empereur Alexandre, et qu'il le revit, il prit une petite bague que son oncle Eugène lui avait donnée, il s'avança sur la pointe des pieds près de l'empereur, et, tout doucement, pour que personne ne s'en aperçût, il lui glissa la bague dans la main, puis il s'enfuit à toutes jambes. Sa mère le rappela et lui demanda ce qu'il venait de

faire. « Je n'ai que cette bague, répondit l'enfant en rougissant et en baissant la tête avec embarras, c'est mon oncle Eugène qui m'en a fait cadeau, et j'ai voulu la donner à l'empereur, puisqu'il est bon pour maman. »

L'empereur Alexandre l'embrassa, mit la petite bague à sa montre, et dit avec émotion qu'il la porterait toujours.

Les souverains étrangers qui venaient à la Malmaison les appelaient *Monseigneur, Votre Altesse impériale*, ce qui les étonnait beaucoup, leur mère ayant exigé que leur entourage les traitât toujours sans cérémonie, et leur dît simplement : *Mon petit Napoléon, mon petit Louis.* Elle voulait que tout ce qui les approchait servît à leur éducation, et jamais mère ne fut plus occupée que la reine Hortense de la crainte de voir ses enfants gâtés par les grandeurs; elle s'efforçait, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de leur persuader qu'ils n'étaient rien du tout que par ce qu'ils vaudraient eux-mêmes.

« Je l'ai vue souvent, dit mademoiselle Cochelet, sa lectrice, les prendre tous les deux sur ses genoux, et causer avec eux pour former leurs idées sur toutes choses. La conversation était curieuse à entendre dans ce temps des splendeurs de l'Empire, où ces deux charmants enfants étaient les héritiers de tant de couronnes, que l'Empereur distribuait à ses frères, à ses officiers, à ses alliés. Après les avoir interrogés sur ce qu'ils savaient déjà, elle passait en revue tout ce qu'ils avaient besoin de savoir encore pour se suffire à eux-mêmes, pour se créer des ressources qui pourraient assurer leur existence. « Si tu ne possédais plus rien du tout, et que tu fusses seul au monde, que ferais-tu, Napoléon, pour te tirer d'affaire? — Je me ferais soldat, et je me battrais si bien, qu'on me ferait officier.—Et toi, Louis, que ferais-tu pour gagner ta vie? » Le petit prince, qui n'avait pas cinq ans, et qui avait écouté très-gravement ce qui venait d'être dit, sentant bien que le fusil et le sac, quelque petits qu'ils fussent, étaient encore au-dessus de ses forces, répondit : « Moi, je vendrais des bouquets de violettes comme le petit garçon qui est à la porte des Tuileries, et auquel nous en achetons tous les jours. »

Les personnes présentes rirent aux éclats de cette singulière idée. « Ne riez pas, interrompit la reine, c'est une leçon que je donne. Le malheur des princes nés sur le trône, c'est qu'ils croient que tout leur est dû, qu'ils sont formés d'une autre nature que les autres hommes, et qu'ils ne contractent pas d'obligations envers eux; ils ignorent les misères humaines, et ne croient pas qu'elles puissent jamais les atteindre. Aussi, lorsque l'infortune arrive, ils sont surpris, terrifiés, et restent toujours au-dessous de leurs destinées. » On ne pouvait qu'approuver une manière de voir aussi judicieuse. La bonne mère embrassa ses fils, et se leva en disant à sa lectrice, qui raconte ce fait : « Crois bien que, dans la position où ils sont, je ne puis pas leur donner des leçons qui leur soient plus utiles que de leur enseigner que, malgré tout l'éclat qui les entoure, ils sont sujets aux vicissitudes de la vie; cela leur apprend à ne pas trop compter sur la solidité de leur grandeur, et cela les habitue à compter sur eux seuls. »

Au premier bruit de l'entrée des armées ennemies sur le territoire français, elle avait voulu faire sentir à ses enfants combien ils devaient être sensibles à cette calamité publique. Elle leur peignait les campagnes dévastées, les villes pillées, les chaumières incendiées, les pauvres paysans errants, sans abri, sans nourriture, les enfants orphelins. « Si vous étiez plus grands, leur disait-elle, vous iriez défendre le pays et prévenir tous ces malheurs avec l'Empereur votre oncle. » En s'affligeant avec eux de ce que l'âge et la force leur manquaient, elle leur demanda s'ils ne voudraient pas partager avec les malheureux tout ce qu'ils avaient.

Les enfants y consentirent avec joie; ils offraient leurs joujoux, leur argent, tout ce qu'ils possédaient. La reine accepta leur sacrifice, mais elle le fit porter sur une chose qui devait leur être sensible tous les jours et leur rappeler les malheurs de la patrie, auxquels, tout jeunes qu'ils étaient, ils voulaient s'identifier. Il fut convenu que, tant que la guerre durerait sur le sol de la France, ils se priveraient de dessert. Le prince Napoléon était tout fier de cette privation; il avait fait comprendre à son jeune frère Louis, qui n'avait pas six ans, que c'était les compter pour quelque chose que de les associer au malheur commun.

On peut juger du caractère de cette charmante femme par le langage qu'elle tenait dans l'intimité. « Il faut être indulgent, disait-elle, le monde est plus léger que méchant. Le mal qu'il fait est sans doute le même, mais c'est sans intention. Il faut lui pardonner et l'aimer toujours. »

Pénétrée comme elle l'était de ces nobles pensées, elle élevait ses enfants à n'avoir jamais un sentiment haineux. « C'est la nature des choses, leur disait-elle, qui place les hommes dans tel ou tel rang. Il ne faut jamais en vouloir à ceux qui vous remplacent, et même, s'ils agissent bien, il faut avoir le courage de le reconnaître et de leur rendre justice dans quelque circonstance qu'ils soient placés vis-à-vis de nous. »

On a vu qu'après le rétablissement des Bourbons la réduction des revenus de la reine Hortense l'avait forcée à faire des réformes dans son train de maison, et à réduire le nombre des serviteurs dévoués qui jusqu'alors l'avaient entourée. Les deux enfants comprenaient parfaitement que le sort leur avait été contraire, et l'aîné disait un jour : « Je vois bien que nous n'avons plus de fortune, et je cherche souvent avec mon frère comment nous pourrions faire pour ne rien coûter à maman. Est-ce que je ne pourrais pas donner des leçons de latin dans les villages, si on trouve que je suis encore trop jeune pour me faire soldat? »

Louis, qui n'avait que six ans, tenait toujours à ses bouquets de violettes. Il rassurait son frère en lui disant qu'ils sauraient bien gagner leur vie.

Cette fermeté de caractère, qu'on admirait dans un si jeune âge, causait pourtant de l'affliction à leurs confidents, car elle indiquait que ces princes comprenaient leur infortune. Leur mère, loin d'en être affligée, s'en félicitait au contraire. « Nos malheurs, disait-elle, sont une bonne école pour mes enfants. Il faut qu'ils en profitent. On ne se fait une âme forte que par les revers, et je serais bien coupable de ne pas utiliser les tristes circonstances qui nous accablent pour donner à mes fils une leçon qu'ils n'oublieront jamais. Les peuples, ajoutait-elle, seraient mieux compris, mieux gouvernés, si tous les princes avaient pu être malheureux dans leur jeunesse. »

Quelques jours après, le petit prince Louis donna une autre preuve de son courage. Il était tourmenté par un violent mal de dent. « Fais venir le dentiste, dit-il à sa gouvernante, pour m'arracher cette grosse dent qui me fait tant souffrir; mais n'en parle pas à maman, parce qu'elle serait trop inquiète. — Comment voulez-vous cacher cela à votre mère? lui fit observer la gouver-



La reine, qui vit le danger, lui sauva la vie en le poussant vivement. — Page 6.

nante; son salon est à côté de votre chambre, elle vous entendra crier... — Oh! je ne crierai pas, reprit-il avec empressement, je te le promets. Est-ce que je ne suis pas un homme pour avoir du courage? »

On prévint toutefois la reine, qui consentit à l'opération en feignant de ne rien savoir.

Le dentiste fut appelé et enleva la plus grosse dent sans que l'enfant jetât un cri. Puis il courut tout triomphant la montrer à sa mère, qui attendait avec inquiétude.

Cette opération faillit avoir des suites fort graves. Le lendemain, dans la nuit, il se déclara une hémorragie. Il n'y avait pas moyen de cacher cet accident à la reine, qui, croyant ses fils endormis, et entendant entrer dans leur chambre à une heure indue, devait croire à un danger plus grand qu'il n'était peut-être réellement. L'accident toutefois paraissait sérieux, et c'était une chose effrayante que de voir le pauvre enfant, pâle, à demi évanoui, et perdant tout son sang par la plaie même de la dent arrachée deux jours auparavant.

Dans ces occasions de danger pour ses enfants, la reine ne disait pas un mot; elle laissait essayer avec un sang-froid apparent les remèdes qu'on croyait efficaces; mais on pouvait facilement s'apercevoir de la crainte dont elle était saisie à la pâleur, à l'immobilité fixe de son visage. Après divers essais, tous plus infructueux les uns que les autres, on arrêta le sang avec de l'amadou qu'on plaça sur la gencive.

Le petit malade tombait de sommeil et d'épuisement dans les bras de sa mère. Elle le posa doucement sur

son lit, et, quoique rassurée, elle chargea une femme de confiance de veiller sur lui.

Il était une heure du matin; la reine s'était couchée, mais elle ne put s'endormir; des idées sinistres l'empêchaient de fermer les yeux. Elle voyait toujours devant elle son fils pâle et couvert de sang. Après avoir lutté plus d'une heure contre cette triste apparition, ses angoisses devinrent si vives, qu'elle s'imagina que ce pourrait bien être un pressentiment.

Emportée par l'inquiétude, elle se lève silencieusement, passe un peignoir, prend sa lampe à la main et entre doucement chez son fils, où tout était dans le calme le plus parfait. La garde dormait profondément, ainsi que le malade. La reine s'approcha sans vouloir réveiller la garde, qu'elle croyait fatiguée des soins de la soirée; elle regarde son fils, et le voit absolument comme ses terreurs le lui avaient représenté, pâle et couvert de sang. Elle le prend dans ses bras; ses membres tombent affaissés, mais il ne se réveille pas, et un flot de sang sort de sa bouche. Alors, par un mouvement machinal, elle pose le doigt sur cette blessure qui ne veut pas se fermer, et elle remarque qu'en appuyant fortement elle arrête le sang. La bonne mère respirait à peine, mais comme elle était heureuse d'avoir eu l'idée de venir au secours de son fils! Elle passa ainsi la nuit, toujours à la même place, sans sentir la gêne de sa position, sans appeler, sans bouger, son fils continuant de dormir, et indiquant par sa respiration qu'il vivait. Quand le jour parut, l'alvéole était suffisamment fermée, et il ne restait plus aucun danger... Quel excellent médecin que l'amour maternel!

Quelques semaines après la mort de sa mère, Hortense, qui sentait le besoin de se distraire de tant de secousses successives, se proposait d'aller passer la saison des eaux à Aix, en Savoie, où elle avait donné rendez-vous à son frère Eugène; mais, comme l'impératrice Marie-Louise avait obtenu la permission de s'y rendre elle-même, ce pays faisant encore partie de la France, M. de Blacas lui fit dire que le gouvernement français verrait avec peine qu'elle allât se réunir à sa belle-sœur. « Voilà, dit Hortense, un gouvernement qui se montre bien fort en redoutant ainsi l'entrevue de deux femmes, dont l'une, au milieu de sa puissance, n'a pas essayé de défendre sa couronne, et l'autre n'aspire qu'au repos! »

La reine, laissant ses enfants à Saint-Leu sous la garde de leur sage gouverneur, partit pour Plombières; puis elle alla rejoindre son frère à Bade, où elle fut traitée en reine par la grande-duchesse sa cousine, par le roi de Bavière et par l'impératrice de Russie. On lui conseillait de se retirer en Russie, mais elle persista à revenir en France.

A son arrivée à Saverne, elle rencontra des officiers français qui revenaient de l'étranger, où ils avaient été retenus prisonniers. Reconnaissant la reine Hortense, ils l'accueillirent par de grandes démonstrations de joie. « Nous voulons vous servir d'escorte, disaient-ils; vous êtes notre reine, nous n'en voulons pas d'autre. » A Phalsbourg, elle retrouva ces mêmes officiers, qui, malgré ses refus et ses protestations, recommencèrent de plus belle.

Elle rentra à Saint-Leu le 19 septembre, et apprit avec un vif chagrin la destruction de la maison d'Écouen, où elle avait été élevée. Mais une douleur bien autrement poignante lui était réservée.

Louis Bonaparte, son mari, qui s'était retiré en Italie, réclamait ses deux enfants, ou au moins l'aîné. Un homme de confiance était chargé de les lui amener. Dès le 15 mai, il avait écrit à sa femme : « Madame, si vous voulez m'envoyer mon fils Napoléon, cela me fera plaisir, et vous garderez le plus jeune. Si vous ne voulez pas, dites-le-moi; je consentirai à tout, parce que mon unique but maintenant est d'être dégagé de mes liens avec vous. Je sacrifierai tout à cela. »

Nous avons vu combien le caractère d'Hortense était décidé et rétif à l'endroit de son mari. Il s'agissait ici d'enlever à son amour maternel les objets de ses plus chères affections : elle résista. En vain Eugène lui écrivit pour l'engager à céder au désir du père de ses enfants. L'empereur Alexandre, partageant son opinion, lui fit dire qu'un refus de sa part soulèverait la malveillance contre elle. Hortense ne tint aucun compte de ces avis, et Louis, malgré les termes formels de sa lettre, malgré sa promesse de se résigner à la décision de sa femme, écouta ses conseillers, qui l'engageaient à recourir aux tribunaux, et entama le procès au tribunal civil de Paris.

La reine, qu'on accusait sourdement de conspirer contre les Bourbons, choisit pour ses défenseurs les quatre avocats les plus royalistes de tout le barreau; soit qu'elle voulût par ce choix se justifier de l'imputation qu'on glissait contre elle, soit qu'elle espérât ainsi se rendre plus facilement les juges favorables.

Dans le même temps, elle se fit présenter à Louis XVIII, afin de le remercier pour le duché de Saint-Leu. Ce prince lui fit l'accueil le plus gracieux, et M. de Sémonville, courtisan hybride, qui n'était pas moins assidu à Saint-Leu qu'aux Tuileries, dit à cette occasion à mademoiselle Cochelet, si l'on en croit ses *Mémoires :* « Votre reine a tourné la tête au roi; il ne parle que d'elle, il est enchanté de son esprit, de son tact, de toutes ses manières; enfin, on le plaisante au château. — *Arrangez le divorce*, lui dit-on dans la famille royale, *et épousez-la, puisque vous la trouvez si charmante.* » En effet, Louis XVIII avait dit au duc de Duras : « Je m'y connais, et je n'ai jamais vu de femme qui réunisse à tant de grâce des manières aussi distinguées. — Oui, répondit le courtisan, c'est une personne que tout le monde s'accorde à trouver charmante; mais il est bien malheureux et peut-être bien à craindre qu'elle ne soit entourée que de gens connus pour être les ennemis acharnés de Votre Majesté. »

Cette insinuation perfide porta coup, car Louis XVIII ne revit plus Hortense.

A l'entrée de l'hiver, elle revint à Paris, et son salon de la rue Cerutti fut à peu près exclusivement bonapartiste; cependant, afin de donner le change, elle recevait aussi les étrangers les plus illustres. Au 1er janvier 1815, toute la cour ayant défilé devant la famille royale, beaucoup de personnes allèrent, par la même occasion, en sortant des Tuileries, souhaiter la bonne année à la reine Hortense, entre autres, madame du Cayla, qui avait reçu la première Louis XVIII à son château de Saint-Ouen, lors de la rentrée du prince exilé dans sa patrie.

Cependant la cause entre la duchesse de Saint-Leu et son mari commençait à se plaider. Ce qui fondait les espérances d'Hortense, c'étaient les droits qu'elle tenait de son mari lui-même, lorsqu'il l'avait nommée régente, et qu'il lui avait donné par là tout pouvoir sur ses enfants; ces droits avaient été confirmés par une décision spéciale de Napoléon, et reconnus implicitement par le traité de Fontainebleau, qui fixait l'existence des enfants avec leur mère.

Mais les tribunaux voudraient-ils reconnaître, sous le règne des Bourbons, des droits qui provenaient du gouvernement impérial? C'était fort douteux. Les avocats, en plaidant, n'osaient pas même dire l'*Empereur* pour désigner Napoléon. Hortense se fâchait en vain contre eux. « Monsieur, disait-elle à Bonnet, vous parlez pour moi : vous devez vous identifier à ma position et vous servir de mes paroles. Ce serait une lâcheté qui aurait l'air de venir de moi que de ne pas donner à l'Empereur un titre que la France lui a conféré. » L'avocat, dans le plaidoyer suivant, n'en dit pas moins *Bonaparte.*

Le 7 janvier, Tripier, plaidant pour le comte de Saint-Leu, conclut à ce que la duchesse fût tenue de remettre à son mari l'aîné de leurs enfants. Le 19, Bonnet, dans sa réponse, passa en revue les différents actes qui constituaient les droits de la duchesse de Saint-Leu, et surtout les lettres patentes du 30 mai 1814 données par Louis XVIII. « Tout est terminé, ajoutait-il, par cet insigne bienfait qui a trouvé des cœurs reconnaissants. Que penser de cette indiscrète réclamation qui tend à faire un étranger du jeune duc de Saint-Leu? Peut-on l'enlever à sa mère, à sa patrie, *à son roi?...* L'objet important, c'est l'intérêt de l'enfant. Le souverain légitime a investi Napoléon-Louis d'une dignité, il a été dans son intention que Napoléon-Louis restât Français. »

La réplique de Tripier fut décisive. « L'argument tiré de la séparation passagère des époux, dit-il, n'a aucune force pour déplacer la puissance paternelle. Si la séparation existe, c'est à elle toute seule que madame de Saint-Leu doit l'attribuer. Il lui est facile de lever cet obstacle, de s'épargner la douleur de la privation de son enfant : qui l'empêche de se réunir à son mari? Pourquoi ne pas faire ce léger sacrifice à celui-ci et à son affection maternelle? Peut-être les personnes d'une morale sévère reprocheront à madame de Saint-Leu sa conduite. Après avoir uni son sort à celui de M. de Saint-Leu, à une époque brillante, où tout lui présageait une grande prospérité; après avoir reçu de cette alliance les titres les plus faits pour flatter l'orgueil, peut-être serait-il aujourd'hui de la loyauté, de la grandeur d'âme de madame de Saint-Leu d'apporter des consolations à son époux dans l'adversité; mais, si elle ne veut pas faire ce sacrifice, qu'elle n'en impute qu'à elle-même les conséquences. »

On voit ce qu'il y a d'inexact et de controuvé dans les allégations de l'avocat. Lorsqu'on a forcé, pour ainsi dire, Hortense à se marier, le 7 janvier 1802, Louis n'avait pas du tout une position brillante ; celle qu'il eut plus tard, il la dut peut-être autant à sa femme qu'à lui-même. Ces allégations hasardées produisirent pourtant à l'audience l'effet qu'on en attendait. Le tribunal ordonna que, sous trois mois, le fils aîné du comte de Saint-Leu et de la duchesse serait remis à son père ou à son fondé de pouvoirs.

Heureusement, par compensation, le jour même où la reine Hortense perdait ce procès, elle apprit le débarquement de Napoléon au golfe Juan; c'est alors qu'elle fut en butte à de violentes persécutions. Toutes les voix se réunissaient pour l'accuser de n'être pas étrangère au *complot qui amenait cette catastrophe ;* on allait jusqu'à lui attribuer une part directe à la mort du général Quesnel, qu'on disait avoir été assassiné par des conspirateurs bonapartistes qui craignaient les dénonciations de cet officier. Ainsi entourée de soupçons, menacée dans sa liberté, elle regretta d'avoir, en restant en France, placé ses enfants dans une position périlleuse, et elle crut urgent de les mettre en lieu de sûreté; elle les envoya à la campagne, chez madame Riouff, mère d'une de ses amies de pension.

A l'approche de la nuit, mademoiselle Cochelet, la confidente de la reine, qui avait été préparer la réception des jeunes princes, revint les prendre et les emmena secrètement par le jardin. La nourrice du petit Louis le suivait avec un paquet d'effets, et un valet de chambre, qui avait été chercher un fiacre, attendait assez loin de la maison.

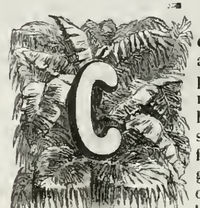
« Où nous mènes-tu donc? disait le prince Napoléon à mademoiselle Cochelet; pourquoi faut-il nous cacher? Est-ce qu'il y a quelque danger? Maman y reste-t-elle exposée? — Non, mon prince, répondit la lectrice, c'est vous seuls qui pouvez en courir : votre mère n'a rien à craindre. — A la bonne heure, » reprit l'enfant.

Et ils se laissèrent conduire tous deux sans savoir où on les menait ; mais cet air de mystère, cette excursion nocturne, ce départ dans un fiacre, excitaient vivement leur curiosité. Ils gardaient le silence, toutefois, parce qu'ils avaient compris qu'on les cachait et qu'ils devaient éviter le bruit. Ils arrivèrent ainsi sans obstacle au lieu qui leur avait été choisi pour retraite. Au bout de quinze jours, qu'ils passèrent en jouant et gambadant comme des écoliers en vacances, sans s'embarrasser, on le conçoit, des événements qui se succédaient, on vint les chercher en leur annonçant qu'ils allaient revoir leur oncle et leur mère. On était au 20 mars 1815.

---

## CHAPITRE II.

Rentrée de Napoléon aux Tuileries. — Générosité de la reine Hortense. — Accueil que lui fait l'Empereur. — Comment il traite ses neveux. — La reine Hortense et les duchesses d'Orléans et de Bourbon. — Journée de Waterloo. — Les derniers adieux. — Le collier de la reine. — Projets de résistance armée. — Noble conduite de la reine Hortense. — Les princes chez la marchande de bas. — Nouvelle cachette. — Déchaînement des royalistes. — Le départ. — Difficultés du voyage. — Pérégrinations forcées. — Séjour à Aix. — Séparation des deux frères. — Arrivée à Constance. — Offre de M. de Metternich. — Louis-Napoléon et ses cousins — La mère institutrice. — Le gouverneur et le professeur. — Le cœur du prince. — Le château d'Arenemberg. — Les études à Augsbourg. — Grands chagrins. — Séjour à Rome — Louis-Napoléon en Suisse. — Le camp de Thün. — La Révolution de juillet. — Espérances.



Cependant les événements avaient marché; Napoléon approchait, le peuple se déclarait pour lui, et l'on disait que la reine Hortense avait mis ses diamants en gage afin de faire des distributions d'argent. Bientôt le moment vint où le roi dut quitter les Tuileries. Alors Hortense, suivant l'impulsion de son bon cœur, plaignait hautement ce pauvre monarque. « Louis XVIII, vieux et infirme, disait-elle, forcé d'abandonner encore sa patrie, m'inspire une profonde douleur. Le malheur des Bourbons

m'intéresse, je me mets à leur place et je les trouve bien à plaindre. Je ne me souviens que de la manière aimable dont le roi m'a reçue, j'espère qu'on ne leur fera aucun mal. » Elle fit même offrir au duc et à la duchesse d'Orléans, depuis roi et reine des Français, de prendre sous sa protection leurs enfants. « Je répondrai d'eux, assurait-elle, car je n'ai rien à redouter du peuple; je ne puis oublier la manière dont le duc d'Orléans a accueilli mon frère Eugène, en lui rappelant qu'il était l'ami de son père; c'est un devoir pour moi de lui être utile. » Le duc d'Orléans n'accepta point cette offre obligeante. Son agent répondit, au contraire, à celui d'Hortense par un mot qui aurait pu être blessant s'il n'eût pas été trop ridicule : « Eh! c'est cette duchesse de Saint-Leu qui nous perd. »

Le 20 mars, Hortense se rendit aux Tuileries pour être une des premières à féliciter l'Empereur sur son heureux retour, et elle risqua d'être étouffée par la foule qui se pressait autour de Napoléon. Comme elle devait s'y attendre, elle fut froidement reçue. Napoléon lui reprocha d'être restée à Paris au lieu de l'avoir suivi ou de s'être retirée auprès de son mari. « Sire, dit-elle spirituellement, je pressentais que vous reviendriez ici, et je vous attendais. » Napoléon sourit, puis reprenant sur un ton plus doux : « Vous avez, disait-il, placé mes neveux dans une mauvaise position en les tenant au milieu de mes ennemis. » Il la blâma également de s'être présentée à l'audience du roi et d'avoir accepté le duché de Saint-Leu.

Hortense s'excusa comme elle put, et réussit sans beaucoup de peine à calmer le ressentiment de son beau-père. Elle pensait sans doute reprendre bientôt cette existence brillante dont le souvenir l'enchantait, et l'on ne saurait dire avec quel entraînement elle s'abandonnait au plaisir de faire les honneurs de la cour impériale en l'absence de l'impératrice Marie-Louise. « Les Bourbons, disait-elle à ses courtisans, ne savaient pas représenter, leur cour était d'un mesquin à faire pitié ; pas une femme un peu élégante, et la duchesse d'Angoulême, comme elle se mettait mal! »

Le 21 mars, la reine Hortense conduisit ses deux enfants à l'Empereur, qui les accueillit avec d'autant plus de joie et de bonheur que l'implacable diplomatie des puissances du Nord le privait de son fils, retenu à Vienne avec Marie-Louise; ses neveux semblaient lui en tenir lieu. Il voulait qu'ils fussent le plus souvent possible auprès de lui, sous ses yeux. Il les aimait de tout l'amour qu'il ne pouvait témoigner au roi de Rome; il les comblait de caresses, et, dans ses transports de tendresse, il les montrait au peuple rassemblé sous ses fenêtres et lui manifestant sa satisfaction de le revoir par les plus vives acclamations. Dans la majestueuse cérémonie du Champ-de-Mai ils étaient encore à ses côtés, comme s'ils dussent lui servir de gage dans la nouvelle alliance de l'Empire avec la France; il les présenta de nouveau aux députations de l'armée et du peuple.

Napoléon avait chargé Hortense d'écrire de sa part à l'impératrice Marie-Louise pour l'assurer du bonheur qu'il aurait à la revoir. Il ne pouvait espérer aucun résultat de cette démarche : il savait assez que sa femme n'avait pas sa liberté; mais il montra dans cette circonstance qu'il mettait les affections du cœur au-dessus des sévérités de la diplomatie.

Hortense avait aussi été chargée d'écrire au prince Eugène. Dès lors, plus de vie privée pour cette princesse; c'étaient des audiences sans cesse renaissantes : quiconque avait une faveur à demander s'adressait à elle comme à l'organe qui arrivait le plus sûrement à l'Empereur. Tous les jours, à sept heures du soir, elle se rendait aux Tuileries et y restait jusqu'à dix heures; puis elle rentrait chez elle pour y recevoir les personnes de sa société.

Redevenue puissante, Hortense usa de son crédit, suivant les exemples de sa mère, et comme elle avait toujours fait, pour rendre des services à tout le monde et empêcher des réactions. Sur son instante recommandation, l'Empereur permit à la duchesse douairière d'Orléans et à la duchesse de Bourbon de rester en France. Aussi, la duchesse d'Orléans, dans ses lettres, la qualifiait-elle de son titre le plus illustre. « Je suis vraiment affligée, lui écrivait un jour cette princesse, que le mauvais état de ma santé me prive d'exprimer à Votre Majesté, comme je le voudrais, ma sensibilité à l'intérêt qu'elle a témoigné à ma position. Elle est encore bien pénible, ma jambe ne prenant aucune force. Mais je ne veux pas différer d'exprimer à Votre Majesté et à S. M. l'Empereur, auprès duquel j'ose vous prier d'être mon bon interprète, les sentiments dont je fais profession. Madame, de Votre Majesté, la servante, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, D. D. (duchesse douairière) d'Orléans. » Les lettres de la duchesse de Bourbon, en exprimant les mêmes sentiments, ne donnaient pas le titre de Majesté à la duchesse de Saint-Leu, et se terminaient par une formule moins humble : « Agréez, madame, l'assurance des sentiments les plus distingués que je vous prie de recevoir. » Napoléon, qui ne faisait pas les choses à demi, fixa à la première de ces dames, une rente de 400,000 francs, et une de 200,000 à la seconde.

Par ordre de l'Empereur, Hortense fut obligée de recevoir les autorités et les corps militaires. Gilbert des Voisins, président de la cour impériale, lui dit dans sa harangue qu'au milieu des maux qui avaient affligé la France, on avait vu avec bonheur qu'elle y était restée et que sa présence avait été pour tous les Parisiens une consolation, comme l'espoir qui reste aux cœurs déchirés qui souffrent... A un concert que donnait Carnot, ministre de l'intérieur, elle fut accueillie avec enthousiasme. Les députés qui se trouvaient là se pressèrent sur ses pas. « Nous soutiendrons à la vie à la mort, s'écrièrent-ils, la famille impériale, *c'est la dynastie créée par le peuple.* » A la fin du concert, on chanta une romance de sa composition finissant par ces mots : *Il faut défendre sa patrie.*

Hélas! ces joies ne furent pas de longue durée; bientôt l'horizon s'assombrit. A l'intérieur, deux oppositions, celle des royalistes et celle des libéraux, annoncèrent qu'il s'était opéré un grave changement dans les dispositions d'un grand nombre de Français, et présagèrent une résistance prochaine aux volontés absolues de Napoléon ; à l'extérieur, les puissances étrangères avaient publié leur manifeste et déclaré qu'elles ne feraient ni paix ni trêve avec *cet homme* qu'elles proclamaient l'ennemi du genre humain. En observant ces symptômes sinistres, ceux qui, dans les premiers jours, avaient assailli la reine de leurs sollicitations, ralentissaient leurs démarches ; beaucoup ne reparurent plus, et la foule s'éclaircit pour ne faire place qu'aux intimes.

Cependant, toujours occupée de ses enfants, Hortense cherchait un gouverneur pour son aîné. Elle proposa cette place à M. Destutt de Tracy le jeune, qui refusa. Le 12 juin, elle mena les deux jeunes princes faire

leurs adieux à l'Empereur, qui partait pour l'armée. Six jours après, le désastre de Waterloo avait ruiné toutes les espérances de l'Empire. Napoléon, de retour de l'armée, s'était retiré momentanément à la Malmaison Hortense lui en fit les honneurs, et elle n'hésita pas à s'identifier à son sort. « Je remplis un devoir, disait-elle; l'Empereur m'a toujours traitée comme son enfant, je serai constamment pour lui une fille dévouée et reconnaissante. »

Napoléon fut bientôt forcé de prendre un parti : il songea à aller s'embarquer pour l'Amérique. Au moment de son départ, ses neveux lui furent amenés pour lui faire leurs derniers adieux. Ce fut une scène des plus déchirantes ; le plus jeune, Louis, ne voulait point le quitter, il fallut l'arracher de ses bras ; il criait en pleurant qu'il voulait aller tirer le canon.

L'Empereur partait presque sans argent; Hortense parvint, à force d'instances, à lui faire accepter son beau collier, dont la valeur était de 800,000 francs; on le cousit dans un ruban de soie noire qu'il portait autour de lui. En retour de ce collier, il donna à la reine une délégation qu'il avait réservée sur sa liste civile, et qui fut saisie par le gouvernement royal en 1815. Napoléon n'eut pas besoin d'aliéner ce bijou ; à son lit de mort, il chargea M. de Montholon de le rapporter en Europe et de le rendre à la reine Hortense. Ce dévoué confident fut assez heureux pour s'acquitter de cette commission, et, dans un moment de pénurie, Hortense céda ce riche collier au roi de Bavière pour une pension viagère de 25,000 francs, qu'il n'eut à payer que deux ans. Ainsi, pour 46,000 francs, il devint propriétaire d'un collier que Napoléon avait payé 800,000 francs.

Cependant, le 29 juin, la reine Hortense était revenue à Paris : son salon ne désemplissait pas ; on lui disait que l'armée et le peuple demandaient des armes pour combattre. « Il est trop tard, dit-elle, on a repoussé l'Empereur. Ceux qui l'ont éloigné auront de grands reproches à se faire ; maintenant, tout est fini. » Le lendemain l'ex-conventionnel Courtois vint la trouver au nom d'une réunion composée de colonels et d'une partie des généraux de l'armée, pour lui dire qu'ils avaient décidé de renverser le gouvernement provisoire et de remettre à la tête de l'armée l'Empereur, *représentant et résultat de la Révolution*. Napoléon était déjà sur la route de Rochefort : toute mesure semblable était impossible.

Le 1er juillet, il y eut, chez Hortense, une nombreuse réunion d'officiers qui l'engagèrent à se retirer, avec ses enfants, au milieu de l'armée ; elle refusa. « Je dois, dit-elle, subir mon sort tel que la destinée l'a fait. Je ne suis plus rien ; je ne puis faire croire que je rallie des troupes autour de moi. Si j'avais été souveraine de la France, j'aurais fait tout au monde pour que l'on se défendît ; j'en avais donné le conseil à ma sœur l'impératrice Marie-Louise, en 1814; mais, aujourd'hui, il ne m'appartient pas de mêler mes destinées à d'aussi grands intérêts, et je dois me résigner. »

Quelques jours avant la capitulation de Paris, la réaction qui s'était manifestée avec tant de lâcheté contre l'Empereur inspira de nouvelles craintes à la reine Hortense pour ses chers enfants ; elle se crut encore dans la nécessité de leur chercher une retraite sûre en attendant les événements. Elle refusa, à ce sujet, les offres des personnes qui auraient pu compromettre leur position par cette marque d'intérêt, et pensant, d'ailleurs, que l'obscurité les couvrirait mieux qu'un hôtel, elle les confia au dévouement d'une dame Tessier, sa marchande de bas, qui demeurait simplement sur le boulevard Montmartre. C'était une maison honorable, où l'aisance ne manquait pas ; les enfants y furent gardés sous le manteau d'une impénétrable discrétion et parfaitement soignés. Ils y restèrent avec un valet de chambre et la nourrice du jeune Louis, qui n'avait jamais cessé de lui prodiguer ses soins.

Cependant, au bout de quelques jours, la reine fit revenir ses fils à la Malmaison ; elle voulait qu'ils reçussent les derniers adieux de leur oncle ; mais, après l'avoir embrassé pour la dernière fois, et avoir reçu sa bénédiction, ils furent reconduits dans une modeste cachette d'une maison de la rue Taitbout, où ils avaient, du moins, un petit jardin pour prendre l'exercice qui était nécessaire à leur âge.

Ils n'y restèrent pas longtemps. L'ordre de s'éloigner de Paris fut bientôt donné à la reine Hortense, dont le séjour dans la capitale inquiétait le gouvernement.

Les souverains alliés rentrèrent à Paris le 10 juillet. Cette fois ce fut le prince de Schwartzenberg qui vint loger dans l'hôtel de la rue Cerutti. Hortense, qui pensait trouver une sauvegarde dans cette disposition, fit préparer, pour le général autrichien, les appartements du rez-de-chaussée, et se réserva ceux du premier étage. Mais la situation de la malheureuse reine était bien différente de celle qu'elle avait conservée lors de la première invasion. Les royalistes l'accusaient de tous les maux de la France, et l'empereur Alexandre, qu'elle avait peut-être un peu trop négligé, loin de la faire assurer de sa protection, comme l'année précédente, vint dans son hôtel visiter le prince de Schwartzenberg, et ne demanda pas même à la voir.

Ne pouvant plus se faire illusion, elle comprit qu'elle serait forcée de partir au premier jour. Comme l'argent lui manquait, car on ne lui payait plus sa pension, elle vendit plusieurs tableaux, un entre autres que Talleyrand paya 16,000 francs.

Le déchaînement de ses ennemis qui croissait à chaque instant, et l'inquiétude que sa présence à Paris causait à la cour de Louis XVIII, déterminèrent le gouvernement à prier le baron de Müffling, commandant de Paris pour les alliés, de signifier à la duchesse de Saint-Leu d'avoir à s'éloigner. Elle reçut en effet, le 19 juillet, l'ordre de quitter Paris au bout de deux heures. On voulut bien ensuite lui accorder un délai jusqu'au soir, et même Müffling lui fit offrir une escorte de troupes alliées qu'elle refusa, n'acceptant qu'un officier autrichien pour l'accompagner : c'était le comte de Voyna, aide de camp du prince de Schwartzenberg et chambellan de l'empereur, jeune seigneur de dix-neuf ans, qui, par ses égards et son dévouement, ne tarda pas à gagner les bonnes grâces de la duchesse.

Le prince Louis-Napoléon n'avait que sept ans lorsqu'il fut ainsi forcé de quitter la France en 1815; il comprenait déjà que son départ allait être un exil, et il refusait absolument de partir. « Je veux rester en France, s'écriait-il en pleurant, je ne veux pas m'en aller d'ici. » La reine, sa mère, eut beaucoup de peine à le consoler. Elle n'y réussit qu'en lui promettant qu'il reviendrait bientôt. On conçoit que les souvenirs que le prince Louis-Napoléon a emportés des splendeurs de son enfance, et surtout du jour cruel de la suprême séparation d'avec l'Empereur, aient laissé dans son âme une impression ineffaçable. La patrie de ses premiers ans devait être toujours présente à sa pensée, aussi bien que la noble figure de Napoléon son oncle.

Partie avec ses enfants à neuf heures du soir, Hortense alla coucher au château de Bercy. Son voyage se passa sans accident jusqu'à Dôle. Dans cette petite ville, le peuple, croyant que M. de Voyna l'emmenait prisonnière, se disposait à lui faire un mauvais parti; il fallut qu'Hortense elle-même parlât à la foule pour la calmer.

Ce n'était pas le tout de sortir de France : le difficile était de trouver un asile. Elle désirait se retirer dans une propriété qu'elle possédait à Prégny, non loin de Genève; mais le comte de Talleyrand, ministre de France en Suisse, manda aussitôt au gouvernement genevois de lui donner l'ordre de s'éloigner, attendu que la France ne permettait pas qu'elle restât aussi près des frontières. On conçoit l'embarras de la reine, qui s'écria : « Je n'ai donc qu'à me jeter dans le lac, car il faut bien que je sois quelque part. » Le comte de Voyna, non moins embarrassé, voulait la ramener en France, la laisser à Bourg-en-Bresse, et pousser jusqu'à Paris pour y prendre de nouveaux ordres; mais elle préféra se rendre à Aix en Savoie, où l'attendaient de nouvelles contrariétés.

En effet, elle fut à peine arrivée à Aix, que son époux, le comte de Saint-Leu, s'appuyant sur le jugement qu'il avait obtenu au mois de mars, réclama son fils aîné, et envoya un exprès à la duchesse sa femme pour le lui ramener. Après d'assez longs délais, il fallut se résigner à une séparation qui coûtait bien au cœur de la pauvre mère. Une considération, cependant, adoucit un peu son chagrin : la réaction royaliste était devenue de la terreur; tous les jours elle se manifestait par des assassinats. La proximité où la reine se trouvait des frontières de la France lui faisait craindre quelquefois que des fanatiques n'en profitassent pour venir l'attaquer elle-même. Elle pensait donc qu'à Rome son fils serait plus en sûreté qu'en Suisse, et qu'il y vivrait plus tranquille que dans la vie errante et persécutée qu'elle menait et dont elle ne prévoyait pas le terme.

Le jour fixé pour le départ du prince Napoléon arriva. Il partit avec un précepteur du choix de sa mère et l'homme de confiance de son père. On ne saurait exprimer la douleur qu'éprouva ce prince quand il lui fallut s'arracher des bras de sa mère et de son frère, qu'il n'avait jamais quittés d'une minute. Le jeune Louis, de son côté, était inconsolable. Il allait se trouver dans un profond isolement. Son caractère doux, timide et un peu renfermé, s'accordait parfaitement avec celui de son frère; il n'était pas causeur, mais son esprit à la fois vif, réfléchi et pénétrant, s'exprimait par des mots heureux, pleins de raison et de finesse, qui semblaient jaillir comme des éclairs dans ses petites conversations avec son cher Napoléon. Ce départ lui fit une telle impression, qu'il en tomba malade : il eut une jaunisse qui, heureusement, céda bientôt aux soins de son médecin.

Cependant, toujours inquiétée par la police française, qui ne voyait pas avec plaisir la prolongation de son séjour à Aix, où les autorités sardes la surveillaient pourtant d'une manière assez vexatoire, la duchesse quitta un pays qui lui était devenu odieux et qui lui rappelait, d'ailleurs, le plus triste souvenir.

En 1815, au mois de mai, une jeune femme charmante, son amie la plus intime, mademoiselle Adèle Auguié, qu'elle avait mariée au général de Broc, se trouvant aux eaux d'Aix avec elle, eut l'imprudence, dans une promenade, de s'approcher trop près du bord d'un précipice, et, son pied ayant glissé, elle roula, sous les yeux de la reine, jusqu'au fond de l'affreux abîme. Hortense pleura longtemps sur ce cruel événement, et elle fonda, en l'honneur de son amie, un hôpital pour les pauves malades qui auraient besoin de prendre les eaux à Aix. Plus tard, elle fit construire dans la même intention, à l'église de Saint-Leu, une chapelle pour son amie.

En quittant la Savoie, la duchesse de Saint-Leu voulait aller se fixer à Constance, dans les États du grand-duc de Bade, dont la femme, Stéphanie de Beauharnais, était la cousine d'Hortense; mais il fallait traverser la Suisse, et ce fut une affaire terrible. Le gouvernement helvétique refusait de lui accorder passage. Le duc de Richelieu, heureusement, intervint et lui fit obtenir un passe-port. Sa santé alors était dans un état déplorable : n'ayant plus la force de marcher, et manquant d'air partout, elle se faisait porter dans des lieux élevés et solitaires, où elle demeurait pendant plusieurs heures, employant encore le peu de forces qui lui restaient à crayonner quelques esquisses de ces lieux pittoresques.

Enfin, elle partit d'Aix le 28 novembre, ayant avec elle son fils Louis-Napoléon, ainsi que l'abbé Bertrand, gouverneur du jeune prince, un écuyer et sa lectrice, mademoiselle Cochelet. La première nuit, elle voulut, par économie, s'arrêter dans sa maison de Prégny; mais elle y fut cernée par des gendarmes. Les autorités françaises et genevoises lui signifièrent de s'éloigner sans délai. A Morat, elle fut retenue prisonnière par la gendarmerie de Fribourg, et cela pendant deux jours, jusqu'à ce que les autorités du pays en eussent ordonné autrement. On voit que son passe-port ne lui épargnait guère de persécutions.

A son arrivée à Constance, où elle se croyait au terme de son pénible voyage, on lui notifia qu'elle ne pouvait résider dans cette ville. « Ma santé, répondit-elle, et la saison, ne me permettent pas d'aller plus loin en ce moment; mais je ne compte rester à Constance que jusqu'au printemps. » Le grand-duc de Bade, dont les agents parlaient si durement à la pauvre reine, subissait lui-même la loi des grandes puissances. Ce prince, ayant journellement à soutenir sa femme, qu'il aimait tendrement et qu'on voulait lui faire répudier, ne trouvait qu'un embarras de plus dans l'arrivée d'Hortense, à laquelle, cependant, il aurait désiré être agréable. La grande-duchesse disait pour sa cousine les choses les plus tendres, et, n'osant pas lui écrire directement, lui faisait parler. « Prenez patience, lui disait-on de sa part, tenez-vous bien tranquille; peut-être qu'au printemps tout s'arrangera. D'ici là les passions seront calmées et bien des choses oubliées. »

En attendant, Hortense, confinée dans une auberge, menait, à Constance, la vie la plus monotone, n'ayant ni piano ni musique, et les journaux qu'elle recevait ne lui apportant que des nouvelles tristes et alarmantes. Fatiguée d'être à l'auberge, où, malgré la simplicité de sa vie, on la faisait payer en reine, elle loua dans cette ville, sur les bords du lac, une maison dont elle prit possession dans les premiers jours de 1816. Elle put reprendre alors ses occupations chéries : la musique, le dessin, remplirent ses journées solitaires. Le voisinage du beau lac lui inspira quelques romances que les habitants de Constance ont longtemps chantées.

Dans son isolement, elle reçut cependant la visite de quelques personnages allemands. Le prince Eugène vint aussi passer quelques jours avec elle. Mais cette visite, qui parut lui rendre la santé, mit toute la diplomatie en émoi, et, au moment où elle devait le moins s'y attendre, elle reçut une lettre de M. de Metternich, qui

lui marquait qu'ayant appris que les bords du lac de Constance lui plaisaient, il s'empressait de mettre à sa disposition un passe-port pour Bregentz, où elle serait traitée, par les autorités autrichiennes, avec tous les égards qui lui étaient dus. C'était poli : mais, comme Hortense ne pouvait se méprendre sur les intentions du gouvernement autrichien, elle préféra rester à Constance.

Au retour du printemps, elle alla rendre à son frère Eugène sa visite à Berg, sur le lac Wurmsée, maison de plaisance du roi de Bavière, dont on sait qu'Eugène était le gendre.

Lors de cette visite, le prince Louis-Napoléon fut d'abord un peu intimidé en se trouvant au milieu de quatre cousines et d'un cousin, tous enfants de son oncle, mais qu'il n'avait jamais vus. Cependant, il ne tarda guère à se rassurer, et il eut bientôt fait connaissance avec ses petites parentes, admirables de beauté et de gentillesse.

Les médecins ayant conseillé à la duchesse de Saint-Leu d'aller passer l'été à Geiss, dans les montagnes d'Appenzell, pour y prendre des bains de petit-lait, le landammann de ce canton s'efforça de lui rendre ce séjour agréable. La persécution semblait s'être adoucie. Les magistrats du canton démocratique de Thurgovie firent dire à la duchesse que, si elle voulait s'établir dans leur pays, elle y serait soutenue par les autorités et par le peuple. Cette proposition était trop flatteuse pour être dédaignée; cependant Hortense se contenta de la mettre en réserve. Elle se trouvait assez bien à Constance, où la diplomatie paraissait l'oublier et où elle recevait habituellement tout ce qui composait la société de la ville.

Elle vivait là, s'occupant de l'éducation de son fils; car l'éducation du prince était partout et toujours la première occupation de la reine, comme sa tendresse pour ce jeune enfant était son sentiment le plus vif; elle lui donnait elle-même les leçons d'agrément, et lui enseignait le dessin, la danse, dont les maîtres manquaient. Le soir, jusqu'à l'heure de son coucher, les lectures étaient réglées sur ses études du moment : tantôt c'était un voyage en rapport avec ce qu'il apprenait en géographie, tantôt des traits particuliers, des anecdotes qui se rattachaient à l'histoire qu'il étudiait. Le samedi de chaque semaine, la reine lui consacrait sa journée entière; elle lui faisait répéter devant elle ce qu'il avait appris les jours précédents; et, quoique ce fût du latin ou d'autres matières parfaitement étrangères aux études qu'avait faites Hortense, elle y prêtait une très-grande attention, afin de montrer à son fils combien elle attachait de prix à ses progrès.

Le prince, suivant mademoiselle Cochelet, était devenu d'une telle pétulance, qu'il fallait vraiment toute la vivacité de son intelligence précoce pour qu'il apprît quelque chose, et il était encore plus difficile à surveiller qu'à instruire. Le bon abbé Bertrand, son gouverneur, avait beau y mettre tout son zèle, il lui échappait souvent, et la reine sentait qu'il faudrait bientôt confier à des mains plus fermes la direction d'un caractère aussi indépendant. Ce qui rendait la tâche du vieux gouverneur plus difficile, c'était cette spontanéité d'esprit de son élève, qui trouvait réponse à tout, et qui voulait toujours qu'on lui rendît raison de ce qu'on exigeait de lui.

Bientôt, en effet, l'abbé Bertrand, sans cesser de demeurer chez la duchesse de Saint-Leu, fut cependant remplacé près de son fils, principalement pour les soins de l'instruction, par M. Lebas, élève de l'École normale de Paris, jeune professeur d'un grand mérite.

Voici un trait que raconte mademoiselle Cochelet et qui peint admirablement le cœur du jeune prince :

« A Constance, de même qu'à Aix en Savoie, dit-elle, le prince jouait, pendant le temps de ses récréations, avec quelques enfants de notre voisinage, parmi lesquels était le fils du meunier du pont du Rhin, qui, plus âgé que lui, l'entraînait quelquefois hors de l'enceinte du jardin. Un jour qu'il s'était échappé et que l'abbé aux abois s'efforçait de le rappeler, je fus la première à le voir revenir de sa petite excursion; il arrivait en manches de chemise, marchant pieds nus dans la boue et dans la neige. Il fut un peu embarrassé de me rencontrer sur son passage, lorsqu'il était dans un accoutrement si différent de ses habitudes. Je voulus à l'instant savoir pourquoi il se trouvait dans cet état; il me conta qu'en jouant à l'entrée du jardin, il avait vu passer une pauvre famille si misérable, que cela faisait peine à voir; n'ayant pas d'argent à leur donner, il avait chaussé l'un des enfants avec ses souliers, et habillé l'autre de sa redingote. Que de traits semblables on aurait pu recueillir dans la suite comme une preuve de son bon cœur et de sa générosité ! »

Sa mère était heureuse quand elle apprenait des actes de cette nature; mais elle ne voulait pas qu'on racontât devant son fils ce qu'il avait fait de bien.

En grandissant, sa physionomie, sous le rapport du visage, perdit un peu de régularité, mais gagna en expression; on y trouva constamment ce charme de douceur, d'esprit et de sentiment, qui en faisait, dans son bas âge, l'enfant le plus aimable. Cette expression, qui prend sa source dans la sensibilité du cœur, se joignit plus tard au calme énergique qui est le fond de son caractère. Son éducation simple, grave et forte à la fois, devait avoir d'heureux résultats sur une nature assez privilégiée pour que rien de bon ne pût y être perdu.

La duchesse menait ainsi à Constance une vie assez tranquille, et, dans l'hiver de 1816, elle s'occupa même de rédiger ses Mémoires, lorsque tout à coup, au commencement de 1817, pendant qu'elle était absorbée dans ses modestes travaux, la haine de ses ennemis, qui l'avait presque oubliée durant une année, se réveilla plus ardente que jamais, et l'on signifia au grand-duc de Bade de la faire sortir de ses États.

Elle se rappela alors l'offre généreuse que lui avaient faite des citoyens de Thurgovie de se fixer dans leur canton, promettant de la garantir contre toutes les intrigues de la diplomatie. Justement, parmi les campagnes qu'elle avait visitées près de Constance, elle avait remarqué dans ce canton un site qui l'avait particulièrement frappée : c'était un petit manoir d'une apparence assez triste pourtant, mais dont l'exposition était délicieuse; bâti à mi-côte sur une espèce de promontoire, il dominait le petit lac et l'île de Raickman. Du côté de l'ouest, la vue se reposait sur de jolies langues de terre, plantées d'arbres, et séparées entre elles par de petits golfes de l'aspect le plus riant et le plus varié. Le village de Mannuback, son église et son presbytère, se dessinaient d'une manière pittoresque lors du coucher du soleil. Plus haut que Mannuback, le vieux château de Salstein, de construction gothique, entouré d'arbres, ou, pour mieux dire, plongé dans un massif de verdure, dominait ce tableau, que la plume ne peut rendre qu'imparfaitement. A quelque distance de la maison, vers l'autre extrémité de la propriété, la vue s'é-



Emportée par l'inquiétude, elle se leva silencieusement. — PAGE 10.

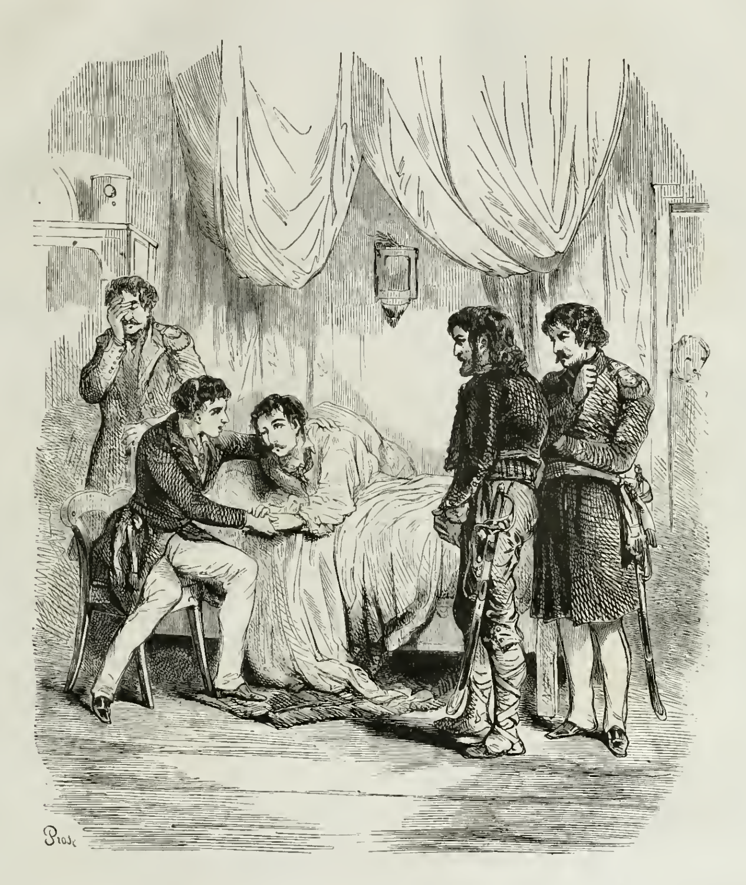
tendait sur le village d'Ismatingen, si riant, si gracieusement baigné par le lac; sur le cours du Rhin, et enfin sur la ville de Constance et sur cette plaine liquide du grand lac que commandent les glaciers du Cintis.

Telle était la propriété d'Arenemberg.

La duchesse de Saint-Leu, après l'avoir acquise le 10 février 1817, moyennant 30,000 florins (environ 65,000 francs), fit tracer des sentiers commodes dans le bois charmant qui garnissait les flancs de la colline. Elle remplaça le poulailler et la basse-cour par une terrasse et un parterre pour la culture des fleurs; enfin, elle fit de ce petit domaine une habitation délicieuse, où elle aimait à passer l'été et une partie de l'automne; elle y tenait d'autant mieux, qu'elle était devenue, par cette acquisition, et de l'agrément des autorités du canton, propriétaire en Suisse, et que, en cette qualité, elle avait le droit d'y revenir quand cela lui conviendrait.

La même année, elle alla passer l'hiver à Augsbourg, et elle y acheta également une maison. Là, du moins, elle fut toujours tranquille; son frère venait la voir fréquemment, et elle pouvait s'occuper mieux que jamais de l'éducation de son fils, dont l'intelligence et les progrès exigeaient des soins et des professeurs qu'elle ne trouvait pas en Suisse, tandis qu'elle les avait sous la main à Augsbourg.

Elle eut aussi un bonheur bien grand en 1818. Une sorte de rapprochement s'étant opéré entre elle et son mari, elle obtint d'avoir auprès d'elle son fils aîné pendant plusieurs mois. On comprend la joie des deux frè-



En quelques heures, le brave jeune homme fut aux portes de la tombe. — PAGE 19.

res de se retrouver ensemble après une séparation de trois années.

Hortense avait enfin trouvé le repos, lorsqu'elle fut frappée successivement par la perte des personnes qui lui étaient le plus chères : Napoléon, en 1821; Eugène, en 1824; le roi de Bavière, Maximilien, le dernier protecteur qui lui fût resté, en 1825.

A cette dernière époque, Louis-Napoléon, âgé de dix-sept ans, avait achevé complétement ses classes. Aucun intérêt ne pouvant plus retenir Hortense en Bavière, elle obtint, après de grandes difficultés, l'autorisation de demeurer, si elle le voulait, en Italie. En conséquence, elle passait, tous les ans, l'hiver à Rome, et revenait l'été habiter sa maison d'Arenemberg.

Cette époque de sa vie eut encore des charmes pour elle. Son salon, qui, sous l'Empire, avait résisté à l'étiquette, puisque l'*on y causait* (1), survivait également à l'exil. A Rome, elle voyait sans cesse se réunir autour d'elle des illustrations de tout genre. Là, les cœurs fidèles à la dynastie impériale la traitaient de Majesté comme au temps de sa haute fortune. Elle habitait la *villa Paolina*, appartenant à sa belle-sœur, la princesse Borghèse. La politique était bannie de la conversation dans les réunions mêlées; la musique venait alors au

(1) « Napoléon n'aimait pas les salons *causeurs*, il en sortait toujours quelques bons mots sur les choses et sur les gens qui étaient l'intérêt du moment, et ce babil importunait l'Empereur. »

(SOPHIE GAY.)

secours de la contrainte générale. Le concert terminé, et la moitié des visiteurs partis, une seconde soirée commençait. C'est alors qu'Hortense se livrait avec les plus intimes au plaisir de parler de la France.

A Arenemberg, elle vivait encore plus à son gré. Dans cette charmante retraite, ornée de maintes reliques de l'Empire, et près d'une table couverte de tout ce qui avait appartenu à l'impératrice Joséphine, on voyait aussi l'image du roi de Rome : c'était un portrait qui avait reçu le dernier soupir de Napoléon.

Louis-Napoléon avait coutume d'accompagner sa mère soit à Rome, soit en Suisse. Il profitait du voisinage de Constance pour se former avec un zèle extrême aux exercices militaires au milieu d'un régiment badois qui était en garnison dans cette ville. Il suivait en même temps des cours de physique et de chimie sous la direction d'un Français, M. Giestard, homme fort instruit, qui se trouvait dans ce pays à la tête d'une manufacture.

Plus tard, le jeune prince fut admis au camp de Thün, dans le canton de Berne. C'était un camp de manœuvre que la Suisse formait tous les ans pour l'instruction des officiers du génie et de l'artillerie, sous la direction du brave colonel Dufour, ancien colonel du génie dans la grande armée de Napoléon. Les exercices de toute nature, manœuvres, instructions, courses dans les glaciers, étaient imposés chaque jour à ceux qui composaient le camp de Thün. Louis-Napoléon ne reculait devant aucune fatigue ; il prenait part à tout, le sac sur le dos, mangeant son pain de soldat, la brouette ou le compas à la main. Comme l'Empereur dans sa jeunesse, il sentit bientôt que ses goûts et ses instincts le poussaient à étudier profondément l'art de l'artillerie. Il s'y appliqua presque exclusivement, regardant cette étude comme la première dans les sciences de la guerre moderne.

Il était au camp de Thün, au milieu des canons de l'école, lorsqu'il apprit la Révolution de juillet. Cet événement excita en lui l'enthousiasme d'un ardent patriote. Il s'empressa de célébrer avec ses camarades la résurrection du principe de la souveraineté du peuple et la réhabilitation de la nation française dans l'esprit de l'Europe. Il aimait à penser que la réapparition du drapeau tricolore, si brillamment illustré par Napoléon, serait le prélude de sa rentrée en France. Malheureusement la politique a des nécessités qui arrêtent souvent l'essor des intentions généreuses, et, quels que fussent les vœux du gouvernement de Juillet, la haine de la Sainte-Alliance contre le sang du grand homme ne put cesser aussitôt, et les odieux traités de 1815 furent encore maintenus aussi bien contre la famille de Napoléon que contre la France elle-même.

Le nouveau roi Louis-Philippe avait pourtant fait dire à la duchesse de Saint-Leu des paroles gracieuses par la grande-duchesse de Bade, et les meilleurs amis d'Hortense lui marquaient dans leurs lettres qu'elle pourrait probablement revenir à Paris sans ses enfants. Mais elle n'aurait point consenti à se séparer d'eux ; tant que la proscription les frapperait, elle entendait partager leur sort.

## CHAPITRE III.

Mouvements politiques en Italie. — Vues des patriotes. — Les deux frères Napoléon. — Insurrection de la Romagne. — Résolution des princes. — Vœux secrets de leur mère. — Inquiétudes du comte de Saint-Leu. — Intrépidité des jeunes princes. — Mort de l'aîné. — Efforts de Louis-Napoléon. — Fin de l'insurrection. — Dévouement maternel de la duchesse de Saint-Leu. — Maladie de son dernier fils. — Départ pour la France. — Séjour à Paris. — Visite à Louis-Philippe. — Nouvelle maladie du prince. — Terreur du gouvernement. — Lettre de Louis-Napoléon au roi. — Arrivée à Londres. — Les diplomates aux abois. — Retour en Suisse. — Propositions des Polonais à Louis-Napoléon. — Incertitudes du prince. — Mort du duc de Reischtadt. — Situation nouvelle pour le neveu de l'Empereur. — Craintes de la Sainte-Alliance. — Espionnage. — Prudence du prince. — Actes nombreux de générosité.



Trompé dans ses espérances de rentrer sur le sol natal, déçu dans ses rêves de gloire, Louis-Napoléon tourna toutes ses vues du côté de la Péninsule italique, où la Révolution de juillet avait eu son contre-coup d'émancipation populaire. L'Italie, qui supporte impatiemment le joug de l'Autriche, demandait incessamment au ciel de faire luire le jour de sa délivrance. Au bruit du tocsin de Juillet, elle crut l'heure de son indépendance arrivée ; elle comptait sur une solidarité de principes incontestable de la part du gouvernement français ; mais les intérêts du pays, peut-être aussi le besoin de s'affermir, empêchèrent ce gouvernement de s'engager dans une entreprise dont les conséquences auraient pu amener une conflagration générale.

Cependant la fermentation croissait dans les esprits italiens, et Louis-Napoléon, qui passait l'hiver de 1830 à Rome avec sa mère, ne put s'empêcher de ressentir l'effet de la commotion. Les patriotes fondaient les plus grandes espérances sur lui et sur son frère. Les témoignages de sympathie qu'il recevait éveillèrent les craintes du gouvernement papal. Menacé dans sa liberté, il fut obligé de s'enfuir précipitamment pour échapper aux poursuites malveillantes de la police romaine. Il rejoignit son frère aîné à Florence.

Celui-ci, âgé alors de vingt-six ans, était marié ; il avait épousé sa cousine, la seconde fille de Joseph ; il vivait à Florence, s'occupant de travaux philosophiques et d'inventions industrielles.

L'insurrection de la Romagne éclata enfin en 1831. Le but des insurgés était de renverser la domination autrichienne en Italie et de rétablir l'unité nationale. Pour appuyer leur mouvement, le nom de Napoléon paraissait tout-puissant : ils appelèrent ses deux neveux, qui répondirent sans hésiter à leurs patriotiques sollicitations.

Hortense se trouvait encore à Rome. Au moment du départ de son fils, elle avait vu arriver chez elle un colonel de la garde du pape avec cinquante hommes qui avaient l'ordre de conduire à l'instant Louis-Napoléon aux frontières. Elle n'aurait pu s'opposer à cette mesure ; mais le jeune prince était parti.

Au reste, ce n'était pas sans raison que le gouvernement papal redoutait la présence à Rome de ceux qui pouvaient devenir les chefs d'une insurrection. On était au moment du carnaval, et un mouvement insurrectionnel éclata pendant la promenade du Corso; mais il fut promptement réprimé. La duchesse de Saint-Leu, qui avait reçu les confidences d'un des conspirateurs, passa la journée dans une vive inquiétude. « Mon salon, dit-elle dans ses *Mémoires*, se remplit à l'instant de Français et de Françaises de ma connaissance; chacun venait se réfugier auprès de moi. » Le sort la plaçait ainsi comme actrice dans tous les événements; probablement sa volonté n'était pas tout à fait étrangère à cette situation. Elle ouvrit même son palais à un insurgé qui avait été grièvement blessé dans l'action.

L'insurrection gagnant de proche en proche dans tous les Etats du pape, Hortense, sollicitée par ses fils, abandonna Rome, et vint se réfugier à Florence, où elle espérait les rejoindre. A son arrivée, elle apprit qu'ils s'étaient réunis aux rebelles; que la jeunesse des villes et des campagnes leur obéissait; enfin, que le général Armandi, ancien gouverneur du prince Napoléon, son fils aîné, venait d'être nommé ministre de la guerre par les insurgés.

Le comte de Saint-Leu (1) était désespéré; il accusait Hortense de la direction que prenaient ses fils; il voulait absolument qu'elle partît pour les aller chercher. Elle s'y refusa par des raisons assez puissantes. « S'ils doivent revenir, disait-elle, ce ne peut être que de leur plein gré. S'ils ont pris parti, je ne pourrai les détacher, et l'on ne manquera pas de dire que je suis allée avec des millions pour les aider. » Le prince Corsini lui conseilla alors de se dire malade, afin de les exciter à venir la voir, et, dès qu'ils seraient à la frontière, une troupe apostée s'emparerait d'eux et les ramènerait.

« Ce piége qu'on proposait à une mère, dit la duchesse dans ses *Mémoires*, me fit préférer encore le tourment sans cesse renaissant que me causait l'inquiète agitation de mon mari. » Le fait est qu'elle n'aurait pas été bien fâchée de voir ses fils acquérir un peu de gloire, et qu'elle faisait tacitement des vœux pour le succès de leur entreprise. Aussi, pendant que le cardinal Fesch, de concert avec leur père et avec leur oncle Jérôme, envoyait à ces deux princes des ordres, des prières, pour qu'ils quittassent l'insurrection, seule, Hortense ne joignait pas aux instances de la famille ses supplications, qui eussent été probablement les plus puissantes. Elle-même, au surplus, ne dissimule pas ses sentiments. « Amis, ennemis, famille, dit-elle, tout le monde se donnait le mot pour neutraliser leurs efforts, tandis que l'enthousiasme le plus grand animait le pays qu'ils occupaient, et que la jeunesse, calculant la réussite sur son ardeur et sur son courage, se voyait déjà en espérance maîtresse de Rome.

Cependant l'impéritie et les temporisations trop diplomatiques des chefs du gouvernement insurrectionnel paralysaient l'action révolutionnaire : il faut aux mouvements populaires des caractères audacieux et entreprenants; la prudence, en temps de crise, est dans l'énergie et dans la promptitude des mesures. Le prince Napoléon, n'écoutant que ses instincts guerriers, arma à la hâte quelques braves déterminés, et, suivi d'un seul canon qu'il avait mis en état de service, il courut s'emparer hardiment de Civita-Castellana.

Tant d'intrépidité effraya le ministre de la guerre qu'on venait d'improviser, et l'ordre fut donné au prince de suspendre ses attaques. Désolé de ce malheureux contre-temps, comprenant tout ce qu'on perdait par ce défaut de volonté et d'audace, Napoléon se hâta de revenir à Bologne pour presser, par ses paroles et par son activité, les préparatifs de défense, puisque l'on commettait la faute capitale de ne pas aller en avant. Il y eut une affaire assez brillante, où Louis-Napoléon, aussi bien que son frère, paya bravement de sa personne, et chargea avec vigueur à la tête de quelques cavaliers.

Ces efforts isolés n'arrêtaient pas la marche des Autrichiens; les indépendants durent se replier sur Forli en faisant bonne contenance et aux cris de vive la liberté! vivent les Bonaparte!

C'est dans cette ville de Forli que l'aîné des princes fut attaqué subitement de la rougeole, et cette maladie, mal soignée au début, devint presque aussitôt mortelle. En quelques heures, le brave jeune homme fut aux portes de la tombe, et expira dans les bras de son frère, étourdi, atterré de cette perte si rapide.

Malgré sa profonde et inconsolable douleur, le prince Louis-Napoléon, en qui revivaient les vertus et la haute capacité de son généreux frère, avec un sentiment plus prononcé du génie militaire, bien qu'il n'eût alors que vingt-deux ans à peine, ne céda le terrain qu'après une résistance acharnée, et sur les ordres réitérés des chefs du gouvernement insurrectionnel. La retraite s'opéra sur Ancône. Abandonnés par la politique française, les indépendants se virent contraints de cesser une lutte inégale et désormais inutile. Dès lors, il ne fut plus question, pour les insurgés les plus compromis, que de se soustraire aux vengeances combinées de Rome et de Vienne. On fréta des navires pour se réfugier en Grèce. Plusieurs chefs furent pris et traités impitoyablement.

On comprend les angoisses d'Hortense à la nouvelle de ces tristes événements. Dès les premières défaites, le comte de Saint-Leu aurait voulu que la duchesse s'embarquât avec ses fils pour les conduire à Corfou; mais, craignant d'être arrêtée par une croisière autrichienne, elle forma, à l'insu de son mari, le projet audacieux de les conduire en Angleterre en passant par la France. Après avoir pris ostensiblement un passe-port pour Ancône, elle partit de Florence le 10 mars (1831), en faisant usage d'un autre passe-port qu'elle avait obtenu sous le nom d'une dame Anglaise voyageant avec ses deux fils.

Arrivée à Foligno, elle leur écrivit pour leur communiquer toutes ses craintes et les prévenir qu'elle attendait dans cette ville le résultat de leur entreprise, quel qu'il fût. Son courrier les trouva à Forli en pleine retraite et au moment où Napoléon venait de tomber malade. A cette nouvelle, la malheureuse mère se hâta de continuer son voyage; mais, arrivée à Pesaro, elle ne trouva plus que son second fils Louis-Napoléon; l'autre, comme on l'a vu, avait succombé. Il fallut aussitôt comprimer sa douleur maternelle pour songer à sauver le dernier enfant qui lui restait. Les Autrichiens avançaient; il n'y avait pas un instant à perdre. Son passe-port anglais comprenait deux jeunes gens. Pour éloigner les soupçons, elle fit passer pour l'un de ses fils le jeune marquis Zappi, un des chefs insurgés qui avait

(1) Il est à remarquer que l'ex-roi de Hollande prenait le titre de *comte*, tandis que sa femme avait celui de *duchesse*.

été chargé de porter à Paris les dépêches du gouvernement révolutionnaire de Bologne.

A Ancône, le prince Louis-Napoléon fut atteint lui-même de la rougeole; cette maladie, en ce moment, était d'autant plus dangereuse, qu'à ses effets naturels se joignaient la fatigue, la désolation, et l'affaissement moral du malade, comme frère et comme patriote. Heureusement, il était entouré des soins maternels. Hortense montra dans cette conjoncture toute la force d'âme dont une femme est capable, tout le dévouement qui peut se trouver dans le cœur d'une mère. Qu'on imagine la présence d'esprit et le courage qu'il lui fallut déployer lorsque les Autrichiens se furent emparés d'Ancône. Elle fit courir le bruit que son fils s'était réfugié en Grèce. « Un soir, dit-elle, un frêle esquif mit à la voile, et personne ne doutait qu'il n'emportât mon fils. »

Enfin, le médecin déclara que le malade était en état de se mettre en route, et le départ eut lieu le jour de Pâques. La duchesse occupait l'intérieur de sa voiture avec une dame de compagnie; Louis-Napoléon, qu'on croyait déjà à Malte, était sur le siége en livrée, et le jeune Zappi, dans le même costume, était derrière la voiture de la femme de chambre. A Pise, on commença à faire usage du passe-port anglais; les deux jeunes gens avaient quitté la livrée pour se placer dans la seconde voiture; le passe-port fut trouvé en règle, et le voyage put se poursuivre sans accident.

Arrivés en France, les voyageurs durent redoubler de précautions pour cacher leur nom. Le prince, exalté par la vue de son pays, prépara une lettre par laquelle il demandait à Louis-Philippe d'être admis comme simple soldat dans l'armée française. Avant de l'envoyer, il la soumit à sa mère. « Je la lus, dit-elle, mais je n'approuvai pas cette démarche. »

A Paris, elle descendit à l'hôtel de Hollande, près de la place Vendôme, et s'empressa de faire connaître à Louis-Philippe son arrivée. Sa lettre fut reçue au moment où Sébastiani disait au conseil qu'elle venait de débarquer à Malte. Le roi chargea Casimir Périer, président du conseil, d'aller la voir. « Je sais bien, dit-elle, que j'ai transgressé une loi; j'en ai pesé toutes les chances; vous avez le droit de me faire arrêter : ce serait juste. — Juste, non, répondit le ministre; légal, oui. »

Louis-Philippe lui accorda une audience. Il lui parla de l'exil de sa famille comme lui pesant sur le cœur : « Je connais, disait-il, toutes les douleurs de l'exil; il ne tient pas à moi que le vôtre n'ait cessé. » Elle avoua que son fils était avec elle. Le roi lui recommanda la plus grande discrétion; puis il ajouta : « Je sais que vous avez de légitimes réclamations à faire; écrivez-moi une note de ce qui vous est dû, et que vous m'enverrez, à moi seul. Je m'entends en affaires, et j'offre d'être chargé des vôtres. »

Hortense fut ensuite admise à voir la reine et madame Adélaïde, qui parurent compatir à ses douleurs maternelles.

Le roi seul, sans excepter même Casimir Périer, savait qu'elle avait son fils avec elle. Les autres ministres ignoraient même la présence de la duchesse. Casimir Périer, à ce qu'il paraît, lui fit les plus magnifiques promesses relativement au rappel de la famille de Napoléon, et sur la possibilité de lui rendre le duché de Saint-Leu. Il offrit, comme banquier, de lui procurer, à titre de prêt, les moyens de continuer son voyage. Le roi lui avait déjà fait une pareille offre : elle refusa l'une et l'autre. Sa bourse n'était pas absolument à sec. Dès le lendemain de son arrivée à Paris, elle avait fait toucher chez le banquier Jacques Lefebvre un mandat de 16,000 francs.

Cependant, le jeune Louis-Napoléon était tombé malade presque en arrivant dans la capitale, et la fièvre qui l'avait saisi semblait augmenter de jour en jour. On était au 5 mai, anniversaire de la mort de l'Empereur. Le peuple, qui avait coutume de donner ce jour-là une marque de souvenir à Napoléon, en apportant des couronnes d'immortelles au pied de la colonne de la place Vendôme, s'y rendit cette fois avec une affluence qui témoignait de sa sympathie pour cette grande ombre. Il faut convenir que le mystère de l'incognito du jeune prince et de sa mère avait transpiré dans la foule, et la nouvelle de la présence de ces deux nobles personnes, tout incertaine qu'elle fût, était bien de nature à réchauffer l'enthousiasme des masses. Il se fit un rassemblement qui dégénéra presque en émeute. Du reste, cette manifestation fut peu séditieuse. Le maréchal Lobau, alors commandant général des gardes nationales, imagina, pour disperser la multitude, de faire amener des pompes au lieu de canons; l'action de ces machines aquatiques suffit pour éteindre l'ardeur des rassemblements.

Malgré le succès de cette manœuvre, Louis-Philippe et son ministre étaient dévorés d'inquiétude. Il fallut absolument que la duchesse se disposât à partir. Pendant qu'on faisait les préparatifs de son départ, elle ne put résister à la tentation d'aller un instant sur la place Vendôme se mêler à la foule. Elle voulait entendre encore une fois l'éloge du grand Napoléon, et peut-être saisir une expression de regrets à son adresse ou à celle de son fils dans la bouche des hommes du peuple.

Hortense avait passé douze jours à Paris; sans la maladie de son fils, on ne l'y aurait sans doute pas tolérée aussi longtemps. Enfin, il fallut s'éloigner. Elle alla coucher, le 6 mai, à Chantilly, et s'embarqua à Calais le 10.

« Avant de quitter la France, le prince Louis-Napoléon, disent encore les auteurs de la *Biographie des hommes du jour*, avait adressé à Louis-Philippe une lettre remarquable de dignité et d'éloquence, où il réclamait noblement son titre de citoyen français, dont la Restauration l'avait dépouillé par la loi réactionnaire du 12 janvier 1816, et que le gouvernement du drapeau tricolore ne pouvait lui enlever sans violation de son principe et sans abus de la force. Dans sa lettre, le prince reconnaissait le roi comme *représentant de la grande nation ;* il sollicitait l'honneur de servir dans les rangs de l'armée française ; il se faisait gloire d'avoir embrassé, en Italie, la sainte cause de l'indépendance des peuples ; il demandait à mourir un jour en combattant pour la patrie.

« Sa lettre, ajoutent les mêmes écrivains, n'était pas d'un prince régnant : elle ne reçut aucune réponse. Un si généreux langage faisait trop bien connaître l'énergique valeur du jeune prince, dont le nom n'était déjà que trop dangereux. »

Dès leur arrivée à Londres, Hortense et son fils reçurent du peuple anglais et des hommes de tous les partis un accueil des plus sympathiques. Le fameux Talleyrand, alors ambassadeur de France, leur envoya un de ses confidents pour s'informer du but de leur voyage et de leurs projets. Le jeune prince répondit qu'il se proposait de passer quelques jours en Angleterre dans des vues d'instruction. Il visita en effet,

pendant son séjour, avec un soin scrupuleux, les principaux établissements industriels et scientifiques; mais il se refusa à tous les honneurs d'hospitalité qu'on voulait lui prodiguer, ne voulant accepter aucune invitation, par respect pour la mémoire de l'Empereur son oncle, dont les Anglais s'étaient montrés les ennemis si impitoyables.

Quant à la duchesse de Saint-Leu, elle répondit à l'envoyé de Talleyrand que son projet était de retourner en Suisse par la Belgique. Cette réponse mit en émoi tout le corps diplomatique. On redoutait bien plus encore sa présence à Bruxelles qu'à Paris, dans un moment où les journaux anglais publiaient qu'elle n'était venue à Londres que pour solliciter des puissances le royaume de Belgique, alors vacant, en faveur de son fils. Talleyrand lui offrit un passe-port sous un nom supposé, au moyen duquel elle pourrait traverser le nord de la France. Assez embarrassée de cette proposition obligeante, elle répliqua qu'elle avait déjà écrit au roi des Français pour obtenir cette permission et qu'elle était forcée d'attendre sa décision.

Les passe-ports lui furent enfin délivrés. Elle quitta l'Angleterre le 7 août, débarqua à Calais, et, gardant le plus sévère incognito, elle voyagea avec son fils sous le nom de baronne d'Arenemberg. Elle évita de passer par Paris, conformément à l'itinéraire qui lui avait été tracé : ce qui ne l'empêcha pas de visiter, à Rueil, le tombeau de sa mère.

De retour en Suisse, en août 1831, Louis-Napoléon y reçut bientôt une députation secrète des Polonais, qui lui avait été envoyée de Varsovie pour lui proposer de se mettre à la tête de la nation en armes.

La lettre des chefs polonais était aussi pressante qu'honorable : « A qui la direction de notre entreprise pourrait-elle être mieux confiée qu'au neveu du plus grand capitaine de tous les siècles? Un jeune Bonaparte apparaissant sur nos plages, le drapeau tricolore à la main, produirait un effet moral dont les suites sont incalculables. Allez donc, jeune héros, espoir de notre patrie; confiez à des flots qui connaîtront votre nom la fortune de César, et, ce qui vaut mieux, les destinées de la liberté. Vous aurez la reconnaissance de vos frères d'armes et l'admiration de l'univers. »

Cette lettre était datée du 28 août 1831 et signée par le général Kniazewicz, le comte Plater, etc. Le prince Louis-Napoléon, à qui elle était adressée, avait alors vingt-deux ans : c'est un âge où l'esprit est ordinairement aventureux, et certes la gloire de relever le trône des Jagellons, ou du moins de recréer une Pologne indépendante, avait de quoi tenter un jeune homme qui sentait du sang de Napoléon couler dans ses veines. Mais la raison d'Etat, et des considérations politiques de diverses natures l'emportèrent, après réflexion, sur les conseils d'une généreuse ambition.

Les malheurs de l'insurrection italienne avaient rendu Louis-Napoléon excessivement défiant envers la politique du Palais-Royal; nous disons du *Palais-Royal*, parce que Louis-Philippe y avait encore son cabinet et sa résidence. Le nom de *Napoléon* pouvait porter ombrage et décider auprès du gouvernement français l'abandon de la Pologne, qu'un hypocrite intérêt feignait encore de vouloir soutenir; le prince se condamna, avec un profond regret, à ne pas accepter l'honorable et délicate mission qu'on lui offrait. C'était sans doute un cruel sacrifice que sa prudence lui prescrivait en faveur de la révolution polonaise. Le jeune prince ne se doutait pas, dans la sincérité de sa conscience, que, malgré le cri jeté du haut de la tribune de la Chambre des députés : *la Pologne ne périra pas!* ce royaume était déjà voué aux vengeances de l'autocrate russe.

Cependant, les motifs qui avaient dû comprimer l'élan du jeune prince, quelque puissants qu'ils fussent, parurent s'affaiblir à ses yeux lorsqu'il se trouva rendu à l'isolement de sa retraite. Il regretta alors si amèrement de n'avoir pas consenti, sans réflexion et par un mouvement d'enthousiasme, à verser son sang pour la malheureuse Pologne, qu'il se décida tout à coup à partir pour Varsovie. Déjà il s'était soustrait aux regards vigilants de sa mère, qui, le voyant préoccupé et se doutant de ce qui se passait dans son esprit, employait les plus sages raisonnements pour le retenir auprès d'elle. Déjà il l'avait quittée subitement sans lui faire ses adieux, lorsque la nouvelle de la chute de Varsovie vint remettre le désespoir au fond de son cœur, et le rendre aux vœux agités de la reine Hortense, à qui le ciel n'épargnait aucune cruelle épreuve.

L'année suivante, le 22 juillet 1832, le fils de l'Empereur le duc de Reichstadt, salué à sa naissance, en 1811, du titre de roi de Rome, mourut à Schœnbrunn, près Vienne, en Autriche, âgé de vingt et un ans et quatre mois. Cette mort prématurée fut une véritable calamité pour la France patriote et pour l'infortunée famille de Napoléon. C'était un terrible compétiteur de moins pour la royauté de Juillet; et la perte pour l'Autriche d'un instrument, toujours redoutable dans ses mains, à l'endroit de la dynastie des Bourbons et de tous les gouvernements français.

Dès lors les inquiétudes de la Sainte-Alliance se tournèrent du côté de la Suisse. On ne pouvait oublier qu'inscrit le premier sur le grand-livre de la dynastie impériale, et reconnu par le plébiscite de l'an XII (1) comme un héritier direct de la fortune politique de l'Empereur, après le roi de Rome, le jeune prince Louis-Napoléon avait, par là même, des droits à la surveillance de l'Europe absolutiste. Il paraît qu'immédiatement après la mort du duc de Reichstadt, plusieurs agents diplomatiques furent envoyés en Thurgovie pour sonder les dispositions du prince et surveiller ses projets. Un premier secrétaire de l'ambassade française, à Londres, homme de confiance de Talleyrand, vint s'établir, pendant quelque temps, à proximité de la résidence du prince et de sa mère, dans le château-hôtellerie du Volsberg.

La conduite calme et réservée du neveu de Napoléon déjoua les intrigues qui s'agitaient autour de lui. Dans cette circonstance, il fit preuve de beaucoup d'esprit et montra un tact plein de convenance : sans s'inquiéter de l'espionnage politique dont il était harcelé, il se livra avec une ardeur nouvelle à ses travaux les plus sérieux.

Cependant, sa bourse était constamment ouverte à toutes les infortunes patriotiques; tous les débris errants de la Pologne qui passaient par Constance étaient hébergés à ses frais et repartaient chargés de ses dons; malheureusement ses ressources n'étaient pas nombreuses, et elles y passaient entièrement. Un jour il envoya un nécessaire en vermeil au comité polonais de Berne; ce nécessaire était d'une valeur inestimable, parce que, indépendamment de sa beauté, il avait appartenu à l'empereur Napoléon. On en fit l'objet d'une loterie qui produisit 20,000 francs. Le comité, en té-

(1) Voyez les articles de ce plébiscite, en note, ci-dessus, page 4.

moignant sa reconnaissance au donateur, lui écrivit ces mots:

« Nous serions bien heureux, s'il nous était possible de suivre l'impulsion de nos cœurs et de conserver comme un souvenir sacré un objet qui appartenait au grand homme, dont les Polonais, qui ont eu le bonheur de combattre sous ses ordres, déplorent d'autant plus la mort, qu'ils sont persuadés que, lui vivant, la Pologne n'eût point été condamnée à d'horribles supplices, et ses enfants à un long et douloureux exil.

« Cinq cents réfugiés polonais, pénétrés de sa généreuse sollicitude, ont l'honneur de présenter les sentiments du plus profond respect à l'illustre descendant de l'empereur Napoléon. — 6 août 1833. »

A cette même époque, le jeune prince donna encore un nouveau témoignage de la bonté de son cœur et de sa générosité : une commission avait été instituée à Paris, sous la présidence de Lafayette, pour la mise en loterie d'une foule d'objets précieux d'art, au profit des détenus politiques et des journaux patriotes frappés de condamnations et d'amendes. Le comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) envoya de Londres une croix d'honneur de l'empereur Napoléon, qui fut déposée entre les mains d'un des commissaires, M. Belmontet. Le prince Louis-Napoléon fit l'offrande d'un magnifique sabre damassé, sur la lame duquel étaient gravés, unis ensemble, les emblèmes du Consulat et de l'Empire.

---

## CHAPITRE IV.

Louis-Napoléon écrivain. — Les *Rêveries politiques*. — Opinions libérales. — Projet de constitution. — Deuxième ouvrage : *Considérations sur la Russie*. — Témoignages de reconnaissance que l'auteur reçoit. — Le trône de Portugal lui est offert. — Lettre admirable à ce sujet. — Mort de mademoiselle Cochelet. — Regrets noblement exprimés. — *Manuel d'artillerie*. — Compte rendu — Souvenirs de l'Empire. — Fautes du gouvernement de Juillet. — Entreprise de Strasbourg. — Le colonel Vaudrey. — Le commandant Parquin. — Le lieutenant Laity. — Conduite inconséquente du gouvernement. — Transportation du prince. — Procès des accusés. — L'accusation. — La défense. — Arrêt du jury. — Observations.



Dès lors, les études philosophiques et les travaux d'économie politique, auxquels le prince se livrait assidûment, commencèrent à porter leurs fruits. En mai 1832, Louis-Napoléon s'était annoncé comme écrivain et comme penseur par la publication d'un ouvrage intitulé simplement : *Rêveries politiques*.

Nous devons analyser largement les différentes productions du haut personnage dont nous entreprenons d'écrire l'histoire, car c'est là que nous trouverons sa pensée, et le secret... que dis-je? les principes de sa conduite actuelle et la règle de ses actes à venir. Combien d'espérances, par exemple, ont dû jaillir de cet admirable début des *Rêveries politiques*.

« La liberté de la presse permettant à chacun de faire connaître ses opinions, on écrit aujourd'hui ce qu'on se serait contenté de penser autrefois... Une des raisons qui engagent les patriotes à écrire, c'est le désir ardent d'améliorer la condition des peuples; car, si l'on jette un coup d'œil sur les destinées des diverses nations, on recule d'épouvante, et l'on élève alors la voix pour défendre les droits de la raison et de l'humanité. En effet, que voit-on partout? le bien-être de tous sacrifié, non aux besoins, mais aux caprices d'un petit nombre. Partout, deux partis en présence : l'un qui marche vers l'avenir pour atteindre l'utile, l'autre qui se cramponne au passé pour conserver les abus. Là, on voit un despote qui opprime; ici un élu du peuple qui corrompt; là un peuple esclave qui meurt pour acquérir son indépendance; ici un peuple libre qui languit parce qu'on lui dérobe sa victoire.

« Le plus difficile, continue le noble écrivain, n'est pas d'acquérir la liberté, c'est de la conserver; et comment la conserver, lorsque ceux qui devraient la défendre l'attaquent sans cesse? Ce n'est plus seulement la force brutale qui commande, ou la trahison qui tue, c'est un esprit de doctrine qui détruit tout germe vital. C'est cet esprit qui, peu inquiet de l'honneur de la France, a tout abandonné à la peur d'une anarchie qui n'était point à craindre, ou d'une guerre que nous ne pouvions redouter. C'est une fausse idée d'utilité que celle qui sacrifie mille avantages réels pour un inconvénient ou imaginaire, ou de peu d'importance. Elle tendrait donc à priver les hommes du feu, parce qu'il incendie, et de l'eau, parce qu'elle inonde. »

*Noblesse oblige*, dit-on; les précédents d'un homme d'Etat, d'un chef de gouvernement, doivent l'obliger aussi; il est donc impossible que le personnage qui a écrit ces lignes les oublie jamais et n'y conforme pas ses actions. Remarquons encore le passage suivant : « Pourquoi la belle Révolution de juillet a-t-elle été flétrie par des hommes qui, redoutant de planter l'arbre de la liberté, ne veulent qu'en greffer les rameaux sur *un trone que les siècles ont pourri*, et dont la civilisation ne veut plus? »

Il y a dans cette phrase une idée qui aura plus tard son développement et son application. Voyons comment le jeune penseur caractérise les différents gouvernements qui se sont succédé en France. « Un gouvernement, dit-il, ne peut être fort que lorsque ses principes sont d'accord avec sa nature C'est ainsi que la nature de la République fut d'établir le règne de l'égalité et de la liberté, et les passions qui la firent agir furent l'amour de la patrie et l'extermination de tous ses ennemis. *La nature de l'Empire fut de consolider un trône sur les principes de la Révolution, de cicatriser toutes les plaies de la France, de régénérer les peuples ; ses passions furent l'amour de la patrie, de la gloire, de l'honneur*. La nature de la Restauration fut une liberté octroyée pour faire oublier la gloire, et ses passions furent le rétablissement des anciens priviléges et la tendance à l'arbitraire. La nature de la royauté de 1830 fut la renaissance des gloires françaises, la souveraineté du peuple, le règne du mérite ; ses passions furent la peur, l'égoïsme et la lâcheté. »

Sans examiner si ces caractères sont rigoureusement déduits, on conviendra que, au premier aperçu, ils ne manquent pas de justesse, et, dès lors, le régime impérial apparaissait au jeune écrivain comme le type de la perfection.

« Un jour viendra, ajoute-t-il, où la vertu triomphera de l'intrigue, où le mérite aura plus de force que les

préjugés, où la gloire couronnera la liberté... Je crois qu'on ne peut parvenir à ce but qu'en réunissant les deux causes populaires : celle de Napoléon II et celle de la République. Le fils du grand homme est le seul représentant de la plus grande gloire, comme la République est celui de la plus grande liberté... »

On conçoit que le duc de Reischtadt n'était pas mort quand Louis-Napoléon écrivait ces lignes; ce n'était donc pas dans son propre intérêt qu'il émettait ces pensées, mais bien en vue de proclamer, au profit de la patrie, des principes qu'il croyait de nature à assurer l'alliance de la gloire et de la liberté.

« Avec le nom de Napoléon, dit-il, on ne craindra plus le retour de la terreur; avec le nom de la République, on ne craindra plus le retour du pouvoir absolu. Français, ne soyons pas injustes, et rendons grâces à celui qui, sorti des rangs du peuple, fit tout pour sa prospérité, qui répandit les lumières et assura l'indépendance de la patrie. Si, un jour, les peuples sont libres, c'est à Napoléon qu'ils le devront. Il habituait le peuple à la vertu, seule base d'une république. Ne lui reprochez pas sa dictature : elle nous menait à la liberté, comme le soc de fer, qui creuse les sillons, prépare la fertilité des campagnes... L'égalité devant les lois, la supériorité du mérite, la prospérité du commerce et de l'industrie, l'affranchissement de tous les peuples, voilà où il nous menait au pas de charge... Le malheur du règne de l'empereur Napoléon, c'est de n'avoir pu recueillir tout ce qu'il avait semé, c'est d'avoir délivré la France sans avoir pu la rendre libre. »

Qu'on n'oublie pas que ces réflexions, que l'auteur appelait alors des *rêveries*, ont été écrites et publiées en 1832; on verra par là que bien des choses, qui nous paraissent nouvelles aujourd'hui, ont été mûries par vingt années de méditation. Ne croirait-on pas, en effet, lire le préambule de la Constitution de 1852, dans les propositions suivantes :

« Plus il y a, dans un pays, d'intelligences qui se montrent, plus il y a d'hommes capables de commander aux autres, plus les institutions doivent être républicaines : aussi marchons-nous à grands pas vers le règne des capacités...

« Les premiers besoins d'un pays sont *l'indépendance, la liberté, la stabilité, la suprématie du mérite et l'aisance également répandue*. Le meilleur gouvernement sera celui où tout abus du pouvoir pourra toujours être corrigé, où, sans bouleversement social, sans effusion de sang, on pourra changer et les lois, et le chef de l'Etat, car une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

« Pour que *l'indépendance* soit assurée, il faut que le gouvernement soit fort, et, pour qu'il soit fort, il faut qu'il ait la confiance du peuple, qu'il puisse avoir une armée nombreuse et bien disciplinée sans qu'on crie à la tyrannie, qu'il puisse armer toute la nation sans crainte de se voir renverser.

« Pour être *libre*, ce qui n'est qu'une conséquence de l'indépendance, il faut que *tout le peuple*, indistinctement, puisse concourir aux élections des représentants de la nation; il faut que la masse, qu'on ne peut jamais corrompre, et qui ne flatte ni ne dissimule, soit la source constante d'où émanent tous les pouvoirs.

« Pour que *l'aisance* se répande dans toutes les classes, il faut non-seulement que les impôts soient diminués, mais encore que le gouvernement ait un aspect de stabilité qui tranquillise les citoyens et permette de compter sur l'avenir. Le gouvernement sera *stable* lorsque les institutions ne seront point exclusives, c'est-à-dire lorsque, ne favorisant aucunes classes, elles seront tolérantes pour tous, et surtout en harmonie avec les besoins et les désirs de la majorité de la nation. *Alors le mérite sera la seule raison pour parvenir, les services rendus à la patrie la seule cause de récompenses.* »

Voilà, certes, des opinions puisées aux bonnes sources de la philosophie, et, quand on songe que l'homme qui les a émises, il y a vingt ans, se trouve aujourd'hui à la tête d'une grande nation, pourrait-on ne pas fonder sur un chef pénétré de si nobles sentiments les plus larges espérances pour le bien de la patrie ?

« D'après les opinions que j'avance, continue-t-il, on voit que mes principes sont entièrement républicains. Eh! quoi de plus beau, en effet, que de rêver à l'empire de la vertu, au développement de nos facultés, au progrès de la civilisation? Si, dans mon projet de constitution, je préfère la forme monarchique, c'est que je pense que ce gouvernement conviendrait plus à la France, en ce qu'il donnerait plus de garanties de tranquillité, de force et de liberté.

« Si le Rhin était une mer, ajoute-t-il encore, si la vertu était toujours le seul mobile, si le mérite parvenait seul au pouvoir, alors je voudrais une république pure et simple; mais entourés, comme nous le sommes, d'ennemis redoutables, qui ont à leurs ordres des millions de soldats qui peuvent renouveler chez nous l'irruption des barbares, je crois que la république ne pourrait repousser l'invasion étrangère et comprimer les troubles civils qu'en ayant recours aux moyens de rigueur qui nuisent à la liberté. Quant à la vertu et au mérite, on voit souvent dans une république qu'ils ne peuvent atteindre qu'un certain degré: ou l'ambition les corrompt, ou la jalousie les perd. C'est ainsi que tous les génies transcendants sont souvent écartés par la défiance qu'ils inspirent; et l'intrigue alors triomphe du mérite qui pouvait illustrer la patrie. Je voudrais un gouvernement qui procurât tous les avantages de la république, sans entraîner les mêmes inconvénients; en un mot, un gouvernement qui fût fort sans despotisme, libre sans anarchie, indépendant sans conquêtes! »

Cet écrit, ou du moins ces passages, qui révèlent la pensée intime de l'auteur à l'époque où il a publié ses prétendues *Rêveries*, nous ont semblé avoir, en ce moment, un intérêt d'actualité et de comparaison qui nous a déterminé à les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Ces réflexions sont suivies d'un projet de constitution où se trouvent, dès lors, les bases de celle du 14 janvier 1852. Les seules différences qu'on y remarque s'expliquent par le mouvement qui s'est opéré dans les esprits, et par l'élaboration qui s'est faite dans les idées de l'auteur, par suite des événements auxquels il a participé. En 1832, c'était le théoricien qui préparait son œuvre; en 1852, c'était l'homme d'expérience qui la mettait en pratique, toute perfectionnée.

Dans le projet de 1832, les trois pouvoirs de l'Etat étaient le peuple, le corps législatif et l'empereur. Le peuple avait le pouvoir électif et de sanction. Le corps législatif avait le pouvoir délibératif; l'empereur avait le pouvoir exécutif.

Suivant l'auteur des *Rêveries politiques*, « l'harmonie entre le gouvernement et les gouvernés ne peut exister que de deux manières : lorsque le peuple se laisse gouverner par la volonté d'un seul, ou lorsque le chef gouverne d'après la volonté de tous. Dans le premier cas,

c'est le despotisme; dans le second, c'est la liberté. La tranquillité de l'un est le silence des tombeaux; la tranquillité de l'autre est la sérénité d'un ciel pur. »

Du reste, toute la constitution projetée avait déjà pour base le suffrage universel. Une déclaration des droits de l'homme, tirée en grande partie de celle de 89, consacrait les grands principes proclamés et reconnus à cette époque. Le pouvoir législatif était délégué à deux assemblées, le tribunat et le sénat, dont les membres, temporaires pour le premier, et à vie pour le second, devaient être librement élus par le peuple. Leurs délibérations étaient soumises à la sanction de l'empereur, comme au chef suprême de l'Etat. Le pouvoir judiciaire était délégué à des juges élus à temps par le peuple. La dignité impériale était héréditaire; cependant l'avénement de l'empereur au trône devait être sanctionné par le peuple; et, si le fils ou le plus proche parent du dernier empereur ne convenait pas à la nation, les deux Chambres proposaient un nouvel empereur, et leur proposition passait à la ratification du peuple.

Tel était, en substance, le mécanisme de cette constitution. On voit qu'elle avait été inspirée par les sentiments les plus libéraux, et tout à la fois par une intelligence profonde des moyens d'assurer l'ordre intérieur en fortifiant l'autorité.

Ce premier ouvrage, comme nous l'avons dit, avait paru en mai 1832. La seconde publication importante du prince Louis-Napoléon fut une brochure très-remarquable, ayant pour titre : *Considérations politiques et militaires sur la Suisse.*

« Cette brochure, disent les auteurs de la *Biographie des hommes du jour*, annonça un beau talent de penseur et d'écrivain; elle fit une grande sensation dans le monde diplomatique et dans l'esprit des gens de guerre. D'une part, toutes les constitutions des différents cantons y étaient examinées, décrites et analysées avec une sagacité bien étonnante dans un si jeune publiciste. On y reconnut le coup d'œil et la raison éclairée d'un homme d'Etat déjà mûr; les hautes vues y abondaient. L'Helvétie en fut vivement frappée, elle y applaudit avec chaleur, car elle entrevit dans cette brochure les éléments d'une meilleure organisation républicaine dans l'avenir. D'une autre part, la question militaire y était traitée d'une manière large et savante. Le prince y établissait un système de ligne de défense qui, franchement adopté par la diète helvétique, rendrait la république presque inabordable aux hostilités des puissances absolutistes. Cette partie de la brochure a des traits qui rappellent le fameux chapitre de Bonaparte sur le système défensif de l'Italie. La parenté est dans l'âme comme dans le sang. »

L'appréciation qui précède nous paraît suffisante pour donner une idée juste de cette brochure; nous ne l'analyserons pas autrement, parce que les sujets qu'elle traite n'auraient pas un intérêt assez direct pour les lecteurs français. On voit, de reste, qu'elle attestait dans l'auteur des études profondes et des vues très-avancées.

Le gouvernement helvétique comprit le service que cette publication pouvait rendre à la Suisse, et, pour témoigner sa reconnaissance à l'auteur et donner plus de prix à l'hospitalité que le prince payait si bien en talent et en œuvres d'utilité publique, il lui décerna, par acclamation et à l'unanimité, le titre honorifique de *citoyen de la république suisse.* Cette qualité n'entraînant point la naturalisation, Louis-Napoléon, qui n'aurait consenti à aucun prix à perdre son nom et ses droits de Français, l'accepta avec plaisir. Cette marque d'honneur avait, d'ailleurs, été déjà déférée à deux grands personnages politiques, savoir : au maréchal Ney, lors de l'acte de médiation, et au prince de Metternich. Ce dernier l'avait reçue de l'aristocratie de Berne, sous l'influence des événements de 1815.

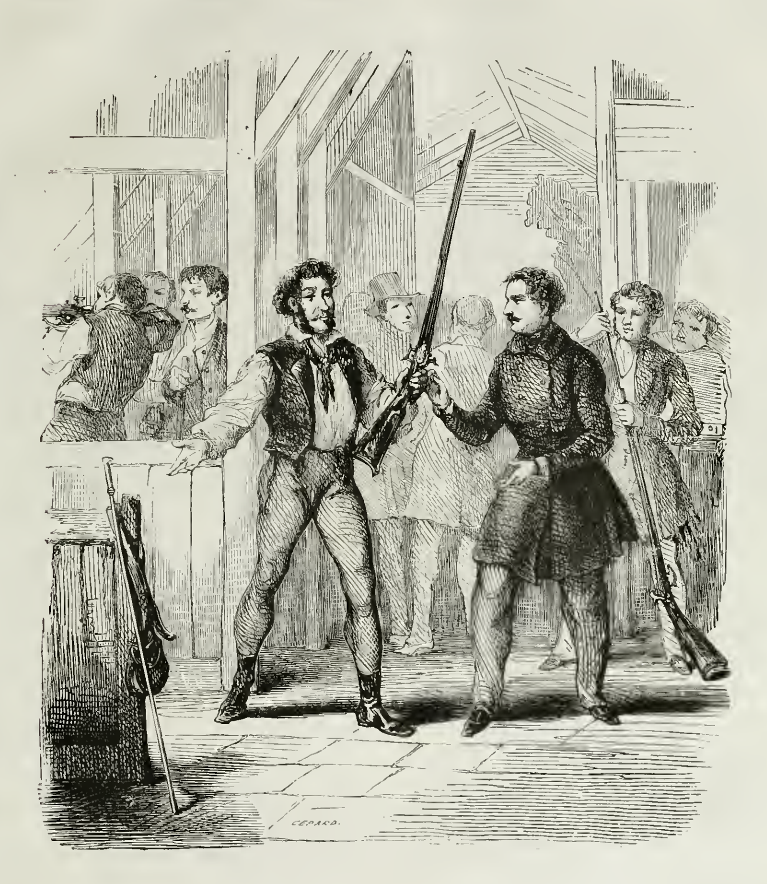
Devenu plus populaire et plus aimé de jour en jour, le prince Louis-Napoléon ne tarda pas à recevoir du gouvernement de la Suisse un témoignage plus distingué de son estime et de sa confiance. Dans le mois de juin 1834, il fut nommé capitaine d'artillerie au régiment de Berne. Ce nouveau grade donna lieu à ses camarades de lui témoigner leurs sentiments de fraternité par de vives démonstrations.

Ainsi Louis-Napoléon, ne pouvant servir la liberté sous le drapeau de sa patrie selon les vœux de son âme ardente, obtenait du moins, d'une république reconnaissante, un noble dédommagement qui le consolait des injustices du sort. Il entrait dans la carrière militaire comme l'Empereur, son oncle; il commençait, comme lui, dans l'arme de l'artillerie, avec le titre de capitaine, et dans une république. Un tel rapprochement de circonstances le rendait fier et l'élevait d'autant plus justement à ses propres yeux, qu'il devait son grade à lui-même et à ses travaux.

Rien, dit Plutarque, n'est à dédaigner dans les détails biographiques des hommes publics. Leur nature se révèle partout. On est soi jusque dans les choses les moins importantes. Nous dirons donc que le prince Louis-Napoléon ne dédaignait aucun genre de distinction. Ainsi, chaque année, le canton de Berne convoquait à des joutes solennelles d'adresse, comme dans les temps antiques, les plus habiles tireurs de toute la Suisse. Le tir fédéral est encore une fête nationale qui rassemble des milliers de combattants, et qui excite l'intérêt le plus vif dans tous les cantons. Ces réunions sont comme les *jeux olympiques* de l'Helvétie. Le prince Louis-Napoléon ne manquait jamais d'y être invité, et sa présence était constamment remarquée avec un vrai plaisir. Il n'y venait pas seulement en simple spectateur, car il acceptait fort bien le combat, et souvent il a remporté, aux acclamations de joie de l'assemblée, des drapeaux et des couronnes, qui sont le prix de l'habileté victorieuse.

Il n'était pas, au reste, d'exercice gymnastique où il ne pût se distinguer à cette époque. Il excellait à monter à cheval; souvent il traversait à la nage le grand lac de Constance; on le disait d'une force supérieure dans le maniement des armes et dans les combats de lance à la manière polonaise. C'était le résultat de son éducation toute lacédémonienne.

Sa vie n'était pas tellement renfermée dans les limites de la Suisse, que son nom et sa réputation ne s'étendissent au loin. Aussi, lorsque la cause constitutionnelle eut triomphé en Portugal et relevé le trône de dona Maria, et qu'il fut question de donner à cette jeune reine un époux digne de diriger les destinées d'une nation devenue libre, des Portugais du premier rang, qui avaient une grande influence dans les hauts conseils de leur pays, jetèrent les yeux sur le prince Louis-Napoléon, dont le caractère loyal et l'énergie leur présentaient de sûres garanties pour l'indépendance et la liberté de leur patrie. Mais le neveu de Napoléon, loin de prêter l'oreille aux séductions d'offres aussi brillantes, mit promptement fin aux négociations entamées à ce sujet, et il motiva son refus, plein de désintéressement,




Il n'y venait pas seulement en simple spectateur. — PAGE 24.

par deux raisons qui annonçaient autant de noblesse d'âme que de dignité patriotique : la première, c'est qu'il ne voulait accepter aucune élévation qui séparât son sort et ses intérêts des intérêts et du sort de la France; la seconde, c'est qu'il était bien résolu à éviter toute concurrence avec son cousin, le duc de Leuchtemberg, fils du prince Eugène, sur lequel un parti avait également porté ses vues.

Après la mort du jeune duc, enseveli presque aussitôt dans sa royauté, les mêmes propositions et des instances plus vives furent adressées de nouveau au prince Louis-Napoléon de la part du Portugal. L'une des raisons qui avaient motivé son premier refus n'existait plus ; mais l'autre, la plus puissante pour un cœur français, subsistait toujours. Comment renoncer pour jamais à la patrie de son enfance? Voilà les sentiments sur lesquels il basa son nouveau refus. Une lettre, qui fut publiée dans quelques journaux en décembre 18'5, exprima, en termes aussi honorables que patriotiques, les motifs qui dirigeaient la conduite du jeune prince.

« Plusieurs journaux, disait-il, ont accueilli la nouvelle de mon départ pour le Portugal, comme prétendant à la main de la reine dona Maria. Quelque flatteuse que soit pour moi la supposition d'une union avec une jeune reine, belle et vertueuse, veuve d'un cousin qui m'était cher, il est de mon devoir de réfuter un tel bruit, puisque aucune démarche qui me soit connue n'a pu y donner lieu.

« Je dois même ajouter que, malgré le vif intérêt qui s'attache aux destinées d'un peuple qui vient d'ac-

quérir ses libertés, je refuserais l'honneur de partager le trône de Portugal, si le hasard voulait que quelques personnes jetassent les yeux sur moi.

« La belle conduite de mon père, qui abdiqua en 1810 parce qu'il ne pouvait allier les intérêts de la France avec ceux de la Hollande, n'est pas sortie de mon esprit.

« Mon père m'a prouvé, par son grand exemple, combien la patrie est préférable à un trône étranger. Je sens, en effet, qu'habitué dès mon enfance à chérir mon pays par-dessus tout, je ne saurais rien préférer aux intérêts français.

« Persuadé que le grand nom que je porte ne sera pas toujours un titre d'exclusion aux yeux de mes compatriotes, puisqu'il leur rappelle quinze années de gloire, j'attends avec calme, dans un pays hospitalier et libre, que le peuple rappelle dans son sein ceux qu'exilèrent, en 1815, douze cent mille étrangers. Cet espoir de servir un jour la France, comme citoyen et comme soldat, fortifie mon âme, et vaut, à mes yeux, tous les trônes du monde. »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires; on en sent toute la noblesse.

Dans le courant de cette même année 1835, un grand chagrin avait frappé la reine Hortense et son fils : mademoiselle Cochelet, dont nous avons plusieurs fois parlé dans le cours de notre récit, et qui, dans ses *Mémoires*, nous a fourni bien des renseignements sur les premières années du prince Louis-Napoléon, était, comme on l'a vu, l'amie de pension, la dame d'honneur, la lectrice, enfin la confidente la plus intime de la reine Hortense, qu'elle avait toujours suivie dans sa bonne fortune comme dans ses revers. Elle s'était mariée, en 1822, avec M. Parquin, sans cesser de vivre près de la duchesse de Saint-Leu, dont elle charmait souvent la solitude par les qualités de son esprit et l'amabilité de son caractère. Fixée en Suisse, où elle habitait un château voisin d'Arenemberg, elle s'occupait de l'éducation d'une fille, charmante enfant qu'elle avait eue de son mariage, lorsqu'elle succomba presque subitement aux suites d'une maladie cruelle dont elle était atteinte depuis quelques années. Cette perte frappa au cœur l'auguste amie de mademoiselle Cochelet; et le prince Louis-Napoléon, partageant la douleur de sa mère, exprima ses regrets dans une lettre à M. Parquin, où l'on sent que le cœur parle avec une véritable effusion. Le prince, ainsi que sa mère, se trouvaient alors à Genève.

« Mon cher monsieur Parquin, écrit-il sous la date du 14 mai 1835, vous ne pouvez douter de la vive douleur que nous avons ressentie en apprenant la terrible nouvelle de la mort de votre excellente femme (morte le 7 mai); ma mère en a été bien affectée, car elle perd en elle une amie d'enfance; mais je ne veux pas accroître votre chagrin en vous parlant du nôtre; je veux, au contraire, tâcher de vous donner quelques consolations en vous renouvelant l'expression de mon amitié, sur laquelle vous pouvez compter, et en vous assurant du vif intérêt que ma mère vous porte, ainsi qu'à votre pauvre petite Claire, qui doit être bien malheureuse.

« Malgré la triste prévision des médecins, nous espérions bien retrouver encore madame Parquin; mais hélas! sa vie était tellement empoisonnée par ses douleurs, que c'est pour elle un bienfait du ciel que d'avoir mis un terme à ses souffrances.

« Je regrette vivement de n'avoir pas été à Arenemberg pendant ces tristes moments, afin de vous prodiguer toutes les consolations que, en pareil cas, l'amitié seule peut offrir; mais bientôt nous nous reverrons, et je me flatte de pouvoir, par ma sympathie et par la conformité de mes regrets, adoucir un peu vos douleurs.

« Embrassez bien tendrement Claire de ma part, et croyez à mon amitié.

« *Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Vers la fin de l'année 1835, après trois ans de laborieuses recherches, de graves méditations sur l'art de l'artillerie, après des études approfondies et un long travail d'expérience pratique, le prince Louis-Napoléon se plaça au premier rang des écrivains et des tacticiens militaires par la publication d'un ouvrage des plus substantiels, sous le titre modeste de MANUEL D'ARTILLERIE, *à l'usage des officiers d'artillerie de la république helvétique,* par le prince Napoléon-Louis Bonaparte, capitaine au régiment d'artillerie du canton de Berne. C'est un cours à l'usage de toutes les nations modernes; mais on voit que, pour le jeune auteur, la France est toujours à l'horizon de sa pensée, suivant l'expression de ses biographes (Sarrut et Saint-Edme); il y explique de la manière la plus lumineuse le génie de Napoléon dans les grandes manœuvres de ses beaux jours de victoires. C'est par la science des projectiles que l'Empereur a décidé si souvent du destin de l'Europe. Son neveu trace rapidement, à grands traits, le précis de cet art depuis son invention; il a puisé aux sources les plus précieuses pour composer, de ces éléments divers, un tout homogène et complet; il a consulté une foule d'ouvrages allemands, italiens et français, dans les langues originales.

Laissons, au surplus, les hommes du métier rendre compte de cet ouvrage. Voici comment il en est parlé dans le *Spectateur militaire*, 120e livraison, mars 1836.

« L'auteur a puisé chez nous tout ce qui a rapport à l'artillerie de siége et de place, dont la Suisse n'est pas encore pourvue. Il a mis en œuvre beaucoup de documents sur l'instruction de nos troupes et le service de nos établissements, en sorte que ce Manuel pourra être apprécié et recherché par les officiers français... Ils y puiseront presque tous des sujets d'instruction. L'auteur s'y montre au courant de toutes les innovations remarquables, de tous les perfectionnements importants, particulièrement de ceux adoptés chez les puissances étrangères, souvent peu connus et dont on est curieux en France; en un mot, la science a été *mise à jour* autant que possible.

« En tête de l'ouvrage est une relation historique de l'invention et des progrès de l'artillerie jusqu'à nos jours. Ce début paraît heureux; c'est la partie intéressante; c'est celle à laquelle le lecteur rattachera les détails de nomenclature et de construction, toujours un peu arides quand on n'en a pas un besoin actuel; c'est la seule manière d'en faire goûter la lecture... Le plan de l'ouvrage est bien conçu : on peut le regarder comme divisé en trois parties, dont la première traite de l'artillerie de campagne; la seconde de l'artillerie de siége et de place; la troisième, des fabrications et constructions qui ressortissent de l'artillerie.

« L'auteur, après avoir fait connaître l'organisation du personnel et du matériel de la confédération helvétique, donne un règlement sur les manœuvres des bouches à feu de bataille. Les officiers français n'étudieront pas sans intérêt le matériel suisse, évidemment imité du nôtre, mais qui offre cependant des différences dignes d'attention...

« Après les manœuvres vient leur application; le petit Traité du service et de la tactique de l'artillerie en

marche et sur le champ de bataille est un des chapitres les plus remarquables de l'ouvrage. On doit en recommander la lecture aux jeunes artilleurs de tous les pays. Il est suivi de la partie scientifique connue sous le nom de *Théorie du tir*. L'auteur s'y montre clair et exact; il résume au mieux ce qui a été admis pour le calcul des vitesses initiales...

« Cette première partie du Manuel se termine par le pointage et les tables, qui en sont le complément. Un éloge mérité par le Manuel d'artillerie helvétique, c'est qu'il contient beaucoup de tables; elles sont toujours recherchées et précieuses dans les ouvrages de ce genre, quand elles sont le résultat d'expériences...

« Dans ce que nous appelons la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur a en vue la fortification, et traite de l'emploi de l'artillerie dans son attaque et sa défense. La fortification passagère est du ressort des officiers de toutes les armes; son étude fait partie, en France, de leur éducation militaire. En Suisse, les officiers d'artillerie sont chargés de la construction des retranchements, et c'est à ce double titre qu'on aimera à trouver dans le Manuel un petit traité de fortification passagère fort bien fait... Nous avons déjà dit que, pour faire connaître l'artillerie de siége et de place, l'auteur avait choisi le matériel français. Ancien ou nouveau, tout ce qui est en usage est décrit exactement. Nous devons nous applaudir d'une préférence qui donne un ouvrage de plus à consulter... »

Après avoir analysé la troisième partie du Manuel d'artillerie, qui traite de la fabrication de la poudre, de celle des bouches à feu, etc., et avoir mêlé à l'éloge que cette partie mérite quelques critiques de détails sur lesquelles nous passons, l'auteur de l'article termine ainsi :

« Il est impossible, en parcourant ce livre, de n'être pas frappé du travail assidu dont il est le fruit. On peut s'en faire une idée par la liste de tous les auteurs français, allemands et anglais qui ont été mis à contribution; et cette liste n'est pas un vain catalogue. On retrouve, dans le texte, les idées, et souvent les expressions mêmes, des auteurs cités. En examinant combien il a fallu d'étude et de persévérance pour arriver à produire seul (car même les planches répandues dans le corps de l'ouvrage sont dessinées par l'auteur) un livre qui exige des connaissances si profondes et si variées, et quand on se prend à songer que cet auteur était né sur les marches d'un trône, on se sent épris d'une certaine admiration pour l'homme qui reçoit ainsi le choc de l'adversité. »

C'est ainsi que le jeune prince adoucissait par l'étude et par des publications utiles, les ennuis d'une retraite forcée, à laquelle son nom seul le condamnait.

Ces diverses publications, répandues en France, annoncées par les journaux, entretenaient nécessairement le souvenir de l'héritier éventuel de l'Empereur, de cet homme prodigieux dont la mémoire semblait grandir de jour en jour dans la reconnaissance de la nation. Le gouvernement de Louis-Philippe avait si bien compris que le moyen de se rendre populaire, c'était de caresser les souvenirs de l'Empire, qu'il avait fait rétablir la statue de l'Empereur sur la colonne de la place Vendôme, et pris des mesures pour l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile, où sont gravées les gloires militaires de l'ère impériale. Le trône de Juillet croyait, en agissant ainsi, s'entourer, dans son propre intérêt, d'une auréole éblouissante; mais le sentiment qu'il avait réveillé donna aussi aux partisans de Louis-Napoléon l'idée d'une entreprise qui pouvait devenir décisive, et ils engagèrent le jeune prince dans la voie hasardeuse d'un complot contre le gouvernement de Louis-Philippe.

Les circonstances paraissaient assez favorables : depuis vingt ans, les masses avaient été chaque jour échauffées par le récit des actions merveilleuses de Napoléon; les efforts du gouvernement de Juillet pour attirer sur lui un rayon de cette gloire avaient réveillé dans le peuple le sentiment napoléonien qui était évidemment national; d'un autre côté, les reproches que l'opposition adressait au gouvernement de Juillet de suivre une politique ambiguë et antifrançaise, tout faisait espérer aux amis du jeune prince qu'au premier signal le peuple se rangerait autour des étendards regrettés de l'Empire. On se fait bien vite illusion sur ce qu'on désire vivement. Dès que les dispositions nécessaires parurent suffisamment prises, le complot éclata.

Nous raconterons les détails de ces entreprises sans avoir la prétention d'y attacher ni blâme ni éloge; ce sont des faits que nous ne pouvons passer sous silence. Si l'on voulait, au point de vue de certaines opinions, les juger trop sévèrement, on devra se rappeler que le peuple, soit prononçant comme jury, soit agissant comme corps électoral, les a constamment justifiés. On verra d'ailleurs, dans ces circonstances, éclater sous un jour nouveau le beau caractère du chef même de ces entreprises...

C'est le dimanche 30 octobre 1836, à six heures du matin, que Louis-Napoléon, qui s'était ménagé d'avance quelques intelligences à Strasbourg, parut tout à coup dans cette ville. Secondé par le commandant de gendarmerie Parquin, et par le colonel Vaudrey, du 4e régiment d'artillerie, alors en garnison à Strasbourg, le jeune prince essaya de rallier autour de lui les soldats qui se trouvaient réunis dans cette capitale de l'ancienne Alsace. Une partie des sous-officiers et des soldats du régiment que commandait le colonel Vaudrey répondirent à l'appel qui leur était fait.

Quelques-uns, conduits par le comte de Gricourt, jeune homme de vingt-trois ans, se disant officier d'ordonnance du prince Louis-Napoléon, coururent à l'hôtel de la préfecture et pénétrèrent sans peine dans l'intérieur. Le préfet était encore couché. Ils forcèrent le portier de les conduire à la chambre de ce fonctionnaire. Le préfet, entendant du bruit, sauta hors de son lit; puis, quand il sut le motif du tumulte, au lieu de se presser de s'habiller, il employa plus d'une demi-heure à faire sa toilette, espérant gagner du temps et donner à la force publique le moyen de venir le délivrer; il répondait aux menaces des soldats avec un sang-froid imperturbable et par des protestations réitérées contre la folie de leur insurrection. Il lui fallut enfin céder au nombre, et on le conduisit au quartier d'Austerlitz, où il resta prisonnier environ vingt minutes. Un adjudant-major, ayant appris son arrestation, lui fit ouvrir les portes de la chambre où il avait été renfermé. Il se hâta alors de sortir de la caserne et s'empressa de se rendre à la préfecture.

Pendant ce temps-là, d'autres insurgés se présentèrent chez le général Voirol, commandant la division militaire. Il était encore au lit. Un de ses domestiques eut à peine le temps de l'avertir qu'une insurrection venait d'éclater dans la garnison, et que des soldats avaient envahi son hôtel. Le général eut cependant le temps de s'habiller avant que les insurgés fussent en sa présence. Quand ceux-ci se présentèrent, ils trouvèrent le

général prêt à les recevoir. Le prince Louis-Napoléon paraissait être à la tête du détachement, bien qu'il fût accompagné du colonel Vaudrey et de M. Parquin. Il s'avança, les bras ouverts, sur le général, comme pour l'embrasser : « Laissez-moi, s'écria le général, je ne vous reconnais pas. » Et il représenta aux conjurés ce que leur démarche et leur tentative avaient de répréhensible à ses yeux : « Allons, général, lui dit le prince, vous qui avez connu l'Empereur, mon oncle, qui avez servi sous ses ordres, vous ne pouvez pas me repousser; songez que la France m'attend avec impatience. — On vous abuse étrangement, si l'on vous dit cela, monsieur, répondit sévèrement le général. Puis, s'adressant au colonel Vaudrey, il lui exprima son douloureux étonnement de le voir engagé dans une pareille entreprise. — Votre conduite, ajouta-t-il, témoigne d'une grande ingratitude à mon égard, moi qui avais tant de confiance en vous, qui vous ai toujours accueilli avec affection. — Vous me jugez mal, mon général, répliqua le colonel Vaudrey; c'est précisément mon affection pour votre personne qui me détermine à la démarche que je fais en ce moment; je veux vous sauver. Sachez que toute la garnison est engagée dans l'insurrection, et que toute résistance de votre part serait inutile et vous perdrait. — Non, reprit le général, vous ne m'abuserez pas par de semblables assurances; la garnison fera son devoir, j'en suis sûr, et vous ne tarderez pas à être convaincu de votre isolement. »

Pendant ce colloque animé, trois officiers d'artillerie et un officier d'état-major parvinrent à se faire jour jusqu'auprès du général, et, après une lutte de quelques instants, le général et les officiers qui l'avaient rejoint réussirent à se dégager. Le général, étant sorti de son hôtel, monta à cheval et se rendit aussitôt à l'hôtel de ville. De là, il envoya un officier pour faire lever le pont-levis de la citadelle, afin d'empêcher les communications avec la ville. Enfin il se transporta à la citadelle, où se trouvait le 16$^e$ régiment de ligne, sur lequel il croyait pouvoir compter.

En effet, ce régiment avait fait partie du camp de Compiègne; il y avait vu les princes de la famille régnante, et ce souvenir, apparemment, échauffant son enthousiasme, il accueillit le commandant avec les cris les plus énergiques de *vive le roi!* Cet enthousiasme se communiquant, avec la rapidité de l'étincelle électrique, dans toute la garnison, gagna même les canonniers du 4$^e$ d'artillerie, que la surprise avait un moment égarés.

Sur ces entrefaites, le prince, escorté de la petite troupe que lui avait livrée le colonel Vaudrey, était sorti de l'hôtel du commandant, il parcourut les principales rues de la ville, aux cris de *vive Napoléon!* et se rendit au quartier du 46$^e$ de ligne. On pensait que ce régiment ne serait pas difficile à ébranler. Mais, à la voix de ses officiers, qui étaient accourus pour le maintenir dans le devoir, au lieu de prêter l'oreille aux sollicitations des chefs de la révolte, il les arrêta eux-mêmes et les escorta jusqu'à la prison de la ville, où ils furent immédiatement écroués.

Cependant le commandant Voirol, après s'être assuré, comme on l'a vu, des sentiments du 16$^e$ de ligne, se mit à sa tête et rentra en ville pour imposer aux factieux par une démonstration éclatante. Il se proposait de se rendre à la caserne où le préfet avait été renfermé; mais déjà ce magistrat venait d'être mis en liberté par des officiers d'artillerie, et les conspirateurs avaient été arrêtés.

Il y avait à Strasbourg deux régiments d'artillerie, le 3$^e$ et le 4$^e$; le premier fut inébranlable, ainsi que le 46$^e$ et le 16$^e$ de ligne. Il en fut de même du 14$^e$ léger, des pontonniers, que le lieutenant Laity avait cru pouvoir attirer dans l'entreprise, et de la 8$^e$ compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Cette malheureuse tentative, qu'on a nommée *l'échauffourée de Strasbourg*, dura à peine une heure. Les habitants de la ville ne s'en émurent guère, et la tranquillité publique n'en fut nullement altérée. Et pourtant on avait répandu par la ville des proclamations où le prince disait avec beaucoup de vérité :

« En 1830, on imposa à la France un gouvernement, sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée. Français! tout ce qui a été fait sans vous est illégitime.

« Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France.

« Paris, en 1830, nous a montré comment on renverse un gouvernement impie; montrons-lui, à notre tour, comment on consolide les libertés d'un grand peuple. »

Mais les habitants de Strasbourg, qui avaient accepté, suivant l'usage des Français, le fait accompli, restèrent indifférents aux proclamations du prince comme aux excitations de sa tentative.

La nouvelle de cet événement eut toutefois une légère influence sur la Bourse de Paris. Les fonds, qui étaient à 106 05 (nous parlons du cinq pour cent) le 31 octobre, tombèrent à 105 50 le 3 novembre; mais, deux jours après, ils étaient remontés à 106. Les tripoteurs avaient profité de la circonstance pour provoquer une baisse qui leur permît de pomper quelques millions aux joueurs imbéciles.

Au reste, ce qui prouve invinciblement combien cette entreprise était hasardée et combien les agents et les amis du prince l'avaient trompé, involontairement sans doute et en s'abusant sur les dispositions de la population, c'est que la nouvelle de cette tentative n'excita guère qu'une profonde indifférence dans les diverses garnisons voisines de Strasbourg, telles que celles de Weissembourg, Haguenau, etc.

Le commandant Voirol, après l'affaire consommée, adressa à la garnison un *ordre du jour* rempli de ces phrases banales qui sont au service de toutes les causes.

« Dans les vives et douloureuses émotions de cette matinée, disait-il, dont votre conduite rendra le souvenir à jamais ineffaçable, j'éprouve, mes amis, le besoin de vous exprimer toute ma satisfaction et de proclamer, à la face du pays, tout ce que vous venez de m'inspirer d'estime et de confiance. C'est par le nom chéri de Louis-Philippe, de ce roi si éminemment dévoué à la gloire et au bonheur de la France, que vous avez répondu à ce cri de *vive l'Empereur!* naguère si glorieux et si français, mais qui ne peut plus être aujourd'hui qu'un appel à la révolte, qu'un signal de malheur pour notre florissante patrie... »

Un journaliste, à son tour, faisait, à l'occasion de cet événement, les réflexions suivantes :

« Dans toutes les diverses tentatives qu'on a faites, depuis six ans, pour jeter la France dans la voie stérile des révolutions, on a toujours oublié que la France ne voulait qu'une chose : sa prospérité intérieure par le maintien des conquêtes de Juillet. *La Révolution de juillet a fermé l'abîme des révolutions et des contre-révolutions;* car elle a tué la contre-révolution des légi-

tionistes fanatiques, comme elle a tué la contre-révolution impérialiste. En France, on veut aujourd'hui la liberté calme, pacifique, assurée; et la liberté ne peut régner avec les turbulences despotiques du sabre, ni avec les exigences rétrogrades de la Restauration, pas plus qu'elle ne peut exister avec les caprices sanglants ou ridicules de la République... »

Et, douze ans après, ce gouvernement de Juillet, si vanté, s'écroulait au souffle d'une poignée d'émeutiers; et la République était acclamée d'un bout de la France à l'autre, et Napoléon, rappelé avec un enthousiasme frénétique dans la personne de l'héritier légitime de sa gloire et de son nom, était placé, par la volonté du peuple, à la tête de cette République.

L'événement de Strasbourg était fort simple; des politiques à la vue extrêmement perçante prétendirent y apercevoir une immense conspiration, toute prête à envelopper la France entière.

Il est vrai que, le jour même où éclatait l'affaire de Strasbourg, une entreprise du même genre était aussi tentée à Vendôme. Voici comment ce fait est raconté dans le *Moniteur* du temps:

« Le 30 octobre, le nommé Bruyant, brigadier du 4e escadron du 1er régiment de hussards, en garnison dans cette ville (Vendôme), se trouvait à l'auberge de la Tête-Noire avec quatorze hussards du régiment. Dans cette réunion, le projet avait été arrêté de faire sonner à cheval pendant la nuit, de s'emparer des postes et des officiers, d'arrêter les autorités, et de *proclamer la République*. On ajoute que, de là, les révoltés devaient marcher sur les villes voisines pour grossir leur parti.

« Cette réunion, pendant qu'elle se tenait, fut dénoncée au lieutenant-colonel du régiment, qui s'empressa de faire arrêter le brigadier et les autres hussards ses complices. Bruyant, ayant été amené à la salle de police, profita d'un instant de liberté pour tirer un coup de pistolet, à bout portant, sur un maréchal des logis qui eut le corps traversé par la balle et tomba mort. Bruyant, dans ce moment de confusion, échappa à ses gardes, s'enfuit du quartier, traversa le Loir, et courut à travers champs. Son principal complice, le hussard Thierry, est parvenu également à s'échapper à la première alerte. »

A deux heures de la nuit, Bruyant, las d'errer sans abri, et d'être traqué comme une bête fauve, se décida à rentrer de lui-même à la caserne. On le mit au cachot. Interrogé bientôt par le procureur du roi, il ne chercha point à déguiser son projet et ses folles espérances. Il fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort avec Thierry, l'un de ses complices; trois autres accusés furent condamnés à des peines moins sévères.

La coïncidence de cette ridicule entreprise avec la tentative de Strasbourg fit supposer à des écrivains trop clairvoyants que ces deux événements avaient une relation forcée, et que les ramifications s'en étendaient jusqu'à l'étranger.

« Les événements de Strasbourg, disaient-ils, n'ont rien d'alarmant, mais nous croyons qu'on aurait tort de ne voir qu'une échauffourée dans ce qui était réellement une conspiration, une conspiration qui avait ses ramifications à l'intérieur et probablement à l'étranger. La coïncidence de l'insurrection de Vendôme avec celle de Strasbourg n'est-elle pas une preuve manifeste qu'il s'agissait, non d'une tentative isolée, mais d'un mouvement organisé sur une assez vaste échelle... »

Pour justifier cette hypothèse, il faut expliquer comment le cri de *vive la République!* qui retentit à Vendôme a de l'identité avec celui de *vive Napoléon!* qu'on fait entendre à Strasbourg. Les gens d'imagination ne sont jamais embarrassés.

« Tout semble indiquer, disent-ils, que le complot n'était pas un complot bonapartiste. La présence de Louis Bonaparte à Strasbourg, les cris de *vive Napoléon II! vive l'Empereur!* ne signifiaient pas qu'on voulût relever l'Empire dans la personne du fils de la duchesse de Saint-Leu. Ce jeune homme, son nom, le souvenir qu'on invoquait, n'avaient pour but que de séduire les troupes et de les entraîner à la révolte. La conspiration, pour réussir, prenait la forme impériale, mais au fond, à Strasbourg comme à Vendôme, la conspiration travaillait au profit de la République.

« Tant que l'instruction ne nous aura pas prouvé le contraire, nous croirons que l'insurrection de Strasbourg était une insurrection républicaine; nous croirons que Louis Bonaparte venait se mettre à la tête des radicaux français; nous croirons encore que c'était, non pas seulement une tentative de guerre civile, mais un acte d'agression étrangère, dont les journaux suisses nous ont menacés depuis quelque temps. Le *Républicain suisse*, entre autres, contenait, il y a quelques jours, la menace directe d'une *pointe sur l'Alsace et sur Lyon*. La pointe sur l'Alsace a été faite; probablement on n'a pas osé tenter sur Lyon le même coup de main. »

Nous n'insisterons pas sur ces appréciations à vol d'oiseau; nous ferons seulement remarquer quelle était l'erreur de ces écrivains, quand ils supposaient une alliance entre le bonapartisme et le radicalisme, c'est-à-dire entre le principe d'ordre et d'autorité et les exagérations républicaines. Présenter Louis-Napoléon comme disposé à faire litière des glorieux souvenirs de l'ère impériale au profit des hallucinations des radicaux, c'est une de ces idées excentriques qui ne germent pas ordinairement dans un cerveau raisonnable. Les deux faits qui ont donné lieu à ce rapprochement hasardé n'avaient entre eux aucune liaison, voilà ce qui est positif, ainsi que la suite du récit le démontrera.

Au reste, l'entreprise du prince Louis-Napoléon ne donnait pas seulement lieu à de fausses appréciations; elle était aussi jugée, et cela en Allemagne, avec une sévérité excessive.

« Voilà donc le parti impérialiste, disait-on en parlant de la France, qui a voulu essayer ses forces. Le fameux mot de M. de Metternich était connu : « Faire « du bonapartisme sans Bonaparte, c'est une folie. » Les gens sensés comprenaient cela; un jeune ambitieux ne l'a pas compris. Il a cru pouvoir marcher de Strasbourg à Paris, et, dans son délire frénétique, il a répété le cri du transfuge de l'île d'Elbe : « Que l'aigle vole, de « clocher en clocher, jusque sur les tours de Notre-« Dame! » Imprudent! quelle voix lui commandera, à cette aigle immortelle? Le cercueil de Sainte-Hélène s'est-il ouvert pour rendre au monde le grand capitaine? Qu'il revienne alors tout entier, avec ses drapeaux et ses trophées, avec son génie et son épée. La France délibérera peut-être, et l'Europe, courant aux armes, saura quel danger elle doit prévenir.

« Mais un jeune homme sans expérience! un jeune insensé, sans génie, sans talent, sans renommée, qu'aucun souvenir de gloire n'accompagne, qu'aucun titre n'a jamais décoré, que veut-il? Que trente millions d'hommes s'inclinent devant lui? que ce qui fut conquis par l'épée de son parent lui soit offert, porté

en hommage, comme un héritage légitime dû à sa nullité politique, à sa profonde obscurité? — Mais j'ai eu Napoléon dans ma famille! — Voilà tous vos titres auprès d'une nation qui a jeté dans la balance des dynasties entières, et qui a compté pour peu les gloires accumulées depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV et au dernier des Bourbons! Venir régner par droit de famille quand on s'appelle Bonaparte! En vérité, autant la gloire militaire de ce nom est imposante, autant sa prétendue légitimité fait sourire de pitié!

« Le voilà donc, comme les républicains, comme les légitimistes, ce parti impérial, expirant à son tour, brisé contre le trône de Juillet! L'échauffourée est finie, l'autorité a repris sa force, et il est prouvé que les révolutions de corps de garde, malgré l'exemple de l'Espagne et du Portugal, n'ont pas toujours des chances de succès, et peuvent devenir funestes à leurs auteurs. »

Cette sortie passionnée est curieuse à lire aujourd'hui. Quel démenti ce jeune homme inconnu, sans antécédents glorieux, a donné à tous ces faiseurs de phrases sonores et ronflantes! On ne savait voir dans Napoléon que l'homme aux mille victoires, que le guerrier infatigable autant qu'habile; on oubliait l'organisateur. Or, Louis-Napoléon ne se présentait pas pour recueillir l'héritage du héros, mais pour reprendre et continuer l'œuvre du grand organisateur. Peut-être, en effet, était-il bien jeune alors pour prendre en main une tâche aussi difficile; son heure sans doute n'était pas venue. La Providence voulait qu'il se préparât encore, pendant de longues années, avant de lui confier le gouvernail de la nation française; mais la suite a prouvé que les idées napoléoniennes ne s'étaient point brisées, comme on se plaisait à le dire, contre le trône de Juillet. On lui reproche son obscurité. Eh! ses entreprises, toutes coupables, toutes folles qu'il les a jugées lui-même dans un âge plus avancé, avaient du moins pour lui cet avantage qu'elles le faisaient sortir effectivement d'une obscurité qui lui pesait plus qu'on ne saurait le dire.

Par ce qui précède, on a pu apprécier le caractère de la tentative de Strasbourg, et voir qu'elle était moins républicaine qu'impérialiste. La vérité historique nous oblige de convenir, toutefois, que Louis-Napoléon, à cette époque, avait de nombreuses relations avec le parti libéral, dit le parti des radicaux en Suisse; ce parti, qui se composait de ce qu'il y avait de jeune et de généreux dans cette contrée, et notamment dans le canton de Thurgovie, se groupait volontiers autour du jeune prince, dont il admirait l'instruction et les hautes qualités. Lors de la révolte qui éclata à Lyon, en 1834, on lui conseilla de se rendre à Genève, afin d'être plus à portée de profiter des événements, en répondant, s'il y avait lieu, à l'appel qui pourrait lui être adressé. Il fit cette démarche; mais l'émeute lyonnaise ayant été étouffée, il se borna à revenir auprès de sa mère à Arenemberg.

Cependant, le gouvernement de Louis-Philippe aurait bien désiré pouvoir traduire devant un conseil de guerre les *accusés de Strasbourg*, comme on les désignait alors; mais la loi était formelle : il se trouvait parmi eux des personnes non militaires, et la qualité de ces personnes, non-seulement s'opposait à ce qu'elles fussent soumises à la juridiction des conseils de guerre, mais, bien mieux, elle faisait appeler avec elles leurs complices, même militaires, devant la cour d'assises. « Toutes les mesures sont prises, disait le gouvernement sur un ton assez menaçant, pour qu'une justice aussi prompte que l'autorisent les lois soit rendue, et pour que, sans rien sacrifier des droits de la défense, la société reçoive la satisfaction qu'elle attend. »

Pour commencer, le prince Louis-Napoléon fut incarcéré à la maison de correction, dans un appartement qui lui avait été préparé.

Dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, il montra le plus grand calme et déploya une entière franchise; seulement, dans la crainte de compromettre les nombreux amis qu'il avait en France, il refusa de les nommer, affirmant qu'il ne s'était décidé à venir en France que sur l'assurance qu'on lui donnait qu'il n'avait qu'à se présenter sur un point des frontières pour, de là, marcher en triomphe jusqu'à Paris.

Les autres chefs de l'entreprise qu'on avait pu arrêter étaient au nombre de sept, savoir :

*Le commandant Parquin*, officier de la Légion d'honneur;

*Le comte de Gricourt*, officier d'ordonnance de Louis-Napoléon;

*De Querelles*, officier d'ordonnance du même prince Louis-Napoléon;

*Le colonel Vaudrey*, colonel d'artillerie;

*Le jeune officier Laity*, lieutenant au bataillon de pontonniers à Strasbourg;

*Le chef d'escadron de Bruc;*

*Madame Brault* (*Éléonore*), attachée à la maison de la reine Hortense.

Il est aisé de voir par quels liens la plupart de ces personnes tenaient à l'entreprise. M. Parquin, par exemple, était depuis peu de temps commandant dans la garde municipale de Paris; mais il se trouvait presque continuellement en congé, et à peine eut-il le temps de porter l'uniforme de son corps. Il était particulièrement dévoué à la famille de Napoléon; la reine Hortense lui avait fait épouser sa lectrice, la spirituelle mademoiselle Cochelet; la reconnaissance l'attachait à cette infortunée princesse, et il se serait fait tuer pour elle et pour son fils.

Madame Brault, arrêtée comme prévenue de complicité dans la tentative, se qualifiait de veuve de sir Gordon, commissaire des guerres à la légion anglo-espagnole, commandée par le général Evans contre les carlistes; elle était musicienne, et avait donné un concert à Strasbourg dans le courant de l'été précédent.

Les débats feront connaître suffisamment les antécédents des autres conjurés.

Cependant la reine Hortense, à la première nouvelle des projets de son fils, avait employé tous ses efforts pour le détourner d'une entreprise aussi hasardeuse. Mais un officier, envoyé sans doute par le colonel Vaudrey, étant venu à Arenemberg pour solliciter le prince de ne plus différer de se mettre à la tête de l'insurrection, lui assurant qu'elle était parfaitement organisée, il céda à ces instances, malgré les larmes de sa mère.

On peut imaginer quelles furent les angoisses de la princesse lorsqu'elle apprit le résultat de la conjuration; elle se rapprocha des frontières, puis, son amour maternel ne connaissant d'autre loi que son dévouement, elle osa rompre son ban, et pénétrer en France, afin d'être plus à portée de faire les démarches qu'elle voulait entreprendre pour sauver son fils. Ses efforts ne furent pas sans efficacité.

Le mercredi 9 novembre, un chef d'escadron de gendarmerie, envoyé de Paris, accompagné d'un officier et

de cinq gendarmes, arriva à Strasbourg, porteur d'un ordre absolu et formel des ministres de la guerre et de l'intérieur pour le lieutenant général commandant la division militaire et pour le préfet du Bas-Rhin. Cet ordre prescrivait à ces deux fonctionnaires de remettre entre les mains du chef d'escadron, sans aucun délai, le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Cet ordre fut exécuté sur-le-champ, et le prince partit le soir même à sept heures, dans une chaise de poste, pour Paris, où il n'arriva que le surlendemain, 11, dans la soirée. On lui fit traverser la ville pendant la nuit et sous bonne escorte; puis, après l'avoir laissé reposer quelques heures à la préfecture de police, on le fit remonter en voiture, et il prit la route de Lorient.

On connut bientôt dans Paris la décision prise par le gouvernement à l'égard du jeune prince; on en parlait diversement dans les cercles politiques, mais l'intérêt qu'inspiraient tout à la fois son grand nom et sa jeunesse faisait accueillir généralement cette nouvelle avec faveur. Les organes des opinions les plus systématiquement opposées à la dynastie de Juillet et à la conduite habituelle du gouvernement avaient déjà insinué cette mesure d'indulgence, en exprimant une approbation anticipée de tout ce qui porterait l'empreinte de la modération envers un jeune homme dont la témérité venait, disait-on, de compromettre gravement son nom aux yeux de la France et de l'Europe.

Cette espèce de pétition se trouvait d'ailleurs appuyée par des souvenirs respectables et des sentiments généreux, par la glorieuse mémoire de Napoléon, et par la confiance que la nouvelle dynastie avait dans sa force. Les amis les plus sincères de la famille royale, ne voyant eux-mêmes dans le prince que le moins coupable des auteurs de l'entreprise, apostillèrent de leur silence, s'ils ne l'appuyèrent pas ouvertement, la prière d'une mère bannie pour un fils prisonnier. Car ce sont surtout les sollicitations de la duchesse de Saint-Leu qui déterminèrent la raison politique à fléchir dans cette circonstance.

Au reste, un précédent plaidait en faveur de Louis-Napoléon, un précédent pris dans le parti légitimiste : la mise en liberté de la duchesse de Berri, après son escapade, ou, si l'on veut, sa tentative insurrectionnelle de la Vendée. Ce précédent, la conscience nationale semblait l'avoir sanctionné.

Mais il restait des prisonniers dont le gouvernement persistait à vouloir la condamnation; on prévoyait déjà que les avocats trouveraient dans la justice indulgente faite au jeune prince des objections puissantes contre un verdict de sévérité. Mais le gouvernement prétendait rencontrer dans la situation de Louis-Napoléon des motifs d'excuse que ne pouvaient offrir ses complices. Une peine, en quelque sorte préalable, disait-on, celle du bannissement, l'avait déjà atteint avant son entreprise; ses complices, au contraire, avaient à remplir des devoirs, à respecter des serments qui n'étaient pas les siens.

Cependant, le prince était arrivé à Lorient dans la nuit du 14 au 15, à deux heures du matin. Il fut immédiatement conduit dans la citadelle, dont les ponts-levis furent levés par mesure de précaution. Il devait s'embarquer, dans la soirée du 15, sur la frégate *l'Andromède*, en destination des mers du Sud, mais qui devait relâcher aux États-Unis, et y déposer le pauvre exilé.

Pendant que Louis-Napoléon voguait vers les terres américaines, l'instruction du procès de ceux qui l'avaient entraîné ou suivi dans son entreprise était parvenue à son terme.

Treize accusés furent destinés à paraître devant la cour d'assises; mais plusieurs étaient absents, et furent déclarés contumaces.

Voici, au surplus, le texte de l'acte d'accusation; il renferme des documents précieux pour l'histoire, et, à ce titre, il mérite d'être consigné dans nos colonnes. En le lisant, on devra se rappeler que c'est le factum d'un magistrat accusateur, afin de ne pas prendre à la lettre les assertions qui s'y rencontrent. Il entre dans le rôle d'un accusateur public de se livrer à certaines exagérations, de glisser force insinuations malveillantes; on se mettra en garde contre ces habitudes de procédure. Sous le bénéfice de ces observations, nous donnons textuellement la pièce en question. La voici :

« Le procureur général à la cour royale de Colmar expose que, par arrêt rendu par cette cour, chambre d'accusation, le 5 décembre 1836, il a été déclaré qu'il y a lieu d'accuser :

« 1° Vaudrey (Claude-Nicolas), âgé de cinquante-deux ans, colonel du 4e régiment d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, domicilié à Strasbourg;

« 2° Laity (Armand-François-Ruppert), âgé de vingt-sept ans, lieutenant au bataillon des pontonniers, en garnison à Strasbourg;

« 3° Parquin (Charles-Denis), âgé de quarante-neuf ans, chef d'escadron de la garde municipale, domicilié à Paris;

« 4° De Querelles (Henri-Richard-Sigefroy), âgé de vingt-cinq ans, lieutenant en disponibilité, domicilié à Nancy;

« 5° De Gricourt (Charles-Emmanuel-Raphaël), âgé de vingt-trois ans, sans profession, domicilié à Paris;

« 6° Éléonore Brault, veuve du sieur Gordon-Archer, âgée de vingt-huit ans, artiste, domiciliée à Paris;

« 7° Frédéric de Bruc, âgé de trente-huit ans, chef d'escadron en disponibilité, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié à Paris; tous détenus;

« 8° Persigny (Jean-Gilbert-Victor), âgé de vingt-cinq ans, sans profession, domicilié à Paris;

« 9° Lombard (Jules-Barthélemi), ancien chirurgien des hôpitaux militaires, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Strasbourg;

« 10° Gros (Michel, etc.), âgé de vingt-six ans, lieutenant en second à la 12e compagnie de pontonniers, en garnison à Strasbourg;

« 11° Laity (Charles, etc.), âgé de vingt-cinq ans, lieutenant en second à la 6e compagnie du même bataillon;

« 12° Dupenhouat (Louis), âgé de vingt-quatre ans, lieutenant en second à la 4e compagnie du même corps;

« 13° De Schaller (André, etc.), lieutenant au 3e d'artillerie, en garnison à Strasbourg, âgé de vingt-six ans.

« Ces six derniers fugitifs.

« Déclare, le procureur général, qu'en exécution du susdit arrêt, ayant fait un nouvel examen de la procédure, il en résulte ce qui suit :

« Des divers membres de la famille Bonaparte, bannis à la suite des événements de 1814 et 1815, les deux fils de l'ancien roi de Hollande semblent avoir été ceux qui ont nourri avec le plus de force l'espoir chimérique de reprendre en France la place de l'homme qui a jeté tant de gloire sur leur nom.

« Fixés à peu de distance de nos frontières, à proxi-



La reine Hortense.

mité de l'Italie, ils semblaient avoir choisi pour demeure le point qui les mettait le plus à portée de suivre et d'apprécier les événements qui pourraient leur offrir quelques chances de réaliser leurs désirs.

« Ces espérances, dont le calme dans lequel s'écoulèrent les dernières années de la Restauration avait attiédi la chaleur, se réveillèrent avec une intensité nouvelle au moment de la Révolution de juillet et au bruit des commotions qui semblaient devoir ébranler le sol de la vieille Europe.

« Les mouvements qui éclatèrent à cette époque en Italie paraissent avoir appelé surtout leur attention. Ce pays avait fait partie de l'ancien empire français; c'était le théâtre sur lequel leur oncle s'était annoncé pour la première fois au monde. Leur origine, leur nom, étaient italiens; puis l'Italie, c'était pour eux le chemin de la France; c'était aussi celui du pouvoir. Aussi les vit-on, dès les premiers symptômes des troubles qui se manifestèrent dans cette contrée, s'y jeter tous les deux avec la ferme volonté de leur donner de la consistance. Ce premier essai fut malheureux : l'un mourut à la peine; l'autre, accablé par la maladie, épuisé par la souffrance, dut, pour la seconde fois, la vie à sa mère.

« L'expérience et le souvenir du malheur ne lui furent point, toutefois, d'assez grands maîtres. La générosité dont, dès lors et dans des circonstances difficiles, le gouvernement français fit preuve à son égard, n'eut pas davantage de fruits; une seconde fois, il devait être l'objet d'un acte de clémence appelé à prendre place

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Editeurs



Le roi de Hollande.

dans les plus belles pages de l'histoire contemporaine.

« Dès le mois de mai 1832, il cherche de nouveau à s'emparer de la scène. Le jeune soldat, dont l'épée venait d'être brisée en Italie, se saisit de la plume : aux tentatives du guerrier succèdent celles du législateur. Louis Bonaparte publie ses *Rêveries politiques;* il les fait suivre d'un projet de constitution.

« Les *Rêveries* contiennent la pensée que la France ne saurait être régénérée que par des hommes du sang de Napoléon, et qu'à eux seuls il pouvait appartenir de concilier les exigences des idées républicaines avec celles de l'esprit guerrier. La constitution répond aux promesses du préambule ; elle est démocratique ; plusieurs de ses dispositions semblent écrites sous des inspirations saint-simoniennes; en même temps, elle porte dans son article 1er que la République aura un empereur, et, dans son dernier, comme pour empêcher que l'on ne prît de nouveau le change sur l'acception du mot, que la garde impériale sera rétablie.

« Des lames de sabre, saisies à Strasbourg avant l'événement du 30 octobre, et sur lesquelles se trouvent l'aigle et les mots *garde impériale*, prouvent que Louis Bonaparte n'a point cessé de songer sérieusement à l'accomplissement de la disposition finale du pacte qu'il voulait octroyer.

« Il est à remarquer qu'à l'époque de cette publication le jeune duc de Reichstadt vivait encore; mais on ne saurait oublier en même temps qu'il était atteint d'une maladie mortelle, et qui laissait sans doute à ses héritiers, moins qu'à tous autres, l'espoir d'une guéri-

son : tout donne lieu de croire que, sous le voile de l'esprit de famille, Louis Bonaparte cherchait à faire valoir un intérêt plus intime encore, et qui lui était entièrement personnel.

« Les faits qui ont suivi viennent entièrement à l'appui de ces assertions. Depuis 1832, tous les efforts de Louis Bonaparte tendent à appeler sur lui l'attention. Il publie de nouvelles brochures : l'une contient des considérations sur l'état politique et militaire de la Suisse ; l'autre s'adresse à l'artillerie, à l'arme dans laquelle Napoléon a servi ; de nombreux envois en sont faits en France. Plus tard, une main amie trace son histoire dans la *Biographie des hommes du jour;* on en tire de nombreux exemplaires. D'un autre côté, il cherche à nouer des liaisons avec les mécontents, toujours si nombreux dans un pays profondément sillonné par de grandes révolutions, et à la suite du déclassement opéré par elles. Il recrute des adhérents dans toutes les classes de la société.

« Les militaires surtout sont l'objet de ses prévenances : en tous lieux il les cherche, il court au-devant d'eux, il les réunit dans des banquets; il parle avec enthousiasme des temps de l'Empire; il utilise, en un mot, autant qu'il est en son pouvoir, le prestige qui s'attache toujours, quel que soit d'ailleurs le caractère de la personne, à un nom illustre ou à une grandeur déchue.

« Du reste, pendant longtemps ses projets n'ont rien de fixe et de déterminé. Il saisit avec avidité tous les bruits de troubles prochains, il pense qu'au milieu du désordre il pourra se créer la place qu'il ambitionne.

« Un horrible crime doit se commettre (1), de sourdes rumeurs que l'on entend toujours à l'approche des grandes catastrophes l'annoncent longtemps d'avance. Il attend le moment; près de lui se trouvent les accusés Persigny et Gricourt, que l'on verra plus tard prendre une part si active à l'attentat du 30 octobre.

« Plus tard aussi viennent à se troubler les relations de paix qui existent depuis si longtemps entre la France et un pays voisin ; exploité par toutes les passions haineuses, le conflit semble acquérir un caractère sérieux. Louis Bonaparte veut profiter de la circonstance; c'est la Suisse qui doit être le point de départ du mouvement qu'il cherche à organiser.

« Mais la Providence veille sur les jours du roi, et la raison reprend sa place dans les conseils d'une nation si souvent renommée par sa sagesse.

« Il faut tourner d'un autre côté ses espérances, et c'est ce que fait Louis Bonaparte : c'est vers l'armée que se portent ses regards ; c'est à une révolution militaire qu'il songe. Il se rappelle les gardes prétoriennes; les souvenirs du 18 brumaire et du 20 mars appartiennent à sa famille ; une révolution militaire vient d'éclater en Espagne, une autre en Portugal. Il espère que celle qu'il veut diriger sera aussi heureuse ; il se nourrit, d'ailleurs, de l'espoir commun aux conspirateurs de toutes les époques ; il aime à penser que ce que le petit nombre aurait osé tenter serait approuvé par beaucoup et souffert par tous.

« Toutefois, un point d'appui lui manque encore, il lui faut le concours d'un chef de corps. L'homme nécessaire lui apparait dans la personne d'un colonel d'artillerie en garnison à Strasbourg, et connu par l'influence qu'il exerce sur son régiment. Tous les moyens de séduction qui sont en son pouvoir, Louis Bonaparte les met en usage ; il triomphe bientôt de la molle résistance qui lui est opposée; il en acquiert la certitude le 26 au matin, dans une auberge du Val-d'Enfer.

« Dans la soirée du 28, il arrive à Strasbourg ; les divers conjurés qui n'habitaient pas la ville y étaient accourus de toutes parts. C'est le 30 octobre qu'éclatent les attentats sur lesquels il appartient à la justice de prononcer.

« Dans la matinée de ce jour, avant six heures, Louis Bonaparte, revêtu d'un costume qui rappelle celui du grand homme, la tête couverte du chapeau historique, quitte son logement, et se rend, suivi de la plupart des conjurés, à la caserne occupée par le régiment d'artillerie commandé par le colonel Vaudrey. Celui-ci l'attendait à la tête de sa troupe en armes; dès qu'il l'aperçoit, il se porte au-devant de lui, et, abordant le front de son régiment, il se présente au corps, auquel il s'adresse en ces termes :

« Soldats du 4e d'artillerie ! une révolution vient d'é-
« clater en France. Louis-Philippe n'est plus sur le
« trône: Napoléon II, empereur des Français, vient
« prendre les rênes du gouvernement. Criez : *Vive*
« *l'Empereur !* »

« Et il pousse ce cri, qui est répété par les soldats. Louis Bonaparte harangue ensuite la troupe ; il l'appelle à le seconder. Son allocution est suivie des cris répétés de : *Vive l'Empereur !*

« Les moments étaient précieux. Plus était grande l'audace du projet, plus il importait d'en hâter l'exécution. Louis Bonaparte se met immédiatement à la tête du régiment ; cependant il demande quatre détachements au colonel Vaudrey, qui les lui fournit, et prescrit aux soldats l'obéissance envers les chefs improvisés qui vont les diriger.

« L'accusé Persigny, à la tête du premier détachement, se rend à la préfecture, s'en fait ouvrir les portes, et parvient à se saisir de la personne du premier magistrat du département.

« L'accusé de Schaller, lieutenant au 3e régiment d'artillerie, prend le commandement du second détachement. Il se porte devant la maison habitée par son colonel, et donne la consigne de ne laisser entrer ni sortir personne.

« L'accusé Lombard gagne, à la tête du troisième détachement, les ateliers du sieur Silbermann, et se hâte de faire imprimer les proclamations par lesquelles Louis Bonaparte voulait annoncer à tous son avénement.

« Un quatrième détachement, sous la conduite d'un chef dont le nom est resté inconnu, avait pour mission de s'emparer des avenues de la maison du général Lalande, commandant le département du Bas-Rhin.

« Pendant que s'effectuent ces mouvements partiels, le gros de la troupe se dirige vers le quartier général ; arrivée au bas, elle fait une halte; Louis Bonaparte s'en détache suivi des principaux conjurés. Il pénètre jusqu'à l'appartement occupé par le général Voirol ; il s'avance vers lui en lui disant : « Brave général, venez
« que je vous embrasse; reconnaissez en moi Napo-
« léon II. » Mais la réception qu'on lui fait ne répond pas à ses avances; vivement apostrophé par le chef fidèle, il comprend bientôt que toute espérance doit être bannie de ce côté : aussi se hâte-t-il de quitter l'hôtel, en y laissant toutefois le général sous la garde de l'accusé Parquin et de douze artilleurs que Vaudrey détache de sa troupe.

(1) On comprend qu'il s'agit ici de l'attentat de Fieschi.

« De là il se rend à la caserne de la Finckmatt, occupée par le 46ᵉ régiment de ligne. La résistance qu'il avait trouvée dans l'hôtel du général Voirol, il la rencontre dans les derniers rangs de l'armée : soldats et sous-officiers repoussent avec énergie les promesses qui leur sont faites. Les allocutions de Louis Bonaparte, les exhortations du colonel Vaudrey, les paroles de Querelles et de Laity, ne parviennent à émouvoir personne. Bientôt les conjurés sont tous arrêtés par les soldats, encouragés par l'arrivée successive de leurs chefs. Louis Bonaparte, après avoir essuyé quelques violences, l'uniforme déchiré, les insignes arrachés, est renfermé dans une chambre de la caserne, et le lieu où il croyait rencontrer un triomphe assuré voit l'anéantissement de son audacieuse et coupable entreprise; cinq des autres conjurés subissent le même sort.

« D'après les détails qui précèdent, le concours actif de Vaudrey aux attentats du 30 octobre ne saurait déjà plus être mis en doute. On l'a vu recevant Louis Bonaparte à la tête de son régiment, et le présenter comme celui qui, par suite du renversement du gouvernement du roi, venait prendre les rênes de l'État; on l'a vu aussi fournir les détachements qui, en arrêtant les principales autorités, devaient paralyser toute résistance sérieuse.

« Mais ces faits, qui rentrent dans le cadre des faits généraux, et qui seraient déjà suffisants pour établir la culpabilité de Vaudrey relativement aux divers chefs d'accusation qui lui sont imputés, reçoivent une force nouvelle des actes particuliers dont il s'est rendu l'auteur. En effet, le jour de l'attentat, dès cinq heures du matin, il se rend à la caserne de son régiment, il prend toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour la réussite du plan concerté. Il y distribue de l'argent, il promet des grades; il interdit expressément d'avertir les officiers; après, il suit Louis Bonaparte, et partout le seconde d'efforts soutenus. Il n'est nullement ému des vifs reproches que le lieutenant général lui adresse sur son parjure et sa trahison, lorsqu'il ose se montrer à lui à côté de Louis Bonaparte. Il persiste dans sa défection.

« Arrivé à la Finckmatt, c'est lui qui, comptant sur l'ascendant que lui donne son grade élevé, s'adresse aux soldats et les exhorte à se joindre à l'artillerie, à crier : *Vive l'Empereur!* et à se rallier à la bonne cause. C'est lui encore qui donne au sous-lieutenant Pleignier l'ordre de faire prendre les armes au 46ᵉ et de le faire descendre dans la cour. C'est lui aussi qui ne craint point de s'adresser au major Galleix et de l'engager à se joindre à lui, à proclamer Napoléon II, et à faire crier : *Vive l'Empereur!* C'est lui enfin qu'on voit dans la même caserne ordonner l'arrestation du lieutenant Hornet, et, le sabre nu, au milieu des soldats de son régiment, également sur l'offensive, chercher à obtenir par la force une adhésion qui avait été refusée à des moyens moins violents. Il finit par se rendre, il est vrai, mais c'est sur les représentations vives et énergiques du colonel Taillandier, et il ne remet son épée qu'alors que la résistance lui paraît dangereuse ou impossible devant des forces supérieures aux siennes.

« Devant l'ensemble de ces faits divers, constatés par de nombreux témoignages, toute dénégation de la part du colonel Vaudrey était impossible : aussi n'a-t-il point recours à ce moyen. Il cherche à atténuer ses torts en se représentant tantôt comme ayant agi sous l'influence d'humiliations répétées qu'il aurait reçues des inspecteurs généraux de son arme, tantôt comme emporté par les souvenirs de l'Empire, si vifs pour tout soldat qui a pris part aux glorieux combats de cette époque. Toute réflexion, ajoute-t-il, lui a manqué, il n'a pas eu le temps d'en faire. C'est la veille au soir, et dans une courte entrevue, qu'il aurait promis son concours.

« Quand il s'agit du crime de haute trahison, alors qu'un homme revêtu d'un grade élevé a foulé aux pieds ses serments et les devoirs qu'impose, avec tant de force, l'honneur militaire; quand il s'agit d'un fait inouï dans nos annales, qui, au milieu d'événements nombreux et variés, n'offrent point l'exemple d'un chef de corps prenant l'initiative d'un mouvement révolutionnaire, et tournant contre le gouvernement la force mise en ses mains pour le défendre, on ne sait si l'on doit plus s'étonner du fait en lui-même que des motifs allégués pour en atténuer la gravité. Mais il n'est pas même établi que ces motifs, quelque faibles qu'ils soient, Vaudrey les ait eus. Rien ne prouve qu'il ait reçu les humiliations dont il se plaint; puis il aurait trouvé dans la sollicitude bienveillante, et de tous les jours, dont il était l'objet de la part du général Voirol, une compensation sans doute plus que suffisante aux petits chagrins d'amour-propre auxquels doit s'attendre tout homme qui sert, quelle que soit sa position.

« Rien non plus ne révèle chez Vaudrey le culte qu'il aurait voué aux souvenirs de l'Empire. Au milieu du mouvement rapide qui, aujourd'hui, emporte toute chose, la religion des souvenirs devient chaque jour plus rare; puis, quand une croyance a pris place dans le cœur d'un homme, elle domine sa vie, elle se montre dans chacun de ses actes; le caractère, les habitudes, la manière d'être de Vaudrey, sa conduite aux différentes époques de son existence, s'accordent pour prouver que, de tous les hommes, il était le moins capable de nourrir une croyance.

« La dernière circonstance qu'allègue Vaudrey n'offre pas davantage de poids quand on l'apprécie à sa juste valeur. D'abord, quand Vaudrey n'aurait promis son concours que la veille, il resterait toujours qu'il aurait eu une nuit tout entière devant lui, et que c'est inutilement qu'elle lui aurait porté conseil; il resterait encore qu'il aurait rempli sa coupable promesse avec calme, sang-froid et résolution.

« Mais ce moyen de défense même ne reste pas à Vaudrey. C'est au mois de juillet qu'il a reçu, à Baden, les premières ouvertures de Louis Bonaparte. Cela résulte de ses propres dires, et il est entièrement à penser que, loin de les repousser avec l'énergie que lui commandaient ses serments, il les a favorablement accueillies. Il est à remarquer qu'interrogé à cet égard par le général Voirol, il lui a répondu par une dénégation formelle.

« Du reste, plusieurs autres circonstances encore viennent prouver que les relations dès lors établies entre Louis Bonaparte et lui n'ont jamais été entièrement interrompues. En effet, une première lettre est adressée à Vaudrey, par l'intermédiaire de Persigny; elle est écrite de Lindau, sur le lac de Constance; elle porte la signature de Louise Wernert; mais elle est bien réellement de Louis Bonaparte : c'est son écriture, c'est aussi son style. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur, je ne vous ai pas écrit depuis que je
« vous ai quitté, parce qu'au commencement j'attendais
« une lettre où vous m'auriez donné votre adresse, et
« que, depuis le retour de M. P...., j'ai trouvé inutile

« de multiplier les écritures. Cependant, aujourd'hui « que vous vous occupez encore de mon mariage, je ne « puis m'empêcher de vous adresser personnellement « une phrase d'amitié. Vous devez assez me connaître « pour savoir à quoi vous en tenir sur les sentiments « que je vous porte; mais, pour moi, j'éprouve trop de « plaisir à vous les exprimer pour que je garde le si- « lence plus longtemps; car vous réunissez, monsieur, « à vous seul, tout ce qui peut faire vibrer un cœur : « passé, présent, avenir. Avant de vous connaître, « j'errais sans guide certain; semblable au hardi navi- « gateur qui cherchait un nouveau monde, je n'avais, « comme lui, que dans ma conscience et mon courage « la persuasion de la réussite; j'avais beaucoup d'es- « poir et peu de certitude; mais lorsque je vous ai vu, « monsieur, l'horizon m'a paru s'éclaircir, et je me suis « écrié : Terre ! terre !

« Je crois de mon devoir, dans les circonstances ac- « tuelles, où mon mariage dépend de vous, de vous « renouveler l'expression de mon amitié, et de vous « dire que, quelle que soit votre décision, cela ne peut « influer en rien sur les sentiments que je vous porte. « Je désire que vous agissiez entièrement d'après vos « convictions, et que vous soyez sûr que, tant que je « vivrai, je me rappellerai avec attendrissement vos « procédés à mon égard. Heureux si je puis un jour « vous donner des preuves de ma reconnaissance !

« En attendant que je sache si je me marierai ou si « je resterai vieille fille, je vous prie de compter tou- « jours sur ma sincère affection.

« LOUISE WERNERT. »

« Quand on s'arrête à cette lettre, qu'on en pèse les termes, qu'on en suit la pensée, il est impossible de ne point admettre qu'elle s'adresse à un complice, à un homme entièrement initié au complot, et sur le concours duquel on a de justes motifs de compter. Ce n'est pas à un homme qui aurait repoussé avec indignation les projets, à celui même qui n'eût fait que montrer de l'hésitation, que l'on eût confié une arme qui, entre ses mains, pouvait devenir si funeste aux projets des conspirateurs. On y trouve, du reste, tout ce qui peut prouver l'intimité et une continuité de relations pour l'entreprise projetée : on y voit que Louis Bonaparte savait que Vaudrey s'en occupait toujours, qu'il attendait son adresse, et que, s'il n'a pas écrit plus souvent, c'est qu'il a jugé prudent de ne pas multiplier les écritures depuis le retour de Persigny, autre accusé.

« Cette lettre, il est vrai, n'est point parvenue à Vaudrey; mais c'est par suite de circonstances indépendantes de la volonté de celui qui l'a écrite, et toutes les inductions qui se présentent naturellement à l'esprit conservent ainsi leur force. Mais cette lettre n'est point seule; il en existe une autre, elle émane de Vaudrey. Il l'adresse à la femme Gordon. On ne la transcrira point, par des motifs qu'il est facile d'apprécier. Si des doutes pouvaient rester, cette dernière pièce viendrait les dissiper. Partout on y trouve le langage de l'homme lié par des engagements formels et positifs, et qui, si parfois il hésite encore, ne le fait que par la crainte des obstacles qui peuvent s'opposer au succès de l'entreprise. Vaudrey sent, d'ailleurs, combien cette lettre est destructive du système de défense qu'il a embrassé. C'est en vain qu'il cherche à l'expliquer; pressé de questions, accablé par l'évidence, il se borne à dire que tout fait est susceptible de diverses interprétations.

« Mais à ces documents vient s'en joindre un troisième, qui donne la clef des démarches ultérieures de Vaudrey et de la femme Gordon. Il s'agit d'une lettre de Persigny, dont le nom se présente si souvent dans le cours de la procédure, et qui s'offre partout comme l'agent le plus actif du complot; elle est adressée à la femme Gordon; elle parle d'un rendez-vous à donner par le directeur à l'ami de la femme Gordon Le rendez-vous a été accepté.

« En effet, Vaudrey et la femme Gordon quittent Dijon le 23 ou le 24 octobre. Ils arrivent à Colmar le 25, entre midi et une heure, à l'hôtel de l'Ange. Ils y déposent leurs effets; après avoir dîné, ils partent le même jour pour Fribourg, où ils sont rendus entre huit et neuf heures du soir. Ils reviennent le lendemain à Colmar, et se remettent en route le soir pour Strasbourg.

« Ce voyage à Fribourg, dans une mauvaise saison, alors que Vaudrey était souffrant et la femme Gordon malade, qu'il s'agissait de faire un détour de huit lieues, a eu évidemment pour but le rendez-vous donné par le directeur (Louis Bonaparte) à l'ami de la femme Gordon (le colonel Vaudrey).

« Les preuves ici viennent s'accumuler. Il est établi que Persigny est arrivé à Fribourg dans la matinée du 25 octobre, jour où Vaudrey et sa compagne s'y sont rendus; il est certain que tous trois ont logé dans le même hôtel; il est certain que, dès leur arrivée, Vaudrey et la femme Gordon se sont fait conduire à l'appartement occupé par Persigny, et qu'ils ont eu avec lui une conférence; il est acquis enfin que le lendemain matin Persigny s'est rendu, en voiture, de Fribourg à la vallée de Himmelreich; que, de là, il a pris à pied la direction de l'auberge de la Steig, dans laquelle Louis Bonaparte était arrivé la veille; que celui-ci, vers la même heure, quittait cette auberge et se dirigeait, à pied, vers la vallée de Himmelreich; tout se réunit pour donner la conviction qu'ils se sont rencontrés. Le fait est d'autant plus probable, que Louis Bonaparte avait envoyé, le 26, de très-grand matin, son domestique à Fribourg, où il est descendu à l'hôtel du Sauvage; mais, à peine entré dans la salle, il en est reparti immédiatement pour aller en ville. Dans cette entrevue, Persigny aura fait connaître à Louis Bonaparte que Vaudrey continuait d'appartenir au complot, et qu'il ne pouvait plus y avoir de doute sur son concours.

« La preuve de la culpabilité de la femme Gordon se rattache, comme on vient de le voir, d'une manière intime à celle de la culpabilité de Vaudrey.

« Malgré les promesses de Vaudrey, on craignait qu'il n'hésitât; son enjeu était énorme : il s'agissait pour lui de perdre une position brillante, l'honneur assurément, la vie peut-être, et il n'y avait rien qui pût, même dans l'avenir, lui offrir des compensations. Il pouvait réfléchir et se rappeler cette grande vérité, que la trahison est toujours une chose odieuse; que le succès même ne saurait l'ennoblir, et qu'on se sert du soldat qui foule aux pieds ses serments comme d'un instrument que l'on brise dès qu'il a cessé d'être utile.

« Mais le colonel Vaudrey était vain et ambitieux, de plus homme de plaisir. Quoique marié à une femme digne de l'estime de tous, et père d'une famille intéressante, il trouvait encore place pour d'autres penchants. Ses mœurs n'étaient surtout ni de son âge ni de sa position. On ne viole jamais impunément les lois de la morale; le mal est prompt à envahir la voie qui lui est faite dans l'âme humaine; le mépris de la décence publique aboutit souvent au crime.




Le duc de Reichstadt.

« Pendant toute sa vie livré à ses passions, le colonel Vaudrey offrait, plus qu'un autre, prise à la séduction. C'était chose connue de tous. Louis Bonaparte le savait ; Persigny ne l'ignorait pas. Il ne s'agissait donc que de trouver une femme qui pût et voulût compléter l'œuvre qu'avaient commencée la vanité et une insatiable ambition.

« Eléonore Brault, veuve du sieur Gordon-Archer, appela l'attention de Louis Bonaparte et de Persigny. Elle était remarquable par les charmes de sa personne ; son esprit était en rapport avec sa beauté : active, intrigante, de mœurs équivoques et sans argent, elle était l'assemblage de toutes les conditions qui d'un être doué de raison font souvent un instrument docile. Elle ne reste pas au-dessous de la tâche qui lui est donnée ; une lettre qui lui a été écrite par Vaudrey, et dont on a déjà parlé, prouve qu'elle a essayé sur cet homme tous les moyens qui étaient de nature à agir sur sa volonté ; qu'à l'homme essentiellement vain elle a prodigué la flatterie ; qu'au vieux soldat et à l'homme qui l'aimait elle a fait entendre tantôt que reculer après une promesse donnée serait une lâcheté, tantôt qu'elle ne pouvait appartenir qu'à l'homme qui se dévouerait entièrement au succès de l'entreprise.

« On sait d'ailleurs son arrivée à Dijon. Son itinéraire était connu de Persigny, qui lui adressa dans cette ville, poste restante, deux lettres uniquement relatives au complot. L'une de ces lettres renfermait celle que Louis Bonaparte, sous le nom de Wernert, a écrite à Vaudrey, et dont il a déjà été question. On se rappelle aussi que

cette femme a suivi Vaudrey à Fribourg, qu'elle l'a conduit au rendez-vous donné par le directeur. Ce que l'on ne sait pas encore, c'est que, secouant toute pudeur, elle a partagé le logement de Vaudrey dans ces derniers jours, et que, s'attachant plus que jamais à sa personne, elle ne s'est séparée de lui qu'au moment où il était irrésistiblement entraîné vers l'abîme, et où il ne s'agissait plus pour elle que de s'applaudir d'avoir conduit à fin l'œuvre qu'on lui avait confiée.

« Dans cet état de choses, la participation de la femme Gordon ne saurait être l'objet d'un doute; elle se présente avec les caractères les plus graves : c'est la femme froide et réfléchie, qui, usant de tous les moyens d'influence, spéculant sur l'affection qui lui est portée, entraîne à sa ruine l'homme qui l'aimait, et le fait sans qu'il soit possible d'assigner à sa conduite d'autre mobile qu'un bas et vulgaire intérêt. D'autres circonstances viennent, d'ailleurs, établir encore que, depuis plusieurs mois, la femme Gordon était initiée aux projets des conspirateurs, et qu'elle leur avait promis son concours.

« A Bade, au mois de juillet, elle voit à plusieurs reprises Louis Bonaparte; elle le reçoit chez elle, elle fait des courses avec lui. D'un autre côté, ses rapports avec Persigny sont fort intimes. Elle part ensuite pour Paris; elle y reçoit des lettres de celui-ci, qui cherche à la mettre en rapport avec de Bruc. Elle est loin d'ailleurs de rester inactive; elle reçoit des remercîments au sujet du zèle qu'elle déploie pour le succès de l'entreprise. La lettre que lui écrit Vaudrey, et dont mention a déjà été faite, prouverait, au surplus, que les éloges que Persigny lui donne étaient mérités.

« Puis, le jour même de l'attentat, à dix heures du matin, on la retrouve au domicile de Persigny; elle l'aide à faire disparaître les papiers qui pourraient servir à dévoiler la nature et la portée des projets ourdis, et les noms des personnes qui y avaient pris part. Quelques instants auparavant, elle avait été chargée par Persigny de lui apporter une ceinture garnie d'or et un passe-port déposé dans l'un des meubles de l'appartement de Louis Bonaparte.

« A toutes ces charges, la femme Gordon ne répond que par des dénégations ou des explications qui n'ont rien de plausible. Elle connaîtrait à peine Louis Bonaparte; elle n'aurait fait qu'entrevoir Persigny. Quand on l'interpelle, elle dit que les apparences sont contre elle, mais qu'elle est innocente.

« Les faits à la charge de Laity, lieutenant au bataillon de pontonniers, ont une parfaite analogie avec ceux qui sont reprochés à Vaudrey : outre les caractères prévus par les lois pénales, on y rencontre, comme chez celui-ci, la trahison, la félonie.

« Le 30 octobre, il accompagne Louis Bonaparte à la caserne du 4e régiment d'artillerie; de là, il se rend à la caserne des pontonniers, quai des Pêcheurs. Il rencontre le jeune Finck, clairon; il lui enjoint de sonner vite et fort, et, pour stimuler son zèle, il lui remet une pièce de 5 francs. Il rassemble la troupe; il annonce qu'il vient, d'après les ordres du colonel Vaudrey, prendre le commandement du bataillon; que Napoléon II vient d'être proclamé par le 4e régiment d'artillerie, et se dirige avec ce corps vers la Finckmatt, où il doit se faire reconnaître par le 46e régiment de ligne; qu'il s'agit de ne point rester en arrière, et d'imiter l'artillerie. Il termine son allocution en disant : « Criez avec moi : *Vive l'Empereur!* »

« Il demande si l'on a des cartouches, et il annonce qu'on allait en distribuer sur les ordres du colonel commandant l'école. Il donne 60 francs pour être distribués aux soldats. Il se dirige ensuite, à la tête des six compagnies stationnées dans cette caserne, vers la Finckmatt; sur son chemin, il rencontre l'adjudant Gaillard, qui lui représente les torts de sa conduite et lui fait connaître les ordres du colonel Admyrault; il le congédie grossièrement. Il avait le sabre nu à la main; il le brandissait violemment : le geste répondait aux paroles.

« Abandonné entre la place Saint-Etienne et la rue de l'Arc-en-Ciel par quatre des compagnies qui le suivaient, il n'en continue pas moins sa marche jusqu'au quartier général. Là, il voit que le poste n'a pas été déplacé. Il pense que la tentative a échoué, et il se décide à renvoyer les deux compagnies qui le suivaient encore.

« Cependant il n'a pas perdu tout espoir. Il accourt à la Finckmatt; il cherche à forcer la grille qui l'empêche d'y pénétrer. Il aperçoit le capitaine Morand; il l'interpelle en lui disant : « Comment! vous, ancien soldat de Napoléon, vous le reniez! Peut-être la croix que vous portez vous a-t-elle été donnée par lui! » Il ne cesse ses efforts, il ne cherche à fuir que quand tout est terminé. Il ne tarde pas à être arrêté.

« Laity a reconnu, dans ses interrogatoires, qu'il était initié depuis trois mois au complot, et qu'à partir de cette époque il avait promis son concours. Il a ajouté qu'il avait vu, il y a deux mois, Louis Bonaparte à Strasbourg, et que, dans la matinée du 29 octobre, il a été averti de se tenir prêt pour le lendemain. Il avoue connaître Persigny. Laity n'a point cherché à se disculper des faits que l'instruction met à sa charge.

« Le concours de Parquin est également établi par des preuves irrécusables. Il faisait partie du cortége de Louis Bonaparte; il occupait, après lui, le premier rang; il était revêtu du costume d'officier général. Il a porté pendant quelques instants, et au sortir de la caserne du 4e d'artillerie, l'aigle impériale, dont on espérait une action toute-puissante sur les troupes.

« Jusqu'à l'arrivée au quartier général, on ne le voit chargé d'aucun rôle particulier. Ce n'est que là, et à la suite de la courageuse résistance du général Voirol, qu'il reçoit la mission de veiller à ce que ce chef ne puisse sortir de son hôtel. Cette mission, Parquin la remplit avec zèle; il reste debout, le sabre à la main, devant la porte de l'appartement : plusieurs officiers, fidèles à leurs devoirs, se présentent; il les repousse avec force; une lutte corps à corps s'engage entre lui et le capitaine Petitgrand, l'un d'eux; il parvient à lui faire lâcher prise.

« Parquin annonçait à ces officiers que le général Voirol n'était plus rien; que lui seul avait le droit de donner des ordres. Il veut les renvoyer à leurs quartiers pour y attendre des instructions. Ceux-ci se retirent d'abord; mais bientôt, pénétrant par une autre issue, ils tentent d'arriver jusqu'au général Voirol. Parquin alors commande aux soldats mis par Vaudrey sous ses ordres de s'y opposer. Il est obéi : une lutte s'engage; les sabres sont tirés; Parquin donne l'exemple; des violences sont exercées contre les officiers. Parquin ne quitte son poste qu'au moment où le général Voirol, profitant du généreux secours qui lui est apporté, et aussi de l'ascendant que lui donnent sa position et son caractère, parvient, l'épée à la main, à sortir et à gagner l'hôtel de ville.

« Parquin, cependant, n'est point découragé; il se rend à la Finckmatt; il joint ses efforts à ceux des au-

tres conjurés pour ébranler la fidélité des soldats du 46e. Ce n'est qu'après que tout espoir est interdit qu'il cherche à assurer son salut par la fuite. Le sergent Delabarre le saisit par le pied au moment où il enjambait le seuil de la porte de la caserne et où il croyait pouvoir se sauver à l'aide des cris répétés: *Arrêtez-les! arrêtez-les!* qu'il proférait à l'instar des soldats restés fidèles.

« Parquin ne nie point son concours; seulement, il cherche à atténuer ses torts en alléguant que les actes qui lui sont reprochés ont été spontanés. Il dit encore qu'il a été entraîné par les souvenirs de l'Empire et par l'estime particulière qu'il professait pour celui qui s'en offrait comme le représentant.

« Mais ces excuses n'ont rien de plausible. Il est acquis d'abord que Parquin, depuis longtemps, était le commensal du château d'Arenemberg; qu'il vivait dans l'intimité de ses habitants; il est difficile de penser que le secret dont Louis Bonaparte était si prodigue, il l'ait caché précisément à l'homme avec lequel il était depuis longtemps en rapport, et qui, plus que d'autres, lui promettait par ses antécédents un ferme appui. Il est à remarquer ensuite que Parquin, depuis un temps assez long, était en relation avec Persigny, et qu'une correspondance suivie existait entre eux. Il a même servi d'intermédiaire à Louis Bonaparte dans ses relations avec de Persigny.

« Il est acquis, d'ailleurs, que Parquin, ancien militaire, et qui avait de nombreuses liaisons dans l'armée, était chargé d'y recruter des adhérents. Des démarches, des voyages auxquels Parquin ne peut assigner de cause que l'on puisse admettre; son absence de Paris, où l'appelaient les fonctions dont il était revêtu, donnent à ce fait un degré de certitude de plus. Parquin n'en était point, d'ailleurs, à son coup d'essai en fait de tentative sur la fidélité des troupes.

« Quant à l'action qu'auraient exercée sur lui les souvenirs de l'Empire et l'homme qui s'en offre comme le représentant, elle est aussi peu démontrée que le mouvement spontané. Rien ne saurait soustraire à l'influence du temps, et c'est sur les souvenirs surtout que son action est puissante. On ne peut admettre facilement qu'à vingt ans de distance la mémoire des temps passés ait eu assez d'énergie chez un homme de cinquante ans, chez le militaire revêtu d'un grade supérieur, pour lui ôter le sentiment de ses devoirs et le respect de ses serments. On n'admet plus, d'ailleurs, on n'a jamais admis, que le génie fût un héritage transmissible, même en ligne collatérale.

« C'est dans la caserne de la Finckmatt que de Querelles a été arrêté. Venu à Strasbourg pour la deuxième fois, le 27 octobre seulement, il cède son logement à Louis Bonaparte, le jour où celui-ci arrive. Il l'installe le lendemain dans l'appartement qu'il avait été chargé de retenir pour lui. Dans la soirée du 29, il prend part à un souper donné par Persigny à Louis Bonaparte. Il passe la nuit du 29 au 30 avec celui-ci et les principaux conjurés; le lendemain, il fait partie du cortége jusqu'au moment de son arrestation. Lieutenant d'un régiment d'infanterie légère, il était revêtu des insignes de chef d'escadron. Il portait, alternativement avec de Gricourt, l'aigle impériale. Il semble avoir eu pour mission spéciale d'exciter l'enthousiasme. On le voit, dans la caserne de la Finckmatt, embrasser l'aigle à diverses reprises; la montrant au sergent Kubler et au tambour-major Kern, il dit : « Voici notre patrie... voici notre « sauveur! » Plus tard, il la présente au lieutenant Hornet : « Embrassez-la, lui dit-il, vous êtes un brave; « faites prendre les armes à votre régiment, et vous « êtes commandant demain. »

« Un carnet saisi dans son domicile prouve que ces actes étaient l'exécution d'un plan arrêté par lui. Il comptait sur l'entraînement du grand nombre. *Trois cents gaillards, aux poumons vigoureux et chargés de crier :* VIVE L'EMPEREUR! lui semblaient un moyen infaillible de succès. Le même carnet, auquel il confiait ses pensées les plus intimes, prouve que depuis plus de trois mois il était entré dans le complot. Il est acquis également qu'il a été chargé de l'acquisition de l'aigle impériale, dont le port lui a été confié.

« Renvoyé de son régiment pour dettes, dans une position gênée, de Querelles accueillit avec transport les ouvertures qui lui ont été faites par Persigny et Gricourt; on mettait d'ailleurs sous ses yeux la croix d'officier de la Légion d'honneur et le grade de lieutenant-colonel, chef de bataillon des grenadiers à pied de la garde impériale. Il entrevoyait, dans un temps rapproché, les épaulettes de lieutenant général. De Querelles avoue tous les faits mis à sa charge : ses sympathies pour la gloire de l'Empire, qu'il espérait voir revivre; son attachement pour Louis Bonaparte, dont on lui avait fait le plus grand éloge, l'ont entraîné.

« C'est aussi dans la caserne de la Finckmatt que Gricourt a été arrêté. Sans avoir jamais été militaire, il était revêtu d'un uniforme d'officier d'état-major. On a déjà vu qu'il portait l'aigle alternativement avec de Querelles. Averti de l'arrivée de Louis Bonaparte, il est allé au-devant de lui jusqu'à Illkirch. Il prit place dans sa voiture, et il est revenu avec lui jusqu'à Strasbourg. Il se trouvait au souper donné par Persigny à Louis Bonaparte. Il était au nombre des conjurés qui ont passé chez celui-ci la nuit du 29 au 30.

« Gricourt appartient au parti légitimiste. Depuis longtemps il a manifesté sa haine pour le gouvernement du roi. Très-jeune encore, il y a cinq ans, il a été momentanément arrêté à Quimper, sur le soupçon d'avoir excité les soldats d'un régiment en garnison dans cette ville à se soulever contre l'autorité royale. Allié à la famille de Beauharnais, des rapports fort intimes existaient entre lui et Louis Bonaparte; il se trouvait à Arenemberg au moment de l'attentat de Fieschi. Depuis cette époque, on le voit initié à tous les complots qui se trament successivement. Il fit, de concert avec Persigny, des propositions au vicomte de Geslin. Plus tard, il fit à de Querelles les premières ouvertures.

« Né avec de grands goûts de dépense, perdu de mœurs, souvent gêné, quoique appartenant à une famille riche, et qui se montre généreuse à son égard, on le voit embrasser avec joie des projets qui lui offraient en perspective, d'un côté, des moyens de satisfaire ses passions, de l'autre, le renversement du gouvernement qu'il détestait. De Gricourt n'a point cherché à démentir, ni même à atténuer les faits qui lui sont imputés.

« Des sept individus actuellement sous la main de la justice, de Bruc est le dernier dont elle se soit emparée. Parti de Strasbourg, où il était arrivé le 31 octobre, il est arrêté à Saint-Louis le 1er novembre, au moment où il allait franchir la frontière, et sur les doutes que faisait naître une altération de son passe-port. Transféré à Colmar, son attitude embarrassée, l'hésitation qui se fait remarquer dans ses réponses, donnent l'éveil au magistrat, aussi zélé qu'éclairé, qui avait à l'interroger. Il est dirigé sur Strasbourg; les soupçons se confirment: de Bruc, sans avoir pris part à l'attentat du 30 octobre,




Il y a trente-trois ans, répond le commandant avec feu. — PAGE 45.

était initié au complot. Il était l'un des agents sur lesquels les conjurés avaient fait reposer le plus d'espérances.

« Dans le domicile de Persigny, on a trouvé, soit que celui-ci n'ait pas eu le temps de faire disparaître la pièce, soit qu'il ait voulu la conserver dans l'intérêt de sa comptabilité, soit enfin qu'il ait voulu punir l'agent, dont peut-être il avait à se plaindre, on a trouvé un écrit de la main de de Bruc. Il est ainsi conçu : « J'ai « reçu de M. le comte de Persigny la somme de 4,500 fr., « que je tiens à sa disposition pour la fin de notre af- « faire. »

« Quand on met cette pièce sous les yeux de de Bruc, il nie tout d'abord qu'elle soit de sa main; puis, convaincu par l'évidence, il annonce qu'il est troublé, qu'il désirerait que son interrogatoire fût remis au lendemain. On obtempère à son désir : il paraît au jour dit; il reconnaît alors son écriture, et il cherche à expliquer le contenu du billet par cette circonstance qu'il aurait médité la conquête de Tripoli, et que Persigny aurait versé entre ses mains une somme de 10,000 fr., comme garantie de son concours à l'opération. Les 4,500 fr. mentionnés au billet formaient le restant dû de cette somme.

« Mais il arriva à de Bruc ce qui arrive à tout homme qui nie d'abord un fait évident, et ensuite lui donne une explication dont l'invraisemblance frappe tous les regards, c'est que les inductions premières prennent une force nouvelle; ces inductions, la conduite de de Bruc pendant les trois mois qui ont précédé l'attentat, les

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs.



Le général vint me voir et fut très-affectueux. — PAGE 54.

change bientôt en certitude. On le rencontre partout. tantôt il est à Baden, à Strasbourg; tantôt il se dirige, avec Persigny, vers Schaffouse; tantôt on le retrouve à Aarau, où il voit Louis Bonaparte; il lui est impossible d'assigner un but à ces voyages, qui ne s'expliquent d'ailleurs ni par sa position de fortune, ni par ses anciennes habitudes.

« Puis on le rencontre à Paris le 20 octobre; il ne se rend point à son domicile : il habite un hôtel garni. Il est entouré de mystère, il se cache sous le nom de Bayard; il est porteur de deux lettres : la première est de Persigny à la femme Gordon; elle parle, dans les termes les plus formels, du complot; elle prouve l'initiation de de Bruc, puisque Persigny l'avait chargé de dire bien des choses, verbalement, à cette femme, *sur les affaires de la fabrique*. La deuxième lettre est de Louis Bonaparte; elle est adressée au général Exelmans.

« De Bruc voit, en effet, le général Exelmans; il s'acquitte de son message; il joint ses instances à celles de Louis Bonaparte, pour entraîner le général dans la conspiration; il lui offre de le conduire, dans sa voiture, à Arenemberg. Ce n'est qu'alors qu'il est convaincu de l'inutilité de ses efforts, et qu'il se décide à quitter Paris. Il part de cette ville le 25 octobre, toujours sous le nom de *Bayard;* puis on le rencontre, le 27 et le 28, à Neufbrisach. On l'entend, dans un café, parler avec enthousiasme de l'Empire; il se plaint aussi de la conduite du gouvernement à l'égard des sous-officiers, dont il voudrait voir le sort amélioré.

« Le 29 octobre, on le trouve à Fribourg; il y arrive

trois jours après le rendez-vous que lui avait donné Persigny. C'est de cette ville qu'il écrit à celui-ci une lettre qui parvient à Strasbourg le 31 octobre, et ajoute encore un poids considérable aux charges qui pèsent sur lui. Enfin, le 31 octobre, il revient à Strasbourg, descend à l'hôtel de *la Fleur*, et se rend au domicile de Persigny; mais, apprenant, chez ce dernier, qu'il est en fuite, que la police est à sa recherche, de Bruc se hâte de quitter l'hôtel de *la Fleur;* il fait transporter ses effets chez un ami. Il part, dans l'après-midi du même jour, pour Bâle On sait qu'il a été arrêté à Saint-Louis.

« Tous les antécédents de de Bruc, gentilhomme de la chambre de Charles X, le signalent comme appartenant au parti légitimiste : il a été commandant d'un corps de cavalerie dans la Vendée, en 1815; chef d'escadron lors des événements de 1830, il a été mis en disponibilité sur sa demande; toutefois, on ne saurait donner aux divers actes dont ressort sa participation au complot d'autre mobile qu'un intérêt d'argent. Sa position de fortune était embarrassée, et il cherchait à pressurer la conspiration. Il était d'ailleurs d'une prudence qui se rencontre rarement avec les habitudes de la vie militaire : il voulait atteindre son but en évitant, autant qu'il était en lui, les chances que pouvait avoir à courir sa personne.

« Ainsi, tantôt il met un haut prix à des démarches qu'il n'a point faites, ou au concours de personnes qu'il n'a point vues; tantôt, pour excuser son défaut d'activité ou son absence à un rendez-vous donné, et cependant recevoir sa récompense, le cas échéant, il annonce qu'il s'est cassé le bras, et il le porte en écharpe, lorsqu'il est notoire qu'il n'y a jamais eu qu'une écorchure. Ainsi, enfin, la veille du jour fixé pour la mise à exécution, lorsque le danger allait commencer et la source du lucre se tarir, il écrit qu'il est d'avis de tout remettre au mois de mars; qu'il en écrit au prince et qu'il s'occupe de la confection d'un nouveau plan, qui offre plus de chances de succès.

« Du reste, cet accusé soutient n'avoir eu aucune connaissance du projet d'attentat, ni de la tentative d'exécution qu'il a reçue. Il prétend aussi être demeuré entièrement étranger au complot qui l'a précédé. Quant au reçu du 15 avril 1836 qu'il a délivré à Persigny, et à la lettre qu'il a écrite au même le 29 octobre dernier, il cherche à les expliquer par son projet de descente et de conquête à Tripoli. Selon lui encore, il ignorait le contenu du billet qu'à son départ pour Paris il devait remettre à la dame Gordon de la part de Persigny; et celui-ci ne l'aurait chargé de dire verbalement autre chose à cette femme, sinon qu'elle devait répondre à plusieurs lettres restées sans réponse.

« Enfin il soutient que la lettre qu'il a remise au général Exelmans, de la part de Louis Bonaparte, n'avait rien de politique, et était conséquemment relative à des affaires de famille. »

Après avoir ainsi fait la part des accusés présents, l'organe du ministère public passe en revue les accusés contumaces. Ici son imagination est forcée de se renfermer dans des limites assez resserrées. Il croit cependant avoir des faits très-nombreux à la charge de M. de Persigny, dont il s'occupe avant les autres.

« Des six accusés qui sont parvenus, jusqu'à ce jour, à se soustraire aux recherches de la justice, Persigny, dit-il, est celui dont la fuite est le plus à regretter. Dévoué, depuis longtemps, aux intérêts de Louis Bonaparte, actif, intelligent, homme de tête et de résolution, il possédait mieux que tous le secret des ressorts sur lesquels reposait la conspiration. Présent dans tous les lieux où il s'agit soit d'activer le complot, soit de gagner des adhérents, la preuve de son concours sort de tous les documents : elle se rattache à la preuve de la culpabilité de chacun des conjurés, et il arrive que la tâche que l'accusation a, dans ce moment, à remplir à son égard, est, en quelque sorte, déjà terminée.

« On a déjà signalé la part active que Persigny a prise aux événements du 30 octobre par l'arrestation de M. le préfet du département, de la personne duquel il s'est emparé, à la tête d'un détachement d'artilleurs dont le commandement lui avait été remis par Vaudrey.

« On a signalé aussi son séjour à Arenemberg au moment de l'attentat Fieschi, les rapports qu'il a eus successivement avec Parquin, Gricourt, de Querelles, de Bruc et la femme Gordon, et les missions diverses, mais toutes ayant pour objet l'accomplissement de ses plans, qu'il leur a confiés. On a parlé aussi de propositions faites par lui au vicomte de Geslin.

« On a également fait connaître que, le 26 octobre, il se trouvait à Fribourg au rendez-vous donné à Vaudrey et à la femme Gordon, et que, le lendemain, il se dirigeait vers l'auberge du Val-d'Enfer, où était descendu Louis Bonaparte. On a dit qu'il avait donné un souper à Louis Bonaparte et à plusieurs conjurés, qu'il a passé avec eux la nuit du 29 au 30, et que, dans la matinée de ce jour, il a suivi le cortége jusqu'à la caserne du 4e régiment d'artillerie, où il a reçu une mission spéciale. Sans avoir été militaire, il portait un uniforme d'officier d'état-major.

« Enfin, on a dit que, dans les courts instants qui ont séparé la fin des événements et la visite faite dans son domicile, il est parvenu à faire disparaître des papiers qui se trouvaient chez lui, et qu'il a eu le temps de se procurer une ceinture garnie d'or et un passe-port déposés dans la chambre occupée par Louis Bonaparte.

« Parmi les pièces qui ont échappé au feu se trouvaient une certaine quantité d'exemplaires de la biographie de Louis Bonaparte, une feuille de parchemin destinée à une correspondance en chiffres, et un cachet armorié, dont l'empreinte se retrouve sur l'enveloppe d'une lettre adressée par Persigny à la femme Gordon. C'est dans cette lettre qu'était incluse celle que Louis Bonaparte écrivait à Vaudrey sous le nom de Louise Wernert. Plus tard, la justice a été saisie d'une pièce trouvée dans un habit de Persigny et écrite de sa main; elle renferme le plan que l'on aurait suivi dans le cas où le mouvement aurait réussi. L'organisation est toute militaire. Elle est mise sous la protection d'un grand prévôt. »

Tels sont les chefs d'accusation portés contre M. de Persigny. On voit que le procureur du roi est forcé de rendre hommage aux qualités qui distinguent cet accusé; il énumère scrupuleusement les circonstances où sa présence se manifeste; mais il n'a pas un mot de blâme pour les motifs qui font agir l'habile conjuré; il semble, cette fois, comprendre et respecter un noble caractère; le fiel de l'accusateur public qui s'est, plus d'une fois, exhalé en injures contre d'autres accusés, s'arrête ici devant la grandeur du dévouement.

Le procureur général passe légèrement sur les autres contumaces; il revient incidemment sur un des accusés présents, qui mérite d'être remarqué à raison de la célébrité qu'il acquerra plus tard; nous parlons de M. Laity. Voici, au surplus, la fin du réquisitoire :

« Le concours actif de Lombard est également ac-

quis. Le 30 octobre au matin, il faisait partie du cortége qui accompagna Louis Bonaparte à la caserne du régiment de Vaudrey; il était couvert d'un uniforme d'aide de camp, qu'il avait sans doute revêtu, à l'instar de plusieurs de ses coaccusés, chez Louis Bonaparte, rue des Orphelins. On a déjà dit qu'il avait pris le commandement de l'un des détachements fournis par le colonel Vaudrey, et qu'à la tête de ce détachement il s'était rendu dans les ateliers du sieur Silbermann. Il hâtait de toutes ses forces l'impression des proclamations, quand il apprit que le mouvement venait de trouver sa fin dans la caserne de la Finckmatt, et qu'il s'agissait pour lui de chercher son salut dans la fuite.

« Les faits qui sont à la charge de Gros sont entièrement identiques à ceux qui sont reprochés à Laity. Lieutenant au bataillon des pontonniers, il s'est rendu avec Laity à la caserne occupée par les six dernières compagnies de son corps; il a secondé tous les efforts de Laity, il a ordonné au poste de prendre les armes, il a distribué de l'argent, il a cherché à ébranler la fidélité de la troupe, il s'est mis en marche avec elle, il en occupait le centre; il n'a disparu que quand il s'est trouvé seul.

« Le mouvement que Laity et Gros effectuèrent dans la caserne occupée par les six dernières compagnies, les lieutenants Petri et Dupenhouat le tentèrent dans la caserne occupée par les six premières : tous deux ont proclamé Napoléon II; tous deux ont excité les soldats à prendre les armes et à suivre l'exemple du 4ᵉ régiment d'artillerie. « Aujourd'hui, vous êtes adjudant, di« sait Dupenhouat à l'adjudant Gillard, qui lui faisait des « observations; demain, vous pouvez être lieutenant; les « sous-officiers ont tout à gagner à une révolution. »

« La participation active de Schaller est également établie : chargé par Vaudrey d'arrêter le colonel Leboul, dans le régiment duquel il servait, il a rempli la tâche qui lui était confiée. Il s'est rendu de suite à la Finckmatt. Il n'a quitté la scène que lorsque tout était terminé.

« Peu de détails ont pu être recueillis sur les circonstances dans lesquelles Lombard et les quatre derniers accusés ont promis leur coopération; toutefois, il est établi que, gênés d'argent pour la plupart, et en proie, tous, à une ambition effrénée, ils ont saisi avec avidité un projet qui, quelque coupable qu'il fût, leur offrait en perspective le moyen de satisfaire leurs passions et d'acquérir une position meilleure. C'est mus par des motifs de ce genre qu'ils se sont déterminés à prendre part, avec les autres accusés, à un attentat qui pouvait compromettre l'existence politique de la France, et troubler la tranquillité de l'Europe entière.

« En conséquence, sont accusés, savoir : 1° Vaudrey, Laity, Parquin, de Querelles, de Gricourt, de Persigny, Lombard, Gros, Dupenhouat et Schaller,

« D'avoir, dans la matinée du 30 octobre dernier (1836), commis un attentat dans le but soit de détruire, soit de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale;

« Et, dans tous les cas, d'avoir pris part, par une résolution d'agir concertée et arrêtée entre eux, à un complot dont cet attentat a été l'exécution;

« 2° Vaudrey, Laity, Parquin, Persigny, Lombard, Gros et Schaller, d'avoir pris, ledit jour, le commandement d'une troupe, sans droit ou motif légitime, et uniquement dans le but d'arriver à l'accomplissement de leurs coupables desseins;

« 3° Parquin, d'avoir, ledit jour, arrêté et détenu M. le lieutenant général commandant la division militaire; de Persigny, d'avoir arrêté, détenu et séquestré M. le préfet du département du Bas-Rhin; de Schaller, d'avoir fait arrêter et détenir M. le colonel Leboul; et Vaudrey, de s'être rendu l'auteur de ces faits en mettant à la disposition de ceux qui les ont commis une partie des soldats placés sous ses ordres;

« 4° Eléonore Brault, veuve Gordon, de s'être rendue complice du premier fait, en y provoquant par des machinations ou artifices coupables et en assistant les auteurs dans les actes qui l'ont préparé ou facilité;

« 5° Ladite Eléonore Brault et Frédéric de Bruc, d'avoir, par une intention d'agir arrêtée et concertée entre plusieurs personnes, pris part au complot dont les attentats du 30 octobre ont été l'exécution;

« 6° Frédéric de Bruc, d'avoir fait au général Exelmans une proposition non agréée de prendre part audit complot;

« 7° Parquin, de Querelles, de Gricourt, de Persigny et Lombard, d'avoir, ledit jour, porté publiquement un uniforme qui ne leur appartenait point... »

Ce réquisitoire est signé du nom de Rossée, *procureur général près la cour royale de Colmar.*

On a pu remarquer que le prince Louis-Napoléon ne figure point comme accusé dans les conclusions de ce factum. Le gouvernement l'avait affranchi de toute espèce de poursuites en l'embarquant pour l'Amérique. Nous n'avons pas à examiner jusqu'à quel point le droit de faire grâce, qui était l'un des attributs de la royauté, pouvait s'étendre jusqu'à enlever un accusé à des débats et à un jugement d'où pouvait jaillir la preuve de son innocence tout aussi bien que la déclaration de sa culpabilité; nous rappelons seulement ce fait, que le chef principal du complot, l'âme, pour ainsi dire, de la conspiration, avait disparu; celui dont la présence et les paroles auraient pu peut-être justifier, ou du moins excuser ses complices, avait été soustrait à l'action de la loi : les instruments restaient, l'homme qui les avait fait mouvoir était loin d'eux et à l'abri de toute condamnation.

L'opinion publique se préoccupait fortement de la situation particulière faite aux accusés de Strasbourg par le départ, ou plutôt par l'enlèvement du véritable chef de l'entreprise, et, si l'on ne blâmait pas le gouvernement de son indulgence pour un jeune prince dont l'âge expliquait la témérité, et qui, par cette entreprise, avait fait preuve d'une ardeur chevaleresque que les Français sont assez disposés à excuser, on critiquait les ministres de vouloir livrer à la vengeance des lois les humbles instruments de cette affaire.

C'est sous l'influence des réclamations soulevées chaque jour à ce sujet par la presse indépendante que s'ouvrit, le 6 janvier 1837, la cour d'assises de Strasbourg, appelée à prononcer sur le sort des accusés.

Ce procès excitait vivement la curiosité.

L'ouverture de l'audience avait été fixée à neuf heures; mais, dès sept heures du matin, malgré les rigueurs du froid, une foule considérable, au milieu de laquelle se trouvaient quelques dames, se pressait aux abords du palais de justice; et pourtant la salle, fort exiguë, ne pouvait permettre l'entrée qu'à très-peu de personnes.

Enfin les sept accusés présents sont introduits; tous les regards se portent avidement sur eux; leur tenue est calme et pleine de dignité. Voici les divers portraits qu'en ont publiés les journaux du temps:

Le colonel Vaudrey, en grand uniforme, portant la décoration d'officier de la Légion d'honneur, est d'une belle taille; ses cheveux, noirs et courts, laissent à découvert un front élevé, mais un peu fuyant; sa moustache, qui retombe, couvre la lèvre supérieure; une royale assez longue descend en pointe sous sa lèvre inférieure. Il est dans toute la vigueur de l'âge, ses traits sont mâles et décidés. Il promène sur l'auditoire un coup d'œil assuré.

M. Laity est revêtu de l'uniforme de lieutenant d'artillerie; il est petit, blond, et porte moustache; ses traits sont graves et réguliers.

Le commandant Parquin est vêtu d'une redingote bleue, et porte à sa boutonnière la décoration d'officier de la Légion d'honneur; il est d'une très-haute taille.

M. de Querelles a l'uniforme de lieutenant d'infanterie légère; il est grand, blond, et porte moustache; son nez est aquilin; ses traits, assez prononcés, n'ont rien de remarquable.

M. de Gricourt, qui est petit et assez frêle, est mis avec recherche. Il porte un habit bleu à boutons dorés et ciselés, un gilet noir à grandes fleurs bleues, et un jabot artistement plissé; malgré de longues moustaches blondes retroussées, sa figure, régulière et distinguée, a conservé une expression enfantine.

Madame Gordon, qui, à son entrée dans la salle, paraît légèrement émue, a bientôt recouvré un calme parfait. On s'aperçoit que, dans le premier moment, elle cherche, en baissant la tête, à éviter les regards qui, de toutes parts, sont dirigés sur elle; mais, peu à peu, elle s'enhardit, et quelques mouvements de tête, qui pourraient paraître empreints de coquetterie, permettent à l'auditoire de voir son visage. Ses traits sont réguliers, ses yeux noirs et vifs : deux bandeaux de cheveux noirs, soigneusement lissés, se dessinent sur un front élevé et bien fait; l'ensemble de ses traits est agréable, mais sa physionomie a quelque chose de dur et de trop prononcé. Elle porte un élégant chapeau de satin blanc, une robe de soie noire et un collet de dentelle à larges broderies.

M. de Bruc est revêtu d'un habit bleu, boutonné jusqu'au cou et orné d'un ruban rouge; il porte moustache comme les cinq autres accusés. Ses cheveux sont châtains, lissés avec soin, et une raie les sépare sur le côté de la tête. Ses traits sont réguliers, graves, et l'on y reconnaît aisément l'empreinte de la souffrance.

Après que les accusés ont décliné leurs noms et leurs qualités, il est donné lecture de l'acte d'accusation; puis l'avocat général ajoute quelques réflexions tendantes à corroborer le manifeste qui vient d'être lu. — « Messieurs les jurés, dit-il, l'acte d'accusation dont la lecture vient de vous être faite a déjà dû vous donner une idée exacte des faits qui amènent sept accusés devant vous. Cette lecture a dû vous convaincre qu'il ne s'agissait pas d'un crime vulgaire, et que l'attentat qui vous est déféré avait une plus haute portée. La révolte organisée, l'anarchie bouleversant le royaume, l'appel au trône d'un homme qui n'est pas même Français, malgré le nom qu'il porte, voilà quels étaient les projets des accusés... »

Nous ne voulons pas suivre M. l'avocat général (il se nommait Devaux) dans ses déblatérations; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas expliqué comment il comprenait que le prince Louis-Napoléon n'était pas même Français. On conçoit que, pour cet habile magistrat, l'accusation est prouvée; tous les prévenus sont également coupables, le jury n'a plus qu'à les condamner : il le doit, le salut de la société l'exige.

Dès la première séance, un léger incident donne lieu de remarquer que l'absence du principal chef de l'entreprise nuirait essentiellement à la défense des accusés. Les défenseurs, au surplus, se proposent bien, à ce qu'il paraît, de se faire de cette absence un argument en faveur de leurs clients.

Le lendemain eut lieu l'interrogatoire du colonel Vaudrey, et cet interrogatoire offrit quelques détails intéressants. Le président lui ayant demandé à quelle époque il avait reçu des propositions : « Le 29 juin, à Bade, dit-il, de la bouche du prince. — Vous fit-il part de ses projets? — Il me parla d'abord de la grandeur de l'Empire; il me dit qu'il croyait être accueilli par une grande partie de l'armée, et qu'il avait des intelligences dans plusieurs garnisons. — Vous a-t-il signalé ces garnisons? — Les garnisons de l'Est notamment; il comptait sur plusieurs généraux. Il m'a fait alors des propositions directes; je résistai d'abord et je lui fis diverses objections. — Pourquoi n'avez-vous pas toujours résisté? — Eh! monsieur le président, il est des circonstances où il est bien difficile de se conduire. Je crois que le prince avait des sympathies acquises dans plusieurs régiments, et qu'il pouvait compter sur le concours de beaucoup de généraux. — Et quelle devait être la marche qu'on aurait suivie? — Un appel au peuple. — Quand vos projets ont été déjoués, qui a arrêté le prince? — Je me suis rendu moi-même quand j'ai vu que tout était perdu. »

Interrogé sur ses relations avec madame Gordon, le colonel répond avec une entière franchise. « A quelle époque, lui dit le président, avez-vous connu madame Gordon? — Elle est arrivée à Strasbourg le 15 juin, je crois, à l'hôtel de la Ville de Paris; elle a donné un concert le 24 ou le 25 juillet. Mes relations avec elle remontent à peu de jours avant mon départ pour Bade. — Il paraît, reprend le président, que votre intimité avec madame Gordon a été de jour en jour croissante, car on a saisi une lettre que vous lui écriviez, et où vous lui révéliez vos pensées, vos secrets les plus intimes. Pourriez-vous nous dire ce que signifiaient, dans cette lettre, les inquiétudes que vous éprouviez de la défiance qu'on avait en vous? — Je n'ai rien à dire de mes relations avec madame Gordon. Quant à cette défiance, il s'en était, en effet, élevé entre nous deux par correspondance. »

M. le président donne lecture de quelques passages de cette lettre, où le colonel Vaudrey proteste de sa fermeté dans l'action et du peu de fondement des défiances que lui manifestait madame Gordon, du courage qu'il montrerait quand il faudrait se produire en public.

L'interrogatoire de Laity offre aussi des particularités remarquables.

« Dans l'intérêt de l'honneur et de votre patrie, lui demanda le président, pouvez-vous dire qui vous a initié au complot? — Dans l'intérêt de l'honneur, répondit l'accusé, je refuse de le dire. Le 25 juillet, on m'apprit les projets du prince; je demandai si ses intentions étaient démocratiques et républicaines (je suis démocrate et républicain), et, sur la réponse qu'on me fit, j'acceptai. — Mais vous avez dû reconnaître votre erreur? — Je crois encore que le prince aurait convenu à la France et à l'armée; il y a eu erreur, et voilà tout. — Connaissiez-vous les moyens dont on pouvait disposer? — Je savais quel était l'esprit du régiment du colonel Vaudrey; quant au colonel, c'est le 27 octobre

que j'ai su qu'il appuierait le mouvement. Je l'appris de la bouche d'un de mes amis que j'ai refusé de nommer, le même qui m'avait initié au complot. — N'avez-vous pas eu une entrevue avec le prince? — Je l'ai vu au mois d'août, à Strasbourg. Je puis même fixer la date : c'est le premier ou le deuxième dimanche du mois d'août, après l'arrivée du roi de Naples. — Dans quelle maison avez-vous vu le prince? — Je refuse de le dire. — Que vous dit le prince? — Il nous lut ses proclamations. Il avait des larmes dans les yeux : « Depuis vingt ans, nous dit-il, on me refuse ma patrie... » Je fis serment de le suivre, et je n'ai pu manquer à mon serment. — Et quels étaient les autres assistants? — Quinze officiers. — Et vous refusez de dire leurs noms, de donner cette satisfaction à la patrie? — Bien entendu. — Persigny vous dit-il quel serait le mode de gouvernement? — Celui qui conviendrait au pays. — Et qu'aurait-on fait ici? — On aurait armé la garde nationale, et l'on aurait marché sur Paris. — Et la ville, comment l'aurait-on gouvernée? — Je ne sais, je n'étais pas à la tête du complot.

M. LE PRÉSIDENT. — Je respecte vos scrupules; je reconnais votre franchise, et je ne vous presserai pas sur ce point. Avez-vous entendu parler d'un grand prévôt? — Ceci est une erreur de l'accusation. Quand un corps de troupes est en marche, il y a un grand prévôt avec le trésorier. L'accusation avait cru voir que ce grand prévôt était un magistrat chargé de pouvoirs extraordinaires, et qu'on voulait établir des cours prévôtales. — Le matin du 30, à quelle heure avez-vous été chez le prince? — A quatre heures du matin, avec Persigny. — Vous aviez pourtant juré fidélité à la patrie? — A la patrie, oui, mais non pas au prince, qui la sert mal. (*Mouvement dans la salle.*)

M. LE PRÉSIDENT (avec bienveillance). — Réfléchissez à ce que vous devez dire, car nous serions obligé de sévir contre vous, et il est à désirer que vous ne nous mettiez pas dans ce cas. Soyez calme, et pesez vos expressions. Vous avez une tête ardente, et nous avons quelque indulgence; mais parlez, je vous prie, avec des précautions. Vous êtes allé au quartier d'artillerie? — Non, monsieur, je suis allé au quartier des pontonniers. — Vous avez distribué de l'argent? — Oui, monsieur. — D'où le teniez-vous? — Une partie m'appartenait; une autre partie m'avait été donnée par le prince, qui avait prévu le cas où nous serions obligés de fuir... — Ainsi, vous avouez pleinement votre participation au complot? — Oui, monsieur. »

Le commandant Parquin, interrogé à son tour, montre des sentiments très-énergiques.

« Quand avez-vous connu le prince Louis Bonaparte? — En 1822. C'est alors que j'ai épousé mademoiselle Cochelet, dame d'honneur de la reine Hortense. J'ai acheté en 1824 le château de Wolberg, qui est à cinq minutes de distance du sien, et je l'ai habité jusqu'en 1830. C'est de cette époque que datent surtout mes relations avec le prince. En 1830, je repris du service en France avec l'autorisation d'habiter mon château. — Quelle est la puissance qui vous a empêché de tenir vos serments? — Il y a trente-trois ans, répond le commandant avec feu, comme citoyen et soldat, j'ai prêté serment à Napoléon et à sa dynastie; je ne suis pas comme ce grand diplomate (Talleyrand) qui en a prêté treize. Le jour où le neveu de Napoléon vint me rappeler celui que j'avais fait à son oncle, je me suis cru lié, et je me dévouai à lui corps et âme. C'est le 4 décembre 1804 que j'ai prêté serment à l'Empereur et à sa dynastie, et j'ai dû le tenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'est pas question d'un grand diplomate : c'est un homme qui a du talent, et dont par conséquent la réputation est méritée. Je vous engage à vous renfermer dans les bornes d'une défense sage et modérée. »

L'accusé explique qu'il a fait trois voyages à Strasbourg; le dernier eut lieu le 24 octobre. « Je vis le prince, continue-t-il; il me dit : « Parquin, j'ai rompu mon ban, j'apporte ici ma tête. Je vais marcher avec la garnison; me suivrez-vous? » Je lui répondis : « Prince, partout où vous courrez des dangers, je serai près de vous. » — Mais vos devoirs, vos serments? reprend le président. — Je vous ai déjà dit que j'étais lié par mon premier serment, et je ne crois pas que quatre millions de votes nationaux aient depuis constitué un autre serment... — Dans quelles occupations s'est passée la nuit du 29 au 30 octobre? quelles étaient les personnes réunies auprès du prince? — Il y avait Gricourt, Querelles, Lombard... Nous nous sommes occupés activement de l'affaire du lendemain. Le prince nous dicta des proclamations. Si elles sont ici, elles sont admirables... Et je dois déclarer que les heures nous semblaient lentes; si nous avions pu acheter 1,000 francs chacune des heures qui nous restaient, nous l'aurions fait. — Pouvez-vous rendre compte de ce qui s'est fait ensuite? — Je puis vous le dire; mais je vous ferai observer que je n'étais pas initié à tous les détails du complot : mon seul rôle était de rester auprès du prince et de mourir à côté de lui. Persigny était l'agent principal du prince. — Vous rappelez-vous que le colonel Vaudrey ait annoncé qu'une grande révolution s'était accomplie, et qu'il ait dit que l'empereur allait marcher à leur tête? — Il a dit que cette révolution *s'accomplissait*. Je ne sais s'il s'est servi du mot *empereur*, je sais seulement qu'après qu'il eut parlé, ce furent dans le régiment des cris de : *Vive l'Empereur!*... ma foi, comme je n'en ai pas entendu dans la garde impériale quand j'en faisais partie... Je dois, dit en terminant M. Parquin, ajouter une observation... On m'a fait ignoblement dire, dans la procédure, au moment où l'on m'a arrêté moi-même : « Ne m'arrêtez pas! laissez-moi fuir! » J'ai dit : « Arrêtez-moi, mais ne m'assassinez pas! » J'ai porté les mains en avant, et mon sang a coulé; je puis en montrer encore des traces... »

L'interrogatoire du lieutenant de Querelles ne porte que sur des faits connus, ou entre dans des détails sans intérêt. Celui de M. de Gricourt offre seulement quelques passages dignes d'être notés.

« Quand avez-vous connu le prince? lui dit M. le président. — L'été dernier, répond l'accusé. J'étais allé aux eaux de Bade, où l'on me proposa de voir la reine Hortense; j'en avais le plus grand désir, et j'acceptai avec joie. Elle me reçut parfaitement. Du château du commandant Parquin, où j'étais descendu, nous allions très-souvent chez le prince et sa mère, que ma famille avait beaucoup connue dans sa jeunesse. — Vous aimiez le prince? — Oui, monsieur le président. Le prince n'avait pas d'ambition : l'amour de son pays était le seul sentiment qui le dominait; et quand je le chérissais, je ne faisais que lui rendre justice, comme auraient fait tous ceux qui auraient pu le connaître. »

Quant aux autres questions, l'accusé n'y répond guère que par des réticences continuelles : il craint de compromettre des tiers. Il convient pourtant d'avoir pris part à l'attentat; c'est lui qui portait l'aigle impériale

aux côtés du prince : il a marché à la caserne de la Finckmatt, et n'a cédé qu'à la force.

Madame Gordon, interrogée à son tour, se renferme dans un système à peu près complet de dénégation; elle nie surtout les relations intimes qu'on lui prête avec le colonel Vaudrey. Elle connaît à peine M. de Persigny; cependant on lui communique une lettre, qui lui a été adressée par ce dernier, dans laquelle il signe *Géant*, et lui recommande de *s'occuper de leur fabrique;* il l'appelle *ma chère amie*. L'accusée déclare qu'elle n'a jamais reçu de lettre de M. de Persigny. En effet, cette pièce a été saisie à la poste. « Quand vous avez fui le domicile de M. Vaudrey, après avoir appris l'insuccès de l'attentat, lui dit M. le président, on vous a trouvée occupée avec Persigny à brûler des papiers, probablement les preuves du complot? — Je suis sortie, répondit-elle, pour avoir des nouvelles de cette affaire. Je le rencontrai : il était dans une douleur profonde; je lui donnai le bras. J'allai dans son domicile, et je l'aidai à brûler ses papiers; je lui ai peut-être rendu service. Si c'était à recommencer, j'agirais encore ainsi.— Chez Persigny, vous avez été prendre dans un tiroir une ceinture et un passe-port? — Cela n'est pas. — Vous l'avez reconnu dans un interrogatoire? — Jamais, monsieur. »

Le procureur général explique qu'en effet il n'y a pas eu aveu ; on a saisi chez l'accusée un carnet où étaient écrits ces mots : *Prendre dans la commode une ceinture et un passe-port*. On a cherché dans cette commode chez Persigny, et l'on n'a pas trouvé la ceinture ni le passe-port. On en a conclu que l'accusée les y avait pris.

Le dernier accusé, M. de Bruc, appelé pour subir son interrogatoire, s'écrie tout d'abord : « Monsieur le président, je dois déclarer, avant tout, que l'acte d'accusation est faux en ce qui me concerne. Jamais des relations d'intérêt avec le prince... »

Le président l'engage à modérer ses expressions, attendu, dit-il, que la justice n'a intérêt ni à se tromper ni à tromper personne.

« Je ne connais pas les formes de la justice, reprend l'accusé; mais ce qui me concerne est faux, je le dis et voilà tout: je n'ai vu qu'une fois le prince en ma vie, à Aarau, et pour le consulter sur une affaire d'intérêt; si je le voyais, je ne le reconnaîtrais peut-être pas. Il est en route pour les États-Unis, et il ne manquera pas d'écrire la vérité. »

L'accusé ajoute que ses relations avec M. de Persigny se rattachaient à une expédition sur Tripoli. Il convient qu'il est parti de Strasbourg porteur de deux lettres, l'une pour madame Gordon, l'autre pour le général Exelmans. La première a été trouvée toute cachetée dans son habit : il n'en connaissait point le contenu; quant à l'autre, suivant la recommandation du prince, il l'a remise en mains propres au général, qui, après l'avoir lue, lui dit simplement : « Je suis engagé envers le gouvernement; je ne puis pas y aller... je n'irai pas. »

Le président lit à l'accusé une lettre écrite par lui-même, dans laquelle on remarque ce passage compromettant : « Il ne faut pas se tromper une troisième fois; il est nécessaire de trouver un plan qui nous fasse réussir... » M. de Bruc explique que cela était relatif à son affaire d'intérêt. « J'avais fait, dit-il, deux voyages inutiles à Bade et à Fribourg, pour cette affaire; je voulais enfin réussir : il s'agissait d'argent. »

L'interrogatoire des témoins n'offre pas d'incidents bien remarquables. Le nommé Edouard de Geslin, ancien capitaine d'infanterie, en ce moment propriétaire à Paris, déclare que M. de Persigny, en présence de Gricourt, lui a fait la proposition d'entrer dans un complot, qui avait pour but de placer Napoléon II sur le trône et qu'on lui promettait le grade de général ; ce qui eût été de toute justice, dit-il, attendu qu'il servait depuis trente-neuf ans. Mais il a repoussé la proposition.

La plupart des témoins sont des domestiques d'auberges, dont la déposition a pour objet de constater la présence des accusés dans les lieux où l'acte d'accusation affirme qu'ils se sont trouvés.

Le général Exelmans est appelé. Son nom excite un mouvement d'attention. Il déclare s'appeler Joseph Exelmans, être général et pair de France, et demeurer à Paris. Sur l'invitation du président, il s'assied.

« Je connais, dit-il en regardant les accusés, je connais M. Parquin. Je ne connaissais pas M. de Bruc; cependant je crois que je l'avais vu une fois. Le 20 ou le 21 octobre, il vint me voir à Paris. Il me présenta un billet du prince Louis Bonaparte. Je lus la première partie de ce billet, où le prince me priait de l'aller voir, disant qu'il avait à me consulter. Je refusai formellement, et je répondis que le prince ferait bien de ne compromettre ni lui ni sa famille. « Mais, me dit M. de Bruc en insistant, je pars pour la Suisse, je vous offrirais une place. — Je vous remercie, mais je ne puis. » Je dis encore que je croyais avoir manqué aux convenances à l'égard du prince, parce qu'il m'avait envoyé, il y a deux ans et demi, son *Manuel d'artillerie*, et que je ne lui avais pas écrit pour le remercier. « Veuillez lui présenter mes excuses, dis-je à M. de Bruc, et remerciez-le pour moi; mais, s'il nourrit des projets, dites-lui qu'il s'abuse. Il s'abuse s'il croit qu'il a un parti en France : il y a une grande vénération pour la mémoire de l'empereur; mais voilà tout. » Je saluai M. de Bruc, qui sortit. »

Le président demande au général Exelmans quel était le contenu du billet.

« Je l'ai là, répond le général; le voici. »

On passe le billet au président, qui, après l'avoir fait reconnaître à M. de Bruc, en donne lecture. En voici le texte :

« Arenemberg, 11 octobre 1836.

« Général,

« Je profite d'une occasion sûre pour vous dire combien je serais heureux de pouvoir vous parler. Vos honorables antécédents, votre réputation civile et militaire, me font espérer que, dans une occasion difficile, vous voudrez bien m'aider de vos conseils. Le neveu de l'empereur s'adresse avec confiance à un vieux militaire et à un vieil ami. Aussi espère-t-il que vous excuserez une démarche qui pourrait paraître intempestive à tout autre qu'à vous, général, qui êtes digne de comprendre tout noble sentiment. Le lieutenant-colonel de Bruc, qui mérite toute ma confiance, veut bien se charger de décider avec vous le lieu où je pourrai vous voir.

« En attendant, général, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments et de ma considération.

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

L'un des avocats demande au général si M. de Bruc lui a fait la proposition d'entrer dans un complot.

« Non, monsieur, répond vivement le général; mais elle eût été inutile : je connais mon devoir et mes ser-

ments. S'il m'en eût fait une, je l'aurais fait arrêter, ou je l'eusse traité comme un fou. »

« Monsieur le pair, dit le président, cela suffit. Nous vous avons fait préparer un fauteuil : vous pouvez vous asseoir. »

Les dépositions des témoins militaires confirment, avec de longs détails, ce qui s'est passé dans les quartiers et aux casernes où le mouvement a éclaté; ces détails n'ajoutent rien d'important aux faits relatés dans l'acte d'accusation et avoués par les accusés.

Le préfet, M. Choppin d'Arnouville, rend compte des circonstances de son arrestation et de sa délivrance telles qu'elles ont été rapportées, et ajoute : « J'ai la certitude que l'ordre avait été donné de ne point exercer sur moi de violences... Je n'ai dû les mauvais traitements que j'ai éprouvés qu'à la résistance que j'ai opposée. »

La déposition du général Voirol ne fait connaître aucune circonstance nouvelle. Le colonel Vaudrey l'interpelle seulement d'attester qu'il est entré dans sa chambre après le prince. « Je devais le suivre, dit-il; je m'étais donné à lui. » Le général ne nie point cette circonstance.

Un débat assez curieux s'engage ensuite entre le préfet et le général Voirol. Celui-ci venait de dire qu'il avait reçu du prince une lettre sous la date du 14 août. « Le prince, dit-il, me donnait un rendez-vous : il était bien aise de me voir et d'embrasser un bon et loyal officier. » Au lieu de répondre favorablement à cette lettre, le général alla trouver le préfet, et l'avertit de redoubler de surveillance, ajoutant que le prince avait des émissaires et qu'un officier avait reçu des propositions. « Le préfet, continue le général, me répondit qu'il entretenait une surveillance active autour du prince, et qu'il avait même un agent auprès de lui. »

« Je crois, dit à son tour le préfet, qu'il y a une erreur dans la manière explicite dont s'exprime M. le général Voirol. Je ne crois pas qu'il m'ait averti que des propositions avaient été faites. Je lui ai dit que j'avais envoyé quelqu'un à Bade, mais pour une surveillance générale, et non pour aller auprès du prince. »

« M. le préfet m'a dit, réplique le général : « Je suis parfaitement tranquille, *j'ai un agent auprès du prince.* »

M. Ferdinand Barrot, l'un des défenseurs, demande si le général n'a pas été tout à fait rassuré par les paroles du préfet. « Sans doute, répond le général. »

M. BARROT. — Cela suffit.

Le commandant Parquin, interpellé sur la déposition du général Voirol, dit qu'elle est exacte, sauf quelques petites irrégularités. Ainsi, le général dépose qu'on a brandi des sabres sur sa tête. « Quant à moi, dit l'accusé, j'ai tenu constamment mon sabre dans le fourreau. — Vous vouliez le tirer, commandant, réplique le témoin; on a brandi des sabres sur ma tête et sur celles de ma femme et de ma belle-mère. — Et j'ai défendu expressément aux canonniers, reprend l'accusé, de toucher un seul cheveu du général. »

Plus tard, à la suite d'une autre déposition, il affirme encore que c'est sur l'ordre exprès du prince qu'il a voulu mettre le général aux arrêts.

L'un des avocats revient sur la contradiction qui existe entre la déposition du général et celle du préfet.

Le préfet, prenant la parole : « D'abord, je n'ai aucune espèce de souvenir qu'il m'ait été dit que le prince avait des émissaires à Strasbourg, aucun souvenir que des ouvertures aient été faites à un officier, et je crois que le témoin (le général Voirol) s'est trompé. J'ai envoyé à Bade, où tout le monde sait qu'il y a des milliers d'étrangers qui se parlent, se saluent et se quittent. Je pouvais faire surveiller le prince au bal ou dans un lieu public, et l'agent que j'ai envoyé ne m'a fait que des rapports insignifiants. »

Le préfet retourne à sa place.

Le général Voirol répond aussitôt : « M. le préfet a dit qu'il n'avait aucun souvenir de ce qui a été fait. Il n'y a rien d'écrit, mais je maintiens l'exactitude de ma déposition. »

Le procureur général met fin au débat en disant que toutes les précautions avaient été prises, et qu'elles ont été déjouées. Il donne ensuite lecture de la lettre adressée par le prince au général Voirol. La voici :

« Bade, 14 août 1836.

« Général,

« Comptant partir bientôt pour retourner en Suisse, je serais désolé de quitter la frontière de France sans avoir vu un des anciens chefs militaires que j'honore le plus. Je sais bien, général, que les lois et la politique voudraient nous jeter, vous et moi, dans deux camps différents; mais cela est impossible : un vieux militaire sera toujours pour moi un ami, de même que mon nom lui rappellera sans cesse sa glorieuse jeunesse.

« Général, j'ai le cœur déchiré en ayant depuis un mois la France devant les yeux sans pouvoir y poser le pied. C'est demain la fête de l'empereur, et je la passerai avec des étrangers. Si vous pouvez me donner un rendez-vous, dans quelques jours, dans les environs de Bade, vous effacerez par votre présence les tristes impressions qui m'oppriment : en vous embrassant, j'oublierai l'ingratitude des hommes et la cruauté du sort. Je vous demande pardon, général, de m'exprimer aussi amicalement envers quelqu'un que je ne connais pas; mais je sais que votre cœur n'a pas vieilli.

« Recevez, général, avec l'expression du bonheur que j'aurais à vous voir, l'assurance de mon estime et de mes sentiments distingués.

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

On entend des témoins qui confirment les faits imputés au lieutenant Laity, et que celui-ci, d'ailleurs, n'a point contestés.

Les avocats demandent alors la lecture des procès-verbaux qui constatent la levée de l'écrou du prince Louis Bonaparte, d'après les ordres du gouvernement. Il est fait droit à cette demande.

Un grand nombre de témoins rendent compte des circonstances de l'arrestation des accusés. Il résulte de la plupart de ces dépositions que les conjurés auraient parfaitement pu résister; mais, voulant éviter l'effusion du sang, ils se sont rendus sans difficulté. Le colonel Taillandier, du 46^e^, dépose de faits assez curieux. Après avoir raconté comment il fut instruit du mouvement, et avec quelles démonstrations de joie il fut reçu par ses soldats lorsqu'il se présenta à la caserne, il continue ainsi : « On m'amena dans le même moment le commandant Parquin, sans chapeau, en habit de général. « Vous ne devez pas porter les épaulettes de général, » lui dis-je. Alors on lui arracha l'une de ses épaulettes; je lui arrachai l'autre, et je donnai ordre qu'il fût conduit au corps de garde.

« On avait en même temps arrêté dans la cour les autres insurgés qui avaient formé le cortége du prince. Le prince lui-même venait d'être arrêté. Il ne restait plus que le colonel Vaudrey, et ce n'était pas le moins

difficile, parce que ses canonniers le défendaient avec acharnement. On se jeta sur lui, et une lutte commença. En même temps le peuple, qui était sur les remparts, lançait des pierres sur mes hommes, et nous faisait beaucoup de mal. Alors moi, dans un moment de colère, je m'écriai : « Je ne trouverai donc pas un paquet de cartouches sous ma main?... » Un officier qui était près de moi me dit à l'oreille : « Colonel, j'en ai un paquet dans ma chambre. — Courez, courez le chercher. » Les pierres continuaient à pleuvoir sur nos têtes. Bientôt je pus faire charger les armes, et je fis tirer quelques coups de fusil sur les assaillants. Cette mesure fit un effet merveilleux, car aussitôt tous s'enfuirent, à l'exception d'un seul individu qui resta debout à la même place à nous harceler.

« Je courus au colonel, qui se défendait toujours. « Colonel, lui dis-je en lui mettant la main sur le collet, rendez-vous, ou vous êtes mort. — Non, je ne me rends pas; mes canonniers ne le souffriront jamais. — Non! non! répétèrent les canonniers. » Alors ils prirent une attitude menaçante; plusieurs canons de fusil se dirigèrent sur moi. « Rendez-vous, dis-je encore au colonel. — Non, je ne me rendrai pas. » Alors, une idée me vint; je fis faire silence autour de moi, et je dis à l'oreille du colonel : « Vous ne pourriez échapper maintenant. On croit, dans la ville, que ce mouvement a été tenté en faveur de Charles X, et l'on est furieux contre vous. »

« Qu'il me crût ou ne me crût pas, le colonel se rendit alors, et renvoya ses canonniers. »

Le colonel Vaudrey nie positivement que M. Taillandier lui ait fait des menaces, et surtout qu'il lui ait porté la main sur le collet. Le témoin soutient que sa déposition est conforme à la vérité. « Nullement! s'écrie le colonel Vaudrey, je n'ai pas été saisi au collet; M. Taillandier est le seul qui dise cela : il ne m'eût pas saisi impunément. » Et cette circonstance reste dans l'incertitude.

Le commandant Parquin fait aussi une observation. « Lorsque je me suis rendu, dit-il, j'ai été conduit au quartier. Il est bien vrai que M. Taillandier m'a insulté; il est très-vrai qu'il m'a arraché mes épaulettes. Il a pu le faire impunément, j'étais son prisonnier.

— Je ne puis rien répondre à cette provocation, dit le colonel Taillandier. — Ce n'est point une provocation, réplique l'un des avocats.

— C'est l'expression d'un sentiment naturel, vrai et légitime, » ajoute avec chaleur Me Parquin, frère du commandant, qui est également au nombre des défenseurs.

Les interrogatoires étant terminés, le procureur général Rossée présente, dans son réquisitoire, une seconde édition, considérablement allongée, de son acte d'accusation. Il s'efforce surtout de justifier l'absence du prince Louis-Napoléon, en soutenant que, le roi ayant d'une manière absolue le droit de faire grâce, il peut exercer ce droit même avant le jugement.

L'organe du ministère public, prévoyant encore le reproche de partialité que les défenseurs ne manqueront pas d'adresser au gouvernement pour vouloir livrer à la vengeance des lois les accusés secondaires, après y avoir soustrait le chef de l'entreprise, soutient que ce reproche de partialité ne serait pas fondé. « Quelle est, dit-il, la position de Louis Bonaparte? Il a été banni de France par une de ces lois que la politique seule peut justifier. Louis Bonaparte n'a pas su comprendre cette nécessité : il s'est cru frappé injustement. Aigri par la douleur et le mécontentement, il a conspiré. Des intrigants auront cherché à exploiter le mécontentement de ce jeune homme; une révolution amenant toujours des combinaisons nouvelles, les ambitieux auront saisi l'occasion qui s'offrait. Doué d'une imagination impressionnable, il a cru qu'il était appelé à succéder à son oncle. C'est ainsi qu'il voulait passer en Pologne, lorsque la chute de Varsovie arrêta ses pas. Il oubliait que la tâche que Napoléon avait entreprise, il ne l'avait accomplie que par cette force qui est le génie Qu'avait-il, lui? Rien que ses prétentions, rien que les suggestions de son entourage. Il était évidemment fasciné par des gens intéressés à le tromper.

« Ces observations, continue le procureur général, expliquent la différence que nous voulons établir entre Louis Bonaparte et les accusés. Le prince n'était pas obligé envers l'État; il n'avait pas reçu, comme eux, des honneurs, des grades, pour protéger la patrie. Quelle parité dans les positions? Aucune. »

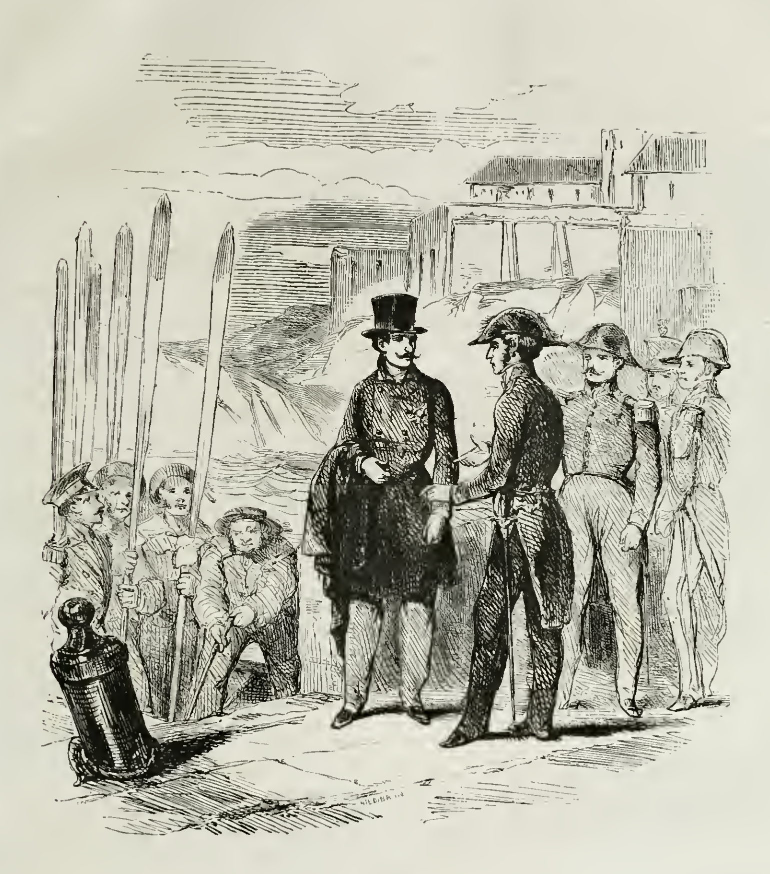
Après avoir prévenu le système de défense que pourraient employer les accusés en prétendant qu'ils ont été entraînés, fascinés, et avoir cherché à le refuter d'avance, l'accusateur public termine ainsi : « Comment concevoir qu'un jeune homme, qui n'avait que son nom, ait pu produire une fascination? Non; il n'y a pas eu, d'ailleurs, de spontanéité : il y a eu préméditation. Un acquittement serait un crime, nous n'hésitons pas à le dire. Si l'impunité était acquise au coupable, les magistrats n'auraient plus qu'à voiler le temple de la loi, et les bons citoyens devraient se résoudre à toutes les calamités. »

Certes, si cette péroraison n'arrache pas une condamnation aux jurés, on pourra en conclure qu'elle est bien maladroite ou qu'ils sont bien pervers. Quant à moi, j'en conviens, je penche pour la première partie de cette alternative. Le cœur et la raison doivent également répugner à ces formes absolues de certains réquisitoires, qui semblent vouer à l'infamie les membres d'un jury s'ils jugent, dans leur for intérieur, devoir acquitter celui que le ministère public voudrait faire condamner. Heureusement, la plupart des jurés ne sont pas dupes de ces exagérations, et ils savent les réduire à leur juste valeur. Nous verrons bientôt si, dans la circonstance présente, ils ont su, malgré les foudres du procureur général, s'affranchir de la crainte de passer pour mauvais citoyens, et n'écouter que la voix de leur conscience.

Au procureur général succèdent le procureur du roi et son substitut, qui discutent successivement les charges concernant les divers accusés. Le colonel Vaudrey n'est pas ménagé, on le conçoit; au contraire, le jeune Laity obtient presque une ovation : le procureur du roi est obligé de rendre hommage à son énergie; il le représente bravant le danger partout où il en trouve, et montrant un vrai dévouement à la cause qu'il avait embrassée. « Mais ce dévouement, dit-il, était coupable, il faut qu'il soit puni. »

Enfin, lorsque les trois organes du ministère public ont épuisé leur éloquence pour soutenir l'accusation contre ceux des accusés que chacun de ces magistrats était chargé d'attaquer, Me Ferdinand Barrot, l'un des défenseurs, présente la défense du colonel Vaudrey. Il commence ainsi, au milieu du plus profond silence :

« Ce n'est pas, ce me semble, le défenseur du colonel Vaudrey qui devrait se lever le premier devant vous, et, le premier, prendre rang dans la lutte en-



Nous montâmes tous dans des canots. — PAGE 55.

gagée. A un autre (on comprend qu'il veut dire à l'avocat du prince Louis-Napoléon) appartenait cet avant-poste de la défense. Celui-là avait la plus sûre conscience des faits qui servent de base à l'accusation, et de la responsabilité qu'ils entraînent pour les accusés. Tout, dans les débats que vous avez entendus, a procédé de lui, et semblait devoir retourner à lui; il était, à vrai dire, la raison et la fin de ce procès : il en était le chef. »

L'avocat, comme on le voit, tire, dès le début, un puissant argument de l'absence du prince; il soutient qu'aucun droit ne devait le soustraire à ses juges. « Le prince Louis, dit-il, est venu accomplir toutes les circonstances de son acte, et aujourd'hui il repousse généreusement le privilége qu'on veut lui infliger...

« Le droit de grâce, continue-t-il, exercé avant la condamnation, viole ce principe qui veut que l'innocence d'un accusé ne disparaisse que sous le coup d'une condamnation. La conscience des juges emprunte à Dieu la justice de ce monde; aussi est-il impossible d'admettre que la justice ait deux manières d'agir pour deux faits identiques, qui se sont passés dans des circonstances identiques. Un crime est commis : la vindicte publique s'arme et s'apprête à punir; et voilà qu'un pouvoir sans juridiction intervient et s'arroge le droit d'entraver les pas de la justice! C'est-à-dire qu'un homme existe qui a été le principal auteur d'un crime; c'est par lui et pour lui que s'exécute une entreprise, et on vous enlève cet homme! et la complicité n'est plus qu'un cadavre qu'on livre aux tortures de l'accu-

sation! Le pouvoir a séparé violemment ce qui devait rester uni; mais s'il a jeté son influence dans l'un des plateaux de la balance, vous jetterez dans l'autre, messieurs les jurés, un verdict d'acquittement. »

Entrant dans les faits relatifs au colonel Vaudrey, Me Ferdinand Barrot prouve que c'est un homme qui doit ses grades, non pas, comme on l'a dit, à la bonté du roi, mais à son courage; il le suit dans ses campagnes, sous l'Empire, à partir de 1804; il le montre en Italie, en Autriche, dans le Tyrol et dans cette campagne d'Allemagne, en 1813, où il conquit la croix au prix de son sang. « A ceux qui ont dit que ce n'était pas un brave officier, s'écrie le défenseur, à ceux-là il peut répondre par cette glorieuse activité dont il a donné de si belles preuves; il peut leur dire : J'ai acquis trois grades en six ans; à vingt-huit ans, j'avais la poitrine décorée de la croix et couverte de blessures. Non, colonel, vos enfants n'auront pas à rougir de vous; non, l'accusation de félonie n'entachera pas leur nom: ce nom, qu'ils tiennent de vous, sera leur plus noble héritage. »

Me Barrot continue de raconter la vie du colonel. Il était chef d'escadron en 1814; au retour des Bourbons, il se tient en repos; Napoléon revient de l'île d'Elbe en 1815, il court reprendre du service. En 1830, il se trouvait à Strasbourg, où il organisa l'insurrection contre le pouvoir auteur des ordonnances de Juillet. Le colonel dut subir la participation qu'il avait prise à la révolution de 1830 : il demanda un commandement à la nouvelle royauté. « Le serment politique, dit l'avocat, est tombé dans le domaine des transactions humaines. Nous sommes fâchés de n'avoir pas plus d'éloges à en faire. Si un homme n'avait jamais prêté qu'un serment, je lui permettrais de venir insulter le colonel Vaudrey. »

L'avocat raconte les ennuis que le colonel eut à subir de la part du comité d'artillerie; il parle de mécontentements qui durent le préparer à entendre les propositions du prince; il rapporte les circonstances de l'entrevue, décrit les irrésistibles séductions auxquelles le colonel céda; et, pour montrer qu'en s'engageant il n'agit pas en ambitieux avide, le défenseur ajoute que, le prince lui ayant montré un papier par lequel il assurait 10,000 francs de rente à chacun de ses enfants, le colonel déchira ce papier en disant : « Je donne ma « vie, mon sang; je ne les vends pas. »

Me F. Barrot revient, en terminant, sur la situation singulière que l'absence du prince fait aux accusés.

« Messieurs les jurés, dit-il, permettez-moi de vous le dire, je me suis trouvé, dans le cours de ce procès, sous le poids d'une impression pénible. Au moment où j'arrivais, le prince touchait au sol de l'Amérique, pour lui le sol de l'espérance, pour lui le bonheur. Déjà son esprit est plus calme et plus paisible, il respire en paix; déjà une mère peut aller le consoler... Mais regardez de ce côté : les chagrins, les angoisses de la prison; de ce côté tant de malheurs... Mais, pour eux, toutes les voix ne seront pas muettes; tout à l'heure la voix d'un frère (Me Parquin, frère du commandant) vous demandera justice...

« Messieurs, il y avait ici un prince parmi les accusés, et, pour parler comme l'accusation, *la bonté royale* l'a mis en liberté; elle vient d'ajouter une noble action à notre histoire. Mais vous, citoyens, vous, les organes de la loi, et non pas les soutiens de la force, vous vous montrerez dignes de la mission qui vous est confiée. Vous acquitterez, et votre décision s'inscrira dans les plus belles pages de nos annales judiciaires, car il est un principe établi dans nos mœurs; ce principe, c'est *justice pour tous!* »

Les avocats des autres défenseurs prennent successivement la parole. Il serait fastidieux d'analyser leurs discours. Nous remarquerons seulement qu'ils se terminent tous par des considérations identiques sur le fait de l'absence du prince.

La Cour royale de Colmar avait la première protesté contre l'acte du gouvernement dans cette circonstance.

La même question, soulevée à la Chambre des députés dans la séance du 19 janvier, attira un blâme énergique sur le ministère, non-seulement de la part des membres de l'opposition, mais aussi de la part de M. Dupin aîné, protestant, au nom des principes dont il est, dit-il, l'inébranlable défenseur, contre la violation que l'on a faite de la loi, dans cette circonstance, en osant soustraire un accusé au jugement qu'il avait encouru.

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics, répond à ces reproches que le gouvernement a cru devoir respecter les sympathies populaires pour la mémoire de Napoléon; il n'a pas voulu exposer à la flétrissure d'un jugement le nom que l'Empereur avait illustré.

M. LAFFITTE. — C'est violer la loi!

LE MINISTRE. — Je sais que l'acte commis par le cabinet est illégal; il en doit compte à la Chambre : il ne recule pas devant la responsabilité qu'il a encourue. En disant que nous avons violé la loi, vous ne dites rien de nouveau, et que je n'aie dit moi-même le premier. La question est de savoir si nous avons eu des motifs suffisants pour la méconnaître. (*Très-bien! très-bien!*)

« Rappelez-vous, messieurs, continue M. Martin, ce que vous et le gouvernement avez fait depuis 1830. A une époque antérieure, on s'effrayait du nom de l'Empereur, des souvenirs qu'il avait laissés; on effaçait les traces et les enseignes qui rappelaient ses victoires; les compagnons de sa gloire étaient délaissés. Qu'avez-vous fait? Vous les avez rappelés, vous leur avez rendu leurs honneurs. Les monuments que Napoléon avait commencés, vous les avez achevés; vous y avez inscrit le nom des braves qui l'avaient accompagné dans toutes ses victoires. Et, lorsque vous avez tant fait pour honorer et conserver les souvenirs de l'Empereur, vous nous reprochez aujourd'hui un acte de reconnaissance pour sa mémoire! (*Vive adhésion au centre.*)

« Il appartenait à un gouvernement fort comme le nôtre, dit encore le ministre, de donner un grand exemple de son respect et de son admiration pour des souvenirs *dont il n'a rien à craindre.*

« Les prétendants, quels qu'ils soient, dit-on, seront encouragés à venir porter le désordre en France. (*A gauche :* Oui! oui!) Non, messieurs, c'est là une véritable erreur. Celui qui joue sa tête grandit de toute l'étendue du péril auquel il s'expose, et je conçois qu'il trouve des partisans; mais, quand un conspirateur, quand un prétendant veut recruter des soldats, et que chacun peut lui dire qu'il ne partage pas leurs dangers, je dis que personne ne marchera à sa suite, et que votre générosité l'a rendu impuissant à l'avance. »

Ainsi, dans l'opinion du gouvernement, si l'on en croit M. Martin (du Nord), le moyen d'empêcher un chef de conspiration de se faire des prosélytes, ce serait de l'excuser sans cesse, de lui pardonner toujours, mais de poursuivre sévèrement ses complices,

M. Dupin, qui ne se paye pas de pareilles raisons, gourmande de nouveau le ministre : — « Depuis quand, s'écrie-t-il, à ce principe qui nous a coûté si cher à éta-

blir, l'égalité devant la loi, soit qu'elle permette, soit qu'elle punisse, veut-on substituer cet autre principe, qu'il ne faut pas juger les hommes par leurs actes, mais par le mérite de leurs aïeux, même en collatérale?... (*Réclamations au centre. — A gauche :* C'est cela!) Qu'il faut moins avoir égard au crime actuel qu'à la gloire passée, et que d'avance le descendant d'un grand homme ne peut être jugé par le pays? »

On comprendra qu'un acte ainsi controversé ait pu faire impression sur le jury de Strasbourg. L'avocat général, qui sent que c'est là le point capital des débats, insiste longuement pour justifier la mesure ministérielle; mais Mᵉ Parquin, chargé de la réplique, n'a pas de peine à pulvériser ses raisonnements. En terminant, il s'élève avec force contre la manière dont on a traité le prince absent. « Et comment n'a-t-il pas répugné, dit-il, au ministere public, de prononcer la moindre parole qui pût retentir au dehors de cette enceinte et affliger le prince au delà des mers? Si la presse recueillait les paroles malveillantes de l'accusation, le prince ne pourrait-il pas dire : Qu'est-ce qu'un gouvernement semblable? Il refuse de m'entendre, il refuse de me laisser asseoir au banc des accusés et présenter ma justification, et, lorsque j'ai dû m'expatrier, on me frappe, on me déchire!

« Maintenant, continue le défenseur, voulez-vous connaître celui qu'on a traité si peu généreusement? Voici une lettre qu'il a adressée à son avocat. Cette lettre, commencée le 11 novembre à Paris, a été close, le 15, à Lorient. J'en lirai quelques passages:

« Malgré mon désir de rester avec mes compagnons
« d'infortune et de partager leur sort, le roi, dans sa
« clémence, a ordonné que je fusse transporté en Amé-
« rique. J'apprécie, comme je le dois, la bonté du roi;
« mais je regrette bien vivement de ne pouvoir compa-
« raître à la barre des tribunaux pour expliquer les
« démarches à la suite desquelles j'ai entraîné mes
« amis à leur perte... Certes, nous sommes tous cou-
« pables; mais le plus coupable, c'est moi. »

« C'est ainsi, continue maître Parquin, que s'exprime ce jeune homme, qu'on traitait d'ingrat et d'égoïste. Il est *reconnaissant des bontés du roi!* Le jury resterait-il en arrière de cette générosité? »

Eh bien! non; les jurés avaient entendu ces voix généreuses; ils avaient vu dans l'action des accusés de l'entraînement et non pas un crime. Aux vingt-quatre questions qui leur furent posées, ils répondirent unanimement : *Non, les accusés ne sont pas coupables.*

Ainsi se termina l'affaire de Strasbourg, l'un des épisodes importants de la vie du prince Louis-Napoléon. Cette entreprise fut-elle un crime, ou du moins une faute? Ce pouvait être un acte répréhensible au point de vue du gouvernement qu'elle attaquait; mais le verdict du jury a prouvé que ce n'était pas un crime. Etait-ce une faute au point de vue du prince lui-même? Nous ne le pensons pas. La pire des situations, pour un prétendant, c'est l'obscurité. Louis Napoléon le comprenait; aussi ne négligeait-il aucune occasion de donner signe d'existence. Quelque grand que soit le nom qu'on porte, il est essentiel de ne pas le faire oublier. Louis-Napoléon sentait bien qu'un jour ou l'autre le sien produirait son effet, sa fascination sur les masses; il se serait cru coupable de le laisser tomber dans l'oubli. La tentative de Strasbourg l'éleva, pour ainsi dire, sur un premier piédestal; et comme, en définitive, le résultat de cette affaire fut parfaitement honorable pour lui, il y gagna une célébrité dont la France eut lieu, plus tard, de s'enorgueillir.

---

## CHAPITRE V.

Lettre de Louis-Napoléon à sa mère. — Son opinion sur l'affaire de Strasbourg. — Il raconte lui-même les événements. — Sa lettre à M. Odilon Barrot. — Journal de son voyage. — En vue de Madère. — En vue des Canaries. — Le 29 décembre. — Le 1ᵉʳ janvier 1837. — Le 5 janvier. — Le 10 janvier. — Lettre à M. Vieillard. — Maladie de la reine Hortense. — Elle écrit à son fils. — Son testament. — Sa fin. — La comtesse de Lipona et sa pension. — M. Liadières. — M. Salverte. — M. Las Cases. — M. Molé. — M. Dupin. — Brochure sur les événements de Strasbourg. — Procès Laity. — Le président Pasquier. — Le procureur général Frank-Carré. — Les dynasties. — Théorie du serment. — Programme du gouvernement. — Péroraison du procureur général. — Discours de l'accusé. — Défense de Michel (de Bourges). — Condamnation. — Récompense.



Pendant que les amis de Louis-Napoléon obtenaient ainsi du jury de Strasbourg un acquittement honorable, le jeune prince voguait vers les côtes de l'Amérique.

Dans une lettre qu'il adresse à sa mère, il retrace lui-même ses impressions douloureuses, fait un récit détaillé de tout ce qui s'est passé, et raconte ensuite les aventures de son voyage.

« Ma mère, dit-il en commençant, vous donner un récit détaillé de mes malheurs, c'est renouveler vos peines et les miennes, et cependant c'est en même temps une consolation pour vous et pour moi que de vous mettre au fait de toutes les impressions que j'ai ressenties, de toutes les émotions qui m'ont agité depuis la fin d'octobre. Vous savez quel est le prétexte que je donnai à mon départ d'Arenemberg; mais ce que vous ne savez pas, c'est ce qui se passait alors dans mon cœur. Fort de ma conviction, qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la seule cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe; fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impériale ou à tomber victime de ma foi politique.

« Je partis, faisant dans ma voiture le même chemin que j'avais suivi, il y a trois mois, pour me rendre à Unkirch et à Baden; tout était de même autour de moi, mais quelle différence dans les impressions qui m'agitaient! J'étais alors gai et serein comme le jour qui m'éclairait; aujourd'hui, triste et rêveur, mon esprit avait pris la teinte de l'air brumeux et froid qui m'entourait. On me demandera ce qui me forçait d'abandonner une existence heureuse pour courir tous les risques d'une entreprise hasardeuse. Je répondrai qu'une voix secrète m'entraînait, et que, pour rien au monde, je n'aurais voulu remettre à une autre époque une tentative qui me semblait présenter tant de chances de succès.

« Et, ce qu'il y a de plus pénible à penser pour moi, c'est qu'actuellement que la réalité est venue remplacer

mes suppositions, et qu'au lieu de ne faire qu'imaginer j'ai vu, je puis juger, et je reste dans mes croyances d'autant plus convaincu que, si j'avais pu suivre le plan que je m'étais d'abord tracé, au lieu d'être maintenant sous l'équateur, je serais dans ma patrie. Que m'importent les cris du vulgaire? qui m'appellera insensé parce que je n'aurai pas réussi, et qui aurait exagéré mon mérite si j'avais triomphé? Je prends sur moi toute la responsabilité de l'événement, car j'ai agi par conviction et non par entraînement. Hélas! si j'étais la seule victime, je n'aurais rien à déplorer! J'ai trouvé dans mes amis un dévouement sans bornes, et je n'ai de reproche à faire à qui que ce soit. »

Ce qui frappe dans ce début, c'est, indépendamment d'une conviction inébranlable, une générosité de sentiments, un langage de cœur qu'on est habitué du reste à retrouver dans l'expression des pensées intimes du fils de la reine Hortense.

Il entre alors dans les détails les plus circonstanciés des faits de l'entreprise.

« Le 27, dit-il, j'arrivai à Lahr, petite ville du grand duché de Baden, où j'attendis des nouvelles. Près de cet endroit, l'essieu de ma calèche s'étant cassé, me força de rester un jour dans la ville. Le 28 au matin, je partis de Lahr; je retournai sur mes pas; je passai par Fribourg, Neufbrisach, Colmar, et j'arrivai le soir à onze heures à Strasbourg, sans le moindre embarras. Ma voiture alla à l'hôtel de la Fleur, tandis que j'allais loger dans une petite chambre qu'on m'avait retenue rue de la Fontaine.

« Là, je vis, le 29, le colonel Vaudrey, et je lui soumis le plan d'opération que j'avais arrêté; mais le colonel, dont les sentiments nobles et généreux méritaient un meilleur sort, me dit : « Il ne s'agit pas ici d'un conflit en armes; votre cause est trop française et trop pure pour la souiller en répandant du sang français; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous marcherons ensemble chez le général Voirol; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale, lorsqu'il saura que la garnison vous suit. » J'approuvai ses raisons, et tout fut décidé pour le lendemain matin. On avait retenu une maison dans une rue voisine du quartier d'Austerlitz, où nous devions nous retirer tous pour nous porter de là à cette caserne dès que le régiment d'artillerie serait rassemblé.

« Le 29, à onze heures du soir, un de mes amis vint me chercher, rue de la Fontaine, pour me conduire au rendez-vous général. Nous traversâmes ensemble toute la ville; un beau clair de lune éclairait les rues : je prenais ce beau temps pour un favorable augure pour le lendemain; je regardais avec attention les endroits par où je passais. Le silence qui y régnait faisait impression sur moi; par quoi ce calme sera-t-il remplacé demain? « Cependant, dis-je à mon compagnon, il n'y aura pas de désordre si je réussis : car c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires que j'ai voulu faire la révolution par l'armée ; mais, ajoutai-je, quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause, pour affronter tous les dangers que nous allons courir! mais l'opinion publique, qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches, si nous ne réussissons pas! Et cependant je prends Dieu à témoin que ce n'est pas pour satisfaire à une ambition personnelle, mais parce que je crois avoir une mission à remplir, que je risque ce qui m'est plus cher que la vie, l'estime de mes concitoyens! »

« Arrivé à la maison, rue des Orphelins, je trouvai mes amis réunis dans deux chambres au rez-de-chaussée. Je les remerciai du dévouement qu'ils montraient à ma cause, et je leur dis que dès ce moment nous partagerions ensemble la bonne comme la mauvaise fortune. Un des officiers apporta une aigle : c'était celle qui avait appartenu au 7e régiment de ligne. « L'aigle de Labédoyère! » s'écria-t-on, et chacun de nous la pressa sur son cœur avec une vive émotion... Tous les officiers étaient en grand uniforme; j'avais mis un uniforme d'artillerie, et sur ma tête un chapeau d'état-major.

« La nuit nous parut bien longue. Je la passai à écrire mes proclamations, que je n'avais pas voulu faire imprimer d'avance, de peur d'indiscrétion. Il était convenu que nous resterions dans cette maison jusqu'à ce que le colonel me fît prévenir de me rendre à la caserne. Nous comptions les heures, les minutes, les secondes. Six heures du matin étaient le moment indiqué. Qu'il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve dans de semblables circonstances! Dans une seconde on vit plus que dans dix années; car vivre, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-même qui nous donnent le sentiment de notre existence; et, dans ces moments critiques, nos facultés, nos organes, nos sens, exaltés au plus haut degré, sont concentrés sur un seul point : c'est l'heure qui doit décider de toute notre destinée. On est fort quand on peut se dire : Demain, je serai le libérateur de ma patrie, ou je serai mort. On est bien à plaindre lorsque les circonstances ont été telles qu'on n'a pu être ni l'un ni l'autre!

« Malgré mes précautions, le bruit que devaient faire un certain nombre de personnes réunies éveilla les propriétaires du premier étage; nous les entendîmes se lever et ouvrir les fenêtres. Il était cinq heures : nous redoublâmes de prudence, et ils se rendormirent.

« Enfin six heures sonnèrent! Jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur; mais, un instant après, la trompette du quartier d'Austerlitz vint encore en accélérer les battements. Le grand moment approchait. Un tumulte assez fort se fit aussitôt entendre dans la rue; des soldats passaient en criant, des cavaliers couraient au grand galop devant nos fenêtres. J'envoyai un officier s'informer de la cause de ce bruit : était-ce l'état-major de la place qui était déjà informé de nos projets? avions-nous été découverts? Il revint bientôt me dire que le bruit provenait des soldats que le colonel envoyait prendre leurs chevaux, qui étaient hors du quartier.

« Quelques minutes s'écoulèrent encore, et l'on vint me prévenir que le colonel m'attendait. Plein d'espoir, je me précipite dans la rue; M. Parquin, en uniforme de général de brigade, un chef de bataillon portant l'aigle en main, sont à mes côtés; douze officiers environ me suivent.

« Le trajet est court : il fut bientôt franchi. Le régiment était rangé en bataille dans la cour du quartier, en dedans des grilles; sur la pelouse stationnaient quarante canonniers à cheval.

« Ma mère, jugez du bonheur que j'éprouvais dans ce moment-là! Après vingt ans d'exil, je touchais enfin le sol sacré de la patrie; je me trouvais avec des Français que le souvenir de l'Empereur allait encore électriser.

« Le colonel Vaudrey était seul au milieu de la cour.

Je me dirigeai vers lui. Aussitôt le colonel, dont la belle figure et la taille avaient, dans le moment, quelque chose de sublime, tira son sabre et s'écria : « Soldats du 4e régiment d'artillerie! une grande révolution s'accomplit en ce moment; vous voyez ici, devant vous, le neveu de l'empereur Napoléon; il vient pour reconquérir les droits du peuple; le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit venir se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats! vous sentirez, comme votre chef, toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre. Soldats! le neveu de l'empereur Napoléon peut-il compter sur vous? »

« Sa voix fut couverte à l'instant par des cris unanimes de : Vive Napoléon! vive l'Empereur! Je pris alors la parole en ces termes : « Résolu à vaincre ou à mourir pour la cause du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs; c'est dans votre régiment que l'empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon, et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d Elbe. Soldats! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise! à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram! »

« Je saisis alors l'aigle que portait un de mes officiers, M. de Querelles, et, la leur présentant : « Soldats! continuai-je, voici le symbole de la gloire française, destiné à devenir aussi l'emblème de la liberté. Pendant quinze ans, il a conduit nos pères à la victoire, il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats! ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard que je confie à votre honneur et à votre courage? ne marcherez-vous pas avec moi contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie, au cri de: Vive la France! vive la liberté! »

« Mille cris affirmatifs me répondirent. Nous nous mîmes alors en marche, musique en tête; la joie et l'espérance brillaient sur tous les visages. Le plan était de courir chez le général, de lui mettre, non le pistolet sur la gorge, mais l'aigle devant les yeux, pour l'entraîner. Il fallait, pour se rendre chez lui, traverser toute la ville. Chemin faisant, je dus envoyer un officier avec un peloton chez l'imprimeur, pour publier mes proclamations; un autre chez le préfet, pour l'arrêter; enfin six reçurent des missions particulières, de sorte qu'arrivé chez le général, je m'étais ainsi défait volontairement d'une partie de mes forces. Mais avais-je besoin de m'entourer de tant de soldats? ne comptais-je pas sur la participation du peuple? Et, en effet, quoi qu'on en ait dit, sur toute la route que j'ai parcourue, je reçus les témoignages les moins équivoques de la sympathie de la population: je n'avais qu'à me débattre contre la véhémence des marques d'intérêt qui m'étaient prodiguées, et la variété des cris qui m'accueillaient me montrait qu'il n'y avait pas un parti qui ne sympathisât avec mon cœur.

« Arrivé à la cour de l'hôtel du général, continue le prince, je monte, suivi de MM. Vaudrey, Parquin, et de deux officiers. Le général n'était pas encore habillé; je lui dis : — « Général, je viens vers vous en ami; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous : la garnison est pour moi, décidez-vous et suivez-moi. »

« On lui montra l'aigle; il la repoussa en disant : — « Prince, on vous a trompé; l'armée connaît ses devoirs, et je vais à l'instant vous le prouver. » Alors je m'éloignai, et donnai l'ordre de laisser un piquet pour le garder. Le général se présenta plus tard à ses soldats pour les faire rentrer dans l'obéissance; les artilleurs, sous les ordres de M. Parquin, méconnurent son autorité, et ne lui répondirent que par les cris réitérés de : Vive l'Empereur! Plus tard, le général parvint à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée.

« Lorsque je sortis de chez le général, je fus accueilli par les mêmes acclamations de : Vive l'Empereur!!! Mais déjà ce premier échec m'avait vivement affecté; je n'y étais pas préparé, convaincu que la seule vue de l'aigle devait réveiller chez le général de vieux souvenirs de gloire, et l'entraîner... »

Bien que plusieurs passages de cette lettre présentent, à peu près, une répétition de quelques faits déjà connus, comme ils se trouvent racontés d'une manière différente, que la narration a ici tous les caractères d'authenticité désirables, et qu'elle est d'ailleurs concise et rapide, nous n'hésitons pas à reproduire ces passages, qui sont, du reste, peu nombreux, la plus grande partie de la lettre embrassant principalement, comme on l'a vu, des détails nouveaux pour le lecteur. Nous continuons donc de laisser parler le prince :

« Nous nous remîmes en marche; nous quittâmes la grande rue, et entrâmes dans la caserne de Finckmatt par la petite ruelle qui y conduit du faubourg de Pierre. Cette caserne est un grand bâtiment construit dans une espèce d'impasse; le terrain en avant est trop étroit pour qu'un régiment puisse s'y ranger en bataille. En me voyant ainsi resserré entre le rempart et le quartier, je m'aperçus que le plan convenu n'avait pas été suivi. A notre arrivée, les soldats s'empressent autour de nous; je les harangue; la plupart vont chercher leurs armes et reviennent se rallier à moi, en me témoignant leurs sympathies par leurs acclamations. Cependant, voyant se manifester parmi eux une hésitation soudaine, causée par les bruits que répandaient quelques officiers, qui s'efforçaient de leur inspirer des doutes sur mon identité; et comme, d'ailleurs, nous perdions un temps précieux dans une position défavorable, au lieu de courir sur-le-champ aux autres régiments qui nous attendaient, je dis au colonel de partir; il m'engage à rester encore; je me range à son avis; quelques minutes plus tard, il n'était plus temps. Des officiers d'infanterie arrivent, font fermer les grilles, et tancent fortement leurs soldats. Ceux-ci hésitent encore; je veux faire arrêter les officiers : leurs soldats les délivrent; alors la confusion se met partout. L'espace était tellement resserré, que chacun de nous fut perdu dans la foule; le peuple, qui était monté sur le mur, lançait des pierres sur l'infanterie; les canonniers voulaient faire usage de leurs armes, mais nous les en empêchâmes; nous vîmes tout de suite que nous aurions fait tuer beaucoup de monde. Je vis le colonel tour à tour arrêté par l'infanterie et délivré par ses soldats; moi-même j'allais succomber au milieu d'une multitude d'hommes qui, me reconnaissant, croisaient sur moi leurs baïonnettes. Je parais leurs coups avec mon sabre, en tâchant de les apaiser, lorsque les canonniers vinrent me tirer d'entre leurs fusils, et me placer au milieu d'eux. Je m'élançai alors, avec quelques sous-officiers, vers les canonniers montés, pour me saisir d'un cheval; toute l'infanterie me suivit; je me trouvai acculé entre les chevaux et le mur, sans pouvoir bouger. Alors les soldats arrivèrent de toutes

parts, se saisirent de moi, et me conduisirent dans le corps de garde. En entrant, j'y trouvai M. Parquin ; je lui tendis la main ; il me dit en m'abordant d'un air calme et résigné : — « Prince, nous serons fusillés, mais nous mourrons bien !—Oui, lui répondis-je, nous avons échoué dans une belle et noble entreprise ! »

« Bientôt après, le général Voirol arrive ; il me dit en entrant : — « Prince, vous n'avez trouvé qu'un traître dans l'armée française. — Dites plutôt, général, que j'avais trouvé un Labédoyère. » Des voitures furent amenées et nous transportèrent dans la prison neuve. Me voilà donc entre quatre murs, avec des fenêtres à barreaux, dans le séjour des criminels. Ah ! ceux qui savent ce que c'est que de passer tout à coup de l'excès du bonheur que procurent les plus nobles illusions à l'excès de la misère qui ne laisse plus d'espoir, et de franchir cet immense intervalle sans avoir un moment pour s'y préparer, comprendront ce qui se passait dans mon cœur !

« Au greffe, nous nous revîmes tous. M. de Querelles, en me serrant la main, me dit à haute voix : — « Prince, malgré notre défaite, je suis encore fier de ce que j'ai fait. » On me fit subir un interrogatoire ; j'étais calme et résigné ; mon parti était pris. On me fit les questions suivantes : — « Qu'est-ce qui vous a poussé à agir comme vous l'avez fait ? — Mes opinions politiques, répondis-je, et mon désir de revoir ma patrie, dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen, on m'a traité en prétendant. Eh bien ! je me suis conduit en prétendant. — Vous vouliez établir un gouvernement militaire ? — Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire. — Qu'auriez-vous fait vainqueur ? — J'aurais assemblé un congrès national. »

« Je déclarai ensuite que, moi seul ayant tout organisé, moi seul ayant entraîné les autres, moi seul aussi je devais assumer sur ma tête toute la responsabilité. Reconduit en prison, je me jetai sur un lit qu'on m'avait préparé, et, malgré mes tourments, le sommeil, qui adoucit les peines en donnant du relâche aux douleurs de l'âme, vint calmer mes sens ; le repos ne fuit pas le malheur, il n'y a que le remords qui n'en laisse pas. Mais comme le réveil fut affreux ! Je croyais avoir eu un horrible cauchemar : le sort des personnes compromises était ce qui me donnait le plus de douleur et d'inquiétude. J'écrivis au général Voirol pour lui dire que son honneur l'obligeait à s'intéresser au colonel Vaudrey, car c'était peut-être l'attachement du colonel pour lui, et les égards avec lesquels il l'avait traité, qui étaient cause de la non réussite de mon entreprise ; je terminais en priant que toute la rigueur des lois s'appesantît sur moi, disant que j'étais le plus coupable et le seul à craindre.

« Le général vint me voir et fut très-affectueux ; il me dit en entrant : — « Prince, quand j'étais votre prisonnier, je n'ai trouvé que des paroles dures à vous dire ; maintenant que vous êtes le mien, je n'ai plus que des paroles de consolation à vous adresser. » Le colonel Vaudrey et moi nous fûmes conduits à la citadelle, où (moi du moins) j'étais beaucoup mieux qu'en prison ; mais le pouvoir civil nous réclama, et, au bout de vingt-quatre heures, on nous réintégra dans notre première demeure.

« Le geôlier et le directeur de la prison de Strasbourg faisaient leur devoir, mais tâchaient d'adoucir, autant que possible, ma situation, tandis qu'un certain M. Lebel, qu'on envoya de Paris, voulant montrer son autorité, m'empêcha d'ouvrir mes fenêtres pour respirer l'air, me retira ma montre, qu'il ne me rendit qu'à mon départ, et enfin avait même commandé des abat-jour pour intercepter la lumière.

« Le 9 (novembre) au soir, on vint me prévenir que j'allais être transféré dans une autre prison. Je sors, et je trouve le général et le préfet qui m'emmènent dans leur voiture sans me dire où on me conduisait. J'insiste pour qu'on me laisse avec mes compagnons d'infortune ; mais le gouvernement en avait décidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la préfecture, je trouvai deux chaises de poste ; on me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et le lieutenant Thiboulet ; dans l'autre, il y avait quatre sous-officiers.

« Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg, et que mon sort allait être séparé de celui des autres accusés, j'éprouvai une douleur difficile à peindre. Me voilà donc forcé d'abandonner des hommes qui se sont dévoués pour moi ! me voilà donc privé des moyens de faire connaître, dans ma défense, mes idées et mes intentions ! me voilà donc recevant un soi-disant bienfait de celui auquel je voulais faire le plus de mal ! Je m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pouvais que protester !...

« Les deux officiers qui me conduisaient étaient deux officiers de l'Empire, amis intimes de M. Parquin aussi eurent-ils pour moi toutes sortes d'égards : j'aurais pu me croire voyageant avec des amis. Le 11, à deux heures du matin, j'arrivai à Paris, à l'hôtel de la préfecture de police. M. Delessert fut très-convenable pour moi ; il m'apprit que vous étiez venue en France réclamer pour moi la clémence du roi, que j'allais repartir dans deux heures pour Lorient, et que de là je passerais aux États-Unis sur une frégate française.

« Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne pas partager le sort de mes compagnons d'infortune ; que, retiré ainsi de prison avant d'avoir subi un interrogatoire général (le premier n'avait été que sommaire), on m'ôtait les moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient en faveur des accusés ; mais, mes protestations étant restées infructueuses, je pris le parti d'écrire au roi, et je lui dis que, jeté en prison après avoir pris les armes contre son gouvernement, je ne redoutais qu'une chose, sa générosité, puisqu'elle devait me priver de la plus douce consolation : la possibilité de partager le sort de mes compagnons d'infortune ; j'ajoutai que la vie était peu de chose pour moi, mais que ma reconnaissance envers lui serait grande s'il épargnait la vie à d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par moi et séduits par de glorieux souvenirs.

« En même temps, j'écrivis à M. Odilon Barrot la lettre que je joins ici, en le priant de se charger de la défense du colonel Vaudrey.

« A quatre heures, je me remis en marche avec la même escorte, et le 14 nous arrivâmes à la citadelle de Port-Louis, près Lorient. J'y restai jusqu'au 21 novembre, jour où la frégate appareilla. »

Le prince transcrit ensuite sa lettre à M. Odilon Barrot, par laquelle il le priait de prendre la défense des accusés, et en particulier du colonel Vaudrey. Il regrette d'avoir été mis hors de cause : il aurait justifié ses coaccusés. « Certes, continue-t-il, nous sommes tous coupables, aux yeux du gouvernement établi, d'avoir pris les armes contre lui ; mais le plus coupable, c'est moi ; c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher ces

hommes à une position sociale honorable pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire. Devant les lois, mes compagnons d'infortune sont coupables de s'être laissé entraîner, mais jamais plus qu'en leur faveur il n'y eut des circonstances atténuantes aux yeux du pays. Je tins au colonel Vaudrey, lorsque je le vis, et aux autres personnes, le 29 au soir, le langage suivant :

« Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août; mais vous savez aussi qu'aucun parti existant aujourd'hui n'est assez fort pour le renverser, aucun assez puissant pour réunir tous les Français, si l'un deux parvenait à s'emparer du pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement, comme cette faiblesse des partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls.

« Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction : c'est l'aigle de l'Empire. Sous cette bannière, qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée : elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de l'Empereur fut reconnue par quatre millions de votes; depuis, le peuple n'a plus été consulté...

« Comme l'aîné des neveux de Napoléon, je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'Empire, parce que, depuis vingt ans, les idées et les besoins de la France ont dû changer ; mais un principe ne peut être annulé par des faits, il ne peut l'être que par un autre principe; or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la Chambre des 221 de 1830, qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804.

« Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, à donner l'élan aux idées tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin à réunir, autour de l'autel de la patrie, les Français de tous les partis, en leur donnant pour mobiles l'honneur et la gloire. — Remettons, leur dis-je, le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux et la stabilité dans nos institutions. Eh quoi! m'écriai-je enfin, les princes de droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux dans le but de rétablir les abus et les priviléges; et moi, dont le nom représente la gloire, l'honneur et les droits du peuple, mourrai-je donc seul dans l'exil!... — Non! m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune, vous ne mourrez pas seul : nous mourrons avec vous ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple français! »

« Vous voyez donc, monsieur, que c'est moi qui les ai entraînés en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments, mais je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient prêté serment à Napoléon II et à sa dynastie. « L'invasion seule, leur dis-je, vous a déliés de ce serment. Eh bien! la force peut rétablir ce que la force seule a pu détruire. » J'allai même jusqu'à leur dire qu'on parlait de la mort du roi... (J'ai mis cela, ma mère, comme vous le comprendrez, pour leur être utile). Vous voyez combien j'étais coupable aux yeux du gouvernement! Eh bien! le gouvernement a été généreux envers moi; il a compris que ma position d'exilé, que mon amour pour mon pays, que ma parenté avec le grand homme, étaient des causes atténuantes; le jury restera-t-il en arrière de la marche indiquée par le gouvernement? ne trouvera-t-il pas des causes atténuantes bien plus fortes en faveur de mes complices dans les souvenirs de l'Empire, dans les relations intimes de plusieurs d'entre eux à mon égard, dans l'entraînement du moment, dans l'exemple de Labédoyère, enfin dans ce sentiment de générosité qui fit que, soldats de l'Empire, ils n'ont pu voir l'aigle sans émotion; que, soldats de l'Empire, ils ont préféré sacrifier leur existence plutôt que d'abandonner le neveu de l'empereur Napoléon, que de le livrer à ses bourreaux, car nous étions loin de penser à une grâce en cas de non réussite ? »

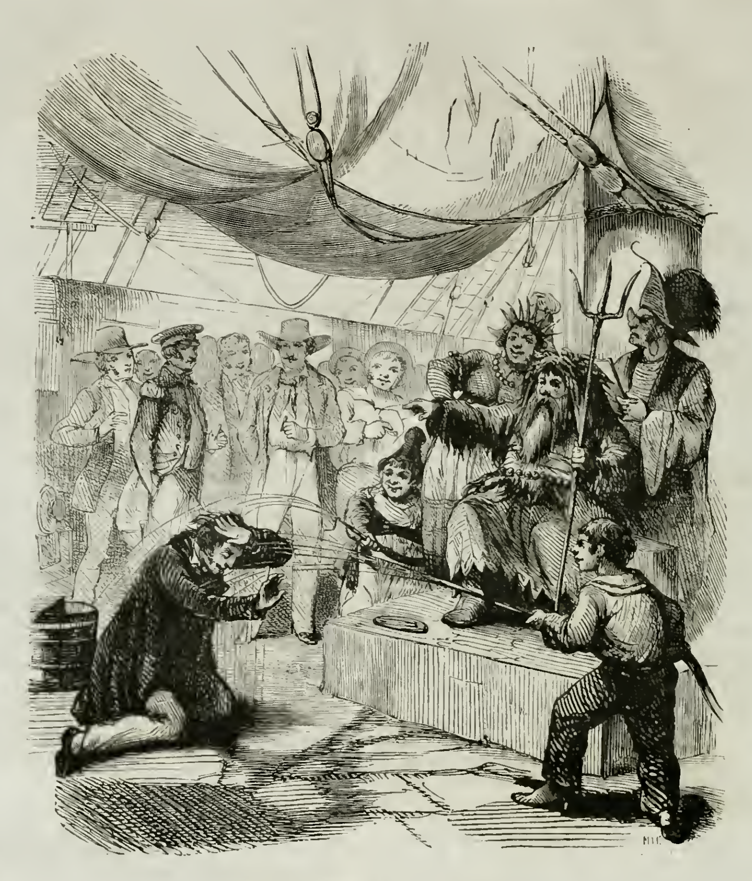
On aura sans doute remarqué, dans cette admirable lettre à M. Odilon Barrot, deux points importants : d'abord la noblesse des sentiments, la grandeur d'âme, l'abnégation de l'homme généreux qui s'oublie lui-même pour ne songer qu'aux peines des autres; ensuite, ce qui est surtout frappant aujourd'hui, le programme politique du gouvernement napoléonien : *Faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, donner l'élan aux idées tout en développant les intérêts matériels*, RAFFERMIR LE POUVOIR EN LE RENDANT RESPECTABLE, *discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin réunir autour de l'autel de la patrie les Français de tous les partis, en leur donnant pour mobiles l'honneur et la gloire*. Telle est l'expression réduite de ce système, qui n'a pas été, comme on le voit et comme on ne saurait trop le faire observer, improvisé en décembre 1851, puisque Louis-Napoléon en avait exposé les principes quinze ans avant d'être appelé à les appliquer, et l'avait dès lors proclamé comme le seul système propre à donner à la France une nouvelle gloire et des trésors de prospérité.

Après avoir ainsi confié à sa mère les détails et la justification de son entreprise, le jeune prince termine sa lettre par le journal de son voyage. Cette seconde partie offre trop d'intérêt pour n'être pas reproduite ici.

« En vue de Madère, le 12 décembre.

« Je suis resté dix jours à la citadelle de Port-Louis; tous les matins je recevais la visite du sous-préfet de Lorient, du commandant de la place et de l'officier de gendarmerie; ils étaient tous très-bien pour moi et ne cessaient de me parler de leur attachement à la mémoire de l'Empereur; le commandant Cuynat et le lieutenant Thiboulet étaient remplis de procédés et d'égards pour moi; je me croyais toujours au milieu de mes amis, et la pensée qu'ils étaient dans une position hostile à la mienne me faisait beaucoup de peine. Les vents étaient toujours contraires et empêchaient la frégate de sortir du port; enfin, le 21, un bateau à vapeur remorqua la frégate : le sous-préfet vint me dire que j'allais partir. Les ponts-levis de la citadelle se baissèrent; je sortis accompagné du sous-préfet, du commandant de la place et de l'officier de gendarmerie de Lorient, enfin des deux officiers et des sous-officiers qui m'avaient amené; je traversai deux files de soldats qui contenaient la foule des curieux accourus pour me voir.

« Nous montâmes tous dans des canots pour aller rejoindre la frégate qui nous attendait hors du port; je



Nous avons passé la ligne hier. — PAGE 58.

saluai ces messieurs avec cordialité; je montai sur le vaisseau et je vis, avec un serrement de cœur, les rivages de la France disparaître devant moi.

« Je dois maintenant vous donner des détails sur la frégate. Le commandant m'a cédé la chambre sur l'arrière du bâtiment, où je couche; je dîne avec lui, son fils, le second du bâtiment et l'aide de camp. Le commandant, capitaine de vaisseau, Henri de Villeneuve, est un excellent homme, franc et loyal comme un vieux marin; il a pour moi toutes sortes d'attentions. Vous voyez que je suis bien moins à plaindre que mes amis. Les autres officiers de la frégate sont aussi très-bien à mon égard. Il y a, en outre, deux passagers qui sont deux types : l'un, M. D..., est un savant de vingt-six ans, qui a beaucoup d'esprit et d'imagination mêlés d'originalité et même d'un peu de singularité : par exemple, il croit aux prédictions, et il se mêle de prédire lui-même à chacun son sort; il ajoute une grande foi au magnétisme, et m'a dit qu'une somnambule lui avait prédit, il y avait deux ans, qu'un membre de la famille de l'Empereur viendrait en France et détrônerait Louis-Philippe. Il va au Brésil pour faire des expériences sur l'électricité. L'autre passager est un ancien bibliothécaire de don Pedro, qui a conservé toutes les manières de l'ancienne cour : maltraité au Brésil à cause de son attachement à l'Empereur, il y retourne pour faire des réclamations.

Les quinze premiers jours de traversée furent bien pénibles; nous fûmes toujours ballottés par la tempête et les vents contraires, qui nous jetèrent jusqu'au com-

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs.



Caroline Murat, reine de Naples.

mencement de la Manche : impossible, pendant tout ce temps-là, de faire un pas sans s'accrocher à tout ce qui nous tombe sous la main.

« Nous ne savons que depuis quelques jours que notre destination est changée. Le commandant avait des ordres cachetés qu'il a ouverts, et qui lui disent d'aller à Rio, d'y rester le temps qu'il faut pour renouveler ses provisions, de me retenir à bord pendant tout le temps qu'il restera en rade, et ensuite de me conduire à New-York. Or, vous saurez que cette frégate est destinée à aller dans les mers du Sud, où elle restera en station pendant deux ans : on lui fait faire ainsi trois mille lieues de plus; car de New-York elle sera obligée de revenir à Rio, en longeant beaucoup à l'est, pour attraper les vents alizés.

« En vue des Canaries, le 14.

« Chaque homme porte en lui un monde composé de tout ce qu'il a vu et aimé, et où il rentre sans cesse, alors même qu'il parcourt un monde étranger; j'ignore alors ce qui est le plus douloureux de se souvenir des malheurs qui vous ont frappé ou du temps heureux qui n'est plus.

« Nous avons traversé l'hiver et nous sommes de nouveau en été; les vents alizés ont succédé aux tempêtes, ce qui me permet de rester la plupart du temps sur le pont, assis sur la dunette; je réfléchis à ce qui m'est arrivé et je pense à vous et à Arenemberg. Les situations dépendent des affections qu'on y porte : il y a deux mois, je ne demandais qu'à ne plus revenir en Suisse; actuellement, si je me laissais aller à mes im-

pressions, je n'aurais d'autre désir que de me retrouver dans ma petite chambre, dans ce beau pays, où il me semble que je devais être si heureux! Hélas! quand on a une âme qui sent fortement, on est destiné à passer ses jours dans l'accablement de son inaction ou dans les convulsions des situations douloureuses.

« Lorsque je revenais, il y a quelques mois, de reconduire Mathilde, en rentrant dans le parc, j'ai retrouvé un arbre rompu par l'orage, et je me suis dit à moi-même : Notre mariage sera rompu par le sort!... Ce que je supposais vaguement s'est réalisé; ai-je donc épuisé, en 1836, toute la part de bonheur qui m'était échue?

« Ne m'accusez pas de faiblesse si je me laisse aller à vous rendre compte de toutes mes impressions : on peut regretter ce qu'on a perdu sans se repentir de ce qu'on a fait. Nos sensations ne sont pas, d'ailleurs, assez indépendantes des causes intérieures pour que nos idées ne se modifient pas toujours un peu suivant les objets qui nous environnent. La clarté du soleil ou la direction du vent ont un grande influence sur notre état moral : quand il fait beau comme aujourd'hui, que la mer est calme comme le lac de Constance quand nous nous y promenions le soir; que la lune, la même lune, nous éclaire de la même lueur bleuâtre; que l'atmosphère, enfin, est aussi douce qu'au mois d'août en Europe, alors je suis plus triste qu'à l'ordinaire; tous les souvenirs, gais ou pénibles, viennent tomber avec le même poids sur ma poitrine; le beau temps dilate le cœur et le rend plus impressionnable, tandis que le mauvais temps le resserre : il n'y a que les passions qui suient au-dessus des intempéries des saisons. Lorsque nous quittâmes la caserne d'Austerlitz, un tourbillon de neige vint fondre sur nous; le colonel Vaudrey, auquel je le fis remarquer, me dit : « Malgré cette bourrasque, ce jour-ci sera un beau jour. »

« 29 décembre.

« Nous avons passé la ligne hier; on a fait la cérémonie d'usage; le commandant, qui est toujours parfait pour moi, m'a exempté du baptême... C'est un usage bien ancien, mais qui n'en est pas plus spirituel pour cela, de fêter le passage de la ligne en se jetant de l'eau et en singeant un office divin. Il fait une chaleur très-forte. J'ai trouvé à bord assez de livres pour ne pas m'ennuyer; j'ai relu les ouvrages de M. de Chateaubriand et de J.-J. Rousseau. Cependant, les mouvements du navire rendent toute occupation fatigante.

« 1er janvier 1837.

« Ma chère maman, c'est aujourd'hui le premier jour de l'an; je suis à quinze cents lieues de vous, dans un autre hémisphère; heureusement la pensée parcourt tout cet espace en moins d'une seconde. Je suis près de vous, je vous exprime tous mes regrets de tous les tourments que je vous ai occasionnés; je vous renouvelle l'expression de ma tendresse et de ma reconnaissance.

« Le matin, les officiers sont venus en corps me souhaiter la bonne année; j'ai été sensible à cette attention de leur part. A quatre heures et demie, nous étions à table; comme nous sommes à 17 degrés de longitude plus ouest que Constance, il était en même temps sept heures à Arenemberg; vous étiez probablement à dîner: j'ai bu en pensée à votre santé; vous en avez peut-être fait autant que moi, du moins je me suis plu à le croire dans ce moment-là. J'ai songé aussi à mes compagnons d'infortune; hélas! je songe toujours à eux! J'ai pensé qu'ils étaient plus malheureux que moi, et cette idée m'a rendu bien plus malheureux qu'eux.

« Présentez mes compliments bien tendres à cette bonne madame Salvage, à ces demoiselles, à cette pauvre petite Claire, à M. Connau et à Arsène.

« 5 janvier.

« Nous avons eu hier un grain qui est venu fondre sur nous avec une violence extrême. Si les voiles n'eussent pas été déchirées par le vent, la frégate aurait pu être en danger; il y a eu un mât cassé; la pluie tombait si impétueusement, que la mer en était toute blanche. Aujourd'hui, le ciel est aussi beau qu'à l'ordinaire, les avaries sont réparées, le mauvais temps est déjà oublié; que n'en est-il de même des orages de la vie? — A propos de frégate, le commandant m'a dit que la frégate qui portait votre nom est actuellement dans la mer du Sud, et s'appelle *la Flore*.

« Le 10 janvier.

« Nous venons d'arriver à Rio-Janeiro. Le coup d'œil de la rade est superbe; demain j'en ferai un dessin. J'espère que cette lettre pourra vous parvenir bientôt. Ne pensez pas à venir me rejoindre : je ne sais pas encore où je me fixerai; peut-être trouverai-je plus de charmes à habiter l'Amérique du Sud; le travail auquel l'incertitude de mon sort m'obligera de me livrer pour me créer une position sera la seule consolation que je puisse goûter. Adieu, ma mère; un souvenir à nos vieux serviteurs et à nos amis de la Thurgovie et de Constance.

« Je me porte bien.

« Votre tendre et respectueux fils,

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

Ainsi se termine cette lettre, où respirent tous les bons sentiments qui ont leur source dans le cœur. Nous ne voyons point que le prince ait continué le journal de son voyage; nous savons seulement que la frégate qui l'avait amené en rade du Brésil le débarqua quelques semaines après à New-York, où il ne fit qu'un court séjour. Il adressa, de cette ville, à l'ancien gouverneur de son frère Napoléon, M. Vieillard, depuis représentant du peuple à la Constituante, et aujourd'hui l'un des membres distingués du Sénat, une lettre évidemment destinée à être rendue publique, dans laquelle il expliquait le but qu'il s'était proposé et les motifs qui l'avaient fait agir.

« J'avais, disait-il, deux lignes de conduite à suivre : l'une qui, en quelque sorte, dépendait de moi; l'autre des événements. En choisissant la première, j'étais, comme vous le dites fort bien, un moyen; en attendant la seconde, je n'étais qu'une ressource. D'après mes idées, ma conviction, le premier rôle me semblait bien préférable au second. Le succès de mon entreprise m'offrait les avantages suivants : je faisais, par un coup de main, en un jour, l'ouvrage de dix années peut-être; réussissant, j'épargnais à la France *les luttes, les troubles, les désordres d'un bouleversement qui arrivera, je crois, tôt ou tard*. « L'esprit d'une révolution, dit M. Thiers, se compose de passions pour le but, et de haines pour ceux qui font obstacle. » Ayant entraîné le peuple par l'armée, nous aurions eu les nobles passions sans la haine, car la haine ne naît que de la lutte entre la force physique et la force morale. Personnellement ensuite, ma position était claire, nette, partant facile.

Faisant une révolution avec quinze personnes, si j'arrivais à Paris, je ne devais ma réussite qu'au peuple et non à un parti; arrivant en vainqueur, je déposais de plein gré, sans y être forcé, mon épée sur l'autel de la patrie; on pouvait alors avoir foi en moi, car ce n'était plus seulement mon nom, c'était ma personne qui devenait une garantie. Dans le cas contraire, je ne pouvais être appelé que par une fraction du peuple, et j'avais pour ennemis non un gouvernement débile, mais une foule d'autres partis, eux aussi peut-être nationaux.

« D'ailleurs, empêcher l'anarchie est plus facile que de la réprimer; diriger des masses est plus facile que de suivre leurs passions. Arrivant comme ressource, je n'étais qu'un drapeau de plus jeté dans la mêlée, dont l'influence, immense dans l'agression, eût peut-être été impuissante pour rallier. Enfin, dans le premier cas, j'étais au gouvernail sur un vaisseau qui n'a qu'une seule résistance à vaincre; dans le second cas, au contraire, j'étais sur un navire battu par tous les vents, et qui, au milieu de l'orage, ne sait quelle route il doit suivre. Il est vrai qu'autant la réussite de ce premier plan m'offrait d'avantages, autant le non-succès prêtait au blâme. Mais, en entrant en France, je n'ai pas pensé au rôle que me ferait une défaite; je comptais, en cas de malheur, sur mes proclamations comme testament, et sur la mort comme un bienfait. Telle était ma manière de voir... »

Cette lettre remarquable était, disons-nous, écrite de New-York et datée du 30 avril 1837.

Cependant la reine Hortense, dont la santé était depuis longtemps fort chancelante, sentit bientôt que son état s'aggravait par suite de la révolution qu'elle avait éprouvée en apprenant le résultat de l'entreprise de Strasbourg, et par le chagrin qu'elle ressentait de l'éloignement de son fils. Se voyant obligée de subir une opération dangereuse et craignant une catastrophe, elle lui adressa, dès le 3 avril, ses derniers adieux dans une lettre des plus touchantes.

« Mon cher fils, disait-elle, on doit me faire une opération absolument nécessaire. Si elle ne réussissait pas, je t'envoie, par cette lettre, ma bénédiction. Nous nous trouverons, n'est-ce pas? dans un meilleur monde, où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard possible, et tu penseras qu'en quittant celui-ci je ne regrette que toi, que ta bonne tendresse, qui seule m'y a fait trouver quelque charme. Cela sera une consolation pour toi, mon cher ami, de penser que, par tes soins, tu as rendu ta mère heureuse autant qu'elle pouvait l'être. Tu penseras à toute ma tendresse pour toi et tu auras du courage. Pense qu'on a toujours un œil bienveillant et clairvoyant sur ce qu'on laisse ici-bas; mais, bien sûr, on se retrouve. Crois à cette douce idée : elle est trop nécessaire pour ne pas être vraie. Ce bon Arsène, je lui donne aussi ma bénédiction comme à un fils. Je te presse sur mon cœur, mon cher ami. Je suis bien calme, bien résignée, et j'espère encore que nous nous reverrons dans ce monde-ci; que la volonté de Dieu soit faite !

« Ta tendre mère,

« *Signé* Hortense. »

« Ce trois avril 1837.

Le même jour, l'excellente princesse fit aussi son testament, par lequel elle déclarait son fils le seul héritier de tout ce qu'elle possédait, et instituait des legs en faveur de ses neveux et nièces et de toutes les personnes qu'elle avait aimées ou qui avaient été assez heureuses pour lui rendre des services. Personne n'est oublié : son médecin, le docteur Connau, ses femmes de chambre, son domestique, le fidèle Vincent Rousseau, tous reçoivent des marques de sa munificence. Elle termine ainsi :

« Que mon mari donne un souvenir à ma mémoire, et qu'il sache que mon plus grand regret a été de ne pouvoir le rendre heureux.

« Je n'ai point de conseils politiques à donner à mon fils : je sais qu'il connait sa position et tous les devoirs que son nom lui impose.

« Je pardonne à tous les souverains avec lesquels j'ai eu des relations d'amitié la légèreté de leur jugement sur moi...

« Je pardonne à quelques Français auxquels j'avais pu être utile la calomnie dont ils m'ont accablée pour s'acquitter; je pardonne à ceux qui l'ont crue sans examen, et j'espère vivre un peu dans le souvenir de mes chers compatriotes... »

Les vœux de l'excellente femme ne furent pas entièrement trompés. En effet, dès qu'il apprit la cruelle situation de sa mère, Louis-Napoléon n'eut plus qu'une pensée : celle de revenir en Europe et d'accourir à Arenemberg, où la présence d'un fils adoré pouvait seule adoucir les instants suprêmes de la pauvre exilée. Il arriva assez tôt pour recevoir sa dernière bénédiction et recueillir son dernier soupir.

Les restes de la reine Hortense furent, suivant le désir qu'elle en avait exprimé, transportés en France et déposés dans les caveaux de Saint-Leu près des cendres de sa mère et de celles de son fils aîné.

Je n'entreprendrai point, on le comprend, de peindre la douleur et les regrets du fils d'Hortense à la mort de sa bonne mère. Il vécut, dès ce fatal moment, dans une retraite presque absolue, ne cherchant des consolations que dans l'étude; il commença alors un travail important, qu'il se proposait de publier plus tard sous le titre de : *Les Idées napoléoniennes*. Nous en parlerons à son temps.

Pour suivre l'ordre chronologique, nous rappellerons ici un fait qui se rattache naturellement à l'histoire que nous écrivons, parce qu'il contribua à ranimer le souvenir de Napoléon et les sentiments de reconnaissance que les Français conservaient pour ce grand génie. Il s'agit de la discussion qui eut lieu le 2 juin 1838, à la Chambre des députés, sur un projet de loi présenté par le ministère, et tendant à donner une pension annuelle et viagère de cent mille francs (100,000 fr.) à la sœur de Napoléon, veuve du roi de Naples, le brave et inconstant Murat. Cette princesse vivait à Rome, sous le nom de comtesse de Lipona, dans un état voisin du besoin. Forcée par la nécessité, elle avait réclamé près du gouvernement français une indemnité pour des biens qu'elle possédait en France et qui lui avaient été repris illégalement et sans compensation.

Louis-Philippe pensa que les réclamations de la comtesse, si elles étaient portées devant les tribunaux civils, donneraient lieu à un long procès dont le succès, du reste, paraissait fort douteux. Ajoutons que, parmi les biens que la comtesse avait possédés en France, se trouvait le domaine de Neuilly, qui avait fait retour au duc d'Orléans en 1814.

Le gouvernement estima dès lors qu'il était plus digne de la générosité française d'accorder à la sœur de Napoléon une pension qui la mit en état de soutenir

l'honneur de son nom, et il proposa la loi dont nous parlons.

Le jour de la discussion, M. de Marmier demanda que cette loi fût votée sans discussion : « Il ne s'agit pas, disait-il, de la veuve de Murat; il s'agit de la sœur de l'Empereur, et c'est pour la France une question de sentiment... » (*Cris tumultueux :* La question préalable!)

M. Liadières, malgré l'interruption qui vient d'enlever la parole à son collègue, n'en soutient pas moins la même opinion. « Je crois, dit-il, qu'il est des circonstances où, par respect pour un grand nom et de grandes infortunes, il faut voter et non discuter. » (*Vives réclamations.*) M. Glais-Bizoin, s'écrie : « Monsieur le président, maintenez la parole à M. Salverte. Il est fâcheux que vous n'ayez point ici les muets de l'Empire. » M. Liadières descend de la tribune au milieu d'une violente agitation, et M. Salverte prend la parole.

Il prétend que la comtesse, si elle a des droits, doit les faire valoir devant les tribunaux; il rappelle le traité du 14 janvier 1814, par lequel Murat faisait une alliance offensive et défensive avec l'Autriche et l'Angleterre contre Napoléon, contre la France; il explique qu'à son point de vue cette défection amena tous les malheurs de l'invasion étrangère. Il demande si la France doit payer de pareils services. Puis il continue : « Mais la comtesse de Lipona, c'est la sœur de Napoléon! Napoléon! Ce nom magique exerce sur tous les esprits, sur tous les cœurs, un prodigieux empire. Mais enfin cet empire a ses bornes, et vos sentiments d'admiration ne doivent pas toujours se traduire en impôts, en salaires d'argent à la charge des contribuables. »

L'orateur ajoute que Napoléon, dans son testament, est muet à l'égard de sa sœur, et ce silence, dit-il, me semble l'arrêt d'une terrible condamnation. (*Murmures au centre.*) « Laissez de côté ces faits, me dit-on, c'est la sœur de Napoléon; Napoléon n'occupe plus les vœux politiques de la France, mais ce héros, ce génie de la gloire française, ce génie si puissant et si universel, conservera toujours ses droits à notre admiration et à nos plus vives sympathies... Eh bien! dit en terminant M. Salverte, si cette admiration est aussi vive qu'on le dit, que les partisans de la mémoire de Napoléon suivent l'exemple des admirateurs du général Foy; qu'ils ouvrent une souscription, comme ceux-ci en ont ouvert une pour les enfants du grand orateur. Cette largesse, si noble, sera mille fois plus glorieuse pour la comtesse de Lipona qu'une pension qu'on aura quelque peine à faire voter. »

M. de Las-Cases répond d'abord que la comtesse de Lipona, loin d'avoir été répudiée par Napoléon mourant, ainsi que l'a dit M. Salverte, se trouve nommée trois fois dans le testament de son frère. « Au reste, ajoute-t-il, la question qui s'agite en ce moment est une question toute de sentiment. (Oui! oui! Très-bien!) Il est des moments où une nation doit aussi avoir des entrailles... où elle doit ne se rappeler que le bien, et, pour son propre honneur, jeter un voile sur le reste. Nous devons, dans le projet de loi, ne voir qu'une chose: la sœur de Napoléon. (Très-bien! très-bien!) Que dit l'Europe aujourd'hui à la mémoire de Napoléon? cette Europe qu'il a foulée pendant quinze ans d'un pied victorieux, à laquelle il a arraché ses drapeaux pour en orner nos monuments et nos temples? Elle est pleine de vénération pour lui; elle ne prononce son nom qu'avec respect; la Prusse elle-même, cette Prusse tant dévastée par nos armées, ne voit plus dans Napoléon un ennemi: elle ne voit plus que le grand homme... Et l'histoire, que dira-t-elle, si vous rejetez la proposition du gouvernement? Elle dira que quinze ans après la mort de Napoléon, alors que le gouvernement de Juillet avait relevé ses statues aux applaudissements de toute la nation, une femme est venue se présenter devant les Chambres françaises en disant : « Je suis la sœur de Napoléon! » et que les Chambres françaises lui ont répondu : « Retirez-vous, nous ne vous connaissons pas! »

M. L'herbette fait remarquer que, si l'on accorde une pension à la comtesse à titre de munificence nationale, elle ou ses enfants pourront, plus tard, revenir à des réclamations judiciaires. Il aurait donc fallu obtenir d'elle une renonciation à ses prétentions.

Le président du conseil (c'était M. le comte Molé) répond qu'il n'a été demandé aucune renonciation à la comtesse de Lipona et à sa famille, parce qu'on ne lui reconnaît aucun droit. Nul tribunal quelconque, soit administratif, soit judiciaire, ne pourrait être saisi de sa réclamation. « Ainsi, messieurs, continue l'orateur, comme on vous l'a dit, c'est un acte de munificence que le gouvernement vous propose. Ce n'est point à la veuve de Murat qu'on vous demande de donner une pension (Vive approbation dans la plupart des rangs de l'Assemblée); c'est à la sœur de Napoléon (Très-bien! très-bien!); et, lorsqu'on vient ici arguer de la rigueur prétendue du frère, au moment de quitter la vie, contre la sœur, je viens protester à mon tour. S'il pouvait se faire entendre, messieurs, croyez qu'il s'étonnerait qu'en France, dans ce pays où il a terrassé l'anarchie au dedans, et dont il a élevé si haut, au dehors, la gloire et le nom...

M. GLAIS-BIZOIN. — Il a tué la liberté! il a été un despote!

M. BOULAY (de la Meurthe). — Il a sauvé la Révolution! (*Au centre :* Oui! oui!)

M. GLAIS-BIZOIN. — Il a chassé les Chambres; vous attaquez la liberté de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je répondrai à celui qui m'interrompt en la réclamant pour moi, la liberté de la tribune; j'épanche librement mes sentiments... Oui, messieurs, je ne crains pas de le dire, et c'est un sentiment personnel que j'exprime. Ce serait avec douleur que je verrais retourner la sœur de Napoléon dans cette Italie, où elle a trouvé un asile, sans que la France lui ait témoigné de sympathie pour la position où elle se trouve. Ce que nous demandons, messieurs, c'est de venir au secours d'une grande infortune. Jamais je ne croirai que la Chambre puisse rester insensible à cet appel. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. Dupin paraît à la tribune, où il ne monte que dans des occasions assez rares; aussi son apparition cause-t-elle une sorte de mouvement dans l'Assemblée. Son début semble indiquer qu'il va parler contre le projet.

« Les Assemblées, dit-il, quelque sentiment qu'elles éprouvent, doivent se défier de ce qu'on appelle l'enthousiasme et de l'entraînement. Quand on l'éprouve pour le bien, pour le beau, on peut l'éprouver aussi pour le mal. (Murmures au centre. — *A gauche :* Très-bien!) Si vous consultez l'histoire des Assemblées délibérantes, vous verrez que fort peu de bien a été opéré par l'enthousiasme, et que beaucoup de mal, sujet à beaucoup de regrets, a été opéré par l'entraînement. »

Après ce préambule, l'orateur soutient que la comtesse de Lipona est sans droit pour rien réclamer. « Ainsi, continue-t-il, dans l'intérêt même de l'opinion

de ceux qui veulent faire de cette loi une loi de munificence, une loi qui se rattache à l'admiration, à la reconnaissance que l'on a pour la personne de l'Empereur, il importe qu'elle soit dépouillée de toute espèce d'idée de droit quelconque. Si vous la rattachiez à un droit, ce serait presque un acte d'autorité répréhensible : avec son caractère de munificence, il y a peut-être excès de libéralité; mais au moins le don ne sera pas empoisonné par l'ingratitude. »

En second lieu, M. Dupin aurait combattu ce projet de toutes ses forces s'il eût été question d'accorder une faveur à la veuve du signataire du traité du 14 janvier 1814. Après avoir flétri la conduite de Murat dans cette conjoncture, il fait ressortir les grands services que Napoléon a rendus à sa patrie, et ne s'oppose pas à ce que la nation agisse généreusement à l'égard de sa sœur.

M. Denys ajoute quelques mots d'éloges sur le caractère de la comtesse; puis la Chambre adopte le projet de loi à une majorité de 215 votants contre 137.

La pension fut constituée annuelle et viagère, et déclarée incessible et insaisissable; elle courut à partir du 1er janvier 1838; elle fut exactement payée jusqu'à la mort de la princesse.

Pendant que la reconnaissance nationale pour les grands services de Napoléon se manifestait ainsi sur la personne de sa sœur, les ennemis de son nom cherchaient à le dénigrer, s'acharnaient contre le prince Louis-Napoléon, son neveu, et dénaturaient chaque jour avec une odieuse persistance les faits et les circonstances de l'affaire de Strasbourg. M. de Persigny, retiré à Londres, crut nécessaire de publier une brochure pour repousser les attaques dont cette entreprise était le prétexte, et justifier les auteurs de la tentative en expliquant les motifs de leur conduite. Cette brochure, éditée en Angleterre, se répandit aisément dans les pays étrangers: en Allemagne, en Belgique, en Italie; mais elle pénétrait assez difficilement en France.

M. Laity, qui avait pris, comme on l'a vu, aussi bien que M. de Persigny, une part active à l'entreprise de Strasbourg, ne craignit pas de faire une autre édition de cette brochure et de la publier à Paris même, sous le titre de : *Relation historique des événements du 30 octobre 1836. — Le prince Napoléon à Strasbourg;* par M. Armand Laity, ex-lieutenant d'artillerie, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Cet écrit fut déféré à la Cour des pairs, comme renfermant une provocation, non suivie d'effet, à un attentat contre la sûreté de l'Etat.

L'auteur de cette publication fut arrêté, le 21 juin 1838, à son domicile à Paris, rue Feydeau, n° 30.

La Cour des pairs, constituée dès le 21 juin, entendit, le 28, le rapport de sa commission d'instruction, et fixa l'ouverture des débats au 9 juillet.

Ce rapport donnait quelques détails assez intéressants sur l'accusé, qu'un arrêt du 28, relatif à la compétence, avait déjà signalé en ces termes : « Laity (François-Armand-Ruppert), âgé de vingt-cinq ans, né à Lorient (Morbihan), taille de un mètre soixante-six centimètres, cheveux et sourcils blonds, yeux gris, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond et visage ovale. »

Nous avons rappelé que M. Laity fut impliqué dans l'affaire de Strasbourg. Après son acquittement, il se rendit à Paris, où il séjourna six semaines; de là il alla visiter sa famille à Lorient, lieu de sa naissance, et y demeura trois mois. En 1837, il donna sa démission de lieutenant d'artillerie, qui fut acceptée. Depuis le mois de janvier 1838 jusqu'aux derniers jours de mai, il séjourna à Arenemberg, auprès du prince Louis-Napoléon.

Vers le milieu de juin, il publia sa brochure et la répandit à profusion dans Paris et dans plusieurs villes importantes des départements. Cet ouvrage se distribuait gratuitement. Il en fut ainsi écoulé près de dix mille exemplaires. Le ministère public ne réussit à en saisir que quatre cent six.

A Paris, M. Laity vivait très-retiré; il est vrai qu'il n'y était venu que pour faire imprimer son livre et le répandre autant que cela lui serait possible. Il recevait le plus habituellement des visites de M. Lombard, qui prenait le titre d'ancien aide de camp du prince Louis-Napoléon, et qui, après l'affaire de Strasbourg, où il avait été compromis, s'était rendu à Paris et s'y livrait à l'étude de la médecine, en s'abstenant complétement de politique. Que ce dernier point fût exact ou non, ce qui est positif, c'est que ses relations avec l'accusé ne lui attirèrent aucun désagrément; le pouvoir n'y trouva rien de répréhensible.

Quant à M. Laity, il avouait franchement que son but, en publiant l'ouvrage incriminé, avait été de faire connaître l'affaire de Strasbourg telle qu'elle s'était passée; que tout ce que contenait sa brochure était l'expression vraie de ses opinions. Il ajoutait que le prince Napoléon était le véritable représentant de la cause populaire.

Il y a, au surplus, dans son interrogatoire, et surtout dans ses réponses, des circonstances d'un à-propos si frappant, des détails si prophétiques, qu'il est très-curieux de lire le texte même de ces passages.

« A la page 17, lui dit le chancelier, qui l'interrogeait, en parlant du prestige du droit qui n'existe plus en France dans la personne d'un seul homme, d'un roi, et qui ne peut se trouver que dans la volonté de tous, vous ajoutez : « Les hommes qui, en 1830, ont méconnu ce principe, ont trahi nos intérêts les plus sacrés; ils ont bâti un édifice dont ils ont oublié les fondations. » Ne voyez-vous pas que vous attaquez formellement la Révolution de juillet 1830 et le gouvernement qu'elle a fondé?

— Je n'attaque pas du tout la Révolution de juillet; je la respecte autant que qui que ce soit; je n'attaque que ses conséquences.

— Vous attaquez, par conséquent, le gouvernement qu'elle a fondé?

— Oui, certainement. »

Le fait est que le jeune écrivain avait émis une grande vérité en disant que la royauté de Juillet n'avait pas de base. On doit en être bien convaincu aujourd'hui.

L'interrogateur continue :

« A la suite de conversations que vous prêtez, sur ce sujet, au prince Louis avec plusieurs hommes influents, vous arrivez à dire qu'il ne manque plus à la génération présente qu'une occasion solennelle pour faire l'application du principe que vous posez contre l'existence de ce gouvernement. «Alors, dites-vous, alors seulement la grande révolution de 1789 sera terminée; » et vous ajoutez : « Qui pouvait, mieux que le prince Napoléon, aider à l'accomplissement de cette œuvre sociale; lui, dont le nom est une garantie de liberté pour les uns, d'ordre pour les autres, et un souvenir de gloire pour tous? » Ne voit-on pas, dans ces paroles, que le prince Louis est l'instrument à l'aide duquel, suivant vos vœux, le gouvernement né de la Révolution de juillet doit être renversé?

— Oui, répond l'accusé, je crois que le prince est le chef qui convient le mieux à la France maintenant. »

Et la plupart de ceux qui ont condamné M. Laity pour avoir écrit ces incontestables vérités vont à présent faire leur cour au prince Louis-Napoléon, le président de la République, aujourd'hui le véritable représentant du peuple.

On lui objecte qu'à la page 21 il introduit le général Lafayette en lui prêtant un langage et des sentiments éminemment contraires à ceux qu'il a professés et au serment qu'il avait prêté au gouvernement de Juillet; qu'il le calomnie ainsi sans l'ombre de preuves. « Ne voyez-vous pas, ajoute-t-on, que l'usage que vous faites ici de ce nom est, par l'ascendant qui ne peut manquer de lui être attribué, une véritable provocation à la révolte?

— Je ne crois pas, répond le prévenu, calomnier M. de Lafayette. La vérité ne peut être une calomnie. L'entrevue dont il est question dans cette brochure a eu réellement lieu à Paris, en 1833. Il est certain ensuite qu'en me servant du nom de Lafayette, c'était un grand appui, un grand soutien que je donnais à notre cause; je ne l'aurais pas fait sans cela. »

On adresse à l'accusé une question sur un passage dans lequel il énonce qu'en épargnant le prince Louis, le roi des Français a été obligé de reconnaître en lui la dynastie napoléonienne. Il répond : « A propos de dynastie, c'est de l'histoire; il y a la dynastie de la branche aînée comme la dynastie napoléonienne : ces dynasties ne se regardent pas comme finies... » Et sur une autre question ayant le même sujet, il dit : « Mon Dieu! je ne suis pas très-fort sur les dynasties en général : la véritable dynastie, pour moi, est celle qui offre le plus de garantie à la France. »

Une lettre, écrite par le prince à M. Odilon Barrot, le 15 novembre 1836, se trouve aussi publiée dans la brochure. Elle se termine par le passage suivant, relatif aux accusés de Strasbourg : « Vous voyez donc, monsieur, que c'est moi qui les ai séduits, entraînés, en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments. Je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient juré fidélité à Napoléon II et à sa dynastie. L'invasion seule, leur dis-je, vous a déliés de vos serments; eh bien! la force peut rétablir ce que la force seule a détruit. »

« Laity, continue le rapporteur, avait, à plusieurs reprises, déclaré qu'il adoptait et qu'il considérait comme siennes toutes les opinions émises par le prince Louis, et manifestées dans sa brochure. » On lui fait, à propos du passage qui précède, l'observation suivante : « Ne comprenez-vous pas tout ce que pouvait avoir de dangereux, et, par conséquent, de coupable, l'exposition d'une pareille doctrine, si complétement subversive de la foi due aux serments, et qui ne tendrait à rien moins qu'à faire croire que la fidélité due aux serments les plus sacrés et les plus solennels doit disparaître dès la première apparence de succès qui serait obtenue par une tentative formée contre le gouvernement existant?

— Monsieur le président, répond le prévenu, cette question est précisément celle que me fit, à Strasbourg, le président des assises; je ne jugeai pas à propos, alors, de lui répondre; aujourd'hui, je vous dirai ce que tout le monde sait : que ces serments sont des singeries, et que, par conséquent, on n'est pas un grand scélérat pour les violer. »

Cette réponse, d'une franchise toute militaire, est parfaitement fondée en raison; oui, le serment politique n'a jamais été qu'une comédie pour la plupart de ceux qui le prêtaient. « Dans le fait, disait un de ces habiles, je l'ai *prêté*, j'ai donc pu le reprendre. » Le gouvernement provisoire, comprenant l'inutilité d'un pareil serment, l'avait aboli en 1848. Il a ainsi épargné force parjures aux royalistes qui sont venus encombrer l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative avec la résolution bien arrêtée d'avance de démolir la République. Que le chef du pouvoir exige un serment de fidélité, comme un signe de déférence et d'hommage, à la bonne heure! mais qu'il ne compte pas trop sur la valeur d'une telle formalité.

Cependant, le jour de l'audience est arrivé; la Cour des pairs est nombreuse : le baron Pasquier, chancelier, préside; le procureur général Frank-Carré, assisté de son substitut, M. Boucly, remplit l'office d'accusateur public. Voilà l'accusé élevé sur le plus haut piédestal que le gouvernement ait pu choisir; le voilà posé en face de toute la France : du nord au midi, de l'orient à l'occident, tous les regards se portent sur lui; l'intérêt s'attache à sa personne; chacun le plaint, chacun l'admire encore plus qu'on ne le plaint.

Le président de la Cour, c'était le chancelier Pasquier, interroge l'accusé, qui déclare reconnaître la brochure : il en est l'auteur, il en a ordonné l'impression à dix mille exemplaires, qu'il a reçus et fait distribuer. Après ces aveux formels, l'interrogatoire se trouve terminé, et le procureur général prend la parole pour développer l'accusation, qui comprend deux parties : 1° une provocation, non suivie d'effet, au crime prévu par l'article 87 du Code pénal; 2° une attaque ayant pour but la destruction du gouvernement de 1830.

Le procureur général commence par analyser la brochure incriminée; peu de lecteurs la connaissent, il la fait connaître à tout le monde; malgré les commentaires dont il enveloppe les assertions qu'il trouve dangereuses, il ne met pas moins au grand jour les pensées fondamentales du livre, et les dépose dans le cœur des masses, où elles raniment et vivifient des souvenirs chers au plus grand nombre.

« Après avoir reconnu, dit-il, que, depuis la mort de l'Empereur et de son fils, la France n'avait plus qu'un souvenir vague des membres de la famille de Napoléon encore existants, et que le parti napoléonien n'avait plus un homme qui rappelât à lui les sympathies de la nation et qui fût le représentant de la cause populaire, l'auteur ajoute : « Mais une cause trouve toujours un homme pour la représenter, et la destinée avait permis que, dans la famille de l'Empereur, il se trouvât un héritier qui eût les épaules assez larges pour soutenir le poids de vingt ans de malheurs, et le fardeau bien plus lourd encore d'un avenir qu'il lui fallait conquérir pied à pied par son mérite et son courage. »

« Dès le début de l'ouvrage, continue l'organe du ministère public, ce n'est pas seulement sous les auspices du nom de l'Empereur, c'est en quelque sorte avec l'appui de sa volonté et de son choix que l'auteur présente Louis Bonaparte à la France.

« Il place ensuite dans la bouche de *son prétendant* une discussion dont le but est d'établir que cette hérédité impériale peut seule constituer un gouvernement qui puise son existence et sa force dans la sanction populaire; que ce gouvernement serait seul assez puissant, assez respecté, pour assurer à la nation la jouissance de grandes libertés, sans agitation, sans désordres.

« Ainsi on proclame une dynastie nouvelle; on in-

voque une légitimité d'une autre sorte, et l'on ne craint pas de présenter l'œuvre des mandataires légaux du pays, en 1830, comme n'ayant pas, contre cette légitimité qu'on invoque, plus d'autorité morale que le fait si douloureux à rappeler de l'invasion étrangère.

« D'une part, on prétend que le gouvernement de 1830, dans sa lutte pénible contre les partis, a pu les désarmer un moment, mais n'en a rallié aucun; qu'il s'est vu chaque jour contraint de chercher sa force dans un nouveau sacrifice des libertés du pays, et qu'en compromettant la dignité de la France en Europe il n'a pu obtenir qu'une tranquillité factice. D'autre part, on montre tous les partis se rattachant par une foi commune au grand principe de la souveraineté populaire, de telle sorte qu'il ne manque plus à la génération présente qu'une occasion solennelle d'en faire l'application, et le prince Napoléon sera regardé comme pouvant, mieux que personne, aider à l'accomplissement de cette œuvre sociale, lui dont le nom est une garantie de liberté pour les uns, d'ordre pour les autres, et un souvenir de gloire pour tous. »

Plus loin, le procureur général rapporte un discours que l'on fait, dit-il, adresser par Louis Bonaparte au colonel Vaudrey.

« Croyez, dit le prince, que je connais bien la France, et que c'est justement parce que je la connais bien, que je désire tenter un mouvement qui la retrempe et la détourne du péril où elle semble prête à tomber. Le plus grand malheur de l'époque actuelle est le manque de liens entre les gouvernants et les gouvernés : confiance, estime, respect, honneur, ne sont plus les soutiens de l'autorité.

« La France a vu passer depuis cinquante ans la République avec ses grandes idées, mais avec ses violentes passions; l'Empire avec sa gloire, mais avec ses guerres interminables; la Restauration avec les bienfaits de la paix, mais avec ses tendances rétrogrades et ses influences étrangères; le gouvernement d'Août avec ses promesses, ses grands mots, mais avec ses petites mesures, ses petites passions, ses mesquins intérêts. Au milieu de ce chaos, entre ses antécédents, ses rancunes, ses besoins et ses désirs, le peuple cherche!... Punition la plus fâcheuse pour une nation, qui n'a plus pour se guider que la haine des partis.

« Ce chaos moral est naturel; car chaque règne a laissé dans la nation des traces de son passage, et ces traces se révèlent par des éléments de prospérité ou des causes de mort.

« La France est démocratique, mais elle n'est pas républicaine; or, j'entends par démocratie le gouvernement d'un seul par la volonté de tous, et, par république, le gouvernement de plusieurs obéissant à un système. La France veut des institutions nationales comme représentant de ses droits; un homme ou une famille comme représentant de ses intérêts; c'est-à-dire qu'elle veut de la République ses principes populaires, plus la stabilité; de l'Empire sa dignité nationale, son ordre et sa prospérité intérieure, moins ses conquêtes; elle pourrait enfin envier à la Restauration ses alliances extérieures; mais du gouvernement actuel que peut-elle vouloir?

« Mon but est de venir avec un drapeau populaire, le plus populaire, le plus glorieux de tous; de servir de point de ralliement à tout ce qu'il y a de généreux et de national dans tous les partis; de rendre à la France sa dignité sans guerre universelle, sa liberté sans licence, sa stabilité sans despotisme; et, pour arriver à un pareil résultat, que faut-il faire? Puiser entièrement dans les masses toute sa force et tous ses droits, car les masses appartiennent à la raison et à la justice. »

Ce magnifique programme de gouvernement, que le procureur général a l'imprudence de jeter à la face du monde du haut de la tribune de la Cour des pairs, croit-on qu'il n'ait pas déposé des germes précieux dans la pensée du peuple? Qu'on remarque que cette judicieuse appréciation des sentiments et des besoins de la France était proclamée en 1838, quatorze ans avant le jour où celui qui l'émettait devait être appelé à faire l'application du programme qu'il avait posé.

Le procureur général se livra encore à une longue discussion pour démontrer que le but de l'ouvrage incriminé est le renversement du gouvernement de Louis-Philippe; la substitution du régime impérial dans la personne de Louis Bonaparte au régime constitutionnel dans la personne du roi des Français.

M. Frank-Carré termine par une péroraison qui serait éloquente si elle n'était pas déclamatoire, et que nous devons rapporter ici, autant par un sentiment d'impartialité que pour montrer combien les amis et les soutiens du gouvernement de Louis-Philippe se trompaient dans leurs appréciations des choses qui les environnaient.

« Nous pouvons donc conclure maintenant avec confiance, dit l'organe du ministère public, qu'Armand Laity s'est rendu coupable du double attentat qui lui est imputé; mais, lorsque nous venons en demander la répression, ne craignez pas, messieurs, que nous cherchions à exagérer la gravité de ses conséquences. Nous vous avons montré sous son véritable point de vue l'importance de ce procès quand nous vous avons signalé la publication qui l'a rendu nécessaire comme une violation flagrante et hardie des lois qui ont voulu imposer à la presse des limites qu'il lui devint impossible de franchir; comme le manifeste de quelques ambitieux, qui essayent de se créer un parti, et qui, en avouant publiquement une sédition manquée, viennent au milieu de nous se déclarer en état de complot permanent; comme l'œuvre d'un homme qui, heureux échappé des bancs de la cour d'assises, dément lui-même, à la face du pays, le verdict qui a fait de son innocence une vérité légale, et qui, pour recruter des conspirateurs, développe avec complaisance les éléments mensongers d'une conspiration puissante.

« Certes, messieurs, il y a danger pour la sécurité publique dans ce défi jeté sans détour et sans pudeur aux lois qui la protégent; dans cet exemple de coupable audace proposée aux factions qui s'agitent encore parmi nous; dans cette glorification d'un crime demeuré sans résultat, dans ces présomptueuses menaces d'un attentat plus heureux. Mais que l'on se garde bien de nous attribuer la pensée que ni Laity et sa brochure, ni Louis Bonaparte et le soi-disant parti napoléonien, aient jamais eu le pouvoir d'ébranler notre gouvernement national et d'inspirer sur son existence et sa durée de sérieuses alarmes. Il n'appartient à personne de menacer nos institutions, parce qu'elles sont l'œuvre et la propriété de la France, qui saurait les défendre comme elle a su les fonder. Mais le péril d'une révolution nouvelle est-il donc le seul dont il faille se garder? Les tentatives les plus insensées, les entreprises les plus aventureuses, ne suffisent-elles pas pour inquiéter les esprits et troubler le cours de la prospérité publique? Ne sait-on pas, d'ailleurs, que, dans le temps où nous vivons, le parti, quel qu'il soit, qui se

jette le premier dans la lice peut voir ses rangs grossir par tous les artisans de troubles, tous les fauteurs de désordres, qui s'empresseront, quelle que soit leur foi politique, et peut-être parce qu'ils n'en ont aucune, de prêter main-forte à l'anarchie et de se liguer d'abord contre le pouvoir établi? Ils ne tenteront, messieurs, que de vains efforts; mais, en ce genre, la victoire même a ses douleurs, et il faut en redouter la nécessité. Ce n'est donc pas par l'appréciation de ses propres forces qu'il faut juger des périls que pourrait nous apporter ce parti napoléonien : s'il ne devait trouver d'appui qu'en lui-même, qu'aurions-nous à craindre de ses prétentions? Il a osé dire que la nation ne pouvait rien vouloir du gouvernement actuel. Mais qu'il nous apprenne donc ce qu'elle peut attendre du prétendant qu'il propose? Il évoque et les souvenirs de l'Empire et le nom glorieux d'un homme dont la France s'enorgueillit; il prétend s'approprier les sympathies excitées par toutes ces grandes choses, que le grand peuple a vues éclore sous son règne comme dans une merveilleuse épopée.

« Mais pensez-vous donc, jeunes imprudents, que cette gloire ait besoin de vous pour devenir celle de la France? La statue de Napoléon n'est-elle pas remontée, sans vous, au faîte de cette colonne, où l'aigle victorieuse repose sur l'airain qu'elle a conquis?

« Dans nos mœurs et dans nos lois, dans notre vie politique et dans notre vie civile, nous avons retenu de l'Empire tous ses bienfaits, et ce que nous avons répudié de son héritage, personne, apparemment, ne tenterait de nous l'imposer. Qu'est-ce donc, messieurs, que le parti napoléonien? Quels sont les idées, les intérêts ou les griefs auxquels il pourrait se rattacher? A l'entendre, c'est un nom qui fait sa puissance et sa force; mais n'est-il pas, au contraire, la condamnation de ces jeunes et impuissantes témérités, ce nom consacré par l'admiration du monde? Quel est-il donc celui qui vient revendiquer comme un héritage cette pourpre impériale, conquise par une si puissante individualité? Quels sont-ils, les hommes qui forment son cortége, et qui seuls ont subi cette influence à laquelle ils s'imaginent que le peuple et l'armée vont bientôt se soumettre? La patrie ne connaît ni le chef ni ceux qui l'accompagnent. Oh! s'il avait pu voir son nom ainsi compromis par une poignée de séditieux dans une tentative sans portée, ce grand homme, dont la haute intelligence ne comprenait que les grandes choses, qui fut surtout le défenseur et l'appui de toutes les pensées d'ordre, de devoir et de discipline, qui font la force du commandement et la dignité de l'obéissance; qui aima mieux déposer sa glorieuse couronne que de livrer cette France, qu'il aimait tant, aux déchirements d'une guerre civile, quelle n'eût pas été son indignation, et de quelles paroles n'aurait-il pas flétri cette ambition puérile, ces officiers parjures, cette prise d'armes contre le repos et le bonheur de la patrie?... »

Le discours du procureur général demandait une réponse; la réfutation en était facile. L'accusé osa l'entreprendre. Ayant obtenu la parole, il s'exprima en ces termes :

« Messieurs les pairs, il y a dix-huit mois, je fus pris les armes à la main : accusé d'avoir conspiré contre le gouvernement, je fus jugé, acquitté par le jury de Strasbourg. Aujourd'hui l'on me traduit devant votre cour, parce que je me suis fait l'historien impartial des événements du 30 octobre. Si l'on est coupable d'attaquer le gouvernement sur un écrit, on l'est beaucoup plus quand on l'attaque à force ouverte. Pourquoi donc un jury n'a-t-il pas été chargé de prononcer en cette circonstance? La mesure prise à mon égard me semble donc inconstitutionnelle, et c'est pourquoi, comme citoyen et comme soldat, j'ai protesté et je proteste contre votre juridiction. »

Après avoir ainsi renouvelé la protestation que son défenseur, Mᵉ Michel (de Bourges), avait formulée en vain dès l'ouverture des débats, l'accusé explique ce qui s'est passé lors du procès du Strasbourg.

« J'ai dit, dans un de mes interrogatoires, que ma brochure était la relation de faits exacts et l'expression d'opinions consciencieuses. Que M. le procureur général l'appelle un manifeste insolent lancé par une faction, qu'il proclame que je suis l'agent d'un parti, que mes opinions sont subversives, et que les faits rapportés sont inexacts, tout cela ne prouve qu'une chose, c'est que j'ai eu raison de publier et de distribuer ma brochure; c'est que, au lieu de dix mille, j'aurais dû en faire tirer cent mille exemplaires pour provoquer l'examen et mettre au jour la vérité. Que dirait M. le procureur général si j'affirmais que, dans les actes d'accusation, les faits sont mutilés, défigurés, tronqués? que les circonstances, que j'ai vues de mes propres yeux, ont été reproduites avec une choquante inexactitude?

« Et cependant c'est ce qui est arrivé : à Strasbourg, quand nous étions devant le jury, devant nos juges naturels, tous les faits ont été pervertis par l'accusation; tous les journaux furent mal informés de ce qui se passa à Strasbourg le 30 octobre 1836, et l'opinion publique fut complétement égarée. De son côté, le gouvernement favorisa cette disposition des esprits en poursuivant le moins de coupables possible, car il n'y eut pour ainsi dire de jugées ou arrêtées que des personnes qui le voulurent bien; aussi tout le monde crut-il réellement que la conspiration n'était autre chose qu'une échauffourée, qu'un coup de tête de quelques officiers. En vain avions-nous espéré que les dépositions des témoins, forcés de raconter les faits, que nos propres dépositions faites avec une abnégation complète de nous-mêmes et dans l'intérêt seul de notre cause, rétabliraient les choses dans leur véritable position; notre espoir fut trompé : l'affaire de Strasbourg, que j'appelle une *révolution manquée*, semblait destinée à figurer dans les annales de l'histoire avec l'humiliante qualification d'*échauffourée*; ainsi nous étions pour toujours des fous, des insensés, nous, hommes de cœur qui venions donner tout notre sang à la patrie, pour lui conquérir la liberté, pour la rétablir dans tous ses droits.

« Un noble et jeune prince, digne du grand nom qu'il porte, n'avait pu nous couvrir de son égide : lui aussi il fut enveloppé dans la proscription railleuse d'un siècle qui aime mieux croire à la folie qu'au dévouement et au patriotisme. Ah! je n'oublierai jamais ce que me dit un jour ce prince, au nom duquel M. le procureur général a encore attaché l'épithète d'insensé, et qu'il faut bien que je défende, puisqu'on a souffert qu'il fût attaqué dans cette enceinte. Au mois de mars 1815, quand on reçut, à Paris, la première nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe, la femme d'un de nos premiers maréchaux accourut tout effrayée chez la reine Hortense, en s'écriant : « L'Empereur est fou! il est en France! » Eh bien, toute notre justification est là, car, quinze jours après, l'Europe entière tremblait devant ce sublime fou, et, pour la seconde fois, la France le proclamait son empereur. On ne peut donc



Il se fixa à Londres. — PAGE 69.

me faire un crime, messieurs les pairs, d'avoir exhumé les souvenirs d'un événement historique pour lui rendre sa véritable couleur. Si un homme a le droit de venger son honneur outragé, pourquoi refuserait-on à un parti celui de se justifier? »

L'accusé expose les raisons qui l'ont attaché à la fortune de Louis-Napoléon. « En 1830, dit-il, une révolution s'opéra en France; moi, jeune homme de dix-huit ans, je saluai le drapeau tricolore avec des larmes de bonheur, croyant que la France allait enfin secouer le joug honteux qui l'opprimait depuis quinze ans; qu'elle briserait les traités de 1815, et que le peuple rentrerait dans ses droits méconnus et violés depuis si longtemps. Le gouvernement issu de la révolution ne tint pas, à ce qu'il paraît, tout ce qu'on espérait de lui; car pendant plus d'un an on vit l'émeute descendre continuellement dans les rues. Plus tard vinrent les journées des 5 et 6 juin; deux fois la ville de Lyon fut ensanglantée par la guerre civile; à Strasbourg, Metz, Grenoble, etc., les gardes nationales furent licenciées. Tous ces faits témoignaient de la faiblesse du pouvoir. »

Ici l'accusé raconte comment il passa les cinq années de ses études sans se mêler de nos dissensions politiques; comment il obtint d'être envoyé en garnison à Strasbourg, où il semble que la Providence l'ait conduit. Il s'y trouva en rapport avec un ami du prince; les efforts généreux de Louis-Napoléon et de son frère pour affranchir l'Italie excitèrent naturellement son admiration. Il parle des persécutions qui forcèrent le prince à fuir en Angleterre, puis à se fixer à Arenem-

berg; il rappelle les propositions qui lui furent faites par les Polonais. « Ainsi, vous le voyez, continue-t-il, partout où la liberté des peuples a besoin de secours, partout où la liberté pousse un cri de détresse, il accourt pour leur donner sa vie, pour leur prêter l'appui de son grand nom, qui, à lui seul, vaut toute une armée, car il leur donne l'enthousiasme et la confiance, sans lesquels les peuples ne font jamais de grandes choses. Un pareil caractère était fait pour exciter vivement mes sympathies; il ne me restait plus qu'à connaître quelles étaient personnellement les opinions du prince, et je me liai intimement avec son ami, qui m'avoua que le prince entretenait depuis longtemps des relations dans tous les partis et dans l'armée, et que son plan consistait à se jeter inopinément dans une ville de guerre et à y rallier le peuple et la garnison par le prestige de son nom. Strasbourg était déjà, dans sa pensée, la ville la plus favorable à l'exécution de ce projet.

« Ce n'est, me dit mon ami, qu'après de graves investigations sur l'état de la France, que le prince s'est voué à la grande œuvre qu'il veut entreprendre. Après la Révolution de 1830, il demanda à servir comme simple soldat dans les rangs de l'armée française; un nouvel acte de bannissement, qui proscrivait de nouveau toute sa famille, lui prouva qu'il ne devait plus compter que sur la nation, et que nous resterions soumis aux traités de 1815. Il a la profonde conviction que, tant qu'un vote général n'aura pas sanctionné un gouvernement quelconque (je cite textuellement plusieurs passages de ma brochure), les diverses factions agiteront constamment la France; tandis que des institutions passées à la sanction populaire, choisies et créées volontairement par le peuple, peuvent seules amener la résignation des partis... »

Après d'autres citations que nous avons déjà rapportées l'accusé continue :

« Quand je vis que le prince Napoléon comprenait si bien les intérêts de la France, et qu'il était prêt à faire abnégation de ses droits de légitimité impériale pour ne se souvenir que de la souveraineté du peuple; qu'il sentait qu'aujourd'hui la démocratie coule à pleins bords, et que, hors de la démocratie, il n'y a de salut pour aucun gouvernement; qu'aujourd'hui la France est dévorée, non-seulement par le besoin de liberté, mais encore par celui de l'égalité; je m'offris pour être un instrument de ses desseins; je pouvais disposer de trois cents hommes, et je promis leur concours; quand l'heure est venue, j'ai tenu ma parole.

« J'ai eu plus tard l'honneur d'habiter auprès du prince; depuis six mois je partageais son exil, et je comptais aller le rejoindre immédiatement après la publication de ma brochure quand on y a mis bon ordre. Je ne prétends cacher à qui que ce soit que j'ai pour sa personne un dévouement sans bornes, car c'est le caractère le plus noble et le plus grand que l'on puisse rencontrer... »

L'accusé explique que le prince a acquis par les rigueurs de l'exil une maturité au-dessus de son âge. Après avoir prouvé, au surplus, l'iniquité de cet exil, puisque la France, qui avait sanctionné par plus de trois millions de votes l'élection de Napoléon comme consul et comme empereur, n'a jamais été consultée pour savoir si l'on devait bannir à perpétuité la famille impériale, il repousse le reproche que lui fait l'accusation de témoigner, par sa brochure, une profonde inintelligence de la situation, des besoins et des intérêts actuels du pays, et de soutenir l'anachronisme d'une insurrection prétorienne.

« L'idée d'une insurrection de ce genre, dit-il, n'a jamais existé que dans l'imagination de M. le procureur général; car, si je ne me trompe, il veut dire par là que nous avions l'intention d'établir en France le despotisme du sabre; ce n'est pas, il me semble, le système que j'ai développé dans ma brochure; on s'est servi de l'armée, parce qu'on ne peut renverser la force que par la force. Je ne puis, au reste, mieux répondre que par les quelques lignes suivantes, extraites d'une lettre écrite à M. Odilon Barrot par le prince Napoléon : « L'esprit d'une révolution se compose de passions pour le but et de haine pour ceux qui font obstacle. Ayant entraîné le peuple par l'armée, nous aurions eu les nobles passions sans la haine, car la haine ne naît que de la lutte entre la force physique et la force morale. Arrivant en vainqueur, je déposais de plein gré, sans y être forcé, mon épée sur l'autel de la patrie; on pouvait alors avoir foi en moi. »

« N'est-il pas dit ailleurs, continue l'accusé, qu'un congrès national doit s'assembler pour décider des destinées de la France? On s'est présenté devant les soldats aux cris de *vive l'Empereur!* parce qu'aucun autre cri de ralliement ne peut exciter aussi vivement leur enthousiasme. Les masses ne se passionnent jamais pour un principe, mais pour un homme ou pour un nom qui leur rappelle de glorieux souvenirs. Or, quel nom fut jamais plus populaire que celui de l'Empereur? « Comme l'aîné des neveux de la famille impériale, dit ailleurs le prince, je puis me regarder comme le représentant de l'élection populaire; je ne dirai pas de l'Empire, parce que, depuis vingt ans, les idées ont dû changer. » Ce ne serait pas ainsi, je pense, que s'exprimerait un homme qui aurait eu l'intention de faire une révolution par l'armée et pour l'armée.

« Maintenant, messieurs les pairs, il ne me reste plus que quelques mots à ajouter pour terminer ma défense. On m'a reproché d'avoir calomnié la mémoire du général Lafayette, d'un homme qui avait prêté serment au gouvernement issu de la Révolution de juillet. N'y a-t-il donc pas un autre personnage qui, après avoir aidé puissamment à faire la Révolution de 1830, et lui avoir prêté serment, en a demandé pardon à Dieu et aux hommes? Pourquoi ne serait-il pas permis de croire que le général Lafayette s'est repenti de ce qu'il avait fait? Pour moi, j'en ai la certitude. On a même cherché à nier qu'il eût vu, en 1833, le prince Napoléon; je puis heureusement citer des témoins, et je les nommerai si la Cour le désire; ils sont prêts à déposer de la vérité du fait.

« Quand j'ai parlé de l'impuissance du serment politique, j'ai eu le courage de dire tout haut ce que beaucoup de personnes pensent tout bas. S'il est un homme de cinquante ans qui n'ait jamais prêté qu'un serment et qui lui soit resté fidèle, à celui-là seul je reconnaîtrais le droit de m'accuser. Quant à moi, je n'en ai fait qu'un et je l'ai violé, c'est vrai; mais j'engageais ma tête; d'autres ont violé les leurs pour abandonner le faible qui venait de succomber et suivre le fort qui triomphait : que l'on prononce entre eux et moi!

« Je terminerai en citant le commencement et la fin de ma brochure. Je dis en commençant : « Dans les premiers moments, il était difficile de faire connaître ce qui avait rapport à l'insurrection du 30 octobre : on

manquait de renseignements exacts; l'auteur de l'insurrection était à deux mille lieues de nous, et sa défaite était trop récente pour pouvoir en parler avec calme. Maintenant que les passions sont apaisées, il est de notre devoir de faire connaître la vérité... » Et je dis en finissant : « Notre seul but a été de faire connaître la vérité, car la publicité est la seule ressource des opprimés: heureux ceux pour qui la relation exacte des faits est le plus bel éloge ! Il n'entre pas dans nos vues de considérer l'événement du 30 octobre dans les rapports qu'il pourrait avoir avec l'avenir. »

« Ce n'est pas ainsi que s'exprimerait un homme que l'on accuse de provocation à la révolte. Si, par malheur, le prince Napoléon fût mort, je n'en aurais pas moins écrit cette brochure pour justifier sa mémoire et les compagnons de son entreprise. Je crois que, dans le cas de cette supposition, on n'eût pas mis le même acharnement à ma poursuite. Tant pis pour le gouvernement s'il ne se croit pas assez fort pour entendre la vérité. On a fait tout ce qu'on a pu pour me trouver en état de conspiration, et l'on n'y a pas réussi. Je suis arrivé à Paris sous mon nom véritable, et je n'ai point cherché à me cacher un seul instant; beaucoup de personnes même étaient informées du but de mon voyage à Paris. J'ai bien fait de distribuer gratuitement ma brochure, puisqu'on l'eût saisie si je l'avais mise en vente chez les libraires. Si mon écrit n'est qu'un tissu d'impostures et de calomnies, pourquoi a-t-on ordonné des recherches dans Paris et dans les principales villes de France? Des calomnies ne font jamais de mal qu'à leurs auteurs. Voilà, messieurs les pairs, tout ce que j'avais à dire pour ma justification; j'attends maintenant votre arrêt avec la tranquillité d'un homme qui ne croit pas avoir démérité de la patrie. »

Ce discours si noble, si plein de dignité, fut écouté avec un calme profond par l'assemblée des juges; les idées que soutenait l'accusé ne devaient certainement pas faire une impression favorable sur des esprits prévenus, sur des hommes qui pouvaient, dans certains passages, tels que celui relatif au serment, se trouver directement attaqués. D'ailleurs, il fallait une condamnation : le pouvoir la voulait et aurait regardé un acquittement comme le plus criant des scandales.

En vain Me Michel (de Bourges), dans un plaidoyer spirituel, incisif, démontre à la Cour qu'elle est incompétente pour prononcer sur un délit de la nature de celui qui lui est déféré; en vain il prouve que Laity a dû publier sa brochure. « On a dit, s'écrie-t-il, que le prince n'était pas Français... Eh bien! Laity a voulu prouver, par sa brochure, que le prince avait de la capacité; qu'au moins il était Français, qu'il était digne d'être Français et tout prêt à être Français; et qu'après tout, s'il avait échoué dans son entreprise, ce n'était pas faute de tête, de cœur, de prévoyance, mais parce que tous les événements de ce monde ne réussissent pas.

« Il y avait donc nécessité, pour rétablir la vérité des faits, pour réhabiliter le prince, d'écrire cette relation. Eh bien! dans une telle circonstance, ne respecterez-vous pas le dévouement de Laity : nous sommes dans un siecle où les dévouements sont si rares! Laity a dit: Je fais le sacrifice de ma vie au prince; pourquoi? parce qu'il est malheureux et proscrit. Je veux qu'il soit connu de son pays comme il l'est de moi-même. Il ne s'agit plus de conspirer, de s'insurger de nouveau, d'avoir un trône; il s'agit d'avoir le droit de vivre. »

Pour justifier son client de l'opinion qu'il a émise sur le serment, l'habile défenseur cite ce passage de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers : « Cette formalité du serment, si souvent employée par les partis, n'a jamais pu être regardée comme une garantie; elle n'a jamais été qu'une vexation des vainqueurs, qui se font un plaisir de forcer en vain les consciences. »

L'avocat, sous un autre point de vue, fait une observation très-puissante : « Voudrait-on, dit-il aux membres de la Cour, obtenir de vous des gages pour l'avenir contre la famille de Napoléon? Voudrait-on exclure le prince Louis Bonaparte de la Suisse?... Ceci, messieurs, est une très-grande question d'État, vous le voyez.

« Au mot de proscription, j'ai déjà vu s'élever de généreuses sympathies, et il n'est pas un magistrat (vous êtes tous magistrats ici) qui consentît, par un verdict de condamnation, à exclure le prince Louis de la Suisse. Si, en effet, la Suisse lui est enlevée, il ne lui reste plus que l'Angleterre, et, quoi qu'on puisse dire de notre alliance avec l'Angleterre, je ne croirai jamais qu'un Napoléon puisse se trouver à l'aise sur le sol de la Grande-Bretagne. »

Malgré des raisonnements si plausibles, malgré les circonstances atténuantes de l'affaire, la Cour, jugeant comme un corps politique pouvait juger, condamna M. Laity à cinq années de prison, 10,000 francs d'amende, et ordonna qu'à l'expiration de sa peine il resterait sous la surveillance de la haute police pendant toute sa vie. Heureusement la générosité d'un dévouement véritable et tout désintéressé était de nature à appeler sur M. Laity de touchantes sympathies. Pendant qu'il subissait sa peine, un ancien général des armées de l'Empire, enthousiasmé par l'attachement du jeune officier pour le neveu de Napoléon, voulut le dédommager des persécutions que lui attirait la cause qu'il avait embrassée. Riche et sans enfants, il l'institua pour l'héritier de sa fortune, que la rumeur publique n'élevait pas à moins de 20,000 francs de rentes. Digne récompense d'une conduite et d'un caractère si admirables, que le procureur général lui-même, comme on l'a vu lors du procès de Strasbourg, n'avait pu s'empêcher d'en faire l'éloge.

---

## CHAPITRE VI.

Lettre de Louis-Napoléon à M. Laity. — Nouvelles inquiétudes du gouvernement français. — Démonstration contre la Suisse. — Le prince se retire en Angleterre. — Les *Idées napoléoniennes*. — But de l'auteur. — Son opinion sur le progrès. — Mission des gouvernements. — Mission de Napoléon. — Comment il faut le juger. — Système politique de l'Empereur. — Organisation administrative. — Administration politique. — L'Empereur était-il despote? — Sa politique extérieure. — But où il tendait. — Causes de sa chute. — Conclusion. — *Le Capitole*. — *L'Idée napoléonienne*. — Entreprise de Boulogne. — Le débarquement. — Proclamation. — Le coup de pistolet. — Les habitants de Boulogne. — La fusillade. — L'arrestation. — Le colonel Vaudrey. — Proclamation aux Français. — Décret. — Les accusés. — La Cour des pairs. — Le rapport de M. Persil. — Le commandant Mésonan et le général Magnan. — Le procès. — Discours du prince. — Les débats. — Les défenseurs. — Me Berryer. —

Me Ferdinand Barrot.—Discours de M. de Persigny.—Me Barillon. — La condamnation. — Les entreprises de Boulogne jugées par le prince.



Une pareille condamnation affligea le prince Louis-Napoléon sans l'étonner; il savait ce qu'on pouvait attendre d'un corps politique tel que la Chambre des pairs constituée en cour de justice.

Dès le 2 juillet, il avait écrit à l'accusé, au moment où il allait paraître devant ses juges, pour l'encourager et même lui donner des moyens de défense.

« Mon cher Laity, lui disait-il, vous allez donc paraître devant la Cour des pairs, parce que vous avez eu le généreux dévouement de reproduire les détails de mon entreprise, de justifier mes intentions et de repousser les accusations dont j'ai été l'objet. Je ne comprends pas l'importance que met le gouvernement à empêcher la publication de cette brochure. Vous savez qu'en vous autorisant à la publier, mon seul but a été de repousser les lâches calomnies dont les organes du ministère m'ont accablé pendant les cinq mois que je suis resté en prison ou sur mer; il y allait de mon honneur et de celui de mes amis de prouver que ce n'était pas une folle exaltation qui m'avait amené à Strasbourg en 1836. On dit que votre brochure est une nouvelle conspiration, tandis qu'au contraire elle me justifie du reproche d'avoir jamais conspiré, et qu'il est dit dans les premières pages que nous avons attendu près de deux ans pour publier les détails qui me concernent, afin que les esprits fussent plus calmes, et qu'on pût juger sans haine et sans prévention.

« Si, comme j'aime à le croire, un esprit de justice anime la Cour des pairs, si elle est indépendante du pouvoir exécutif, comme le veut la constitution, il n'y a pas possibilité qu'on vous condamne; car, je ne saurais trop le répeter, votre brochure n'est pas un nouvel appel à la révolte, mais l'explication simple et vraie d'un fait qui avait été défiguré. Je n'ai d'autre appui dans le monde que l'opinion publique, d'autre soutien que l'estime de mes concitoyens. S'il est impossible à mes amis et à moi de me défendre contre d'injustes calomnies, je trouverai que mon sort est le plus cruel de tous. Vous connaissez assez mon amitié pour vous pour comprendre combien je suis peiné de l'idée que vous pourriez être victime de votre dévouement; mais je sais aussi qu'avec votre noble caractère vous souffrez avec résignation pour une cause populaire. On vous demandera, comme le font déjà certains journaux, où est le parti napoléonien. Répondez : Le parti n'est nulle part, et la cause est partout. Le parti n'est nulle part, parce que mes amis ne sont pas enrégimentés; mais la cause a des partisans partout, depuis l'atelier de l'ouvrier jusque dans les conseils du roi; depuis la caserne du soldat jusqu'au palais du maréchal de France. Républicains, juste-milieu, légitimistes, tous ceux qui veulent *un gouvernement fort, une liberté réelle une attitude gouvernementale imposante*, tous ceux là, dis-je, sont napoléonistes, qu'ils s'en rendent compte ou non; car le système impérial n'est pas l'imitation bâtarde des constitutions anglaises ou américaines, mais bien la formule gouvernementale des principes de la révolution; c'est la hiérarchie dans la démocratie, l'égalité dans la loi, la récompense pour le mérite, c'est enfin un colosse pyramidal à base large et à tête haute.

« Dites qu'en vous autorisant à cette publication mon but n'a pas été de troubler maintenant la tranquillité de la France, ni de remuer des passions mal éteintes, mais de me montrer à mes concitoyens tel que je suis, et non tel que la haine intéressée m'a dépeint. Mais *si un jour les partis renversaient le pouvoir actuel* (l'exemple des cinquante dernières années nous permet cette supposition), *et si, habitués qu'ils sont depuis vingt-trois ans à mépriser l'autorité, ils sapaient toutes les bases de l'édifice social, alors peut-être le nom de Napoléon serait une ancre de salut pour tout ce qu'il y a de généreux et de vraiment patriote en France*. C'est pour ce motif que je tiens, comme vous le savez, à ce que l'honneur de l'aigle du 30 octobre reste intact, malgré sa défaite, et qu'on ne prenne pas le neveu de l'Empereur pour un aventurier ordinaire. On vous demandera sans doute où vous avez puisé toutes les assertions que vous avancez; vous pouvez dire que vous les tenez de moi, et que je certifie sur l'honneur qu'elles m'ont été garanties par des hommes dignes de foi.

« Adieu, mon cher Laity; j'espérerais encore dans la justice, si l'intérêt du moment n'était pas la seule morale des partis.

« Recevez l'assurance de ma sincère amitié.

« *Signé* Napoléon-Louis. »

Nous ne ferons pas de commentaires à cette lettre: une simple lecture suffit pour mettre en évidence tout ce qu'elle renferme de pensées nobles et généreuses; nous avons seulement souligné, ou plutôt mis en italique, deux passages dont l'un exprime l'idéal constant du jeune prince et le principe fondamental de sa politique; l'autre est, sous une forme hypothétique, la prophétie formelle des événements que nous avons vus s'accomplir. Il n'est pas d'un esprit ordinaire de prévoir avec une aussi grande précision des faits que les hommes qui passaient pour les plus éclairés étaient alors bien loin de pressentir.

Après le procès de M. Laity, le gouvernement français commença à s'inquiéter de la présence de Louis-Napoléon en Suisse; la part que le prince paraissait avoir eue à la publication condamnée, et surtout les sympathies qu'éveillait en sa faveur la persécution même dont il était l'objet, déterminèrent les ministres de Louis-Philippe à demander son expulsion du territoire helvétique, sous prétexte que Louis-Napoléon avait donné sa parole de rester dix années en Amérique, et qu'il avait violé sa promesse en revenant inopinément en Europe. On voulait bien toutefois excuser son retour par le motif honorable autant que naturel qui l'expliquait; mais on prétendait qu'il aurait dû reprendre la route des Etats-Unis immédiatement après avoir fermé les yeux de son auguste mère, au lieu de rester à la porte de la France, où il s'occupait, disait-on, à ourdir des intrigues contre le trône de Juillet.

Une note fut donc adressée à la diète helvétique par le duc de Montebello, alors ambassadeur français en Suisse, pour obtenir l'expulsion du prince. Les cantons résistèrent à cette prétention, qui blessait à la fois leur indépendance et leurs affections, et le gouvernement de Louis-Philippe, décidé à obtenir à tout prix l'éloignement de celui qu'il regardait comme un ennemi dangereux, ordonna une démonstration armée sur les frontières, où des troupes nombreuses se réunirent. De son

côté, la Suisse avait rassemblé vingt mille hommes. La guerre allait nécessairement éclater lorsque le noble proscrit, ne voulant point que son nom servît de prétexte à une effusion de sang humain, prit spontanément la résolution de se retirer. Il adressa, en conséquence, la déclaration suivante à la diète helvétique.

*A Son Excellence le landamann Anderwert, présidant un petit conseil de Thurgovie.*

« Monsieur le landamann,

« Lorsque la note du duc de Montebello fut adressée à la diète, je ne voulus point me soumettre aux exigences du gouvernement français, car il m'importait de prouver, par mon refus de m'éloigner, que j'étais revenu en Suisse *sans manquer à aucun engagement*, que j'avais le droit d'y résider, et que j'y trouverais aide et protection.

« La Suisse a montré depuis un mois, par ses protestations énergiques, et maintenant par les décisions des grands conseils qui se sont réunis, qu'elle était prête à faire les plus grands sacrifices pour maintenir sa dignité et son droit comme nation indépendante; je saurai faire le mien et demeurer fidèle à la voix de l'honneur. On peut me persécuter, mais jamais m'avilir.

« Le gouvernement français ayant déclaré que le refus de la diète d'obtempérer à sa demande serait le signal d'une conflagration dont la Suisse pourrait être la victime, il ne me reste plus qu'à quitter un pays où ma présence est le sujet d'aussi injustes prétentions, où elle serait le prétexte de si grands malheurs!

« Je vous prie donc, monsieur le landamann, d'annoncer au directoire fédéral que je partirai dès qu'il aura obtenu, des ambassadeurs des diverses puissances, les passe-ports qui me sont nécessaires pour me rendre dans un lieu où je trouverai un asile assuré.

« En quittant aujourd'hui volontairement le seul pays où j'avais trouvé, en Europe, appui et protection; en m'éloignant des lieux qui m'étaient devenus chers à tant de titres, j'espère prouver au peuple suisse que j'étais digne des marques d'estime et d'affection qu'il m'a prodiguées. Je n'oublierai jamais la noble conduite des cantons qui se sont prononcés si courageusement en ma faveur; et surtout le souvenir de la généreuse protection que m'a accordée le canton de Thurgovie restera profondément gravé dans mon cœur.

« J'espère que cette séparation ne sera pas éternelle, et qu'un jour viendra où je pourrai, sans compromettre les intérêts de deux nations qui doivent rester amies, retrouver l'asile où vingt ans de séjour et des droits acquis m'avaient créé une seconde patrie.

« Soyez, monsieur le landamann, l'interprète de mes sentiments de reconnaissance envers les conseils, et croyez que la pensée d'épargner des troubles à la Suisse peut seule adoucir les regrets que j'éprouve à la quitter.

« Recevez l'expression de ma haute estime et de mes sentiments distingués.

« *Signé* Napoléon-Louis Bonaparte.

« Arenemberg, le 22 septembre 1838 »

Le prince Louis-Napoléon, forcé d'abandonner cette jolie retraite d'Arenemberg, où il avait passé tant d'heureuses années, trouva un refuge en Angleterre, dans cette terre de liberté, la seule contrée en Europe où l'hospitalité ne soit point soumise aux exigences de la politique. Il se fixa à Londres, dans un quartier nommé *Carlston-Terrace*, et s'occupa principalement de mettre la dernière main à son ouvrage intitulé : *Des Idées napoléoniennes*.

Cette œuvre a une grande importance, et mérite d'être étudiée, surtout aujourd'hui que l'auteur des *Idées napoléoniennes* est chargé de la direction des destinées de la France. En observant quelles sont les parties du système de Napoléon que le jeune écrivain paraît approuver avec le plus de chaleur, on sera dans le secret de ses vues, on aura sous les yeux les tendances de sa politique.

Voici d'abord comment il explique son but dans la préface qu'il a placée en tête de son ouvrage : « Si la destinée que me présageait ma naissance, dit-il, n'eût pas été changée par les événements, neveu de l'Empereur, j'aurais été un des défenseurs de son trône, un des propagateurs de ses idées; j'aurais eu la gloire d'être un des piliers de son édifice ou de mourir dans un des carrés de sa garde en combattant pour la France. L'Empereur n'est plus, mais son esprit n'est pas mort. Privé de la possibilité de défendre par les armes son pouvoir tutélaire, je puis au moins essayer de défendre sa mémoire par des écrits. Eclairer l'opinion en recherchant la pensée qui a présidé à ses hautes conceptions, rappeler ses vastes projets, est une tâche qui sourit encore à mon cœur et qui me console de l'exil. La crainte de choquer des opinions contraires ne m'arrêtera pas; des idées qui sont sous l'égide du plus grand génie des temps modernes peuvent s'avouer sans détour; elles ne sauraient varier au gré de l'atmosphère politique. Ennemi de toute théorie absolue et de toute dépendance morale, je n'ai d'engagement envers aucun parti, envers aucune secte, envers aucun gouvernement; ma voix est libre comme ma pensée... et j'aime la liberté! »

Cette préface est datée de Carlston-Terrace, juillet 1839.

Dans un premier chapitre, où l'auteur examine le mouvement général du progrès, la forme des gouvernements et leur mission, il s'exprime ainsi en entrant en matière :

« Toutes les révolutions qui ont agité les peuples, tous les efforts des grands hommes, guerriers ou législateurs, ne doivent-ils aboutir à rien? Nous remuons-nous constamment dans un cercle vicieux, où les lumières succèdent à l'ignorance et la barbarie à la civilisation? Loin de nous une pensée aussi affligeante; le feu sacré qui nous anime doit nous mener à un résultat digne de la puissance divine qui nous l'inspire. L'amélioration des sociétés marche sans cesse, malgré les obstacles; elle ne connaît de limites que celles du monde.

« Le genre humain, a dit Pascal, est un homme qui « ne meurt jamais et qui se perfectionne toujours.» Image sublime de vérité et de profondeur! Le genre humain ne meurt pas, mais il subit cependant toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet; et, quoiqu'il se perfectionne sans cesse, il n'est pas exempt des passions humaines, arsenal dangereux mais indispensable, qui est la cause de notre élévation ou de notre ruine.

Ainsi l'auteur reconnait dans la vie des peuples deux principes contraires : l'un divin, qui tend à nous perfectionner; l'autre mortel, qui tend à nous corrompre: d'un côté, immortalité et progrès; de l'autre, malaise et désorganisation.

Les gouvernements sont établis pour aider la société

à vaincre les obstacles qui entravent sa marche. Leur forme doit varier suivant la nature du mal qu'ils sont appelés à guérir, suivant le peuple qu'ils ont à régir... Un gouvernement n'est pas, comme l'a dit un publiciste distingué, *un ulcère nécessaire;* c'est plutôt le moteur bienfaisant de tout organisme social.

L'auteur insiste sur l'existence du progrès absolu. — « Le progrès ne disparaît jamais, dit-il, mais il se déplace souvent; il va des gouvernants aux gouvernés. La tendance des révolutions est de le ramener toujours parmi les gouvernants. Lorsqu'il est à la tête des sociétés, il marche hardiment, car il conduit; lorsqu'il est dans la masse, il marche à pas lents, car il lutte. Dans le premier cas, le peuple confiant se laisse gouverner; dans le second cas, il veut au contraire tout faire par lui-même. Et la résistance qu'il rencontre arrête tout. »

Si ces lignes avaient été écrites hier, on pourrait les croire inspirées par l'observation des événements que nous avons vus se dérouler depuis quatre ans; mais on remarquera que Louis-Napoléon les écrivait en 1838. Ce n'était pas de la prévision sans doute; mais c'était une déduction judicieuse des faits de l'histoire parfaitement observés; ce qui s'est passé en France en prouve encore la justesse.

Après avoir proclamé la continuité du progrès, l'auteur fait remarquer l'inconstance et la variété des formes gouvernementales. — « Les républiques, dit-il, sont aussi vieilles que le monde; l'élection et l'hérédité se sont, depuis des siècles, disputé le pouvoir, et le pouvoir est resté tour à tour à ceux qui avaient pour eux les sciences et les lumières, le droit ou la force. Il ne saurait donc y avoir de gouvernement assis sur des formes invariables.... »

L'auteur, on le conçoit, n'attache pas une grande importance aux distinctions que les publicistes ont faites entre le gouvernement d'un seul et le gouvernement de plusieurs, entre les gouvernements démocratiques et les gouvernements aristocratiques. Il ne voit dans la monarchie ni le principe de droit divin, ni tous les vices qu'on veut y trouver. Il ne voit dans le système héréditaire que la garantie de l'intégrité d'un pays, et, pour le prouver, il rappelle que les deux monarchies de France et d'Allemagne naquirent en même temps du partage de l'empire de Charlemagne; la couronne devint élective en Allemagne, elle resta héréditaire en France. Huit siècles plus tard, l'Allemagne était divisée en une foule d'États; sa nationalité avait disparu, tandis qu'en France le principe héréditaire avait détruit tous les petits souverains et formé une nation grande et compacte.

Au point de vue de l'auteur, le meilleur gouvernement est celui qui remplit bien sa mission, c'est-à-dire qui se formule sur le besoin de l'époque et qui, en se modelant sur l'état présent de la société, emploie les moyens nécessaires pour frayer une route plane et facile à la civilisation qui s'avance. — « Je ne vois, aujourd'hui, continue-t-il, et je le dis à regret, que deux gouvernements qui remplissent bien leur mission providentielle; ce sont les deux colosses qui sont au bout du monde, l'un à l'extrémité du nouveau, l'autre à l'extrémité de l'ancien. Tandis que notre vieux centre européen est comme un volcan qui se consume dans son cratère, les deux nations orientale et occidentale marchent, sans hésiter, vers le perfectionnement : l'une par la volonté d'un seul, l'autre par la liberté.

« La Providence a confié aux États-Unis d'Amérique le soin de peupler et de gagner à la civilisation tout cet immense territoire qui s'étend de l'Atlantique à la mer du Sud, et du pôle nord à l'équateur. Le gouvernement, qui n'est qu'une simple administration, n'a eu, jusqu'à présent, qu'à mettre en pratique ce vieil adage : *Laissez faire, laissez passer*, pour favoriser cet instinct irrésistible qui pousse vers l'ouest les peuples d'Amérique.

« En Russie, c'est à la dynastie impériale qu'on doit tous les progrès qui, depuis un siècle et demi, ont tiré ce vaste empire de la barbarie. Le pouvoir impérial doit lutter contre les vieux préjugés de notre vieille Europe; il faut qu'il centralise, autant que possible, dans les mains d'un seul, les forces de l'État, afin de détruire tous les abus qui se perpétuent à l'abri des franchises communales et féodales. L'Orient ne peut recevoir que de lui les améliorations qu'il attend.

« Mais toi, France de Henri IV, de Louis XIV, de Carnot, de Napoléon, toi qui fus toujours pour l'occident de l'Europe la source des progrès, toi qui possèdes les deux soutiens des empires, le génie des arts pacifiques et le génie de la guerre, n'as-tu plus de mission à remplir? Épuiseras-tu tes forces et ton énergie à lutter sans cesse avec tes propres enfants? Non, telle ne peut être ta destinée; bientôt viendra le jour où, pour te gouverner, il faudra comprendre que ton rôle est de mettre dans tous les traités ton épée de Brennus en faveur de la civilisation. »

Dans le chapitre suivant, l'auteur nous montre Napoléon arrivant sur la scène du monde pour être l'*exécuteur testamentaire* de la Révolution. La Révolution de 89 avait émis de grandes idées, mais elle avait produit aussi des ébranlements terribles. Napoléon eut pour mission d'asseoir une société encore bouillonnante de haine et de rancune sur de nouveaux principes, en employant, pour consolider, les mêmes instruments qui jusque là n'avaient servi qu'à abattre.

La liberté doit suivre la même marche que la religion chrétienne. Au commencement elle a effrayé; puis, ayant revêtu des formes plus douces, elle s'est insinuée dans tous les rangs de la société. L'empereur Napoléon a contribué plus que tout autre à accélérer le règne de la liberté en sauvant l'influence morale de la Révolution et en diminuant les craintes qu'elle inspirait. Il la *dessouilla*, suivant son expression, affermit les rois et ennoblit les peuples... L'Empereur doit être considéré comme le Messie des idées nouvelles; il s'est armé d'un génie régénérateur; il s'est identifié avec les sentiments du peuple : voilà surtout ce qui faisait sa force.

« L'ancienne monarchie avait pour soutiens la noblesse et le clergé, parce que c'était alors dans ces deux classes que résidaient les deux principaux éléments de force, la richesse territoriale et l'influence morale. La Révolution avait détruit tout cet édifice féodal : elle avait déplacé les intérêts, créé de nouvelles sources de puissance et de richesse, fait naître de nouvelles idées. »

Napoléon ne songea point à ramener l'ancien régime : c'eût été folie. Il appuya son autorité sur des intérêts nouveaux. Il rétablit la religion et la liberté des cultes; cela lui fut facile : c'était le vœu de la nation, de même qu'elle désirait un pouvoir héréditaire. Aussi, quand on lui demanda si elle en voulait un, répondit-elle affirmativement par quatre millions de votes. C'est que les nations, comme les individus, sont esclaves de leurs habitudes. Un seul jour ne fait pas d'une monarchie de quatorze cents ans une république élective, pas plus qu'un seul jour n'avait pu faire à Rome, d'une ré-

publique de cinq cents ans une monarchie héréditaire. Ainsi Rome conserva, sous les empereurs, les formes vénérées de la république, et la France républicaine conserva les traditions fondamentales de la monarchie en renforçant la centralisation du pouvoir qui avait été l'élément vital de la nationalité française.

Après avoir fait remarquer qu'au commencement du dix-neuvième siècle les idées étaient toutes portées pour l'hérédité du pouvoir de l'Empereur, soit par la force traditionnelle des anciennes institutions, soit par le prestige qui environnait l'homme investi de l'autorité, soit enfin par le désir d'un ordre de choses qui donnât plus de garantie de stabilité, l'auteur ajoute une observation fort judicieuse : c'est que plus la France était démocratique, plus il était difficile de concevoir son existence en république, sans aristocratie. « Un corps aristocratique, dit quelque part M. Thiers, convient plus particulièrement aux républiques. » D'ailleurs, l'*aristocratie n'a pas besoin de chef*, tandis que LA NATURE DE LA DÉMOCRATIE EST DE SE PERSONNIFIER DANS UN HOMME.

L'auteur, expliquant la nécessité de cette personnification, justifie Napoléon d'avoir surmonté d'une couronne ses lauriers républicains. — « Il y a, dit-il, des esprits vulgaires qui, jaloux de la supériorité du mérite, semblent vouloir s'en venger en lui attribuant leurs mesquines passions. Ainsi, au lieu de comprendre qu'un grand homme n'a pu être dirigé que par de grandes conceptions, par des raisons d'État de la plus haute portée, ils disent : — « *Napoléon s'est fait empereur par ambition personnelle; il s'est entouré de noms illustres de l'ancien régime pour satisfaire son amour-propre; il a dépensé les trésors de la France et le plus pur de son sang pour agrandir sa puissance et pour mettre ses frères sur des trônes; enfin il a épousé une archiduchesse d'Autriche pour mettre une vraie princesse dans son lit.* » — « Ai-je donc régné sur des pygmées en intelligence, qu'ils m'aient si peu compris? » s'écriait Napoléon à Sainte-Hélène, dans un moment d'humeur... Que son âme se console! Les masses, depuis longtemps, lui ont rendu justice; chaque jour qui s'écoule, en découvrant une des misères qu'il avait guéries, un mal qu'il avait extirpé, explique assez ses nobles projets. Et ses grandes pensées sont comme des phares lumineux qui font entrevoir au milieu des ténèbres et des tempêtes un avenir de sécurité! »

Dans le chapitre III, l'auteur expose en détail le système politique de Napoléon à l'intérieur. En arrivant au pouvoir, il vit d'un coup d'œil quelles idées étaient passées sans retour, celles qui devaient prévaloir dans la suite, et enfin celles qui pouvaient être appliquées immédiatement.

« Le devoir de tout gouvernement est de combattre les idées fausses et de diriger les idées vraies en se mettant hardiment à leur tête; car si, au lieu de conduire, un gouvernement se laisse entraîner, il court à sa perte, et il compromet la société au lieu de la protéger. C'est parce que l'Empereur fut le représentant des idées vraies de son siècle qu'il acquit si facilement l'ascendant le plus immense. Quant aux idées nuisibles, il ne les attaqua jamais de front...; il savait que la violence ne vaut rien contre des idées. »

L'auteur des *Idées napoléoniennes* soutient que le but de l'Empereur était de conduire la France à la liberté.

« Oui, la liberté!... s'écrie-t-il, et, plus on étudiera l'histoire de Napoléon, plus on se convaincra de cette vérité. Car la liberté est comme un fleuve : pour qu'elle apporte l'abondance et non la dévastation, il faut qu'on lui creuse un lit large et profond. Si, dans son cours régulier et majestueux, elle reste dans ses limites naturelles, les pays qu'elle traverse bénissent son passage; mais, si elle vient comme un torrent qui déborde, on la regarde comme le plus terrible des fléaux; elle éveille toutes les haines, et l'on voit alors des hommes, dans leur prévention, repousser la liberté parce qu'elle détruit, comme si l'on devait bannir le feu parce qu'il brûle, et l'eau parce qu'elle inonde. »

Voilà, certes, qui est bien pensé et noblement exprimé; ceux qui ont observé les faits accomplis depuis quatre ans savent combien la remarque qui précède est juste et fondée en raison. — « Mais, dit-on, la liberté n'était pas assurée par les lois impériales. — Son nom, répond l'auteur, n'était pas, il est vrai, en tête de toutes les lois, ni affiché à tous les carrefours, mais chaque loi de l'Empire en préparait le règne paisible et sûr. »

Puis il continue par cette éloquente énumération :

« Quand, dans un pays, il y a des partis acharnés les uns contre les autres, des haines violentes, il faut que ces partis disparaissent, que ces haines s'apaisent, avant que la liberté soit possible.

« Quand, dans un pays démocratisé comme l'était la France, le principe d'égalité n'est pas appliqué généralement, il faut l'introduire dans toutes les lois avant que la liberté soit possible.

« Lorsqu'il n'y a plus ni esprit public, ni religion, ni foi politique, il faut se créer au moins une de ces trois choses avant que la liberté soit possible.

« Lorsque les changements successifs de constitution ont ébranlé le respect dû à la loi, il faut recréer l'influence légale avant que la liberté soit possible.

« Lorsque les anciennes mœurs ont été détruites par une révolution sociale, il faut en recréer de nouvelles d'accord avec les nouveaux principes avant que la liberté soit possible.

« Quand le gouvernement, quelle que soit sa forme, n'a plus ni force ni prestige, que l'ordre n'existe ni dans l'administration, ni dans l'État, il faut recréer le prestige, il faut rétablir l'ordre, avant que la liberté soit possible.

« Lorsque dans une nation il n'y a plus d'aristocratie, et qu'il n'y a d'organisé que l'armée, il faut reconstituer un ordre civil, basé sur une organisation précise et régulière, avant que la liberté soit possible.

« Enfin, lorsqu'un pays est en guerre avec ses voisins et qu'il renferme encore dans son sein des partisans de l'étranger, il faut vaincre les ennemis et se faire des alliés sûrs avant que la liberté soit possible. »

On voit, par cet exposé, quelles difficultés l'Empereur avait à vaincre avant de pouvoir faire entrer la France dans le régime de la liberté. — « Il faut, ajoute l'auteur, plaindre les peuples qui veulent récolter avant d'avoir labouré le champ, ensemencé la terre, et donné à la plante le temps de germer, d'éclore et de mûrir. Une erreur fatale est de croire qu'il suffise d'une déclaration de principes pour constituer un nouvel ordre de choses! »

En parlant ensuite des constitutions, le prince Louis-Napoléon apprécie ces espèces de factums avec une grande sagesse. — « Après une révolution, dit-il, l'essentiel n'est pas de faire une constitution, mais d'adopter un système qui, basé sur les principes populaires, possède toute la force nécessaire pour fonder et éta-



Napoléon Ier, empereur des Français.

blir, et qui, tout en surmontant les difficultés du moment, ait en lui cette flexibilité qui permette de se plier aux circonstances. D'ailleurs, après une lutte, une constitution peut-elle se garantir des passions réactionnaires? et quel danger n'y a-t-il pas à traduire en principes généraux des exigences transitoires? — « Une constitution, a dit Napoléon, est l'œuvre du temps; on ne saurait y laisser une trop large voie aux améliorations. »

On comprend l'intérêt qu'ont aujourd'hui ces observations. Le prince président ne les avait sans doute pas oubliées lorsqu'il s'est trouvé appelé à faire la Constitution de 1852; c'est ce que nous aurons lieu de reconnaître quand nous examinerons cette œuvre importante.

L'auteur des *Idées napoléoniennes* fait un tableau de la situation de la France au moment où Napoléon arriva de l'Égypte. On sait quel désordre régnait partout : nullité dans le gouvernement, corruption dans toutes les branches de l'administration, découragement et misère dans les armées, guerre civile et anarchie à l'intérieur, revers et désastres à l'extérieur; tel était, en résumé, l'état des affaires de la République. Napoléon, accueilli avec transport par la France entière, et bientôt revêtu d'un pouvoir indispensable, rétablit l'ordre dans les diverses parties du corps social; alliant l'indulgence à la fermeté, il ménagea tous les partis: avec lui s'éteignirent les passions réactionnaires. Fort de l'assentiment du peuple, il procéda rapidement à l'abolition de toutes les lois injustes, il cicatrisa toutes les plaies, récom-

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs.




Sacre de l'empereur Napoléon.

pensa tous les mérites, adopta toutes les gloires et fit concourir tous les Français à un seul but : la prospérité de la France.

Ici, l'auteur énumère les premiers actes de Napoléon ; il le représente rappelant les déportés de fructidor et les conventionnels Barrère et Vadier, de même qu'il ouvrait les portes de la France à plus de cent mille émigrés. Nous n'insisterons pas sur ces faits, qui sont connus de tous nos lecteurs. Personne n'ignore que, fidèle aux principes de conciliation qu'il avait adoptés, il s'entourait des honnêtes gens de tous les partis; son conseil d'Etat renfermait des constituants aussi bien que des royalistes, et même des jacobins. Il récompensait les services récents en même temps qu'il cherchait à illustrer les grands souvenirs. S'il donnait une pension de 2,000 francs à la sœur de Robespierre, on a vu qu'il en faisait payer une de 400,000 francs à la mère du duc d'Orléans, depuis roi des Français.

« N'oublions pas, surtout, de remarquer, dit avec raison l'auteur des *Idées napoléoniennes*, que tout ce qu'entreprit Napoléon pour opérer une fusion générale, il le fit sans renoncer aux principes de la Révolution. Il avait rappelé les émigrés sans toucher à l'inviolabilité de la vente des biens nationaux. Il avait rétabli la religion catholique, tout en proclamant la liberté des consciences, et en donnant une rétribution égale aux ministres de tous les cultes. Il se fit sacrer par le souverain pontife sans souscrire à aucune des concessions que lui demandait le pape sur les libertés de l'Eglise

gallicane. Il épousa la fille de l'empereur d'Autriche sans abandonner aucun des droits de la France sur les conquêtes qu'elle avait faites. Il rétablit les titres nobiliaires, mais sans y attacher de priviléges ni de prérogatives; ces titres allaient atteindre toutes les naissances, tous les services, toutes les professions.

« Napoléon, ajoute encore son auguste panégyriste, en donnant l'élan à toutes les passions élevées, en montrant que le mérite et la vertu conduisaient aux richesses et aux honneurs, prouva au peuple que les sentiments nobles du cœur humain ne sont que les drapeaux des intérêts matériels bien entendus, de même que la morale chrétienne est sublime, parce que, même comme loi civile, elle est le guide le plus sûr que nous puissions suivre, la meilleure conseillère de nos intérêts privés. »

L'auteur passe en revue les détails de l'organisation administrative et de l'organisation politique. Il convient que l'Empereur s'était fait le centre de tout son système de gouvernement. C'était nécessaire : « Dans un gouvernement dont la base est démocratique, le chef seul doit avoir la puissance gouvernementale ; la force morale ne dérive que de lui, tout aussi remonte directement jusqu'à lui, soit haine, soit amour. Dans une telle société, la centralisation doit être plus forte que dans toute autre... La centralisation était alors le seul moyen de constituer la France, d'y établir un régime stable et d'en faire un tout compacte, capable tout à la fois de résister à l'Europe et de supporter plus tard la liberté. Au reste, continue l'auteur, l'excès de centralisation, sous l'Empire, ne doit pas être considéré comme un système définitif et arrêté, mais plutôt comme un moyen. Dans toutes les institutions, c'est l'idée prédominante et la tendance générale qu'il faut surtout rechercher et approfondir.

« Une bonne administration se compose d'un système régulier d'impôts, d'un mode prompt et égal pour les percevoir, d'un système de finances qui assure le crédit, d'une magistrature considérée, qui fasse respecter la loi; enfin d'un système de rouages administratifs qui porte la vie du centre aux extrémités et des extrémités au centre. Mais ce qui distingue surtout une bonne administration, c'est lorsqu'elle fait appel à tous les mérites, à toutes les spécialités, pour éclairer sa marche et mettre en pratique tous les perfectionnements; c'est lorsqu'elle réprime avec force tous les abus, qu'elle améliore le sort des classes pauvres, qu'elle éveille toutes les industries, et qu'elle tient une balance égale entre les riches et les pauvres, entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler, entre les dépositaires du pouvoir et les administrés. »

Tels furent précisément les caractères de l'administration de l'Empereur. Par la création des préfets, sous-préfets, maires et adjoints, il facilita l'exercice du pouvoir. Il avait institué un ministre du trésor et un ministre secrétaire d'État. Le premier concentrait toutes les ressources et contrôlait toutes les dépenses de l'Empire. Du ministre secrétaire d'État émanaient tous les actes : c'était le ministre des ministres donnant la vie à toutes les actions intermédiaires, le grand notaire de l'Empire signant et légalisant toutes les pièces.

On sait quel ordre et quelle économie furent introduits dans la perception des impôts et dans le maniement des finances, et combien, à cette époque, le budget était modéré. L'Empereur estimait qu'il fallait à la France un budget de 800 millions pour l'état de guerre, et de 600 millions pour l'état de paix. Il créa la Cour des comptes pour examiner et contrôler la comptabilité générale de l'État. La Banque de France reçut aussi de l'Empereur un appui considérable. Enfin, grâce aux mesures énergiques que prit Napoléon, le crédit public se releva rapidement.

L'ordre judiciaire attira également son attention et subit une modification importante par la création des *Cours impériales*. Comme preuve de la bonté des institutions judiciaires sous l'Empire, l'auteur fait remarquer que les crimes allèrent toujours en diminuant, et que le nombre des prisonniers d'État, qui était de neuf mille au 18 brumaire, se trouva réduit à cent cinquante en 1814.

Les institutions de l'Empereur, en vue de l'amélioration des classes pauvres ou souffrantes, l'extension et l'importance qu'il entendait donner aux administrations communales, ses encouragements à l'agriculture, à l'industrie, aux travaux publics, au commerce extérieur, forment autant d'articles où l'auteur des *Idées napoléoniennes* fait ressortir la grandeur des conceptions de Napoléon.

L'instruction publique était faible et fort restreinte à l'avénement de l'Empire. Napoléon, en créant l'Université, ouvrit des établissements et des écoles où chacun pût acquérir librement les connaissances nécessaires à ses besoins ou à ses projets d'avenir. On a regardé comme un chef-d'œuvre l'ordre hiérarchique qui était la base du système de l'Université impériale. On a aussi reproché à ce système d'entraver la liberté; « mais, comme le dit encore l'auteur des *Idées*, le temps de la liberté n'était pas venu; et lorsqu'un gouvernement se trouve placé à la tête d'une nation qui vient de s'affranchir de toutes les idées du passé, il est de son devoir, non-seulement de diriger la génération présente, mais d'élever la génération qui surgit dans les principes qui ont fait triompher cette Révolution. » Quoi qu'il en soit, il est certain que l'Université créée par l'Empereur était un magnifique et solide monument, parfaitement en harmonie avec l'ensemble de l'organisation impériale, qui s'adressait à toutes les capacités, frayait le chemin, le traçait avec précision, en faisant disparaître les entraves qui auraient empêché de le parcourir; et, après la chute de l'Empire, on s'en souvient, ce sont les élèves des lycées qui ont continué dans les arts, les sciences et les lettres, la gloire de la France.

Pour dire un mot de l'armée, l'auteur regarde la conscription, qui, malheureusement, dit-il, pesa tant sur la France, à cause de la prolongation de la guerre, comme une des plus grandes institutions du siècle. Non-seulement elle consacrait le principe d'égalité, mais elle devait être, suivant l'observation du général Foy, le palladium de notre indépendance, parce que, mettant la nation dans l'armée et l'armée dans la nation, elle fournit à la défense des ressources inépuisables. Au reste, le principe qui avait présidé à l'institution de la loi sur la conscription devait recevoir de plus grands développements. Il ne suffisait pas que l'armée fût recrutée dans la nation, il fallait que toute la nation pût, dans un cas de malheur, servir de réserve à l'armée. Mais les guerres continuelles ne permirent pas de créer cette vaste organisation. Cependant le rétablissement de la garde nationale, en 1806 parut montrer un coin du réseau militaire dont Napoléon songeait à couvrir la France. « A la paix, disait-il, j'aurais amené tous les souverains à n'avoir plus que leur simple garde; j'aurais procédé à l'organisation de la garde nationale, de manière à ce que chaque citoyen connût son poste au

besoin; alors, ajoutait-il, on aurait eu vraiment une nation maçonnée à chaux et à sable, capable de délier les siècles et les hommes. »

Arrivant à l'organisation politique de l'Empire, Louis-Napoléon commence par gourmander les Français pour la manie qu'ils ont de copier les constitutions des peuples étrangers, comme s'ils n'avaient pas leur nationalité propre, leurs mœurs particulières, qui exigent des institutions spéciales. « Sous la République, dit-il, on était Romain; puis la constitution anglaise a paru le chef-d'œuvre de la civilisation; les titres de *noble pair* et d'*honorable député* ont semblé plus libéraux que ceux de tribun et de sénateur... Enfin, plus tard, a surgi l'école américaine. Ne serons-nous donc jamais nous-mêmes?... Une constitution, ajoute-t-il, doit être faite uniquement pour la nation à laquelle on veut l'adapter. Elle doit être comme un vêtement qui, pour être bien fait, ne doit aller qu'à un seul homme. »

L'auteur fait remarquer d'abord que, sous le rapport politique, l'Empereur n'a pu organiser la France que provisoirement; mais que toutes ses institutions renfermaient un germe de perfectionnement qu'il eût développé à la paix.

L'idée dominante qui présidait aux établissements de l'Empereur, à l'intérieur, c'était de fonder un ordre civil. « Jusqu'à présent, disait-il lui-même, il n'y a eu dans le monde que deux pouvoirs : le militaire et l'ecclésiastique; je veux constituer en France l'ordre civil. » En effet, l'armée était fortement organisée; le clergé avait de même sa puissante hiérarchie; il fallait organiser le pouvoir civil en le hiérarchisant, pour ainsi dire, démocratiquement.

L'auteur explique alors le mécanisme de l'ordre civil institué par Napoléon.

L'empereur est le chef suprême de l'Etat, l'élu du peuple, le représentant de la nation. Le pouvoir impérial seul se transmet par droit d'hérédité. Il n'y a point d'autre emploi héréditaire; tous sont accordés à l'élection ou au mérite. Il y a deux chambres, le Sénat et le Corps législatif. Le Sénat, dont le nom paraissait plus populaire que celui de chambre des pairs, était composé des membres proposés par les colléges électoraux: un tiers seulement était choisi à la nomination de l'Empereur. Après le souverain, le Sénat était le premier pouvoir de l'Etat; l'Empereur avait cherché, autant que les circonstances le permettaient, à lui donner une grande importance ; il veillait au maintien de la constitution; il était garant de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. Pour rendre les sénateurs indépendants et les attacher au sol des provinces, on établit, dans chaque arrondissement de cour d'appel, une sénatorerie rapportant au sénateur titulaire vingt à vingt-cinq mille francs de rentes à vie.

Le Corps législatif était nommé par les colléges électoraux des départements; les membres de ce corps étaient rétribués pendant les sessions. L'Empereur avait considérablement élargi le cercle électoral, en établissant des assemblées de canton composées de tous les citoyens domiciliés dans le canton seulement. L'élection n'étant pas directe, ces assemblées cantonales nommaient les membres des colléges électoraux d'arrondissement et de département, où se faisaient les élections des députés, qu'on devait choisir généralement parmi les plus imposés du département. Toutefois, afin de ne pas fermer la carrière au talent et au génie, on pouvait ajouter aux colléges d'arrondissements dix membres, et aux colléges de départements vingt membres non propriétaires, pris parmi les membres de la Légion d'honneur ou parmi les hommes qui avaient rendu des services.

« En examinant l'esprit qui dicta ces lois, à une époque où l'on sortait de violentes dissensions et où la guerre était toujours menaçante; alors même que les amis les plus sincères de la liberté voyaient la nécessité de restreindre les droits électoraux, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'intention de l'Empereur était de rétablir l'élection sur les bases les plus larges.

« Le conseil d'Etat était un des premiers rouages de l'Empire. Composé des hommes les plus distingués, il formait le conseil privé du souverain... Les orateurs du conseil d'Etat devaient porter à l'acceptation des Chambres les lois qui avaient été préparées dans son sein.

« L'Empereur créa des auditeurs au conseil d'Etat; leur nombre fut porté à trois cent cinquante; ils furent divisés en trois classes et attachés à toutes les administrations. Le conseil d'Etat formait ainsi une pépinière d'hommes instruits et éclairés, capables de bien administrer le pays. »

Il avait institué le conseil du contentieux comme tribunal spécial pour le jugement des fonctionnaires publics, pour les appels des conseils de préfecture, pour les questions relatives à la fourniture des subsistances, pour violation des lois de l'Etat, etc.

Dans la vue de relever les corps politiques, il crée un grand électeur, il donne une garde d'honneur au président du Corps législatif. L'ouverture de la session n'était pas une vaine cérémonie : l'Empereur y venait rendre compte de ses actes et faire, debout, l'exposé détaillé de l'état de l'Empire.

Dans le choix des fonctionnaires, il consultait seulement la capacité, et ne s'inquiétait point de la nuance politique; et quand un homme lui paraissait à sa place, il l'y conservait invariablement : Gaudin, entré au ministère des finances sous le Consulat, n'en est sorti qu'en 1814.

L'Empereur se faisait rendre compte de tout. La cour de cassation, chargée de faire pour les lois ce que l'Institut accomplissait pour les sciences, devait lui présenter tous les ans un état des améliorations dont les diverses parties de la législation étaient susceptibles, et faire connaître les vices et les défauts que l'expérience avait constatés.

On sait les heureux effets que produisit le Code Napoléon; eh bien! ce Code ne répondait pas encore à toutes les vues de l'Empereur : il voulait un Code universel, afin qu'il n'y eût plus d'autres lois que celles inscrites dans ce seul Code, et qu'on pût déclarer nul et non avenu ce qui n'y serait pas compris. « Avec quelques vieux édits de Chilpéric ou de Pharamond, déterrés au besoin, il n'y a personne, disait-il, qui puisse se dire à l'abri d'être dûment et légalement pendu. »

Il serait bien à désirer que l'idée de ce Code universel pût se réaliser. Grâce aux travaux légiférants de nos Assemblées, depuis 1815, notre arsenal de lois est aujourd'hui un labyrinthe où le plus habile s'égare; comment le premier venu pourrait-il s'y reconnaître? Et pourtant la loi doit être connue de tous. Le Code universel, dont Napoléon avait conçu le plan, Code qu'on réviserait et compléterait tous les cinq ans, serait une création éminemment utile et des plus urgentes.

« Pour résumer le système impérial, continue l'auteur des *Idées napoléoniennes*, on peut dire que la base en est démocratique, puisque tous les pouvoirs viennent

du peuple; tandis que l'organisation est hiérarchique, puisqu'il y a dans la société des degrés différents pour stimuler toutes les capacités...

« Napoléon était, en quelque sorte, le foyer autour duquel venaient se grouper toutes les forces nationales. Il avait divisé la France administrativement par les arrondissements communaux et les préfectures; politiquement, par les colléges électoraux et les sénatoreries; militairement, par les divisions militaires; judiciairement, par les cours impériales; religieusement, par les évêchés; philosophiquement, par les lycées; moralement, par les arrondissements de la Légion d'honneur.

« Le corps politique, comme le corps enseignant, comme le corps administratif, avait ses pieds dans les communes et sa tête dans le Sénat.

« Le gouvernement de l'Empereur était donc, pour nous servir d'une comparaison, un colosse pyramidal à base large et à tête haute. »

L'auteur fait remarquer justement que la plupart des institutions fondées par l'Empereur se sont maintenues, malgré la Restauration; c'est par elles que l'administration a pu avoir quelque force; seulement, sous l'Empire, toutes les intelligences, toutes les capacités de la France, étaient appelées à concourir à un seul but, la prospérité du pays. Depuis, au contraire, toutes les intelligences n'ont été occupées qu'à lutter entre elles, qu'à discuter sur la route à suivre, au lieu d'avancer.

Louis-Napoléon répond péremptoirement à l'imputation de despotisme qu'on a quelquefois lancée contre l'Empereur. « Sa puissance, il est vrai, avait, dit-il, toute la force nécessaire pour créer; elle était en proportion de la confiance que le peuple avait en lui. » — « Avec Napoléon, dit le général Foy, qu'on ne peut, certes, accuser de partialité, on ne connaissait ni les vexations des subalternes, ni l'intolérance des castes, ni l'intolérable domination des partis. La loi était forte, souvent dure, mais égale pour tous. »

Était-ce un despote, le souverain qui ne prononçait jamais de destitutions sans une enquête, sans un rapport préalable, et rarement sans avoir entendu le fonctionnaire inculpé? Était-ce un despote, celui qui s'entourait sans cesse de conseils, car jamais souverain n'en demanda autant que l'Empereur, parce qu'il ne cherchait qu'une chose, la vérité? Pouvait-il être despote par système, celui qui, par ses Codes et son organisation, tendit constamment à remplacer l'arbitraire par la loi?

En 1810, on le voit manifester son mécontentement de ce qu'il n'avait pas été fait de loi sur la presse. « La presse, qu'on prétend libre, disait-il, est dans l'esclavage le plus absolu; la police cartonne, supprime, comme elle veut, les ouvrages; et comme ce n'est pas le ministre qui juge, il est obligé de s'en rapporter à ses bureaux. Rien de plus irrégulier, de plus arbitraire que ce régime... Je ne veux pas, ajoutait-il, que ce pouvoir reste à mes successeurs, parce qu'ils pourraient en abuser. »

N'oublions pas que les guerres continuelles qu'eut à soutenir l'Empereur exigeaient qu'il s'armât d'un pouvoir extraordinaire. A la paix, nul doute que les institutions libérales n'eussent pris un grand essor. Puissant, respecté, adoré, comme il l'était, qu'aurait-il eu à craindre de l'expansion de la liberté? Telle était sa confiance dans le peuple, que, pendant qu'il était à Vienne, Paris n'avait pas plus de douze cents hommes de garnison. Il se promenait au milieu de la foule qui couvrait le Carrousel, ou dans le parc de Saint-Cloud, dans une calèche à quatre chevaux, au pas, avec l'Impératrice et un seul page, au milieu de cent cinquante mille spectateurs, se pressant autour de sa voiture.

L'éloge de l'Empereur est dans tous ses actes; ses détracteurs n'en détruiront pas l'influence; mais, comme dans les époques de transition l'esprit de parti défigure les grands faits historiques, il n'était pas inutile de rappeler aux masses, qui ont tant d'admiration pour l'Empereur, que leur vénération n'est pas basée sur l'éclat trompeur d'une vaine gloire, mais sur l'appréciation exacte d'actions qui avaient pour but le bien-être de l'humanité.

La *question étrangère* forme l'objet d'un quatrième chapitre, dans lequel l'auteur examine la politique napoléonienne à l'égard des gouvernements étrangers. Il ne voulait ni jeter le gant à l'Europe et détrôner les rois, ni acheter l'amitié des souverains aux dépens de l'honneur et des intérêts du pays. Ce qu'il se proposait, c'était d'offrir franchement l'alliance de la France à tous les gouvernements qui voudraient marcher avec elle dans des intérêts communs. Si Napoléon a succombé en soutenant cette politique, sa chute tient à des causes qui seront expliquées plus tard. Ce qu'il est bon de remarquer, c'est qu'on ne peut l'accuser d'avoir été l'agresseur; il eut, au contraire, à repousser sans cesse les agressions et les coalitions de l Europe.

L'auteur des *Idées* passe en revue les campagnes et les succès de l'Empereur. Si Napoléon, après ses victoires, incorpore des provinces à la France, c'était, le plus souvent, des moyens d'échange qu'il mettait en réserve jusqu'à la pacification définitive. Afin qu'on ne suppose point qu'il veuille établir une monarchie universelle, il fonde des royaumes qui ont une apparence d'indépendance, et il en donne quelques-uns à ses frères, parce qu'eux seuls pouvaient, quoique rois, être soumis à sa volonté et se résoudre, suivant les nécessités de la politique, à quitter leurs trônes pour redevenir princes français. C'est, en effet, ce qu'on a vu dans plusieurs circonstances. Le but de Napoléon était incontestablement la régénération complète de l'Europe, dans l'intérêt de tous les peuples. Les réformes précieuses qu'il introduisit chez les nations vaincues attestent la grandeur de ses plans. Malheureusement, la rivalité funeste de l'Angleterre, en le forçant à tenir continuellement l'épée hors du fourreau, l'empêcha de réaliser son généreux projet.

« L'Angleterre, dit avec raison le neveu de l'Empereur, ne voyait peut-être dans Napoléon qu'un despote qui opprime son pays, et qui en épuise les ressources pour satisfaire son ambition guerrière; elle ne savait pas reconnaître que l'Empereur était l'élu du peuple, dont il représentait tous les intérêts matériels et moraux, pour lesquels la France avait combattu depuis 1789. On pourrait de même avancer que le gouvernement français, confondant l'aristocratie éclairée de l'Angleterre avec l'aristocratie féodale qui pesait sur la France avant la Révolution, croyait avoir affaire à un gouvernement oppresseur. Mais l'aristocratie anglaise est comme le Briarée de la fable : elle tient au peuple par cent mille racines; elle a obtenu de lui autant de sacrifices que Napoléon a obtenu d'efforts de la nation française. »

Louis-Napoléon fait alors un tableau des institutions libérales que l'Empereur introduisit dans les pays qu'il parvint à soumettre, notamment en Italie, où il eut la sagesse de détruire ces petites Républiques qui, sui-

vant l'observation de Montesquieu, ne devaient leur existence qu'à la perpétuité de leurs abus. Il avait bien réuni à son empire le Piémont, ainsi que Rome et Florence ; mais, une fois les guerres finies, il aurait rendu ces Etats à la mère patrie, car son intention formelle avait été de créer une Italie libre et indépendante.

Ce qu'il fait en Suisse par l'*Acte de médiation*, dans l'Allemagne méridionale par l'établissement de la *Confédération du Rhin*, en Westphalie où il supprime toute espèce de servage, en Bavière où il fait détruire les priviléges féodaux, dans les grands-duchés de Bade et de Berg, etc., où il obtient l'abolition des mêmes droits, en Saxe, où il fait entrer la liberté de conscience, en Pologne, où il érige le duché de Varsovie, qui doit servir de noyau à une nationalité complète, et où il établit des institutions largement libérales; tout obtient justement l'éloge de l'auteur des *Idées napoléoniennes*.

Napoléon aurait fait de l'Espagne un royaume puissant et heureux, si les Espagnols, moins fanatiques, eussent été préparés à subir un changement social.

« Si la guerre est le fléau de l'humanité, ajoute l'auteur, ce fléau perd une grande partie de sa malheureuse influence quand la force des armes est appelée à fonder, au lieu de détruire. Les guerres de l'Empire ont été comme le débordement du Nil : lorsque les eaux de ce fleuve couvrent les campagnes de l'Egypte, on pourrait croire à la dévastation; mais, à peine se sont-elles retirées, que l'abondance et la fertilité naissent de leur passage. »

Dans le chapitre V, intitulé : *But où tendait l'Empereur*, Louis-Napoléon fait voir que ce grand homme songeait à constituer l'Europe en une vaste association de peuples unis entre eux par l'intérêt et par la confiance, en remplacement de cette agglomération informe de petites nations rivales ou jalouses qui la couvraient.

« L'Europe napoléonienne fondée, l'Empereur eût procédé en France aux établissements de paix. Il eût consolidé la liberté; il n'avait qu'à détendre les fils du réseau qu'il avait formé...

« La liberté eût affermi sa puissance, parce que Napoléon avait établi en France tout ce qui doit précéder la liberté; parce que son pouvoir reposait sur la masse entière de la nation; parce que ses intérêts étaient les mêmes que ceux du peuple; parce qu'enfin la confiance la plus entière régnait entre les gouvernants et les gouvernés. »

D'où l'auteur conclut que l'Empereur aurait élargi démesurément le cercle des élections; qu'il aurait donné aux Chambres la plus large liberté de discussion, et qu'enfin la presse eût été affranchie de toutes ses entraves. « Ce n'était pas, dit-il, un gouvernement resplendissant de lauriers civils et militaires qui pouvait redouter le grand jour. *Plus une autorité a de force morale, moins l'emploi de la force matérielle lui est nécessaire; plus l'opinion lui confère de pouvoir, plus elle peut se dispenser d'en faire usage.* »

Nous enregistrons volontiers cette dernière maxime, car nous aurons peut-être occasion de la rappeler quelque part et de l'invoquer comme point d'appui dans l'une de nos appréciations.

« Hommes de la liberté qui vous êtes réjouis de la chute de Napoléon, s'écrie le neveu de l'Empereur, votre erreur a été funeste! que d'années s'écouleront encore, que de luttes et de sacrifices avant que vous soyez arrivés au point où Napoléon vous avait fait parvenir!

« Et vous, hommes d'Etat du congrès de Vienne qui avez été les maîtres du monde sur les débris de l'Empire, votre rôle aurait pu être beau, vous ne l'avez pas compris! Vous avez ameuté, au nom de la liberté et même de la licence, les peuples contre Napoléon; vous l'avez mis au ban de l'Europe comme un despote et un tyran; vous avez dit avoir délivré les nations et assuré leur repos. Elles vous ont cru un moment; mais on ne bâtit rien de solide sur un mensonge et sur une erreur! Napoléon avait fermé le gouffre des révolutions; vous l'avez rouvert en le renversant. Prenez garde que ce gouffre ne vous engloutisse! »

Le chapitre suivant, le sixième, est fort court; l'auteur y indique succinctement les *causes de la chute de l'Empereur*. On a dit et répété, sur tous les tons, que l'Empereur avait succombé, en 1814, parce que sa puissance n'avait point de racines dans le cœur des Français. La nation, ajoutait-on, a bien su, en 92, tenir tête à toute l'Europe, parce qu'il y avait dans les âmes une ardeur patriotique qui enfantait des prodiges; mais l'Empereur ayant étouffé le patriotisme, pour ramener tout à sa personnalité, l'élan salutaire manqua le jour de l'invasion : un peuple libre a dans les veines un germe qui double ses forces au moment du danger; un peuple esclave s'affaisse lâchement, ou s'il montre parfois un éclair de courage, l'indifférence éteint bientôt cette lueur passagère.

On a prétendu aussi que les faveurs dont l'Empereur avait comblé ses chefs militaires, les avaient énervés en développant excessivement chez eux la fibre de l'égoïsme. Les maréchaux, les ducs, les princes, de sa création, furent, disait-on, les premiers à le trahir; ils voulaient, avant tout et même aux dépens de leur bienfaiteur, sauver leurs titres et leur fortune.

L'auteur des *Idées napoléoniennes* ne s'amuse pas à réfuter ce double reproche, non moins absurde que banal. Il a démontré que l'Empereur était le véritable représentant de la nation française. Le défendre ou l'attaquer, c'était attaquer ou défendre la France. Le culte dont il était l'objet, de la part du peuple entier, et le dévouement, fondé d'ailleurs sur leur propre intérêt, que lui portaient ses généraux, auraient, mieux qu'un vain patriotisme, enfanté des prodiges, si le temps des prodiges n'eût pas été passé.

« L'Empereur, dit-il, est tombé parce qu'il a achevé trop tôt son ouvrage, parce que les événements se pressant avec trop de rapidité, il vainquit, pour ainsi dire, trop promptement. Devançant, par son génie, et le temps et les hommes : heureux, on le crut un Dieu; malheureux, on ne vit plus que sa témérité. Emporté par le flot de la victoire, Napoléon ne put être suivi dans son rapide essor par les philosophes, qui, bornant leurs idées au cercle étroit du foyer domestique, pour un rayon de liberté, aidèrent à étouffer le foyer même de la civilisation.

« D'un autre côté, les peuples étrangers, impatients des maux momentanés de la guerre, oublièrent les bienfaits que Napoléon leur apportait, et, pour un mal passager, ils repoussèrent tout un avenir d'indépendance. C'est qu'il n'était pas donné, même au plus grand génie des temps modernes, de pouvoir, en quelques années, détruire à l'étranger toutes les préventions, persuader toutes les consciences.

« La France avait trop grandi par la Révolution pour ne pas éveiller des rivalités et des haines; pour les calmer, il eût fallu descendre dès le commencement de l'Empire. Ces mêmes rivalités firent, au contraire, monter Napoléon jusqu'à l'apogée de sa puissance;

quand ensuite il fut obligé de descendre, il ne lui fut plus possible de s'arrêter.

« Le temps n'ayant point cimenté ses alliances, ni effacé le souvenir de rancunes trop récentes, au premier échec, ses alliés se tournèrent contre lui. Trompé dans ses prévisions, l'Empereur ne voulut plus adhérer à des propositions qu'il ne croyait pas sincères; les étrangers, de leur côté, en voyant Napoléon toujours plus fier après une défaite, pensèrent qu'il ne consentirait jamais à une paix définitive.

« Napoléon n'est tombé que parce que ses projets, s'agrandissant en proportion des éléments qu'il avait à sa disposition, il voulut, en dix ans d'Empire, faire l'ouvrage de plusieurs siècles.

« Ce n'est donc pas par impuissance que l'Empereur a succombé, mais par épuisement; et, malgré des revers effroyables, des calamités sans nombre, le peuple français l'a toujours affermi par ses suffrages, soutenu par ses efforts, encouragé par son attachement.

« C'est une consolation pour ceux qui sentent le sang du grand homme couler dans leurs veines, que de penser aux regrets qui ont accompagné sa disparition. Elle est grande et enorgueillissante la pensée qu'il a fallu tous les efforts de l'Europe combinés pour arracher Napoléon à cette France qu'il avait rendue si grande! Ce n'est pas le peuple français en courroux qui a sapé son trône, il a fallu, à deux fois, douze cent mille étrangers pour briser le sceptre impérial.

« Ce sont, pour un souverain, de belles funérailles que celles où la patrie éplorée et la gloire en deuil l'accompagnent à son dernier séjour! »

Nous n'avons pas voulu affaiblir, par une froide analyse, la force de ces appréciations; elles sont concises, d'une incontestable justesse, et, à ce double titre, il nous a paru qu'elles méritaient d'être présentées textuellement.

Dans un dernier chapitre, le septième, intitulé : *Conclusion*, l'auteur exprime cette vérité, que, malgré les revers de l'Empereur, malgré le triomphe du vieux système européen sur le système napoléonien, les idées de ce puissant génie ont germé partout, et ce sont elles qui inspirent ce qui s'exécute de grand, non-seulement en France, mais même chez les diverses nations de l'Europe.

« Répétons-le en terminant, dit-il, l'idée napoléonienne n'est point une idée de guerre, mais une idée sociale, industrielle, commerciale, humanitaire. Si pour quelques hommes elle apparaît toujours entourée de la foudre des combats, c'est qu'elle fut, en effet, trop longtemps enveloppée par la fumée du canon et la poussière des batailles. Mais aujourd'hui les nuages se sont dissipés, et on entrevoit à travers la gloire des armes une gloire civile plus grande et plus durable. »

Tel est le livre des *Idées napoléoniennes*. On voit, par l'analyse que nous venons d'en faire, combien, dans les conjonctures présentes, cet ouvrage a d'importance; si nous avons ouvert une large place aux citations textuelles, c'est qu'on doit y trouver l'expression des convictions les plus profondes et les mieux arrêtées de l'auteur, et le fond de la pensée qui l'a guidé jusqu'à présent et qui le dirigera sans doute constamment dans la ligne politique qu'il se propose encore de suivre.

La publication de cet ouvrage, dans le courant de l'année 1839, ranima le zèle des partisans avoués du prince, et donna une énergie nouvelle aux sentiments d'admiration et de reconnaissance que les Français conservaient au fond de leur cœur pour l'immense génie qui avait fait leur patrie si grande et si honorée.

A la même époque des amis de Louis-Napoléon fondèrent le journal *le Capitole*, dans la vue de soutenir et de propager les principes du gouvernement napoléonien, et de faire prévaloir les institutions de l'Empire sur celles qui avaient été inaugurées en 1815 ou en août 1830. Le prince, séduit par la grandeur apparente du but qu'on lui annonçait, se laissa attirer dans cette entreprise, qui lui absorba des sommes considérables. La publication se continua quelque temps; mais, soit défaut dans l'administration, soit faiblesse dans la rédaction, soit tout autre motif, elle ne répondit pas complétement à l'attente des fondateurs, et surtout aux intentions du neveu de l'Empereur.

Ses confidents lui proposèrent alors de publier, de préférence à un journal quotidien, une revue mensuelle ou hebdomadaire, dont le premier numéro parut en juillet 1840, sous le titre de : *L'Idée napoléonienne*. Mais une nouvelle entreprise, d'une tout autre nature, empêcha le second numéro de paraître, et arrêta court cette revue.

Louis-Napoléon pressentait le rôle élevé que lui réservait le dieu de la France; il attendait son heure en se préparant, par des travaux sérieux, comme nous l'avons vu sans cesse, aux fonctions élevées que, suivant ses convictions, il devait avoir prochainement à remplir. Mais il se serait bien gardé d'agir avant le moment qu'il croyait marqué. Ainsi, lors de l'insurrection de Barbès, en mai 1839, on prétendit qu'il avait eu part à cette émeute. Il n'en était rien. D'abord, l'entreprise de Barbès, toute démagogique, avait pris naissance dans les sociétés secrètes. Ses principes et son but n'auraient pu concorder avec les vues et les idées napoléoniennes. Ensuite, si la tentative eût eu pour objet les intérêts du prince, on l'aurait vu lui-même à la tête du mouvement. C'est ce qu'il déclare nettement dans une lettre adressée par lui au *Times*, l'un des principaux organes de la presse anglaise, pour repousser cette imputation.

« Je vois avec peine, écrit-il au journaliste, par votre correspondance de Paris, qu'on veut jeter sur moi la responsabilité de la dernière insurrection. Je compte sur votre obligeance pour réfuter cette insinuation de la manière la plus formelle. La nouvelle des scènes sanglantes qui ont eu lieu m'a autant surpris qu'affligé. *Si j'étais l'âme d'un complot, j'en serais aussi le chef le jour du danger, et je ne le nierais pas après une défaite.* »

Cette franche déclaration est incontestablement conforme à la vérité, et la conduite de Louis-Napoléon a toujours été conséquente avec ces paroles. Quand il a fait agir ceux qui lui étaient dévoués, il s'est mis résolûment à leur tête, et, le premier, il affrontait les dangers de ses entreprises. C'est ce qui devint encore évident lors de la tentative de Boulogne, qui eut lieu, comme on le sait, en 1840.

A cette époque, les circonstances pouvaient, jusqu'à un certain point, paraître assez favorables pour une entreprise de cette nature. Les souvenirs du peuple et son admiration pour Napoléon avaient été profondément ravivés par la politique même du gouvernement de Juillet. Une loi, votée récemment par les chambres, avait prescrit que les restes du grand homme, encore en dépôt à Longwood, seraient rapportés en France, et l'un des fils du roi, le prince de Joinville, avait été désigné pour remplir l'honorable mission de les prendre à

Sainte-Hélène, et de les ramener aux Invalides, où un riche monument devait être élevé pour les recevoir. La frégate *la Belle-Poule* allait être équipée dans cette vue.

Cette résolution agitait toutes les têtes; les organes de la presse de Paris et des départements ne cessaient de s'en occuper, il semblait qu'on dût bientôt revoir l'Empereur en personne, et l'on comptait impatiemment les jours qui devaient encore s'écouler avant l'arrivée de ces précieux débris de l'exilé de Longwood.

Tel était l'état des esprits; Louis-Napoléon pouvait, ce semble, sans trop de présomption, fonder quelques espérances sur un enthousiasme dont l'expression, aussi vive qu'unanime, paraissait, en définitive, ouvrir la voie à ses projets.

Il résolut d'agir.

Dans le milieu de la nuit du mercredi au jeudi, 6 août 1840, un sous-brigadier des douanes, nommé Audinet, qui faisait son service avec deux préposés, aperçut devant le poste, à environ un quart de lieue, en mer, un bateau à vapeur mouillé. C'était le paquebot *le Château-d'Edimbourg*. La situation de ce navire n'excita pas autrement son attention, parce qu'il était, depuis quelques jours surtout, habitué à voir des paquebots, soit au mouillage, soit louvoyant de Boulogne à un point de la côte connu sous le nom de la Pointe-aux-Oies, pour attendre des dépêches; mais ayant vu, vers deux heures du matin, un canot, qui lui sembla plein de passagers, se détacher de ce bateau, Audinet se porta rapidement en avant vers l'endroit où l'embarcation paraissait vouloir atteindre. Le canot ayant touché à vingt-cinq pas de lui, il le héla. On lui répondit : — « Nous sommes des hommes du 40e de ligne, et nous allons de Dunkerque à Cherbourg; mais une roue de notre paquebot s'est brisée, voilà pourquoi nous débarquons. »

Le brigadier remarqua alors que le canot était effectivement monté par une quinzaine de militaires de différents grades, qui sautèrent à terre. La pensée qu'on le trompait ne lui vint pas dans ce moment ; il ne conçut de soupçons que quand plusieurs des individus débarqués, menaçant les douaniers de leurs baïonnettes, leur dirent : — « Ne vous opposez pas au débarquement, ou vous serez traités comme des Bédouins. » Mais un officier reprit : — « C'est de la douane, ne leur faisons pas de mal. »

Aussitôt, les trois douaniers furent entourés par les inconnus bien armés; puis le canot retourna au paquebot, et fit trois voyages successifs pour amener à terre le reste de la troupe. Dans l'intervalle, cinq autres employés des douanes, occupés à faire leur ronde, furent également arrêtés. Aucun d'eux ne fut maltraité ni même désarmé.

Pendant que le débarquement s'effectuait, quatre individus, venant de Boulogne, arrivèrent à la plage, embrassèrent plusieurs des militaires débarqués, et deux de ces hommes reçurent des uniformes d'officiers dont ils se revêtirent immédiatement.

Sur ces entrefaites, le lieutenant des douanes Bally fut prévenu, vers trois heures et demie, de la présence du paquebot. Il se rendit à Vimereux, village voisin du point de débarquement, persuadé qu'il s'agissait seulement d'une infraction aux règlements sanitaires. Au moment où il arrivait sur la place de ce village, cinq ou six officiers s'avancèrent vers lui, en lui demandant qui il était. Sur sa réponse, qu'il était le chef de la douane du lieu, on le somma de guider le détachement jusqu'à Boulogne. Le détachement était composé d'une trentaine d'hommes portant l'uniforme et le numéro du 40e de ligne, et d'une trentaine d'individus revêtus d'insignes et d'uniformes d'officiers de tous grades.

Au moment du départ, il y eut dans le groupe des officiers quelques discussions sur le chemin qu'il convenait de suivre ; il fut d'abord question de prendre la falaise; mais les personnages arrivés de Boulogne ayant indiqué le chemin de la Colonne, leur avis prévalut. La troupe se forma, et l'on se mit en marche. Les débarqués placèrent séparément, et à distance, les employés qu'ils prenaient pour guides, ou plutôt qu'ils enlevaient, afin de ne rien laisser d'inquiétant derrière eux. Leur chef, le lieutenant Bally, exprima vainement le désir d'être laissé à Vimereux; il se vit contraint de marcher comme les autres. On fit plusieurs haltes, et l'on raconte que, dans l'une d'elles, de copieuses libations de vin de Champagne et d'eau-de-vie eurent lieu de la part des insurgés.

La troupe étant arrivée à la hauteur de la Colonne, fit à ce monument le salut du drapeau, et continua sa marche en la laissant à droite. Alors un officier général, ayant vu le lieutenant Bally parler à un de ses préposés dont il s'était rapproché, vint à lui, et après lui avoir défendu de causer : — « Savez-vous bien, lui dit-il, que c'est le prince Louis-Napoléon Bonaparte qui est à notre tête? Boulogne est à nous, et dans peu de jours le prince sera proclamé empereur par la nation, qui le désire, et par le ministère français, qui l'attend. — Ce que vous m'apprenez là, répondit le douanier, rend ma position et celle de mes employés bien plus critique que je ne l'avais pensé d'abord; je vous en prie, maintenant que vous voyez Boulogne et le chemin direct, laissez-moi retourner à mon poste avec mes hommes. »

Le général s'y refusa en disant qu'il fallait aller encore plus loin. Un quart d'heure après, à deux cents pas du bureau de l'octroi, l'officier douanier renouvela sa demande en s'adressant au prince lui-même, qui lui répondit alors : — « Je veux bien que vous retourniez à Vimereux, mais à condition que vous vous y rendrez directement, et que vous ne direz mot de ce qui vient de se passer. »

Les douaniers se réunirent donc et repartirent avec leur lieutenant; quatre hommes armés les suivirent, les tenant en observation jusqu'à la Colonne. Au moment de se séparer d'eux, un officier supérieur s'était approché du lieutenant Bally et lui avait offert une poignée de pièces d'argent; cette offre fut vivement refusée. Des tentatives de séduction du même genre avaient été faites auprès des préposés ; un seul y prêta l'oreille, et sa faiblesse entraîna bientôt sa destitution.

Cependant les conjurés, à la tête desquels marchaient constamment deux hommes revêtus de l'uniforme de lieutenant général, et un autre, plus petit de taille et vêtu du costume habituel de l'Empereur, déployant un drapeau tricolore surmonté de l'aigle impériale, se présentèrent à l'entrée de la ville par la porte de la Grande-Rue. Ceux qui composaient le rassemblement commencèrent à pousser le cri de : *Vive l'Empereur!* et se dirigèrent vers la caserne, occupée en ce moment par une partie du 42e régiment d'infanterie de ligne.

Le prince Napoléon-Louis (on sait que c'était lui-même qui reproduisait, sur un autre théâtre, la tentative de Strasbourg), accompagné, cette fois, du général comte Montholon, du colonel Voisin du colonel Bouffé-Montauban, du fidèle commandant Parquin, de M. de Persigny, et d'une cinquantaine d'individus tous en uni-

forme, arriva ainsi jusqu'au quartier du 42e. Là, il fut donné lecture d'une proclamation adressée par le prince à l'armée, et dont voici la copie textuelle :

« Soldats! la France est faite pour commander et elle obéit. Vous êtes l'élite du peuple, et on vous traite comme un vil troupeau... Vous êtes faits pour protéger l'honneur national, et c'est contre vos frères qu'on tourne vos armes. Ils voudraient, ceux qui vous gouvernent, avilir le noble métier de soldat! Vous vous êtes indignés, et vous avez cherché ce qu'étaient devenues les aigles d'Arcole, d'Austerlitz, d'Iéna. Ces aigles, les voilà! je vous les rapporte, reprenez-les; avec elles, vous aurez gloire, honneur, fortune, et, ce qui est plus que tout cela, la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens.

« Soldats! entre vous et moi il y a des liens indissolubles; nous avons les mêmes haines et les mêmes amours, les mêmes intérêts et les mêmes ennemis.

« Soldats! la grande ombre de Napoléon vous parle par ma voix. Hâtez-vous, pendant qu'elle traverse l'Océan, de renvoyer les traîtres et les oppresseurs, et montrez-lui, à son arrivée, que vous êtes les dignes fils de la grande armée, et que vous avez repris ces emblèmes sacrés qui, pendant quarante ans, ont fait trembler les ennemis de la France, parmi lesquels étaient ceux qui vous gouvernent aujourd'hui.

« Soldats! aux armes! *Vive la France!* »

Cette proclamation était signée Napoléon, et contresignée par le général Montholon, faisant fonctions de major général; le colonel Voisin faisant fonctions d'aide major général; le commandant Mésonan, chef d'état-major.

En même temps que cette lecture avait lieu, des tentatives d'embauchage étaient pratiquées auprès des sous-officiers et des soldats; de l'argent était offert, des grades et des décorations promis. Un officier du 42e, le lieutenant Aladenize, dont on s'était assuré d'avance, et qui, la veille même, était revenu de Saint-Omer pour coopérer à l'entreprise, se joignit aux insurgés. Son exemple pouvait devenir contagieux, lorsqu'un capitaine du régiment, voulant mettre un terme à ses provocations, intima à quelques soldats l'ordre de s'emparer du chef du mouvement.

Voici, au surplus, comment cet officier, nommé Col-Puygellier, raconte lui-même ce qui s'est passé:

« Ce matin, vers six heures moins un quart, M. Aladenize, lieutenant de voltigeurs au 42e régiment de ligne, est arrivé, très-empressé, à la caserne, et a dit au sergent-major Clément: « Allons, vite, aux armes! que les grenadiers et voltigeurs descendent lestement. » Pendant que le détachement descendait, le prince Louis, a-t-il dit, est entré avec un nombreux état-major et une quarantaine d'hommes armés, militairement habillés et coiffés de shakos portant le numéro 40. M. Aladenize a aligné les deux compagnies, et appelé les sous-officiers...

« Pendant ce temps, un grenadier s'était échappé et était venu me prévenir. Je suis accouru, mais la porte de ma caserne était fortement occupée par ces individus qui sont tombés sur moi et qui m'ont dit: « Prisonnier! » (entre autres un grand colonel). J'ai mis sabre en main et me suis vigoureusement prononcé pour arriver à mes soldats qui étaient dans la cour de ma caserne. Le prince Louis s'est présenté, et m'a dit : Capitaine, soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez, etc. » Je lui ai dit : « Prince Louis ou non, je ne vous connais point; Napoléon, votre prédécesseur, avait abattu la légitimité, et c'est à tort que vous voudriez ici la réclamer; qu'on évacue ma caserne. » Tout en luttant et criant ainsi, je m'approchai de mes soldats, qui, sitôt qu'ils m'ont aperçu, sont accourus et ont repoussé hors de la porte ce groupe ennemi. Tous les officiers du détachement se trouvaient alors près de moi, et pendant que j'ordonnais ma troupe, le groupe a voulu rentrer et parlementer; mais alors, je lui ai signifié de se retirer ou que j'allais employer la force. Comme je m'adressais particulièrement au prince Louis, il m'a tiré un coup de pistolet, dont la balle a atteint un grenadier à la bouche. Aussitôt, j'ai fait refouler le groupe et refermer la porte... »

Une circonstance que le capitaine Col-Puygellier ne raconte pas, c'est que le pistolet du prince partit dans un mouvement involontaire, et que le lieutenant Aladenize, craignant un engagement meurtrier, s'écria, en voyant le mouvement qui se manifestait : « Ne résistez pas, le prince défend qu'on fasse usage des armes; respectez les officiers, ménagez les soldats; qu'il n'y ait pas de sang répandu. »

Pendant que cette scène se passait, un appel était fait aux habitants de Boulogne, au moyen d'une proclamation répandue à profusion parmi ceux qui, à cette heure matinale, circulaient déjà dans les rues, éveillés et attirés par les clameurs. Cette proclamation était ainsi conçue :

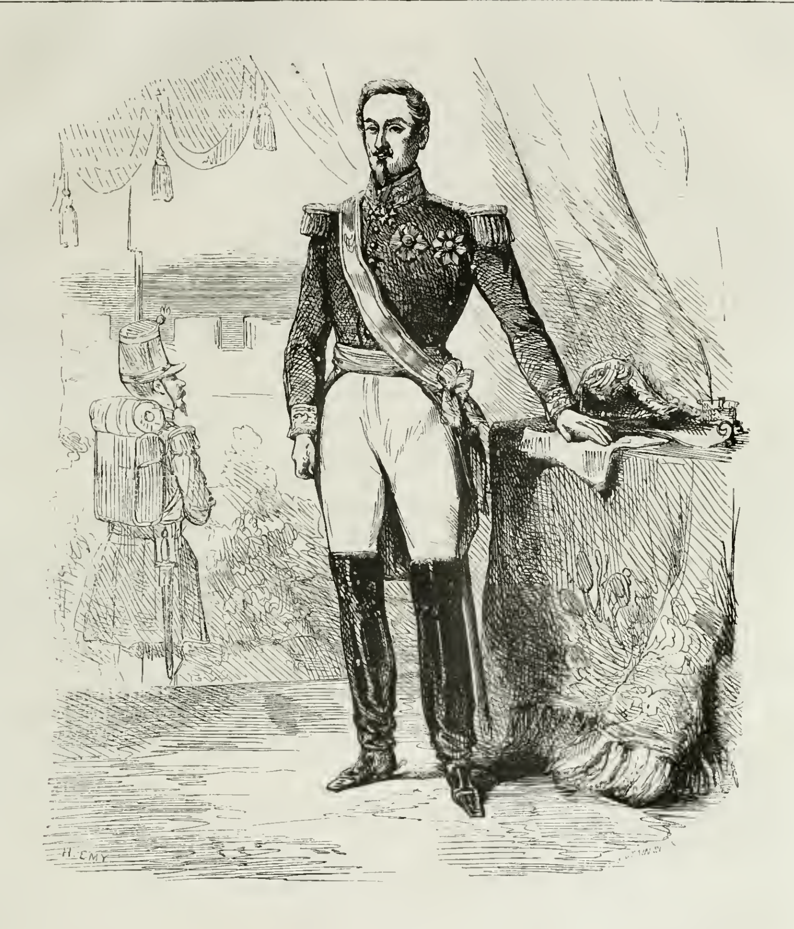
« Habitants du département du Pas-de-Calais et de Boulogne! Suivi d'un petit nombre de braves, j'ai débarqué sur le sol français, dont une loi injuste m'interdisait l'entrée. Ne craignez pas ma témérité; je viens assurer les destinées de la France et non les compromettre. J'ai des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur, qui m'ont promis de me soutenir. Le signal est donné, et bientôt toute la France, et Paris surtout, se lèveront en masse pour fouler aux pieds dix ans de mensonge et d'ignominie; car toutes les villes comme tous les hameaux ont à demander compte au gouvernement des intérêts particuliers qu'il a abandonnés, des intérêts généraux qu'il a trahis.

« Voyez vos ports presque déserts; voyez vos barques qui languissent sur la grève, voyez votre population laborieuse qui n'a pas de quoi nourrir ses enfants, parce que le gouvernement n'a pas osé protéger son commerce, et écriez-vous avec moi : Traîtres, disparaissez! l'esprit napoléonien, qui ne s'occupe que du bien du peuple, s'avance pour vous confondre.

« Habitants du Pas-de-Calais, ne craignez pas que les liens qui vous attachent à vos voisins d'outre-mer soient rompus. Les dépouilles mortelles de l'Empereur et l'aigle impériale ne reviennent de l'exil qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation. Deux grands peuples sont faits pour s'entendre, et la glorieuse colonne qui s'avance fièrement sur le rivage, comme un souvenir de guerre, deviendra un monument expiatoire de toutes nos haines passées.

« Ville de Boulogne, que Napoléon aimait tant, vous allez être le premier anneau d'une chaîne qui réunira tous les peuples civilisés; votre gloire sera impérissable, et la France votera des actions de grâces à ces hommes généreux qui, les premiers, ont salué de leurs acclamations le drapeau d'Austerlitz.

« Habitants de Boulogne, venez à moi, et ayez confiance dans la mission providentielle que m'a léguée le martyr de Sainte-Hélène. Du haut de la colonne de la Grande-Armée, le génie de l'Empereur veille sur nous et applaudit à nos efforts, parce qu'ils n'ont qu'un but, le bonheur de la France. »



Le général de Saint-Arnaud.

Cet appel ne fut pas mieux accueilli des habitants de la ville que ne l'avait été celui qu'on avait adressé à la garnison, et déjà les gardes nationaux, revêtus de leurs uniformes, commençaient à se réunir et à se former en bataillons, lorsque le prince Louis et ses adhérents, convaincus sans doute de l'inutilité de leurs efforts, abandonnèrent la ville en descendant la principale rue, et se dirigèrent vers la colonne de la Grande-Armée, où ils plantèrent leur drapeau et tinrent une espèce de conseil, comme s'ils attendaient l'effet des promesses sur lesquelles ils comptaient, ou pour délibérer sur le parti à prendre, après la mauvaise issue de leur tentative.

Cependant, dans la ville, on était revenu de la première émotion causée par la hardiesse et l'étrangeté de cette entreprise. La garde nationale avait pris les armes, la brigade de gendarmerie s'était réunie, les compagnies du 42ᵉ se montraient fermes dans leur fidélité au gouvernement du roi; l'ordre fut immédiatement donné de se mettre à la poursuite des conjurés, que l'on ne tarda pas à rejoindre sur la falaise qui domine le monument de 1809.

A l'arrivée des forces qui se présentaient, le rassemblement, sans faire une résistance dont l'inutilité était manifeste, se dissipa dans toutes les directions, la plus grande partie se dirigeant vers la mer pour chercher sans doute à se jeter dans quelque bateau de pêcheur; mais ce mouvement avait été prévu, et la gendarmerie, en contournant le chemin, s'était placée entre la colonne et la mer. Le prince Louis, alors, le général Voi-

sin, et quelques autres, se jetant à travers champs, cherchèrent à arriver jusqu'à l'établissement des bains, distant d'une lieue environ. Ils y parvinrent, harcelés par la gendarmerie et les soldats du 42e qui les poursuivaient; déjà le prince s'était précipité, avec quelques autres, dans le canot de sauvetage de l'établissement des bains, qu'ils s'efforçaient de mettre à la mer, lorsqu'un officier du 42e, suivi à quelque distance d'un détachement, les rejoignit. Une sorte de collision s'engagea alors, et les soldats du 42e, soit qu'ils crussent leur officier en danger, soit plutôt qu'ils obéissent à un zèle un peu excessif, pour ne pas dire sauvage, firent feu sur le canot, quoique parfaitement inoffensif. L'un des compagnons du prince fut tué; c'était un intendant militaire nommé Faure; plusieurs se jetèrent dans la mer où l'un d'eux périt, il se nommait d'Hunin; le colonel Voisin fut gravement blessé de trois coups de feu; un Polonais, nommé Owenski, fut aussi atteint à l'épaule; il dut plus tard subir l'amputation, et la mort en fut la suite.

Le prince, le général Voisin, le colonel Bouffé-Montauban, M. de Persigny, et la plupart des autres adhérents, furent alors arrêtés, au milieu de la mer, sur la grève, couverte à peine de douze à treize décimètres d'eau. Tous furent transférés au château-fort.

Le général Montholon et le commandant Parquin furent arrêtés dans la ville, où ils étaient restés.

Presque tous les individus arrêtés, au nombre de cinquante-deux, se déclarèrent étrangers; les autres, interpellés sur leur patrie, répondirent qu'ils étaient serviteurs du prince Louis. En effet, le prince avait revêtu d'un uniforme tous les domestiques attachés à son service.

Dans le même temps, les officiers de la douane saisirent le bâtiment à vapeur qui avait amené les conjurés; on y trouva deux voitures, dix chevaux, un aigle vivant, une somme d'argent assez considérable, près d'un demi-million, et environ mille fusils de fabrique anglaise.

Ce bâtiment appartenait à la compagnie commerciale de Londres, qui, pour instructions, avait dit au capitaine : « Nous ne savons pas où vous irez ; mais, quel que soit le point sur lequel on vous dirige, vous vous y rendrez. Préparez-vous à recevoir cinquante à soixante passagers. » La compagnie ignorait probablement le but du frètement de son navire. La location de son bâtiment lui avait été faite, non par le prince Louis, ni par aucun de ses adhérents ou amis connus, agissant pour son compte, mais par un courtier de la Bourse, ayant un bureau d'affaires très-accrédité. Le navire était frété, disait-on, pour conduire plusieurs amis à une excursion dans le canal et sur les côtes d'Angleterre.

La nouvelle de ces événements parvint à Paris dans la matinée du 7 août, par la voie du télégraphe. Aussitôt l'administration se mit en mesure de rechercher si la nouvelle tentative du prince Louis-Napoléon avait, ainsi qu'on pouvait le supposer, des ramifications dans la capitale. Plusieurs mandats furent provisoirement décernés contre des personnes précédemment signalées comme bonapartistes, et notamment contre une dame de la haute société, madame Salvage de Fagerolles, ancienne dame d'honneur de la reine Hortense, récemment arrivée de Londres; mais cette dame fut remise en liberté le lendemain.

Tous ces mandats reçurent leur exécution. Un seul, celui lancé contre le colonel Vaudrey, demeura sans résultat par une circonstance bizarre. Le commissaire de police, porteur de ce mandat, se présenta au domicile de M. Périer, beau-frère du colonel, rue de Tournon, où l'on savait que celui-ci demeurait. Le fonctionnaire public, après avoir décliné sa qualité, fut introduit dans une chambre où se trouvait madame Vaudrey avec un homme que le commissaire prit d'autant mieux pour son mari, qu'il était près d'elle en chemise, et que son signalement paraissait concorder assez exactement avec celui dont il était porteur. Le commissaire ayant exposé la mission qu'il avait à remplir, demanda positivement à la personne près de laquelle on l'avait introduit si elle était le colonel? — Voyons votre mandat, monsieur, répondit l'inconnu sans répondre directement à la question. Après avoir examiné le mandat d'arrestation : « Je suis prêt, » dit-il. On descendit l'escalier, on monta en voiture, et ce ne fut qu'au moment d'entrer à l'hôtel de la préfecture que le prisonnier expliqua qu'il n'était pas le colonel, mais bien M. Périer, frere de madame Vaudrey. Le commissaire n'en fit pas moins écrouer son prisonnier. Le colonel Vaudrey, qui, en entendant le commissaire, avait passé dans un cabinet attenant à la pièce dans laquelle ce fonctionnaire avait été introduit, eut le temps de s'évader. Il se cacha et ne put être découvert. Au surplus, il ne pouvait, en aucune façon, être incriminé pour cette affaire.

On faisait aussi courir le bruit que M. Laity, auquel la part qu'il avait prise à la tentative de Strasbourg et sa récente condamnation devant la Cour des pairs, avaient valu une sorte de célébrité, avait également été arrêté à Boulogne. C'était une erreur : M. Laity avait obtenu de l'administration la permission de sortir momentanément de la prison où il était détenu, en vertu de l'arrêt de la Cour, pour aller recueillir, à Lyon, le legs de 20,000 francs de rentes qu'un ancien militaire, au moment de mourir, avait fait en sa faveur. Il se trouvait, en conséquence, à Lyon depuis trois jours, et il était assez bien accompagné pour qu'on eût lieu de croire qu'il n'avait pas pris une autre direction.

Revenons maintenant à Boulogne.

Indépendamment des proclamations déjà rapportées, les conjurés avaient eu soin de répandre deux autres pièces qui indiquaient plus spécialement les vues et les projets du chef de l'entreprise. La première de ces pièces est une proclamation au peuple français; elle était ainsi conçue :

« Français !

« Les cendres de l'Empereur ne reviendront que dans une France régénérée ! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillées par d'impures et d'hypocrites hommages. Il faut que la gloire et la liberté soient debout à côté du cercueil de Napoléon ! Il faut que les traîtres à la patrie aient disparu !

« Banni de mon pays, si j'étais seul malheureux, je ne me plaindrais pas; mais la gloire et l'honneur du pays sont exilés comme moi; Français, nous rentrerons ensemble ! Aujourd'hui, comme il y a trois ans, je viens me dévouer à la cause populaire. Si un hasard me fit échouer à Strasbourg, le jury alsacien m'a prouvé que je ne m'étais pas trompé.

« Qu'ont-ils fait ceux qui vous gouvernent pour avoir des droits à votre amour? Ils vous ont promis la paix, et ils ont amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique; ils vous ont promis la diminution des impôts, et tout l'or que vous possédez n'assouvirait pas leur avidité. Ils vous ont promis une administration

intègre, et ils ne règnent que par la corruption; ils vous ont promis la liberté, et ils ne protégent que priviléges et abus; ils s'opposent à toute réforme; ils n'enfantent qu'arbitraire et anarchie; ils ont promis la stabilité, et depuis dix ans ils n'ont rien établi. Enfin, ils ont promis qu'ils défendraient avec conscience notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont partout vendu notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos intérêts! Il est temps que tant d'iniquités aient leur terme; il est temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette France si grande, si généreuse, si unanime de 1830!

« Agriculteurs, ils vous ont laissé pendant la paix de plus forts impôts que ceux que Napoléon prélevait pendant la guerre.

« Industriels et commerçants, vos intérêts sont sacrifiés aux exigences étrangères; on emploie à corrompre l'argent dont l'Empereur se servait pour encourager vos efforts et vous enrichir.

« Enfin, vous toutes, classes laborieuses et pauvres, qui êtes en France le refuge de tous les sentiments nobles, souvenez-vous que c'est parmi vous que Napoléon choisissait ses lieutenants, ses maréchaux, ses ministres, ses princes, ses amis. Appuyez-moi de votre concours, et montrons au monde que ni vous ni moi n'avons dégénéré.

« J'espérais comme vous que, sans révolution, nous pourrions corriger les mauvaises influences du pouvoir; mais aujourd'hui, plus d'espoir: depuis dix ans, on a changé dix fois de ministère; on en changerait dix fois encore, que les maux et les misères de la patrie seraient toujours les mêmes.

« Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infaillible de faire de grandes choses, c'est de le vouloir.

« Il n'y a en France, aujourd'hui, que violence d'un côté, que licence de l'autre; je veux rétablir l'ordre et la liberté. Je veux, en m'entourant de toutes les sommités du pays, sans exception, et en m'appuyant uniquement sur la volonté et les intérêts des masses, fonder un édifice inébranlable.

« Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide, et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.

« Français! je vois devant moi l'avenir brillant de la patrie. Je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui me pousse en avant; je ne m'arrêterai que lorsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les aigles sur nos drapeaux et le peuple dans ses droits.

« Vive la France!

« Boulogne, le 1840.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Cette pièce, lue aujourd'hui (1852), est extrêmement remarquable; elle renferme une sorte de programme qui est de nature à inspirer une grande confiance; l'énumération des maux qu'on voudrait effacer et l'indication du bien qu'on désirerait faire, si on en avait le pouvoir, voilà des engagements qui lient pour l'avenir. Naissance oblige, dit-on; mais le passé aussi oblige. Le prince Louis-Napoléon le sait trop bien pour l'oublier jamais.

La pièce suivante renferme encore un engagement que nous avons vu remplir de nos jours.

DÉCRET.

« Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

« La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

« Le peuple français est rentré dans ses droits. Les troupes sont déliées du serment de fidélité. La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont dissoutes.

« Un *congrès national sera convoqué* dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris.

« M. THIERS, président du conseil, est nommé à Paris président du gouvernement provisoire.

« Le maréchal Clausel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

« Le général Pajol conserve le commandement de la 1re division militaire.

« Tous les chefs de corps qui ne se conformeraient pas sur-le-champ à ses ordres seront remplacés.

« Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montreront énergiquement leur sympathie pour la cause nationale, seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

« Dieu protége la France!

« *Signé* NAPOLÉON. »

Aussitôt que le gouvernement fut informé de la tentative de Boulogne, il donna l'ordre de transférer le prince Louis Bonaparte au château de Ham, et, dès le 8, la translation fut opérée sous la garde d'une escorte.

En même temps, quatre voitures de poste, expédiées de Paris avec des officiers de paix et de nombreux agents, partirent pour Boulogne et en ramenèrent tous les conjurés arrêtés, qui furent écroués dans une des prisons de la capitale.

Le but de ces diverses translations était de mieux assurer la garde des prisonniers et de priver le prince de toute communication avec ses complices; mais il était bien entendu que cette fois il demeurerait compris avec eux dans une instruction commune. Le gouvernement voulait laisser à la justice son libre cours à l'égard de tous les prévenus. Cependant, au lieu de les traduire devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais, suivant ce qui avait eu lieu pour l'affaire de Strasbourg, il fut décidé qu'on les livrerait à la juridiction exceptionnelle de la Cour des pairs. Une ordonnance du roi, qui qualifiait l'événement de Boulogne d'*attentat contre la sûreté de l'Etat*, fut rendue le 9 août pour convoquer la Cour des pairs et la saisir de l'affaire.

Le 18, la Cour se réunit sous la présidence du chancelier Pasquier, pour se constituer, recevoir l'ordonnance, entendre le réquisitoire du procureur général et nommer une commission d'instruction. Les commissaires désignés étaient MM. de Bellemare, Besson, de Cambacérès, le vicomte de Caux, le comte Dutaillis, le baron Feutrier, le baron Fréteau de Peny, le comte Heudelet, Odier, Rossi, le chevalier Tarbé de Vauxclairs, et Villemain. L'assemblée était fort nombreuse; plus de cent trente pairs s'y trouvaient présents.

Le chancelier délégua, en outre, pour l'assister dans l'instruction, MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), le maréchal comte Gérard, et Persil.

Le 15 septembre, la Cour des pairs se réunit de nouveau pour entendre le rapport de l'instruction. C'est M. Persil qui, en qualité de rapporteur, donna lecture de ce factum.

Les principaux incriminés sont : MM.

1° Le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, âgé de trente-deux ans.

2° Le comte de Montholon, maréchal de camp en disponibilité, cinquante-huit ans.

3° Le colonel Voisin, officier de cavalerie en retraite, soixante ans.

4° Le Duff de Mésonan, chef d'escadron d'état-major en retraite, cinquante-sept ans.

5° Denis-Charles Parquin, attaché au prince, demeurant chez lui à Carlston-Garden (Londres), cinquante-cinq ans.

6° Bouffet de Montauban, ancien colonel au service de Colombie, ex-général des volontaires parisiens en 1830 et 1831, quarante-six ans.

7° Etienne Laborde, lieutenant colonel en retraite, cinquante-huit ans.

8° Jules-Barthélemy Lombard, officier d'ordonnance du prince Louis-Napoléon, trente et un ans.

9° Henri Conneau, docteur en médecine, trente-sept ans.

10° Fialin de Persigny, attaché au prince Napoléon, trente et un ans.

11° Alfred d'Almbert, secrétaire intime du prince, vingt-sept ans.

12° Joseph Orsi, négociant italien, demeurant à Londres, trente-deux ans.

13° Alexandre, dit Desjardins, capitaine en retraite, cinquante et un ans.

14° Mathieu Galvani, sous-intendant militaire en réforme, cinquante-quatre ans.

15° Napoléon Ornano, ancien officier, trente-quatre ans.

16° Jean-Baptiste-Théodore Forestier, négociant, vingt-cinq ans.

17° Martial-Eugène Bataille, ingénieur civil, vingt-cinq ans.

18° Jean-Baptiste-Charles Aladenize, lieutenant de voltigeurs, vingt-sept ans.

19° François Bure, commis-marchand, trente-trois ans.

20° De Querelles (absent), lieutenant d'infanterie en non-activité, trente et un ans.

21° Flandin-Vourlat (absent), rentier à Boulogne.

Ils sont accusés d'avoir, le 6 août 1840, commis, à Boulogne, un attentat dans le but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Voici comment on exposait à la Cour le signalement du principal inculpé : « Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, âgé de trente-deux ans, né à Paris, demeurant à Londres, taille de un mètre soixante-huit centimètres, cheveux et sourcils châtain-blond, front ordinaire, yeux gris, nez fort, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. »

Nous allons donner ici une analyse du rapport des commissaires qui avaient été chargés de l'instruction. Nous ferons cette analyse assez détaillée pour qu'elle tienne lieu de toute autre pièce du même genre.

« Que ne peut-on pas croire, disait le commissaire rapporteur, de ceux qui, par une surprise sur Boulogne, avec quelques officiers, en retraite pour la plupart, avec quelques hommes sans nom, inconnus à la France, et une trentaine de soldats déguisés en domestiques, ou de domestiques déguisés en soldats, ont conçu la pensée de s'emparer de la France, et d'y rétablir, au nom du peuple et de la liberté, sous l'égide d'une renommée trop haut placée pour qu'il soit donné à personne de lui succéder, un système de gouvernement qui nous a fait, il est vrai, recueillir d'amples moissons de gloire, mais que ne signalaient à notre reconnaissance ni un ardent amour de la liberté et de l'égalité, ni un profond respect pour les droits des citoyens?... D'autres temps, d'autres besoins : ce qui pouvait être un bien, ce qui a pu être commandé par une inexorable nécessité dans les premières années du dix-neuvième siècle, alors que les dissensions intérieures et le fardeau de la plus vaste guerre qui se soit jamais soutenue accablaient le pays, serait aujourd'hui un insoutenable anachronisme. La civilisation est en progrès et sa marche veut être éclairée par la liberté, par le respect des droits de tous, et par des institutions qui rendent impossibles l'arbitraire et le despotisme. »

Ne dirait-on pas, à entendre M. Persil, qu'il était un ardent ami de la liberté et de l'égalité? malheureusement on sait que c'était, au contraire, un des plus chauds partisans du privilége. Les belles phrases qu'il aligne dans son rapport ne sont donc pas autre chose que des déclamations.

Le rapporteur rappelle la part que Louis Bonaparte eut à la brochure du lieutenant Laity, condamné par la Cour en juin 1838; il représente le prince comme cherchant, dès le mois de février précédent, à se recruter des adhérents, et écrivant en conséquence au commandant Mésonan, qui venait d'être mis à la retraite et dont le mécontentement s'était exhalé dans les journaux. « A cette époque, continue-t-il, Louis Bonaparte n'était pas encore rentré en Suisse, et le gouvernement n'avait pas pu demander son expulsion; il ne s'y décida que longtemps après la révélation des menées auxquelles Louis Bonaparte continuait à se livrer dans cet État voisin de la France. L'échec de Strasbourg ne l'avait point découragé. Aussitôt après son retour en Europe, il ne négligea rien pour renouer les fils de ses criminelles trames, et il recommença à s'occuper de ses anciens projets... »

M. Persil parle ensuite de l'appui que le prince cherchait dans les journaux pour la réalisation de ses plans. Il explique comment M. Crouy-Chanel fonda le *Capitole* en 1839, au moyen d'une somme de 40,000 francs, qu'il avait reçue de Louis Bonaparte; le rapporteur ajoute que cette publication n'eut qu'une assez courte existence, et que les relations de Crouy-Chanel avec le prince ne durèrent pas longtemps, parce que celui-ci n'avait pas grande confiance dans le jugement du premier.

Indépendamment des journaux, des brochures de toute espèce étaient répandues dans les populations. Le commissaire rapporteur, outre la brochure de Laity, cite les *Idées napoléoniennes*, les *Lettres de Londres*. « Tous ces écrits, dit-il, respirent les mêmes prétentions, et tendent aux mêmes efforts pour créer des partisans à Louis-Napoléon et les ranger activement sous sa bannière. Toutes les mesures étaient prises, toutes les précautions employées pour répandre utilement ces écrits... On choisissait de préférence les contrées où se trouvaient d'anciens militaires, tous naturellement remplis des merveilleux souvenirs de l'Empire, et les dépôts de nos jeunes soldats, toujours disposés à écouter avec avidité les récits presque fabuleux, malgré leur réalité, de notre vieille gloire militaire. »

Le rapporteur raconte avec détail les démarches du commandant Mésonan pour séduire le maréchal de camp Magnan, qui commandait alors la place de Lille

et le département du Nord. Il est évident que si cet officier général eût pu être gagné, on se serait trouvé maître de la frontière et de la côte où devait s'opérer le débarquement, car les nombreuses garnisons placées sous ses ordres auraient infailliblement suivi son exemple.

Mésonan, interrogé si, pendant les tournées qu'il avait faites dans les départements du Nord, il n'avait pas adressé à quelques officiers généraux des ouvertures de la part de Louis Bonaparte; si, notamment, il n'avait pas montré à un général une lettre qu'il disait venir du prince: « Non, répond-il, j'ai causé longuement politique avec un général; il m'a ouvert son cœur, qui était froissé par quelques promotions qui avaient eu lieu; il s'est même exprimé à ce sujet avec beaucoup de chaleur. Je ne lui ai pas caché que j'allais en Angleterre, que j'y verrais le prince, mais je ne lui ai fait aucune ouverture de sa part... Ce général est le général Magnan. »

Le général Magnan, interrogé à son tour, rendit compte de quelques démarches insignifiantes que les accusés Lombard et Parquin auraient faites en mars et avril dans la ville de Lille. « Vers la même époque, continua-t-il, et au mois de février dernier, autant que je me le rappelle, le commandant Mésonan arriva à Lille; il se présenta chez un ancien ami à lui, le chef d'escadron Cabour-Duhé, attaché à l'état-major de la division; il fut aussi chez le colonel du 60e régiment, à Lille, un de ses amis. Ce colonel lui dit: « Je ne puis pas te donner à dîner, parce que je dîne chez le général Magnan; le connais-tu? Va le voir, il t'invitera sans doute à dîner, et nous nous trouverons ensemble. » Le commandant Mésonan se présenta chez moi, je l'avais connu à Brest, en 1829, aide de camp du lieutenant général comte Bourke, inspecteur général du régiment que je commandais alors. J'avais conservé une grande reconnaissance à M. le comte Bourke pour ses bontés pour moi et mon régiment, comme inspecteur général; j'avais pour son aide de camp beaucoup de bienveillance. Je ne l'avais pas vu depuis 1829; j'étais heureux de le revoir; je l'invitai à dîner. Il accepta, et dîna chez moi avec M. le lieutenant général comte Corbineau, le vicomte de Saint-Aignan, préfet du Nord, le colonel du 60e de ligne, et plusieurs officiers supérieurs de la garnison. Après le dîner, dans mon salon, et en présence de tout le monde, je demandai au commandant Mésonan ce qui l'amenait à Lille et où il allait. Il me répondit qu'il allait à Gand, voir d'anciens amis qu'il y avait faits en 1809, me demanda des renseignements sur quelques personnes de cette ville, où j'avais eu mon quartier général comme commandant de la division des Flandres, alors que j'étais en mission en Belgique. Je les lui donnai. Il me dit aussi qu'il irait à Bruxelles voir un ancien négociant, son compagnon de captivité en Angleterre. Je le présentai à M. le lieutenant général commandant la division et au préfet. Les parties de whist s'organisèrent, et je ne parlai plus à Mésonan, qui se retira avec toute la société.

« Le lendemain, Mésonan vint chez moi; il fut introduit dans mon cabinet par mon aide de camp; il me parla de sa mise à la retraite au moment où, disait-il, on lui avait promis de l'avancement et le grade de lieutenant-colonel; il me parla des services qu'il avait rendus à Paris en 1830, au moment de la Révolution de juillet, où il devint aide de camp du général Maurin, commandant la première division; il m'entretint très-longuement de ses services à Lyon, sous M. le lieutenant général Aymar, au moment où éclata le mouvement républicain dans cette ville. Je vis en lui un homme mécontent; mais il ne me parla nullement de sa liaison avec le prince Louis. Il me remit une petite brochure insérée, dans le temps, dans le journal *le Courrier de l'Europe*, et qui était l'expression de son mécontentement et de ses plaintes. Je jetai la brochure sur mon bureau, et lui dis que j'avais lu tout cela dans les journaux, étant en Belgique; j'ajoutai : « Si vous voulez, mon cher Mésonan, que je vous donne toute mon opinion sur cette affaire, je vous dirai que je vous ai blâmé en Belgique, et que je vous blâme encore : vous êtes garçon, vous n'avez pas de charges, pas d'enfants, vous avez un peu de fortune, vous êtes trop heureux d'être à la retraite; qu'auriez-vous gagné à être lieutenant-colonel? cinquante ou soixante francs de pension de plus. »

« Mésonan me quitta; il revint plusieurs fois à Lille, se présenta chez moi, ne me trouva pas, parce que j'étais en inspection trimestrielle. Cependant, ces allées et ces venues me parurent suspectes. Je demandai au commandant Cabour ce que faisait sans cesse à Lille M. Mésonan. Le commandant Cabour me répondit que c'était pour une femme, et je le crus. Dans les derniers jours de juin, le commandant Mésonan revint encore à Lille, me fit de nouveau sa visite, et de nouveau je l'invitai à dîner... C'était, je crois, le 22 ou le 23 juin. Pour le même jour, j'avais invité M. le capitaine Gueurel, du 50e de ligne, qui était venu à Lille déposer dans une affaire du conseil de guerre. Ces deux messieurs, ma femme et moi, nous fûmes tous les quatre ensemble, après le dîner, nous promener sur l'esplanade; je les quittai, ainsi que ma femme, sur les huit heures, et pris congé du capitaine Gueurel et de M. Mésonan, qui partaient tous deux le lendemain. Sur l'esplanade, en me quittant, Mésonan me donna un petit livre en me priant de le lire; je crus que c'était encore l'affaire de sa polémique; je le mis dans ma poche et fus à la Préfecture.

« Le lendemain de ce dîner, Mésonan, que je croyais parti, entra dans mon cabinet après s'être fait annoncer comme de coutume par mon aide de camp; je lui trouvai un air embarrassé; je lui demandai comment il n'était pas parti. Il me répondit qu'il avait une lettre à me remettre. « Et de qui? — Lisez, mon général. » Il me remit cette lettre, qui avait pour suscription : *A M. le commandant Mésonan.* Je la lui rendis en lui disant : « Vous vous trompez, monsieur, elle est pour vous et non pour moi. » Il me répondit : « Non, elle est pour vous. » J'ouvris la lettre et je lus les premières phrases, que je crois pouvoir me rappeler parfaitement : « Mon cher commandant, il est important que vous voyiez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme d'exécution, et que j'ai noté comme devant être un jour maréchal de France. Vous lui offrirez 100,000 francs de ma part, et 300,000 francs que je déposerai chez un banquier à son choix, à Paris, dans le cas où il viendrait à perdre son commandement... » Je m'arrêtai, l'indignation me gagnant; je tournai le feuillet, et vis que la lettre était signée *Napoléon-Louis.* Je remis cette lettre au commandant, en lui disant que je croyais lui avoir inspiré assez d'estime pour qu'il n'osât pas me faire une pareille proposition; que ma devise était : *Fais ce que dois, advienne que pourra;* que jamais je n'avais trahi un serment, même en 1815; puisque, n'ayant pas voulu servir la première Restauration, je suis devenu clerc de notaire, de capitaine de la garde impériale et d'officier de la Légion d'honneur que j'étais: que mon culte pour la mémoire de l'Empereur ne me

ferait jamais trahir mes serments; que lui, Mésonan, était fou de se mettre du parti du neveu; que c'était un parti ridicule et perdu.

« J'ajoutai : « Et quand je serais assez lâche, assez misérable, pour accepter les 400,000 francs du prince, je les lui volerais; car, si demain je me présentais devant la garnison de Lille pour lui parler un autre langage que celui de la fidélité aux devoirs et aux serments, le dernier des caporaux me mettrait la main sur le collet et m'arrêterait, tant l'armée a le sentiment du devoir et de l'honneur. » Je dis à Mésonan : « Je devrais vous faire arrêter et envoyer votre lettre à Paris; mais il est indigne de moi de dénoncer l'homme que j'ai reçu à ma table; je ne le ferai pas. Sauvez-vous, il en est temps encore; conservez, en renonçant à vos projets, l'estime de vos camarades, et que l'armée ignore ce que vous avez voulu tenter. » Mésonan voulut répliquer; j'ouvris la porte de mon cabinet et le mis dehors en lui disant : « Allez vous faire pendre ailleurs. » En le congédiant, je lui promis que, s'il partait de Lille et s'il n'y revenait pas, je ne donnerais aucune suite à ses infâmes propositions. L'affaire m'était personnelle : je pouvais agir autrement que je ne l'aurais fait, si un de mes subordonnés était venu me porter plainte en subornation. Mésonan me dit qu'il partait le soir et qu'il ne reviendrait plus.

« Après son départ, je me rappelai le livre qu'il m'avait donné la veille; je le demandai à mon domestique, car il était resté dans ma poche, et je vis que ce livre était intitulé : *Lettres de Londres.* »

Le général Magnan prit des informations pour savoir si ce livre avait été répandu dans les régiments qui se trouvaient à Lille. Il apprit que cet ouvrage avait été répandu, dès la veille, dans la caserne du 46e régiment de ligne. Il écrivit aussitôt aux treize commandants de place sous ses ordres, pour les prévenir contre les *embauchages bonapartistes;* ce sont ses expressions. Pensant qu'il importait, dans ces circonstances, de visiter ses troupes, il partit pour cette inspection. Pendant son absence, Mésonan s'était présenté chez lui, se plaignant de ce qu'il était surveillé. En apprenant cette démarche, le général, indigné, le consigna d'une manière formelle à sa porte. « En même temps j'appelai, dit le général, le commandant de la gendarmerie, je lui signalai Mésonan comme l'agent du prince Louis, et lui donnai l'ordre de le rechercher et de le faire arrêter. Je fus moi-même chez le procureur du roi lui signaler Mésonan, et j'eus l'honneur d'écrire le même jour, c'était le 5 juillet, au ministre de la guerre... J'étais à peine rentré chez moi et assis dans mon cabinet, que Mésonan, sans se faire annoncer par mon aide de camp, sans se faire connaître au planton, entra furtivement dans mon cabinet : je me levai, marchai à lui, et lui dis : « Vous ne renverserez pas le gouvernement, mais vous perdrez la tête, ou plutôt vous l'avez déjà perdue. Vous êtes fou; sortez, partez, la gendarmerie vous cherche; sauvez-vous. D'ami que j'étais pour vous, je deviens votre ennemi; vous voulez renverser le gouvernement que j'ai juré de défendre, séparons-nous. » Il sortit, et je ne le revis plus. »

Cette déclaration du général Magnan atteste combien ce brave officier était fidèle à ses devoirs et à ses serments; mais la suite des événements a prouvé qu'il appréciait assez mal la force du sentiment populaire à l'endroit du neveu de l'Empereur. Bien qu'il regardât cette cause comme perdue, et qu'il traitât de fous ceux qui s'en déclaraient les partisans, il n'en est pas moins aujourd'hui l'un des généraux les plus dévoués au système politique de Louis-Napoléon. Cette conversion prouve aussi que le jeune prince, en faisant sonder les dispositions du général, sentait qu'il y avait dans ses souvenirs et dans son cœur un principe qui le ramènerait un jour au parti napoléonien, même avant que ce parti fût devenu celui de la France entière. Napoléon, comme Louis XIV, comme Charlemagne, comme Auguste, comme tous les grands chefs d'empires, avait l'art de deviner les hommes et de s'attacher ceux en qui il avait reconnu un véritable mérite. Louis-Napoléon fait mieux encore : non-seulement il devine les généraux qui devront lui former un glorieux cortége, mais aussi, loin de leur témoigner du ressentiment de ce qu'ils ont jadis mal auguré de son avenir, il ne veut se souvenir de leur résistance passée que pour les honorer davantage aujourd'hui.

Au reste, le point le plus grave de la déclaration du général, c'est la lettre où on lui faisait ces magnifiques propositions, qu'il a rapportées de mémoire; Mésonan nia avoir montré une lettre contenant de pareilles propositions, et le prince, interpellé sur la même circonstance, répondit qu'il n'en avait aucun souvenir.

Le commissaire rapporteur voudrait pénétrer les motifs qui ont déterminé le prince et ses adhérents à presser l'exécution de leur entreprise. Mais l'instruction a vainement cherché à percer ce mystère; rien n'a pu la mettre sur la voie. « Le champ, dit M. Persil, est donc resté aux conjectures. Louis-Napoléon et ses complices ont-ils réellement pensé, sincèrement cru que leurs forces, bien peu considérables, puisqu'elles ne s'élevaient pas au delà de cinquante à soixante hommes, suffiraient, en leur réunissant les partisans que les intrigues des trois dernières années leur auraient procurés, pour vaincre toute résistance et les amener triomphants au sein de la capitale? La couronne devait-elle être le prix d'une seule victoire ou d'une suite de combats plus ou moins disputés? Le caractère que dans le cours de cette instruction a montré Louis Bonaparte ne semblerait autoriser ni l'une ni l'autre de ces conjectures. Ce qu'il a le plus tenu à manifester, c'est la résolution bien arrêtée de ne pas faire couler le sang français; il n'apportait pas, a-t-il dit, la guerre civile dans le royaume.

« Si tel a été, en effet, l'esprit qui l'animait, il faudra chercher, à son départ précipité de Londres, à la résolution d'une attaque si étrangement combinée du territoire de la France, des motifs, une cause qui jusqu'ici n'ont pas été pénétrés.

« Nous avons déjà fait remarquer, en parlant de la brochure de Laity, cette insoutenable opinion que « l'acquittement des accusés de Strasbourg était une preuve de la sympathie de toute la population pour la cause napoléonienne. » Louis Bonaparte pourrait bien avoir cette conviction : l'histoire ne nous apprend-elle pas que c'est la faiblesse de tous ceux qui ont joué le rôle de prétendant, de se croire ardemment désirés par la nation au-devant de laquelle ils s'avancent, et qui, se disent-ils, n'attend que leur présence pour secouer le joug sous lequel ils la supposent opprimée? À entendre les complices dont Louis Bonaparte était entouré, la France était couverte de mécontents, que le grand nom de l'Empereur aurait bientôt ralliés autour de celui qui en était le plus digne représentant. L'empereur Napoléon, prisonnier à l'île d'Elbe, entouré de quelques braves seulement, qui servaient de cortége à sa vieille gloire, n'est-il pas arrivé à Paris sans tirer l'épée? Et

pourquoi celui qui portait son nom, qui se présentait comme l'héritier de ses droits, n'aurait-il pas le même bonheur? »

Suivant le rapporteur, il est inutile de dire tout ce qu'une telle comparaison a d'etrange et d'insoutenable. En 1848 et depuis, ces puritains incrédules ont vu si la confiance de Louis-Napoléon dans la magie de son nom et dans la puissance de ses titres était fondée; le temps s'est chargé de réfuter cruellement le rapporteur de la Cour des pairs.

« Revenons, reprend le rapporteur, à la marche des faits, et plaçons-les soigneusement dans l'ordre où ils se sont produits.

« Vers la fin de juillet, les conjurés étaient réunis à Londres ou aux environs. Ce fut à cette époque que se durent définitivement arrêter le plan, les moyens d'attaque, le lieu de débarquement et la conduite ultérieure. Entre quelles personnes une délibération si capitale a-t-elle dû s'établir? A qui Louis Bonaparte s'est-il plus particulièrement confié? Interrogé à ce sujet par M. le chancelier, il a persisté à déclarer qu'il n'avait fait de confidence positive à personne. Dans une occasion, cependant, où il lui était impossible de nier qu'il ne se fût plus ou moins ouvert à quelques-uns de ses adhérents, voici comment il s'est exprimé :

« Je dois ajouter, parce qu'il ne faut pas compro-« mettre des personnes innocentes, et *de cela je vous « donne ma parole d'honneur*, que le colonel Vaudrey « et M. Bacciochi, dont les noms figurent dans la pro-« cédure, avaient refusé de marcher avec moi. »

« Par intérêt pour ceux qui l'ont suivi, continue M. Persil, dans l'intention d'adoucir leur sort, et sans doute aussi par un sentiment d'honneur et de délicatesse, Louis Bonaparte ne dit pas ici toute la vérité, et il en fournit lui-même la preuve en ne plaçant sous la garantie de sa parole d'honneur que le colonel Vaudrey et le sieur Bacciochi.... Tous ceux qui ont pris part à l'entreprise de Boulogne connaissaient, il en convient, ses intentions de renouveler ses attaques sur la France, mais tous n'avaient pas été également informés à l'avance du moment de l'exécution : les domestiques, par exemple, il les faisait sans doute marcher sans avoir besoin de leur rien communiquer de ses desseins; à d'autres, sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter, il lui suffisait de dire : « Faites cela! » et ils le faisaient sans savoir jusqu'où cela pourrait les conduire. »

Le ministère public soutient, malgré toutes les affirmations contraires, que quelques-uns des amis du prince avaient reçu ses confidences les plus intimes; ils devaient avoir été consultés; ils connaissaient tous les plans et avaient participé aux préparatifs.

« Le lieu du débarquement étant choisi, tout ce qu'il faudrait faire ensuite fut soigneusement prévu dans des ordres de services écrits de la main du colonel Voisin.

« Des armes avaient été réunies. On avait fait confectionner en Angleterre des uniformes d'officiers généraux, et on avait acheté en France des habits de soldats. Les boutons seuls manquaient : la fabrique de Londres en avait fourni sur lesquels était le n° 40. C'était le numéro d'un régiment qui tenait garnison dans le voisinage du port de débarquement.

« Enfin, dans la supposition que la troupe attaquante prendrait possession de Boulogne, des lieux environnants et presque de la France entière sans coup férir, tout avait été disposé pour organiser immédiatement les régiments, la population, la force armée, et le gouvernement lui-même. Des ordres en blanc, écrits à la main, désignaient ceux qui devaient être chargés de recevoir les objets indispensables à l'armée, tels que chevaux, selles, brides, etc.... »

Le rapporteur donne lecture de ces pièces, qu'on avait saisies dans le portefeuille du colonel Voisin; il communique également les proclamations et le décret que nous avons rapportés plus haut; puis il continue ainsi :

« Il ne restait plus qu'à s'embarquer et à faire voile vers la France. Tout était prêt le 3 août. Un bateau à vapeur, *le Château-d'Edimbourg*, avait été loué à la compagnie commerciale de Londres par l'intermédiaire d'un courtier... Rien n'a donné lieu de croire que ni la compagnie, ni le capitaine, ni l'équipage, eussent connaissance de la destination qui lui était réservée....

« Dès le 3, tous les bagages avaient été chargés sur le bateau. Deux voitures et neuf chevaux en faisaient partie. Les hommes qui devaient composer l'escorte du prince avaient été divisés par petits pelotons et embarqués en des lieux divers, afin de ne pas trop attirer l'attention. Les uns sont partis de Londres, les autres de Gravesend, où se trouva un pilote français, destiné à diriger le bâtiment lorsqu'il approcherait des côtes. Ce pilote a disparu. Les derniers embarqués furent pris à Margate; c'est de là que l'expédition se dirigea sur Vimereux, à sept kilomètres environ de Boulogne, le mercredi 5 août. Comme les conjurés ne voulaient pas arriver de jour, le bateau louvoya très-longtemps; des témoins ont déclaré l'avoir aperçu de Boulogne dès la veille.

« Mais le temps ne fut pas perdu sur le bâtiment : on l'employa à faire apporter et à revêtir les uniformes, chacun suivant son grade, à distribuer les armes, à lire les proclamations, les ordonnances et arrêtés, à distribuer de l'argent, car nous avons omis de ranger parmi les objets embarqués, environ 400,000 francs en billets de banque d'Angleterre, en or et en argent, appartenant à Louis Bonaparte, et provenant, suivant sa déclaration, de la vente d'une partie des valeurs qu'il a recueillies dans l'héritage de sa mère.... »

Le rapporteur rend compte de l'opération du débarquement, des incidents, du trajet vers Boulogne, et de l'arrivée dans cette ville. Nous avons relaté tous ces faits avec détail. M. Persil, en les racontant, les accompagne de commentaires dont nous faisons grâce au lecteur. Voici, toutefois, comment il décrit la scène importante qui s'est passée à la caserne.

« Le sous-lieutenant de Maussion venait de rencontrer les conjurés et avait refusé de les suivre malgré l'insistance du prince lui-même. Il s'était aussitôt rendu chez le capitaine Col-Puygellier, et celui-ci volait vers la caserne. Un grenadier portant le numéro du 40e veut l'arrêter; il l'écarte en disant que ce n'est pas le 40e qui fait la police. Il arrive à quelques pas de la porte, obstruée plutôt que gardée par les nouveaux venus. Un homme portant l'uniforme et les insignes de chef de bataillon, va droit à lui et s'écrie : « — Capitaine, le « prince Louis est ici; soyez des nôtres, votre fortune « est faite. » Le capitaine lui répond en mettant le sabre à la main, et manifestant vivement, par ses gestes et par ses paroles, la résolution d'arriver à sa troupe. Il est saisi de toutes parts : plusieurs personnes s'emparant de son bras armé; il pousse et résiste de tous côtés pour se débarrasser des obstacles et arriver à ses soldats. Avant d'y parvenir, et tout en continuant ses

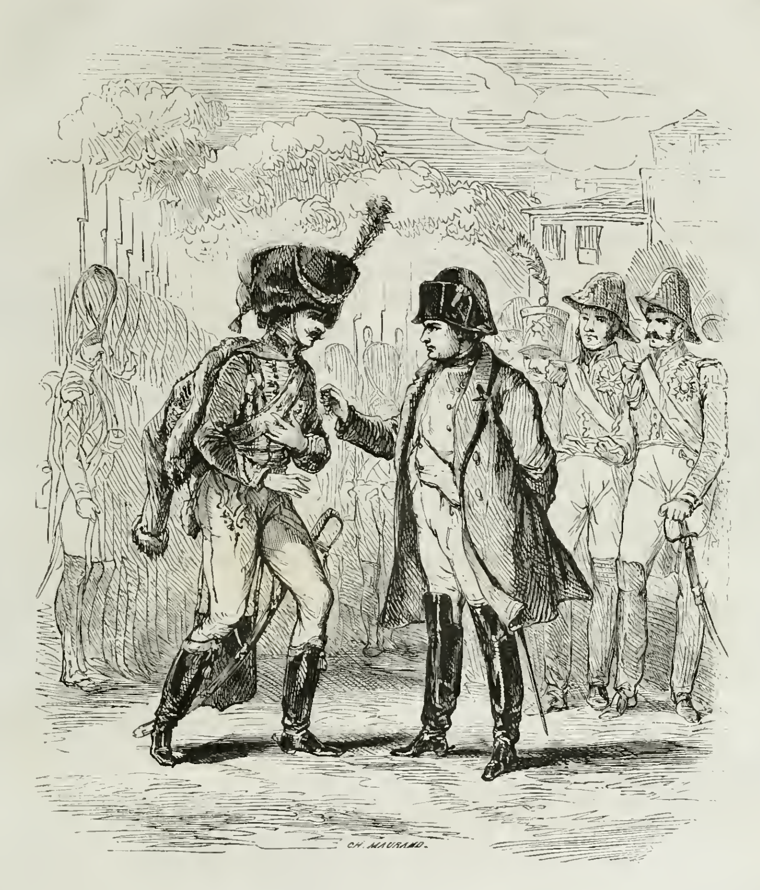


Vue du château de Ham, département de la Somme.

valeureux efforts, il essaye d'éclairer les conjurés eux-mêmes. « — On vous trompe, disait-il; apprenez qu'on « vous porte à trahir. » Sa voix est couverte par les cris de : *Vive le prince Louis!* « — Où est-il donc? » s'écrie-t-il à son tour. Alors se présente à lui un homme d'une petite taille, blond et paraissant avoir trente ans, couvert d'un chapeau, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat. Il lui dit : « — Capitaine, me « voilà, je suis le prince Louis; soyez des nôtres, et « vous aurez tout ce que vous voudrez... » Le capitaine l'interrompt : « — Prince Louis ou non, je ne vous « connais pas; je ne vois en vous qu'un conspirateur.... « Qu'on évacue la caserne! » Tout en s'exprimant ainsi, M. Col-Puygellier continuait ses efforts. Ne pouvant parvenir à ses soldats, il veut au moins essayer de s'en faire entendre : « — Eh bien! s'écrie-t-il, assassi-« nez-moi, ou je ferai mon devoir. » Sa voix parvient alors à Aladenize, qui accourt, et, le couvrant de ses bras, s'écrie énergiquement : « — Ne tirez pas, res-« pectez le capitaine, je réponds de ses jours. » Cette action mérite d'être ici consignée; elle fait regretter que ce jeune officier n'ait pas montré dans cette affaire autant de respect pour la religion du serment que d'humanité et d'attachement pour ses camarades.

« Cette bruyante et vive altercation attire enfin l'attention des deux compagnies du 42e. Les sous-officiers accourent à la voix de leur chef; ils l'aident à se dégager des mains des conjurés, qui font un mouvement en arrière. M. le capitaine Puygellier, d'une voix forte, s'écrie : « — On vous trompe : *Vive le roi!* » Mais

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs.




Et de sa main il attacha la croix sur la poitrine du jeune lieutenant. — PAGE 99

l'ennemi rentre à rangs serrés, Louis Bonaparte en tête. M. le capitaine Puygellier se porte vivement à sa rencontre, lui signifie de se retirer, ajoute qu'il va employer la force, et, pour toute-réponse, lorsqu'il est tourné vers sa troupe, il entend la détonation d'un pistolet que Louis Bonaparte tenait à la main, et dont la balle va frapper un de ses grenadiers à la figure... »

En comparant ce récit avec les détails de la même scène que nous avons déjà donnés plus haut, nous soupçonnons fort le commissaire rapporteur ou le capitaine Puygellier d'avoir, lors des interrogatoires, brodé un peu la première version. Ce qui va suivre, du moins, justifie l'observation que nous avons faite, en considérant l'affaire du coup de pistolet comme un accident.

« Soit que les conjurés, ajoute M. Persil, aient été alors bien convaincus de la ferme résolution du capitaine d'employer la force dont il disposait, soit que le coup de pistolet attribué d'abord au hasard, à un accident, à un mouvement involontaire, plutôt qu'à la préméditation, eût changé leurs dispositions, ce coup de feu devint le signal de leur retraite de la caserne... »

Le rapporteur raconte les faits qui suivirent le départ de la caserne, de manière à glorifier, bien entendu, la conduite des habitants de Boulogne, le dévouement du sous-préfet, celui des gardes nationaux et la fidélité des troupes commandées par le capitaine Col-Puygellier. M. Persil cherche à atténuer l'acte barbare des soldats et des gardes nationaux, qui firent une décharge sur des hommes désarmés et se débattant au

milieu des eaux après le chavirement du canot dans lequel ils s'étaient précipitamment réfugiés.

« Ceux qui s'étaient enfuis vers le rivage, dit-il, parmi lesquels étaient Louis Bonaparte, le colonel Voisin, Faure, Mésonan, Persigny, d'Hunin, parvinrent à entrer dans un canot qu'ils s'efforcèrent de pousser au large. Ils ne voulurent pas s'arrêter sur l'ordre qui leur en fut donné : on tira sur eux quelques coups de fusil qui blessèrent le colonel Voisin et tuèrent le sieur Faure. Le mouvement qui s'opéra alors dans le canot le fit chavirer. D'Hunin se noya. Les autres se mirent en devoir de gagner à la nage le paquebot; mais le commandant du port, Pollet, qui avait été dépêché pour les saisir, les ayant aperçus, les retira de l'eau et les fit prisonniers. Presque tous ceux qui s'étaient sauvés dans les rues de la ville ou dans les campagnes, éprouvèrent le même sort. Au total, on arrêta cinquante-sept personnes... »

Le rapporteur explique ensuite la part que chacun des inculpés était supposé avoir prise à cette tentative. Cet exposé fut nécessairement accompagné de commentaires et d'appréciations qui doivent en altérer la vérité. Une analyse des débats nous présentera les faits plus simplement en laissant à chaque personnage le rôle qu'il a réellement rempli.

C'est le lundi 28 septembre que le procès s'ouvrit devant la Cour des pairs. Louis-Napoléon et ses amis n'auraient pu choisir un tribunal plus élevé, un tribunal plus favorable pour l'exposition des plans et des projets importants du chef de l'entreprise. Quel retentissement allaient avoir des débats agités sur un théâtre si élevé! Comme les professions de foi et les doctrines que les accusés seraient nécessairement appelés à proclamer pour leur défense descendraient de haut dans les masses et y laisseraient une impression ineffaçable! Le gouvernement était assez aveugle pour ne pas voir cet immanquable résultat de la célébrité dont il entourait une affaire de cette nature. Il exposait à tous les regards le prétendant qu'il voulait abattre; il préparait une ovation à celui qu'il désirait humilier. On ne saurait trop le répéter : *Quos vult perdere, eos Jupiter dementat.* « Dieu frappe d'aveuglement ceux qu'il veut perdre!... »

Il doit être curieux de connaître aujourd'hui ceux qui ont siégé comme juges dans ce grave procès. Voici leurs noms dans l'ordre de l'appel qui en fut fait ainsi que le *Moniteur* les a publiés.

C'est d'abord le chancelier Pasquier, président ; puis MM. le duc de Broglie, le maréchal duc de Reggio, le duc de Castries, le marquis de Guiche, le comte d'Haussonville, le marquis de Louvois, le comte Molé, le comte de la Roche-Aymon, le duc Decazes, le comte d'Argout, le comte Raymond de Bérenger, le comte Claparède, le marquis de Dampierre, le vicomte d'Houdetot, le baron Mounier, le comte Mollien, le comte de Pontécoulant, le comte Reille, le marquis de Talhouet, le comte de Germiny, le baron Dubreton, le comte de Bastard, le marquis de Pange, le comte Portalès, le duc de Praslin, le duc de Crillon, le duc de Coigny, le comte Siméon, le comte de Saint-Priest, le maréchal comte Molitor, le comte Bourke, le comte d'Haubersaërt, le comte de Breteuil, le comte Dejean, le comte de Richebourg, le vicomte Dode, le duc de Brancas, le comte de Montalivet, le comte Cholet, le comte Lanjuinais, le marquis de Laplace, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le comte Abrial, le comte de Ségur, le comte de Bondy, le baron Davillier, le comte Gilbert des Voisins, le comte d'Anthouard, le comte Excelmans, le vice-amiral comte Jacob, le comte Pajol, le comte Philippe de Ségur, le comte Perregaux, le comte Roguet, le comte de la Rochefoucauld, le baron Girod (de l'Ain), le baron Athalin, Aubernon, Bertin de Vaux, Besson, le président Boyer, le vicomte de Caux, le comte Desroys, le comte Dutaillis, le duc de Fezensac, le baron de Fréville, Gautier, le comte Heudelet, le baron Malouet, le comte de Montguyon, le baron Thénard, le comte Turgot, Villemain, le baron Zangiacomi, le comte de Ham, le comte Bérenger, le baron Berthezène, le comte de Colbert, le comte de la Grange, le comte Daru, le comte Baudrand, le baron Neigre, le maréchal comte Gérard, le baron Duval, le comte de Beaumont, le baron de Reinach, le comte de Rumigny, Barthe, le comte d'Astorg, le comte de Gasparin, le comte d'Hédouville, le baron Aymard, de Cambacérès, le vicomte de Chabot, le comte Corbineau, le baron Feutrier, le baron Fréteau de Peny, le comte Pernety, de Ricard, le marquis de Rochambeau, le comte de Saint-Aignan, le vicomte Siméon, le comte de Rambuteau, le comte d'Alton-Shée, de Bellemare, le marquis d'Andigné de la Blanchaye, le comte de Monthion, le marquis de Belbeuf, Chevandier, le baron Darriule, le baron Delort, le baron Dupin, le comte Durosnel, le comte d'Harcourt, le vicomte d'Abancourt, Humann, le baron Jacquinot-Kératry, le comte d'Audenarde, le vice-amiral Halgan, Merilhou, Odier, Paturle, le baron de Vandœuvre, le baron Pelet, Périer, le baron Petit, le vicomte de Préval, le baron de Schonen, le chevalier Tarbé de Vauxclairs, le vicomte Tirlet, le vicomte de Villiers du Terrage, le vice-amiral Willaumez, Bourdeau, le baron de Gérando, le baron Rohault de Fleury, Rouillé de Fontaine, le baron de Daunant, le marquis de Cambis d'Orsan, le comte Harispe, le vicomte de Jessaint, le baron de Saint-Didier, le baron Voirol, Maillard, le duc de la Force, le baron Dupont-Delporte, le baron Nau de Champlouis, Gay-Lussac, Aubert, le marquis de Boissy, le vicomte Borelli, le vicomte Cavaignac, Cordier, Étienne, le comte Jules de la Rochefoucauld, Lebrun, le marquis de Lusignan, le comte Eugène Merlin, Persil, le comte de Sainte-Hermine, le baron Teste, de Vandeul, Viennet, Rossi, le comte Sérurier.

Nous n'attachons, bien entendu, aucune idée de blâme ni d'éloge à la publication des noms de ces divers personnages. Quelques-uns ne sont plus; la plupart ont disparu, peut-être pour toujours, de la scène politique; plusieurs se sont ralliés au gouvernement inauguré le 2 décembre; tous ont prononcé et voté dans l'affaire en leur âme et conscience; c'est incontestable. Nous publions donc cette liste uniquement comme un document historique dont les éléments, qui s'éclipsent ou s'évanouissent de jour en jour, ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Le ministere public était représenté par le procureur général Franck-Carré, assisté de l'avocat général Boucly et des substituts Nouguier et Glandaz, qui occupaient tous ensemble le bureau du parquet.

Le procureur général lit son acte d'accusation, qui relate tous les faits et rappelle la part de chacun des accusés dans l'entreprise.

Après cette lecture, le prince Louis-Napoléon obtient la parole et s'exprime en ces termes :

« Pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France, et de parler librement à des Français.

« Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les ac-

cusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans cette enceinte du Sénat, au milieu de vous que je connais, messieurs, je ne puis croire que j'aie ici besoin de me justifier, ni que vous vouliez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

« Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

« Depuis cinquante ans que le principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France par la plus puissante Révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'Empire. La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et l'Empereur l'a dit : « — Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime. »

« Aussi, gardez-vous de croire que, me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter, en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

« Je suis né d'un père qui descendit du trône sans regret le jour où il ne jugea plus possible de concilier, avec les intérêts de la France, les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

« L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'Empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui, pendant vingt-cinq ans, a traîné ma vie des marches du trône sur lesquelles je suis né jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes intérêts s'expliquent.

« Lorsqu'en 1830, le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de citoyens, qui avait élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation et d'interroger sa volonté; j'ai cru même que si, au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne héritier, et de placer en face de la France, aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois, la France d'alors, si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu : République ou monarchie, empire ou royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos dissensions.

« Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices. Seul, j'ai tout résolu; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettaient pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

« Un dernier mot, messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite : le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, celle de l'Empire; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu; la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui.

« Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes, une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de générosité. »

Il serait superflu, sans doute, de faire remarquer la noblesse et la haute raison qui règnent dans ce discours; il suffit de le lire sans prévention pour admirer tout à la fois la dignité du langage et la beauté du caractère de l'accusé. Qu'on songe qu'alors, le prince avait seulement trente-deux ans, et que douze années se sont encore écoulées depuis, pendant lesquelles son génie s'est mûri d'abord dans les méditations d'une retraite forcée; puis dans les difficultés d'un gouvernement où les partis ne lui ont pas ménagé leur mauvais vouloir.

Cependant le chancelier commença l'interrogatoire, et le prince désirant ne point répéter ce qu'il avait déjà déclaré, et ce que le rapport de M. Persil et l'acte d'accusation avaient d'ailleurs suffisamment rapporté, s'en référait constamment à ses premières dépositions, en continuant d'affirmer que lui seul avait eu le secret de son entreprise. Interrogé sur les événements de la caserne et notamment sur la scène du coup de pistolet : « — J'ai dit précédemment, répondit-il, qu'il y a des moments où l'on ne peut pas se rendre compte de ses intentions. Lorsque j'ai vu le tumulte commencer à la caserne, j'ai pris mon pistolet; il est parti sans que j'aie voulu le diriger contre qui que ce soit. »

A des questions tendant à compromettre ses amis, le prince répond simplement qu'il croit devoir garder le silence, parce qu'il n'entend pas changer son rôle d'accusé en celui d'accusateur. Au surplus, sa plus grande préoccupation est de disculper ceux qui l'ont suivi.

« — Comment, lui dit-on, vous étiez-vous procuré les habits d'officiers que devaient revêtir et qu'ont revêtus en effet plusieurs des personnes qui vous ont accompagné?

« — J'avais prié, répondit-il, plusieurs de ces messieurs, sous prétexte qu'ils devaient m'accompagner à quelque bal, d'apporter chez moi leurs uniformes; c'est ainsi que leurs habits se sont trouvés sur le paquebot sans que ces messieurs s'en soient doutés d'avance. »

La générosité de cette réponse n'échappa à personne, on le comprend sans peine. Le président continuant ses questions :

« Je vous représente, dit-il, six pièces imprimées sous le titre de proclamations, décret, arrêté, ordre du jour; les reconnaissez-vous?

— Je les reconnais.

— Est-ce vous qui avez rédigé ces pièces?

— Certainement.

— Ces proclamations portent, outre votre signature, celles du général Montholon, du colonel Voisin et du commandant Mésonan, sous les titres de major général, aide major général et chef d'état-major. L'ordre du jour qui fixe la position des officiers de divers grades est signé du général Montholon seul. Est-ce avec le consentement de ces personnes ou à leur insu que leurs signatures ont été apposées au bas de ces actes?

— C'est à leur insu.

— L'une des pièces dont il vient d'être donné lecture, et qui a le titre *décret*, proclame la déchéance de la dynastie régnante, la dissolution des Chambres et l'institution d'un Gouvernement provisoire. Des personnes qui occupent un rang élevé dans l'Etat sont nommées dans ces pièces; comment n'avez-vous pas compris qu'il ne vous appartenait pas de vous emparer de ces noms et d'en faire un tel usage sans l'aveu des personnes qui les portent?

— En appelant aux fonctions les plus élevées des hommes qui n'avaient pas mes opinions, je donnais une preuve de mes sentiments; je voulais prendre comme chefs les hommes qui pouvaient bien servir le pays, n'importe leurs antécédents.... »

Le président adresse encore au prince un grand nombre de questions auxquelles celui-ci répond en général qu'il ne se rappelle pas ce qu'on lui demande, ou qu'il n'a rien à répondre.

— Vous avez déclaré, lui dit le chancelier, que vous vous étiez ouvert sur vos projets à quelques-unes des personnes qui vous accompagnaient, séparément, et au moment même de leur embarquement, et à toutes ensemble quelques heures seulement avant de débarquer. Vous rappelez-vous quelles sont les personnes auxquelles vous auriez confié vos projets au moment même de l'embarquement?

— Je ne me le rappelle pas.

— N'avez-vous pas embarqué à Gravesend un pilote français qui devait diriger le bâtiment lorsqu'il approcherait des côtes?

— Oui, certainement; je dois dire que ce n'est pas M. Flandin.

— Ce pilote a-t-il, en effet, rempli la mission pour laquelle vous l'aviez appelé?

— Oui, monsieur....

— Quand le capitaine du paquebot a vu les passagers revêtir des uniformes et charger les fusils, est-ce qu'il ne vous a pas fait quelques représentations?

— J'ai déjà répondu à cela. Certainement, il a fait des représentations : il n'a pu s'opposer à la force.

— N'aviez-vous pas à bord une somme considérable en billets de la banque d'Angleterre, en or et en argent?

— Oui, monsieur.

— A combien s'élevait cette somme?

— Vous le savez mieux que moi. Cela a été enregistré; je ne m'en souviens pas.

— D'où provenait-elle?

— De ma fortune.

— N'a-t-il pas été fait à bord une distribution d'argent?

— Oui, monsieur.

— Par qui cette distribution a-t-elle été faite?

— Par la première personne qui s'est trouvée auprès de moi. J'ai fait donner de l'argent à mes domestiques pour que personne n'en manquât.... »

Tel fut, en substance, l'interrogatoire du prince, qui sut conserver, en répondant à une foule de questions oiseuses, la dignité qui convenait à sa naissance.

Le général Montholon fut interrogé ensuite. D'après les pièces saisies, c'est lui qui, en raison de sa haute qualité militaire, devait avoir, comme chef d'état-major, la direction des commandements. La maturité de son âge, il avait cinquante-huit ans, son expérience et plus encore son dévouement envers l'Empereur, qu'il avait suivi à Sainte-Hélène, et son attachement à la famille de ce grand homme, tout se réunissait en lui pour faire supposer que son exemple et sa parole devaient avoir une puissante autorité sur l'armée et peut-être sur les masses. Maréchal de camp en disponibilité, il avait, en outre, dans son intérêt, une forte raison pour désirer le triomphe d'une cause avec laquelle il s'était identifié depuis son enfance, et qu'il n'avait jamais désertée. Ses affaires ou ses affections l'avaient appelé, depuis quelque temps, à Londres, où il entretenait naturellement des relations habituelles avec le prince Louis-Napoléon et avec les autres membres de sa famille, comme le comte de Survilliers, quand, par hasard, ils se trouvaient en Angleterre.

Le général Montholon devait donc être un des premiers instruments de l'entreprise, et il n'est pas douteux qu'il avait reçu la confidence et les projets du prince... Cependant, si l'on s'en rapporte à son système de défense, il ignorait tout; il croyait s'être embarqué pour Ostende; ce n'est que lorsqu'on fut éloigné de la côte qu'il apprit que *le Château-d'Edimbourg* faisait route pour la France; il n'était plus temps de reculer, et il a suivi le prince pour le défendre et le sauver, au besoin. Les proclamations, l'ordre du jour qui ont été imprimés à Londres, avec son nom au bas, comme s'il les eût contresignés, il ne les a connus qu'à Boulogne, au moment où ils lui ont été représentés.

Le colonel Voisin était aussi dans la plus complète ignorance des projets du prince. S'il a débarqué à Vimereux, c'était pour l'accompagner, l'aider, le secourir et le défendre, si besoin était.

— De Vimereux, lui dit-on, n'avez-vous pas marché en armes sur la ville de Boulogne, et n'avez-vous pas accompagné Louis Bonaparte à la caserne?

— J'avais mon sabre au côté; voilà toutes mes armes.

— Là, n'avez-vous pas joint vos efforts aux siens pour engager la troupe à vous suivre?

— Je n'ai rien dit; j'ai suivi le prince.

— Etiez-vous près de Louis Bonaparte au moment où il a tiré un coup de pistolet sur le capitaine Puygellier?

— J'étais dans la cour, j'ai entendu le bruit, mais je n'ai pas vu qui avait tiré.

— En sortant de la caserne, n'avez-vous pas accompagné Louis Bonaparte à la haute ville et à la Colonne?

— Oui, monsieur.

— Ne vous êtes-vous pas jeté avec lui dans un canot?

— Non, je ne suis pas monté à bord du canot. Seulement j'ai employé tous mes efforts pour mettre le canot à flot et faire échapper le prince.

— N'est-ce pas à ce moment-là que vous avez été blessé?

— J'ai reçu trois coups de feu successifs; j'ai été renversé dans l'eau, où j'ai essayé de me noyer.

— Il est difficile de croire que vous ayez pu prendre part à un attentat aussi grave, seulement pour suivre un individu; vous avez dû avoir d'autres motifs?

— D'abord, permettez-moi de dire que le prince est plus qu'un individu pour moi. J'ai beaucoup de respect et d'amitié pour lui; je n'ai su son projet qu'à bord et trop tard pour reculer. En faisant quelques observations au prince, j'en ai adouci les termes, en lui disant : « Mon prince, ne croyez pas que je reculerai; je vous suivrai partout. »

Au surplus, dans tout ce qu'il a fait, le colonel Voisin n'a agi que par les ordres du prince.

Le commandant Mésonan et les autres accusés se renferment à peu près tous dans le même système de défense; les interrogatoires ne sortent pas du même cercle; les questions sont comme stéréotypées et amènent nécessairement des réponses identiques. Cependant les accusés Lombard et Persigny, loin de chercher à atténuer tous leurs actes, déclarent qu'en voyant la résistance brutale du capitaine Col-Puygellier, leur première pensée avait été de le tuer, et qu'ils auraient réalisé leur intention, s'ils n'en eussent été empêchés par le bruit du coup de pistolet, qui semblait leur rappeler l'ordre d'éviter l'effusion du sang.

Aladenize, Forestier et Bataille convinrent qu'ils s'étaient trouvés sur la côte de Vimereux au moment où le prince avait débarqué avec ceux qui l'accompagnaient. Ils étaient venus sans armes, et ne s'attendaient point à être appelés à participer à une entreprise de la nature de celle qui a eu lieu. Toutefois, ils se sont revêtus des uniformes qui leur furent offerts, et suivirent les ordres du prince dans la suite de l'affaire.

Les dépositions des témoins confirment, avec une fastidieuse uniformité, les circonstances de l'entreprise. Quelques-uns, cependant, avancent des faits qui soulèvent les protestations et appellent les démentis de plusieurs accusés, notamment quand un témoin, un voltigeur du 42^e^, prétendit avoir vu un officier d'état-major jeter de l'argent aux bourgeois pour leur faire crier : *Vive l'Empereur!*

L'un des témoins les plus intéressants fut le grenadier Joseph Geoffroy : c'était le soldat qui avait été blessé à la bouche par le coup de pistolet. Il lui était encore difficile d'élever la voix. Après sa déposition qui n'offrit rien de remarquable, le président demanda à Louis Bonaparte s'il n'avait pas quelque observation à faire.

— Je n'ai rien à dire, répondit le prince, si ce n'est que je regrette vivement d'avoir, par hasard, blessé un soldat français, et que je suis heureux que cet accident n'ait pas eu de plus fâcheux résultats.

Le major Col-Puygellier, car de capitaine son acte de fidélité l'avait fait élever au grade de major, répète ce qu'il a déjà déclaré par ses premières dépositions, en modifiant toutefois d'une manière remarquable la partie relative aux scènes de la caserne.

.... « Je profitai, dit-il, d'un moment de répit pour m'avancer vers ma troupe; mais on me pressa de plus près; je criai de manière à me faire entendre : « Assassinez-moi, mais je veux accomplir mon devoir. » On cria autour de moi : « Non, on ne vous assassinera « pas. » Au même instant, M. Aladenize, qui était dans l'intérieur de la cour, reconnut ma voix et cria : « Ne tirez point. » Il accourut à moi et cria de nouveau avec toute l'énergie possible : « Respectez le capitaine, « je réponds de ses jours. »

« Je fis encore quelques pas, continue le même témoin; c'est alors que mes sous-officiers et grenadiers, me tirant par les bras et par les habits, m'arrachèrent des mains des conjurés. A peine fus-je entre les deux troupes, que les conjurés firent un mouvement rétrograde et se retirèrent jusque dans la rue. Mais comme je m'occupais des premiers soins à donner à ma troupe, à qui je disais : « On vous trompe : Vive le roi! » j'aperçus les conjurés, l'état-major en tête, rentrer à rangs serrés. Je me rappelle qu'à la gauche de la ligne, sur ma droite à moi, était l'homme qui avait voulu me présenter au prince Louis, et, de l'autre côté, le général Montholon. Je m'avançai de quelques pas, et m'adressant directement au prince, je lui signifiai de se retirer, ou que j'allais employer la force. « Tant pis pour vous, » lui dis-je; et comme je prononçais ces derniers mots, faisant un mouvement sur ma troupe, j'entendis la détonation d'une arme à feu, et presque aussitôt je vis les conjurés faire un nouveau mouvement rétrograde. Je les suivis de près et prudemment jusqu'à la porte, et dès qu'ils en eurent franchi le seuil, je la fis vivement fermer.... »

Le témoin rend compte ensuite des mesures qu'il crut devoir prendre, de l'ordre qu'il donna de charger les armes, de la précaution qu'il eut d'envoyer le sous-lieutenant de Maussion avec vingt voltigeurs pour s'emparer du port; de l'empressement qu'il mit à poursuivre les conjurés avec le reste de sa troupe.

Le sous-lieutenant Ragon Laferrière raconte avec détails ce qui s'est passé sur le rivage, et désigne avec précision les auteurs des coups de fusil si inutiles et si barbares qui ont tué ou blessé plusieurs des compagnons du prince.

« — Je marchai, dit-il, avec mes grenadiers, suivi à quelques pas de gardes nationaux commandés par un officier décoré de Juillet. Nous prîmes à travers champs, et, arrivés sur la plage, nous vîmes, à une centaine de pas, du côté de la mer, environ cinquante hommes armés de fusils pour la plupart. Des habitants de Boulogne, que je ne connais pas, sont venus me dire que ces hommes étaient disposés à la résistance. J'ai avancé malgré cela : une partie des hommes que je voyais s'est emparée d'un canot et l'a poussé à la mer; trente d'entre eux environ sont restés sur la plage avec des fusils; je leur ai dit de se rendre, ce qu'ils ont fait sans difficulté en me livrant leurs armes. Je suis alors entré seul dans la mer jusqu'à mi-corps, en recommandant à mes dix hommes de ne faire feu que sur mon exprès commandement. Le canot était plein de monde; il avançait très-lentement vers un bateau à vapeur qui était en rade à cent cinquante pas environ. J'ai sommé ceux qui étaient dans le bateau de se rendre; ils n'ont pas répondu. Ils n'avaient pas de fusils, du moins ostensiblement. Au moment où je leur adressai ma sommation, des coups de feu sont partis... Aussitôt après ces détonations, le canot a chaviré. Je me retournai et je vis que des coups de feu étaient tirés par mes soldats et les gardes nationaux; je leur dis de ne pas tirer, et le feu a cessé presque aussitôt.»

Ainsi, c'est par suite de la désobéissance des dix soldats que commandait ce sous-lieutenant, et par l'effet d'un excès de zèle de quelques gardes nationaux, que cet acte sanguinaire s'est produit. Cette circonstance importante de l'affaire fut, devant la Cour, l'occasion d'un débat assez animé.

Le colonel Sansot, commandant de la garde nationale, avait prétendu justifier l'action cruelle dont nous venons de parler; il invoquait le témoignage du colonel Voisin, qui avait, disait-il, reconnu que, dans cette occasion, la garde nationale avait fait son devoir.

« J'aurai l'honneur de faire observer, répondit aussi-

tôt le colonel Voisin, que j'ai dit seulement que je ne rendais pas toute la garde nationale de Boulogne responsable de la faute d'une vingtaine d'individus; car il y avait là des gens qui n'étaient pas dignes d'en faire partie... Je n'ai jamais voulu dire, je n'ai jamais pensé, que la garde nationale, en tirant sur nous qui n'avions pas fait le moindre signe offensif, avait fait son devoir.»

Le chancelier président voulut soutenir, à son tour, que l'invasion à main armée, de la ville de Boulogne et de la caserne, justifiait l'emploi de tous les moyens qui étaient à la disposition des citoyens pour *réprimer les crimes et en arrêter les auteurs.* « De plus, ajouta-t-il, il résulte de déclarations formelles, qu'avant que personne eût tiré sur le canot, un coup de pistolet était parti de cette barque.

LE COLONEL VOISIN. — Je puis jurer, devant toute la France, qu'il n'est parti aucun coup de fusil ou de pistolet.

M. LE CHANCELIER. — Dans tous les cas, il est un fait qui ne doit jamais être perdu de vue, c'est qu'une agression des plus coupables a eu lieu... La garde nationale a fait son devoir avec courage, avec énergie. Personne n'a le droit de l'en blâmer; au contraire, tout le monde doit l'en louer.

Me FERDINAND BARROT. — Je demande à faire une observation de convenance. Assurément les accusés ne veulent pas nier ou diminuer l'héroïsme qu'a pu déployer la garde nationale... (Murmures sur les bancs de la Cour.) J'admets que la garde nationale a fait son devoir. Seulement, ce que constatent les accusés, c'est que, lorsqu'ils ont été frappés, lorsque l'un d'eux a été tué, lorsque mon client, le colonel Voisin, a reçu trois balles dans le corps, ils ne faisaient pas de résistance. (Nouveau mouvement.) Il était tourné; il les a reçues par derrière; il était presque prisonnier. (Murmures, exclamations.) J'en suis bien fâché... mais...

M. LE CHANCELIER. — Je recommande un profond silence... Vous avez la parole.

Me FERDINAND BARROT. — Lorsque la parole a été coupée par des protestations comme celles que j'ai entendues, la défense n'est pas libre, et j'y renonce. »

Malgré l'insistance du président, l'honorable avocat refuse de reprendre la parole et se rasseoit.

Le colonel Sansot ajoute encore que la garde nationale n'a pas tiré sur des hommes désarmés, mais sur des hommes qui fuyaient. Distinction subtile, qui ne saurait excuser un acte de zèle véritablement déplorable.

La déposition du général Magnan reproduit les détails qu'il a déjà donnés sur ses relations avec le commandant Mésonan. Il proteste en outre, à la fin, contre une allégation du commandant, qui a prétendu que le général s'était plaint à lui de promotions faites dans l'armée, en ajoutant qu'il en avait le cœur ulcéré. « Je repousse cette déclaration, dit le général Magnan; en pareil cas, je ne me serais pas ouvert au commandant Mésonan, que je connaissais à peine; et, d'ailleurs, je n'avais aucune raison pour me plaindre. Pas une carrière militaire n'a été plus heureuse que la mienne. » L'honorable général énumère alors les bontés de la Restauration qui l'a pris capitaine et l'a fait colonel; puis celles du roi Louis-Philippe, qui l'a fait successivement, et presque coup sur coup, commandant de la Légion d'honneur, officier général, général de brigade, général de division, etc.

« Depuis dix ans, dit-il, je n'ai jamais été aux Tuileries que pour remercier le roi de ses bontés envers moi. Et je me serais plaint! Et à qui? au commandant Mésonan? C'eût été de l'ingratitude, et jamais l'ingratitude n'est entrée dans mon cœur. Je dénie l'assertion du commandant. »

Cette dénégation si formelle n'empêche pas l'accusé Mésonan de persister dans sa déclaration.

Enfin, la liste des témoins est épuisée et le procureur général Franck-Carré prononce son réquisitoire, dans lequel il établit nécessairement la culpabilité de tous les accusés. Ce factum se termine par des réflexions auxquelles les événements que nous avons vus s'accomplir de nos jours donnent, ce nous semble, un vif intérêt de curiosité. Le procureur général flagelle, de toute la force de ses poumons, le parti napoléonien, qu'il déclare vain, insensé, sans portée et sans racines en France.

« En résumé, dit-il, un mot suffit pour expliquer les illusions et les mécomptes, l'audace et les revers de ces quelques hommes qui, groupés autour de Louis Bonaparte, composent le parti napoléonien.

« Ils se sont imaginé que les grandeurs de l'Empire et la gloire de l'Empereur étaient comme un patrimoine pour la famille Napoléon; et le culte de la nation pour ses immortels souvenirs se transforme, à leurs regards, en un vœu populaire qui appelle cette famille à régner. Vingt-cinq années, cependant, se sont accomplies depuis que le trône élevé par la puissance d'un homme de génie s'est écroulé dans les débris de sa fortune, et ces vingt-cinq années ont été marquées par les efforts et par les progrès d'un grand peuple qui marchait vers la liberté avec le calme de la force et la sagesse de l'expérience. Récemment éprouvé par les malheurs de l'anarchie et par ceux que peut entraîner à sa suite l'esprit de conquête et de domination, il voulait des garanties pour ses droits; il voulait imposer à tous le respect de l'indépendance et de la dignité nationale... »

Après avoir fait la palinodie ordinaire de la Révolution de juillet, le procureur général continue :

« Et c'est dix années après cette grande Révolution, l'un des événements les plus mémorables et les plus féconds de notre histoire, que, sans être découragé par le déplorable dénoûment de deux tentatives insensées, Louis Bonaparte vient proclamer jusque devant vous, messieurs, nous ne savons quel droit d'anéantir nos institutions par ses décrets, et de convoquer un congrès national pour organiser, à nouveau, le gouvernement du pays. Ce n'est plus, aujourd'hui, la légitimité impériale qu'il revendique; ce n'est pas une restauration qu'il veut faire : c'est une dictature dont il se saisit de son chef, par devoir envers la patrie et pour la conduire, sous ses auspices, à de meilleures destinées.

« Mais, en vérité, s'écrie encore l'organe du ministère public, qui donc êtes-vous, pour afficher de si extravagantes prétentions? Qui donc êtes-vous pour vous ériger en représentant de la souveraineté du peuple, sur cette terre où règne un prince *que la nation a choisi*, et auquel elle a donné elle-même le sceptre et l'épée? Qui donc êtes-vous, pour vous donner en France comme un représentant de l'Empire, époque de gloire et de génie, vous qui étalez tant de misères dans vos entreprises, qui donnez par vos actes tant de démentis au bon sens?

« L'Empereur, apprenez-le, n'a pu léguer à personne le sceptre tombé de sa main puissante, avant que ses destins fussent accomplis; sa gloire est l'héritage de la France, et, pour elle, les véritables représentants de

l'Empire, ce n'est pas vous, ce ne sont pas les amis obscurs dont les hommages vous entourent et dont l'ambition intéressée exalte la vôtre; c'est le génie de l'Empereur, vivant encore dans nos lois; ce sont les hommes dépositaires de ses traditions, et qui, à la tête de nos armées ou dans les conseils, sont l'honneur de la patrie et l'appui de la royauté qu'elle a fondée de ses mains. »

Quel terrible démenti la France a donné aux appréciations déclamatoires de M. Franck-Carré! Comme celui qu'il croyait abaisser et peut-être flétrir par ces exagérations de langage, jugeait mieux de la situation et des besoins du pays! Ce trône, dont il se complaît à vanter la solidité, allait bientôt être réduit en poudre, tandis que le prince, à qui il dénie les sympathies populaires, devait être chargé de sauver la patrie et de lui donner précisément les institutions que l'organe du ministère public critique avec tant d'amertume. Du reste, M. Franck-Carré comprend enfin qu'il est sorti des bornes d'une attaque légitime; il le reconnaît et en fait, en quelque sorte, ses excuses.

« Nous avons été sévères envers vous, prince Louis, dit-il; notre mission et votre crime nous en faisaient un devoir; mais nous n'oublierons pas, toutefois, que vous êtes né près d'un trône qui fut aussi national, que vous avez été élevé dans l'une de ces cours de l'exil où l'on ne peut interdire à l'espérance de consoler l'infortune, où les regrets du passé s'adoucissent par les illusions de l'avenir... »

Ainsi la sévérité du magistrat est obligée de rendre hommage à la majesté de la naissance et de s'incliner devant l'injustice du malheur.

Le prince avait choisi pour son défenseur Me Berryer. L'habile avocat entra en matière par une observation admirable de justesse et d'à-propos. « Tout à l'heure, dit-il, M. le procureur général s'est écrié : « Voilà un triste et déplorable procès! » Et moi aussi, je n'ai pu assister à ce grave débat sans qu'il s'élevât de douloureuses réflexions dans mon cœur. Quel n'est pas le malheur d'un pays où, dans un si petit nombre d'années, tant de révolutions successives, violentes, renversant tour à tour les droits proclamés, établis, jurés, ont jeté une si profonde et si affligeante incertitude dans les esprits et dans les cœurs sur le sentiment des devoirs! Eh quoi! dans une seule vie d'homme, nous avons été soumis à la République, à l'Empire, à la Restauration, à la royauté du 9 Août. Cette acceptation de gouvernements si opposés dans leurs principes, si rapidement brisés les uns sur les autres, ne s'est-elle pas faite au grand détriment de l'énergie des consciences, de la dignité de l'homme, et je dirai même de la majesté des lois?... Pour la dignité de la justice, quelle atteinte, messieurs, quand elle se trouve appelée à condamner, comme un crime, ce que, naguère, il lui était enjoint d'imposer et de protéger comme un devoir! »

Le défenseur, continuant de suivre cette thèse, déclare aux juges que, dans la position personnelle du prince Napoléon, après les grands événements qui se sont accomplis en France, et qui sont leur propre ouvrage; en présence des principes qu'ils ont proclamés et dont ils ont fait la loi du pays, les actes, l'entreprise du prince Napoléon, sa résolution enfin, ne présentent pas un caractère de criminalité qu'il soit possible de punir judiciairement. « S'agit-il donc, en effet, s'écrie-t-il, d'appliquer à un sujet rebelle et convaincu de rébellion des dispositions du Code pénal? Le prince a fait autre chose; il a fait plus que de venir attaquer le territoire, que de se rendre coupable d'une violation du sol français : il est venu contester la souveraineté à la maison d'Orléans; il est venu en France réclamer, pour sa propre famille, les droits à la souveraineté; il l'a fait au même titre et en vertu du même principe politique que celui sur lequel vous avez posé la royauté d'aujourd'hui.

« Le principe qui vous gouverne aujourd'hui, que vous avez placé au-dessus de tous les pouvoirs de l'Etat, c'est le principe de 91, c'est le principe qui régnait en l'an VIII, c'est le principe en vertu duquel il fut fait appel à la nation pour qu'elle se prononçât et sur le Consulat et sur l'Empire. Par les votes constatés sur l'adoption des Constitutions de l'Empire, quatre millions de votes, en 1804, ont déclaré que la France voulait l'hérédité dans la descendance de Napoléon ou dans la descendance de son frère Joseph, ou, à défaut, dans la descendance de son frère Louis; voilà mon titre!... »

L'orateur convient qu'en 1814, cette hérédité a été abolie par le Sénat; mais il ajoute que la Chambre des représentants de 1815 a protesté; que la France entière a protesté, soit au Champ-de-Mai, soit en votant l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire; et que pendant quinze ans la plupart de ceux qui l'écoutent ont également protesté en travaillant à rétablir le principe de la souveraineté du peuple, que le retour de la maison de Bourbon avait effacé de nos lois.

« Est-ce donc un fantôme, messieurs, continue le défenseur, est-ce donc une illusion que l'établissement de la dynastie impériale? Ce qu'elle a fait retentit assez dans le monde et se fit sentir assez loin, non-seulement en France, mais chez tous les peuples de l'Europe. Non, ce ne fut pas un rêve que l'établissement de l'Empire.

« L'Empereur est mort, et tout a fini avec lui! Qu'est-ce à dire? ces dynasties, fondées, établies, jurées au nom de la souveraineté nationale, veut-on avouer qu'elles ne promettent de durée au pays que celle de la vie d'un homme? C'est ainsi qu'il vous faut attaquer les garanties mêmes du pouvoir que vous venez défendre, pour repousser le droit qui avait été fondé par la consécration de la volonté nationale, consécration unanime, plus éclatante que celle de 1830, par la nation appelée tout entière à émettre son vote. »

Ces vérités étaient hardies; il fallait sans doute le nom et l'autorité de l'illustre avocat pour les faire passer sans murmures. C'est ce qui eut lieu. La Cour les entendit avec un calme profond.

« L'Empire est tombé! dit-il ensuite; mais alors a succombé le dogme politique sur lequel l'Empire était fondé. Qu'avez-vous fait depuis? Vous avez relevé ce dogme, vous avez restitué cette souveraineté populaire qui a fait l'hérédité de la famille impériale. L'héritier est devant vous, et vous allez le juger; dans un pays où tous les pouvoirs de l'Etat sont sous le principe de la souveraineté nationale, vous allez le juger sans interroger le pays?... Tant qu'un reste de sang se transmettra dans cette famille, la prétention d'hérédité, appuyée sur le principe politique de la France, se transmettra également. Vous aurez des supplices affreux, injustes; vous serez usurpateurs dans l'exercice de la qualité de juges, et tout cela aura été complétement inutile. »

D'où l'orateur conclut que la question est toute politique, que c'est une question entre deux dynasties, et qu'elle ne peut être tranchée par des juges.

Le défenseur rappelle alors avec quelle persistance le gouvernement lui-même crut nécessaire de réveiller,

dans ces derniers temps, les sentiments bonapartistes. « La tombe du héros, on est allé l'ouvrir, on est allé remuer ses cendres pour les transporter dans Paris et déposer glorieusement ses armes sur un cercueil.

« Vous voulez juger et condamner la tentative de Louis-Napoléon, messieurs; est-ce que vous ne comprenez pas ce que de telles manifestations ont dû produire sur le jeune prince?...

« Ce besoin de ranimer dans les cœurs, en France, les souvenirs de l'Empire, les sympathies napoléoniennes, a été si grand, que, sous le règne d'un prince qui, dans d'autres temps, avait demandé à porter les armes contre les armées impériales et à combattre celui qu'il appelait l'usurpateur corse, le ministère a dit: « Il fut le légitime souverain du pays. »

« C'est alors que le jeune prince a vu se réaliser ce qui n'était encore que dans les pressentiments des hommes qui gouvernent. Il a vu signer le traité de Londres; il s'est trouvé au milieu des hommes qui ourdissaient ce plan combiné contre la France; et vous ne voulez pas que ce jeune homme, téméraire, aveugle, présomptueux, tant que vous voudrez; mais avec un cœur dans lequel il y a du sang, et à qui une âme a été transmise, sans consulter ses ressources, se soit dit: « Ce nom qu'on fait retentir, c'est à moi qu'il appartient; c'est à moi de le porter vivant sur ces frontières! il réveillera en deçà la foi dans la victoire, au delà la terreur des défaites. Ces armes sont à moi; pouvez-vous les disputer à l'héritier du soldat?...

« Vous voulez le juger, et pour déterminer vos résolutions, pour que plus aisément vous puissiez vous constituer juges, on vous parle de projets insensés, de folle présomption... Eh! messieurs, le succès serait-il donc devenu la base des lois morales, la base du droit? Quelle que soit la faiblesse, l'illusion, la témérité de l'entreprise, ce n'est pas le nombre des armes et des soldats qu'il faut compter, c'est le droit, ce sont les principes au nom desquels on a agi. Ce droit, ces principes, vous ne pouvez pas en être juges; ce droit, ces principes, ils ne sont pas altérés, ils ne sont pas diminués par le ridicule jeté sur les faits et le caractère de l'entreprise. »

En suivant cette dernière idée, l'illustre avocat se livre à un mouvement oratoire qui excite une grave émotion dans l'Assemblée.

« Et ici, dit-il, je ne crois pas que le droit au nom duquel était tenté le projet puisse tomber devant le dédain des paroles de M. le procureur général. Vous faites allusion à la faiblesse des moyens, à la pauvreté de l'entreprise, au ridicule de l'espérance du succès; Eh bien! si le succès fait tout, vous, qui êtes des hommes, qui êtes même les premiers de l'Etat, qui êtes les membres d'un grand corps politique, je vous dirai: « Il y a un arbitre inévitable, éternel, entre tout juge et tout accusé; avant de juger, devant cet arbitre et à la face du pays qui entendra vos arrêts, dites-vous, sans avoir égard à la faiblesse des moyens, le droit, les lois, la Constitution devant les yeux; la main sur la conscience, devant Dieu et devant nous qui vous connaissons, dites: « S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais nié, j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. » Moi, j'accepte cet arbitrage suprême; et quiconque d'entre vous, devant Dieu, devant le pays, me dira: « S'il eût réussi, j'aurais nié ce droit! » Celui-là, je l'accepte pour juge. »

Arrivant à la question de la peine, l'orateur démontre qu'on ne peut appliquer ici la mort: le sentiment public le réprouve; ni une peine infamante: on ne jettera pas de flétrissure sur ce grand nom: la Cour jugera donc comme corps politique, et fera un acte politique.

Enfin le défenseur termine par de magnifiques paroles qui se trouvèrent être une prédiction:

« En remontant à l'origine de vos existences, vous, marquis, comtes, barons; vous, ministres, maréchaux, à qui devez-vous vos grandeurs? à votre capacité reconnue, sans doute; mais ce n'est pas moins aux munificences mêmes de l'Empire que vous devez de siéger aujourd'hui et d'être juges... En présence des engagements qui vous sont imposés par les souvenirs de votre vie, des causes que vous avez servies, de vos serments, des bienfaits que vous avez reçus, je dis qu'une condamnation serait immorale, et j'ajoute qu'il vous y faut penser sérieusement. Il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et les instincts des peuples, et *quiconque, dans le gouvernement des choses humaines, a violé une seule loi morale, doit attendre le jour où on les brisera toutes sur lui-même.* »

Ne dirait-on pas entendre l'anathème prononcé par le prophète des anciens temps? Et quand on sait de quelle manière cette terrible prédiction s'est accomplie!...

Après le plaidoyer de Me Berryer, le général Montholon prononça lui-même sa défense. Ce discours renferme des détails biographiques qui ne manquent pas d'intérêt.

« Messieurs les pairs, dit-il, j'étais en Angleterre, où des intérêts de famille m'avaient appelé. J'y vis souvent le prince Napoléon; souvent il me confia ses pensées sur l'état de la France, son projet de convoquer un congrès national, son espérance de rendre un jour aux Français l'union politique que l'Empereur avait si glorieusement fondée. Toutes ses idées manifestaient un ardent amour de la France, un noble orgueil du grand nom qui lui a été transmis, et je retrouvais en lui un vivant souvenir des longues méditations de Sainte-Hélène.

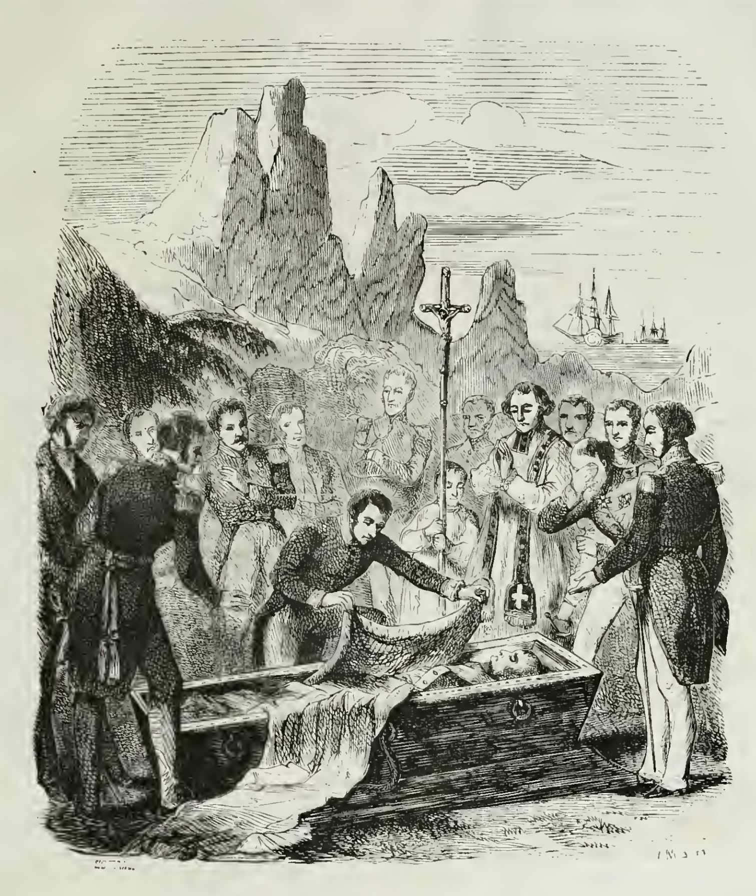
« Mais jamais il ne m'a parlé d'entreprises prochaines, de préparatifs pour une expédition en France. Lorsque, croyant aller à Ostende, je me trouvai à bord du paquebot que montait le prince, et qu'il me fit connaître sa détermination, j'ai pu lui soumettre quelques observations; mais il était déjà trop tard!... Je n'ai pas quitté le neveu de Napoléon, je ne l'ai pas délaissé sur les côtes de France.

« J'ai reçu le dernier soupir de l'Empereur; je lui ai fermé les yeux. C'est assez expliquer ma conduite. Je me vois sans regret accusé aujourd'hui pour avoir pris une résolution dont la bonne opinion que j'ai des hommes me persuade que chacun de vous, messieurs les pairs, eût été capable. »

Ces simples paroles, ce ton de franchise, semblent impressionner vivement les membres de la Cour. Me Berryer ajoute quelques mots pour résumer et compléter la courte narration du général.

L'un des avocats qui déployèrent encore un immense talent dans cette affaire, ce fut Me Ferdinand Barrot, qui s'était chargé de défendre quatre des accusés, MM. Voisin, Parquin, Bataille et Desjardins. Son discours mérite, comme on va le voir, que nous en citions quelques passages.

« Assurément, messieurs les pairs, dit-il après un exorde adroit qui lui dispose bien les esprits; assuré-



La tombe du héros, on est allé l'ouvrir. — PAGE 96

ment je ne viens pas glorifier l'acte de Boulogne; mais je viens lui restituer une pensée. Vous le verrez, c'est une pensée d'ordre, c'est une pensée généreuse qui a donné issue à une erreur que je déplore. Il y avait assurément beaucoup d'habileté, mais aussi quelque injustice, de la part du ministère public, à représenter l'entreprise du prince comme un fait d'égoïsme personnel. Est-il donc bien vrai que le prince Louis-Napoléon, en posant le pied sur le territoire français, soit venu réclamer les droits d'une dynastie, et redemander un sceptre et une couronne? Eh! mon Dieu! messieurs les pairs, qu'il me soit permis de le dire : quelle est donc la pauvre ambition que, de notre temps, peuvent tenter un sceptre et une couronne? Hélas! vous le savez tous, c'est un lourd et dangereux fardeau; c'est un fardeau qu'on n'accepte et qu'on ne supporte que par le sentiment d'un impérieux et irrésistible devoir.

« Ce ne sont donc pas ces joyaux de la souveraineté qu'ambitionnait le prince Louis Bonaparte; M. le procureur général n'a pas bien inventorié la succession impériale, s'il n'y a vu que ces choses; en cherchant à côté, au-dessus, il y aurait trouvé la gloire nationale, nos frontières reculées, le pays respecté partout et donnant son avis à haute voix dans les affaires du monde : n'est-ce rien?... Oh! pourquoi aujourd'hui parler de gloire? Il n'en est pas temps encore; mais si un jour l'insulte faisait soulever la nation, alors ce serait bien le moment de rappeler le bruit de ce temps de fièvre héroïque, où nous allions frapper à toutes les capitales de l'Europe; alors, messieurs, héritiers ou non, saisis-

sons-nous de cette part oubliée de la succession impériale. »

Pour comprendre entièrement les paroles qu'on vient de lire, il faut remarquer que l'orateur fait allusion à certaines difficultés diplomatiques qui venaient de se nouer à l'époque où il parlait, et qui avaient fait naître quelques menaces de guerre. Il continue :

« Mais, allons plus avant. Il y a dans la succession impériale, dont le prince entendait se porter héritier, des ressources qui vont mieux peut-être aux idées positives de ce siècle. Notre régime de liberté, au milieu des avantages qu'il comporte, a des misères auxquelles il faut pourvoir et des nécessités menaçantes. Il y a des esprits qui s'effrayent de cette arène toujours ouverte, où, depuis cinquante ans, les systèmes politiques luttent sans trêve et sans merci, trônant tour à tour, prétendant, chacun à son rang, apporter la forme normale et définitive; puis tous s'épuisant en efforts, et un jour, par hasard ou par raison, tombant sous la violence. »

Ne dirait-on pas que l'orateur, qui proclamait ces vérités en 1840, faisait, par intuition, par prévision, l'histoire de nos quatre dernières années? Ecoutons : il va nous tracer maintenant le programme du *deux décembre.*

« Lorsque ces hommes, messieurs les pairs, voient les systèmes déchus se reformer derrière la Révolution qui les a repoussés, s'organiser et prendre des positions patentes et puissantes dans toutes les voies de la société, ils appréhendent qu'il n'y ait là, pour cette dernière, des causes incessantes de désordre et de ruine, et redoutent que, sous la guerre intestine de cette république des partis, la base sociale ne vole en éclats. Ils pensent que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de restaurer le pouvoir, l'autorité, la loi. Ils se montrent préoccupés des destinées du pouvoir en France; ils voudraient le voir marcher en avant et non au centre des institutions, afin qu'il n'absorbât point la force qui lui est propre dans les débats de ses limites chaque jour contestées; ils ne veulent pas que le pouvoir et la liberté vivent, pour ainsi dire, coude à coude, car il y a à chaque pas, dans les voies politiques, des passages trop étroits pour qu'ils puissent s'y présenter de front.

« Que faut-il donc mettre entre le pouvoir et la liberté? C'est là une recherche à laquelle les esprits dont je parle se livrent avec ardeur. Que faut-il donc mettre pour trouver la distance utile qui doit exister entre le pouvoir et la liberté? La force, l'énergique et sévère loi? On l'a essayé; c'est trop et ce n'est pas assez. Ce qu'il faut y mettre, c'est mieux que l'autorité : le respect de l'autorité; c'est mieux que la loi : le sentiment de la loi. Il faut qu'on croie à l'autorité, aux institutions, à la loi; il faut que l'on comprenne que la loi c'est l'épée et le bouclier du droit!

« Cet état de choses, messieurs les pairs, sans repos et sans lendemain, a occupé les longues méditations du jeune prince Louis-Napoléon, et, dans les études de son exil, il recherchait, dans les traditions de l'Empire, les éléments de force morale qui assurent au pouvoir le respect et la confiance des peuples. »

Ainsi, le principe qui sert de base au gouvernement que nous avons vu fonder, le 2 décembre 1851, était proclamé comme nécessaire, et surtout comme l'idéal du prince Louis-Napoléon, dès l'année 1840, en présence de la Cour des pairs, c'est-à-dire à la face de la France entière.

« Enfin, messieurs les pairs, ajoute l'habile défenseur, Louis Bonaparte est un prince français; le canon de la bien-venue a tonné à sa naissance, et nous nous sommes tous inclinés devant son berceau. Aussi, moi qui le défends, vous qui l'accusez, vous qui le jugez, nous serons tous heureux, au fond de notre âme, de pouvoir lui rendre ce témoignage, qu'il n'a pas, ainsi qu'on nous le disait hier, outrageusement manqué à la gloire du nom qu'il porte... Il n'est pas venu, dans un intérêt personnel, tenter une révolution. Il est venu demander à son pays le droit d'y vivre; et, en échange, il apportait des idées, des principes d'ordre, de nationalité, de stabilité sociale, qu'il voulait jeter dans les voies tumultueuses de notre civilisation. »

Après cet hommage rendu à la pensée de l'entreprise et au caractère du prince, Me F. Barrot entreprend la défense du colonel Voisin. Il se contente de raconter la vie du brave et généreux officier que M. le procureur général, fait-il observer, semblait accuser avec regret, et sur lequel il n'a pu s'empêcher de laisser tomber quelques paroles bienveillantes.

Alors le défenseur présente son client entrant, en 1799, dans l'artillerie comme simple canonnier; il le suit à Austerlitz où il conquiert le grade de lieutenant; il le montre, en 1815, résistant, avec douze dragons, à un corps d'Anglais de 500 hommes; tous les dragons furent tués ou blessés; Voisin, qui était lieutenant-colonel, eut son cheval tué sous lui et reçut une blessure à la tête. Sous la Restauration, il ne voulut pas prendre de service. En 1831, il fut nommé colonel d'un régiment de lanciers; mais, en 1837, on le mit à la retraite sous un prétexte injurieux pour son honneur. En 1840, au mois de mai, ses affaires l'appelèrent à Londres.

« Arrivé à Londres, continue l'avocat, le colonel Voisin voulut voir le prince. Le prince est affable, il se fait aimer et respecter de tous ceux qui l'approchent; il sait parler, comme il faut parler à de vieux soldats, des souvenirs de l'Empire. Le prince, par ses manières, par son esprit, par le courage dont il a fait preuve dans beaucoup d'occasions, gagna bientôt l'affection du colonel Voisin. Messieurs, je puis bien faire ici l'éloge du prince; il est dans une position où l'on peut être son courtisan sans honte, où la flatterie a pour lui peu de dangers.

« Le colonel Voisin se dévoua au prince; il entra dans ses espérances : il eut, non pas la confidence, mais une vague indication de ses projets futurs. L'exilé pense toujours à la patrie, et l'exilé parlait constamment au colonel Voisin de sa patrie, qu'il voulait revoir; il lui parlait de ses projets, dont il espérait plus tard la réalisation.

« Le crime n'était pas là encore pour mon malheureux client; car il n'est pas permis d'imputer à crime les consolations, les encouragements que l'on porte aux douleurs et aux impatiences de l'exil. Mais, un jour, le prince dit au colonel Voisin : « Le général Montholon part pour Ostende; je l'ai chargé d'une mission : voulez-vous l'accompagner? » Il y consentit.

« Dans la sincérité de son âme, sous l'honneur de sa vie, le colonel Voisin vous a déclaré que telle est l'explication de sa présence sur le paquebot *le Château-d'Edimbourg*. Il se rendit donc à Margate, où il devait s'embarquer. Lorsqu'il y arriva, il trouva le prince, qui bientôt lui fit part des résolutions qu'il avait prises et qu'il était déterminé à exécuter. Le colonel Voisin avait à choisir entre la raison et le danger. Son dévouement ne pouvait pas balancer; son affection pour le prince ne permettait pas qu'il y eût deux résolutions possibles. Il fit quelques observations : elles

furent sans succès. Que vous dirai-je?... il débarqua sur la plage de Boulogne, il accompagna le prince jusqu'à la caserne, et, lorsque l'entreprise eut échoué, il le suivit auprès de la Colonne, où, dans son désespoir, le prince voulait mourir sous des balles françaises. Ce ne fut que par violence qu'on put arracher le malheureux prince à la résolution de son désespoir; il fut entraîné, porté plutôt sur le rivage; et c'est en ce moment que le colonel Voisin, joignant ses efforts à ceux des amis qui entouraient le prince, essaya de lancer à la mer le canot qui pouvait le sauver; mais déjà le lieutenant du port s'était emparé du paquebot. Les prisonniers devaient tomber nécessairement au pouvoir de l'autorité; il était certain, à ce moment, que la justice serait saisie de cette tentative, et cependant le colonel Voisin reçut deux balles par derrière. Il se tourna alors et, présentant sa poitrine, il dit : « Ce n'est pas ainsi que meurt un soldat; » et une balle vint le frapper au milieu de la poitrine. »

Le défenseur, en considération de ces blessures et des souffrances qu'a endurées le colonel, invoque en sa faveur l'indulgence de la Cour; puis il entre ainsi dans la défense de Parquin:

« En 1813, l'Empereur passait une revue. Un jeune lieutenant de ses chasseurs à cheval se présenta sur le front de bandière d'un régiment d'infanterie. Trois fois l'Empereur passa devant lui, l'interrogeant du regard comme il savait interroger; enfin le jeune lieutenant s'enhardit et adressa la parole à l'Empereur : « Sire, dit-il, j'ai vingt-cinq ans d'âge, onze années de service, onze campagnes, douze blessures; cela vaut bien la croix; je la demande, on me la doit. » L'Empereur répondit : « Assurément, et je ne veux pas qu'on me fasse crédit plus longtemps. » Et de sa main il attacha la croix sur la poitrine du jeune lieutenant. Ce lieutenant était Parquin.

« Il a de bien beaux états de service, continue le défenseur; mais les bulletins, les ordres du jour de la Grande Armée en contiennent bien davantage. Hier, M. le général Magnan vous disait combien était grande la réputation du commandant Parquin, combien il était estimé et aimé des anciens officiers.

« Il n'y a qu'un seul fait que je veux citer dans cette vie glorieuse. Je ne veux pas m'occuper de ces drapeaux enlevés à l'ennemi, je ne veux pas même vous parler de la vie du maréchal duc de Raguse, sauvée sur un champ de bataille du Portugal; je veux vous parler d'un fait qui doit vous toucher. Devant Leipsick, au mois d'octobre 1813, un de nos maréchaux était engagé dans un gros d'ennemis; sa vie était menacée; le capitaine Parquin se précipite sur l'ennemi, à la tête de quelques soldats, et délivre le maréchal de France. Il est assis parmi nos juges, et si je le nomme, ce n'est pas que je veuille troubler le devoir de sa conscience par le souvenir d'un service rendu; non, messieurs, si je prononce ici son nom, c'est que je veux vous faire comprendre qu'il a été donné à Parquin de conserver l'une des gloires les plus pures de notre époque. Que M. le maréchal duc de Reggio me pardonne si j'abrite sous la gloire de son nom l'infortune du vieux soldat. »

L'émotion qu'éprouve le défenseur l'empêche pendant un instant de continuer son discours, et quand le maréchal duc de Reggio s'écrie : *Le fait est vrai!* une vive sensation se manifeste dans tout l'auditoire. L'avocat démontre bientôt l'attachement, le dévouement aveugle de son client au prince Louis-Napoléon, qu'il a constamment suivi depuis de longues années.

Après la plaidoirie de son défenseur, l'accusé Parquin demande la permission d'ajouter quelques paroles à celles que la Cour vient d'entendre.

« Messieurs les pairs, dit-il, j'avais promis à une illustre princesse expirant sur la terre d'exil, de ne pas quitter son fils dans la position difficile où le sort l'avait placé. Voilà ce qui explique ma récidive. (On se rappelle que Parquin était un des accusés de Strasbourg.) J'ai rempli ce pieux devoir. Et, si du haut du ciel, où l'ont fait monter sa religion, ses vertus et ses bienfaits, la reine Hortense jette un regard ici-bas et voit avec douleur son fils devant vous, je serai aperçu, je l'espère, moi qui partage l'infortune de ce jeune prince, qui, depuis de longues années m'honore de son amitié, et à qui j'ai voué tout le dévouement dont je suis capable. »

Me F. Barrot, après avoir encore prononcé la défense de Desjardins et de Bataille, cède la parole à Me Delacour, défenseur de Mésonan. Celui-ci, comprenant combien la déposition du général Magnan était capitale contre son client, s'efforce d'en affaiblir la valeur en cherchant à y trouver des contradictions.

M. Persigny demande à présenter lui-même quelques explications.

« Messieurs les pairs, dit-il, il y a sept ans que des études approfondies sur la grande époque consulaire et impériale, opposée dans mon esprit à l'époque actuelle, me vouèrent au culte des idées napoléoniennes. Ce culte vous explique mon dévouement à l'illustre race qui personnifie ces idées et au noble prince qui en est ici le représentant.

« Pour assurer le triomphe de ces idées, qui promettaient dans ma pensée la gloire, la grandeur et les libertés de mon pays, je n'ai pas hésité à me faire le soldat d'un homme, d'une famille.

« A une époque où il n'y a en France ni véritable autorité ni véritable liberté, où les partis et le pouvoir sont également impuissants, faute d'une personnification vivante des grands intérêts du pays....

M. LE CHANCELIER. — Je ne puis laisser passer ces expressions.

— J'ai voulu dire, reprend l'accusé, que l'autorité n'était pas assez forte et la liberté assez étendue. Je crois que c'est là une doctrine, messieurs les pairs, que vous partagez en partie...

M. LE CHANCELIER. — Prenez garde à vos paroles; n'en prononcez pas qui aggravent votre position.

— Je vous assure, répond l'accusé, que ce n'est pas mon intention.

M. LE CHANCELIER. — Vous vous êtes déjà trompé; vous pouvez vous tromper encore.

— A une époque, reprend M. Persigny, où tout le monde veut commander et personne obéir, je suis fier d'avoir compris l'obéissance et engagé ma liberté dans le but d'assurer et d'agrandir les libertés de mon pays. Je suis fier d'avoir pris la devise de ce généreux roi de Bohême, qui vint mourir à Crécy pour la cause de la France, cette devise modeste, mais qui a aussi sa grandeur : *Je sers*.

« L'idée napoléonienne, continue M. Persigny en exposant le plan du gouvernement de notre temps, l'idée napoléonienne qui fut l'expression la plus sublime de la Révolution française, qui rattache les siècles passés au nouveau siècle, qui, du sein de la démocratie la plus agitée, fit surgir l'autorité la plus gigantesque, qui remplace une aristocratie de huit siècles par une hiérarchie démocratique accessible à tous les

mérites, à toutes les vertus, à tous les talents, la plus grande organisation sociale que les hommes aient conçue; l'idée napoléonienne, qui, prodigue d'égalité, veut aussi assurer aux peuples les plus grandes libertés, mais ne leur en accorde la jouissance complète qu'après les avoir étayés de solides institutions, associant ainsi les doctrines de liberté aux doctrines d'autorité; l'idée napoléonienne qui songe surtout au peuple, ce fils de sa prédilection, qui ne le flatte pas, mais s'occupe sans cesse de ses besoins, et place sa plus grande gloire dans l'extinction de la mendicité et dans l'organisation du travail; l'idée napoléonienne qui marche à la tête des voies industrielles que sa glorieuse épée débarrasse de toutes entraves, et appelle l'Europe à une confédération politique; l'idée napoléonienne, enfin, cette grande école du dix-neuvième siècle, légitimée par le génie, illustrée par la victoire, sanctifiée par le martyre; l'idée napoléonienne, vous la connaissez, messieurs les pairs, car vous avez servi à ses triomphes, vous qui fûtes les compagnons de gloire de l'Empereur!

« Il faudrait une voix plus éloquente et plus digne de faire entendre ici la parole napoléonienne, pour vous en dérouler les magnifiques grandeurs. Ce n'est donc pas à un humble soldat de cette idée à s'en faire l'apôtre devant un si illustre auditoire. A lui seulement, comme à tout citoyen, de pleurer et de gémir sur les malheurs qui ont renversé son empire. A lui, comme à tout soldat, de verser des larmes sur la grande calamité de Waterloo!... »

M. de Persigny s'efforce de continuer la lecture de son discours; mais il est sans cesse interrompu par M. le chancelier, qui prétend que ce n'est pas une défense, mais une brochure. L'accusé alors renonce à la parole en protestant contre la violence du président.

Me Barillon, du moins, complète la défense de M. de Persigny. Son discours renferme des détails biographiques trop intéressants pour n'être pas recueillis.

« La destinée de l'homme, dit-il, dépend des premières impressions qu'il reçoit au début de la vie. On peut dire que trois de mes clients, MM. Persigny, Lombard et Conneau, devaient être fatalement enchaînés aux souvenirs de l'Empire, car ils font partie de cette génération enfantée au bruit des victoires, au milieu des miracles de 1809 et 1810; car le premier cri populaire qui frappa leurs oreilles, fut le cri magique et pénétrant de : *Vive l'Empereur!* car leurs premiers regards rencontrèrent le nom du grand homme inscrit partout, dans l'alphabet, dans les prières de l'enfance, dans les fastes, sur les monuments, partout enfin. La France entière n'était-elle pas pour l'enfance de cette époque un livre éloquent dont le nom de Napoléon remplissait toutes les pages.... Comment la jeunesse de la France impériale aurait-elle pu grandir indifférente à cette mythologie de notre histoire contemporaine?

« C'est à cette école, si féconde en inspirations vivaces et ineffables, que furent élevés Lombard et Persigny; et quoique leur jeune cœur, tout plein des émotions de cette époque, ait eu le temps de se refroidir sous l'influence calmante de la Restauration, les premières inclinations de leur enfance prévalurent, et tous deux se dirigèrent vers la carrière des armes, mais par des chemins différents. Persigny, entré dès 1827 à l'Ecole de Saumur, en devint l'élève le plus brillant et le plus remarquable, puisqu'il en sortit avec un premier numéro pour prendre place, en 1829, dans les rangs du 4e hussards, où il demeura fidèle à son service jusqu'à la fin de 1830.

« Libéré par un congé définitif, il quitte l'épée pour entrer dans les rangs de la presse et pour y prendre la plume, qui lui semblait l'arme la plus active dans ce siècle de controverse et de discussions politiques. Après avoir essayé ses forces dans cette nouvelle carrière, il devint, en 1834, le fondateur d'une revue mensuelle intitulée : *l'Occident français*, et consacrée à l'examen de l'Empire et du système impérial. Cette publication, qui se faisait remarquer par des aperçus philosophiques et des théories élevées, attira l'attention de tous ceux qui avaient admiré l'Empire, et lui valut surtout les félicitations de la famille Bonaparte, qui voyait dans cette brochure un hommage rendu à une grande vérité historique longtemps obscurcie par l'esprit de parti. Cette circonstance le mit en rapport avec le prince Louis-Napoléon.

« Ici, continue le défenseur, je m'arrête pour vous exprimer un sentiment que partagent tous mes confrères et qui, révélé à cette barre, ne peut être accusé de flatterie.

« Les expéditions du prince Louis-Napoléon peuvent être diversement interprétées, diversement jugées. Les uns peuvent y voir le signe d'un entraînement irréfléchi, les autres l'expression d'un caractère ferme et persévérant; mais ce qui n'est ni contestable ni discutable, ce sont les éminentes qualités qui distinguent le prince, et dont nous pouvons parler comme témoins croyables, nous qui l'avons pour la première fois rencontré au fond d'une prison, dans une de ces grandes épreuves auxquelles l'homme politique n'est pas toujours préparé; ce qui n'est pas contestable, c'est l'ascendant immense, irrésistible qu'il exerce sur tous ceux qui l'approchent; c'est cette attraction secrète qui appelle et qui retient; c'est enfin cette cordialité qui n'exclut pas la dignité et qui commande l'affection autant que le respect; à tous ces traits, ajoutez ce regard de famille qui fut une des puissances de Napoléon; à ce portrait enfin, ajoutez le nom de Napoléon lui-même; ce nom qui entoure comme d'une auréole une tête vivante, et vous aurez, messieurs, le secret de ce dévouement entier, absolu, aveugle, je dirais presque superstitieux, qui enchaîne tous les accusés aux destinées du prince, et qui est devenu l'unique drapeau de l'expédition de Boulogne. »

Ici le défenseur, après avoir rappelé plusieurs traits honorables de la vie de MM. Persigny et Lombard, fait une peinture touchante des soins donnés par le docteur Conneau à la reine Hortense pendant la maladie qui la conduisit au tombeau. « — Cette princesse mourante, ajoute-t-il, avait écrit dans son testament cette phrase qui associera éternellement son fidèle médecin à l'existence du jeune prince : « Je désire que mon fils puisse « le garder toujours auprès de lui. » Ce dernier vœu, messieurs, a été religieusement observé; car sur ce banc de douleur, vous apercevez Conneau à côté du fils de sa bienfaitrice. »

On comprend quelle impression cette circonstance dut produire dans l'assemblée. Il se manifesta, en effet, un mouvement de satisfaction; puis l'éloquent défenseur continua de présenter la justification de ses trois clients, le docteur Conneau, Lombard et Bouffet de Montauban. Il soutient qu'aucun des accusés ne connaissait le projet du prince, et termine par un rapprochement curieux.

« Lorsque Napoléon tenta, en 1815, son fabuleux

débarquement, lorsqu'il monta sur le brick l'*Inconstant*, et confia aux flots la fortune du nouveau César, avait-il réuni tous ceux qui devaient figurer dans cet événement extraordinaire, tous ceux qu'un dévouement inébranlable attachait à sa personne? Non, Cambronne l'a dit dans sa défense, et l'histoire après lui; excepté Bertrand et Drouot, personne n'était dans le secret de l'Empereur. Ce ne fut qu'après le départ, alors que sa profonde et mystérieuse conception n'avait plus à craindre les remontrances de l'amitié, que, rassemblant sur le pont du navire ses fidèles serviteurs, Napoléon leur dit : « — Amis, ce n'est point en Italie, mais en France, « que je veux débarquer! » Et tous lui répondirent par une de ces soudaines acclamations qui saluaient toujours les grandes pensées de Napoléon... Qu'ai-je besoin d'insister davantage? Le prince Louis-Napoléon n'est-il pas nourri des souvenirs de l'Empereur, et ce mémorable exemple a-t-il pu lui échapper lorsqu'il a tenté le débarquement de Boulogne. N'a-t-il pas dû renfermer son secret dans son sein, et attendre, comme l'Empereur l'avait fait, le moment suprême pour le révéler à ses amis? « Cambronne, messieurs, « fut acquitté par les juges de la Restauration. Ah! je « vous en conjure, ne nous faites pas regretter leur in- « dulgence! »

Les autres accusés, le colonel Laborde, Aladenize, Forestier, Ornano, parent du prince Louis-Napoléon et neveu du lieutenant général Ornano, l'un des membres de la Chambre des pairs; Orsi, réfugié italien, l'un des partisans de Louis-Napoléon et de son frère en 1832; Galvani, ancien sous-intendant militaire; d'Almbert, secrétaire intime du prince; Bure, frère de lait et intendant de Louis Bonaparte, sont successivement défendus par d'habiles avocats, Mes Nogent-Saint-Laurent, Favre, Ducluzeau et Liguier.

Lorsque les plaidoiries et les défenses sont épuisées, le procureur général reprend la parole pour répondre principalement à M. Berryer, dont le discours a été, dit-il, plutôt politique que judiciaire. Il refait longuement la glorification de la Révolution de Juillet et l'éloge du gouvernement de Louis-Philippe; il conteste au neveu de l'Empereur ses prétentions dynastiques et convient, en terminant, que *les gouvernements qui préparent leur ruine et qui ouvrent des voies à leurs ennemis, ce sont ceux qui luttent avec effort contre les généreuses tendances de l'esprit public et qui s'usent à les comprimer*. Vérité vulgaire que le gouvernement de Juillet a pourtant méconnue lorsqu'il a obstinément résisté à l'opinion publique qui réclamait l'élargissement de la liste électorale.

Le prince Louis-Napoléon se charge de répondre en peu de mots à la longue réplique du procureur général, qu'il veut bien appeler un éloquent discours : « — M. le procureur général, dit-il, vient de prononcer un discours très-éloquent; mais il était inutile. En priant M. Berryer de vouloir bien expliquer ici mes intentions dénaturées, d'expliquer mes droits, j'ai voulu par là faire mon devoir envers ma naissance et ma famille. M. Berryer a admirablement rempli mon attente. Mais maintenant qu'il ne s'agit que de mon sort, je ne veux pas me mettre à l'abri d'une exception; je veux partager le sort des hommes qui ne m'ont pas abandonné au jour du danger : je prie M. Berryer de ne pas continuer ces débats. »

M. Berryer s'incline devant une résolution si noblement exprimée. Les débats étant clos, la Cour se retire dans la salle de ses délibérations pour prononcer sur les réquisitions du ministère public.

Trois jours après, le 6 octobre, elle prononce enfin son arrêt par lequel le prince Louis-Napoléon est condamné à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume;

Le général Montholon, le commandant Parquin, Lombard et son ami Fialin de Persigny à vingt années de détention;

Mésonan à quinze années; le colonel Voisin, Forestier et Ornano à dix années; Bouffé-Montauban, Bataille et Orsi à cinq années toujours de détention;

Conneau à cinq années d'emprisonnement; Laborde à deux années de la même peine.

Alexandre, dit Desjardins, Galvani, d'Almbert et Bure sont acquittés.

Ainsi se termina l'entreprise de Boulogne. Nous n'essayerons pas plus de la justifier que nous ne croirions possible de la blâmer. Cette expédition, comme celle de Strasbourg, était pour ainsi dire commandée au prince par sa nature, par son nom. Il valait mieux pour lui, périr dans une tentative avortée, que de vivre oublié dans une obscure retraite... Depuis et dans ces derniers temps, le prince a cru devoir qualifier sévèrement sa conduite dans ces deux entreprises. En juillet 1849, pour nous borner à une circonstance, Louis-Napoléon, alors président de la République, lors d'une visite qu'il fit à la forteresse de Ham, où il était resté enfermé six ans, adressa au maire de la ville ces paroles remarquables :

« Monsieur le maire, je suis profondément ému de la réception affectueuse que je reçois de vos concitoyens. Mais, croyez-le, si je suis venu à Ham, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance. J'avais à cœur de remercier les habitants de cette ville et des environs de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé de me donner dans mes malheurs.

« Aujourd'hui qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, *je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier*. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine *l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement*. Je ne me plains donc pas *d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie*, et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Voilà, certes, un discours digne de la grande âme de celui qui le prononce. Il n'en est pas moins certain que ces événements portaient son nom, et, grâce à l'imprévoyance du gouvernement, propageaient la connaissance de ses belles qualités et de ses droits jusque dans les hameaux les plus reculés. Qui oserait dire que le souvenir de ces deux aventures n'ait pas contribué à rendre quelques années après, non plus son nom, mais sa personne infiniment populaire?

Le prince fut donc enfermé dans la forteresse de Ham, non loin de Péronne (département de la Somme). Au moment où le greffier lui donna lecture de l'arrêt qui le condamnait à l'emprisonnement perpétuel : « — Monsieur le greffier en chef, lui dit-il, on disait autrefois que le mot *impossible* n'était pas français; il en est de même, soyez-en sûr, du mot *perpétuel*. »

Le général Montholon, ce vieil ami de l'Empereur dans les souffrances de la captivité plus peut-être que

dans les prospérités de l'Empire, ce généreux complice de la témérité du neveu, associé à sa faute comme à son châtiment, eut le privilége de partager la captivité du prince dans la forteresse qui lui était assignée pour prison. Le docteur Conneau, bien que n'ayant à subir que cinq ans d'emprisonnement, obtint aussi, sur sa demande, d'être enfermé au château de Ham avec le prince auquel il avait voué sa vie.

Les autres condamnés furent répartis dans différentes maisons de force.

---

## CHAPITRE VII.

Ham. — Le prévenu et son défenseur. — Madame de Montholon. — Charles Thélin. — La somnambule. — La captivité du prince jugée par l'opinion publique. — Occupations. — Les *Fragments historiques.* — Lettre de Chateaubriand. — *La question des sucres.* — L'*Extinction du paupérisme.* — *La traite des nègres.* — Questions diverses. — Du recrutement et de l'organisation de l'armée. — Nos colonies dans l'océan Pacifique. — *Les conservateurs et Espartero.* — Nos habitudes parlementaires. — *Les spécialités.* — *Le clergé et l'Etat.* — *Vieille histoire toujours nouvelle.* — Les nobles. — Les gouvernements et leurs soutiens — Le Consulat et l'Empire jugés par M. de Lamartine. — Réfutation. — *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie.* — L'amnistie et le prince Louis-Napoléon. — Une plainte. — Vœux du comte de Saint-Leu. — Démarches pour obtenir la liberté provisoire du prince prisonnier. — M. Odilon Barrot intermédiaire. — Lettre à Louis-Philippe. — Exigences du gouvernement. — Les négociations échouent. — Arrangement intérieur du captif de Ham. — Le maître d'école et le prisonnier. — Projets d'évasion. — Les ouvriers dans la forteresse. — Le déguisement. — Le 25 mai 1846. — L'évasion. — La liberté.



Ainsi les portes de Ham se sont fermées sur le neveu de l'Empereur. Comment l'auguste prisonnier va-t-il supporter son sort? La perspective d'une expiation perpétuelle ne l'effraye pas; il se résigne sans peine, et trouve même dans la situation qui lui est faite un motif de consolation : *Tant mieux!* dit-il en entrant dans la forteresse qui doit lui servir de tombeau, *au moins je mourrai en France!*

La garnison se composait de 400 hommes, sur lesquels il en était pris tous les jours 60 pour monter la garde et faire sentinelle à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de la forteresse.

Le commandant du fort était un ancien officier, M. Demarle, homme d'un caractère doux, poli, et à qui il avait été expressément recommandé d'avoir pour le prince les plus grands égards, mais de veiller sévèrement à ce qu'il ne pût pas s'échapper.

Le premier soin de Louis-Napoléon, la veille de sa condamnation, avait été de remercier son habile défenseur, Me Berryer. Sans renoncer à ses espérances, il écrit au célèbre orateur, l'un des principaux appuis d'une autre cause, avec ce tact, cette convenance parfaite, qui lui sont habituels. « J'ignore ce que le sort me réserve, lui dit-il; j'ignore si jamais je serai dans le cas de vous prouver ma reconnaissance; j'ignore si jamais vous voudrez en accepter des preuves; mais, quelles que soient nos positions réciproques en dehors de la politique et de ses désolantes obligations, nous pouvons toujours avoir de l'estime et de l'amitié l'un pour l'autre, et je vous avoue que si mon procès ne devait avoir eu d'autres résultats que de m'attirer votre amitié, je croirais encore avoir immensément gagné, et je ne me plaindrais pas du sort. »

Cette lettre était datée du 5 octobre 1840. Le lendemain, 6, à quatre heures, le prince entendit la lecture de son arrêt. A minuit, on le fit monter dans une voiture, sans lui permettre de recevoir la visite d'aucun de ses amis; puis, escorté d'un lieutenant-colonel de la garde municipale, le 7, à midi, il arriva à sa destination.

Indépendamment du général Montholon et du docteur Conneau, qui devaient passer avec le prince les années de leur détention, son valet de chambre, Charles Thélin, bien que non condamné, ayant obtenu l'autorisation de ne se point séparer de son maître, partageait le sort du captif de Ham. La comtesse de Montholon obtint aussi la permission de venir demeurer dans la forteresse, et les charmes de son esprit, non moins que l'amabilité de sa personne, adoucirent les ennuis de la prison.

Le donjon de Ham, situé à vingt lieues de Paris, est une espèce de bastille dont l'aspect extérieur a quelque chose de triste et de glacial comme les forteresses du moyen âge. Il faut en excepter Vincennes, toutefois, qui, ayant servi jadis de maison de plaisance à la royauté, a encore aujourd'hui l'apparence d'un monument. Quant à l'intérieur, le château de Ham n'est ni moins sombre ni moins silencieux que l'extérieur. Tel qu'il était, le prince dut s'arranger pour y passer sa vie, en attendant les événements. Il habitait le fort avec le docteur Conneau et son fidèle valet de chambre. Le général Montholon occupait un autre quartier avec la comtesse sa femme. Mais on se réunissait ordinairement à la promenade et aux repas.

Le prince, suivant son usage, cherchait des distractions dans l'étude et le travail. Au commencement, il avait fort peu de liberté, et ses communications avec le dehors étaient très-difficiles, pour ne pas dire nulles.

Le gouvernement ou, si l'on veut, l'administration, ne ménageait pas les rigueurs à son égard. Du reste, il s'y résignait si parfaitement, qu'il écrivait à une dame de ses amies : « *Je ne désire pas sortir des lieux où je suis, car* ICI JE SUIS A MA PLACE ; *avec le nom que je porte,* IL ME FAUT L'OMBRE D'UN CACHOT OU LA LUMIÈRE DU POUVOIR. »

Eh bien! nous croyons que cette lumière se présentait à sa pensée même dans l'obscurité de sa prison et, comme un phare auquel se rattache un naufragé, éclairait de loin l'avenir du captif. Les grandes âmes ne peuvent se défendre d'un peu de superstition. L'Empereur, confiant dans son étoile, consultait encore la sibylle du faubourg Saint-Germain. Louis-Napoléon ne porte pas aussi loin, sans doute, le désir de lire d'avance dans le livre du destin; mais il comptait aussi sur son étoile, et, s'il n'interrogeait ni les augures ni les sibylles, il ne pouvait oublier qu'un jour, à Rome, pour complaire à sa bonne mère, il avait consenti à être acteur dans une scène de somnambulisme, ou de magnétisme, comme on dirait aujourd'hui, dont les résultats ne manquent pas d'intérêt. C'est l'auteur des *Portraits politiques*, M. de la Guéronnière, qui raconte cette anecdote; il est juste qu'on lui en laisse l'honneur et la responsabilité.

« C'était en l'année 1834. La reine Hortense se trouvait à Rome. Un célèbre magnétiseur fut appelé chez elle pour être mis en présence d'une négresse somnambule qui avait déjà produit des phénomènes remarquables. La somnambule fut bientôt endormie. La reine Hortense n'avait qu'une pensée fixe, et cette pensée venait de son cœur. Elle croyait son fils Napoléon-Louis destiné à ramasser le sceptre et l'épée tombés des mains du héros dans sa glorieuse défaite. Aussi, multipliait-elle les questions pour essayer de pénétrer l'avenir. Enfin la somnambule, comme inspirée, s'écrie tout-à-coup : « Ah ! je le vois, heureux et triomphant, une grande nation le prend pour chef. — Pour empereur, n'est-ce pas? s'écrie la mère haletante et transportée. —Pour empereur! répliqua la somnambule, jamais... »

Sans nous arrêter à ce dernier pronostic, que l'auteur de l'anecdote déclare être l'arrêt du destin, parce que, dit-il, c'est l'arrêt de la dignité et de la souveraineté de la nation, nous ne serions pas éloigné de croire que le souvenir de cette prédiction était de nature à fortifier, jusqu'à un certain point, la foi du prince captif en son étoile, et à l'encourager dans ses espérances, en lui faisant attendre avec une ferme confiance l'accomplissement futur des hautes destinées qui devaient sortir pour lui de sa naissance et de son nom.

Cependant la captivité du prince attirait chaque jour les regards sur sa personne; on le voyait là, à la porte de Paris, malheureux, persécuté; les sympathies populaires grandissaient à son égard; on le plaignait, on excusait ses entreprises; son nom, prononcé continuellement par la presse libérale, s'élevait comme un symbole de rénovations sociales.

De son côté, le prince ne négligeait rien pour entretenir les espérances et ajouter aux promesses que ses plus dévoués partisans faisaient, autant que possible, circuler dans les masses. Il publiait fréquemment soit des brochures, soit des articles de journaux qui, habilement reproduits, commentés ou analysés, donnaient de plus en plus une haute idée de ses vues généreuses, de ses talents et de son activité.

Le premier ouvrage important qui, sorti de sa plume, franchit les murs de sa prison pour aller dans tous les coins de la France rehausser encore l'éclat de son nom, a pour titre : *Fragments historiques*.

Dans cet écrit, l'auteur étudie accessoirement la Révolution de 1649, en Angleterre, laquelle a poussé Charles I^er^ du trône sur l'échafaud, et principalement celle de 1688, qui a mis la couronne de Jacques II sur la tête de Guillaume III, son gendre. Il compare ces deux événements avec les faits plus ou moins identiques qui se sont passés en France, et insiste surtout sur les différences qu'il remarque dans les causes et les effets de la Révolution de 1688 et de celle de 1830.

Il soutient qu'un gouvernement peut souvent violer impunément la légalité et même la liberté, pourvu qu'il se mette franchement à la tête des grands intérêts de la civilisation. C'est ce qui est arrivé à Guillaume III, qui a été le véritable représentant des besoins et de la pensée du peuple. Il se demande si la Révolution de Juillet donnera à la France les mêmes avantages. Puis, sans répondre à cette question, sans vouloir, comme il le dit, percer les secrets de la Providence, il entre dans l'examen détaillé de la Révolution de 1688, en fait ressortir les causes et en apprécie les résultats avec la finesse de vues d'un penseur profondément philosophe.

« Fatiguée des guerres civiles, désabusée et du mysticisme des partis et de l'excellence du pouvoir royal, l'Angleterre, dit-il, n'avait conservé de ses luttes qu'une haine et qu'un amour : la haine du papisme et l'amour de sa puissance »

Après avoir fait le tableau des fautes de Jacques II, il met en regard la conduite prudente de Guillaume III, et le loue de s'être appuyé sur la souveraineté du peuple, qui, seule, pouvait légitimer son usurpation. « — Il ne manquait pas cependant, ajoute l'auteur, de conseillers qui lui disaient de s'emparer du pouvoir par droit de conquête, comme l'avait fait Guillaume le Conquérant, oubliant sans doute que six cents ans de civilisation avaient mis la force dans le droit national bien plus que dans l'épée. D'autres aussi le pressaient de saisir la couronne, en lui représentant les dangers de l'anarchie, ce fantôme complaisant qui sert toujours d'excuse à la tyrannie. Guillaume resta inébranlable, il ne voulut pas usurper. »

En effet, il convoqua un parlement spécial qui prit le nom de Convention, et qui se réunit pour prononcer légalement sur les destinées de l'Angleterre. Guillaume s'était bien gardé d'influencer les électeurs : sa grande âme dédaignait une popularité qui ne s'acquiert que par des bassesses.

Le prince d'Orange, après son élection, rencontre de nombreuses difficultés. « Quel moyen emploiera-t-il pour les surmonter? un seul! et il lui réussira. C'est de rester fidèle à la cause de la Révolution qui l'a appelé, et de la faire triompher, à l'intérieur par sa justice, à l'extérieur par son courage. »

A l'extérieur, il soutient, malgré ses revers, une lutte acharnée contre les ennemis de son pays. A l'intérieur, on aime à voir sa constance et sa fermeté, lorsqu'il demande des actes de conciliation et qu'il s'oppose sans cesse aux mesures de rigueur qu'on lui proposait contre les catholiques, enfin lorsqu'il oublie les offenses et pardonne les injures.

« — Puisant toute sa force dans la gloire nationale, Guillaume fut toujours assez fort pour être juste.

« Lorsqu'on intenta des procès politiques, les accusés ne furent jamais soustraits à leurs juges naturels....

« On vit aussi de ces hommes fanatiques, qui mettent les destinées de leur pays au bout de leur poignard, attenter aux jours du roi; mais ils furent renvoyés avec mépris aux tribunaux ordinaires, dans la pensée que, donner trop de crédit à un attentat, c'était en encourager d'autres. »

L'auteur des *Fragments* accorde, bien entendu, son approbation à ces sages mesures, et fait remarquer que la conduite du roi, par sa fermeté à l'extérieur, triompha de la fortune de Louis XIV, et, par son indulgence à l'intérieur, surmonta toutes les difficultés, fit échouer toutes les tentatives de Jacques II, et réunit en sa faveur la presque totalité de la nation.

Le noble captif fait ensuite la comparaison de la politique des Stuarts avec celle du gouvernement de Juillet, et il en conclut que les onze années qui venaient de s'écouler en France, depuis 1830 jusqu'au moment où il écrit, ressemblaient aux époques qui commencent les révolutions, au lieu de ressembler aux époques qui les finissent.

Ce chapitre renferme, dans sa première partie, le tableau des embarras et des fautes de Charles I^er^, et dans sa seconde partie celui des folies de Charles II et du mécontentement que produisit son triste règne.

L'auteur termine par un résumé des causes de la décadence des Stuarts et de la grandeur de Guillaume III.



Le général Montholon.

Nous en citerons quelques passages qui nous paraissent remarquables de justesse et d'à-propos.

« Les Stuarts se trouvaient toujours dans une position fausse. Représentants officiels du protestantisme, ils étaient catholiques au fond du cœur. Représentants obligés d'un système de liberté et de tolérance, ils étaient absolus par instinct. Représentants des intérêts anglais, ils étaient dévoués ou vendus à la France.

« Guillaume, au contraire, était véritablement, par nature et par conviction, ce qu'il représentait sur le trône. Par la manière dont le prince d'Orange établit son autorité, il devait avoir un avantage marqué sur les Stuarts.

« L'origine d'un pouvoir influe sur toute sa durée, de même qu'un édifice brave les siècles ou s'écroule en peu de jours, suivant que sa base est bien ou mal assise.

« En général, les révolutions conduites et exécutées par un chef tournent entièrement au profit des masses; car, pour réussir, le chef est obligé d'abonder entièrement dans le sens national, et, pour se maintenir, il doit rester fidèle aux intérêts qui l'ont fait triompher; tandis qu'au contraire les révolutions faites par les masses ne profitent souvent qu'aux chefs, parce que le peuple croit, le lendemain de sa victoire, son ouvrage achevé, et qu'il est dans son essence de se reposer longtemps de tous les efforts qu'il lui a fallu pour vaincre. »

N'oublions pas ces aphorismes : ils expriment des vérités d'observation qui nous semblent se justifier tous

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs.



Enfin la somnambule, comme inspirée, s'écria : Ah ! je le vois heureux et triomphant, une grande nation le prend pour chef. — PAGE 105.

les jours. On en trouvera encore d'aussi bien pensés dans ce qui va suivre.

« On peut gouverner une société tranquille et régulière avec les seuls dons de l'esprit; mais lorsque la violence a remplacé le droit, et que la marche méthodique de la civilisation a été rompue, un souverain ne regagne le chemin qu'il a perdu qu'en prenant de ces grandes et subites résolutions que le cœur seul inspire......

« Lorsque Jacques II apprit les projets hostiles du prince d'Orange, ce n'était pas en implorant le secours de Louis XIV qu'il pouvait raffermir sa couronne, mais en faisant appel à la fidélité d'un parlement libre, et en tenant au pays ce langage élevé qui vibre si bien du haut d'un trône....

« Les Stuarts voulaient rétablir le catholicisme; ils l'anéantirent pour des siècles en Angleterre. Ils voulaient relever la royauté: ils la compromirent. Ils voulaient assurer l'ordre, et ils n'amenèrent que bouleversements sur bouleversements. Il est donc vrai de dire que :

« *Le plus grand ennemi d'une religion est celui qui veut l'imposer; le plus grand ennemi de la royauté, celui qui la dégrade; le plus grand ennemi du repos de son pays, celui qui rend une révolution nécessaire...*

« Les sociétés ne subissent pas ces bouleversements qui compromettent souvent leur existence, pour changer de chef seulement; elles s'ébranlent pour changer de système, pour guérir leurs souffrances; elles réclament impérieusement le prix de leurs efforts, et ne se calment que lorsqu'elles l'ont obtenu.

« Guillaume III satisfit aux exigences de son époque et rétablit la tranquillité publique ; mais, s'il eût suivi la politique des Stuarts, il eût été renversé, et les ennemis de la nation anglaise, en voyant encore de nouveaux besoins de changements, eussent accusé le peuple d'inconséquence et de légèreté, au lieu d'accuser les gouvernants d'aveuglement et de perfidie; ils eussent dit que l'Angleterre était une *nation ingouvernable;* ils l'eussent appelée, comme Jacques II l'appela dans ses Mémoires, une *nation empoisonnée.* Mais, en dépit de ces accusations, la cause nationale, tôt ou tard, eût triomphé, car Dieu et la raison eussent été pour elle !

« L'exemple des Stuarts prouve que l'appui étranger est toujours impuissant à sauver les gouvernements que la nation n'adopte pas.

« Et l'histoire d'Angleterre dit hautement aux rois :

« MARCHEZ A LA TÊTE DES IDÉES DE VOTRE SIÈCLE, CES IDÉES VOUS SUIVENT ET VOUS SOUTIENNENT.

« MARCHEZ A LEUR SUITE, ELLES VOUS ENTRAINENT.

« MARCHEZ CONTRE ELLES, ELLES VOUS RENVERSENT. »

En rendant compte de cet ouvrage, en multipliant les citations, nous n'avons point songé, on le conçoit, à faire ici une leçon d'histoire ; nous voulions seulement mettre en relief la pensée de l'auteur, et avec d'autant plus de raison qu'il nous semble qu'un léger changement suffit pour que toutes les observations qui précèdent s'appliquent parfaitement à la France. Les Stuarts ont eu chez nous leur pendant, à peu de chose près, dans les Bourbons; et l'auteur des *Fragments historiques* indique assez que, s'il arrivait au pouvoir, il modelerait sa politique sur celle du prince d'Orange. Nous verrons plus tard si les principes relevés dans cet ouvrage lui ont, en effet, servi de guide.

Lorsque parurent ces *Etudes sur la Révolution d'Angleterre*, Chateaubriand, l'une des gloires immortelles de la France, vivait encore. On peut être curieux de voir comment il appréciait cet ouvrage. Son opinion est consignée dans la lettre suivante, qu'il adressa au prisonnier :

« Prince, lui écrivait ce Nestor du royalisme, dont la vie, comme on le sait, fut un culte au malheur aussi bien qu'au principe de la légitimité ; prince, au milieu de vos infortunes, vous avez étudié, avec autant de sagacité que de force, les causes d'une révolution qui, dans l'Europe moderne, a ouvert la carrière des calamités royales. Votre amour de la liberté, votre courage et vos souffrances, vous donneraient à mes yeux tous les droits, si, pour être digne de votre estime, je ne devais rester fidèle à Henri V, comme je le suis à la gloire de Napoléon.

« Qu'il me soit permis, prince, de vous remercier de l'extrême honneur que vous m'avez fait, en citant mon nom dans votre bel ouvrage : ce précieux témoignage de votre souvenir me pénètre de la plus vive reconnaissance.

« Je suis avec un profond respect,

« Prince,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« CHATEAUBRIAND. »

Le jugement exprimé dans cette lettre est aussi honorable pour le grand écrivain qu'il était consolant et encourageant pour l'auguste personnage à qui il s'adressait.

—En 1842, le prisonnier de Ham publia un autre ouvrage qui attesta que son esprit ne se bornait pas à l'étude des questions politiques, mais qu'il embrassait également les questions d'économie industrielle et sociale. C'est un mémoire fort étendu, intitulé : *Analyse de la question des sucres.* A l'époque où cet ouvrage parut, on s'occupait beaucoup de la matière. Il s'agissait de savoir si l'on devait encourager ou restreindre la production du sucre indigène, celui de betterave, en augmentant ou en diminuant les droits qui frappaient le sucre des colonies, celui de canne. Au fond de cette question se trouvait non-seulement l'intérêt des fabricants de sucre indigène, mais aussi quelque chose de plus grave, l'avenir tout entier et l'existence de nos colonies.

Le sucre de betterave est, comme on sait, une création de Napoléon; il en encouragea la fabrication par tous les efforts de sa puissante volonté. Cette industrie était devenue l'une des branches les plus fécondes de la production du sol français. Le gouvernement de Juillet, pensant que la production de ce sucre avait pris des développements outre mesure, songeait à le frapper d'un droit restrictif ou à diminuer les droits protecteurs qui pesaient sur le sucre des colonies, et même à adoucir le tarif des sucres étrangers.

La question est vaste et complexe. L'auteur la traite largement; il l'examine dans tous ses détails, en chimiste, en praticien, en économiste ; il l'étudie au point de vue de tous les intérêts : intérêt de la métropole, intérêt des colonies, intérêt des producteurs, intérêt des consommateurs, intérêt du Trésor.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser ce Mémoire. Quelque instructif qu'il soit pour les hommes du métier, les sujets techniques ou spéciaux étant toujours arides, les questions de ce genre auraient sans doute peu d'attrait pour le plus grand nombre de nos lecteurs ; nous nous contenterons d'indiquer, en gros, que les conclusions de l'auteur tendent à ce que le sucre indigène continue d'être protégé et encouragé, sans nuire toutefois aux colonies, auxquelles l'auteur propose d'accorder des avantages particuliers en compensation du maintien ou de l'augmentation des droits qui pesaient sur leurs sucres.

« Respectez-moi, fait-il dire à l'industrie indigène, car j'enrichis le sol, je fertilise des terrains qui, sans moi, resteraient incultes; j'occupe des bras qui, sans moi, resteraient oisifs; enfin je résous un des plus grands problèmes des sociétés modernes : j'organise et moralise le travail. »

— En mai 1844, Louis-Napoléon publia un Mémoire assez court, mais d'un intérêt palpitant, sous ce titre : *Extinction du paupérisme.* Détruire la pauvreté, procurer aux classes souffrantes l'aisance, le bien-être, une part enfin dans les avantages de la civilisation ; quelle tâche admirable ! « Il est naturel, dit l'auguste auteur, de songer, dans le malheur, à ceux qui souffrent. » Ah ! nous espérons bien que le prince, généreux et sensible, y songera aussi dans la prospérité. Déjà nous l'avons vu saisir toutes les occasions de venir en aide aux classes ouvrières. Nous savons qu'un des objets les plus constants de ses méditations, c'est l'amélioration du sort des masses déshéritées de la fortune. Nous sommes donc parfaitement convaincu que les principes posés dans les œuvres que nous examinons, seront, lorsque le moment en sera venu, la source d'institutions fécondes et bienfaisantes. Cette perspective doit, ce nous semble, donner à cet examen un intérêt tout à fait puissant. On comprendra que dans une question de cette importance nous ne soyons pas sobre de citations : ce sont les idées de l'auteur qu'on voudra con-

naître et non pas les nôtres. Voici donc comment il entre en matière :

« La richesse d'un pays dépend de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, du développement du commerce intérieur et extérieur, de la juste et équitable répartition des revenus publics.

« Il n'y a pas un seul de ces éléments divers du bien-être matériel qui ne soit miné en France par un vice organique; tous les esprits indépendants le reconnaissent. Ils diffèrent seulement sur les remèdes à apporter.

« Agriculture. — Il est avéré que l'extrême division des propriétés tend à la ruine de l'agriculture, et cependant le rétablissement de la loi d'aînesse, qui maintenait les grandes propriétés et favorisait la grande culture, est une impossibilité. Il faut même nous féliciter, sous le point de vue politique, qu'il en soit ainsi.

« Industrie. — L'industrie, cette source de richesse, n'a aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. C'est une machine qui fonctionne sans régulateur; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps, et jette ensuite sur le pavé, quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable Saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort.

« Faut-il cependant, pour parer à ses défauts, la placer sous un joug de fer, lui ôter cette liberté qui seule fait sa vie; la tuer, en un mot, parce qu'elle tue, sans lui tenir compte de ses immenses bienfaits? Nous croyons qu'il suffit de guérir ses blessés, de prévenir ses blessures.

« Mais il est urgent de le faire, car la société n'est pas un être fictif; c'est un corps en chair et en os, qui ne saurait prospérer qu'autant que toutes les parties qui le composent sont dans un état de santé parfaite.

« Il faut un remède efficace aux maux de l'industrie: le bien général du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même des gouvernements, tout l'exige impérieusement. »

Nous transcrivons sans commentaires; il n'est pas besoin de faire ressortir toutes les promesses que donnent des appréciations aussi judicieuses, émanant de la plume d'un prince qui aspirait au pouvoir, aujourd'hui qu'arrivé à son but il a en main tous les moyens de réaliser ses idées d'amélioration. Continuons donc de signaler ces idées qui sont autant de titres irrécusables à la confiance et à l'amour de la nation entière.

« Commerce intérieur.—Le commerce intérieur souffre, parce que l'industrie produisant trop, en comparaison de la faible rétribution qu'elle donne au travail, et l'agriculture ne produisant pas assez, la nation se trouve composée de producteurs qui ne peuvent pas vendre, et de consommateurs affamés qui ne peuvent pas acheter; et le manque d'équilibre de la situation contraint le gouvernement, ici comme en Angleterre, d'aller chercher jusqu'en Chine quelques *milliers* de consommateurs en présence de *millions* de Français ou d'Anglais qui sont dénués de tout, et qui, s'ils pouvaient acheter de quoi se nourrir et se vêtir convenablement, créeraient un mouvement commercial bien plus considérable que les traités les plus avantageux.

« Commerce extérieur. — Les causes qui paralysent nos exportations hors de France touchent de trop près à la politique, pour que nous voulions en parler ici. Qu'il nous suffise de dire que la quantité des marchandises qu'un pays exporte est toujours en raison directe du nombre de boulets qu'il peut envoyer à ses ennemis, quand son honneur et sa dignité le commandent. Les événements qui se sont passés récemment en Chine sont une preuve de cette vérité.

« Parlons maintenant de l'impôt.

« Impôt. — La France est un des pays les plus imposés de l'Europe. Elle serait peut-être le pays le plus riche, si la fortune publique était répartie de la manière la plus équitable.

« Le prélèvement de l'impôt peut se comparer à l'action du soleil qui absorbe les vapeurs de la terre, pour les répartir ensuite, à l'état de pluie, sur tous les lieux qui ont besoin d'eau pour être fécondés et pour produire. Lorsque cette restitution s'opère régulièrement, la fertilité s'ensuit; mais lorsque le Ciel, dans sa colère, déverse partiellement, en orages, en trombes et en tempêtes, les vapeurs absorbées, les germes de production sont détruits, et il en résulte la stérilité, car il donne aux uns beaucoup trop, et aux autres pas assez. Cependant, quelle qu'ait été l'action bienfaisante ou malfaisante de l'atmosphère, c'est presque toujours, au bout de l'année, la même quantité d'eau qui a été prise et rendue. La répartition seule fait donc la différence. Equitable et régulière, elle crée l'abondance; prodigue et partiale, elle amène la disette.

« Il en est de même des effets d'une bonne ou mauvaise administration. Si les sommes prélevées chaque année sur la généralité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme à créer des places inutiles, à élever des monuments stériles, à entretenir au milieu d'une paix profonde une armée plus dispendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz, l'impôt, dans ce cas, devient un fardeau écrasant; il épuise le pays, il prend sans rendre; mais si, au contraire, ces ressources sont employées à créer de nouveaux éléments de production, à rétablir l'équilibre des richesses, à détruire la misère en activant et organisant le travail, à guérir enfin les maux que notre civilisation entraîne avec elle, alors certainement l'impôt devient pour les citoyens, comme l'a dit un jour un ministre à la tribune, *le meilleur des placements*.

« C'est donc dans le budget qu'il faut trouver le premier point d'appui de tout système qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière. Le chercher ailleurs est une chimère.

« Les caisses d'épargne sont utiles sans doute pour la classe aisée des ouvriers; elles lui fournissent le moyen de faire un usage avantageux de ses économies et de son superflu; mais, pour la classe la plus nombreuse, qui n'a aucun superflu et par conséquent aucun moyen de faire des économies, ce système est complétement insuffisant. Vouloir, en effet, soulager la misère des hommes qui n'ont pas de quoi vivre, en leur proposant de mettre tous les ans de côté *un quelque chose* qu'ils n'ont pas, est une dérision ou une absurdité. »

Ces observations sur les caisses d'épargne, et surtout cette critique d'un état de guerre exagéré, entretenu continuellement chez une nation qui ne songe qu'à développer les arts de la paix, sont parfaitement fondées; ce ne sont pas les grandes armées du trône de Juillet, pas plus que les bastilles dont il a entouré Paris, qui l'ont empêché de tomber. Les dépenses occasionnées par ce funeste système, en épuisant le pays, ont produit la désaffection et favorisé la chute : voilà tout. Cette leçon, du moins, servira-t-elle aux autres gouver-

nements? voilà la question. Quant à nous, nous sommes persuadé que le prince Louis-Napoléon saura bien, dès que ce sera possible, échapper au blâme qu'il adresse, avec juste raison, à l'administration renversée si facilement en Février 1848.

« Qu'y a-t-il donc à faire? dit l'auteur. Le voici, ajoute-t-il aussitôt. Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture; il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

« L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes, et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

« La classe ouvrière ne possède rien; il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesses que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites, il faut lui donner une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin, elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline. »

Voilà le plan et le but clairement exposés. Pour réaliser ce projet, l'auteur prend, moyennant une redevance équitable, les 9 millions d'hectares de terres incultes qui existent en France; il les livre à l'association ouvrière qui les défriche et y forme des colonies agricoles. L'Etat avance les fonds nécessaires, environ 300 millions en quatre ans; il le pourrait sans peine et ce serait pour lui un *magnifique placement.*

Pour l'organisation et la discipline des masses ouvrières, l'auteur voudrait qu'on créât entre les ouvriers et ceux qui les emploient une classe intermédiaire jouissant de droits légalement reconnus, et élus par la totalité des ouvriers. Cette classe intermédiaire serait le corps des prud'hommes; tous les ans, les travailleurs ou prolétaires s'assembleraient dans les communes pour procéder à l'élection de leurs représentants ou prud'hommes, à raison d'un prud'homme par dix ouvriers. Tout chef de fabrique ou de ferme, tout entrepreneur quelconque, serait obligé, dès qu'il emploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'homme pour les diriger, et de lui donner un salaire double de celui des simples ouvriers.

« Ces prud'hommes rempliraient, dans la classe ouvrière, le même rôle que les sous-officiers remplissent dans l'armée. Ils fourniraient le premier degré de la hiérarchie sociale... En supposant qu'il y ait 25 millions d'hommes qui vivent au jour le jour de leur travail, on aura deux millions et demi d'intermédiaires participant à la fois des intérêts de ceux qui obéissent et des idées de ceux qui commandent.

« Ces prud'hommes seraient divisés en deux parties: les uns resteraient dans l'industrie privée; les autres seraient employés aux établissements agricoles. »

L'auteur entre alors dans les détails de l'organisation des colonies agricoles qu'il propose. Ce seraient des associations, mais solidaires entre elles pour toute la France. Il y régnerait une discipline presque militaire, mais toutes les autorités procéderaient de l'élection.

Tous les pauvres, tous les individus sans ouvrage, trouveraient dans ces lieux à utiliser leurs forces et leur intelligence au profit de toute la communauté.

« Ainsi il y aurait dans ces colonies, au delà du nombre strictement nécessaire d'hommes, de femmes et d'enfants pour faire les ouvrages de ferme, un grand nombre d'ouvriers sans cesse employés, soit à défricher de nouvelles terres, soit à bâtir de nouveaux établissements pour les infirmes et les vieillards...

« Lorsque l'industrie privée aurait besoin de bras, elle viendrait les demander à des dépôts centraux qui, par le fait, maintiendraient toujours les salaires à un taux rémunérateur; car l'ouvrier, certain de trouver dans les colonies agricoles une existence assurée, n'accepterait de travail dans l'industrie privée qu'autant que celle-ci lui offrirait des bénéfices au delà de ce *strict nécessaire* que lui fournirait toujours l'association générale. »

Relativement à l'emploi des revenus probables de ces colonies, l'auteur s'exprime ainsi :

« Ordinairement les revenus du sol sont partagés en trois parties, sans compter la part du fisc. La première fait vivre les ouvriers qui travaillent la terre, la deuxième est l'apanage du fermier, la troisième enrichit le propriétaire.

« Dans nos fermes modèles, la classe ouvrière aura pour elle seule ces trois produits : elle sera à la fois travailleur, fermier, propriétaire; ses bénéfices seront donc immenses, et cela d'autant plus que, dans une association bien établie, les dépenses sont toujours moindres que dans les exploitations particulières. La première partie fera vivre dans une modeste aisance un grand nombre de familles pauvres; la seconde partie servira à établir les masses individuelles; la troisième donnera les moyens, non-seulement de bâtir des maisons de bienfaisance, mais d'accroître sans cesse le capital de la Société en *achetant de nouvelles terres.*

« Quand il n'y aura plus de terres à assez bas prix en France, l'association établira des succursales en Algérie, en Amérique même; elle peut un jour envahir le monde! car, partout où il y aura un hectare à défricher et un pauvre à nourrir, elle sera là avec ses capitaux, son armée de travailleurs, son incessante activité. »

L'auteur pose ensuite des chiffres précis pour déterminer, par aperçu du moins, les recettes et les dépenses de ces établissements, il en tire cette conséquence, qu'avec une avance de 314 millions, les colonies présenteraient, au bout de vingt-trois ans, ce merveilleux résultat :

| | |
|---|---|
| Recettes annuelles. . . . . . . . fr. | 1,194,694,800 |
| Dépenses . . . . . . . . . . . . | 378,622,278 |
| Le profit pour l'association serait de. . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. | 816,072,522 |

206,400 familles, 153,166 ouvriers de la classe pauvre seraient entretenus. La France serait enrichie de 12 millions de nouveaux bestiaux. Enfin le gouvernement prélèverait sur le revenu brut, d'après le taux actuel, près de 37 millions de francs.

Et ces résultats, l'auteur les déclare bien au-dessous de la réalité, et il demande qu'on ne l'accuse pas de rêver un bien impossible.

« En résumé, dit-il, le système que nous proposons est la résultante de toutes les idées, de tous les vœux émis par les économistes les plus compétents, depuis un demi-siècle...

« Tous les hommes qui se sentent animés de l'amour de leurs semblables réclament pour qu'on rende enfin justice à la classe ouvrière, qui semble déshéritée de tous les biens que procure la civilisation; notre projet

lui donne tout ce qui relève la condition de l'homme, l'aisance, l'instruction, l'ordre, et à chacun la possibilité de s'élever par son mérite et son travail. Notre organisation ne tend à rien moins qu'à rendre, au bout de quelques années, la classe la plus pauvre aujourd'hui l'association la plus riche de toute la France...

En parcourant ce projet si philanthropique, en lisant ces pages d'une philosophie sociale si admirable, on regrettera probablement que nous n'ayons pas donné le texte complet d'un mémoire où respire un amour si vrai des classes souffrantes. Sans doute les idées du prince Louis-Napoléon ont dû se modifier un peu depuis la publication de ce projet; les plans du président de la la République ne seraient pas absolument, en 1852, ce qu'étaient, en 1844, ceux du prisonnier de Ham; l'expérience, en éclairant les diverses parties de ce système si séduisant en théorie, aura fait voir quels en seraient les défauts dans la pratique; toutefois, il est présumable, nous pouvons dire *certain*, que l'auteur, aujourd'hui tout-puissant, d'un projet aussi favorable aux classes laborieuses, voudra attacher son nom à quelque grande création qui se rapprochera plus ou moins du plan que nous venons d'exposer et dont le but sera identiquement le même, savoir : *Procurer à la classe ouvrière une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol; lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation et la discipline.*

— Indépendamment de ces grandes questions, que le prince Louis-Napoléon traitait pour ainsi dire *ex professo*, et qui donnaient lieu à des publications en forme de brochures ou de volumes, il adressait fréquemment aux journaux des articles où il envisageait les questions du jour soit en homme d'Etat, soit en économiste, et constamment en philosophe ami de l'humanité. Le *Progrès du Pas-de-Calais*, entre autres, eut l'avantage de recevoir fréquemment des communications de cette nature de la part du prisonnier de Ham.

Dans un article sur la *traite des nègres*, il se révolte contre les abominations dont la répression de la traite est le prétexte ou l'occasion.

— Dans un autre article, le captif de Ham examine et flétrit la politique de Jacques II. « Les gouvernements, dit l'auteur, sont impuissants lorsqu'ils veulent aller contre le sentiment général du pays. Ils peuvent bien, momentanément, réprimer les insurrections, étouffer les plaintes, corrompre des individus; mais ce qu'ils prennent d'un côté il faut qu'ils le rendent de l'autre : tout ce qu'ils retranchent, par la force, de la vitalité des faits, va germer et se développer dans le domaine des esprits. » L'article avait ce titre remarquable : *L'union fait la force. — Enseignement historique.*

Un article sur les rapports de la France avec les puissances de l'Europe donne lieu à l'auguste publiciste de rappeler l'opinion de l'Empereur à ce sujet; cette opinion nous semble résumée dans cette phrase du grand homme : « Quand on a l'honneur et le bonheur, tout à la fois, d'être France, il faut comprendre toute la portée de cette position de faveur, et, de *nation soleil* que l'on est, ne point se transformer en *nation satellite.* »

Les questions que traite Louis-Napoléon ne sont pas simplement effleurées; on sait qu'il les a étudiées sérieusement; on sait aussi qu'il a un but auquel il tend d'une manière invariable; il a donc bien le droit de gourmander l'opposition dont les organes ne lui paraissent, pour la plupart, avoir ni plan, ni instruction réelle; ils ne songent qu'à démolir sans être capables de rien édifier; ils égratignent les ministres et ne savent pas leur dire ce qu'ils devraient faire. Est-ce ainsi que doivent agir des hommes qui prétendent représenter *cette démocratie française, toujours si loyale, si fière, si courageuse?*

Les journalistes sont chatouilleux; ce blâme dut les irriter plutôt que les corriger. Mais leur noble antagoniste ne marchandait pas avec sa conscience : chez lui la franchise du langage s'est toujours unie à la rectitude des intentions. Il dit ce qu'il croit être la vérité : tant pis pour ceux qui ne savent pas l'entendre.

— La question importante du recrutement et de l'organisation de l'armée fournit matière à plusieurs articles, dans lesquels le prince examine les moyens d'avoir une force défensive formidable sans grever le budget. Le système prussien lui paraît excellent : armée permanente modérée, landwehr du premier ban, landwehr du second ban, landsturm ou landwehr du troisième ban. Si l'on appliquait ce système à la France, le gouvernement pourrait avoir à sa disposition une force militaire de 1,500,000 hommes parfaitement exercés et toujours prêts à marcher, sans qu'il en coûtât au Trésor plus de 240 millions par an.

— Dans un article sur *Nos colonies dans l'océan Pacifique*, Louis-Napoléon critique les projets qu'avait le gouvernement de Louis-Philippe de coloniser à grands frais les îles Marquises; il pense que la colonisation serait mieux appliquée à l'Algérie et à la Guyane.

Ainsi, toutes les questions passent successivement au creuset de la pensée du futur président de la République française. S'il parle de *la paix ou de la guerre*, le sentiment de la dignité nationale l'entraîne à critiquer vertement, malgré sa position de prisonnier, la couardise du ministère. Il veut bien qu'on ait une politique de ménagements, mais c'est à condition qu'on profitera de la paix pour développer les ressources de la France, moraliser, instruire, enrichir le peuple.

« C'est un but immense, dit-il, que de discipliner la démocratie et d'accélérer son règne paisible en marquant à chacun sa place, en fixant ses devoirs et lui donnant des droits, ce qui lui créerait un intérêt dans la communauté et une propriété dans l'Etat.

« C'est un but immense que d'assurer la tranquillité du foyer domestique et de retremper les caractères en élargissant les garanties qui protégent la liberté individuelle, en réunissant les hommes par l'association, en leur apprenant que leur véritable indépendance est la soumission à une loi consentie par tous.

« C'est un but immense que de chercher, par tous les moyens, à extirper le paupérisme, diminuer les charges accablantes du travailleur, réveiller partout l'activité bienfaisante des citoyens en récompensant le mérite et la vertu, en repoussant et châtiant le vice.

« C'est enfin un but immense que de rendre toute nouvelle révolution impossible, en satisfaisant les intérêts généraux; de ménager les ressources du pays, et d'organiser ses forces de manière qu'au jour du danger, la France puisse montrer au monde le spectacle imposant d'une nation indomptable par l'union de ses enfants, par l'accumulation de ses richesses, par la vigueur de ses institutions. »

Au lieu de tendre à ce but, qu'a fait le gouvernement? Il a gaspillé toutes les ressources du pays; il a agi de telle sorte que notre nation, naguère si florissante et si respectée, est devenue la risée de l'Europe.

« Eh quoi! s'écrient les peuples étrangers, dit toujours le captif de Ham, les Français, malgré toutes

leurs révolutions, n'ont pu encore fonder chez eux ni la liberté, ni l'ordre, ni la prospérité! Les priviléges et les abus n'ont fait que changer de mains! Ils n'ont pas le droit de nommer leurs représentants, car que sont 200,000 électeurs sur 35,000,000 d'âmes! Ils ne sont point maîtres de leurs personnes, car le dernier agent du pouvoir a le droit de les jeter dans une prison et de les y laisser des mois entiers en détention préventive. Ils sont enlevés à leurs juges naturels; ils ne peuvent se réunir plus de vingt personnes pour causer de leurs propres intérêts; la misère fait tous les jours plus de progrès en France; le nombre des crimes augmente sans cesse, et dans aucun grand pays les routes ne sont si mauvaises, ni les chemins de fer et les canaux en si petit nombre. Qu'ont donc gagné les Français à leurs révolutions? »

Signaler ces reproches, c'est assurer que celui qui les adressait fera en sorte de n'en pas encourir de semblables; c'est donner de puissants motifs de confiance dans son administration.

— Que dirons-nous de l'article intitulé : *Les conservateurs et Espartero?* Il renferme des appréciations d'une grande portée : « — Les hommes qui s'intitulent conservateurs parce qu'ils ont des places, des honneurs, des sinécures à conserver, professent un souverain mépris pour le régent d'Espagne. C'est en effet se donner un vernis d'aristocratie que de blâmer le chef librement élu d'un grand Etat.... Nous ne nous constituons pas, continue le prince, les défenseurs d'Espartero, parce qu'à nos yeux il manque au régent d'Espagne les deux premières qualités pour le chef d'un grand peuple, *savoir devancer l'opinion publique et pardonner*... » L'auteur ajoute que le système des conservateurs ne se soutiendrait pas un seul jour, s'ils n'avaient pas 60,000 hommes dans Paris. « Les conservateurs croient asseoir à jamais avec les fortifications de Paris leur système de la paix à tout prix, ils ne font qu'imiter ces rois d'Égypte qui de leur vivant s'élevaient d'immenses tombeaux. » On ne pouvait rien dire de plus vrai ni de plus prophétique.

— Dans l'article ayant pour titre : *Améliorations à introduire dans nos mœurs et nos habitudes parlementaires*, nous remarquons plusieurs observations excellentes à noter. « — On a introduit en France, dit l'auteur, les institutions politiques de la Grande-Bretagne, en laissant de côté tous les usages qui, en Angleterre, perfectionnent et fécondent ces institutions. » Et il fait une énumération de ces coutumes; il signale notamment l'absence de toute tribune et l'obligation pour les députés de parler de leur place, et il approuve complétement cet usage. Il déclare aussi que *le droit d'association est la base fondamentale d'un gouvernement représentatif;* enfin il signale avec éloge la mesure qui oblige un député d'une opinion qui désirerait s'absenter, à s'assurer préalablement qu'un membre de l'opinion opposée s'absentera pendant le même temps.

— L'article *Les Spécialités* a pour objet de critiquer l'usage qu'ont les gouvernements constitutionnels de prendre l'opinion politique des individus pour règle dans le choix des fonctionnaires. Il en résulte qu'on voit un avocat à la tête des travaux publics, un industriel régler les intérêts de l'agriculture et du commerce, un écrivain diriger les affaires diplomatiques. Aussi, dans un pareil état de choses, ce sont les bureaux qui administrent réellement le pays. C'est un abus : le gouvernement devrait être composé des spécialités les plus éminentes, et avoir à sa tête un seul chef responsable devant les Chambres. Ce serait le véritable président du conseil, contre-signant tous les actes du pouvoir; ce serait aussi l'orateur du gouvernement, toujours prêt à soutenir sa politique en tout et partout.

— L'article *Le Clergé et l'Etat* nous donne la pensée du captif de Ham sur une grande question, celle de l'enseignement.

« Le clergé, dit-il, réclame, sous le nom de liberté d'enseignement, le droit d'instruire la jeunesse. L'Etat, de son côté, réclame, pour son propre intérêt, le droit de diriger seul l'instruction publique. Cette lutte vient nécessairement d'une divergence d'opinions, d'idées, de sentiments entre le gouvernement et l'Église. Chacun voudrait à son profit influencer en sens contraire les générations qui naissent. Nous ne croyons pas, comme un illustre orateur, que pour faire cesser cet état de division il faille briser tous les liens qui rattachent le clergé au pouvoir civil. Malheureusement, les ministres de la religion en France sont, en général, opposés aux intérêts démocratiques; leur permettre d'élever sans contrôle des écoles, c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la révolution et de la liberté. » D'un autre côté, l'auguste publiciste ne veut pas que le clergé cesse d'être rétribué par l'Etat. « Oter au clergé sa rétribution de l'Etat, c'est exclure le pauvre de l'Église.... Toutes les cérémonies du culte doivent être gratuites pour le peuple. »

Ce ne serait pas assez de signaler le mal; il faut aussi en indiquer le remède. C'est ce que fait le prince. « Le but de l'homme d'Etat, ajoute-t-il, doit être de détruire, autant que faire se peut, l'esprit de caste, et d'unir tous les citoyens dans une même pensée comme dans un même intérêt.

« Pour faire disparaître les ferments de discorde qui vont aujourd'hui en augmentant entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, il faut deux choses : « Que l'Université cesse d'être *athée* et que le clergé cesse d'être *ultramontain*.

« L'Université ne sera plus athée du jour où le gouvernement aura le courage d'être quelque chose, et que, donnant l'impulsion à la vraie philosophie, il choisira, pour présider à l'enseignement, les hommes les plus capables, les plus vertueux, sans chercher à plaire tout à la fois aux disciples de Loyola et aux disciples de Voltaire.

« Le clergé cessera d'être ultramontain dès qu'on le forcera à s'élever, comme jadis dans les sciences, et à se confondre avec le peuple, *en puisant sa propre éducation aux mêmes sources que la généralité des citoyens.* »

— L'article *Vieille histoire toujours nouvelle* est une critique sévère des expéditions militaires du gouvernement de Louis-Philippe, « expéditions qu'on n'a faites, dit l'auteur de l'article, que pour tromper l'opinion publique, enrichir quelques entrepreneurs, satisfaire quelques ambitieux, donner enfin aux étrangers les preuves de plus en plus éclatantes de la soumission du gouvernement français à ses exigences, de sa crainte devant ses menaces. » Ce jugement nous paraît bien un peu rigoureux, et nous croyons volontiers qu'aujourd'hui l'honnête président la République, voyant les choses de plus haut, les apprécierait autrement que ne pouvait le faire le prisonnier de Ham.

— Dans l'article intitulé : *les Nobles*, l'auteur blâme le gouvernement de créer des nobles, ou du moins des ducs, des comtes, des barons, etc., à une époque où il ne pouvait pas attacher au titre un apanage, des privilé-

ges. Il trouve aussi illogique de créer des ducs sans duchés que de nommer des colonels sans régiments. Car, si la noblesse avec priviléges est contraire à nos idées, sans priviléges elle est ridicule...

« Nous voudrions, dit-il, qu'au lieu de faire quelques nobles, le gouvernement prît la grande résolution d'en faire des milliers et des millions. Nous voudrions qu'il prît à tâche d'anoblir les trente-cinq millions de Français en leur donnant l'instruction, la morale, l'aisance, biens qui jusqu'ici n'ont été l'apanage que d'un petit nombre, et qui devraient être l'apanage de tous. »

Les articles que nous venons d'analyser ont paru, comme nous l'avons dit, dans un journal, *le Progrès du Pas-de-Calais;* mais ils n'étaient pas signés; alors la loi des signatures n'existait pas; on savait cependant, aussi bien dans le public qu'au ministère, de quelle plume émanaient ces réflexions hardies, ces opinions réellement avancées. L'auteur, au surplus, entendait si peu faire mystère de son nom, qu'il fit paraître entre autres un article, avec sa signature, sous ce titre : *Des gouvernements et de leurs soutiens.* Dans cette production, l'auteur blâme surtout le gouvernement français de s'asseoir sur un échafaudage sans solidité, et d'élever une bâtisse informe, composée de pièces et de morceaux enlevés aux ruines du passé. « — On ne fonde solidement que sur le roc, dit-il; or, bâtir sur le roc aujourd'hui, c'est asseoir le gouvernement sur une organisation démocratique. » S'appuyer, comme autrefois sur la noblesse, qui n'existe plus, et sur la foi religieuse, qui est complétement indépendante de la politique, ce serait bâtir sur le sable. « Un gouvernement doit aujourd'hui puiser sa force morale dans *un principe* et sa force physique dans *une organisation....* Donnez au prolétaire le plus anarchique des droits, une place légale dans la société, vous en faites à l'instant un homme d'ordre, dévoué à la chose publique, car vous lui donnez des intérêts à défendre.

« *Les hommes sont ce que les institutions les font; et, d'un autre côté, les institutions doivent être en rapport avec ce que la civilisation exige que les hommes soient...*

. . . . . « Les institutions en France doivent être marquées au coin démocratique, de même qu'en Angleterre toutes les institutions, grandes ou petites, sont marquées au coin aristocratique. Il faut que l'étranger, en touchant le sol de notre patrie, ne puisse pas se méprendre sur la nature du peuple chez lequel il se trouve. Il faut qu'il reconnaisse qu'il est dans le pays le plus civilisé de l'Europe, en voyant trente-cinq millions d'hommes que la loi enrôle, que l'égalité ennoblit, que le mérite seul distingue, marcher d'un même pas vers la liberté; en voyant un gouvernement, fort de l'assentiment des masses, s'élancer hardiment vers l'avenir, et, loin de s'acharner à déblayer une mine épuisée par le temps, mettre tous ses soins à exploiter les couches les plus fécondes de la nature morale et physique, les nobles instincts d'un grand peuple, et les immenses ressources d'un grand empire. »

Toutes les idées émises et développées dans ces différents articles ont un intérêt d'actualité qui nous fera excuser, j'espère, d'avoir donné autant d'étendue à l'analyse des publications du prince Louis-Napoléon. Ce n'est pas une simple histoire anecdotique que nous avons entreprise, c'est une étude sérieuse et profonde du personnage le plus éminent de notre époque. Le rôle qu'il remplit est le plus grave que la Providence puisse confier à un homme. Toutes les grandeurs, toutes les destinées de la patrie reposent sur sa personne. Pour connaître ce que la France peut attendre de son administration, il faut chercher sa pensée aux sources où il l'a déposée d'avance. Dans l'examen que nous avons fait, nous n'avons pas trouvé une théorie, un plan, un projet qui n'ait pour but et pour conséquence la prospérité permanente et constamment progressive du pays, fondée sur sa véritable base, la démocratie organisée, c'est-à-dire sur l'ordre, ou, en d'autres termes, le respect de l'autorité, et sur la liberté. Nous ne voulons pas faire de l'adulation, notre plume y répugnerait; mais il nous paraît impossible que tout lecteur de bonne foi, qui désirera véritablement s'instruire sur la valeur du chef actuel de l'Etat, ne reconnaisse pas comme nous, que la nation ne pouvait remettre en des mains plus sûres le timon de ses affaires.

Nous ne devons pas quitter ce sujet sans dire un mot d'une réponse à M. de Lamartine, à propos d'une lettre où ce grand écrivain avait assez mal apprécié Napoléon, soit comme premier consul, soit comme empereur. « — Cet homme survient, avait-il dit; il arrête le mouvement révolutionnaire précisément au point où il cessait d'être *convulsif* pour devenir *créateur.* Il se fait lui-même réaction contre une liberté qui commençait déjà à réagir par elle-même ! Il s'arme de tous les *repentirs*, de tous les *ressentiments*, de toutes les *apostasies* qu'une révolution sème toujours sur sa route. Il *écrase la liberté* naissante avec les débris mêmes de tout ce qu'elle a renversé pour éclore; il refait un *ancien régime* avec les choses et les noms d'hier; il fait *rétrograder* la presse jusqu'à la censure, la tribune jusqu'au silence, l'*égalité* jusqu'à une noblesse de plébéiens, la liberté jusqu'aux *prisons d'Etat;* la philosophie et l'*indépendance des cultes* jusqu'à un concordat, jusqu'à une *religion d'Etat*, instrument de règne, jusqu'à un sacre, jusqu'à l'oppression et la captivité d'un pontife. Il *étouffe partout en Europe l'amour et le rayonnement pacifique des idées françaises*, pour n'y faire briller que les *armes odieuses* de la violence et de la conquête. Quel est le résultat final de ce drame à un seul acteur?.... Un nom de plus dans l'histoire; mais *l'Europe deux fois à Paris;* mais les limites de la France resserrées par l'inquiétude ombrageuse de tout l'Occident désaffectionné; mais *l'Angleterre réalisant sans rivale la monarchie universelle des mers*, et, en France même, *la raison, la liberté et les masses retardées* indéfiniment par cet épisode de gloire, et ayant peut-être à marcher plus d'un siècle pour regagner le terrain perdu en un seul jour; *voilà le 18 brumaire.* »

Pourra-t-on croire qu'une attaque aussi passionnée, aussi virulente, soit sortie de la plume du cygne de Mâcon? c'est un pamphlet et non une page d'histoire. Tous les faits y sont dénaturés. L'auteur des *Idées napoléoniennes*, qui cite lui-même le passage que nous venons de reproduire, n'a pas de peine à réfuter les imputations malveillantes du poëte, et il le fait avec une modération admirable. Il peint la situation de la France la veille du 18 brumaire, et sans défendre, comme principe, la révolution de cette célèbre journée, il en montre la nécessité, cette nécessité fatale qui justifie souvent les actes les plus illégaux. L'énumération rapide des bienfaits du gouvernement du premier consul et de l'Empereur répond victorieusement aux autres griefs articulés par M. de Lamartine. Cette énumération, nous l'avons déjà vue, nous ne la répéterons pas ici.

Les questions politiques, les articles de journaux

n'occupaient pas seuls les loisirs du noble prisonnier de Ham. Il avait aussi entrepris un grand ouvrage de science militaire, qu'il se proposait de publier en deux volumes, sous ce titre : *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie.* « — Quelle est la série des progrès réalisés jusqu'à nos jours dans l'art de lancer des projectiles au moyen de la poudre? Quelle influence ces progrès ont-ils exercée sur l'art de la guerre et sur la société elle-même? Par quels moyens ont-ils été obtenus? Enfin quels sont les progrès réalisables dans un avenir prochain? Telles sont, dit l'auteur, les questions que je me suis proposées. Le premier volume de mon ouvrage sera consacré aux deux premières; les deux dernières seront traitées dans un volume séparé. »

Voilà quel était le plan primitif de cette publication; mais la matière s'est étendue sous la plume de l'écrivain penseur, au lieu de deux volumes, l'ouvrage en aura cinq ou six; il en a déjà paru deux; les autres, auxquels l'auteur continue de travailler autant que le lui permettent les soins du gouvernement, paraîtront sans doute dans un avenir prochain.

Cependant les années s'écoulaient et aucun changement ne s'annonçait dans la situation du prisonnier de Ham. Seulement, en 1844, il fut question d'une amnistie que le roi Louis-Philippe allait accorder, à l'occasion d'un voyage de plaisir qu'il avait fait en Angleterre. Déjà on se demandait si cette amnistie s'étendrait jusqu'au prince Napoléon-Louis, comme on disait alors. On savait que l'auguste prisonnier n'accepterait pas une faveur d'indulgence; il attendait une mesure de réhabilitation qui lui donnât le droit de vivre dans sa patrie comme les autres citoyens, non pour y faire valoir des prétentions dynastiques, mais pour la servir selon son courage et selon sa capacité; il voulait une loi qui abrogeât pour lui et pour toute sa famille le décret de proscription qui les avait injustement frappés.

« Par quelle iniquité, disait-il lui-même, parce qu'un Bonaparte a régné sur la France en faisant sa gloire, a-t-on pu faire écrire dans une loi française que les Bonaparte seraient proscrits, que cette famille expierait sa patriotique illustration en errant dispersée sur les mers et sur les continents à la merci des caprices humains et des tempêtes, sans autre protection que son malheur même, et quelquefois son dénûment, condamnée à solliciter de la commisération et de l'hospitalité des étrangers un précaire asile, et n'ayant pas un coin de terre assuré, les uns pour mourir en paix, les autres pour attendre la justice de l'avenir. »

Si l'amnistie devait replacer tout simplement le neveu de l'Empereur dans les conditions de cette intolérable proscription, la citadelle de Ham lui paraissait préférable : c'était une prison, mais une prison en France; les bruits du dehors y avaient un écho; l'air qu'on y respirait apportait quelquefois des souvenirs, des regrets, des sympathies; la France était là autour qui s'agitait avec ses rumeurs, ses intérêts et ses questions, et il montait quelque chose de tout cela jusqu'au prisonnier pour alimenter sa vie solitaire des éléments mêmes de la grande vie commune. Cela ne valait-il pas mieux que la liberté de l'exil?

— Voici, au surplus, ce qu'il écrivait, à ce sujet, sous la date du 18 avril 1843 :

« Vous me dites qu'on parle beaucoup d'amnistie, à Paris, et vous me demandez l'impression que produit sur moi cette nouvelle. Je réponds franchement à votre question.

« Si demain on ouvrait les portes de ma prison en me disant : « — Vous êtes libre, venez avec nous « vous asseoir comme citoyen au foyer national; la « France ne répudie plus aucun de ses enfants. » Ah! certes, alors un vif mouvement de joie saisirait mon âme. Mais si, au contraire, on venait m'offrir de changer ma position actuelle pour l'exil, je refuserais une telle proposition, car ce serait à mes yeux une aggravation de peine. Je préfère être captif sur le sol français que libre à l'étranger.

« Je connais d'ailleurs ce que vaut une amnistie de la part du pouvoir actuel. Il y a sept ans, après l'affaire de Strasbourg, on vint, une nuit, m'arracher à la justice du pays, et, sans écouter mes protestations, sans même me donner le temps de prendre les vêtements les plus nécessaires, on m'entraîna à deux mille lieues de l'Europe. Après avoir été retenu prisonnier jusque dans la rade de Rio-Janeiro, on me conduisit enfin aux Etats-Unis. Ayant appris à New-York la nouvelle de la grave maladie de ma mère, je revins en Angleterre. En arrivant, quelle fut ma surprise de voir que toutes les portes du continent m'étaient fermées par les soins du gouvernement français, et quelle fut mon indignation en apprenant que, pour m'empêcher d'aller fermer les yeux de ma mère mourante, on avait répandu, pendant mon absence, cette calomnie, tant de fois reproduite et démentie, que j'avais promis de ne plus revenir en Europe!

« Trompant les polices des Etats allemands, je parvins en Suisse, et assistai au spectacle le plus déchirant pour le cœur d'un fils. A peine le corps de ma mère reposait-il dans le cercueil, que le gouvernement français voulut me faire renvoyer du sol hospitalier où j'étais devenu propriétaire et citoyen. Le peuple suisse soutint ses droits et me garda; mais, voulant éviter des complications sans nombre et même une collision, je quittai volontairement, mais non sans de vifs regrets, des lieux où ma mère avait, depuis vingt ans, transporté ses pénates français, où j'avais grandi, où enfin je comptais assez d'amis pour pouvoir croire, parfois, que j'étais dans mon pays. — Voilà quels furent, à mon égard, les effets de l'amnistie violente du gouvernement. Croyez-vous que je puisse en désirer une seconde?

« Banni depuis vingt-cinq ans, deux fois trahi par le sort, je connais, de cette vie, toutes les vicissitudes et toutes les douleurs; et, revenu des illusions de la jeunesse, je trouve dans l'air natal que je respire, dans l'étude, dans le repos de ma prison, un charme que je n'ai pas ressenti lorsque je partageais les plaisirs des peuples étrangers, et que, vaincu, je buvais à la même coupe que le vainqueur de Waterloo. — En un mot, je répéterais, si l'occasion s'en présentait, ce que j'ai dit à la Cour des pairs : « Je ne veux pas de générosité, « car je sais ce qu'il en coûte! »

« Recevez, etc.

« *Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

L'opinion publique faisait les mêmes réflexions, mais l'amnistie n'atteignit pas le prince; elle fit seulement rendre à la liberté sept des prisonniers qui avaient débarqué à Boulogne avec le neveu de l'Empereur, savoir : MM. de Bouffet-Montauban, Orsi et Bataille, condamnés à cinq années de prison, Ornano et Forestier à dix années, Lombard à vingt années, et le docteur Conneau, dont la peine devait expirer en 1845, comme celle des trois premiers. Toutefois, son nom avait été omis sur l'ordonnance et il s'en félicitait, comme d'une faveur,



M. de Persigny.

puisque cet oubli le laissait avec le prince, qu'il désirait surtout ne jamais quitter. Mais, quelques jours après, par voie d'interprétation, sa grâce lui fut signifiée. Séparer le docteur du prince, ce n'était pas lui accorder une grâce, c'était aggraver sa peine. Ceux qui connaissaient son beau caractère et son dévouement pour le fils de la reine Hortense, comprenaient combien cette faveur le terrifiait. Il écrivit au ministre pour demander à demeurer dans la forteresse comme attaché au service du prince, en qualité de son médecin. Cette grâce, du moins, ne lui fut pas refusée, et de plus, il pouvait, comme Thélin, sortir librement du château et y rentrer suivant ses convenances.

Le général Montholon, le colonel Voisin, le commandant Mésonan, le commandant Parquin, tous quatre vieux militaires, chargés de campagnes et de lauriers, furent maintenus sous les verrous avec la perspective de finir leurs jours dans les fers.

Quant au prince, il se renferma dans le calme de sa conscience et dans sa résignation habituelle.

« Le temps marchait cependant, dit l'auteur des *Portraits politiques*, et le poids des jours s'accumulait sur cette destinée. C'est en vain que l'âme est forte ; elle ne résiste pas à cette uniformité désespérante qui l'étouffe. Il n'y a pour les caractères les mieux trempés qu'une somme de courage et de patience. Ce capital s'épuise vite quand il n'est pas renouvelé par la vie active, par ses bonheurs, par ses excitations, par ses désirs, par ses espérances, par ses illusions. Après cinq années d'isolement, d'inaction de l'esprit et du corps,

de jours sans soleil et de repos sans calme, Louis-Napoléon Bonaparte laisse échapper une plainte. Pour la première fois sa nature est vaincue par le sort. Il n'existe plus que par l'étude. L'avenir, pour lui, n'a plus d'horizon ni de lumière. « J'étouffe! » s'écrie-t-il. Ecoutons :

« Ham, le 26 janvier 1845.

« Les années s'écoulent avec une désespérante uni-« formité, et ce n'est que dans ma conscience et mon « cœur que je trouve la force de résister à cette atmo-« phère de plomb qui m'entoure et m'étouffe. Cepen-« dant l'espoir d'un meilleur avenir ne m'abandonne « pas, et j'espère qu'un jour je pourrai encore vous « revoir et vous renouveler, avec mes remercîments « pour votre bonne amitié, l'assurance de mon tendre « et respectueux attachement. »

Cette plainte, versée dans le sein de l'amitié, ne s'exhalait pas au dehors. Un an tout entier s'écoula encore dans la même uniformité d'existence.

Dans les derniers mois de 1845, l'ancien roi de Hollande ou, si l'on veut, le comte de Saint-Leu, Louis Bonaparte, père du prisonnier de Ham, fut attaqué de sa dernière maladie. Sentant que sa fin approchait, il aurait désiré avoir son fils près de lui, pour qu'il recueillît ses dernières paroles et qu'il reçût ses derniers adieux. Le prince, de son côté, aurait voulu pouvoir prodiguer à son père, à cette heure suprême, les soins et les consolations de son amour filial. Il fit demander au gouvernement français la permission d'aller remplir le devoir sacré que la nature et son cœur lui imposaient; il promettait sur l'honneur de revenir se constituer prisonnier après avoir fermé les yeux de son père. M. Odilon Barrot fut l'intermédiaire de cette négociation. Il ne réussit pas dans ses démarches, car les ministres voulurent imposer au prisonnier des conditions que son honneur ne lui permettait pas d'accepter. Le prince écrivit, à cette occasion, à M. Odilon Barrot pour le remercier. Sa lettre renferme quelques détails relatifs à cette affaire.

« Fort de Ham, le 2 février 1846.

« Monsieur,

« Permettez-moi, avant de répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, de vous remercier, ainsi que vos amis politiques, de l'intérêt que vous m'avez témoigné, et des démarches spontanées que vous avez cru devoir faire pour alléger le poids de mon infortune. Croyez que ma reconnaissance ne manquera jamais aux hommes généreux qui, dans des circonstances si pénibles, m'ont tendu une main amie.

« Maintenant, je dois vous dire pourquoi je ne crois pas devoir signer la lettre dont vous m'envoyez le modèle. L'homme de cœur qui se trouve seul en face de l'adversité, seul en présence d'ennemis intéressés à l'avilir, doit éviter tout subterfuge, toute équivoque, et mettre la plus grande netteté dans ses démarches; comme la femme de César, il faut qu'il ne puisse pas même être soupçonné. Si je signais la lettre que vous et beaucoup de députés m'engagez à signer, je demanderais réellement grâce sans oser l'avouer, je me cacherais derrière la demande de mon père, comme un poltron qui s'abrite derrière un arbre pour éviter le boulet. Je trouve cette conduite peu digne de moi. Si je croyais honorable et convenable d'invoquer purement et simplement la clémence royale, j'écrirais au roi : « Sire, je demande grâce! »

« Mais telle n'est point mon intention. Depuis bientôt six ans, je supporte sans me plaindre une réclusion qui est une des conséquences naturelles de mes attaques contre le gouvernement. Je la supporterai encore dix ans, s'il le faut, sans accuser ni le sort ni les hommes. Je souffre, mais tous les jours je me dis : « Je suis en France, je conserve mon honneur intact; je vis sans joies, mais aussi sans remords, et tous les soirs je m'endors satisfait. » Rien, de mon côté, ne serait venu troubler ce calme de ma conscience, ce silence de ma vie, si mon père ne m'eût manifesté le désir de me revoir auprès de lui pendant ses vieux jours. Mon devoir de fils vint m'arracher à ma résignation, et je me décidai à une démarche dont je pesai toute la gravité, mais qui portait en elle ce caractère de franchise et de loyauté que je désire mettre dans toutes mes actions. J'écrivis au chef de l'Etat, à celui-là seul qui eût le droit légal de changer ma position, je lui demandai d'aller auprès de mon père; je lui parlai de *bienfait*, d'*humanité*, de *reconnaissance*, parce que je ne crains pas d'appeler les choses par leur nom. Le roi a paru satisfait de ma lettre, il a dit au digne fils du maréchal Ney, qui avait bien voulu se charger de la remettre, que la garantie que j'offrais était suffisante; mais il n'a point encore fait connaître sa détermination. Les ministres, au contraire, statuant sur une copie de ma lettre au roi, que je leur avais envoyée par déférence, abusant de ma position et de la leur, m'ont fait transmettre une réponse qui prouve un grand mépris pour le malheur. Sous le coup d'un pareil refus, ne connaissant même pas encore la décision du roi, mon devoir est de m'abstenir de toute démarche, et surtout de ne pas souscrire à une demande en grâce déguisée en piété filiale.

« Je maintiens tout ce que j'ai dit dans ma lettre au roi, parce les sentiments que j'y ai manifestés étaient profondément sentis et me paraissent convenables; mais je n'avancerai pas d'une ligne. Le chemin de l'honneur est étroit et mouvant; il n'y a qu'un travers de main entre la terre ferme et l'abîme.

« D'ailleurs, croyez-le bien, monsieur, si je signais la lettre dont il s'agit, on se montrerait encore plus exigeant. Le 25 décembre, j'écris une lettre assez sèche à M. le ministre de l'intérieur, pour lui demander d'aller auprès de mon père. On me répond poliment. Le 14 janvier, je me décide à une démarche très-grave de ma part; j'écris au roi une lettre où je n'épargne aucune des expressions que je crois convenables à la réussite de ma demande. On me répond par une impertinence.

« Ma position est claire et simple : je suis captif, mais je me console en respirant l'air de la patrie. Un devoir sacré m'appelle auprès de mon père, et je dis au gouvernement : « Une circonstance impérieuse me force à vous demander comme un bienfait de sortir de France. Si vous m'accordez ma demande, comptez sur ma reconnaissance, et comptez-y d'autant plus que votre décision aura l'empreinte de la générosité; car il n'y a aucun compte à faire de la reconnaissance de ceux qui auraient consenti à s'humilier pour obtenir un avantage.

« En résumé, j'attends avec calme la décision du roi, de cet homme qui a, comme moi, traversé trente années de malheur. Je compte sur l'appui et la sympathie des hommes généreux et indépendants comme vous. Du reste, je m'en remets à la destinée, et je m'enveloppe d'avance dans ma résignation.

« Recevez, etc. *Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Cette lettre fut unanimement approuvée par les amis du prince. Ceux même qui avaient été favorables au système de concessions comprirent le sentiment d'honneur qui avait dicté cette réponse. Voici, au reste, comment les négociations avaient été conduites.

Vers le milieu d'août 1845, le comte de Saint-Leu, qui vivait dans une douce et modeste retraite, à Florence, résolut de tenter quelques démarches pour obtenir la liberté de son fils. Jusqu'alors, soit qu'il présumât que toute tentative de cette nature échouerait et qu'il ne voulût pas s'exposer à un échec, soit que, dans sa conscience d'honnête homme, n'ayant pu donner son assentiment aux entreprises de son fils, dont il avait toujours désapprouvé l'ardeur, attendu qu'il ne partageait pas toutes ses idées, il jugeât nécessaire et juste de lui laisser subir quelques années d'expiation, soit que la douceur ou la timidité de son caractère le détournât de s'engager dans des négociations qui eussent ressemblé, pour lui, à une lutte politique; jusqu'alors, disons-nous, le noble vieillard s'était résigné à vivre isolé sur la terre étrangère où les destins l'avaient jeté, tournant sans cesse ses regards vers la France, et appelant de ses vœux le moment où il plairait au ciel de lui rendre son fils, l'objet de ses plus chères affections.

Mais, lorsque cinq années se furent écoulées sans amener de changement dans la position du prince captif, le malheureux père, qui se voyait affaiblir par l'âge et par les infirmités, sentit plus vivement que jamais le vide cruel que l'absence de son fils laissait auprès de lui, et, pensant que l'expiation pouvait paraître suffisante au gouvernement français, il se décida à faire une tentative pour hâter le jour de la délivrance. Il envoya à Paris un agent de confiance, M. Poggioli, en le chargeant de voir M. Molé, ancien président du conseil des ministres, M. de Cazes, grand référendaire, et M. de Montalivet, intendant de la liste civile. Ces personnages devaient avoir une grande influence et leur recommandation aurait pu être efficace. L'ancien roi de Hollande leur avait écrit des lettres pressantes qui auraient produit de l'effet sur des cœurs moins égoïstes. Mais ces hommes, gangrenés par la prospérité, ne comprirent pas la plainte et la prière d'un père désolé qui ne demandait pourtant qu'à voir son fils une dernière fois avant de mourir; ils répondirent à son agent par une fin de non-recevoir honteuse : « Ils en parleraient aux ministres, plus tard, quand l'occasion s'en présenterait. »

Les chefs du ministère étaient alors le maréchal Soult, président du conseil, M. Guizot, ministre des affaires étrangères, et M. Duchâtel, ministre de l'intérieur.

Les semaines s'écoulaient, et M. Poggioli, sans cesse ajourné, n'obtenait aucune réponse satisfaisante. Le prisonnier, ayant appris vaguement qu'il avait été question d'exiger de lui des garanties qu'on ne spécifiait pas, adressa à M. Duchâtel la lettre suivante, qu'il croyait de nature à satisfaire ces exigences.

« Fort de Ham, 25 décembre 1845.

« Monsieur le ministre de l'intérieur,

« Mon père, dont la santé et l'âge réclament les soins d'un fils, a demandé au gouvernement qu'il me soit permis de me rendre auprès de lui.

« Ses démarches sont restées sans résultat.

« Le gouvernement, m'écrit-on, exige de moi une garantie formelle.

« Dans cette circonstance, ma résolution ne saurait être douteuse. Je dois faire tout ce qui est compatible avec mon honneur pour pouvoir offrir à mon père les consolations qu'il mérite à tant de titres.

« Je viens donc, monsieur le ministre, vous déclarer que, si le gouvernement français consent à me permettre d'aller à Florence remplir un devoir sacré, je m'engage sur l'honneur à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignera le désir.

« Recevez, monsieur le ministre, l'expression de ma haute estime.

« *Signé* Napoléon-Louis Bonaparte. »

Cette lettre fut transmise au ministre par l'intermédiaire du négociateur, M. Poggioli. — « C'est une affaire grave, dit M. Duchâtel, je la soumettrai au conseil. » Et, trois jours après, il répondit que le conseil avait décidé qu'on ne pouvait admettre la demande du prince, parce qu'elle était contraire aux lois, et que ce serait accorder la grâce pleine et entière, sans que le roi en eût le mérite. — « Faites connaître cette décision au prince, » ajouta le ministre.

M. Poggioli ayant fait observer que le prince avait écrit directement et qu'il paraissait convenable qu'une réponse officielle lui fût adressée, M. Duchâtel eut alors recours à l'entremise du commandant du fort pour notifier à l'auguste captif un refus si peu motivé. — « Veuillez, mandait-il à cet officier, dire de ma part au prince que j'ai soumis sa demande au conseil des ministres, et que le conseil n'a pas cru pouvoir l'accueillir. Cette mise en liberté provisoire serait la grâce déguisée, et, quel que soit le rang de ceux qui ont été condamnés, la grâce ne peut être obtenue que de la clémence du roi. »

Quelque faible que fût l'objection, le prince, voulant enlever tout prétexte de refus et faire à la piété filiale tous les sacrifices qui ne seraient pas incompatibles avec l'honneur, prit le parti de s'adresser directement à Louis-Philippe. Il lui écrivit cette lettre, où les convenances sont observées avec une délicatesse, une dignité parfaites.

« Sire,

« Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens demander à Votre Majesté, comme un bienfait, la permission de quitter, même momentanément, la France, moi qui ai trouvé, depuis cinq ans, dans l'air de ma patrie, un ample dédommagement aux tourments de la captivité; mais aujourd'hui mon père, malade et infirme, réclame mes soins; il s'est adressé, pour obtenir ma liberté, à des personnes connues par leur dévouement à Votre Majesté; il est de mon devoir de faire, de mon côté, tout ce qui dépend de moi pour aller auprès de lui.

« Le conseil des ministres n'ayant pas cru qu'il fût de sa compétence d'accepter la demande que j'avais faite d'aller à Florence, en m'engageant à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignerait le désir, je viens, Sire, avec confiance, faire appel aux sentiments d'humanité de Votre Majesté, et renouveler ma demande en la soumettant, Sire, à votre haute et généreuse intervention.

« Votre Majesté, j'en suis convaincu, appréciera, comme elle le mérite, une démarche qui engage d'avance ma reconnaissance, et, touchée de la position isolée, sur une terre étrangère, d'un homme qui mérita sur le trône l'estime de l'Europe, elle exaucera les vœux de mon père et les miens propres.

« Je prie, Sire, Votre Majesté de recevoir l'expression de mon profond respect.

« *Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

« Fort de Ham, le 14 janvier 1846. »

Cette lettre ne renferme pas le mot *grâce*, c'est vrai; mais le ton en est soumis sans bassesse; en considérant la qualité, c'est-à-dire la naissance et le nom de celui qui lui écrivait, Louis-Philippe aurait sagement fait de se montrer généreux, et d'accorder plus même qu'on ne lui demandait. En ordonnant la mise en liberté du prisonnier, sans condition, il eût fait acte d'une politique prévoyante, il eût effacé de trop justes ressentiments; il n'eût pas permis au prince ulcéré de faire entendre plus tard ces plaintes légitimes : — « Vous avez été sourds à la prière de mon vieux père, à la mienne! prisonnier, vous avez voulu m'avilir! Malgré vous j'ai reconquis ma liberté; je ne vous dois ni égards ni ménagements! »

Sans doute, si le roi eût obéi à ses premières inspirations, il aurait agi comme nous le disons; ce qui nous porte à le penser, c'est que, au moment où le prince de la Moskowa lui remit la lettre de Louis-Napoléon, il parut satisfait, et déclara même, avant de l'avoir décachetée, qu'il trouvait suffisante la garantie qu'avait offerte le prisonnier. Mais les conseillers du roi s'obstinèrent à refouler les élans généreux qui auraient pu partir de son cœur. Une copie de la lettre adressée à Louis-Philippe leur ayant été envoyée par le commandant du fort, ils délibérèrent de nouveau à ce sujet; puis, le 25 janvier, M. Duchâtel répondit, au nom du conseil, que, *pour que la clémence du roi pût s'exercer, il fallait que la grâce fût méritée et franchement avouée.*

Ainsi c'était l'abaissement du noble prisonnier qu'on exigeait; c'était une démarche humiliante qu'on voulait lui imposer; il sollicitait la *permission* d'aller recevoir les embrassements et la bénédiction de son vieux père mourant, on voulait l'obliger à demander sa *grâce*.

Plusieurs députés influents, dévoués à la famille régnante, et les membres les plus distingués de l'opposition, MM. Odilon Barrot, Lamartine, Arago, Dupont (de l'Eure), Thiers lui-même, en apprenant le refus indécent qu'avait essuyé le prince prisonnier, blâmèrent hautement la conduite des ministres, et leur firent de vives représentations. C'est alors que M. Odilon Barrot, présumant pouvoir lever les difficultés, avait arrêté, de concert avec M. Duchâtel, la rédaction d'une seconde lettre que le prince aurait fait remettre au roi. On avait glissé dans ce projet un paragraphe que le prince jugeait de nature à le compromettre. Aussi, quand on lui présenta ce projet de lettre à signer: — « Je mourrai en prison, s'écria-t-il, si des rigueurs sans exemple m'y condamnent, mais on ne m'amènera jamais à abaisser mon caractère. Mon père, d'ailleurs, qui a porté dans la bonne et la mauvaise fortune un cœur si ferme et si constant, mon père qui a pris pour devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra*, mon père, j'en suis sûr, trouverait ma liberté achetée trop cher si elle l'était au prix de ma dignité et du respect que je dois à mon nom. » Et, le lendemain, le prince remit à M. Poggioli, pour M. Odilon Barrot, la lettre de remercîments que nous avons rapportée ci-dessus.

On a vu combien la résolution du prince fut approuvée. M. Odilon Barrot lui-même ne put s'empêcher de le féliciter : « Mon prince, lui écrivait l'honorable député, tout en m'affligeant de la détermination que vous avez prise, je n'ai pas la force de blâmer le sentiment qui vous l'a dictée. Dans le temps où nous vivons, l'élévation et la noblesse de l'âme se rencontrent trop rarement pour que je ne sois pas très-disposé à les honorer, même dans ce qu'elles peuvent avoir d'exagéré. »

Le refus de Louis-Napoléon ne mit pas encore fin aux négociations. Une trentaine de députés, l'élite de la Chambre, résolurent de tenter une dernière démarche, et demandèrent, à cet effet, une audience au roi. L'audience fut accordée sans difficulté. Aux motifs de clémence que firent valoir ces honorables négociateurs, le roi répondit qu'il n'exigeait pas que le prisonnier s'abaissât à demander sa grâce; qu'il était convenable, cependant, que le prince reconnût que c'était à l'autorité royale qu'il aurait obligation de pouvoir se rendre auprès de son père. Louis-Philippe blâma énergiquement, dit-on, la réponse de M. Duchâtel, et, toutefois, la suite de l'affaire fut encore renvoyée à ce ministre.

M. Odilon Barrot, après l'entretien, voulut bien conserver quelque espoir; mais bientôt il put se convaincre que toute démarche serait désormais inutile, et, au moment où le prince, comptant sur le succès de la tentative, se disposait à adresser ses remercîments au roi, il eut la douleur d'apprendre que tout avait définitivement échoué. C'est ce que lui annonça M. Odilon Barrot, à la date du 25 février 1846.

« Nous avons échoué dans notre nouvelle négociation, lui écrivit-il, et si je vous en préviens si tard, c'est que, hier encore, quelque espoir m'était laissé. On se rejette sur les circonstances actuelles, l'état de l'Italie, celui de la Suisse.... On aurait cependant passé sur ces circonstances, si une garantie plus explicite eût été donnée dans votre lettre, parce qu'alors on se serait dispensé d'en saisir le conseil. Mais la politique n'ayant point été mise hors de cause, il a bien fallu se rendre aux considérations d'ordre public qui ont prévalu dans le conseil. Ainsi, quant à présent, avec les circonstances, *pas de mise en liberté*. »

Tout espoir se trouvant perdu, le prince dut, comme il l'avait annoncé, s'envelopper dans sa résignation. Mais, quelque loin qu'il portât cette vertu, il n'en sentait pas moins un vif désir de recouvrer sa liberté; et, puisqu'il ne pouvait plus attendre d'une faveur officielle l'ouverture des portes de son donjon, il tourna sa pensée vers un autre moyen, qui avait réussi à d'autres prisonniers d'État. Si un Condé avait pu s'échapper de Vincennes, si plusieurs prisonniers s'étaient évadés de la Bastille, pourquoi ne serait-il pas possible à un Napoléon de sortir, en dépit de ses geôliers, de la forteresse où l'on prétendait lui faire user sa vie? Il ne s'agissait que de mettre à profit la première occasion qui se présenterait. Cette occasion ne tarda pas à venir.

Avant de suivre le prince hors de sa prison, il est à propos de jeter un coup d'œil sur les arrangements intérieurs qu'il y avait faits ou que lui avaient imposés les terreurs de la police.

Une surveillance inquiète et sévère avait d'abord été organisée autour de lui. On le conçoit : les agents auxquels avait été confiée sa garde, étaient responsables de sa personne; leur position, leur avenir dépendaient de la vigilance qu'ils exerçaient; aussi, ne ménageaient-ils pas les précautions même les plus superflues. Quand le prisonnier se promenait sur le rempart, dans un espace long d'environ soixante pas sur vingt de large, de nombreuses sentinelles placées, soit à l'intérieur, soit à

l'extérieur de la forteresse, jusque sur l'escalier et à la porte de sa chambre, observaient de l'œil tous ses mouvements; en outre, un gardien, chargé de le veiller de près, ne le perdait jamais de vue.

Thélin, le fidèle Thélin que son dévouement avait amené à s'enfermer avec son jeune maître, était traité, dans les commencements, comme s'il eût été détenu en vertu d'une condamnation. Les portes du fort restaient impitoyablement fermées sur lui; de sorte que le prince se trouvait privé de mille petits services qu'avec un peu de liberté Thélin aurait pu lui rendre. Des agents humains et tant soit peu intelligents n'auraient pas aggravé par des rigueurs inutiles la position d'un prisonnier que sa naissance, son nom et ses malheurs même devaient recommander à leurs égards, pour ne pas dire à leurs respects. En dehors des mesures absolument indispensables pour se garantir contre l'évasion, ils se seraient montrés largement tolérants, de manière à adoucir, par d'innocentes prévenances, une situation déjà suffisamment pénible. Mais la plupart des agents de cette espèce croient se donner de l'importance en affectant de la dureté et de l'arbitraire. Au lieu d'ennoblir par des formes bienveillantes un rôle qui les humilie peut-être, ils le dégradent encore et l'avilissent par des exigences aussi grossières qu'absurdes.

Si les geôliers manquaient ainsi des plus simples attentions, Louis-Napoléon en était dédommagé du moins par l'impression que sa présence semblait produire sur le cœur des soldats. Pour eux, c'était toujours le neveu de l'Empereur. La vue du prince donnait lieu de raconter, à la chambrée, les exploits, les prodigieuses victoires, puis les revers, les malheurs du grand homme. On s'électrisait, on s'enthousiasmait à ces récits, et quand le prince paraissait on ouvrait de grands yeux pour le mieux voir; s'il passait assez près, on oubliait la consigne pour lui porter les armes; on s'exposait, sans doute, à quelques jours de salle de police, mais on avait rendu hommage à Napoléon.

Le prince, en arrivant à Ham, occupa d'abord l'appartement qu'avait naguère occupé M. de Polignac; plus tard on lui donna celui qu'avait habité le comte de Peyronnet. Mais, depuis que les ministres de Charles X avaient quitté cette résidence, les lieux s'étaient singulièrement détériorés; ils exigeaient de nombreuses réparations; le ministère mit à la disposition du commandant une somme de *six cents francs* pour cet objet; or, il fallait un nouveau carrelage, de nouveaux plafonds, de nouvelles portes, de nouvelles croisées. Les ministres de ce temps, comme on le voit, tenaient à faire les choses avec une véritable économie.

L'ordinaire du prince était fourni par la cantine, qui recevait sept francs par jour; on en avait payé *dix* par tête pour les ministres de Charles X. Un Napoléon, apparemment, un prétendant surtout, ne valait pas un ministre déchu.

Louis-Napoléon, noblement résigné à son sort, avait distribué ses journées de manière à n'y laisser aucune place pour l'ennui. « L'homme le plus heureux, c'est le plus occupé » a dit un poëte. Conformément à ce principe, l'auguste prisonnier s'était créé des occupations incessantes qui charmaient et semblaient abréger les heures de la captivité. Des ministres, MM. Villemain et Salvandy, avaient gracieusement, il faut leur rendre cette justice, mis à sa disposition les trésors de nos bibliothèques publiques. Les livres ne lui manquaient donc pas : c'était un avantage précieux pour un esprit qui avait la passion de l'étude. Il se levait habituellement de bon matin et se mettait au travail jusqu'au déjeuner qui était servi à dix heures. Ce repas terminé, il se promenait sur le rempart, où il allait donner ses soins à une plate-bande de fleurs qu'il avait établie le long du parapet. Ensuite il rentrait pour lire sa correspondance, écrire à ses amis, ou reprendre ses lectures et ses travaux jusqu'au dîner, qui était suivi de la conversation avec ses compagnons de captivité. La soirée était ordinairement consacrée à une partie de whist, à laquelle prenait part avec le prince, le général Montholon et le docteur Conneau, le commandant même du fort. Oui, quand ce brave cerbère avait fait sa ronde, qu'il s'était bien assuré que chacun était à son poste, il mettait les clefs de sa bastille dans sa poche, heureux de songer que la nuit, en l'obligeant à tout fermer, suspendait jusqu'au lendemain les dangers de sa responsabilité. Il pouvait alors oublier un instant son triste métier, et, tout fier de ne plus sentir en lui que le militaire, il venait, à ce titre, faire le quatrième à la partie du prince, et l'aider à trouver dans les distractions d'un noble jeu quelques délassements à son travail de la journée.

Dans les premiers temps de son séjour à Ham, le prince n'avait joui que d'une liberté de mouvements fort restreinte; on l'aurait volontiers tenu à la chaîne, tant on craignait qu'il ne prît son vol, comme l'aigle dont l'image était pour lui le symbole de la gloire, et qu'il ne franchît les murs de sa forteresse. Sa santé commençait à se ressentir de la contrainte qui lui était imposée. On reconnut, après mille pourparlers et un grand nombre de rapports officiels, que l'exercice du cheval lui était absolument nécessaire. On en fit venir un; mais le prince ne pouvait le monter ailleurs que dans la cour étroite du château. C'était un lieu de promenade peu commode; il fallut pourtant s'en contenter. Alors il devint l'objet de la curiosité des geôliers, des soldats et des habitants de Ham, qui se pressaient, pour le voir, aux abords des guichets. Le commandant lui-même se tenait au milieu de la cour, et tout le poste restait sous les armes, tant que le prince n'était pas rentré. Ne voulant point se donner ainsi en spectacle, il dut renoncer à son exercice favori, quoiqu'il parût lui être indispensable.

Lorsque la police se fut un peu relâchée de ses rigueurs de précaution à l'égard de l'auguste prisonnier, non-seulement il eut la faculté de communiquer avec l'extérieur par la voie de la correspondance, mais aussi on put lui écrire et même le visiter. Pour obtenir cette dernière faveur, il fallait s'adresser directement au ministre, qui n'accordait, du reste, que très-difficilement une permission; et encore cette permission, malgré la signature du ministre, n'était-elle valable pour le commandant qu'après qu'elle avait été visée par le commissaire de police de la ville de Ham, à qui il était recommandé d'exercer la plus stricte surveillance. Aussi avait-il sous ses ordres une nuée d'espions qui remplissaient la ville. Ces hommes, pour se rendre nécessaires et montrer leur zèle, forgeaient quelquefois les inventions et les rapports les plus mensongers, jusque là qu'ils firent un jour courir le bruit que deux mille ouvriers de la plaine Saint-Denis se proposaient de venir pour enlever le prince captif. A cette nouvelle, la paisible ville de Ham fut bientôt envahie par une petite armée : gendarmerie des environs, cavalerie d'Amiens, artillerie de la Fère; tout fut mis en mouvement. Mais on reconnut presque aussitôt que c'é-

tait une fausse alerte, et, dès le lendemain, c'était en juin 1841, les troupes furent renvoyées à leurs garnisons ordinaires.

Le bruit dont nous venons de parler, tout ridicule qu'il fût, avait pourtant une sorte de fondement dans les sympathies que la situation du neveu de l'Empereur excitait chez les classes les plus nombreuses et surtout parmi les militaires. Jamais des troupes ne passaient dans la ville de Ham sans donner au noble prisonnier des marques sincères d'intérêt. Les soldats ne pouvaient entrer dans la citadelle, mais ils restaient presque toute la journée à proximité des murs, et à portée de voir le prince quand il se promènerait sur le parapet. Dès qu'il paraissait, les bonnets agités en l'air, et les cris de satisfaction lui prouvaient la sympathie que son nom et ses malheurs inspiraient. Ces démonstrations, répétées toutes les fois qu'arrivait un nouveau régiment, étaient très-significatives.

La hauteur et l'épaisseur des murailles n'empêchaient pas non plus la réputation de bonté et de générosité que le prince avait à l'intérieur de s'exhaler au dehors. L'un des instituteurs de la ville de Ham ayant eu vent de cette réputation, s'avisa un jour de la mettre à l'épreuve. « — Il n'est, se disait-il, si notable personnage dans le département de la Somme que mon voisin le prince Louis-Napoléon; petits ou grands, tous s'entretiennent de lui en cette cité. Je vais donner les prix à mes élèves; pourquoi ne le prierais-je pas d'accorder quelque témoignage d'approbation à celui qui sera jugé le plus méritant? C'est un encouragement qui profitera à tous par l'idée qu'ils y attacheront. » Le maître fit parvenir sa requête, et le prince s'empressa de lui envoyer quelques médailles, qui furent publiquement distribuées, au nom du bienfaiteur, sans que les autorités de la ville y trouvassent à redire. L'une de ces médailles avait été frappée à l'occasion du retour de l'Empereur; les autres étaient des médailles commémoratives de ses victoires.

La bonne fortune de l'instituteur fut bientôt connue. Ses confrères ayant appris l'accueil qui avait été fait à sa demande, n'eurent rien de plus pressé que de suivre son exemple. Le prince leur répondit avec la même bienveillance, en leur envoyant aussi des médailles qui furent également distribuées.

Ces braves pédagogues ne pensaient pas qu'ils eussent fait là une démarche blâmable et compromettante. Donner à des enfants, à titre de récompense, des médailles napoléoniennes venant du prisonnier de Ham, c'était pourtant d'une inconvenance presque criminelle! Dès que le recteur de l'Académie d'Amiens en fut informé, il accourut à Ham, appela devant lui les instituteurs, et les tança comme ils le méritaient en leur démontrant qu'ils conspiraient contre la sûreté de l'État. Les pauvres diables, qui avaient cru faire une chose très-innocente, se trouvèrent heureux d'en être quittes pour une réprimande.

Cette anecdote, que nous empruntons, ainsi que plusieurs autres faits, à l'*Histoire de Louis-Napoléon*, par M. Renault, prouve toutefois avec quel empressement le prince saisissait les occasions de faire plaisir.

Telle était la vie du prisonnier de Ham, et elle se continuait depuis cinq années et plus avec une constante uniformité. Il s'y était complétement résigné, ou plutôt s'avouant au fond de sa conscience d'honnête homme qu'il avait été coupable en conspirant contre un gouvernement établi et accepté, en fait, par la France, il subissait comme une expiation les années d'épreuves que la Providence lui imposait. Aussi avait-il toujours refusé de se prêter aux projets des amis dévoués qui songeaient depuis longtemps à sa délivrance. D'ailleurs, l'idée de l'exil l'effrayait. Vivre hors de France, loin de sa patrie! mieux valait pour lui son donjon de Ham; une prison au milieu de la France, c'était encore une patrie! « Revenu des illusions de la jeunesse, écrivait-il, je trouve dans l'air natal que je respire, dans l'étude, dans le repos de ma prison, un charme que je n'ai pas ressenti lorsque je partageais les plaisirs des peuples étrangers. »

Mais il vient un moment où les plus fortes résolutions échouent contre une pensée dominante, un désir pressant, irrésistible, surtout quand ce désir est celui de la liberté. Lorsqu'il fut avéré que les négociations multipliées qu'on avait entreprises pour faire ouvrir au noble prisonnier les portes de sa forteresse étaient définitivement rompues; les idées de ses amis, comme les siennes, se tournèrent vers un projet d'évasion, seule ressource qui restât au malheureux prince pour répondre aux vœux de son père.

Dès que ce moyen eut été résolu dans le secret des plus intimes confidences, on chercha d'abord à détourner de l'esprit du commandant la pensée qu'on pouvait nourrir un pareil projet. Dans cette vue, on lui répétait sans cesse qu'on savait de bonne source que le ministère devait proclamer, au mois de juin, une amnistie générale dans laquelle le prince serait nécessairement compris. Sur cette assurance, le brave commandant dut croire son prisonnier parfaitement décidé à attendre l'époque indiquée : c'était celle des élections.

Cependant, dans le courant de mai, le commandant annonça que, d'après la demande qui avait été adressée, l'année précédente, au ministère, il avait été décidé qu'on réparerait les escaliers et les corridors des bâtiments que le prince habitait avec le général Montholon, le docteur Conneau et Thélin. On se rappelle que ces deux derniers avaient la faculté de se rendre en ville toutes les fois qu'ils le jugeaient convenable.

Dans ces circonstances, le prince arrêta aussitôt son plan d'évasion, qui consistait à emprunter les vêtements d'un des ouvriers qu'on allait faire venir et à sortir du fort sous ce déguisement. Ce plan paraissait d'autant mieux praticable, que les prisonniers avaient remarqué que la surveillance, à la sortie, n'était pas absolument rigoureuse, bien qu'elle fût très-sévère à l'entrée, parce qu'on craignait que des partisans du prince n'essayassent de pénétrer dans la forteresse pour l'enlever.

Voici donc ce qui fut convenu entre le prince et les confidents de son projet : Thélin, ainsi que cela lui était arrivé plusieurs fois, devait demander au commandant la permission de se rendre à Saint-Quentin; puis, au moment où il sortirait, sous prétexte de se procurer une voiture, le prince, déguisé en ouvrier, s'avancerait pour sortir en même temps que lui; cette combinaison permettrait à Thélin de détourner l'attention de dessus le faux ouvrier, en l'appelant sur lui-même et sur le chien du prince, le fidèle *Ham*, avec lequel il jouerait en marchant. Il est bien entendu, aussi, que la voiture devait être prête d'avance.

Les choses étant ainsi réglées et les ouvriers installés dans la prison, le prince et ses amis étudièrent pendant huit jours les habitudes de ces braves gens et les mesures de surveillance adoptées à leur égard. Ils remarquèrent que la surveillance était fort rigoureuse quand ils entraient ou qu'ils sortaient en masse; mais, quand ils sortaient isolément pour aller chercher quelque

outil ou des matériaux, comme alors ils suivaient le chemin le plus direct, à travers la grande cour, sous les fenêtres du commandant et à la vue de toute la garnison, ils n'inspiraient aucune défiance et pouvaient franchir, sans difficulté, les grilles et les ponts-levis. Il y avait de l'audace à prendre cette voie, mais elle présentait le plus de chances de succès, et le prince s'y arrêta.

Il devait quitter sa prison dès sept heures du matin. Plusieurs raisons l'avaient déterminé à choisir une heure aussi matinale : d'abord il était assez ordinaire que les ouvriers, à peine arrivés, fissent sortir l'un d'entre eux, soit pour porter quelques objets au dehors, soit pour rapporter un outil ou des matériaux qu'ils avaient oubliés; en second lieu, le commandant, dont toutes les craintes n'étaient éveillées que le soir, avait l'habitude de ne se lever qu'à huit heures; ensuite, il ne se trouvait habituellement à cette heure qu'un seul gardien au guichet, les autres étant occupés à différents services; enfin, il fallait être en mesure d'arriver à Valenciennes assez à temps pour partir à quatre heures par le convoi du chemin de fer.

Tout était prêt pour le samedi 23 mai. Mais, par un hasard malencontreux, le prince fut averti qu'il recevrait, précisément ce jour-là, la visite de personnes qu'il avait connues en Angleterre. Il fallut donc remettre le départ au lundi 25; et qui pouvait dire, deux jours d'avance, que l'entreprise serait encore possible? Quoi qu'il en soit, le prince voulut qu'une circonstance qui se présentait si mal à propos lui servît au moins à quelque chose. Il pria ses visiteurs de lui prêter pour son valet de chambre, qui devait faire un voyage, le passeport de leur courrier. On pense bien qu'ils s'empressèrent d'accéder à cette demande. Thélin se trouverait ainsi parfaitement en règle. Quant au prince, il s'était également procuré d'avance une pareille pièce; mais il n'eut pas lieu d'en faire usage.

Le dimanche se passa dans de grandes anxiétés. Les réparations étaient presque entièrement terminées, et le peu d'ouvrage qui restait à faire ne nécessitait pas un grand nombre d'ouvriers. Afin d'ajouter aux occupations du lundi, Thélin demanda que les menuisiers posassent des rayons dans un petit réduit qui servait de cave.

La difficulté ne consistait pas seulement à passer sous les yeux de soixante hommes de garde et des guichetiers, mais encore à éviter d'être rencontré dans l'escalier par les ouvriers eux-mêmes qui exécutaient leur besogne sous la surveillance de l'entrepreneur des travaux et du garde du génie. On peut se peindre les émotions du prince, lorsqu'à l'approche de l'instant décisif il se représentait les obstacles qui se dressaient de toutes parts devant lui, de quel ridicule il allait se couvrir s'il ne réussissait pas! Mais, d'un autre côté, quel bonheur s'il arrive à son but! En outre, ce n'était pas le tout de sortir de la citadelle, il faudrait encore, pour lui laisser le temps de s'éloigner, dissimuler son absence pendant une partie de la journée. Heureusement le docteur Conneau se chargeait de ce soin, et l'on pouvait compter sur son adresse comme sur son dévouement.

Enfin le lundi, 25 mai, de grand matin, le prince, le docteur et Thélin, tous trois sans souliers pour ne pas faire de bruit et embusqués près des fenêtres, derrière des rideaux qu'ils se gardaient bien de remuer, observaient ce qui se passait dans la cour, et attendaient avec impatience l'arrivée des ouvriers. Tout était encore silencieux à l'intérieur du fort; on n'entendait que les pas des sentinelles qui se promenaient devant leurs guérites. Mais l'inquiétude du prince fut grande, lorsqu'il s'aperçut que le seul soldat de la garnison qu'il eût voulu éviter se trouvait précisément en faction à sa porte. C'était un homme qui, ayant été longtemps planton du commandant, avait de telles habitudes de surveillance, qu'il épiait avec la plus grande attention, lorsqu'il était de service, tous les mouvements des ouvriers, les examinant de près et s'informant avec une minutieuse exactitude de leurs moindres démarches. Le zèle d'un pareil argus était effrayant. Le prince fut d'autant plus contrarié de sa présence qu'il était probable que sa faction se prolongerait jusqu'à sept heures. Or, il était important de partir un peu plus tôt si l'on ne voulait pas rencontrer trois gardiens au guichet. Pendant que les conjurés délibéraient sur cet incident, ils entendirent avec joie, à six heures, relever ce terrible factionnaire.

Il avait été convenu entre le prince et ses deux affidés que Thélin attirerait les hommes de peine et les ouvriers dans la salle à manger pour leur offrir *la goutte*, ensuite il précéderait le prince dans l'escalier pour détourner l'attention des gardiens. On avait bien songé à éloigner l'un de ces hommes sous quelque prétexte, mais une circonstance rendait, ce jour-là, cette mesure impossible : l'avant-veille, le commandant n'ayant pas rencontré ces surveillants exactement à leur poste, leur avait enjoint, sous peine d'être chassés sans rémission, de s'arranger pour se trouver toujours au moins deux au guichet, tant qu'il y aurait un ouvrier dans la prison. La recommandation était trop récente pour qu'ils l'eussent déjà oubliée.

Le prince, arrivé dans la cour, devait toujours marcher en avant, Thélin le suivant de près, afin d'être à portée de détourner, en leur parlant lui-même ou en les appelant, ceux qui, prenant son maître pour un ouvrier, se disposeraient à lui adresser la parole.

A cinq heures et quelques minutes, les ponts-levis s'étaient baissés et les ouvriers avaient été introduits dans le fort avec les précautions accoutumées. Ils étaient d'abord peu nombreux et, en général, plus proprement vêtus qu'à l'ordinaire, peut-être à cause du lundi : comme le temps était magnifique, ils n'avaient pas leurs sabots. D'abord parurent les maçons et les peintres; les menuisiers n'arrivaient pas, et c'était sous le costume d'un ouvrier menuisier que le prince devait s'évader. Il fut aussi question, un moment, de lui faire renoncer aux sabots, puisque personne n'en portait ce jour-là; mais il persista à s'en chausser, parce que ceux qu'on lui avait préparés, et dans lesquels il devait mettre des bottes à talons, le grandissaient de quelques pouces; ce qui, en allongeant sa taille, produisait dans toute sa personne un changement à le rendre méconnaissable.

Le difficile maintenant était de saisir avec résolution le moment favorable pour descendre rapidement l'escalier et franchir les portes pendant que les ouvriers seraient occupés à boire, et que le docteur ainsi que Thélin s'ingénieraient à détourner les gardiens de la vigilance qui leur avait été si expressément recommandée. Il fallait donc que tout fût prêt d'avance afin de ne pas laisser échapper l'instant propice; il fallait que le prince fût tout habillé et coupât ses moustaches, mais, d'un autre côté, si un contre-temps imprévu venait à rendre le départ impossible ce jour-là, la suppression des moustaches ne serait-elle pas pour le commandant une révélation qui anéantirait à jamais tout espoir de



C'était son petit chien *Ham* qui avait pris les devants... — PAGE 123.

s'évader? Le docteur voulait qu'on différât cette grave opération jusqu'à la dernière extrémité. Il fallut bien enfin se décider à la faire, et le prince ne put s'empêcher de sourire en voyant, au moment où le rasoir remplissait ses fonctions, une sorte de consternation se peindre sur le visage de ses deux confidents.

Dès ce moment, il n'y avait plus à reculer. Le prince allait donc affronter les baïonnettes et les balles qui pouvaient le frapper mortellement; car la consigne de toutes les prisons est de tirer sur le prisonnier qui s'échappe. Une telle fin, du reste, était envisagée sans effroi par le prince et par ses amis. Ne valait-il pas mieux, pour lui, terminer ainsi tout d'un coup son existence, que de languir indéfiniment sous l'odieuse main des geôliers. Déterminé, dans tous les cas, à vendre chèrement sa vie, le prisonnier prit avec lui un poignard. Il possédait aussi un talisman, une sorte d'amulette sacrée, dans laquelle il avait foi : c'étaient deux lettres, l'une de sa mère, l'autre de l'Empereur, son oncle; jamais il ne se séparait de ces gages précieux. Il allait placer sous son vêtement le petit portefeuille où ils étaient renfermés, lorsqu'il lui vint à la pensée que, si on le fouillait à la frontière, ces papiers pourraient le trahir. Il eut un instant d'hésitation; mais le docteur Conneau, qu'il consultait du regard, ayant paru l'affermir dans sa touchante superstition, le sentiment l'emporta sur les conseils de la prudence. Le prince cacha donc religieusement sur sa poitrine les deux seules reliques qu'il eût alors de la grandeur passée de sa noble famille. La lettre de Napoléon était adressée à la reine Hortense;

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs



L'impératrice Marie-Louise.

on y lisait ces mots prophétiques : « J'espère, disait-il en parlant de son neveu, qu'il grandira et se rendra digne des destinées qui l'attendent. »

Cependant les préparatifs de toilette furent promptement terminés. Le prince passa un premier vêtement assez semblable à celui d'un courrier de commerce ou d'un commis voyageur; il couvrit le tout d'une blouse et d'un pantalon dont l'état attestait un long service; un tablier bleu à l'avenant, une perruque à longs cheveux noirs et une mauvaise casquette complétèrent l'accoutrement, et quand il se fut un peu graissé la figure et noirci les mains, il ne manqua plus rien à la métamorphose. On touchait au moment de l'action : le prince, maîtrisant ses sentiments, ne faisait paraître aucune émotion; il déjeuna comme de coutume... Le repas terminé, et ce fut l'affaire de quelques minutes, il chaussa ses sabots, s'arma d'une pipe de terre passablement culottée, et, comme il avait remarqué qu'en allant et venant beaucoup d'ouvriers apportaient ou remportaient des planches, il détacha un des longs rayons de sa bibliothèque, le mit sur son épaule et se disposa à partir avec ce fardeau, derrière lequel se cacherait tout au moins un côté de son visage.

A sept heures moins un quart, Thélin appela tous les ouvriers qui se trouvaient dans l'escalier et les fit entrer dans la salle à manger où l'un des hommes de la prison, le nommé Laplace, invité comme eux, fut chargé de leur verser à boire : c'était un moyen sûr de se débarrasser de lui. Ces dispositions achevées, Thélin vint avertir le prince qu'il n'y avait pas un instant à

perdre, et il descendit lui-même l'escalier au bas duquel étaient les deux gardiens Dupin et Issalé, ainsi qu'un ouvrier qui travaillait à la rampe. Il échangea quelques mots avec les premiers qui, sachant qu'il devait aller à Saint-Quentin et lui voyant son paletot sur le bras, lui souhaitèrent un bon voyage. Pour assurer le passage du prince, il fallait au moins distraire l'attention d'un de ces deux gardiens. Thélin, en conséquence, sous prétexte de faire une communication à Issalé, l'attira dans le guichet et se plaça de manière à ce que, pour l'écouter, il fût obligé de tourner le dos à la porte.

Au moment où le prince quittait sa chambre, déjà quelques ouvriers sortaient de la salle à manger située à l'autre extrémité du corridor. La rencontre eût été funeste, mais le docteur sut les rappeler à propos et les retenir quelques instants par des questions que lui suggéra sa présence d'esprit, et aucun d'eux ne remarqua le prisonnier, qui descendit lestement l'escalier. Arrivé à la dernière marche, le prince se trouva face à face avec le gardien Dupin, qui recula pour n'être pas atteint par la planche, dont la position lui cachait fort heureusement la figure du prisonnier. Le prince franchit les deux portes du guichet, en passant derrière Issalé, que Thélin faisait causer; puis il s'élança dans la cour. Alors un garçon serrurier, qui était descendu immédiatement après lui et qui le suivait de près, se mit à presser le pas pour lui adresser la parole; mais Thélin, qui s'en aperçut, l'appela, et, sous prétexte de le charger d'une commission, il le fit remonter.

En passant devant la première sentinelle, le prince laissa involontairement échapper sa pipe qui tomba aux pieds du soldat. Sans se déconcerter, il s'arrêta et se baissa pour la ramasser; le soldat le regarda machinalement en continuant sa promenade monotone. Ce fut presque un miracle que, malgré son déguisement, le prince pût éviter d'être reconnu. A chaque pas il rencontrait des individus parfaitement familiarisés avec son signalement et très-intéressés à le découvrir. A la hauteur de la cantine, il passa tout près de l'officier de garde qui lisait une lettre et plus près encore du garde du génie et de l'entrepreneur des travaux qui, un peu plus loin, étaient occupés à examiner des papiers. Le chemin qu'il était obligé de suivre le conduisit au milieu d'une vingtaine de soldats qui se réchauffaient au soleil, devant le corps de garde; le tambour regarda d'un air moqueur l'homme à la planche que la sentinelle ne parut pas même apercevoir.

Le portier-consigne était sur la porte de sa loge, d'où il dirigeait ses regards vers Thélin, qui, se tenant en arrière, s'efforçait d'attirer l'attention en jouant bruyamment avec *Ham*, qu'il menait en laisse. Le sergent de planton, posté à côté du dernier guichet, regarda fixement le prince; mais cet examen fut interrompu par un brusque mouvement de la planche, dont l'une des extrémités, pointée sur la figure du soldat qui tenait le verrou, l'obligea lui-même à se ranger. Il ouvrit aussitôt la porte en détournant la tête; le prince sortit et la grille se referma. Thélin alors souhaita le bonjour au portier-consigne et une minute après sortit à son tour.

Entre les deux ponts-levis, le prince vit venir droit à lui, du côté où son visage n'était pas caché par la planche, deux ouvriers qui, de la distance où ils étaient, le considéraient d'une façon d'autant plus inquiétante, qu'en élevant la voix ils manifestaient leur étonnement de rencontrer en ce lieu un menuisier qui ne fût pas de leur connaissance. Craignant que leur surprise ne les poussât à en venir à un éclaircissement, le prince feignit d'être fatigué de porter la planche sur l'épaule droite, et la plaça sur l'épaule gauche; mais ces hommes continuant de s'approcher en le considérant d'un air curieux, il crut qu'il allait être découvert; déjà ils semblaient s'apprêter à lui parler, lorsqu'il eut la satisfaction de les entendre s'écrier : *Ah! c'est Berthoud!* Et ils passèrent sans lui rien dire de plus. Ainsi, le prince dut à une inconcevable méprise d'être enfin hors de ces murs, dans lesquels il avait été enfermé cinq ans et neuf mois.

Le prince ne connaissait point la ville de Ham, mais un plan qu'en avait esquissé le docteur Conneau lui servit pour se guider. Il prit par les remparts, le chemin qui devait le conduire à la route de Saint-Quentin, tandis que Thélin allait chercher le cabriolet qu'il avait retenu la veille. Le prince n'avait encore rien abandonné de son costume d'ouvrier, et quoiqu'il marchât avec ses sabots et qu'il portât toujours sa planche, véritable *planche de salut*, comme il pressait le pas, il était arrivé à une demi-lieue de la ville, avant que Thélin l'eût rejoint. Là, il aperçut une croix de bois qui s'élevait sur la route devant un cimetière. Le prince, sans être bigot, a toujours été religieux, et dans la conjoncture où il se trouvait, sa foi s'exaltant avec une énergie bien naturelle, il se prosterna devant la croix, ce signe sacré de l'émancipation humaine, et remercia du fond de son cœur le maître de toutes choses, qui venait de le conduire, comme par la main, à travers tant de dangers.

Cependant on entend le bruit d'une voiture. C'était Thélin qui amenait le cabriolet. Le prince veut se débarrasser de son accoutrement, mais il aperçoit une autre voiture qui vient de leur côté, allant sans doute comme eux à Saint-Quentin; il continue alors de marcher, et Thélin retient son cheval pour que cette voiture puisse les dépasser. Enfin le prince jette sa planche dans un champ, ses sabots dans un fossé, se débarrasse de la blouse et du pantalon de menuisier, et, commençant un nouveau rôle, celui de cocher, il saisit les rênes et se met à conduire. Presque aussitôt, les deux voyageurs voient déboucher du village de Saint-Sulpice deux gendarmes de Ham, qui paraissent accourir au grand trot. Pendant qu'ils se demandaient si c'était à eux qu'on en voulait et que, dans cette crainte, ils piquaient leur cheval, les deux cavaliers, qui ne songeaient point à les atteindre, prirent derrière eux la route de Péronne.

Les cinq lieues qui séparaient Ham de Saint-Quentin furent franchies rapidement. Thélin, à chaque rencontre, cachait sa figure avec son mouchoir, ce qui ne l'empêcha pas d'être reconnu par plusieurs personnes, et notamment par le président du tribunal de Saint-Quentin, qui se rendait à Ham. Aux approches de la ville, le prince, qui ne voulait pas la traverser, descendit de cabriolet, et gagna à pied, par les promenades, la route de Cambrai, sur laquelle Thélin devait venir le rejoindre avec des chevaux frais qu'il allait prendre à la poste.

Le maître de poste était sorti; mais sa femme, qui connaissait Thélin, mit le plus grand empressement à faire préparer la voiture et les chevaux qu'il demandait; elle voulait même le retenir à déjeuner; mais comme il se montrait fort pressé de partir, elle n'osa pas insister et le pria seulement d'accepter une tranche de pâté; ce qu'il se garda bien de refuser en songeant à son maître, que le voyage avait nécessairement mis en appétit.

Le prince était depuis longtemps sur la route de Cambrai, et la chaise de poste n'arrivait pas. S'imaginant qu'elle l'avait devancé pendant qu'il traversait les boulevards, il demanda à un voyageur en cabriolet qui paraissait venir de Cambrai s'il ne l'avait pas rencontrée. Ce voyageur, qui lui répondit négativement était, ainsi qu'on l'a su depuis, le procureur du roi de Saint-Quentin. Assis sur le bord du chemin, le prince sentait à chaque minute redoubler son impatience, lorsqu'il se fit à ses côtés un léger bruit : c'était son petit chien *Ham*, qui avait pris les devants pour lui annoncer la prochaine arrivée de Thélin. Celui-ci, en effet, ne tarda pas à paraître avec la voiture du maître de poste, attelée de deux bons chevaux. Il avait, bien entendu, laissé son cabriolet et son cheval à Saint-Quentin. Le prince remonta en voiture et le postillon partit au galop.

Dès ce moment, il devenait difficile que le fugitif pût être atteint. Malgré les distances parcourues à pied et le temps perdu, il était à peine neuf heures, et à supposer même qu'on se fût aperçu de la disparition du prince immédiatement après son départ, il aurait toujours fallu aux autorités le temps de se reconnaître, de fouiller le fort, d'écrire des dépêches et de faire partir des gendarmes dans toutes les directions. Lorsque l'événement fut connu, les premières dépêches ne prirent même pas la route qu'avait suivie le prince, elles furent adressées à Amiens et à Paris. Les voyageurs qui voulaient, en toute hypothèse, gagner de l'avance, excitaient sans cesse leur postillon à presser ses chevaux. Celui-ci, trouvant qu'il brûlait suffisamment le pavé, finit par leur répondre énergiquement : « *Eh! vous m'embêtez!* »

Au premier relais, pendant qu'on changeait de chevaux, un cavalier en bonnet de police arriva au galop; on le prit pour un gendarme, mais on reconnut que c'était un sous-officier de la garde nationale.

Aucun incident ne survint jusqu'à Valenciennes où, grâce à la puissance des pourboires prodigués aux postillons, on arriva à deux heures. Ce fut là seulement que les passe-ports furent demandés. Thélin montra celui du courrier anglais; le prince n'eut pas besoin d'exhiber le sien.

Le départ du convoi pour Bruxelles ne devait avoir lieu qu'à quatre heures. Le prince, à qui, dans la position où il se trouvait, une attente de deux heures pouvait bien sembler longue, aurait volontiers pris la poste pour gagner la frontière de Belgique; mais on adoptait si rarement ce mode de voyager depuis l'ouverture du chemin de fer, qu'y recourir, c'eût été peut-être s'exposer à se faire remarquer. Il se décida donc à attendre. Thélin, qui n'était pas sans inquiétude, avait constamment l'œil au guet. Pendant qu'il se tenait en observation, il s'entend tout à coup appeler par son nom, se retourne et reconnaît un gendarme de Ham sous des habits bourgeois. C'était une terrible apparition. Thélin, toutefois, fit bonne contenance et ne laissa rien paraître de son émotion. — Tiens! c'est vous, lui dit-il, que faites-vous donc ici? — Eh mais! répondit le gendarme, je reste à Valenciennes; j'ai quitté la gendarmerie et je suis employé dans le chemin de fer.

Thélin était en partie rassuré. L'ex-gendarme lui ayant demandé des nouvelles de la santé de son maître, il lui répondit de manière à le dérouter complétement, quand même il n'eût pas été ce qu'il disait. Il craignait seulement que cet homme ne reconnût le prince s'il l'apercevait, et on comprend qu'il devait lui tarder de partir. Enfin le signal est donné; le convoi se met en marche, et bientôt le noble fugitif est sur une terre hospitalière où il a moins à redouter les atteintes de la police française. De Bruxelles, il se rend immédiatement à Ostende où, pour plus de sûreté, il s'embarque pour l'Angleterre.

Le voilà libre! mais l'exil va recommencer pour lui, l'exil avec ses privations et ses souffrances.

---

## CHAPITRE VIII.

Le docteur Conneau au fort de Ham. — Lettre au général Montholon. — Ruse du docteur. — Le commandant trompé. — L'homme de peine. — Le mannequin. — Le procès de Péronne. — Antécédents du docteur. — La fausse médecine. — La condamnation. — Le prince en Angleterre. — Négociations. — L'entente cordiale. — Mort du comte de Saint-Leu. — Son testament. — Ses restes transportés en France. — Le capitaine Lecomte. — Déclaration du prince. — Sa démocratie. — La Révolution de février. — Ses causes. — Louis-Philippe et la souveraineté du peuple. — Les intérêts matériels. — La crise. — Les bras inoccupés. — La calomnie. — La France en république. — Ce que veut la France. — Le prince Louis-Napoléon et le gouvernement provisoire. — Intrigues dans les bureaux de l'Assemblée. — Déclaration rassurante. — Le prince élu quatre fois. — Sa démission. — Sa réélection dans cinq départements. — Son entrée à l'Assemblée. — Son discours. — Amendement menaçant. — La justification. — La Constitution proclamée. — La candidature à la présidence. — Le manifeste. — Les deux jugements. — L'élection. — La séance d'installation. — Le neveu de l'Empereur à l'Elysée national.



Nous avons laissé le docteur Conneau dans la prison de Ham; il aurait pu sortir dès qu'il eut lieu de supposer que le prince avait réussi dans son évasion; mais il lui restait un devoir à remplir, c'était de cacher l'absence du prisonnier le plus longtemps possible, afin d'empêcher les poursuites et les recherches avant qu'il fût en lieu de sûreté. Le docteur aimait mieux s'exposer à la colère du commandant et rester en butte aux sévérités de la loi que de manquer à l'engagement formel qu'il avait pris à ce sujet. Son premier soin fut d'envoyer au commandant une lettre que le prince avait laissée pour le prêtre qui avait coutume de dire la messe au château; il le priait de l'ajourner au lendemain, sous prétexte qu'une indisposition ne lui permettrait pas d'y assister.

Il était environ huit heures et demie lorsque l'homme de peine vint présenter cette lettre au commandant en lui disant que le prince était indisposé et qu'il n'y aurait pas de messe ce jour-là. « — Peu m'importe à moi! répondit le commandant, allez porter la lettre au curé. »

Le général Montholon n'avait été prévenu de rien; mais le prince avait aussi laissé pour lui une lettre qui lui fut remise après son départ :

« Mon cher général, lui disait-il, croyez que je regrette bien de ne pas avoir été vous serrer la main

avant de partir; mais cela m'eût été impossible; mon émotion eût trahi mon secret que je voulais garder.

« J'ai pris des mesures pour que la pension que je vous fais vous soit régulièrement payée. Comme vous pouvez d'avance avoir besoin d'argent, j'ai remis à Conneau 2,000 francs qu'il vous donnera; ce sera les mois de la pension payés jusqu'à la fin de septembre. Je vous écrirai dès que je serai arrivé en lieu de sûreté.

« Adieu, mon cher général, recevez l'assurance de mon amitié. N. »

Le prince avait encore laissé une déclaration ainsi conçue :

« Je déclare que tout ce que je laisse en partant, dans ma chambre et mon salon, appartient en toute propriété à M. le docteur Conneau, qui pourra en disposer comme bon lui semblera.

« *Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Cependant, à neuf heures, le commandant se rendit à l'appartement du prince pour le voir et s'informer de son état. — Il repose, lui dit le docteur, qui se tenait sur la défensive, et, si vous n'avez rien de pressé à lui dire, il vaut mieux ne point le déranger.

Le docteur avait disposé dans le lit du prisonnier un mannequin qui représentait parfaitement les formes d'un corps humain. Le commandant, ne soupçonnant rien et croyant apercevoir le prince endormi, se retira. Vers une heure, il revint et trouva tout fermé. Sur l'affirmation du docteur que le prince venait de prendre un bain et un remède et qu'il reposait, il ne voulut pas forcer la consigne et se retira une seconde fois. Seulement, il fit venir l'homme de peine, qui remplissait auprès du prisonnier les fonctions de domestique. « — Eh bien! lui dit-il, comment va le prince? — Il va un peu mieux, répondit l'homme. — Et que fait-il? reprit le commandant. — A présent, il dort; tout à l'heure il causait dans son salon avec M. Conneau. »

Sur ces réponses si précises, le commandant s'imaginait que l'homme de peine avait parlé au prince; mais cet homme, qui était de très-bonne foi, ne faisait que répéter ce que lui disait le docteur, et le commandant, persuadé que le prince avait été vu par ce domestique, resta toute la journée dans une demi-sécurité suffisante pour endormir ses soupçons. Enfin, sur les sept heures, il appela pour la cinquième ou sixième fois l'homme de peine et lui demanda positivement s'il venait de voir le prince. — Mais non, répondit-il, je ne l'ai pas vu depuis ce matin, à six heures.

Cette réponse n'était pas de nature à rassurer le commandant; l'esprit rempli d'inquiétudes, il court à l'appartement du prince, et, d'un air effaré, demande au docteur où il est. « — Le prince va un peu mieux, commandant, répond le docteur. — Si le prince est encore souffrant, s'écrie le commandant, cela ne m'empêchera pas de lui parler; il faut que je lui parle. » Le docteur, entrant dans la pièce où le prince était censé reposer, feignit de l'appeler; puis il revint près du commandant et lui fit signe qu'il dormait. — Allons, dit le commandant, il ne dormira pas toujours; j'attendrai. » Et il s'assit dans le salon. En causant avec le docteur, il lui faisait observer qu'il était bien étrange que Thélin ne fût pas encore rentré, vu que les diligences étaient arrivées. Le docteur trouva une raison toute simple pour expliquer ce retard; Thélin avait un cabriolet. L'heure vint où le tambour battit aux champs. Le commandant se leva en disant : « Le prince a remué dans son lit; il se réveille. » Le brave officier tendait l'oreille; mais il n'entendait pas respirer. « — Eh! laissez-le dormir! s'écria encore le docteur en gardant à peine son sérieux. Mais le commandant s'approcha du lit et trouva.... le mannequin.

« — M. le prince est parti? dit-il au docteur. — Oui. — A quelle heure? — A sept heures du matin. — Quelles étaient les personnes de garde? — Je n'en sais rien. » Après ces paroles échangées, le commandant sortit et rentra dans son cabinet. Sa femme, en apprenant l'évasion du prince, tomba sans connaissance. L'infortunée comprit aussitôt que cet événement allait avoir pour première conséquence de briser la position et peut-être de détruire l'avenir de son mari.

Cependant le commandant prit les mesures les plus promptes pour mettre l'autorité sur les traces du fugitif. On comprend qu'à l'heure où ces mesures furent prises, elles devaient être tout à fait inutiles. Le docteur Conneau fut mis au secret et gardé à vue; les agents qu'on pouvait soupçonner d'avoir, soit par connivence, soit par négligence, favorisé l'évasion, furent aussi emprisonnés. Trois jours après, le commandant fut appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite et expliquer les faits. A son retour à Ham, il était remplacé, et on le mit lui-même en état d'arrestation.

Il est évident que l'évasion de l'auguste prisonnier, loin d'avoir été facilitée, comme on l'a prétendu, par le gouvernement, causa, au contraire, une vive contrariété aux ministres. Une instruction judiciaire fut ordonnée, et le parquet de Péronne fut chargé de faire une enquête sévère et de poursuivre tous ceux qui avaient aidé le prince dans l'accomplissement de son projet.

Après une instruction qui avait duré près de deux mois, les débats du procès s'ouvrirent le 10 juillet; ils durèrent trois jours. Les principaux incriminés étaient le docteur Conneau et Thélin, ce dernier absent; puis le commandant Demarle, l'homme de peine et les deux gardiens du premier guichet. Ces trois derniers furent acquittés sans peine, dès qu'il eut été démontré qu'ils s'étaient trouvés à leur poste, et qu'ils n'avaient point coopéré à l'évasion. L'innocence du commandant fut également reconnue et hautement proclamée; il sortit de ce procès avec honneur.

Quant au docteur Conneau, interrogé par le président, il répond : « — J'ai quarante-deux ans, je suis né à Milan de parents français; mon père était payeur de l'armée. Ma profession est celle de médecin-chirurgien : j'ai pris mes grades à Florence et à Rome. — Quand êtes-vous venu en France pour la première fois? lui dit le président. — J'y suis venu une première fois en 1831, et une deuxième en 1840. — Vous êtes depuis longtemps en relation avec la famille Bonaparte? — En 1820, dit le prévenu, je fus provisoirement secrétaire du roi Louis, père du prince. Quelque temps après, j'entrai dans un hôpital de Florence pour prendre mes grades; j'allai ensuite continuer mes études et exercer à Rome; j'y suis resté trois ans. Deux circonstances me forcèrent de quitter cette ville. Un soir, deux de mes amis vinrent me demander un asile; ils étaient impliqués dans une conspiration. Je leur procurai un refuge dans une maison que je connaissais, des passe-ports et de l'argent. Je les conduisis à Fiumicino, en face d'Ostie, et je les fis embarquer dans un bateau-pêcheur qui les transporta en lieu de sûreté. On le sut; j'étais déjà com-

promis par ce seul fait, lorsqu'un plus grave événement assura ma perte. Dans une émeute, en 1831, un de mes amis reçut cinq coups de baïonnette. Une ordonnance du gouvernement de Rome prescrivit aux médecins, sous peine de dix ans de galères, de dénoncer tous les blessés qui se confieraient à leurs soins; je soignai mon ami, et dès qu'il fut rétabli, comme j'avais moi-même été dénoncé, je pris la fuite.

« Lors de l'insurrection de 1831, continua le docteur, je me rendis dans la marche d'Ancône où je fis partie de l'état-major révolutionnaire. De là, je vins en France; j'écrivis au prince Louis-Napoléon pour avoir des lettres de recommandation; pour toute réponse, il m'invita à venir à Arenemberg. Là, je fus comblé de bontés par la reine Hortense. (A ce souvenir, le prévenu ne peut maîtriser son émotion; il s'interrompt pour essuyer ses larmes.) La reine, reprit-il, voulut bien se souvenir de moi dans son testament; elle me pria de rester auprès de son fils; une telle prière pour moi était un ordre : j'ai obéi. »

Le docteur raconta ensuite aux juges ce qui était relatif au déguisement; puis il continua ainsi :

« En cherchant à dissimuler le départ du prince, mon intention était de lui procurer, s'il était possible, vingt-quatre heures d'avance sur les ordres qui seraient expédiés dès qu'on saurait l'événement. Je commençai par fermer la porte de communication entre la chambre à coucher du prince et son salon; j'allumai un grand feu, bien qu'il fît extrêmement chaud; je voulais faire supposer que le prince était malade. Dans ce but, je mis des cafetières au feu et je dis à l'homme de peine que le prince était indisposé. Vers huit heures, on apporta de la diligence un paquet de plants de violettes. Je recommandai au gardien d'aller disposer des pots avec de la terre pour la plantation, et je l'empêchai d'entrer dans le salon du prince. Vers huit heures et demie, l'homme de peine Laplace était venu me demander où l'on déjeunait; je lui répondis : Dans ma chambre. — En ce cas, me dit-il, je vais y faire porter la grande table. — Non, lui dis-je, c'est inutile, le général Montholon est malade, il ne déjeunera pas avec nous.

« Je souhaitais aussi pousser jusqu'au lendemain. J'avais dit que le prince avait pris un remède; il fallait nécessairement que ce remède fût pris. Je m'exécutai. Je devais faire prendre un bain : impossible, à cause des ouvriers. Je songeai alors à un vomitif; j'essayai de remplir les fonctions de malade, jamais je n'y pus parvenir. Afin de produire une illusion, je jetai dans un pot du café avec de la mie de pain que j'avais fait bouillir, et j'ajoutai au tout de l'acide nitrique; ce qui produisit une odeur assez désagréable. L'homme de peine dut alors bien se persuader que l'indisposition du prince était réelle.

« Le commandant s'était déjà présenté; il avait été averti de la maladie du prince. Vers midi et demi, je le vis pour la seconde fois, et je lui appris que le malade était plus calme. Après avoir regardé les travaux, il m'offrit de m'envoyer son domestique, à cause du départ de M. Thélin. Vers une heure, je dis à Laplace (l'homme de peine) de venir faire le lit du prince. Toutes les fois que je sortais du petit salon, où le prince était censé reposer sur un canapé, je feignais de lui parler... L'homme de peine ne m'entendit pas, ce qui prouve qu'il n'avait pas le sens de l'ouïe très-délié. »

Le docteur raconte ensuite la scène qu'il eut avec le commandant, lorsque celui-ci découvrit qu'il était joué.

Ce récit peint, ce nous semble, parfaitement le caractère du docteur Conneau : simplicité, modestie, loyauté, désintéressement, et, par-dessus tout, dévouement à toute épreuve; tel est l'ensemble de qualités aimables qui se trouvent réunies en sa personne.

La conclusion du procès ne fut pas moins, pour le docteur, une condamnation à trois mois de prison; Thélin, contumace, fut condamné à six mois. Ainsi se termina l'épisode curieux de la délivrance du prince Louis-Napoléon.

Pendant ce temps-là le prince, comme on l'a vu, était arrivé en Angleterre; mais, ce qu'il voulait, c'était le moyen de se rendre immédiatement en Italie, auprès de son père. Afin de n'être point contrarié par le gouvernement anglais dans l'accomplissement de ce projet de voyage, il écrivit aux principaux ministres, sir Robert Peel et lord Aberdeen, pour leur expliquer les motifs qui l'avaient fait agir et les instruire de ses intentions. Le premier lui répondit par un simple accusé de réception; quant à lord Aberdeen, digne chevalier de l'hospitalité britannique, il annonça au prince, dans une lettre des plus polies, que, *d'après les explications données par lui, son séjour en Angleterre ne pouvait être désagréable ni à la reine, ni à son gouvernement.*

Louis-Napoléon ne se contenta pas de faire ces démarches auprès des membres du gouvernement anglais, il pensa qu'il devait aussi rassurer le cabinet français et il lui écrivit dans la personne de l'ambassadeur de France, M. le comte de Saint-Aulaire, une lettre dans laquelle il rappelle sans détour ce qu'il a fait, et exprime hautement ses résolutions pour l'avenir.

« Monsieur le comte, lui dit-il à la date du 28 mai, je viens franchement déclarer ici, à l'homme qui a été l'ami de ma mère, qu'en quittant ma prison je n'ai été guidé par aucune idée de renouveler, contre le gouvernement français, une lutte qui a été désastreuse pour moi; mais seulement j'ai voulu me rendre auprès de mon vieux père.

« Avant d'en venir à cette extrémité, j'ai fait tous mes efforts pour obtenir du gouvernement français la permission d'aller à Florence. J'ai offert toutes les garanties compatibles avec mon honneur; mais, ayant vu toutes mes demandes rejetées, je me suis déterminé à avoir recours au dernier expédient adopté par le duc de Nemours et le duc de Guise, sous Henri IV, en pareille circonstance.

« Je vous prie, monsieur le comte, d'informer le gouvernement français de mes intentions pacifiques, et j'espère que cette assurance spontanée de ma part contribuera à abréger la captivité de mes amis qui sont encore restés en prison.

« Recevez l'assurance de mes sentiments,

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

Le prince regardait comme une bonne fortune d'avoir pour intermédiaire, dans cette occasion, le comte de Saint-Aulaire, qui avait eu jadis les meilleures relations avec sa famille. D'ailleurs, l'engagement qu'il prenait par sa déclaration de ne plus rien entreprendre contre le gouvernement français, engagement qu'on lui avait demandé quand il était captif, comme condition expresse de sa mise en liberté; enfin le motif honorable et si naturel qui l'appelait à Florence; tout l'entretenait dans l'espoir qu'on ne mettrait aucun obstacle à son voyage. Mais il comptait sans l'*entente cordiale*, sans les règles ou les taquineries de la diplomatie. Lorsqu'il se présenta pour obtenir un passe-port, à l'am-

bassade d'Autriche à Londres, qui était en même temps chargée des affaires de l'empire et de celles du grand-duché de Toscane, l'ambassadeur lui répondit par un refus formel. « Il ne pouvait, disait-il, manquer aux égards qu'il devait au gouvernement français. »

La famille du prince, qui était fort considérée en Italie et notamment à Florence, où elle jouissait de beaucoup de crédit, s'adressa alors directement au grand-duc. Le comte de Saint-Leu ne pouvait douter que Léopold ne s'empressât d'accorder l'autorisation qu'on lui demandait, pour que le prince Louis-Napoléon vînt passer quelque temps auprès de lui. La pensée qu'il allait prochainement revoir son fils, rendait de nouvelles forces à sa nature presque épuisée; l'excellent père attendait donc, avec la plus vive impatience, une réponse favorable, lorsqu'il apprit que le grand-duc ne pouvait autoriser le prince Louis-Napoléon à venir, même pour vingt-quatre heures, en Toscane. « Je le regrette, disait Léopold, mais l'influence de la France me force à agir ainsi. »

Cette décision atterra le pauvre malade et produisit un effet terrible dans sa situation; il languit encore quelques semaines, et expira le 25 juillet 1846, sans avoir eu la consolation qu'il désirait : la main de son fils ne lui avait point fermé les yeux.

On ne peut expliquer la conduite du gouvernement français dans cette occasion, qu'en le supposant frappé d'une sorte d'aveuglement qui dénaturait son caractère. *Quos perdere vult eos Jupiter dementat.* (Les dieux aveuglent ceux qu'ils veulent perdre.) Qu'on nous pardonne de rappeler de nouveau cet aphorisme, qui ne sera peut-être jamais mieux appliqué qu'en ce moment. Poursuivre un adversaire jusque dans ses affections filiales; priver un vieux père mourant — et quel père encore! — de la satisfaction de revoir son fils à sa dernière heure; ce n'était pas de la prudence, c'était une cruauté toute gratuite. Car on savait bien que l'honnête comte de Saint-Leu n'était pas homme à donner à son fils des conseils d'ambition. Loin de l'exciter à des entreprises hasardeuses, il aurait bien plutôt, s'il l'eût fallu, tempéré son ardeur, calmé ses ressentiments. Une persécution sans motifs plausibles est un acte d'odieuse tyrannie; c'est plus qu'un crime en politique, c'est une faute dont on porte tôt ou tard la peine. Qui nous dit que ces rigueurs absurdes ne justifieront pas, dans un autre temps, des mesures sévères, en supposant même que ces mesures ne se justifieraient pas complétement au point de vue de la légalité?

Le prince Louis-Napoléon espérait encore que la diplomatie française se relâcherait de ses exigences, lorsqu'il apprit que son infortuné père n'était plus. Il éprouva une douleur poignante à cette triste nouvelle, car au chagrin de la plus grande perte possible, pour un fils aussi dévoué, aussi tendre qu'il l'était, se joignait la conviction que l'auguste défunt avait dû l'appeler jusqu'à son dernier soupir. Blessé au cœur, il fit de vains efforts pour concentrer en lui-même sa profonde affliction; ses regrets se trahissaient par des larmes brûlantes. Les amitiés qui l'entouraient parvinrent avec peine à le distraire de sa douleur. L'énergie de son caractère surmonta enfin les souffrances de son âme. Puis le dévouement de ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, les prévenances de l'hospitalité anglaise, et aussi l'étude et les occupations sérieuses auxquelles, dans l'adversité, il avait toujours demandé ses plus douces consolations, adoucirent peu à peu l'amertume de sa position.

Le comte de Saint-Leu avait laissé un testament, qui fut ouvert le lendemain de sa mort. Par cet acte suprême, après avoir recommandé son âme à Dieu, il émettait le désir que son corps fût transporté à Saint-Leu près Paris, pour être réuni aux cendres de son père, Charles Bonaparte, et à celles de son fils aîné, mort en Hollande, comme on l'a vu, en 1807. Il désirait aussi que le corps de son second fils, mort en Italie en 1831, y fût également transporté. Il affectait une somme de 60,000 francs à l'érection d'un tombeau. « — J'ai, disait-il, porté le nom de ce village quarante ans, et j'aimais ce lieu plus que tout autre. »

Il institue ensuite des legs qui témoignent de la bonté, de la générosité de son cœur. Ainsi il abandonne les biens qu'il avait en Hollande et qui s'élevaient à une valeur d'un million de francs, à l'administration municipale d'Amsterdam, afin que la rente serve tous les ans à secourir les malheurs causés par l'inondation. Il laisse aux pauvres de Florence une forte somme, indépendamment de pensions qu'il lègue en particulier à vingt indigents de la même ville. Il laisse 2,500 francs aux pauvres de Civita-Nova, et une rente de 100 francs chacune aux quatre sœurs de l'hôpital de Saint-Leu, en France.

Ces dispositions peignent noblement le caractère de cet excellent prince, auquel on n'a pas oublié que la reine Hortense, sa femme, savait rendre pleine justice, bien que, par une bizarrerie singulière de leur nature, quoiqu'elle fût elle-même bonne et aimable au suprême degré, les deux époux n'aient pas pu vivre ensemble d'une vie commune.

L'ancien roi de Hollande, pour en revenir à son testament, institue ensuite des legs importants en faveur de son frère Jérôme; à son neveu don Louis, fils du prince de Canino (Lucien), il ne lègue pas moins de 200,000 francs, et 150,000 francs à son pupille Francesco-Castel-Vecchio.

Après avoir fait d'autres legs moins importants à quelques autres personnes de sa famille ainsi qu'à tous ses serviteurs et à ses exécuteurs testamentaires, il termine ainsi : « Je laisse tous mes autres biens, le palais de Florence, la grande terre de Civita-Nova, etc., etc., mes biens meubles et immeubles, actions et créances, enfin tout ce qui, à l'époque de ma mort, constituera mon héritage, sans y rien exclure, sauf les dispositions ci-dessus, à mon héritier universel, Napoléon-Louis, seul fils qui me reste, auquel fils et héritier je laisse comme témoignage particulier de ma tendresse, mon *Dunkerque*, situé dans ma bibliothèque, avec toutes les décorations et souvenirs qu'il contient; et comme témoignage encore plus particulier d'affection, je lui laisse tous les objets qui ont appartenu à mon frère, l'empereur Napoléon, lesquels sont renfermés dans un meuble construit à cet effet. »

Ce testament était daté du 1er décembre 1845. C'était, on s'en souvient, l'époque où l'ancien roi de Hollande, s'apercevant de l'affaiblissement de sa santé, avait exprimé si vivement le désir de revoir son fils.

La disposition relative au transport des restes des princes défunts à Saint-Leu ne put recevoir son exécution qu'en septembre 1847. Le 29 de ce mois eut lieu, à cette occasion, une cérémonie funèbre, à laquelle s'empressèrent de se réunir les glorieux débris de nos armées impériales pour rendre les derniers devoirs au frère de leur Empereur. Le prince Louis-Napoléon, qui n'avait pu assister à cette pieuse cérémonie, écrivit de

Londres, pour le remercier, au capitaine Lecomte, qui avait commandé dans cette circonstance.

« Ce n'est pas, disait-il, l'homme que le hasard et la victoire avaient fait roi pour quelques jours que vous avez voulu honorer de vos regrets, mais le vieux soldat des armées républicaines, d'Italie et d'Egypte, l'homme resté pur sur le trône, l'homme enfin qui paya par quarante années d'exil quelques années de gloire, et qui mourut isolé sur la terre étrangère. La sympathie qui a entouré ses funérailles est plus qu'un hommage, c'est une réparation!

« Permettez-moi donc de vous remercier de votre concours; car vous exprimer mes sentiments de reconnaissance, c'est atténuer la douleur amère que j'éprouve de n'avoir jamais pu m'agenouiller devant les tombeaux de ma famille, c'est oublier un instant que je semble condamné à rester toujours éloigné des hommes que j'aime le mieux, des objets qui me sont les plus chers. »

Nous touchons à l'année 1848, et bientôt le neveu de l'Empereur va pouvoir revenir dans sa patrie. Déjà, antérieurement, à l'époque où il avait été question d'une amnistie dans laquelle le prince se serait trouvé compris, et où l'on supposait que, dans ce cas, le gouvernement n'aurait pas craint de répondre favorablement au vœu émis alors par le conseil général de la Corse, pour que la famille de Napoléon fût rappelée de l'exil, et que le captif de Ham fût rendu tout à la fois à la liberté et à la jouissance de ses droits de citoyen français; à cette époque, disons-nous, Louis-Napoléon avait publié, dans le journal qui recevait habituellement ses confidences, un article relatif à ce vœu et contenant cette déclaration : « La famille Bonaparte, issue de la Révolution, ne doit, ne peut reconnaître qu'un principe, celui de *la souveraineté nationale;* elle ne peut donc invoquer que les droits de citoyen français; ce sont les seuls que nous lui reconnaissons; mais ceux-là, il y aurait injustice et pusillanimité à les leur refuser plus longtemps. »

Cette déclaration qui paraissait concerner surtout les parents du prince, donna lieu au *Journal du Loiret* de demander positivement au neveu de l'Empereur à quel titre il rentrerait dans la grande famille française, si les portes de sa prison lui étaient ouvertes et si l'exil dont sa famille était frappée prenait fin.

A cette question, le prince fit la réponse catégorique qui suit, datée du fort de Ham, le 21 octobre 1845, et adressée au rédacteur du journal :

« Monsieur, je réponds sans hésitation à l'interpellation bienveillante que vous m'adressez dans votre numéro du 18.

« Jamais je n'ai cru et jamais je ne croirai que la France soit l'apanage d'un homme ou d'une famille; jamais je n'ai invoqué d'autres droits que ceux de citoyen français, et jamais je n'aurai d'autre désir que de voir le peuple entier, légalement convoqué, choisir librement la forme de gouvernement qui lui conviendra.

« Issu d'une famille qui a dû son élévation au suffrage de la nation, je mentirais à mon origine, à ma nature, et, qui plus est, au sens commun, si je n'admettais pas la souveraineté du peuple comme base fondamentale de toute organisation politique, mes actions et mes paroles antérieures sont d'accord avec cette opinion. Si on ne m'a pas compris, c'est qu'on n'explique pas les défaites; on les condamne.

« J'ai réclamé, il est vrai, une première place, mais sur la brèche. J'avais une grande ambition, mais elle était hautement avouable, l'ambition de réunir autour de mon nom plébéien tous les partisans de la souveraineté nationale, tous ceux qui voulaient la gloire et la liberté. Si je me suis trompé, est-ce à l'opinion démocratique à m'en vouloir? est-ce à la France à m'en punir?

« Croyez, monsieur, que, quel que soit le sort que l'avenir me réserve, on ne dira jamais de moi que, pendant l'exil ou la captivité, je n'ai rien appris ni rien oublié! Recevez, etc. »

« — Cette lettre, dit à son tour le *Journal du Loiret*, est un témoignage de la toute-puissance du principe démocratique, et c'est un exemple d'une haute portée, que ce spectacle d'un homme de famille royale, d'un héritier du trône, d'un prince jeune, intelligent et fier, populaire par le nom qu'il porte et par les glorieux souvenirs qu'il rappelle, se dégageant des préjugés monarchiques, abdiquant les priviléges de sa race et rendant un solennel hommage à la souveraineté du peuple. Nous félicitons hautement le prince Louis des généreux sentiments exprimés dans sa lettre. Ils sont ceux d'un homme de cœur et d'un esprit élevé....

« Pendant qu'un membre de la famille Napoléon, continue le même journal, déclare à la face de tous qu'il admet la souveraineté du peuple comme base fondamentale de toute organisation politique, un autre prétendant, le duc de Bordeaux, fait désavouer par son organe officiel ceux du parti légitimiste qui veulent se détacher des doctrines absolutistes et marcher d'accord avec les sentiments du pays.

« Nous ne sommes qu'un faible écho de l'opposition nationale, ajoute la même feuille, mais, au nom des idées dont nous sommes l'organe, nous adressons nos sympathies au prince Louis-Napoléon. Le prince Louis n'est plus un prétendant à nos yeux, mais un concitoyen, un membre de notre parti, un soldat de notre drapeau. »

Ainsi, la veille de la Révolution de Février, le prince Louis Napoléon était parfaitement connu pour un partisan avoué des idées démocratiques; sa profession de foi existait à cet égard, et ses ouvrages, notamment son mémoire sur l'extinction du paupérisme, prouvaient assez qu'il avait également des idées sociales très-avancées.

Le 24 février 1848, le trône de Juillet s'écroule avec plus de rapidité encore qu'il ne s'était élevé. Il n'entre pas dans notre cadre d'expliquer ici les causes de cette catastrophe. Nous en indiquerons seulement quelques-unes, celles qui nous paraissent les plus saillantes.

Louis-Philippe, honnête et bon, avait le malheur de se défier profondément de la démocratie. Bien qu'il ne manquât pas d'habileté, jamais il n'avait voulu comprendre quelle force donne à l'autorité le baptême des élections populaires. Ennemi du suffrage universel, qu'il regardait comme une impraticable et absurde utopie, il s'était contenté de fonder sa monarchie sur la base fragile et toujours contestable des deux cent vingt-et-une voix de la Chambre de 1830. Les adhésions nombreuses, innombrables, si l'on veut, que donnèrent à son élection les députations des corps constitués, des sociétés de toute espèce et les adresses de toutes les communes de France, lui semblaient de nature à remplacer la ratification du peuple, que les esprits clairvoyants croyaient indispensable à la consolidation de ses pouvoirs. Substituer une royauté improvisée à une monarchie séculaire, c'était fort bien, s'il est vrai que

le pouvoir exécutif, en France, ne doive pas être, comme certains le prétendent, la propriété exclusive d'une seule famille; mais du moins fallait-il consulter formellement la nation. Faute de cette formalité, qui, dans les circonstances, eût été favorable à l'événement du 7 août, tant, chez nous, on accepte aisément le fait accompli; la royauté de Juillet, quoi qu'on en dise, n'avait pas de racines.

Le gouvernement de Juillet avait cru se fortifier en donnant une large satisfaction aux intérêts matériels. Les travaux publics avaient reçu un développement excessif, au grand préjudice du budget des dépenses, dont les proportions s'élargissaient tous les ans d'une manière effrayante; l'industrie avait été encouragée, le commerce avait eu plusieurs années de grande prospérité : quelques entreprises de chemins de fer, comme la ligne de Saint-Germain et celle d'Orléans, dont les actions avaient acquis une valeur prodigieuse, appelèrent bientôt les instincts cupides des capitalistes sur ces sortes d'opérations; on les multiplia outre mesure; un agiotage effrené attira dans ces affaires les économies des travailleurs; au lieu de chercher son bien-être dans un travail régulier, chacun voulait faire fortune à l'aide de spéculations hasardeuses; la fibre de l'égoïsme démesurément surexcitée étouffait tout le sens moral dans le cœur des riches; on s'était livré sans prévoyance à des entreprises gigantesques; une crise survint; des masses d'ouvriers, qui avaient quitté les champs pour venir dans les villes, avec l'espoir d'y gagner de meilleures journées, se trouvèrent subitement sur le pavé, sans travail et sans pain; et le gouvernement ne paraissait point s'en inquiéter. L'amélioration du sort des classes laborieuses, ce problème qui aurait dû sans cesse occuper les veilles des chefs de l'administration, semblait une chose indifférente pour les ministres; on aurait dit qu'il n'y avait rien à faire dans cette question, ou, qu'à leur avis, la situation où l'on se trouvait était toute normale.

Louis-Philippe avait une peur horrible du progrès; dans la crainte d'être débordé, il se refusa toujours à la moindre concession : ni la conversion du cinq pour cent, ni l'adjonction des capacités à ses listes électorales censitaires, rien ne put être arraché à son système d'immobilité; c'était bien le plus entêté des conservateurs-bornes.

En somme, les gros capitalistes, que M. Dupin, du haut de la tribune, avait qualifiés de *loups-cerviers*, s'étaient gorgés d'or; la bourgeoisie et le commerce, dont les désirs avides avaient été fortement excités et un instant satisfaits, se trouvaient en ce moment embarrassés et mécontents; deux cent mille bras inoccupés attendaient, à Paris, du travail ou une émeute. D'un autre côté, le trône de Juillet avait été singulièrement ébranlé par les attaques incessantes de la presse légitimiste et par les insinuations calomnieuses des radicaux, qui présentaient le chef de l'État comme un détestable avare, et, dans le temps qu'on faisait circuler contre son caractère cette ridicule imputation, Louis-Philippe dépensait 25 millions pour créer le Musée de Versailles, et à sa chute, sa liste civile était endettée de 30 millions.

Telle était la situation générale le 23 février 1848. Quand le mouvement de ce jour eut tourné le lendemain en une révolution, ni l'adresse et les qualités du roi, ni les vertus et la bienfaisance inépuisable de la reine, ni l'aimable famille qui les entourait, cette famille, composée de princes élevés dans nos colléges avec nos propres enfants, et dont les uns versaient leur sang sur les champs de bataille de l'Afrique, les autres affrontaient les périls de la mer, au milieu de nos marins; ni l'innocence des jeunes fils du duc d'Orléans, ni l'angélique bonté et la haute intelligence de leur mère, rien ne put conjurer l'ouragan déchaîné contre un trône auquel on n'avait donné pour étai que l'égoïsme de quelques individus, au lieu de lui chercher un appui dans un principe rationnel et inébranlable, tel que celui de la souveraineté du peuple, et de placer ses racines dans le cœur même des masses.

Voilà pourquoi, le lendemain du 24 février, la France, en se réveillant, apprit qu'elle était en République. Mais la France, dont les tendances et les vœux sont démocratiques, n'est au fond nullement républicaine. Elle veut bien que les institutions et la marche du gouvernement soient largement libérales, et qu'elles protégent et favorisent sans distinction tous les membres de la grande nation; elle désire que le peuple entier ait les mêmes droits; que les carrières soient ouvertes à tous, en raison des capacités; elle demande qu'il n'y ait pas d'autres priviléges que ceux du mérite et de la vertu; elle entend qu'on administre ses affaires à l'intérieur suivant ces principes, et à l'extérieur dans des vues constantes d'indépendance et de grandeur. Elle veut bien encore avoir une part quelconque à cette direction de ses affaires, pourvu que cette part soit faible et ne l'absorbe pas entièrement; car elle n'entend point faire elle-même toute la besogne; son caractère y répugne et ses habitudes s'y opposent.

Or, malgré ces dispositions, qui tiennent à la nature du pays, la France apprend tout à coup qu'elle est en République, et, suivant l'usage, elle paraît recevoir assez bien cette nouvelle : le fait était accompli. Pour être juste, cependant, nous conviendrons qu'en ce moment des hommes de bonne foi, des esprits généreux, pouvaient croire sérieusement que le gouvernement républicain était le seul possible en France, et regarder cette forme comme la plus convenable aux améliorations progressives des sociétés.

« Puisqu'aucun pouvoir parmi nous n'est inviolable, avait dit Chateaubriand; puisque le sceptre héréditaire est tombé quatre fois depuis trente-huit années; puisque le bandeau royal attaché par la victoire s'est dénoué deux fois de la tête de Napoléon; puisque la souveraineté de Juillet est incessamment assaillie, il faut en conclure *que ce n'est pas la République qui est impossible*, MAIS LA MONARCHIE.

« La France est sous la domination d'une idée hostile au trône : un diadème dont on reconnaît d'abord l'autorité, puis que l'on foule aux pieds, que l'on reprend ensuite pour le fouler aux pieds de nouveau, n'est qu'une inutile tentation et un symbole de désordre. On impose un maître à des hommes qui semblent l'appeler par leurs souvenirs, mais qui ne le supportent plus par leurs mœurs. »

On sait avec quelle chaleur, avec quelles convictions M. de Lamartine vantait la forme de l'institution républicaine.

« — Noble institution, dit à son tour M. Dufaure, qui réalise pleinement le principe de la souveraineté populaire, qui donne hardiment et avec confiance, à chaque citoyen, toute la liberté qu'il peut exercer sans nuire à la liberté d'autrui; qui établit entre tous l'égalité des devoirs et des droits, la vraie égalité politique, et qui traduit en lois humaines les grands principes de la fra-



Plusieurs représentants se joignent au cortége officiel du Président de la République.— PAGE 139.

ternité enseignés au monde, il y a dix-huit siècles, par la révélation chrétienne. »

Ces théories sont magnifiques; malheureusement, dans l'application, tous les avantages s'évanouissent; il ne reste plus que la lutte désordonnée des passions, le dévergondage des idées, l'inquiétude des esprits et la misère des travailleurs.

Louis-Napoléon se trouvait à Londres lorsqu'il apprit les événements de février. Il pensa avec raison que les portes de la France ne tarderaient pas à s'ouvrir pour la famille de l'Empereur, et crut faire acte de bon citoyen en venant des premiers saluer et reconnaître le gouvernement provisoire. Dès le 26 février, il arriva à Paris et informa aussitôt les ministres de sa présence. Les membres du gouvernement craignant que les ennemis du nouvel ordre de choses ne profitassent de la circonstance pour exciter des troubles au nom du prince, lui témoignèrent le désir qu'il voulût bien s'en retourner provisoirement en Angleterre pour y attendre les événements. Il comprit, en effet, les difficultés du moment, et n'hésita pas à donner à son pays la marque de dévouement qu'on lui demandait; il reprit la route de l'exil avec l'intention d'attendre les élections qui devaient se faire pour l'Assemblée constituante et même le vote de la Constitution, d'où l'on espérait le retour de l'ordre et de la confiance.

Mais une circonstance imprévue jeta une nouvelle inquiétude au cœur des amis du prince. L'Assemblée nationale était réunie, et lorsqu'il fut question, dans ses bureaux, de rapporter la loi qui frappait d'un ostra-

cisme perpétuel la famille de l'empereur Napoléon, quelques membres proposèrent de maintenir cette loi d'exil à l'égard de son neveu, dont les prétentions, disait-on, pourraient être un jour une cause de troubles et faire courir les plus grands dangers à la liberté. En apprenant cette difficulté, le prince s'empressa d'adresser à l'Assemblée nationale des explications qui eussent rassuré les esprits les plus craintifs, si l'Assemblée n'eût pas refusé d'entendre la lecture de sa lettre. Ce refus était, au moins, singulier au moment où l'on venait de lire des lettres adressées par deux princes de la famille d'Orléans. Cette préférence indiquait, ou que ces princes avaient beaucoup d'amis dans l'Assemblée, ou que l'Assemblée ne redoutait rien de leurs paroles. C'était apparemment tout différent quand il s'agissait du neveu de l'Empereur.

Cette lettre, datée du 23 mai, à Londres, eut, au reste, la publicité des journaux, et dut produire son effet sur les hommes de bonne foi.

« Citoyens représentants, disait-il, j'apprends par les journaux du 22, qu'on a proposé dans les bureaux de l'Assemblée de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816; je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine.

« Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la France n'était l'apanage ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti?

« Serait-ce parce que, désirant faire triompher, sans anarchie ni licence, le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé?

« Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au premier bruit de la révolution? Serait-ce pour avoir refusé, par désintéressement, les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle Constitution serait établie et la République affermie?

« Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à la défense de l'Assemblée, résultat du suffrage universel.

« En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais me rappeler que j'étais l'héritier d'un empire fondé par l'assentiment de quatre millions de Français. En présence de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français: mais ceux-là, je les réclamerai sans cesse avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démérité de la patrie. »

Cependant, aux élections pour l'Assemblée constituante, le nom de Louis-Napoléon était sorti de l'urne dans quatre départements avec des majorités considérables. Ces départements étaient : la Seine, l'Yonne, la Sarthe et la Charente-Inférieure. Le prince s'empressa d'adresser, toujours de Londres, ses remercîments aux électeurs qui lui avaient donné leurs suffrages.

« Vos suffrages, leur disait-il, me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.

« Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir; nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent, au lieu de marcher ensemble vers un but unique : la prospérité et la grandeur du pays.

« Le peuple est libre depuis le 24 février; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Rallions-nous donc autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie. »

Les élections avaient aussi envoyé à l'Assemblée un certain nombre de membres réputés républicains. Nous avouerons qu'il leur avait été assez difficile de les découvrir. Jusqu'alors les républicains ne s'étaient guère signalés que par des échauffourées sur la place publique ou par des exploits d'estaminet. Les hommes de mérite étaient rares dans ce parti la veille du 24 février. Aussi quelle honte c'était pour les royalistes de s'être laissé surprendre par une poignée de *va-nu-pieds*, comme ils appelaient les vainqueurs du jour! Ils avaient donc beau jeu pour les décrier, les diffamer, les calomnier, et ils se donnaient pleine carrière. Mais leur manœuvre la plus habile, je devrais dire la plus perfide, ce fut de se rallier eux-mêmes à la République; ils la déclaraient le gouvernement définitif de la France; ils se présentaient comme candidats à l'Assemblée, en faisant les professions de foi les plus séduisantes : « — Et nous aussi, s'écriaient-ils, nous sommes du peuple; et nous aussi nous voulons une République démocratique, et nous aussi nous voulons et nous avons toujours voulu l'amélioration du sort des masses populaires. » On les crut sur parole : le peuple est facilement confiant, et on envoya à l'Assemblée une foule de ces prétendus républicains, dits *du lendemain*. On était trop heureux de les voir adopter une forme de gouvernement qui prenait pour devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, et d'où l'on attendait la guérison de toutes les souffrances sociales.

Mais bientôt les partis se dessinèrent. Les républicains de la veille soulevèrent les prétentions les plus singulières, et, se divisant les premiers en plusieurs factions, ils affichèrent les systèmes les plus impossibles comme les plus effrayants. On vit surgir ceux qui voulaient le drapeau rouge et la République de 93; puis les communistes de M. Cabet; puis les socialistes de M. Louis Blanc; puis ceux de M. Proudhon, proclamant la propriété un vol; puis la fraction Raspail et la fraction Barbès, et la fraction Blanqui, etc., etc. On juge combien ces divisions, évidemment nées de l'orgueil et de l'ambition des chefs, affaiblissaient et discréditaient la forme républicaine dans l'esprit des hommes d'ordre. Les partis royalistes, de leur côté, travaillaient sourdement à empêcher les améliorations qu'elle avait fait espérer. Les pouvoirs publics étaient honnis, conspués. Le commerce, l'industrie, le crédit étaient anéantis, une multitude d'ouvriers, qui souffraient de l'absence du travail, menaçaient chaque jour de courir aux armes; dès le 15 mai, l'Assemblée elle-même avait été en-

vahie par une foule d'hommes et de femmes, et, après trois heures de cris et d'efforts pour faire lire une pétition en faveur de la Pologne, l'un des meneurs avait osé prononcer la dissolution de l'Assemblée. Le 21 juin, la clôture des *ateliers nationaux*, que le gouvernement provisoire avait eu la malheureuse idée d'ouvrir, dans l'espoir de soulager momentanément les classes laborieuses, détermina l'explosion. Pendant trois jours, la guerre civile ravagea la capitale. Le gouvernement, comme on le voit, avait à faire pour étouffer cette anarchie.

Cependant la France, qui sentait qu'un pareil régime républicain ne convenait ni à ses habitudes ni à ses mœurs, avait déjà tourné ses regards vers le neveu de l'Empereur, qui s'était annoncé comme le futur applicateur d'un système à la fois démocratique et fort. Quatre départements l'avaient élu pour leur représentant à l'Assemblée nationale. Toutefois, son élection inquiétait le pouvoir exécutif, ou plutôt la *commission exécutive*, composée, si on se le rappelle, de : MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin. On prétendait que les électeurs n'avaient pas pu admettre sa candidature, parce que le jour où on l'avait nommé, la loi qui le frappait d'exil, lui et sa famille, n'avait pas encore été rapportée. Quelque agitation se manifesta à ce sujet dans Paris. Un coup de pistolet, parti par mégarde, fit accourir à la tribune un membre de la commission exécutive, pour dénoncer un mouvement napoléonien, et réclamer des mesures d'urgence.

Louis-Napoléon, qui n'entendait pas que son nom servît de prétexte à des désordres, adressa, le 11 juin, une protestation en ces termes au président de l'Assemblée :

« Monsieur le président, je partais pour me rendre à mon poste, quand j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes.

« Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'objet. Je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir.

« Mais je désavoue ceux qui me prêtent des intentions que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil. Je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

« Ayez la bonté, monsieur le président, de donner connaissance de ma lettre à l'Assemblée. Je vous envoie une copie de mes remercîments aux électeurs.

« Recevez, etc.

« *Signé* Louis-Napoléon Bonaparte. »

C'est la première fois que le neveu de l'Empereur signe : *Louis-Napoléon,* au lieu de *Napoléon-Louis;* nous avons expliqué cette particularité dès le commencement de cette histoire. Mais ce n'est là qu'une observation sans importance. Un fait plus remarquable, c'est le débat qui suivit la lecture de cette lettre. La phrase : *Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir,* donna lieu aux interprétations les plus malveillantes; on se plut à dénaturer les intentions du prince, et l'on refusa d'entendre la lecture de ses remercîments aux électeurs où sa pensée se trouve expliquée de la manière la plus satisfaisante.

En apprenant l'hostilité que le pouvoir exécutif manifestait contre sa personne, et le système qu'on paraissait avoir adopté, à l'Assemblée, de dénaturer ses paroles et ses actions, Louis-Napoléon pensa que le moment n'était pas encore venu pour lui de retourner en France. Dans cet état de choses, il adressa le 15 juin sa démission au président.

« Monsieur le président, dit-il, j'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements. C'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente ans d'exil et six ans de captivité : mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente, et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

« Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de mon pays. »

Quelques jours après, le prince apprit encore que la Corse venait de le nommer l'un de ses représentants. Il adressa de nouveau sa démission, mais en faisant naturellement des réserves pour l'avenir.

« Sans renoncer, disait-il, à l'honneur d'être un jour représentant du peuple, je crois devoir attendre, pour rentrer dans le sein de ma patrie, que ma présence en France ne puisse, en aucune manière, servir de prétexte aux ennemis de la République. Je veux que mon désintéressement prouve la sincérité de mon patriotisme; je veux que ceux qui m'accusent d'ambition soient convaincus de leur erreur. »

De nouvelles élections avaient été fixées au 17 septembre. Les amis du prince s'inquiétaient à leur tour de ses honorables scrupules; ils désirèrent savoir si, dans le cas où il serait élu, cette fois, il accepterait. Dès le 28 août, Louis-Napoléon écrivit à ce sujet au général Piat, qui surveillait ses intérêts à Paris.

« Vous me demandez, général, si j'accepterais le mandat de représentant du peuple, dans le cas où je serais réélu; je vous réponds oui, sans hésiter.

« Aujourd'hui qu'il a été démontré sans réplique que mon élection dans quatre départements (non compris la Corse) n'a pas été le résultat d'une intrigue, et que je suis resté étranger à toute manifestation, à toute manœuvre politique, je croirais manquer à mon devoir si je ne répondais pas à l'appel de mes concitoyens.

« Mon nom ne peut plus être un prétexte de désordres. Il me tarde donc de rentrer en France et de m'asseoir au milieu des représentants du peuple qui veulent organiser la République sur des bases larges et solides. Pour rendre le retour des gouvernements passés impossible, il n'y a qu'un moyen, c'est de faire mieux qu'eux; car, vous le savez, général, on ne détruit réellement que ce qu'on remplace. »

Des manœuvres multipliées, dues autant aux partis royalistes et à la faction des républicains exagérés, qu'aux amis du chef du pouvoir exécutif (c'était, depuis le 28 juin, le général Cavaignac) n'empêchèrent pas le prince candidat d'être élu de nouveau à Paris par près de 111,000 suffrages, et dans l'Yonne, la Moselle, la Charente-Inférieure et la Corse, partout à une immense majorité.

Enfin, dans la séance du 26 septembre, le neveu de l'Empereur parut à l'Assemblée nationale et alla s'asseoir sur les bancs de la gauche. A cette vue, une vive agitation se manifesta dans la salle et dans les tribunes publiques. On sait que c'est de ce côté que se placent ordinairement, dans nos assemblées de députés, les membres les plus libéraux : cette seule action indiquait la ligne que le nouveau représentant se proposait de suivre. Il avait marqué plutôt que pris sa place sur les bancs, car il n'était pas encore proclamé. Le rapporteur ayant rendu compte des élections des cinq départements qui venaient de l'élire, le président, après avoir consulté l'Assemblée, et conformément aux conclusions du rapporteur, proclama le citoyen Louis-Napoléon représentant du peuple.

Aussitôt, un homme, jeune encore (il avait quarante ans), de taille moyenne, vêtu de noir, paraissant distingué dans ses manières, se lève, demande la parole et lit, d'une voix sonore, la déclaration suivante :

« Citoyens représentants,

« Il ne m'est pas permis de garder le silence, après les calomnies dont j'ai été l'objet.

« J'ai besoin d'exposer ici hautement et dès le premier jour où il m'est donné de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont toujours animé.

« Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen.

« La République m'a fait ce bonheur; que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte, soient certains que je m'efforcerai de mériter leur suffrage en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer. (Très bien! très bien!)

« Longtemps, je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui, la carrière où vous marchez m'est ouverte; recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec les sentiments d'affectueuse confiance que j'y apporte.

« Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont cherché à me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. »

La lecture de cette déclaration fut suivie des plus énergiques acclamations. Le 8 octobre, Louis-Napoléon informa le président de l'Assemblée, qu'élu dans cinq départements, il optait pour Paris, lieu de sa naissance. C'est ainsi qu'il fut définitivement réintégré dans la grande famille française. Sa position, dans les commencements, exigeait de la prudence et une grande réserve. Ces qualités sont inhérentes à son caractère; il ne lui coûtait rien de s'en couvrir. Il s'apercevait bien que l'Assemblée le regardait d'un œil défiant; les chefs des divers partis qui la divisaient se seraient volontiers réunis pour le repousser, si l'explosion des sympathies populaires, deux fois hautement manifestées, n'eût pas imposé silence aux sentiments hostiles qui cherchaient à se produire. Les manifestations qui éclataient de toutes parts, au contraire, en faveur de la famille de Napoléon, dont plusieurs membres avaient été élus représentants du peuple, forcèrent enfin la main à l'Assemblée et la contraignirent à rapporter la loi de bannissement qui frappait cette noble famille. Ce fut seulement dans la séance du 11 octobre que ce grand acte de justice s'accomplit en ces termes : « — L'article 6 de la loi du 10 avril 1832, relatif au bannissement de la famille Bonaparte, est abrogé. »

Plus le nom de Louis-Napoléon semblait populaire, plus aussi les organes des partis royalistes cherchaient à déverser le ridicule sur sa personne; ils le représentaient comme l'élu de la République *rouge;* ils le montraient en caricatures; ils le lardaient de quolibets; c'était surtout la petite presse légitimiste qui employait ces ignobles manœuvres, dont l'unique effet fut de donner une triste idée de l'usage que l'esprit français savait faire de la liberté de la presse.

Une attaque plus sérieuse s'était produite à la séance du 9 octobre. L'Assemblée nationale discutait alors les articles de sa constitution, relatifs à la présidence de la République. Un représentant proposa, par amendement, d'exclure de cette présidence tous les membres des familles qui avaient régné en France. Cette proposition était visiblement dirigée contre Louis-Napoléon lui-même. Il était présent et ne manqua pas de relever avec dignité le gant qu'on lui jetait.

Cet amendement était du citoyen Antony Thouret; le citoyen de Ludre l'appuyait. Une vive discussion s'engagea sur cette question : les uns repoussaient l'amendement parce que, suivant eux, toute latitude devait être laissée au peuple; son bon sens démocratique devait garantir contre la crainte de lui voir donner ses suffrages à un prétendant; d'autres soutenaient que l'exclusion qu'on voulait prononcer serait une indication : elle servirait de piédestal à celui qu'on songeait à exclure.

Le prince Louis-Napoléon, se voyant personnellement désigné, demande et obtient la parole, qu'un représentant déjà monté à la tribune lui cède aussitôt : « Citoyens représentants, dit-il, je ne viens pas ici pour parler contre l'amendement. Certainement, j'ai été assez récompensé en retrouvant tout à coup mes droits de citoyen, pour n'avoir maintenant aucune autre ambition.

« Je ne viens pas non plus réclamer pour ma conscience contre les calomnies et le nom de prétendant qu'on m'a donné; mais c'est au nom des trois cent mille électeurs qui m'ont nommé par trois fois que je viens réclamer, et que je désavoue complétement ce nom de *prétendant* qu'on me jette toujours à la tête. »

Ces paroles, accueillies avec une grande approbation, déterminent M. Thouret à retirer son amendement, qu'il déclare inutile après les courtes paroles qu'on vient d'entendre. En vain d'autres membres persistent à le reprendre et à le soutenir; mis aux voix par le président, il est rejeté presque à l'unanimité. Ce rejet était peut-être déjà une indication.

Dans la séance du 25 octobre, un incident imprévu servit de prétexte à une sortie passionnée d'un républicain montagnard contre le représentant Louis-Napoléon, alors absent de l'Assemblée. Le citoyen Clément Thomas blâmait vertement son collègue de ses fréquentes absences; il l'accusait de travailler déjà à poser sa candidature pour la présidence de la République; enfin il lui reprochait de s'abstenir dans les votes les plus significatifs, d'éviter de se prononcer dans toutes les questions les plus importantes pour le pays. — « Ce n'est pas, ajouta-t-il, en évitant de dire d'où l'on vient,

où l'on va, ce qu'on veut, que l'on peut gagner la confiance d'un pays démocratique comme la France. »

Certes, si un reproche manquait de fondement, c'était bien celui-là. Personne n'avait jamais dit aussi haut ni plus franchement que Louis-Napoléon où il tendait, ce qu'il voulait. Son cousin Jérôme-Napoléon le défendit avec énergie, et, le lendemain, au début de la séance, ayant demandé la parole sur le procès-verbal, il s'exprima lui-même en ces termes :

« Citoyens représentants, l'incident regrettable qui s'est élevé hier à mon sujet ne me permet pas de me taire. Je déplore profondément d'être obligé de parler encore de moi, car il me répugne de voir sans cesse porter devant l'Assemblée des questions personnelles, alors que nous n'avons pas un moment à perdre pour nous occuper des graves intérêts de la patrie.

« Je ne parlerai point de mes sentiments ni de mes opinions; je les ai déjà manifestées devant vous, et jamais personne n'a pu encore douter de ma parole. Quant à ma conduite parlementaire, de même que je ne me permettrais jamais de demander à aucun de mes collègues compte de celle qu'il croira devoir tenir, de même je ne reconnais à aucun le droit de m'interpeller sur la mienne; ce compte, je ne le dois qu'à mes commettants. (Très-bien !)

« De quoi m'accuse-t-on? D'accepter du sentiment populaire une candidature que je n'ai pas recherchée? (Mouvement.) Eh bien! oui, je l'accepte cette candidature qui m'honore, je l'accepte, parce que trois élections successives et le décret unanime de l'Assemblée nationale contre la proscription de ma famille, m'autorisent à croire que la France regarde le nom que je porte comme pouvant servir à la consolidation de la société, ébranlée jusque dans ses fondements..... (Réclamation, interruption), à l'affermissement, à la prospérité de la République.

« Que ceux qui m'accusent d'ambition connaissent peu mon cœur! Si un devoir impérieux ne me retenait pas ici, si la sympathie de mes concitoyens ne me consolait pas de l'animosité de quelques attaques et de l'impétuosité même de quelques défenses, il y a longtemps que j'aurais regretté l'exil... (Les citoyens Clément Thomas et Flocon demandent la parole. — Exclamations diverses.)

« On me reproche mon silence! Il n'est donné qu'à peu de personnes d'apporter ici une parole éloquente au service d'idées justes et saines. N'y a-t-il donc qu'un seul moyen de servir son pays? Ce qu'il lui faut surtout, ce sont des actes; ce qu'il lui faut, c'est un gouvernement ferme, intelligent et sage... (Le citoyen Antony Thouret : Pour lequel il faudrait avoir fait ses preuves) qui pense plus à guérir les maux de la société qu'à les venger (Très-bien !); un gouvernement qui se mette franchement à la tête des idées vraies pour repousser ainsi, mille fois mieux que par les baïonnettes, les théories qui ne sont pas fondées sur l'expérience et la raison.

« Je sais qu'on veut semer mon chemin d'écueils et d'embûches; je n'y tomberai pas. Je suivrai toujours, comme je l'entends, la ligne que je me suis tracée, sans m'inquiéter, sans m'arrêter. Rien ne m'ôtera mon calme, rien ne me fera oublier mes devoirs. Je n'ai qu'un but : c'est de mériter l'estime de l'Assemblée, et avec cette estime celle de tous les hommes de bien et la confiance de ce peuple magnanime qu'on a si légèrement traité hier. (Réclamations.)

« Je déclare donc à ceux qui voudraient organiser contre moi un système de provocation que, dorénavant, je ne répondrai à aucune interpellation, à aucune excitation (Oh ! oh !) qui tendraient à me faire parler quand je veux me taire, et, fort de ma conscience, je resterai inébranlable contre toutes les attaques, impassible contre toutes les calomnies. (Très-bien ! très-bien !) »

Des explications si nettes excitent une approbation générale. Toutefois, le citoyen Clément Thomas ose ajouter un mot qu'il croit fin, et qui ne frise que l'impertinence : « Je me félicite, s'écrie-t-il, d'avoir amené le citoyen Louis Bonaparte à poser sa candidature à la tribune. Il nous a dit ses titres; ce qu'il appelle ses titres, c'est son nom. Il nous reste à savoir si la France trouvera dans un nom des garanties suffisantes pour déterminer ses suffrages. » (Murmures prolongés.)

Le citoyen Flocon essaya encore de ranimer les passions en prononçant un discours essentiellement provocateur, que le prince entendit de son banc sans la moindre émotion et avec le calme que lui donnaient sa conscience et l'appui de l'opinion publique. Enfin, l'Assemblée, passant à l'ordre du jour, fixa l'élection du président au 10 décembre.

La Constitution, achevée, fut définitivement adoptée, le 4 novembre, par 739 voix contre 30. On remarqua parmi les opposants MM. Victor Hugo, Proudhon, Montalembert, Berryer, etc. Le 12, par un vent glacial et une neige abondante, le chef-d'œuvre de la Constituante est promulgué sur la place de la Concorde, au milieu d'une cérémonie religieuse fort peu imposante. Il est lu également dans toutes les communes de France, et bientôt le pays tout entier verra fonctionner les rouages de la nouvelle machine républicaine.

Cependant le jour approche où, pour la première fois, la France sera appelée à élire le président de la République. La question du moment, question sérieuse, question brûlante, c'est de savoir à qui seront d'abord confiées ces importantes fonctions. La lutte est vive entre les ambitions rivales. Six candidats sont sur les rangs; mais deux seulement paraissent avoir des chances à l'élection.

Les socialistes, c'est le nom que prennent les républicains avancés, se sont divisés en trois fractions : d'abord les démocrates ayant pour chefs les membres de l'Assemblée nationale qui siégent à gauche sur les gradins les plus élevés, et qu'on appelle pour cette raison les *Montagnards;* leur candidat est M. Ledru-Rollin.

Une autre fraction de socialistes, composée principalement des partisans du communisme, repousse M. Ledru-Rollin et choisit M. Raspail.

Enfin, une troisième fraction de socialistes, composée des délégués des corporations ouvrières qui siégeaient naguère au Luxembourg, a fixé son choix sur M. Louis Blanc.

Les modérés se sont aussi partagés en trois camps : 1° le camp de M. de Lamartine, qui a pour appui, à Paris, deux journaux peu répandus : le *Courrier français* et le *Bien public;* 2° celui du général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, que soutiennent le *National*, le *Siècle*, le *Journal des Débats*, et une feuille religieuse, l'*Ère nouvelle*, etc.; 3° celui du prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui a pour principaux appuis la *Presse*, le *Constitutionnel*, l'*Événement*, la *Liberté*, etc., feuilles qui ont toutes une immense publicité.

La lutte ne fut réellement sérieuse qu'entre les deux derniers candidats. M. le général Cavaignac semblait

désigné au choix de la France par l'élection que l'Assemblée nationale avait faite de sa personne pour lui confier la présidence du pouvoir exécutif; son caractère modéré, son attitude résolue et les services qu'il avait rendus à la société dans les affreuses journées de juin, les garanties qu'il avait données de ses sentiments de conciliation en appelant au ministère deux hommes, MM. Dufaure et Vivien, dont les principes, la sagesse, la probité et les lumières étaient de nature à inspirer toute confiance au pays; enfin, ses qualités personnelles et ses talents, tout devait lui rallier un grand nombre de suffrages.

Les adversaires du général prétendaient qu'il aurait pu empêcher les journées de juin, et qu'il les avait laissé faire pour arriver à la dictature. Cette accusation se trouvait, depuis un mois, répétée chaque jour et sous toutes les formes dans le journal la *Presse*. On savait bien qu'un sentiment d'animosité et de vengeance personnelle poussait M. Emile de Girardin, le directeur de cette feuille, à *démolir* M. Cavaignac. Toutefois, les imputations de cet habile publiciste, recueillies, commentées par une foule de journaux, battaient en brèche la candidature du général.

D'ailleurs, on lui faisait encore d'autres reproches. Sans mettre en doute la loyauté de son caractère, sa franchise, ses convictions, on prétendait qu'il était fatalement entraîné par ses sentiments, ses liaisons et ses principes, vers la république la plus avancée, qu'on appelait la république rouge; il n'y avait pas moyen, disait-on, de l'en arracher. On ajoutait que c'était un homme d'autant plus dangereux, qu'il couvrait d'un certain vernis de dignité personnelle et d'une légitime popularité, acquise à la suite des journées de Juin, les plus terribles doctrines et les plus funestes tendances.

En un mot, le général Cavaignac était repoussé par les socialistes à cause des gages qu'il avait, suivant eux, donnés à la réaction; il était repoussé par une notable partie des républicains ralliés ou modérés, à raison de ses prétendues affiliations avec les démagogues.

Quant au prince Louis-Napoléon Bonaparte, on était forcé de convenir que c'était le candidat des masses populaires, surtout des habitants de la campagne, qui cherchaient moins en lui un président de République, qu'un monarque, un EMPEREUR. Quelle que fût l'idée qui poussait ces simples et honnêtes partisans d'un grand nom, il était indubitable que la majorité serait acquise à sa candidature. Or, ceux qui aiment à se ranger du parti du plus grand nombre inclinaient aussi de ce côté en alléguant que le peuple n'a pas d'engouements subits et irréfléchis; que ses instincts sont sûrs; que ceux qui le gouvernent peuvent quelquefois le tromper, mais que livré à lui-même il ne se trompe jamais : *Vox populi, vox Dei*.

Ses adversaires, feignant d'oublier ses écrits, ou assez ignorants pour ne point les connaître, lui reprochaient de n'avoir à offrir que son nom, et un nom qui rappelait, si l'on voulait, disaient-ils, une époque glorieuse parfois, mais aussi une époque de despotisme et de souffrance pour la patrie.

A ce reproche banal, les partisans du prince objectaient que le nom est une présomption de nature, et c'était cette présomption qui faisait de Louis-Napoléon Bonaparte un candidat sérieux à la présidence. « Que promet en effet, ajoutaient-ils, le nom qu'on évoque et qu'on salue? Le despotisme! Eh! qui donc croit au despotisme? où serait donc aujourd'hui la place et la raison du despotisme, après cette Révolution de février, accomplie presque sans combat, suivie de stupéfaction et non d'intimidation?

« Le nom de Napoléon ne signifie pas davantage guerre et conquêtes, car au temps où nous vivons la guerre n'est pas possible de peuple à peuple. Que signifie donc ce nom aux yeux de ceux qui s'y rallient? Il signifie *un gouvernement national, une organisation féconde, une puissante administration*. Il signifie *les capacités appelées, sans esprit d'exclusion, les intérêts glorifiés, les coteries impuissantes*. Il signifie *la société régulière, la propriété défendue, l'industrie et le commerce ravivés, encouragés et récompensés*.

« Ce qui est une raison puissante de décider en faveur de Louis-Napoléon, c'est que personne ne peut aussi bien que lui fonder un gouvernement national, c'est-à-dire un gouvernement qui, ayant pour but le repos, la grandeur et la prospérité de la France, appelle également au service de ses grands intérêts les hommes les plus éminents de tous les partis.

« Enfin la présidence de Louis-Napoléon, disent encore ses partisans, serait la plus sûre défense de notre société républicaine, non-seulement contre les attaques de la démagogie, mais encore contre les tendances rétrogrades et monarchiques. Les nécessités mêmes de la situation, et le soin de sa propre gloire l'éloignent autant d'un 18 *brumaire* que d'un 23 *juin*. Le grand Napoléon lui-même vivrait de nos jours, qu'entre toutes les œuvres qu'il pourrait entreprendre, il y en aurait une qui, plus qu'une autre, tenterait son génie : ce serait de fonder la République française, de la fonder malgré toutes les résistances et en dépit de toutes les passions, sur les principes éternels qui régissent les sociétés.

« Eh bien! Louis-Napoléon est seul en état de mener à bonne fin une telle œuvre. Il usera de la force qu'il va puiser dans la confiance d'un peuple intelligent, pour consolider la société ébranlée et pour inaugurer un régime de paix et d'activité; il voudra relier à cette époque impériale, où tant d'efforts ont été faits pour la gloire de la France, notre époque républicaine, où une si large carrière s'ouvre aux efforts pacifiques, et en payant de cette manière sa dette de reconnaissance à la République, qui lui a rendu sa patrie et le titre de citoyen français, il écrira dans l'histoire la plus belle page des temps modernes. »

Ces considérations, d'une valeur écrasante pour les autres concurrents, furent encore fortifiées par la profession de foi que Louis-Napoléon jugea convenable de publier quelques jours avant l'élection. Le ton de franchise, l'esprit de loyauté, qui dominent dans ce manifeste, rallièrent nécessairement au prince candidat une foule de votes peut-être flottants et incertains.

« Pour me rappeler de l'exil, disait-il, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

« Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays; mais plus la mémoire de l'Empereur me protége et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Élevé dans des pays libres à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'im-

posseront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

« Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice, pour défendre la société si audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

« Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

« Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses, qui protége efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout état social; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis, et permette ainsi à la patrie inquiète de compter sur un lendemain.

« Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

« Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

« Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

« Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes :

« Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent, en France et en Algérie, donner du travail aux bras inoccupés; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous.

« Restreindre, dans de justes limites, les emplois qui dépendent du pouvoir et qui, souvent, font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs.

« Eviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme; la nature de la République repousse le monopole.

« Enfin, préserver la liberté de la presse des deux excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

« Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de mes désirs. La France, lors de la première Révolution, a été guerrière parce qu'on l'avait forcée à l'être. A l'invasion, elle répondit par la conquête. Aujourd'hui, qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.

« Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée dont le patriotisme, si noble et si désintéressé, a été souvent méconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au present et a l'avenir non-seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

« La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir; aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

« Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterais dans l'exercice du pouvoir, si vous m'appeliez à la présidence de la République.

« La tâche est difficile, la mission immense, je le sais! mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

« D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien, c'est de le vouloir. »

« 27 novembre 1848. »

Au sujet de ce manifeste, M. de la Guéronnière raconte, dans son *Portrait politique* de Louis-Napoléon, une anecdote fort intéressante. — « C'était, dit-il, au mois d'octobre 1848. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte préparait sa candidature à la présidence de la République. Il cherchait à rallier les partis sans se livrer à eux; il recevait tout le monde; il écoutait tous les conseils; il accueillait toutes les idées sans énoncer ni engager les siennes. Un manifeste était nécessaire. Le général Cavaignac avait écrit le sien, dans six mois de pouvoir, avec la pointe de son épée, dans les actes de sa dictature militaire. Quel serait celui de son redoutable concurrent?

« La France l'attendait. Louis-Napoléon le rédige avec cette netteté de pensée et de style qui est le cachet de tous ses écrits. Par déférence plus que par goût, il croit devoir consulter deux hommes qui appuyaient sa candidature : l'un, M. Thiers, avec les précautions d'un regret et d'une défiance; l'autre, M. de Girardin, avec l'ardeur d'une sympathie loyale, incapable d'une réticence ou d'une trahison. A cette époque, M. Véron ne s'était pas encore affranchi de la tutele qui faisait sa plume mineure et son journal esclave. Le *Constitutionnel* suivait les inspirations de l'ancien président du conseil de la monarchie de Juillet. C'était donc quelque chose d'important que l'approbation de M. Thiers.

« Dans l'honnêteté et le patriotisme de ses intentions, Louis-Napoléon Bonaparte avait écrit cette phrase : « Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre « ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté « intacte, un progrès réel accompli. »

« — Qu'allez-vous faire? s'écria M. Thiers. Biffez, biffez cette phrase imprudente. Gardez-vous bien d'engagements de cette sorte. N'engagez rien. Réservez tout!

« Le manifeste contenait encore la phrase suivante : « La République doit être généreuse et avoir foi dans « son avenir : aussi, moi qui ai connu l'exil et la capti- « vité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie « pourra, sans danger, faire cesser toutes les proscrip- « tions et effacer les dernières traces de nos guerres « civiles. »

« — Encore une imprudence! s'écria M. Thiers.



Le pape Pie IX.

L'amnistie, quand le sang de la bataille de Juin n'est pas effacé sur le pavé des barricades! La bourgeoisie va crier haro! Il s'agit bien d'être généreux! Il s'agit d'être habile. »

M. Thiers trouva, en résumé, que le manifeste de Louis-Napoléon Bonaparte n'avait pas le sens commun, et le lendemain il s'empressa de lui en envoyer un autre qu'il avait fait rédiger par M. Merruau, homme de sens et d'esprit, alors rédacteur en chef du *Constitutionnel*, aujourd'hui secrétaire général de la préfecture de la Seine.

« Survint M. de Girardin : « — Qu'en pensez-vous? lui dit le futur président, en lui montrant les deux manifestes. — Je pense, répondit le rédacteur en chef de la *Presse*, que l'un est vrai comme la nature, et que l'autre est pâle comme une copie calquée derrière une vitre. Soyez vous-même : c'est ce qu'il y a de mieux. »

« Et comme Louis-Napoléon Bonaparte faisait part à M. de Girardin des scrupules de M. Thiers, à propos des deux phrases, l'une si honnête, l'autre si généreuse, dont il avait trouvé l'inspiration dans sa conscience et dans son cœur, son interlocuteur lui répondit en ces termes : « — Prince, ceci est sérieux. Voulez-vous, en effet, *mettre votre honneur à laisser, au bout de quatre ans, à votre successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, le progrès réel accompli?* conservez la phrase. Ne le voulez-vous pas? oh! alors, biffez-la bien vite. »

« Louis-Napoléon Bonaparte ne biffa pas la phrase. »

Ce manifeste admirable, où se formulait en termes si clairs, si précis, un programme parfaitement rassurant

Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Éditeurs



Siége de Rome. — PAGE 142.

pour tous les intérêts, était par conséquent un appel à tous les partis; il les conviait tous à une même œuvre, le salut de la patrie. Aussi cette pièce fut-elle accueillie par la France entière avec une indicible satisfaction; elle porta le dernier coup à la candidature du général Cavaignac, qu'avaient déjà fortement ébranlée des attaques assez violentes qui s'étaient récemment produites contre lui, comme chef du pouvoir exécutif, au sein de l'Assemblée nationale, où cependant il avait eu numériquement la majorité en sa faveur. En vain ses amis purent se prévaloir de ce dernier avantage; en vain le télégraphe, la poste, les préfets, les agents, les fonctionnaires, grands et petits, tout, en un mot, se remua, s'agita, intrigua nuit et jour pour lui recruter des voix; le sort en était jeté : son nom, pesé dans la balance du peuple, fut trouvé trop léger en comparaison de celui du neveu de l'Empereur.

Le jour marqué (10 décembre), l'élection se fit avec une imposante gravité. Sept millions et demi de citoyens prirent part à cet acte solennel de leur vie républicaine. Une commission de trente représentants du peuple procéda ensuite au dépouillement des listes de votes. Enfin, le 20, M. Waldeck-Rousseau, rapporteur de la commission, rendit compte, à l'Assemblée, des résultats du dépouillement.

« L'Assemblée, dit-il, a demandé au peuple de désigner le citoyen qui sera la clef de voûte de l'édifice républicain... La nation s'est assemblée; elle a jeté dans l'urne électorale le témoignage de sa confiance; vous devez investir l'homme qu'elle a désigné des droits qui

entourent la dignité vraiment populaire du président de la République!... La voix du peuple a parlé au nom du pays tout entier; c'est la sanction de son inviolable puissance. (*A droite.* — Très-bien!...) »

(En ce moment, le prince Louis-Napoléon entre dans la salle par le couloir à droite du président. A sa boutonnière est appendu le ruban de représentant. Sa poitrine est décorée de la plaque de grand-cordon de la Légion d'honneur. Il va s'asseoir sur le second rang de la première travée de l'extrême droite, au banc de M. Odilon Barrot. Cette simple démarche, qui indique par avance quel va être le premier ministre du nouveau pouvoir, cause une longue sensation. M. Waldeck-Rousseau, qui s'était interrompu un instant, continue de lire.)

« Gardons-nous de substituer à l'expression de la volonté de tous, les désirs de quelques-uns et les regrets de quelques autres. (Bruit.) Il faut que ces regrets cessent, que les divisions s'oublient, et que le zèle de tous les bons citoyens soutienne et appuie celui que la nation s'est choisi...

« La totalité des suffrages exprimés pour la nomination du Président de la République est de 7,327,245 :

| | |
|---|---|
| Louis-Napoléon a obtenu. . . . | 5,434,226 suffrages. |
| Le général Cavaignac. . . . . . | 1,444,107 |
| Ledru-Rollin. . . . . . . . . . | 370,119 |
| Raspail. . . . . . . . . . . . . | 36,920 |
| De Lamartine. . . . . . . . . . | 17,219 |
| Le général Changarnier. . . . . | 4,690 |

« Par le nombre des suffrages obtenus, le citoyen Louis-Bonaparte est donc l'élu du peuple français. Le pouvoir exécutif doit lui être remis par vous sans secousses, avec calme et dignité, comme il convient à une grande nation.

« Citoyens représentants, dit en terminant le rapporteur, il y a neuf mois bientôt, la République, proclamée sur le seuil de cette enceinte, sortait des orages populaires du 24 Février; aujourd'hui, vous imposez à votre œuvre le sceau de la consécration publique. (Très-bien!) »

Le général Cavaignac prend aussitôt la parole :

« Messieurs, dit-il, les ministres viennent de me donner leur démission collective. Je viens, à mon tour, remettre à l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier. L'Assemblée comprendra quels sont les sentiments de reconnaissance qui m'animent au souvenir de toutes ses bontés pour moi! (Applaudissements prolongés sur les bancs du centre.) »

Le général va s'asseoir au centre gauche, où les ministres, quittant leur banc, vont également, presque tous, se placer.

Le président de l'Assemblée était Armand Marrast, aujourd'hui décédé. Après avoir mis aux voix les conclusions de la commission, il s'écrie d'une voix émue :

« Au nom du peuple français!

« Attendu que le citoyen Louis Bonaparte, né à Paris, remplit les conditions d'éligibilité voulues par l'article 44 de la constitution;

« Attendu que, dans le scrutin ouvert sur toute l'étendue du territoire de la République, il a réuni la majorité absolue, en vertu des articles 47 et 48 de la constitution, l'Assemblée nationale le proclame Président de la République depuis ce jour jusqu'au deuxième dimanche de mai 1852.

« Aux termes du décret, ajoute le président, j'invite M. le Président de la République à monter à la tribune pour prêter serment. (Vive émotion.) »

Le prince monte lentement à la tribune. Le président lit la formule du serment : — « En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, et de défendre la constitution! »

Le prince Louis-Napoléon dit d'une voix forte et en étendant le bras : « Je le jure! »

Le président, avec émotion : — « Je prends Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté... Il sera inséré au procès-verbal, au *Moniteur*, et publié dans les formes prescrites pour les actes publics. »

Cette réflexion, qui pouvait bien paraître un peu désobligeante, produisit une sensation marquée parmi les représentants et dans les tribunes; mais le prince président, voulant bien ne pas s'en apercevoir, pour toute réponse, tira un papier de sa poche et lut le discours suivant :

« Citoyens représentants,

« Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé; je le remplirai en homme d'honneur.

« Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. (Très-bien! très-bien!)

« Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques, et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent, qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. (Vive approbation.)

« La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

« Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés, et calmer les passions.

« Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. (Approbation marquée.)

« La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. (Marques d'assentiment.)

« La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un État. (Nouvelle approbation.)

« Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès sans être réactionnaire ou utopiste. (Très-bien!)

« Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

Après avoir achevé ce discours, et pendant que l'Assemblée lui témoigne de nouveau son approbation par des bravos répétés, le prince président de la Républi-

que retourne à la place qu'il a momentanément prise à côté de M. Odilon Barrot, au banc inférieur de l'extrême droite.

On remarque que le général Changarnier, en grand uniforme de commandant de la garde nationale, va prendre les ordres de M. Barrot et sort aussitôt de la salle.

Le président invite le bureau de l'Assemblée à reconduire M. le président de la République jusqu'au seuil du palais, et à donner des ordres pour qu'on lui rende les honneurs dus à son rang. Le prince descend et trouve au pied de la tribune les secrétaires, qui se sont empressés de mettre leurs écharpes. Plusieurs représentants se joignent au cortége officiel du président de la République, qui, avant de sortir, dit un mot à M. Marrast. Il lui annonçait que M. Odilon Barrot était chargé de composer le nouveau cabinet. Au moment de sortir de la salle, le prince président monte au centre gauche et va serrer affectueusement la main du général Cavaignac. Cette démarche, inspirée par un sentiment d'estime et qui semble une avance généreuse à un rival plutôt qu'un témoignage de consolation à un vaincu, soulève, dans une grande partie de l'Assemblée, et notamment au centre, des applaudissements prolongés.

Le nouveau chef du pouvoir exécutif sort ensuite du palais de l'Assemblée, prend place dans sa voiture, et, escorté par le général Changarnier et par le général Lamoricière, se dirige vers l'Elysée national, qu'un décret lui a assigné pour résidence.

# DEUXIÈME PARTIE.

## LA PRÉSIDENCE.

—∞—

## CHAPITRE PREMIER.

Difficultés de la situation. — Premier ministère. — La confiance renaît. — Programme du ministère. — Dissentiments. — Modification ministérielle — Affaiblissement moral de la Constituante. — Marche réactionnaire du cabinet. — Journée du 29 janvier 1849. — Election du vice-président. — Affaires d'Italie. — Défaite de Novare. — Procès des accusés du 15 mai. — Situation politique à Rome. — Commencements de Pie IX. — Assassinat du comte Rossi. — Insurrection. — Retraite du pape. — La République à Rome. — Révolution en Toscane. — Mouvement des Autrichiens. — Intervention de la France en faveur du pape. — Prise de Rome. — Vues du Président de la République française. — Sa lettre à M. Edgard Ney. — Fin de l'Assemblée constituante.



Jusqu'à présent, nous avons vu le prince Louis-Napoléon lutter avec une persévérance infatigable contre les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de ses destinées. Maintenant qu'il a reçu du peuple le baptême d'une première et solennelle consécration, nous allons le voir aux prises avec d'autres difficultés. Ici, notre étude change de caractère. Nous connaissons la valeur intrinsèque, positive, de l'auguste personnage, il nous reste à l'étudier dans les rapports que sa nouvelle position lui crée au milieu des partis qui se disputent autour de lui.

Louis-Napoléon se trouvait, au début de sa carrière présidentielle, en présence d'embarras assez nombreux, qu'il ne pouvait conjurer qu'à l'aide d'une exquise prudence. Il était évident, en effet, par l'affectation que l'Assemblée nationale avait mise à introduire dans la Constitution certains articles, tels que l'art. 45, qui ne permettait la réélection du président qu'après un intervalle de quatre années; l'art. 48, qui l'obligeait seul au serment, quand tous les autres fonctionnaires n'y étaient pas astreints: l'art. 50, qui lui interdisait de commander l'armée en personne; l'art. 55, qui limitait son droit de grâce et lui enlevait celui d'amnistie; l'art. 68, qui était directement comminatoire, etc.; il était évident qu'il y avait dans l'Assemblée un sentiment de défiance contre le nom de Louis-Napoléon et des éléments divers tout disposés à se montrer hostiles à ses vues. Nous n'avons pas besoin d'analyser ces éléments. L'Assemblée constituante va bientôt disparaître, et avec elle les partis qui se tiraillent dans son sein; nous les verrons à l'œuvre s'ils se reproduisent dans l'Assemblée législative.

Quoi qu'il en soit, le prince Président, voulant donner un témoignage éclatant de son esprit de conciliation, choisit ses ministres dans tous les rangs de la majorité, et son premier cabinet fut ainsi composé. M. Odilon Barrot à la justice, chargé de présider le conseil en l'absence du Président de la République; M. Drouin de Lhuys aux affaires étrangères; M. Léon de Malleville à l'intérieur; M. Rulhières, général de division, à la guerre; M. de Tracy à la marine et aux colonies; M. de Falloux à l'instruction publique; M. Léon Faucher aux travaux publics; M. Bixio à l'agriculture et au commerce; M. Passy (Hippolyte) aux finances.

En outre, le commandement de l'armée de Paris était confié au général Changarnier, déjà commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Or, ces personnages, à l'exception de M. Bixio, qu'on pouvait classer parmi les républicains modérés et sincères, étaient tous des royalistes ralliés momentanément à la République, comme au *système qui les divisait le moins*, suivant l'expression de M. Thiers; M. de Falloux et le général Changarnier s'honoraient même de leurs opinions légitimistes. Qu'on juge des difficultés que devait rencontrer l'élu du 10 décembre. Cependant le crédit public paraissait se raffermir; les rentes de l'État, les actions de la Banque de France, celles des chemins de fer, toutes les valeurs montaient chaque jour à la Bourse de Paris. De nombreux ateliers se rouvraient, les affaires s'amélioraient dans les centres manufacturiers; partout se remarquaient des signes d'un commencement de retour à la confiance. Le 24 décembre, le prince Président passa en revue la garde nationale et une partie des troupes de l'armée de Paris; il fut accueilli avec enthousiasme.

Le 26, le ministère vint, par l'organe de M. Odilon Barrot, présenter à l'Assemblée le programme qu'il se proposait de suivre. Relever et consolider l'autorité, rétablir et maintenir l'ordre, rendre au pays la sécurité qui peut seule permettre à la République de donner l'essor aux grandes conceptions, aux pensées généreuses, au développement de l'aisance générale et des mœurs politiques, tel est son but, telle est la tâche que le cabinet veut accomplir. « L'élection du 10 décembre, dit le ministre, a mis dans les mains du gouvernement une force immense; notre devoir est d'empêcher que cette force n'avorte ni ne s'égare. »

Le cabinet, toutefois, ne tarda guère à se modifier,

et cela par suite d'un dissentiment survenu entre le Président de la République et le ministre de l'intérieur, qui avait fait quelques difficultés pour lui communiquer les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne, déposés sous scellés à son ministère. Le prince Président se plaignait aussi de ce qu'on ne lui envoyait pas régulièrement les dépêches télégraphiques. Cette difficulté détermina la retraite de M. Léon de Malleville, qui fut remplacé à l'intérieur par M. Léon Faucher. M. Lacrosse entra alors aux travaux publics, et M. Bixio, républicain assez mal à l'aise dans ce ministère peu démocratique, que la situation imposait au Président, profita de l'occasion pour se retirer. M. Buffet lui succéda.

Cependant, depuis le 10 décembre, l'Assemblée nationale avait perdu son prestige. Comme elle s'était identifiée avec le général Cavaignac en soutenant sa candidature, l'élection du neveu de l'Empereur semblait à tous une preuve que les neuf cents constituants ne représentaient plus la pensée du pays. Nommée dans un jour d'enthousiasme et sous la pression d'un gouvernement antipathique à la France, cette Assemblée devait se dissoudre, maintenant que les pouvoirs publics étaient constitués. Les partis monarchiques, qui espéraient se renforcer dans les nouvelles élections, et dominer dans l'Assemblée législative, faisaient adresser des volumes de pétitions à la Constituante pour qu'elle se hâtât de se retirer. — « La minorité, disait M. de Montalembert, qui en faisait partie, veut absolument s'en aller, par beaucoup de raisons, et en outre parce qu'elle se croit sûre de revenir. » La majorité, au contraire, afin d'affermir son système républicain, désirait entourer la Constitution d'une série de lois qu'elle appelait *organiques;* elle résistait donc de toutes ses forces au courant de l'opinion publique, ou plutôt aux intrigues qui s'agitaient autour d'elle. Le pouvoir exécutif laissait faire. On comprend qu'il ne devait pas soutenir une Assemblée dont il n'était pas l'expression, et dans laquelle il trouvait beaucoup d'éléments de désordre. En effet, chaque jour des interpellations, adressées aux ministres par des membres de la gauche, donnaient lieu à des débats irritants, à des accusations futiles, et dont le but évident était d'affaiblir l'autorité.

L'Assemblée fut enfin appelée à s'occuper d'une proposition qu'un de ses membres, M. Rateau, avait déposée pour qu'elle fixât définitivement le jour de la clôture de ses travaux. Cette proposition, émanée de la droite monarchique, et appuyée par M. Odilon Barrot, fut prise en considération à une majorité de quatre voix seulement, 400 contre 396.

Il était évident qu'il y avait désaccord entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Mais, si le premier aspirait à se perpétuer, le second prenait imperturbablement les mesures propres à rassurer la société en affermissant l'ordre public. Ainsi le gouvernement retira un projet de loi du ministère Carnot concernant l'enseignement primaire. Ce projet paraissait trop radical, pour ne pas dire anarchique. Il proposa aussi une loi qui devait détruire l'école d'administration créée par le gouvernement provisoire; mais en même temps il déposait un projet relatif à l'enseignement administratif et à l'instruction publique. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, demandait, de son côté, la clôture absolue des clubs. — « Ce sont, disait-il avec raison, des foyers d'anarchie; aucun gouvernement régulier n'est possible sous l'action dissolvante de ces réunions. »

Cette marche, hardiment réactionnaire, soulevait les colères de la montagne; on disait que le pouvoir exécutif préparait un coup d'État.

Tout à coup, le 29 janvier 1849, le rappel bat, dès le matin, dans les rues de Paris. Un mouvement extraordinaire de troupes se manifeste dans tous les quartiers de la ville. Plus de doute, c'est une attaque qu'on prépare contre l'Assemblée... Eh bien ! non; c'étaient simplement des dispositions motivées par la réorganisation de la garde mobile. Plusieurs officiers de cette garde, mécontents de la mesure qui les frappait, avaient menacé de faire un appel à la violence; il s'agissait de leur imposer par une démonstration énergique. C'est ce qui eut lieu, et l'ordre ne fut pas autrement troublé. Mais cet événement souleva, au sein de l'Assemblée, de vives attaques contre le ministère, qui obtint pourtant un ordre du jour approbatif.

Sans s'occuper des accusations imaginaires des partis, le prince Président suivait avec fermeté le plan de conciliation qu'il s'était tracé. Dans le courant de janvier, il avait fait présenter à l'Assemblée, suivant son droit, une liste de trois candidats, entre lesquels elle était appelée à choisir le vice-président de la République. Cette liste comprenait les noms de M. Boulay (de la Meurthe), honnête homme, ami personnel de Louis-Napoléon, et regardé comme un républicain sincère, quoique modéré; le général Baraguay-d'Hilliers, appartenant aux opinions légitimistes, et M. Vivien, ancien ministre de l'administration Cavaignac. On ne pouvait former une liste plus impartiale. Le nom de M. Boulay, inscrit le premier, était évidemment celui que le Président désignait au choix de l'Assemblée. Ce fut, en effet, celui qui sortit de l'urne du scrutin. Élu par 417 voix sur 675 votants, M. Boulay (de la Meurthe) prêta serment, et protesta de son dévouement à la République.

Pendant que l'Assemblée courait au terme de ses travaux en votant, au pas de course, la loi sur le conseil d'État, qui lui permit de composer ce conseil de membres choisis, en grande partie, dans son sein, et la loi électorale, qui fut comme une Saint-Barthélemy des fonctionnaires publics, qu'elle excluait presque généralement des honneurs de la représentation nationale, deux événements importants détournèrent l'attention sur d'autres points.

Le premier de ces événements fut la défaite du roi de Piémont, le brave Charles-Albert, à la bataille de Novare. Cette catastrophe ruina les espérances des partisans de l'indépendance italienne. On avait cru un instant que l'Italie allait enfin s'affranchir du joug de l'Autriche. Depuis un an que la lutte avait commencé, plusieurs succès passagers entretenaient cet espoir chez quelques âmes généreuses. Malheureusement, les vues divergentes des partis patriotes empêchaient l'union des forces et paralysaient l'élan indispensable au succès. Les uns songeaient à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, formée de la haute Italie, et dont Charles-Albert aurait été le roi; les autres voulaient, d'une manière absolue, républicaniser l'Italie entière. Ces derniers, qui venaient de révolutionner Rome dans le sens de leurs projets, et qui y avaient proclamé la République, auraient désiré que la France intervînt pour les soutenir. Charles-Albert, au contraire, repoussait toute intervention.—*Italia fara da se*, disait-il. « L'Italie se suffira à elle-même. » Et l'Italie, abandonnée et affaiblie par ses divisions, fut vaincue. Le général Ramorino, accusé de trahison, fut traduit devant un conseil de guerre, condamné et fusillé. Quant à Charles-

Albert, dans l'espoir de conjurer l'orage qui allait fondre sur sa patrie, il abdiqua la couronne en faveur de son fils aîné, qui prit le titre de Victor-Emmanuel II.

La France intervint, dans ces fâcheuses conjonctures, pour maintenir l'intégrité du territoire piémontais, et modérer les exigences de l'Autriche, qui demandait une indemnité de guerre exorbitante.

Le second événement qui captivait alors l'attention publique, c'était le procès des accusés de l'attentat du 15 mai contre l'Assemblée nationale. C'est le 7 mars 1849 que la haute cour de justice, instituée par la Constitution, se réunit à Bourges pour juger cette grave affaire. Vingt prévenus furent traduits devant elle. Les principaux étaient : Auguste Blanqui, Flotte, Martin, dit Albert, ancien membre du gouvernement provisoire et représentant du peuple, Louis Blanc, Barbès, Sobrier, Huber, Raspail, le général Courtais, Caussidière, Villain, président du club des droits de l'homme, etc.

Le procès ne se termina que le 2 avril, à minuit. Barbès et Albert, tous deux représentants du peuple, furent condamnés à la déportation; Blanqui à dix ans de détention; Sobrier à sept ans de la même peine; Raspail à six ans; Flotte et Quentin à cinq ans. Le lendemain, à midi, la haute cour, jugeant sans jury, condamna les accusés contumaces Louis Blanc, Caussidière, etc., à la déportation. Huit accusés, entre autres le général Courtais, furent acquittés. Plus tard, Huber, qui s'était constitué prisonnier le dernier jour du procès, fut condamné à la déportation.

A cette époque, la tournure que prirent les affaires de Rome attesta bientôt le peu de considération que le ministère conservait pour l'Assemblée nationale, qu'il regardait comme agonisante, et presque comme entièrement défunte; mais nous devons prendre les choses d'un peu plus haut.

Le pape Pie IX, en arrivant au trône pontifical en 1846 ( 16 juin ), avait annoncé les dispositions les plus libérales. Homme de progrès, pendant dix-huit mois il avait accompli ou préparé des réformes d'un heureux augure; et déjà il avait établi dans ses Etats un gouvernement constitutionnel ou représentatif. Au moment de la Révolution de février, le comte Rossi, pair de France de la création de M. Guizot, son ami, se trouvait à Rome en qualité d'ambassadeur du gouvernement français. Sa Sainteté, ayant apprécié les qualités de ce diplomate, qui avait été aussi professeur au collége de France, l'attacha à son service, et lui donna le portefeuille des affaires étrangères. Le comte se trouvait dans des circonstances difficiles. Le mouvement de Février avait eu son contre-coup à Rome, où les prétendus patriotes étaient devenus exigeants. Au lieu d'attendre patiemment les améliorations certaines que leur promettaient les vertus de Pie IX, ils poussèrent le peuple dans la voie hasardeuse de l'insurrection. Le comte Rossi, qu'ils regardaient comme un obstacle, fut assassiné en plein jour, à l'instant où il descendait de sa voiture pour entrer à la Chambre des députés. Bientôt après, le peuple se soulève et assiége le Quirinal; on impose au pape un ministère. Dès lors, ne se trouvant plus libre, le saint-père quitte son palais dans la nuit du 24 novembre 1848, et se retire à Gaëte, dans le royaume de Naples. On pensait que son projet était de se rendre en France. Du moins le général Cavaignac semblait l'insinuer à l'Assemblée nationale. Dans l'attente de son débarquement à Marseille, le gouvernement français avait même ordonné des préparatifs et envoyé des délégués pour le recevoir. Mais on reconnut bientôt que tout cet empressement n'était qu'une tactique pour gagner le parti religieux à la veille de l'élection du 10 décembre. La manœuvre fut déjouée au bout de trois jours lorsqu'on apprit positivement le lieu de la retraite de Sa Sainteté.

Le départ de Pie IX ne produisit d'abord qu'une faible émotion dans la ville de Rome. La Chambre des députés se déclara en permanence, et prit des mesures pour que la tranquillité ne fût pas troublée. Mais, en peu de jours, le parti exalté, qui comptait parmi ses chefs l'avocat Mazzini, le général Garibaldi, le prince de Canino, fils de Lucien Bonaparte et neveu de l'empereur Napoléon, etc.; s'empara de tous les pouvoirs, et domina dans la ville. Les cardinaux et les autres personnes marquantes s'empressèrent de s'éloigner de Rome, sous prétexte des excès auxquels on prétendait que les démagogues poussaient la populace. Ces craintes heureusement ne furent point justifiées. Il se forma à Rome un gouvernement provisoire qui prononça la déchéance du pape comme souverain temporel. Il pouvait rentrer à Rome, mais en qualité d'évêque seulement. Une Assemblée constituante allait, au surplus, être prochainement appelée à prononcer d'une manière définitive sur le sort du pape et sur la forme du gouvernement romain.

Pendant ce temps-là, l'Europe catholique continuait de reconnaître le pouvoir pontifical. Les Autrichiens menaçaient les frontières d'un côté, Naples les menaçait de l'autre; le gouvernement provisoire de Rome était sans argent, et le pape protestait, de Gaëte, contre les actes de sa Chambre des députés, et lançait des bulles d'excommunication contre les factieux. Alors une junte, composée de trois membres démocrates, prit les rênes du gouvernement. La Chambre des députés fut dissoute, et une Assemblée constituante fut convoquée. On songeait même à former une assemblée générale des peuples italiens, qui se serait prononcée sur la constitution de l'unité italienne. Mais ce dernier projet ne put aboutir.

Le 8 février 1849, la Constituante romaine se réunit à Rome et proclama la République, en déclarant Pie IX déchu de tous ses droits comme prince temporel. On lui garantissait l'indépendance nécessaire pour l'exercice de sa puissance spirituelle.

L'exemple donné par les Romains fut aussitôt suivi par les Toscans. Déjà leur grand-duc Léopold avait quitté Florence, et s'était retiré à Lucques, disposé à sortir de ses Etats, parce qu'il était mécontent de sa Chambre des députés, qui penchait vers l'unité italienne. Puis, sous prétexte que sa conscience aurait été engagée par les mesures qu'on lui demandait, il quitta secrètement la Toscane. A cette nouvelle, la Chambre des députés, se constituant en Assemblée nationale, proclama la République, et annonça l'intention de s'unir étroitement avec la République romaine.

En présence de ces événements, les Autrichiens firent un mouvement en avant et entrèrent à Ferrare. Mais une réaction s'opéra subitement en faveur de Léopold, qui revint de Gaëte, où il s'était retiré, et rentra dans la plénitude de ses pouvoirs aux acclamations de son peuple.

D'un autre côté, la défaite de Charles-Albert à Novare plaça ces pauvres Républiques dans une position fort embarrassante. Elles comptaient que la France républicaine interviendrait pour les soutenir; la France intervint, mais pour les renverser. Expliquons en peu de mots cette conduite.

L'Assemblée nationale française avait déclaré, dans le préambule de sa Constitution, que « la République respectait les nationalités étrangères, comme elle entendait faire respecter la sienne; qu'elle n'entreprenait aucune guerre dans des vues de conquêtes, et qu'elle n'employait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Mais la France ne s'interdisait pas d'intervenir pour faire rendre sa liberté d'action à un peuple opprimé par une poignée de factieux; la France catholique ne s'était pas interdit de prêter secours au chef de la catholicité, et de garantir l'indépendance de ses Etats contre l'envahissement d'une puissance voisine. Or, ces deux cas se présentaient.

La République romaine, produit d'une ébullition démagogique, d'une insurrection que rien ne justifiait, n'avait été reconnue ni par la France, ni par aucun autre Etat. Les ambassadeurs de toutes les puissances étaient, au contraire, à Gaëte, auprès du pape, qu'on n'avait point cessé de reconnaître. D'un autre côté, l'Autriche et Naples annonçaient l'intention d'envahir les Etats romains, si la France, qui négociait alors dans la vue de concilier tous les intérêts, ne se décidait pas à agir. S'abstenir, c'était livrer les Romains à la merci d'une coalition menaçante pour leur liberté, menaçante pour l'intégrité de leur territoire. Si l'intervention de la France avait pour résultat le retour de Pie IX, du moins elle ôtait aux Autrichiens tout prétexte d'entrer dans la Romagne. Enfin, il était incontestable que la majorité de la nation appelait de tous ses vœux notre arrivée.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue, et l'Assemblée nationale, avant de se séparer, vota les crédits nécessaires. L'armée des Alpes était sous les ordres du maréchal Bugeaud; un détachement de 3,500 hommes forma d'abord l'armée expéditionnaire, dont le commandement fut confié au général Oudinot. Le but de cette expédition, dans le principe, était simplement d'appuyer les négociations. Mais bientôt l'affaire devint tout à fait sérieuse. De nouvelles troupes augmentèrent les forces du général Oudinot, qui s'avança jusqu'aux portes de Rome. Les républicains, résolus à s'y défendre, avaient reçu dans la ville une foule de réfugiés de tous les pays. Une premiere action s'engagea le 30 avril; la résistance fut vive. Mais le général en chef, à qui le gouvernement avait donné l'ordre d'entrer à Rome, y pénétra enfin le 3 juillet, après deux mois de blocus, plusieurs jours d'assaut, et des pertes regrettables.

Dès que les Français furent maîtres de Rome, ils entreprirent d'y rétablir l'ordre, en laissant toutefois aux habitants le soin de préparer eux-mêmes le retour de Pie IX. Les cardinaux reprennent bientôt l'autorité; et, comme ils annoncent hautement les projets les plus liberticides, Louis-Napoléon adresse spontanément des instructions à ce sujet au lieutenant-colonel Edgard Ney, l'un de ses officiers d'ordonnance, qu'il avait envoyé pour se concerter avec le général Rostolan, qui commandait alors notre armée d'occupation.

« La République française, disait le prince, n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne; mais, au contraire, pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du saint-père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral...* »

Cette lettre, datée du 18 août, produisit une immense sensation. Louis-Napoléon l'avait écrite avec son cœur, comme une note confidentielle, et non comme une pièce diplomatique. Les partis qui dominaient à l'Assemblée, et dont les idées étaient loin d'être aussi libérales et les sentiments aussi généreux, lui firent un crime de cette franchise. Sa démarche, disait-on, tendait à limiter les prérogatives du saint-père, à s'immiscer dans ses pouvoirs temporels. Les ministres durent désavouer la lettre en alléguant qu'elle n'avait rien d'officiel. Les intentions du prince n'en furent pas moins comprises, et son influence modéra puissamment la réaction romaine, de même que l'intervention française avait sauvé Rome tout à la fois de l'anarchie et du despotisme autrichien.

Pendant que ces événements s'étaient accomplis en Italie, l'Assemblée constituante de France, que décimait le choléra, qui régnait alors à Paris, était parvenue au terme de ses travaux, non sans avoir protesté contre la direction qui avait été donnée à l'expédition de Rome. Elle avait aussi signalé ses derniers moments par un vote inattendu et trop précipité pour être autre chose qu'une réclame électorale, un appel tardif à la popularité. Elle introduisit dans un chapitre du budget un amendement portant suppression de l'impôt des boissons à partir du 1er janvier 1850. Un autre genre de contribution, qu'elle n'indiquait pas, devait pourvoir aux cent millions que cet impôt produisait... Il est bien entendu que ce vote sera annulé par l'Assemblée suivante.

## CHAPITRE II.

Ouverture de l'Assemblée législative. — Le parti de l'ordre. — Tumulte à l'Assemblée — Remaniement du cabinet. — — M. Dupin aîné. — Message du Président de la République. — Interpellations sur les affaires de Rome. — Journée du 13 juin 1849. — Conduite de l'Assemblée. — Voyages du prince Président. — Ses tribuns — Ses discours. — L'Assemblée se proroge. — Sa rentrée. — Nouveau message. — Changement de ministère. — Procès de Versailles. — M. Baroche. — Mesure d'indulgence du Président de la République. — Elections de 1850 — Les anarchistes. — Attaque contre le suffrage universel. — La loi du 31 mai. — Le crédit supplémentaire. — Travaux de l'Assemblée législative. — Nouvelle prorogation.



C'est le lundi 28 mai 1849 que l'Assemblée législative, composée de sept cent cinquante membres, ouvrit ses séances. Une foule immense encombrait les abords de son palais. On était curieux de voir ces nouveaux représentants, les uns déjà connus de nom, mais la plupart entièrement inconnus dans la carrière parlementaire. Les opinions du plus grand nombre n'étaient, toutefois,

un mystère pour personne. Quoique tous, à la veille des élections, ils eussent publié les professions de foi les plus démocratiques, on savait qu'ils appartenaient, en général, aux anciens partis monarchiques. Ne voulant pas afficher ouvertement leurs véritables sympathies, ils s'enveloppaient dans une dénomination commune : *le parti de l'ordre;* ce qui devait indiquer d'abord que ceux qui ne pensaient pas comme eux étaient des gens de désordre. Et pourtant, dès la seconde séance, la majorité, entraînée par la gauche, ou cédant aux exigences de la situation, acclama, contrairement à ses convictions, la nouvelle forme de gouvernement, en poussant le cri de *Vive la République!* avec une chaleur qui aurait pu sembler de l'enthousiasme.

Le lendemain, la droite, honteuse d'un acte que les journaux de son parti lui reprochaient comme une lâcheté, crut s'en venger en accablant la gauche de menaces, d'injures, de récriminations. La séance fut si orageuse, que jamais, dans ses plus mauvais jours, la Constituante n'avait offert pareil spectacle. Le président fut obligé de se couvrir, et le maréchal Bugeaud ne réussit à calmer la tempête qu'en lançant du haut de la tribune cette sentence pleine de sagesse : *Les majorités sont tenues à plus de modération que les minorités.*

En observant les éléments qui composaient cette Assemblée tumultueuse, le prince Président, agissant comme toujours dans un esprit de conciliation, jugea convenable de modifier son ministère; c'était encore le cabinet Barrot du 20 décembre, sauf les modifications que nous avons déjà indiquées. Cette fois, M. Léon Faucher, qui s'était montré un peu cassant à la fin de la Constituante, fut remplacé à l'intérieur par M. Dufaure, ancien ministre du général Cavaignac, honnête homme, démocrate modéré, orateur habile; MM. Lanjuinais, centre droit, et de Tocqueville, centre gauche, succédèrent à M. Buffet, à l'agriculture et au commerce, et à M. Drouin de Lhuys, aux affaires étrangères.

Après la vérification des pouvoirs et la constitution du bureau, où nous retrouvons, assis au fauteuil de la présidence, M. Dupin aîné, le président ordinaire de la Chambre des députés sous la monarchie, le Président de la République envoie un message dans lequel il expose l'état général des affaires du pays.

Ce message, où la situation de la France était fidèlement exposée, ne dissimulait aucun des engagements pris. Louis-Napoléon y déclarait avec une égale franchise ce qu'il avait fait, ce qu'il aurait voulu faire et ce qu'il se promettait de faire; ce manifeste, clair, net, précis, qui annonçait des intentions conformes aux vues de l'Assemblée, parut concilier au prince Président une sorte de majorité.

Cette majorité se déclara hautement en donnant un vote approbatif au gouvernement pour sa conduite dans les affaires de Rome. Provoqué par les interpellations de la gauche, où siégeaient les républicains radicaux ou *rouges*, comme on les appelait, qui parlaient de mettre le Président de la République et ses ministres en accusation, pour avoir attaqué la République romaine, ce vote eut pour effet de soulever les colères des représentants montagnards. C'étaient, comme on le sait sans doute, ceux qui occupaient les bancs élevés de l'extrême gauche. Ils firent même la folie de recourir à l'insurrection. Mais les Parisiens ne répondirent point à leur appel. A l'exception de quelques apprentis et d'une poignée de malheureux ouvriers, qui, pour la plupart, n'avaient pas d'armes, chacun resta chez soi; ou, si des gardes nationaux sortirent, ce fut pour se ranger sous les drapeaux de l'ordre; deux ou trois barricades furent aussitôt renversées qu'élevées; les chefs du mouvement, Ledru-Rollin, Considérant, etc., qui s'étaient réunis au Conservatoire des Arts-et-Métiers pour y organiser un gouvernement insurrectionnel, furent bientôt réduits à s'échapper par une fenêtre. Ils passèrent en Angleterre, pendant que leurs complices ou les pauvres diables qu'ils avaient égarés restèrent exposés à la vindicte des lois.

Telle fut la déplorable journée du 13 juin 1849, où le général Changarnier, qui avait dans ses mains tous les pouvoirs militaires, gagna, à peu de frais, une épée d'honneur que les partis monarchiques s'empressèrent de lui offrir.

L'Assemblée, profitant de l'occasion pour suivre les tendances de sa nature, s'établit en permanence, mit Paris en état de siége, donna toutes les autorisations demandées pour arrêter et poursuivre ceux de ses membres qui pouvaient être inculpés dans l'échauffourée du 13 juin, suspendit le droit de réunion, interdit le colportage des journaux, rapporta plusieurs décrets du gouvernement provisoire, et commença à restreindre, autant qu'elle le put, la liberté, sous prétexte d'obvier à ses abus. Le gouvernement, de son côté, avait pris, comme il devait le faire, les mesures les plus énergiques. Sa vigilance et sa fermeté comprimèrent le désordre partout où il menaçait d'éclater.

Le Président de la République, afin de ranimer la confiance dans les départements, fit, dès le commencement de juillet, des visites dans différentes villes. A Chartres, il va inaugurer le chemin de fer; à Amiens, ville essentiellement légitimiste, il recueille les hommages les plus sympathiques de la population; à Ham, il va proclamer, dans un toast, l'aveu honorable de deux erreurs de sa jeunesse; à Tours, à Nantes, à Saumur, à Angers, où l'appelle l'inauguration d'un chemin de fer, il prononce de ces mots heureux qui sont des gages de paix et de prospérité. « Sous tous les régimes, dit-il, il y aura, je le sais, des oppresseurs et des opprimés. Mais, *tant que je serai président de la République, il n'y aura pas de parti opprimé.* »

A Saumur, il trouve l'occasion d'exalter cet esprit militaire *qui, dans les temps de crise,* dit-il, *est la sauvegarde de la patrie.*

A Tours, il repousse l'idée d'un coup d'Etat : « — Nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes. »

A Elbeuf, il répond à un ouvrier : « — Vous ne vous trompez pas en pensant que ma sollicitude est acquise à la classe ouvrière; mes efforts auront toujours pour objet d'améliorer sa position. »

Rouen, le Havre, Epernay, Sens, reçoivent également sa visite; partout il éveille de vives sympathies en appropriant ses paroles aux diverses localités avec ce tact exquis et cette variété de formes qui sont l'apanage des hommes supérieurs.

Ces voyages, qui se continuent en août et septembre, justifient auprès des populations que Louis-Napoléon visite, l'enthousiasme qui a présidé à son élection. Ses qualités aimables, sa générosité, la pureté de ses intentions, en éclatant aux yeux de la foule, doublent les espérances que son nom avait fait naître et lui concilient tous les cœurs. D'autres occasions lui ouvrent d'autres tribunes où il aime à se poser comme chef de l'Etat et d'où il parle à la France un langage net, concis et toujours rassurant. Tel est son discours au banquet donné par les exposants de l'industrie nationale; ce banquet

le met en rapport avec les principaux représentants de l'industrie française. Puis, il se rapproche des artistes en se chargeant lui-même de leur distribuer les récompenses qu'ils ont méritées à l'exposition de cette année. Une autre fois il se mêle à la magistrature en présidant la cérémonie d'institution qui consacre de nouveau le principe d'inamovibilité des juges, principe que le gouvernement provisoire avait cru pouvoir méconnaître.

Cependant, le choléra qui se maintenait dans la capitale, décimait l'Assemblée législative comme il avait décimé la Constituante. Le maréchal Bugeaud, entre autres, meurt victime du fléau. Les honorables représentants effrayés prorogent leurs séances du 11 août au 1er octobre.

A sa rentrée, l'Assemblée approuve, à une majorité de 300 voix, la marche du gouvernement dans les affaires d'Italie; c'était toujours les provocations de la gauche qui motivaient ces votes d'approbation. Plus ce côté de l'Assemblée se montrait agressif et menaçant, plus les autres partis sentaient le besoin de se fortifier par l'union.

La session s'annonçait donc sous des auspices favorables; lorsque le 31 octobre (1849), un message du prince Président insinua qu'il existait des tiraillements au sein du ministère, et proclama un changement de politique dont un nouveau cabinet allait être l'expression.

« Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie, dit l'auteur du message, pour ramener l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un sentiment patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole...

« Tout un système a triomphé au 10 décembre, car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme : il veut dire, à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple... »

Ce manifeste, par lequel le prince Président annonçait la volonté d'être le directeur suprême de sa politique, puisqu'il en avait la responsabilité, fut entendu avec une grande froideur. Les chefs des anciens partis parlementaires qui se croyaient toujours indispensables, virent avec dépit s'évanouir leurs illusions. Cette fois on les laissait de côté.

Voici quelle fut la composition du ministère : — MM. *Ferdinand-Barrot*, à l'intérieur; *Achille Fould*, aux finances; *Rouher*, à la justice; *de Parrieu*, à l'instruction publique et aux cultes; *le général d'Hautpoul*, à la guerre; *Dumas*, à l'agriculture et au commerce; *Romain-Desfossés*, à la marine; *Bineau*, aux travaux publics; *le général Lahitte*, aux affaires étrangères.

Ce ministère fut accueilli avec une sorte de répugnance, et, si on le toléra, il fut aisé de remarquer que c'était parce que les divers partis de l'Assemblée voulaient encore ménager le Président de la République, attendu qu'ils le regardaient tous comme un instrument.

En novembre 1849, eut lieu le procès de Versailles : la haute cour de justice frappa de la peine de la déportation ou de l'exil les principaux chefs de la dernière conjuration, celle du 13 juin. Dans ce procès, M. Baroche, qui portait la parole pour le ministère public, se signala au chef du pouvoir par son zèle et sa fermeté. Trente représentants de l'Assemblée législative furent condamnés. C'étaient généralement des membres de la gauche, connus pour l'exaltation de leurs idées. Ils se posèrent en victimes de la réaction, et refusèrent toute espèce de défense.

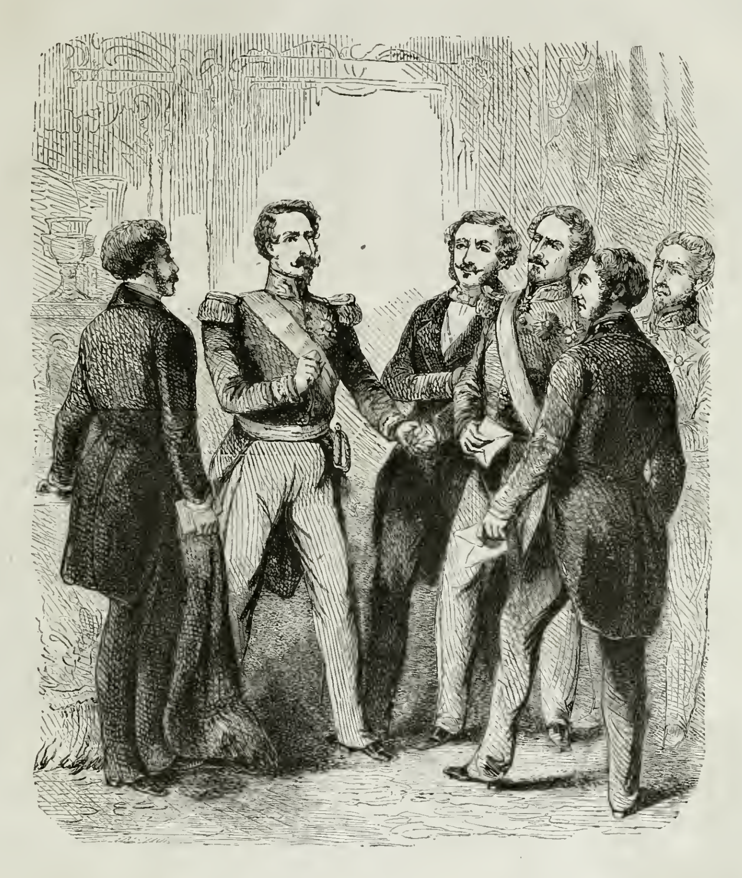
Pour tempérer, sans doute, ce que ces condamnations avaient de rigoureux, le prince Président, toujours indulgent quand il peut se livrer aux instincts de sa nature, rend à la liberté et à leurs familles treize cent-quarante et un insurgés de juin 1848.

Cette mesure d'indulgence est fortement blâmée par les vieux partis; ils répugnent aux moyens de conciliation; ils voudraient voir le Président s'engager dans un système de compression à outrance contre les démocrates; ils demandent une politique impitoyable, parce qu'ils savent qu'autant l'indulgence augmente la popularité du chef de l'Etat, autant la sévérité le désaffectionne.

Des élections se préparent. Il s'agit principalement de remplacer les trente députés que la haute cour de Versailles a frappés. Les noms de quelques républicains ardents sortent de l'urne. C'en est assez pour faire rugir leurs adversaires, comme s'il n'était pas juste et utile que toutes les opinions fussent plus ou moins représentées dans les assemblées publiques. On les appelait des anarchistes. Certes, s'il y avait de l'anarchie quelque part, c'était bien dans l'Assemblée, dont la majorité n'avait qu'un but : rendre la marche du gouvernement impossible, afin de ruiner, par le discrédit, les institutions républicaines et de démolir le Président de la République au profit d'une restauration royaliste.

Dans la circonstance actuelle le fait qui s'était produit valait-il tant de clameurs? Depuis l'ouverture de l'Assemblée législative soixante-douze représentants avaient dû être remplacés; sur ce nombre quarante-six appartenaient à la gauche et vingt-six à la droite. Les réélections avaient donné vingt-cinq membres seulement à la gauche et quarante-sept à la droite. Ce résultat démontrait assez que la France avait moins de confiance dans les novateurs que dans les partisans des anciens principes de conservation. Il n'y avait donc pas de raison pour s'en prendre à la loi électorale; et pourtant c'est cette loi ou plutôt c'est le suffrage universel que les monarchistes vont attaquer.

Une nouvelle election faite à Paris, qui envoie à l'Assemblée l'écrivain Eugène Sue, de préférence à un petit commerçant honorable sans doute, mais fort inconnu du peuple et que le soi-disant parti de l'ordre patronait, donne lieu à la levée de boucliers. Le ministère, où M. Baroche avait remplacé M. Ferdinand Barrot, croit devoir faire une concession aux coleres de la majorité et propose la loi du 31 mai, destinée à restreindre le suffrage universel, en exigeant des électeurs un domicile de trois années. — « Cette loi, s'écrie M. de Lamartine, est un coup d'Etat par interprétation. — C'est une violation de la Constitution, ajoute le général Cavaignac. — C'est une mutilation du suffrage universel, continue M. Victor Hugo. — Personne, répond sournoisement M. Thiers, ne songe à attaquer le suffrage universel, à éloigner le peuple de l'urne électorale ; c'est la *vile multitude* que la loi veut écarter ; ce sont les mauvaises blouses, ces ouvriers nomades toujours dociles au mot d'ordre qu'ils vont prendre au cabaret. »



Les mains s'étreignirent, et le prince dit : Messieurs, allons prendre un peu de repos, et que Dieu sauve la France ! — PAGE 151.

A peine cette loi est-elle votée que le ministre des finances demande un crédit supplémentaire de 2,400,000 fr. pour les dépenses extraordinaires du Président de la République. On sait que la cassette du chef de l'Etat est une source où viennent puiser toutes les infortunes. Rien de plus juste, par conséquent, que de lui allouer un fonds qui lui permette d'exercer largement la bienfaisance que son rang lui impose. Louis-Napoléon, dont la générosité de cœur est si connue, devait espérer dans la circonstance un vote d'acclamation. Mais les monarchistes voudraient lui refuser les moyens d'accroître sa popularité. — « C'est un commencement de liste civile, disent les uns ; — C'est le prix de la loi inconstitutionnelle qu'il vient de nous accorder, ajoutent les autres. » La gauche se montre, en quelque sorte, moins malveillante que la droite : — « Si vous voulez donner, dit M. Mathieu (de la Drôme), ne marchandez pas : si vous voulez refuser, n'humiliez pas ; la dignité du pouvoir y perdrait et vous n'y gagneriez rien. » La loi passa, mais à une majorité de quarante-six voix seulement. On comprend dès lors que les instincts hostiles comprimés dans le sein de l'Assemblée par la prudence et la modération du Président ne tarderont pas à éclater.

L'Assemblée, au reste, était jugée très-sévèrement par le peuple, on la regardait comme un assemblage de chouans et de jésuites, et l'on supputait avec malice la besogne que chaque député faisait pour ses 25 francs par jour. On l'accusait d'impuissance, quoiqu'elle se montrât fort active à légiférer, car du 28 mai 1849 au mois de juin 1850, c'est-à-dire dans l'espace d'une an-

née, elle avait converti en lois trois cent-dix-sept projets ou propositions sans compter les lois qu'elle avait discutées et rejetées. Celles qui l'avaient principalement occupée étaient les lois contre la presse, les lois sur l'expédition de Rome, la loi contre les clubs, celle de l'instruction publique, la loi organique de l'état de siége, le budget de 1850, les lois relatives aux affaires de la Plata, celle de la déportation, les lois sur les instituteurs communaux, sur l'avancement dans les fonctions publiques, sur la réforme électorale, sur le cautionnement et le timbre des journaux. Les lois de compression, comme on le voit, n'ont pas manqué; elle a pourtant voté aussi la loi Grammont contre les mauvais traitements infligés aux animaux, et, avant de se proroger, elle votera, en partie, le budget de 1851.

Enfin, l'Assemblée se proroge du 11 août au 11 novembre, après avoir nommé une commission de surveillance composée de vingt-cinq hommes, qui, si l'on en excepte deux ou trois, sont notoirement hostiles à l'Elysée. C'étaient des légitimistes ou des orléanistes déclarés.

## CHAPITRE III.

La revue de Satory. — Voyages de 1850. — Banquet de l'Hôtel de Ville. — La commission de permanence. — Question de la révision. — Banquet du président de l'Assemblée. — Le général Changarnier. — Ministère du 10 janvier — Il est renversé. — Le cabinet des affaires. — Le crédit refusé. — Cabinet de la révision. — Discours de Dijon. — L'obéissance passive. — La révision et la loi du 31 mai. — La révision est repoussée. — Louis-Napoléon désirait-il conserver le pouvoir ? — Ministère de l'abnégation ou du 26 octobre. — Proposition des questeurs. — La loi du 31 mai est maintenue. — M. de Maupas. — Situation de l'Assemblée. — Energie du ministre de la guerre. — Discours du Président de la République aux exposants de Londres. — Elections du 30 novembre. — Le coup d'Etat. — Résumé chronologique des actes et des événements.



Dans le courant de 1850, comme en 1849, Louis-Napoléon avait saisi une foule d'occasions de s'approcher du peuple et d'exposer hautement ses vues d'amélioration et de progrès. Nous ne parlons pas des revues militaires qui le mettaient sans cesse en contact avec les soldats, dont il était l'idole, et qui, dans leur enthousiasme, joignaient quelquefois aux cris de Vive Napoleon! vive le Président! le cri fort peu constitutionnel de *Vive l'Empereur!* C'est ce qui arriva notamment pendant la revue célèbre de Satory près Versailles, à la suite de laquelle il fit donner des rafraîchissements aux soldats, et on lui reprocha cette généreuse attention comme un crime. Il entreprit une série de voyages en Picardie, en Alsace, en Champagne, en Normandie, en Bourgogne, à Lyon même, et dans toutes ces contrées, où les utopies socialistes s'étaient fort répandues, les sympathies qu'éveillèrent la vue et les paroles du neveu de l'Empereur, alors l'élu du peuple, ramenèrent complétement les esprits à des sentiments d'ordre et de confiance que rien n'y put plus altérer.

Le jour anniversaire du 10 décembre, il assiste à un banquet à l'Hôtel de Ville, et laisse tomber des hauteurs de ce *palais du peuple de Paris*, comme il appelle cet édifice, un discours qu'il émaille des mots les plus rassurants et des plus brillantes promesses : « — Le calme est revenu dans les esprits; les dangers ont disparu; on compte sur l'avenir, parce qu'on sait que si des modifications doivent avoir lieu, elles s'accompliront sans troubles... Mettons tous nos efforts à embellir cette grande cité, à améliorer le sort de ses habitants.... Ouvrons des rues nouvelles, assainissons les quartiers populeux qui manquent d'air et de jour... »

Ces vœux, en ce qui concerne Paris, avaient déjà commencé à se réaliser : une loi, proposée par les ministres de Louis-Napoléon, avait prescrit le déblayement complet de la place du Carrousel et la continuation de la rue de Rivoli; une autre loi, toute dans l'intérêt des classes pauvres, avait ordonné l'assainissement des logements insalubres.

Pendant que le prince Président se popularisait ainsi dans le peuple et dans l'armée, la commission de permanence ne restait pas inactive, du moins en apparence. Elle se réunissait fréquemment, mais gardait un profond silence sur ses travaux. Elle intriguait sourdement, voilà le fait, et laissait à la presse hostile le soin de commenter, de médire, de calomnier, d'agiter les esprits, en présentant un coup d'Etat comme toujours suspendu sur l'Assemblée et sur la France.

L'Assemblée ayant repris ses séances le 11 novembre, M. Baroche, l'un des ministres, lui donna lecture du message annuel du président de la République, contenant l'exposé général des affaires. Après avoir fait le tableau complet de la situation, l'auguste auteur de ce rapport dit un mot de la question qui occupait le plus les esprits. « — Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

« ... Si, dans cette session, vous votez la révision, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence, qui décident du sort d'une grande nation. »

Cependant le prince Président continuait de saisir toutes les occasions de témoigner de son désir de la paix et de ses sentiments de conciliation. Le 18 décembre, il accepte un banquet que lui offre le président de l'Assemblée à l'occasion de l'anniversaire de son élection. Dans cette circonstance, il exprime le regret de voir l'Assemblée, qui s'était unie à lui dans la tempête, s'en éloigner lorsque le calme est rétabli. — « Le repos dont jouit la France, dit-il, a donc aussi son danger; les périls réunissent, la sécurité divise. Le bien ne peut-il se produire sans porter en soi un germe de dissolution ? Rien ne serait plus digne des pouvoirs publics que de donner l'exemple du contraire. » Et il boit *à la concorde des pouvoirs publics ! à l'Assemblée nationale ! à son honorable président !*

A cette époque, le général Changarnier, qui avait été investi, comme nous l'avons vu, d'un double commandement militaire, était devenu, en réalité, un troisième pouvoir dans l'Etat. Cédant aux cajoleries des légitimistes, dont il partageait d'ailleurs les opinions, il se posait, non comme le bras du Président, mais comme

son surveillant. Cette situation équivoque ne pouvait pas durer. La majorité, qui s'aperçoit que la position de son général est menacée, s'en prend aux ministres. Devant l'attitude de l'Assemblée, le cabinet se retire.

Le 10 janvier, les noms des nouveaux ministres paraissent au *Moniteur;* ce sont MM. Drouin de Lhuys, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Ducos, Magne, Bonjean. MM. de Parieu, Fould et Baroche sont conservés. Suit un décret qui destitue le général Changarnier. A cette nouvelle, tous les chefs de partis s'émeuvent; l'agitation de l'Assemblée est à son comble. Elle nomme une espèce de commission de salut public, qui lui fait un rapport sur la situation, et propose de déclarer que le nouveau ministère n'a pas la confiance de l'Assemblée. La droite monarchique s'unissant à la gauche républicaine, cette déclaration est votée, les ministres se retirent aussitôt, et le chef du pouvoir exécutif choisit un autre cabinet, qu'il appelle *cabinet d'affaires*, et qui est ainsi composé : *MM. Brenier* aux affaires étrangères, *Charles Giraud* à l'instruction publique, *Magne* aux travaux publics, *Randon* à la guerre, *Royer* à la justice, *Schneider* à l'agriculture et au commerce, *Vaillant* à la marine, *Vaïsse* à l'intérieur.

Ces nominations furent accueillies avec froideur, et lorsque, quelques jours après, les ministres osèrent demander un crédit de 4,800,000 pour les dépenses extraordinaires du Président de la République, la coalition des extrémités s'étant reformée, le crédit fut repoussé. Ce résultat, bien que prévu, fut désapprouvé par les hommes sages. Le peuple, toutefois, ne s'en émeut point; il attend patiemment son heure. Seulement les esprits s'échauffaient, et de sourdes menaces faisaient redouter de loin aux hommes modérés et honnêtes la terrible échéance de 1852.

Ce qui préoccupait le plus l'attention publique, c'était la question de réviser la Constitution. L'article qui interdisait la réélection immédiate du Président de la République devait surtout être modifié. Des milliers de pétitions étaient envoyées chaque jour à l'Assemblée pour demander cette révision, et spécialement la continuation des pouvoirs du prince Louis-Napoléon. Le moment de procéder légalement à cette opération allait arriver. Le ministère ne paraissant pas assez fort, assez sûr d'une majorité pour affronter les débats de cette question importante, le Président, à la date du 10 avril, annonça un nouveau cabinet, dont voici la composition : *MM. Baroche*, affaires étrangères; *Rouher*, justice; *Fould*, finances; *Léon Faucher*, intérieur; *Buffet*, agriculture, commerce; *Chasseloup-Laubat*, marine; *de Crouseilhes*, instruction, cultes; *Randon*, guerre; *Magne*, travaux publics.

On avait lieu d'espérer que ce cabinet rallierait une bonne majorité. En effet, l'Assemblée parut l'accueillir avec faveur, mais les déclamations de la tribune et la polémique violente des journaux tendaient toujours à déconsidérer le pouvoir et à dissoudre l'autorité du Président de la République. Heureusement, Louis-Napoléon avait aussi ses tribunes, du haut desquelles il savait parler aux populations le langage de la raison et de la vérité. A cette époque de sa carrière présidentielle, toutes ses paroles étaient recueillies, commentées, épluchées, pour ainsi dire, avec une attention souvent malveillante. Ces dispositions hostiles ne le détournaient point de sa ligne de franchise.

A Dijon, par exemple, le 1er juin 1851, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer, il prononce un discours dans lequel il se plaint ouvertement de l'Assemblée législative : — « Si mon gouvernement, dit-il, n'a pas pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, *il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des Assemblées comme celle des gouvernements les plus dévoués au bien public...* »

C'est la version officielle, car le prince avait dit : — « *La faute en est à l'assemblée nationale, en qui j'ai toujours trouvé aide et bon vouloir pour les lois de compression, mais dont le concours m'a constamment manqué pour celles d'amélioration et de progrès.* » Il n'était guère possible de flageller plus vigoureusement cette Assemblée anarchique et impuissante, qui était si loin, en ce moment, de représenter l'opinion réelle du pays.

A Beauvais, le 6 juillet, où l'appelle l'inauguration de la statue de Jeanne Hachette, le prince Président laisse tomber ces paroles comme une prédiction de bon augure. — « Il est encourageant de penser que, dans les dangers extrêmes, *la Providence réserve souvent* A UN SEUL *d'être l'instrument du salut de tous.* »

Les partis qui divisaient l'Assemblée nationale voyaient toujours avec dépit l'accroissement de popularité que le Président de la République rapportait de ses voyages. Le discours de Dijon, cette fois, causa une émotion et un mécontentement bien plus marqués. Les ministres se retranchent derrière le texte du *Moniteur*, mais on n'en persiste pas moins à regarder cet incident comme un premier pas vers le coup d'Etat, dont on parlait sans cesse. Cette grande mesure ne pouvant s'accomplir sans l'appui de l'armée, on discutait la question de savoir jusqu'à quel point devait aller l'obéissance passive prescrite par la Constitution. M. Charras, qui siégeait à gauche, soutenait, avec le général Foy, que, si l'obéissance du soldat doit être entière en face de l'ennemi étranger, elle ne doit plus être que conditionnelle lorsqu'on lui demande de tourner ses armes contre ses concitoyens. Cette théorie, qui serait si favorable au désordre, qui ne permettrait jamais la répression de l'émeute, M. le général Randon, ministre de la guerre la repousse avec énergie : — « Quand il s'agit d'obéissance à ses chefs, s'écrie-t-il, le soldat n'a autre chose à faire que de suivre aveuglément la direction qui lui est donnée. »

Cependant la France, ballottée par les factions qui s'agitaient dans son sein, demandait à grands cris la révision de la Constitution. Arriva enfin le jour de se prononcer sur cette grave question; mais les partis dans la Chambre étaient résolus à la refuser : pour la droite royaliste, la révision eût été un acheminement à la réélection immédiate de Louis-Napoléon; ce qu'elle n'entendait pas, elle qui appelait de tous ses vœux l'anarchie, dans l'espérance d'en voir sortir la restauration qu'elle rêvait. La gauche, démocratique ou socialiste, n'avait pas l'intention de s'opposer aux vœux du peuple. Le travail d'une nouvelle Constituante pouvait d'ailleurs modifier la Constitution dans le sens des principes qu'elle soutenait; mais elle demandait que, préalablement, la loi du 31 mai 1850, qui restreignait le suffrage universel en frappant d'incapacité électorale plus d'un tiers des citoyens, fût rapportée. Louis-Napoléon, à qui, en définitive, cette élimination enlevait plus d'amis que d'adversaires, désirait l'abrogation de la malheureuse loi, qu'un de ses plus chauds partisans avait le premier appelée *la machine la plus infernale pour allumer sur tous les points de la France la guerre civile.* Mais la majorité, injustement obstinée, ayant refusé cette satisfaction à la gauche, celle-ci s'unit à l'extrême droite

pour repousser la révision. La Constitution exigeait que la proposition fût appuyée par les trois quarts des votants. Or, sept cent vingt-quatre représentants prirent part à ce vote solennel. La majorité constitutionnelle était donc de 543; mais il n'y eut pour la révision que 446 voix; ainsi la proposition ne fut pas adoptée.

Après cette décision, l'Assemblée, perdue dans l'opinion publique, se traîna encore jusqu'au 10 août, jour qu'elle avait fixé pour sa prorogation; puis elle se sépara dans une impatience de repos que le pays partageait bien avec elle.

Louis-Napoléon, nous ne songeons pas à le nier, désirait conserver le pouvoir. Plusieurs raisons très-plausibles expliquaient et, suivant nous, justifiaient son ambition. Le nombre, jusqu'alors inusité, de cinq millions et demi de suffrages, qu'il avait obtenus lors de son élection, lui offrait la mesure de la confiance que le peuple avait mise en son nom et en sa personne. Or, il était certain que cette confiance, loin de s'être affaiblie, avait dû se fortifier. Ses efforts pour calmer les passions, concilier les partis, maintenir l'ordre public, rendre la prospérité aux affaires, élever la France au rang qu'elle doit occuper, lui donnait la conviction de n'avoir point démérité du pays. Il désirait donc que le pays fût consulté à son égard, et surtout que le peuple tout entier pût se prononcer librement sans que rien entravât l'expression de sa volonté souveraine.

Un autre motif, non moins puissant, entretenait le prince dans cette grande et salutaire pensée. En regardant autour de lui, il ne voyait réellement, et toute vanité à part, que lui seul de possible pour l'élection de 1852. Les partis monarchiques, et notamment les légitimistes, songeaient bien au général Changarnier, en se berçant dans l'espoir de trouver en lui un nouveau Monk, un instrument pour la restauration d'Henri V. C'était dans cette vue qu'ils le caressaient. On convenait bien toutefois que le cher général n'obtiendrait pas la majorité légale, *la moitié plus un des suffrages exprimés et au moins deux millions de suffrages;* mais on comptait, si Louis-Napoléon était exclu, qu'aucun nom ne réunirait ces deux conditions, et dans ce cas l'élection devant être faite par l'Assemblée nationale, la majorité se serait naturellement prononcée pour son candidat : ainsi le Président serait sorti d'une intrigue parlementaire, au lieu d'être le produit direct et incontesté de l'élection populaire. Représentant d'une minorité odieuse aux masses, quelle force eût-il reçue de son origine pour dominer la terrible opposition qui se serait dressée contre lui? Il n'aurait pu trouver de salut que dans la dictature. Or, la dictature, qu'on peut excuser quelquefois quand elle est incontestablement une mesure de salut public, ne serait plus qu'une révoltante tyrannie, si elle n'avait pour but que de soutenir, au mépris des sentiments de la majorité du peuple, le pouvoir détesté d'un ambitieux vulgaire. Une guerre civile abominable et indéfiniment prolongée serait immanquablement née d'une telle situation.

Louis-Napoléon comprenait trop bien ces difficultés pour n'être pas décidé à consulter la nation à tout prix. Il résolut, en conséquence, de provoquer lui-même l'abrogation de la loi du 31 mai et le rétablissement du suffrage universel. Son ministère, dans lequel se trouvaient des membres, entre autres MM. Baroche et Léon Faucher, qui avaient présenté ou soutenu cette loi fatale, n'ayant pas voulu suivre le prince Président dans sa nouvelle tentative de conciliation, un autre cabinet le remplaça le 26 octobre. Ce cabinet était composé de MM. Turgot, de Casabianca, Blondel, le général de Saint-Arnauld, Giraud, de Thorigny, Daviel, Hippolyte Fortoul, Lacrosse.

M. Blondel, nommé à son insu, n'acceptera pas, et son refus donnera lieu à un remaniement par suite duquel M. de Casabianca recevra le 23 novembre le portefeuille des finances.

L'Assemblée avait repris ses travaux le 4 novembre. Ce même jour le nouveau ministère lui présenta le message annuel du Président de la République. Dans ce manifeste, Louis-Napoléon insistait surtout sur la nécessité de rétablir le suffrage universel, et un projet de loi est présenté dans ce sens. Les trois questeurs, MM. Baze, le Flô, et de Panat, déposent, de leur côté, une proposition tendant à investir en quelque sorte le président de l'Assemblée du commandement de l'armée de Paris, en la mettant à son entière disposition.

C'était une véritable déclaration de guerre. Louis-Napoléon, pressentit, dès lors, qu'il allait être bientôt forcé de prendre un parti décisif. Dans la prévision des événements, de nouvelles forces militaires furent appelées à Paris, et le Président de la République, en haranguant, le 9 novembre, les officiers de ces régiments, ne dissimula pas qu'au besoin il compterait sur leur dévouement.

L'Assemblée, qui avait nommé une commission entièrement hostile au projet d'abrogation de la loi du 31 mai, entend le rapport également opposé de M. Daru, et enfin, après une discussion véritablement solennelle, une majorité de 6 voix, 253 contre 347, vote le maintien de la loi du 31 mai. C'est de l'aveuglement, mais les partis montrent-ils jamais autre chose? C'est aussi pour eux que le psalmiste a dit : *Aures habent, et non audient; oculos habent, et non videbunt.*

Ce résultat ne laissait plus de doute sur les plans ultérieurs de la faction monarchique. La conspiration était flagrante; elle songeait à renverser le Président, à en finir avec la République en s'emparant de la dictature Louis-Napoléon dut se mettre en garde contre ces projets. Il commença par appeler à la préfecture de police de Paris le préfet de la Haute-Garonne, M. de Maupas.

Le rôle que ce personnage va bientôt jouer nous oblige à dire un mot de son caractère et de ses antécédents.

Issu d'une famille ancienne, riche et honorable de Bar-sur-Aube, petite ville de l'ancienne Champagne, M. de Maupas, né à la fin de 1818, était âgé de trente-trois ans lorsqu'il fut appelé à la préfecture de police. Il pouvait dire comme le Cid :

> Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
> La valeur n'attend pas le nombre des années.

Après avoir fait de fortes études de droit que son intelligence naturelle et son aptitude au travail avaient rendues éminemment fructueuses, M. de Maupas, sous la royauté de Juillet, avait été attaché de bonne heure au ministère de l'intérieur. Sa capacité le fit bientôt remarquer, et, en 1846, Louis-Philippe le nomma sous-préfet d'Uzès (Gard); puis, en 1847, sous-préfet de Beaune (Côte-d'Or). Il occupait ce dernier poste lorsque la Révolution de février éclata. Destitué par la République de 1848, il rentra aux affaires après l'élection du 10 décembre. Louis-Napoléon, dont il s'était déclaré l'admirateur et le partisan dévoué, lui donna dès les premiers jours de 1849 la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, d'où il passa à la préfecture de Moulins (Allier), et peu de

temps après à celle de Toulouse. Il administrait donc le département de la Haute-Garonne, où il se signalait par son zèle à combattre les idées anarchiques, lorsqu'il fut appelé, par la confiance du chef de l'État, à prendre en main l'administration de la police de la capitale. Dans les circonstances où l'on se trouvait, ces fonctions étaient fort importantes. M. de Maupas, dont la tête blonde et le regard doux sembleraient annoncer une âme calme et froide, cache sous cette physionomie séduisante, sous les formes les plus polies, une volonté ferme, une activité incroyable.

Un fait fera juger tout à la fois de son activité et de sa facilité dans le travail. Lors de son arrivée à la préfecture de police, il apprend que le budget de son administration doit se discuter, au bout de deux jours, dans une séance du conseil municipal de la Seine, et qu'il sera tenu d'aller en justifier les détails. On comprend combien sont nécessairement nombreux les articles d'une administration qui embrasse non-seulement la surveillance ostensible de la capitale et de la banlieue, mais encore la police secrète, toutes les prisons, etc. Le conseil municipal lui fait proposer d'ajourner la discussion : « — C'est inutile, répond le nouveau préfet, je serai prêt. » La veille de la séance, il s'enferme avec le chef du cabinet, passe la nuit à étudier le budget en question, et le lendemain il va en discuter les chiffres et en soutenir les diverses parties avec l'intelligence et l'aplomb qu'aurait pu déployer un fonctionnaire habitué, par dix années de pratique, à traiter ces matières.

L'installation à Paris de ce personnage distingué fut regardée généralement comme le prélude d'un acte d'énergie. On supposait de l'ambition à l'ancien préfet de la Haute-Garonne, et on le savait déterminé à soutenir une politique de force, et à seconder toutes les mesures que le Président de la République croirait devoir prendre pour le salut de la patrie.

L'Assemblée était tombée au dernier degré de la déconsidération, j'allais presque dire du mépris. Sans appui dans l'opinion publique, elle continuait ses petites intrigues, en feignant de ne pas voir qu'elle se couvrait de ridicule. Le 17 novembre elle fait une reculade en rejetant, sous prétexte de surabondance, la fameuse proposition des questeurs, dite la *proposition Baze*, dont nous avons parlé ci-dessus; et aussitôt elle tire de ses cartons et entreprend de discuter le projet de loi sur la responsabilité du Président de la République, en y introduisant des articles qui attestent les intentions les plus malveillantes.

Le ministre de la guerre, le brave général Leroy de Saint-Arnaud, répond à ces misérables menées en faisant arracher dans les casernes les vieilles consignes de la Constituante, concernant les réquisitions directes du président de l'Assemblée nationale, et il vient intrépidement déclarer à la tribune qu'il a donné lui-même l'ordre de cette lacération, afin que jamais un doute, une hésitation, ne puissent arrêter un soldat dans l'accomplissement de ses devoirs militaires. De furieuses vociférations s'élèvent de toutes parts; on demande la mise en accusation immédiate du ministre; on menace de l'arrêter sur-le-champ. Mais l'Assemblée recule encore, et l'audacieux général descend tranquillement de la tribune au milieu du tumulte, et se rend aux Tuileries, d'où il fait parvenir à tous les généraux la défense la plus expresse d'obéir à toute réquisition qui émanerait de l'Assemblée.

Le prince Président, de son côté, protesta, à sa manière, contre les intrigues des partis. C'était le 25 novembre, à l'occasion des récompenses décernées aux fabricants français de l'exposition de Londres. Après avoir exprimé sa satisfaction de ce que l'industrie française avait produit des merveilles même au milieu des agitations révolutionnaires : « — En présence de ces résultats inespérés, ajouta-t-il, comme elle pourrait être grande, la République française, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté, par les *idées démagogiques*, et, de l'autre, par les *hallucinations monarchiques!..* »

On était donc dans l'attente d'un événement prochain et décisif. Pour frapper le coup, Louis-Napoléon n'attendait plus que l'achèvement des préparatifs. Depuis une dizaine de jours, il s'en occupait sérieusement avec M. de Morny, l'un des membres de l'Assemblée, M. de Maupas, préfet de police, et M. de Saint-Arnaud, ministre de la guerre. Tout se faisait dans le plus profond secret. Toutes les mesures à prendre avaient été concertées. Le général Magnan, dont nous avons admiré la fidélité à ses devoirs en 1840, et qui, depuis que la Révolution de février l'avait délié de son serment, s'était dévoué avec l'ardeur d'un vieux soldat de l'Empire, non moins aux principes de l'ordre qu'à la fortune du neveu de l'Empereur, venait d'être appelé au commandement général des troupes de Paris et de la première division militaire.

Cette nomination avait donné lieu de convoquer les électeurs de la Seine pour le remplacement du général sur les bancs de l'Assemblée. Le dimanche 30, l'élection se fit d'après les listes du suffrage restreint. Les partisans du suffrage universel s'abstinrent; mais la coalition des partis monarchiques n'en produisit pas moins une majorité suffisante à leur candidat. L'Élysée, comme les républicains, s'intéressait vivement à cette élection; c'était la première fois que la loi du 31 mai fonctionnait; il eût été curieux de la voir échouer à son début. Malheureusement, le résultat du scrutin ne donna pas entièrement cette satisfaction aux amis du suffrage universel. Près de 50,000 voix orléanistes ou légitimistes se réunirent sur la tête du candidat monarchique; il fut élu, mais il n'eut pas l'avantage de paraître à l'Assemblée qui l'avait patroné.

Le mardi, 2 décembre, à sept heures du matin, lorsque la clarté du jour permit aux habitants de Paris de distinguer les affiches qui s'étalaient sur les murailles, leur attention fut subitement attirée par la vue des proclamations suivantes :

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

« Le Président de la République décrète :

« ART. 1er. L'Assemblée nationale est dissoute.

« ART. 2. Le suffrage universel est rétabli. — La loi du 31 mai est abrogée.

« ART. 3. Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21.

« ART. 4. L'état de siége est décrété dans l'étendue de la première division militaire.

« ART. 5. Le conseil d'État est dissous.

« ART. 6. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

« *Signé* LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

« *Contre-signé :* Le ministre de l'intérieur,

« DE MORNY. »

Cette pièce faisait connaître tout à la fois la dissolu-

tion de l'Assemblée législative, le rétablissement du suffrage universel, la mise en état de siége de Paris et des onze départements circonvoisins; enfin, un changement de ministère, ou du moins un successeur à M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, puisque ce n'était pas lui qui contre-signait les actes de ce jour.

La deuxième pièce était une proclamation du Président de la République au peuple français.

« La situation actuelle, disait le prince, ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devrait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots... Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile... Elle encourage toutes les mauvaises passions... Je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« ..... Aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là mêmes qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France, le peuple...

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de désordre, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une constitution que les Assemblées développeront plus tard.

« 1° *Un chef responsable nommé pour dix ans;*

« 2° *Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul:*

« 3° *Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;*

« 4° *Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste, qui fausse l'élection;*

« 5° *Une seconde Assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.*

« Ce système, créé par le premier consul, au commencement de ce siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité; il les lui garantirait encore...

« *Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.*

« Mais, si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89, et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je demande.

« Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront dans l'arrêt du peuple le décret de la Providence. »

Une troisième pièce accompagnait les deux précédentes; c'était une proclamation du Président de la République à l'armée, dont le concours serait probablement nécessaire.

Lorsqu'une mesure politique est impérieusement commandée par la situation, par le salut du pays, au moment où elle se manifeste, elle peut causer de l'émotion, mais elle n'étonne pas, car elle ne surprend personne. Tel fut l'acte du 2 décembre, acte considérable, exorbitant, on ne saurait le contester, mais acte nécessaire, qu'on pressentait depuis longtemps, et qu'on voyait, pour ainsi dire, planer au-dessus de la tête de l'Assemblée nationale.

Après la première journée, donnée aux appréciations diverses et aux jugements que chacun formulait suivant son point de vue, le calme se fit dans les esprits raisonnables, et l'on commença à s'enquérir des détails de l'événement. Voici ce qu'on apprit.

C'est immédiatement après l'acte d'hostilité des questeurs que le Président avait arrêté la résolution d'en finir avec les factieux. Les trois hommes qu'il fit, comme nous l'avons vu, les confidents de sa pensée, lui promirent leur concours le plus énergique : M. de Morny pour toute la responsabilité à encourir comme ministre de l'intérieur; M. de Saint-Arnaud pour les opérations militaires; M. de Maupas pour l'action de la police. Pendant plus de quinze jours, ces trois personnages combinèrent, avec le Président de la République, tous les détails de cet acte immense, les moindres circonstances furent prévues, concertées, préparées avec un secret si profond, qu'à l'exception de deux ou trois amis, confidents intimes du prince, et agents nécessaires de ses desseins, personne n'en eut même un soupçon, avant l'heure précise de la mise en scène.

L'argent était indispensable à l'exécution. Dès le samedi 29 novembre, le ministre des finances, M. de Casabianca, emprunta à la Banque 25 millions, et le lundi suivant il en informa M. Passy, président de la commission du budget. Cette communication causa bien quelque surprise aux commissaires, et ouvrit le champ aux conjectures; le lendemain, sans doute, une telle mesure financière aurait donné lieu à des interpellations dans le sein de l'Assemblée, mais le lendemain l'Assemblée n'existait plus.

Pendant les trois journées qui précédèrent le 2 décembre, la police fit surveiller activement la nuit aussi bien que le jour les hommes réputés dangereux, dont l'arrestation avait été décidée. La gendarmerie et la garde républicaine avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à la première réquisition. L'armée était nombreuse, sûre, et l'état-major ne se composait que de généraux parfaitement dévoués et résolus, s'il le fallait, à vaincre ou à mourir.

Le lundi, le Président tint le soir sa réception accoutumée. La foule s'y pressa comme toujours, et Louis-Napoléon y montra sa bonne humeur et sa bienveillance habituelles. Le préfet de police, le ministre de la guerre, le général Magnan et M. de Persigny, qui étaient dans le secret, ne quittèrent pas les salons. M. de Morny, lui, était allé au spectacle de l'Opéra-Comique. Dans la soirée, le prince ayant appelé le colonel Vieyra, nommé la veille chef d'état-major de la garde nationale parisienne : — « C'est pour cette nuit, lui dit-il à demi-voix; entendez-vous avec le ministre de la guerre pour que demain le rappel ne soit battu nulle part, et qu'aucune convocation de garde nationale n'ait lieu. »

A minuit et demi, la réception étant finie et les salons déserts, M. de Morny, revenu de l'Opéra-Comique, entra dans le cabinet du Président, où se trouvaient déjà réunis le prince et les trois confidents, qui n'étaient pas sortis de l'Élysée. La séance fut solennelle. On n'avait rien à s'apprendre; il s'agissait de s'affermir dans la suprême résolution. « Avant de se séparer de ses héroïques complices, dit l'auteur de l'*Histoire du Deux Décembre*, le maître futur ouvrit avec une petite clef, suspendue à la chaîne de sa montre, le tiroir d'un

meuble, et remit à chacun d'eux le paquet cacheté qui leur était destiné. Puis les mains s'étreignirent, et d'une voix aussi calme que dans les plus insignifiantes circonstances : — « Messieurs, dit-il, allons prendre un « peu de repos, et que Dieu sauve la France! »

« Deux heures sonnaient; il entra dans sa chambre, et s'endormit. Quarante-six ans auparavant, à la même date, à la même heure, l'Empereur, après avoir réglé la victoire du lendemain, s'était endormi de la sorte au bivac d'Austerlitz. »

Quelques heures après, le coup d'Etat s'accomplissait.

Le moment n'est pas venu, suivant nous, d'écrire l'histoire de cet événement et des actes qui l'ont suivi. Quelques uns l'ont entrepris; mais leurs ouvrages témoignent plus d'exagération que de justice; on sent qu'ils ont écrit sous la dictée des passions. Pour apprécier impartialement des faits de cette nature, il faut se trouver placé à une certaine distance. Aujourd'hui l'éloge paraîtrait intéressé, et la critique ne semblerait pas assez libre. Nous avons démontré la nécessité du 2 décembre. Avant d'en étudier les résultats et les conséquences, attendons, du moins, que ces résultats se soient définitivement produits. Nous nous bornerons, quant à présent, à noter dans l'ordre chronologique, et sans commentaires, les principaux actes qui ont suivi cette grande journée.

---

## RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

### DES PRINCIPAUX ACTES ET DES ÉVÉNEMENTS QUI ONT SUIVI LA JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE 1851.

— Du 3 au 10, mouvements insurrectionnels à Paris et dans quelques départements du centre et du midi; ces insurrections sont promptement étouffées par l'énergie de l'autorité. — Le 7, l'église de Sainte-Geneviève, dite *le Panthéon*, est rendue au culte catholique. — Le 9, décret qui ouvre des colonies pénitentiaires à Cayenne, dans la Guyane et en Algérie, pour la transportation des forçats libérés et d'autres repris de justice. — Le 12, décret ouvrant des crédits pour l'établissement d'un chemin de fer de ceinture autour de Paris, et pour la continuation du Louvre et des Tuileries. — Le 15, instruction ministérielle prescrivant la suspension des travaux publics les dimanches et les jours fériés. — Le 20 et le 21, scrutin du suffrage universel sur les questions posées par le prince Louis-Napoléon, qui obtient sept millions et demi de votes affirmatifs contre six cent quarante mille votes négatifs. — Le 24, décret tendant à améliorer la position des officiers généraux. — Autre décret qui organise les cadres de la gendarmerie. — Le 27, la France est redivisée en 21 divisions militaires. Chaque département forme une subdivision. — Le 29, décret qui soumet l'ouverture des cafés, cabarets, débits de boissons à consommer sur place, à l'autorisation préalable de l'autorité administrative. — Le 31, les aigles sont rétablies sur les drapeaux de l'armée et sur la croix de la Légion d'honneur.

Le 1er janvier, un *Te Deum* est chanté à Notre-Dame, à l'occasion du vote solennel du 20 décembre. — Le 3, décret qui détermine que les monnaies d'or et d'argent porteront sur la face l'effigie de Louis-Napoléon et en exergue ces mots : *Louis-Napoléon Bonaparte.* — Le 10, décrets de proscription contre quatre-vingt-neuf membres de l'ex-Assemblée législative, dont cinq sont désignés pour être transportés à la Guyane; soixante-six sont expulsés du territoire français; dix-huit sont éloignés momentanément de la France et de l'Algérie. Comme conséquence de ces décrets, des dénonciations et arrestations en masse s'opèrent dans les départements; les prisons se remplissent; des milliers d'individus sont transportés, exilés, internés sur de simples décisions de commissions spéciales. De quelque manière qu'on veuille colorer ces mesures, l'histoire les jugera sévèrement. Il est impossible de n'y pas voir la main des vieux partis. Heureusement le prince Président adoucit, autant qu'il le peut, les rigueurs trop souvent peu motivées des commissions militaires, et surtout des commissions mixtes. — Le 11, décret de dissolution et de réorganisation des gardes nationales de toute la France. — Le 15, promulgation de la Constitution. En voici le préambule : « Le Président de la République, considérant que le peuple français a été appelé à se prononcer sur la résolution suivante : *Le peuple veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui donne les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution d'après les bases établies dans sa proclamation du 2 décembre;* considérant que les bases proposées à l'acceptation du peuple étaient... (voir plus haut la proclamation); considérant que le peuple a répondu affirmativement par sept millions cinq cent mille suffrages, promulgue la Constitution dont la teneur suit... (Il serait superflu d'en donner ici le texte; tout le monde doit le connaître.) — Le 16, décret d'amnistie pour tous les délits en matière de forêts ou de pêche. — Le 20, le décret du 31 mars 1848 qui autorisait les engagements volontaires pour deux ans est rapporté. — Le 22, décret instituant un ministère d'Etat. M. de Casabianca reçoit le portefeuille de ce ministère. — Autre décret portant création d'un *ministère de la police générale* et en réglant les attributions. M. de Maupas est nommé à ce ministère; il s'efforcera d'élever la police à la hauteur d'une magistrature. — Autre décret qui ordonne que la famille d'Orléans devra vendre, généralement dans le délai d'une année, tous les biens qu'elle possède sur le territoire français. — Autre décret fortement motivé qui restitue au domaine de l'Etat les biens donnés le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe à ses enfants, et affecte sur ces biens *dix millions* aux sociétés de secours mutuels, *dix millions* à l'amélioration des logements des ouvriers dans les grandes villes manufacturières, *dix millions* à l'établissement d'institutions de crédit foncier, *cinq millions* à la création d'une caisse de retraite pour les desservants les plus pauvres, et *le surplus* à la dotation de la Légion d'honneur. — Le 24, décret qui abroge celui du 29 février 1848 concernant les anciens titres de noblesse, et qui rend par conséquent à ceux qui les portent la faculté d'en faire usage. — Le 25, décret organique du conseil d'Etat. — Le ministère est définitivement constitué de la manière suivante : *justice*, M. Abbatucci; *intérieur, agriculture et commerce*, M. de Persigny; *finances*, M. Bineau; *guerre*, le général de Saint-Arnaud; *marine*, M. Ducos; *affaires étrangères*, M. Turgot; *instruction publique et cultes*, M. Fortoul; *travaux publics*, M. Lefebvre-Duruflé; *police*, M. de Maupas; *ministre d'Etat*, M. de Casabianca. — Le 31, décret qui organise définitivement le ministère de la police générale. « Ce ne sera pas un

ministère de provocation et de persécution cherchant à dévoiler les secrets des familles, voyant partout le mal pour le plaisir de le signaler, interrompant les relations des citoyens entre eux, et faisant planer partout le soupçon et la crainte; ce sera, au contraire, une institution essentiellement protectrice, principalement animée de cet esprit de bienveillance et de modération qui n'exclut pas la fermeté: elle n'intimidera que les ennemis de la société. En résumé, son rôle est de surveiller, au point de vue de l'humanité, de la sécurité publique, de l'utilité générale, des améliorations à introduire, des abus à supprimer, toutes les parties du service public. »

Le 3 février, décret organique pour l'élection des députés au Corps législatif. En vertu de ce décret, *sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques.* — Le domicile exigé est de six mois. — *Sont éligibles, sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans.* — Le nombre des députés est fixé à deux cent soixante et un, savoir un par trente-cinq mille habitants. — Le 5, réception de M. de Montalembert comme membre de l'Académie française, en remplacement de M. Droz. Son discours est une attaque passionnée contre la grande assemblée constituante de 89. — Le 17, décret ordonnant qu'à l'avenir l'anniversaire du 15 août sera seul reconnu comme fête nationale. — Création d'un musée spécial destiné à recevoir tous les objets ayant appartenu authentiquement aux souverains qui ont régné sur la France.—Le 18, décret organique sur la presse. L'autorisation préalable du gouvernement est obligatoire pour la fondation d'un journal politique. Le cautionnement sera de 50,000 francs à Paris s'il paraît plus de trois fois par semaine; de 30,000 francs s'il paraît moins souvent; de 25,000 francs dans les villes de cinquante mille âmes, et de 15,000 dans les autres villes. Dans ces deux derniers cas, le cautionnement sera de la moitié de ces sommes si le journal paraît moins de quatre fois par semaine. — Le timbre sera de 6 centimes dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et de 3 centimes partout ailleurs, et cela par feuille de 72 décimètres carrés et au-dessous. — Dans certains cas, le gouvernement pourra suspendre et même supprimer un journal par simple mesure administrative. — La publication des dessins, gravures, lithographies, médailles, estampes ou emblèmes, sera soumise à l'autorisation préalable du ministre de la police à Paris, et des préfets dans les départements. — Le 22, suppression du bagne de Rochefort; développement des nouvelles colonies pénitentiaires à la Guyane. — Le 24, un prix de 50,000 francs est institué en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie soit à l'industrie, soit aux sciences, soit aux arts.—Le 28, décret relatif à l'organisation des sociétés de crédit foncier. — Le 29, élections des députés au Corps législatif; presque partout les candidats du gouvernement obtiennent une grande majorité.

Le 1er mars, décret qui prononce la mise à la retraite des membres de la cour de cassation à l'âge de soixante-quinze ans, et celle des magistrats des cours d'appel et des tribunaux de première instance à soixante-dix ans accomplis. — Le 3, la Banque de France réduit l'intérêt de ses escomptes à 3 pour 0/0 par an. — Le 9, décret qui organise provisoirement l'administration de l'instruction publique. — Le 14, décret pour la conversion de la rente 5 pour 0/0 en 4 1/2. Depuis le 2 décembre, la rente avait dépassé le pair. — Le 28, l'état de siége est levé dans toute l'étendue du territoire français. — Le 29, ouverture du Corps législatif et du Sénat.

Ici se termine le travail que nous avions entrepris. Nous n'avons pas signalé dans ce résumé succinct un grand nombre de décrets destinés à favoriser et à développer l'industrie des chemins de fer et des travaux publics. Ces détails et une foule d'autres entreront dans l'histoire de l'année 1852, que nous écrirons prochainement.

Au moment où nous nous arrêtons (30 mars 1852), le jeu des nouvelles institutions commence à produire sa salutaire influence : la tranquillité est parfaite, les affaires ont pris une activité merveilleuse, la confiance est unanime, enfin on croit à la stabilité du gouvernement; la France, qui s'est jetée avec tant d'abandon entre les bras du neveu de l'Empereur, n'attend plus qu'un grand acte de conciliation, acte glorieux et sublime, qui est, soyons-en sûrs, dans la pensée et dans le cœur de l'auguste fils de la reine Hortense, et qu'un chef d'Etat qui puise sa force dans huit millions de suffrages peut seul hardiment accomplir.

FIN




Imprimé par H. Didot, Mesnil (Eure), sur les clichés des Editeurs.







